



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XV — 1er FASCICULE



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1890

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XV — Ier FASCICULE



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1890

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

**✱ Décoration de la Légion d'honneur. — ✠ Ordre étranger. —
I. ❦. Officier de l'Instruction publique. — A. ❦ Officier d'Académie.
✠ M. A. Mérite agricole.**

Membres du Bureau pour l'année 1890.

Président :	M. Bonie (Ed.), O. ✱, ✠, A. ❦, ancien Conseiller à la Cour de Bordeaux.
Vice-Présidents :	M. le Comte A. de Chasteigner, Archéologue et Numismate.
	M. Dezeimeris (R.), ✱, A. ❦, Membre correspondant de l'Institut.
Secrétaire-général :	M. le D[r] Berchon, ✱, ✠, A. ❦, ancien Médecin principal de 1[re] classe de la Marine.
Secrétaires :	M. Piganeau (E[on]), A. ❦, Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux.
	M. Feret (Edouard), Éditeur-libraire.
Trésorier-honoraire :	M. Domengine (V[or]), ancien Chef de Bureau de la Compagnie des Chemins de fer du Midi.
Trésorier :	M. Dagrand (G.-P.), ✠, Peintre-verrier.
Archiviste :	M. Amtmann (Th.), Négociant.
Assesseurs :	M. Jullian (C[lle]), I. ❦. Maître de conférences, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
	M. l'abbé Léglise, Vicaire de la Bastide, Bordeaux.
	M. de Mensignac (C.), Conservateur des Musées d'Antiques, d'Armes et Préhistorique.

Bienfaiteurs et Donateurs.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
Le Conseil général de la Gironde.
La Municipalité de Bordeaux.
La Ville de Paris et M. le Préfet de la Seine.

Membres du Bureau depuis la fondation de la Société, projetée en 1867, créée le 2 mai 1873 et autorisée le 26 août de la même année.

Président honoraire et fondateur.

M. Sansas, Avocat, Député de la Gironde, mort à Versailles le 3 janvier 1877.

Bureau provisoire, 2 mai 1873.

Président : M. Léo Drouyn, ✻.
Secrétaire général : M. Gaullieur, A. ✿.

Bureaux définitifs, 14 novembre 1873.

	Présidents :	*Secrétaires généraux :*
1874	MM. Delpit.	MM. Dr Baudrimont, A. ✿. puis Delfortrie, 6 février 1874.
1875	Farine, A ✿.	Delfortrie.
1876	Dezeimeris, ✻, A. ✿.	id.
1877	Marquis de Puifferrat.	Ch. Braquehaye, A. ✿.
1878	Delfortrie.	Gaullieur, A. ✿.
1879	Sourget, ✻, A. ✿.	de Mensignac.
1880	Ch. Braquehaye, A. ✿.	id.
1881	L. Lussaud.	id.
1882	Dr Azam, ✻, A. ✿.	id.
1883	Dezeimeris, ✻, A. ✿.	id.
1884	Sourget, ✻, A. ✿.	id.
1885	Dr Berchon, ✻, ✠, A. ✿.	id.
1886	E. Piganeau, A. ✿.	Dr Berchon, ✻, ✠, A. ✿.
1887	Dezeimeris, ✻, A. ✿.	id.
1888	Sourget, ✻, A. ✿.	id.
1889	Jullian, I. ✿.	id.
1890	Bonie, O. ✻, ✠, A. ✿.	id.

	Vice-présidents :	*Assesseurs :*
1874	MM. Farine, Dezeimeris.	MM. Lussaud, G. Labat.
1875	Dezeimeris, Léo Drouyn.	Delpit, Lussaud, G. Labat.
1876	Léo Drouyn, de Puifferrat.	id.
1877	Delfortrie, Sourget.	Lussaud, Dezeimeris.
1878	Sourget, Braquehaye.	Lussaud, Dezeimeris, de Puifferrat.
1879	Braquehaye, Lussaud.	Dezeimeris, Collignon, Delfortrie.
1880	Lussaud, Azam.	Dezeimeris, Collignon, Sourget.
1881	Azam, Collignon.	Dezeimeris, Sourget, Braquehaye.
1882	Collignon, Dezeimeris.	Braquehaye, Sourget, Lussaud.
1883	Sourget, Lussaud.	Braquehaye, Azam, Berchon.
1884	Lussaud, Berchon,	Dezeimeris, Piganeau, Braquehaye.
1885	Piganeau, Dezeimeris.	Sourget, Braquehaye, Combes.
1886	Dezeimeris, Sourget.	Braquehaye, Combes.
1887	Sourget, Bonie.	Combes, Braquehaye.
1888	Bonie, Jullian.	Dezeimeris, Combes, Braquehaye.
1889	Bonie, de Chasteigner.	Sourget, Combes, Dezeimeris.
1890	de Chasteigner, Dezeimeris.	Jullian, abbé Léglise, de Mensignac.

Trésoriers :

1874 à 1876	MM. Lalanne.
1877 à 1888	Domengine (1).
1889	Dagrand.
1890	id.

Trésorier adjoint :

1880 à 1888 M. Dagrand.

	Secrétaires-adjoints :		*Archivistes :*
1874	MM. E. Piganeau,	Maufras.	MM. Marquis de Puifferrat.
1875	id.	Braquehaye.	id.
1876	id.	id.	Farine (Charles).
1877	id.	Marmet.	id.
1878	id.	de Mensignac.	id.

(1) A la suite d'un vote spécial, M. Domengine a été nommé, à l'unanimité, trésorier honoraire en raison des services qu'il a rendus à la Société.

1879	MM. E. Piganeau,	Feret.	Farine (Charles).
1880	id.	id.	Amtmann (Théodore).
1881	id.	id.	id.
1882	id.	id.	id.
1883	id.	id.	id.
1884	de Faucon,	Feret.	id.
1885	Feret,	abbé Corbin.	id.
1886	id.	id.	id.
1887	E. Piganeau,	Feret.	id.
1888	id.	id.	id.
1889	id.	id.	id.
1890	id.	id.	id.

Membres honoraires.

LAVIGERIE (S. E. le cardinal), O. ✻, I. ✪, archevêque de Carthage et d'Alger.

DELISLE (Léopold), C. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, président du Comité des travaux historiques et scientifiques des Sociétés savantes, administrateur général, directeur de la Bibliothèque nationale, 8, rue Neuve-des-Petits-Champs, Paris.

DURUY (Victor), G. O. ✻, I. ✪, de l'Académie française, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques des Sociétés savantes, 5, rue de Médicis.

Le BLANT (Edmond), O. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, président de la section d'Archéologie du comité, 7, rue Leroux.

De QUATREFAGES de BRÉAU, C. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, professeur administrateur au Muséum d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy Saint-Hilaire.

BERTRAND (Alexandre), ✻, I. ✪, membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain en Laye.

HÉRON de VILLEFOSSE (Antoine), ✻, I. ✪, membre de l'Institut, conservateur de la Sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, directeur-adjoint à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, 80, rue de Grenelle.

LENOIR (Albert), membre de l'Institut, 12, rue Bonaparte, Paris.

GUILLAUME (Eugène), membre de l'Institut, 238, boulevard St-Germain.

MAURY (Alfred), C. ✻, membre de l'Institut, ancien directeur général des Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, 60.

LONGNON (Aug.), ✻, A. ✪, membre de l'Institut, archiviste aux Archives nationales, membre titulaire du Comité, boulevard des Invalides, 34.

PERROT (Georges), ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, prof. d'Archéologie à la Faculté des Lettres, 45, rue d'Ulm, Paris.

BONAPARTE (Prince Roland), 22, cours de la Reine, Paris.

CHABOUILLET (Anatole), O. ✻, I. ۞, vice-président du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, rue Colbert, 12.

BARTHÉLEMY (Anatole de), ✻, I. ۞, membre de l'Institut, membre du Comité, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

LASTEYRIE (Comte Robert de), ✻, I. ۞, professeur à l'Ecole des Chartes, secrétaire du Comité, rue des Saints-Pères, 13.

DARCEL (Alfred), ✻, I. ۞, directeur du Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.

COURAJOD, A. ۞, conservateur adjoint au Musée du Louvre, membre du Comité de la Commission des Monuments historiques, à Passy.

MUNTZ (Eugène), ✻, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de l'Ecole des Beaux-Arts, rue de Condé, 14.

CHARMES (Xavier), ✻, I. ۞, directeur du Secrétariat du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Bonaparte, 12.

BABELON (Ernest), Bibliothécaire au cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale, rue du Regard, 9.

PALUSTRE (Léon), A. ۞, ancien directeur de la Société française d'Archéologie à Tours.

MARSY (Comte de), A. ۞, directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne (Oise).

GONSE (Louis), directeur de la Gazette des Beaux-Arts, rue Favart, 8, à Paris.

NORMAND (Ch.), directeur de l'*Ami des monuments*, 51, rue des Martyrs.

MOREAU (Frédéric), ✻, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, à Fère en Tardenois et rue de la Victoire, 98, à Paris.

ALLMER, ✻, correspondant de l'Institut, à Lyon, quai Claude-Bernard, 47.

Membres honoraires étrangers.

SILVA (Le chevalier J. P. N. da), O. ✻, I. ۞, architecte de S. M. le Roi du Portugal, membre de l'Institut de France, à Lisbonne.

HENRARD (Paul), général d'artillerie, secrétaire général de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers, membre de la section des Lettres de l'Académie royale de Belgique, etc.

LYUBIC' (professeur), président de la Société d'Archéologie de Croatie, directeur du Musée, à Agram (Zagreb).

TERRIEN DE LA COUPERIE, professeur de Philologie indo-chinoise, « University College », à Londres.

SCHMIDT (WALDEMAR), professeur à l'Université de Copenhague, directeur du Musée royal.

HILDEBRAND, premier conservateur du Musée royal d'Archéologie de Stockholm.

MONTELIUS (OSCAR), deuxième conservateur du Musée royal d'Archéologie de Stockholm.

D. GROSS, membre de plusieurs Sociétés savantes à Neuveville, Suisse.

Membres titulaires (1).

1873 DANEY (ALFRED), O. ✻, I. ⓘ, ancien maire de Bordeaux, rue de la Rousselle, 36.

— CHEVALIER, ✻, ancien adjoint au maire de Bordeaux, rue du Jardin-Public, 50.

— LARRONDE (E.), négociant, rue Vauban, 9.

— BARCKHAUSEN (H.), ✻, A. ⓘ, professeur à la Faculté de Droit, ancien adjoint au maire, correspondant à l'Institut de France, cours d'Aquitaine, 80.

— SECRESTAT, rue Notre-Dame, 28.

— PUIFFERRAT (Marquis de), au château du Breuil, à Talence (Gironde).

— TRABUC-CUSSAC, architecte, rue Combes, 6.

— GOUNOUILHOU, imprimeur, rue de Cheverus, 8.

— DEZEIMERIS (REINOLD), ✻, A. ⓘ, correspondant de l'Institut de France, conseiller général, bibliothécaire de la ville de Bordeaux, rue Vital-Carles, 11.

— BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, hôtel Jean-Jacques-Bel.

— THIBAUDEAU, place Gambetta, 9.

— LANEFRANQUE (DE), imprimeur, rue Permentade, 23-25.

— PIGANEAU (EMILIEN), A. ⓘ, professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, cours d'Albret, 17.

— GEORGEON, rue Sabathé, 29.

— BAUDRIMONT (E.), A. ⓘ, docteur en médecine, rue Saint-Rémy, 43.

— SOURIAUX, ✻, conducteur principal des Ponts et Chaussées, rue de la Croix-Blanche, 62.

— COURAU (ALBERT), architecte, cours Victor-Hugo, 18, à Agen (Lot-et-Garonne).

— TERPEREAU (A.), I. ⓘ, photographe, cours de l'Intendance, 29.

(1) Tous ceux de l'année de 1873 sont Fondateurs de la Société.

1873 BRAQUEHAYE (Ch.), A. ✪, professeur à l'École municipale des Beaux-Arts, rue Desfourniel, 13.
— GIRAULD (A.), A. ✪, artiste-peintre, rue Mazarin, 101.
— FERET (Edouard), libraire-éditeur, cours de l'Intendance, 15.
— CHASTEIGNER (Comte Alexis de), archéologue et numismate, rue Duplessis, 5.
— BAUDIN, architecte, rue Plantey, 18.
— CHAPON (Jules), publiciste, rue de Cheverus, 8.
— THUREAU (P.), fabricant d'ameublements d'église, rue Mazarin, 25-27.
— DELPUGET (Consul de Monaco), rue des Treuils, 73.
1874 COUNORD (E.), ingénieur civil, conseiller général de la Gironde, cours du Médoc, 148.
— VAUCLAIRE fils, architecte, cours d'Albret, 49.
— NÉGRIÉ, ✻, agrégé de la Faculté de médecine.
— SOURGET (Adrien), ✻, A. ✪, ancien adjoint au maire de Bordeaux, cours de Gourgues, 8.
— VERDALLE (H.), docteur en médecine, rue Guillaume-Brochon, 5.
— DALEAU (François), archéologue, à Bourg.
— DOMENGINE (Victor), chef de bureau des chemins de fer du Midi, en retraite, rue Tanesse, 14.
— LÉON (Alexandre), ✻, conseiller général de la Gironde, cours du Chapeau-Rouge, 11.
— CLOUZET, conseiller général de la Gironde, cours Victor-Hugo, 88, 90, 95.
— BONIE (F.), ✻, ✠, A. ✪, ancien conseiller à la Cour, cours d'Albret, 30.
— MONTESQUIEU (Baron Ch. de), au château de la Brède (Gironde).
— BERCHON, ✻, ✠, A. ✪, ancien médecin principal de 1re classe de la marine, cours du Jardin-Public, 96.
— AZAM (Eug.), ✻, A. ✪, professeur de la Faculté de médecine et de pharmacie, correspondant de l'Institut de France, rue Vital-Carles, 14.
— SCHRODER (M.), cours du XXX-Juillet, 20.
— BROWN (F.), allées de Chartres, 9.
— RICARD, architecte, rue Peyronnet, 20.
— MINVIELLE (Paul), architecte, rue Tanesse, 33.
— AUGIER, peintre-décorateur, rue du Mirail, 58.
— GERVAIS, architecte, place Gambetta, 29.
— MOULINIER, avocat, rue des Remparts, 21.
— HALPHEN (Const.), propriétaire, au château de Batailley, à Pauillac (Gironde), et Paris, rue de Tilsitt, 11.
1875 MILLET, peintre-décorateur, rue du Mirail, 58.
— BROCHON (H.), avocat, rue Vital-Carles, 22.

1875 PANAJOU (H.), photographe, allées de Tourny, 8.
— DURAT (RAYMOND), à la Roque de Cadillac (Gironde).
— TAMIZEY DE LAROQUE, ✱, A ✪, historien, correspondant de l'Institut de France, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
— MIOCQUE, imprimeur, rue d'Albret, 26.
— LAFUGE (J.-C.), rue Notre-Dame, 134.
— DAGRAND (G.-P.), ✠, peintre-verrier, cours Saint-Jean, 7.
— MAGEN (AD.), I. ✪, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen (Lot-et-Garonne).
— RIBADIEU (F.), archéologue, rue Huguerie, 48.
— POUVERREAU, agent-voyer d'arrondissement, à Lesparre (Gironde).
— THOLIN, I. ✪, archiviste du département du Lot-et-Garonne, à Agen.
— MENSIGNAC (CAMILLE DE), conservateur des Musées préhistorique, des Armes et des Antiques, cours d'Alsace-et-Lorraine, 12.
1876 FORRESTER (OFFLEY), 66, Mark-Lane, à Londres (Angleterre).
1877 AMTMANN (TH.), négociant, rue Rode, 17.
— DUVIGNEAU, conseiller général de la Gironde, à Audenge.
— COMBES (A.), peintre-décorateur, cours Gambetta, 75, à Talence (Gironde).
— DUMEYNIOU (LOUIS), architecte, quai Bourgeois, 4.
— GADEN (CHARLES), conseiller municipal, rue de la Course, 109.
— FAULAT, architecte, rue Servandoni, 18.
— DAVID, rue Fondaudège, 47.
1878 DURAND (PIERRE), architecte, rue François de Sourdis, 155.
— PEPIN (G.), rue Notre-Dame, 110.
— GRENIER (PONSIAN), rue Sainte-Catherine, 156.
1879 GAGNEBIN (GEORGES), rue du Pas-Saint-Georges, 72.
— GARRES, route de Bayonne, 120.
1880 GINTRAC, peintre, rue Judaïque, 278.
— HUGONNENC, dessinateur, rue de Cursol, 34.
— POCHET (ABEL), notaire, rue Saint-Rémy, 64.
— MANDEVILLE, ✠, A. ✪, rue Rodrigues-Péreire, 2.
— TRAMASSET (GUSTAVE), rue du Couvent, 14.
— BARRAUD (JULES), cours du Jardin-Public, 31.
— PARRAIN (P.), commis-architecte, rue Terre-Nègre, 22.
— SAUNIER (FERNAND), professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, rue de Pessac, 8.
— SCHWARTZ (MARTIN), cours du Jardin-Public, 12.
— CHAPELLE (PAUL DE), docteur en médecine, Pont-de-la-Maye, à Bègles (Gironde).
— SERVAT (G.), rue Mably, 18.
— GRELLET-BALGUERIE (CH.), A. ✪, ancien magistrat, 11, Hargrave-Road, Upper-Halloway, N. Londres.

1881 FAUCON (de), ✠, archéologue, place Rohan, 4.
— WETTERWALD, quai Louis XVIII, 15.
— CANTELLAUVE, percepteur à La Réole (Gironde).
1882 LABBÉ (Louis), architecte, rue du Temple, 17.
— MARCHAND (Emmanuel), cours Gambetta, 31, à Talence (Gironde).
1883 DUBOIS (Paul), négociant, cours du Jardin-Public, 7.
— COSTES (A.), à Issigeac, (Dordogne).
— MUSÉE PRÉHISTORIQUE, hôtel Bardineau, au Jardin-Public.
1884 JULLIAN (Camille), I. ✿, maître de conférences à la Faculté des Lettres, correspondant du ministère de l'Instruction publique, et des Beaux-Arts, rue Fondaudège, 145.
— MIMOSO, cours de l'Intendance, 57.
— GAULNE (Alfred de), rue Lhôte, 15.
1885 GAUTIER (Emile), rue Poirier, 1.
— LORY (Henri de), cours d'Albret, 17.
— ARNÉ (Georges), rue Judaïque, 121.
— VARNIER (Lucien), rue Borie, 53.
— MUSÉE DES ARMES, rue Jean-Jacques-Bel, 2.
1886 DAUBY (L'abbé), curé de Saint-Michel de Bordeaux, au Presbytère.
— TOURNIÉ (Camille), négociant, à La Réole (Gironde).
— POMMADE, à la Réole (Gironde).
— BRAQUEHAYE (Jules), rue Desfourniel, 13.
— MERMAN (Henri), négociant, pavé des Chartrons, 33.
— MERMAN (Jules), négociant, pavé des Chartrons, 33.
1887 DOLL (Charles), ✻, ✠, ✠, inspecteur du travail des enfants employés dans l'Industrie, rue du Colisée, 19.
— LÉGLISE (L'abbé), vicaire à Sainte-Marie-La-Bastide, avenue Thiers, 72.
— MAILLE, facteur d'orgues, rue Brian, 16-18, et rue Leberthon, 91.
— FAVRAUD, typographe, rue Porte-Dijeaux, 43, Bordeaux.
— HANAPPIER (Charles), négociant, rue du Jardin-Public, 55.
— RAFAILLAC (S.), docteur en médecine, président du Syndicat médical du Médoc, à Margaux (Gironde).
— LAWTON (Edouard), propriétaire, quai des Chartrons, 94.
— LANOIRE (Camille), A. ✿, M. A. ✠, conseiller général de la Gironde, rue Lafayette, 8.
— VALETTE (L'abbé), curé de Saint-Mariens (Gironde).
— BARDIÉ (A.), cours d'Alsace-et-Lorraine, 79.
1888 DAMPIERRE (Marquis de), président de la Société des Agriculteurs de France, au Château de Plassac, près Saint-Genis (Charente-Inférieure.
— FOULCHER (G.), rue Pomme-d'Or, 29.
— SANTA-COLOMA (Joseph de), cours de Gourgues, 8.
— BERCHON (Charles), cours du Jardin-Public, 96.

1888 VINCENT (MARCEL), rue de Nansouty, 22.
1889 BONIFAS (PAUL), négociant, rue Tourat, 38.
— DULAU, éditeur, à Londres.
— HABASQUE (F.), conseiller à la Cour, rue Saint-Fort, 33, Bordeaux.
— CAZEMAJOU (L'ABBÉ), vicaire au Sacré-Cœur, à Bordeaux.
— LELIÈVRE (L'ABBÉ), vicaire de Sainte-Croix, à Bordeaux.
— DOREILLAC (L'ABBÉ), curé doyen de Saint-Macaire (Gironde).
— ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, de la (Gironde).
— MALLET (ALBERT), chemin des Cossus. Bouscat-Bordeaux.

Sociétés correspondantes en France.

Alais......................	Société Scientifique et Littéraire.
Amiens..............	— des Antiquaires de Picardie.
Angoulême	Société Archéol. et Historique de la Charente.
Autun......................	— Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
Avesnes	— Archéologique.
Bauvais..................	— Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.
Besançon	— d'Emulation du Doubs.
Béziers....................	— Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Bone (Algérie)..........	Académie d'Hippone.
Bourges.............	Société des Antiquaires du Centre.
Brives	— Scientifique, Historique et Littéraire de la Corrèze.
Caen.......................	— des Antiquaires de Normandie.
Cahors	— des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Carcassonne...........	— des Arts et Sciences.
Castres	Commission des Antiquités de Castres et du département du Tarn.
Châlons-sur-Marne...	Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Châlons-sur-Saône....	— d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry...............	— Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Châteaudun............	— Dunoise.
Château-Thierry.......	— Historique et Archéologique.
Compiègne........	— Française d'Archéologie pour la conservation des Monuments.
Constantine (Algérie)..	— Archéologique.
Dax.......................	— de Borda.
Digne........	— Littér. et Scientifique des Basses-Alpes.
Dijon......................	Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Draguignan	Société d'études Scientifiques et Archéologiques.

Guéret	Société des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.
Langres	— Historique et Archéologique.
La Rochelle	Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts.
Le Havre	Société Nationale Havraise d'Etudes diverses.
Le Mans	— Historique et Archéologique du Maine.
Le Puy	Société d'Agric., Sciences, Arts et Commerce.
Lille	Commission Historique du département du Nord.
Limoges	Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon	— Littéraire, Historique et Archéologique.
Melun	— Archéologique, Sciences et Arts de Seine-et-Marne.
Montauban	— Archéologique du Tarn-et-Garonne.
Montpellier	— Archéologique.
Nancy	— d'Archéologie Lorraine.
Nantes	— Archéologique.
Narbonne	Commission Archéologique et Littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Nice	Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-maritimes.
Orléans	— Archéologique et Historique.
Paris	— Française d'Archéologie et Numismatique.
»	— Nationale des Antiquaires de France.
»	Commission de la Topographie des Gaules.
»	Publications Scientifiques et Archéologiques du Comité des Travaux Historiques au Ministère.
»	Société d'Anthropologie.
»	Musée Guimet, Annales.
»	— — Revue de l'histoire des religions.
»	Revue des Etudes grecques.
»	Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
»	Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.
»	Journal des Savants.
»	Revue de la Société des Etudes historiques.
»	L'Ami des monuments.
»	Bulletin de la Société Académique Indo-Chinoise de France.
Pau	Bibliothèque des Sciences, Lettres et Arts.
Périgueux	Société Historique et Archéologique.
Poitiers	— des Antiquaires de l'Ouest.
Quimper	— Archéologique du Finistère.
Rambouillet	— Archéologique.
Rennes	— Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rodez	— des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
Rouen	Commission des Antiquaires de la Seine-Inf.

Rouen........................	Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Brieuc	— Archéologique, Historique des Côtes-du-Nord.
Saint-Dié	Société Philomathique Vosgienne.
Saint-Germain.........	Musée National.
Saint-Omer.............	Société des Antiquaires de la Morinie.
Saintes....................	Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Sens........................	— Archéologique.
Soissons	— Archéologique, Historique, Scientifique.
Toulouse..................	— Archéologique du Midi.
Tours......................	— Archéologique de Touraine.
Troyes.....................	— Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Vannes....................	— Polymathique du Morbihan.

Sociétés étrangères.

Bruxelles.................	Commission royale d'Arts et d'Archéologie.
»	Analecta Bollandiana.
Liège.......................	Institut Archéologique Liégeois.
Namur.....................	Société Archéologique.
Anvers.....................	Académie d'Archéologie de Belgique.
Huy	Cercle hutois, Sciences et Arts.
La Haye..................	Institut Royal, pour les Lettres, la Géographie et l'Ethnographie des Indes néerlandaises.
Londres	— Royal Archéologique de la Grande-Bretagne et d'Irlande.
Taunton (Angleterre)..	Archeological and natural history society.
Copenhague.............	Société royale des Antiquaires du Nord.
Stockholm	Académie royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités de la Suède.
Agram (Croatie)........	Société Archéologique Croate.
Madrid....................	Académie Royale d'Histoire.
Lisbonne.................	Société Royale des Architectes et Archéologues Portugais.
Washington (Etats-Unis	Institut Smithsonien.
»	Bureau of Ethnology.
New-York	Anthropological society.
Boston et New-York...	American folk lore society.
San-José (Costa-Rica).	Anales del Museo nacional.
Mexico....................	Musée national.
Rio Janeiro (Brésil)...	Archives du Musée national.

Comptes-rendus des Séances du 1er Semestre 1890.

Séance du 10 janvier.

Présidence de M. le Dr Azam.

M. le Dr Azam, ancien président de la Société, est prié de présider la séance en l'absence de MM. Bonie, président, Dezeimeris, vice-président, Berchon, secrétaire général, excusés par un deuil récent et pour cause de maladie.

Le procès-verbal des dernières séances des 13 et 20 décembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire général a envoyé deux lettres : l'une faisant connaitre que M. le président Bonie venait d'être cruellement éprouvé par un deuil de famille, et l'autre donnant avis de la promotion toute récente du même collègue au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Il avait transmis, sans retard et sans attendre le jour de la séance ordinaire, à M. Bonie, l'expression de la part prise par le Bureau de la Société à ces deux nouvelles, avec la conviction d'avoir été l'interprète de la Société tout entière près du Président qu'elle venait de maintenir à sa tête et il a reçu la réponse suivante, sous la date du 6 janvier.

« Monsieur le Secrétaire général,

» Je suis profondément touché des témoignages de douloureuse sympa-
» thie que vous voulez bien m'adresser au nom du Bureau de la Société
» archéologique de Bordeaux.

» Je remercie du fond du cœur mes honorables collègues, M. le
» vice-président Dezeimeris et vous, en particulier, de votre touchante
» attention au sujet des deux décisions prises et qui seront insérées dans
» le prochain procès-verbal, La première adoucira mon immense chagrin,
» la seconde rehaussera la haute distinction que vient de m'accorder le
» gouvernement.

» Veuillez, je vous prie, agréer, Monsieur le Secrétaire général, et faire » agréer aux Membres de la Société, avec mes bien affectueux remercie- » ments, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

» E. BONIE

» *Président de la Société archéologique* ».

La Société s'associe aux déclarations de son Bureau et décide qu'il en sera tenu note au procès-verbal de la séance.

La correspondance comprend une lettre de M. Perrens, adjoint au maire de Bordeaux, faisant connaître qu'indépendamment de la salle 9 de l'Athénée déjà concédée par une décision du 10 octobre dernier, en communauté avec la *Société des Archives historiques* et des *Bibliophiles de Guienne*, la municipalité a bien voulu donner aussi à la Société la salle 4, du même Athénée, pour ses réunions bi-mensuelles.

Cette décision est le résultat de démarches faites auprès de M. le maire Bayssellance par MM. Dezeimeris et Berchon. Elle est consacrée par la communication suivante :

« Bordeaux, 8 janvier 1890.

» Monsieur le Président,

« En réponse à votre lettre du 19 décembre dernier, j'ai l'honneur de » vous faire connaître que je mets à votre disposition, pour vos réunions » bi-mensuelles, la salle commune n° 4, au premier étage de l'Athénée » (ancien hôtel Fieffé).

» Le Concierge de l'Etablissement a reçu des instructions pour que » cette salle vous soit réservée les 1er et 2e vendredis de chaque mois, » à huit heures du soir.

» Veuillez agréer, M. le Président, l'assurance de ma considération » très distinguée.

» *L'Adjoint au Maire à la division de l'instruction* » *publique,*

» PERRENS ».

Des remerciements sont votés et seront adressés à la Municipalité.

M. Dagrand adresse son rapport sur la situation financière de la Société pour l'année 1889.

Selon l'usage, une commission, composée de MM. l'abbé Léglise, Feret et Domengine, est nommée pour la vérification des comptes du trésorier. Cette commission se réunira dans le local de la Bibliothèque, rue Montméjan, 17.

L'abbé Léglise a reçu de notre collègue, M. l'abbé Vallet, curé de Saint-Mariens, une pièce sans date ni signature qui paraît être la copie d'une supplique, ou peut-être un modèle de supplique, de deux princes du sang en disgrâce pour obtenir leur rappel à la cour.

Le style, l'écriture et aussi le papier paraissent convenir à la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

Cette pièce fut trouvée dans un volume du *Codex Theodosianus*, ayant appartenu à un docteur en droit, Amaldus Fayet, avocat à Bordeaux en 1730.

Dans le même volume se trouvaient d'autres pièces dont voici les sujets :

1° Protestation contre des collecteurs de taxes, année 1730. — La Brède.

2° Conventions pour façons de vignes entre le bourgeois Dupré, de Bordeaux, et le vigneron Gramond, de la Brède, 1777.

3° Succession Bartères, curé de Missou, 1762.

Ces deux dernières dates justifient notre opinion sur l'époque présumée de la supplique.

M. l'abbé Vallet termine sa communication en signalant à la Société la vieille chapelle de Saint-Yzans de Soudieu qui se trouve maintenant dans la nouvelle commune qu'on vient de former en prenant sur Saint-Savin et sur sa paroisse de Saint-Mariens.

Cette chapelle n'est ni riche, ni belle, mais M. l'abbé Vallet est persuadé que le dallage recouvre des tombeaux ; plusieurs prieurs ont dû y être enterrés. Il n'a pu jusqu'ici découvrir qu'une petite armoire pratiquée dans le mur du sanctuaire, renfermant une colombe en bois doré. La colombe n'est point creuse. On y voit les restes d'un crochet pour la suspendre. Notre collègue se demande si cette armoire aurait été destinée

à renfermer la Sainte-Eucharistie, et si l'on suspendait au devant la colombe pour l'indiquer aux fidèles.

La reproduction de la lettre des Princes est votée.

« Sire,

» Nous avons été jusques apresent, mon fils et moy, persuadés que » L'ordre Rigoureux qui nous tient éloignés de la personne de votre » Majesté, navoit d'autre motif que notre reclamation.

» Penetrez de douleur dêtre depuis deux ans dans votre disgrace, il » nous restoit au moins la consolation que nous donnoit la pureté de » nos intentions.

» Il ne nous est plus permis, Sire, de douter que vôtre Majesté regarde » cet acte de nôtre part comme une desobeissance. Cette idée est trop » mortifiante pour que nous ne cherchions pas a nous justiffier.

» Elevés pres du thrône devoués a la personne de vôtre Majesté, com- » blés, dans tous les temps de ses bontés, nous vous avons donné les » marques les plus sinceres de nôtre amour, de nôtre fidélité, de notre » respect et de notre reconnoissance; non, Sire, nous ne vous avons pas » desobei; daignez nous ecouter, et nous vous exposerons nos sentiments » avec la Loyauté et la franchise dignes des princes de votre Sang.

» Nous avons reclamé, Sire, Contre l'execution d'un . . . . » principe, nuisible dans ses effets, mal concû, meme, dans les vues qu'il » annoncoit pour le maintien de vôtre autorité : il ne nous presentoit dans » son ensemble que de grands changements qui ne remedient a rien; nous » pouvons être dans L'erreur, mais il n'est pas en notre pouvoir de chan- » ger dopinion.

» Notre façon de penser n'est point incompatible avec L'obeissance » due à vôtre autorité dont nous serons toujours les plus zeles deffen- » seurs; nous vous devons la Soumission la plus entiere, non de nos » opinions, nous ne pouvons en disposer, mais de nos demarches, et c'est » enquoi consiste la veritable obeissance a votre puissance souveraine, » aprés celle que nous devons a dieu.

» Comme princes de votre Sang, nous devons plus que personne vous » dire la verité; comme vos premiers Sujets nous devons l'Exemple de la » Soumission; nous avons toujours cherché a remplir le premier de ces » devoirs et nous ne nous ecarterons jamais du Second.

» Voilà, Sire, nos vrais sentiments, nous les déposons . . . . . . » et de notre Roi. Pesez les, Sire, dans vôtre équité, suivant les mouve- » ments de votre cœur; et nous esperons que votre Majesté en nous ren- » dant ses anciennes bontés, voudra bien nous permettre de lui presenter » personnellement nos hommages, que nous Luy devons a tant des » titres ».

M. l'abbé Léglise lit la suite de ses recherches sur la ville de Monségur. Il décrit ce qui reste du vieux château : cheminées, salon d'honneur, chemin de ronde, etc., puis il passe à l'historique du siège de Monségur par les troupes d'Henri de Navarre, 1580, d'après les mémoires de Sully et de d'Aubigné. Sully raconte à cette occasion qu'il se mit dans l'armée une espèce d'épidémie appelée alors coqueluche et qui, d'après les descriptions, avait de l'analogie avec l'épidémie aujourd'hui nommée *influenza*. Cette épidémie de 1580 fut d'ailleurs l'avant-coureur d'une peste très meurtrière, surtout à Paris.

Après quelques notes historiques, M. Léglise parle du souterrain pratiqué sous une arche du pont du Drot, souterrain légendaire renfermant un veau d'or et dont la porte est murée. Sa réouverture entraînerait, dit-on, l'écroulement du pont.

Il donne aussi la description des maisons curieuses Petiteau et Delpech, rue Latraine, et des anciens cachots de l'Hôtel de Ville, construction moderne aujourd'hui.

Les notes de M. l'abbé Léglise sont destinées à être publiées dans les actes de la Société.

M. Feret offre à la compagnie un exemplaire d'un ouvrage nouvellement paru : *Recherches historiques sur la ville de Saint-Macaire*, par M. Virac. Ouvrage édité par M. Feret et publié par M. Léo Drouyn. M. Feret demande qu'il soit fait un compte-rendu ou une analyse de cet ouvrage.

M. Piganeau est chargé de ce travail.

La séance est levée à dix heures.

Le Président, AZAM. | *Le Secrétaire,* E. PIGANEAU.

Séance du 14 février.

Présidence de M. le Dr Azam.

Sont excusés : MM. Bonie, président ; Berchon, secrétaire général, Dezeimeris ; vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. l'abbé Léglise lit le rapport en date du 10 janvier dernier qu'il a rédigé au nom de la commission de vérification des comptes du Trésorier : commission composée, avec lui, de MM. Domengine et Feret. Il atteste l'excellente tenue des écritures et sa conclusion est pour un vote de félicitations et de remercîments à M. Dagrand.

L'assemblée ratifie ces conclusions dont l'expression sera insérée dans le procès-verbal de la séance.

M. Augier, qui a plusieurs fois émis le vœu de la formation d'un album archéologique pour la Société, offre, pour y contribuer, l'estampage d'un fer à hostie du XIIIe siècle provenant de l'Eglise de Saint-Germain-du-Seudre (Charente-Inférieure).

M. M. Vincent, libraire à Bordeaux, présenté par MM. Amtmann et Feret ; M. l'abbé Cazemajou, vicaire de la paroisse du Sacré-Cœur de Bordeaux, présenté par MM. Berchon et abbé Léglise ; M. l'abbé Lelièvre, vicaire de Sainte-Croix de Bordeaux, présenté par MM. l'abbé Léglise et Augier, sont admis, à l'unanimité, membres de la Société.

Rien d'important ne se trouvant porté à l'ordre du jour, le reste de la séance se passe en conversations sur des sujets archéologiques de la région.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
Azam.	E. Piganeau.

Séance du 22 mars 1890.

Présidence de M. Ed. Bonie, président.

MM. l'abbé Léglise, abbé Lelièvre et Dagrand sont excusés.

Le procès-verbal de la séance du 14 février est lu et adopté.

M. Berchon donne communication de la correspondance, elle comprend :

1° Un appel aux Instituteurs, fait par M. Taillebois, inspecteur de la Société française d'Archéologie, pour le département des Landes, les priant de veiller à toute découverte archéologique et de l'en aviser;

2° Un programme des prix que la Société havraise d'études diverses se propose de décerner en 1890.

Ils ont presque exclusivement pour sujet des questions intéressant le Havre et sa région;

3° Le prospectus d'une Revue littéraire et artistique de Bretagne, l'*Hermine*, publiée à Rennes, 12 francs annuels;

4° Divers prospectus d'ouvrages d'archéologie et de sciences édités en Italie et presque tous par des Allemands;

5° Une demande de souscription pour la publication d'un volume de documents sur l'histoire de Lorraine, 7 francs;

6° Une lettre de M. le Préfet de la Gironde ainsi conçue :

« Bordeaux, 25 janvier 1890.

» Monsieur le Président,

» M. l'Archiviste du département, voulant former aux Archives une » collection aussi complète que possible des travaux sur le passé du pays, » a exprimé le désir d'acquérir le Bulletin de la Société archéologique.

» La modicité du budget de ce service ne permettant pas cet achat, j'ai » pensé que vous voudriez bien céder, à titre gracieux, au dépôt départe- » mental les volumes déjà parus de cette intéressante publication et lui » adresser les fascicules ultérieurs au moment de leur apparition.

» J'ai l'honneur de recommander à votre bienveillante attention cette

» demande à laquelle je vous serais obligé et reconnaissant de réserver » un accueil favorable.

» Agréez, M. le Président, l'assurance de ma haute considération,

» Pour le Préfet de la Gironde :

» *Le Secrétaire général,*

» COUZINET ».

M. Berchon appuie cette demande en faisant observer que chaque année une allocation pour la Société étant proposée au Conseil général, il est de l'intérêt, pour elle, d'être en bons rapports avec l'administration supérieure du département.

La cession des volumes parus sera également avantageuse en facilitant les relations de la Société avec le Directeur des Archives départementales.

M. le Président met aux voix la proposition de déférer au désir exprimé par M. le Préfet. Elle est adoptée et M. l'Archiviste sera chargé de l'exécution dans la mesure du possible pour les premiers fascicules des publications de la Société.

M. le Secrétaire général rappelle qu'une demande d'échange avait été faite, dans la séance du 13 décembre dernier, par les éditeurs de la *Revue catholique* de Bordeaux, et que cette demande avait été renvoyée à une prochaine réunion, l'Assemblée n'étant pas en assez grand nombre pour statuer.

M. de Mensignac fait observer que cette publication est un journal contenant des articles touchant la religion et la politique, choses contraires à nos statuts, et que souvent ces demandes d'échange sont pour les directeurs de Revues une manière de se constituer une bibliothèque.

M. Feret croit que les articles archéologiques de la *Revue catholique*, étant signés d'auteurs qui ont fait leurs preuves, sont assez intéressants pour que l'échange soit accepté.

M. Jules Merman ajoute qu'il est utile que la Société ait le plus de relations possibles avec les écrivains qui traitent de sujets analogues à ses études.

M. Berchon fait remarquer que le caractère religieux de la *Revue catholique* ne peut pas plus froisser certaines opinions que d'autres publications échangées avec celles de la Société,

telles que l'*Histoire des Religions*, où maints articles paraissent quelquefois opposés au catholicisme.

M. le Président met aux voix cet échange qui est adopté à la majorité.

M. le Secrétaire général montre un exemplaire du diplôme de membre de la Société qui sera distribué aux Sociétaires au prix de 3 francs. Ceux qui voudront le posséder sont invités à envoyer au secrétariat général leur nom, prénoms, titres, etc.

M. l'abbé Doreillac (Bernard) curé-doyen de Saint-Macaire, présenté par MM. l'abbé Léglise et Piganeau, est admis à l'unanimité comme membre titulaire de la Société.

M. de Mensignac donne lecture d'une notice intéressante sur plusieurs petits vases de terre cuite, et de forme arrondie, plats sur les deux faces, munis de petites anses et décorés sur chaque face d'un sujet en relief.

Ces vases recueillis à Alexandrie sont appelés Ampoules de saint Mennas, martyrisé sous Dioclétien.

La Société vote l'impression de la notice et des dessins de M. de Mensignac.

Après ce vote, M. le président Ed. Bonie prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers Collègues,

» Je vous remercie de tout cœur de m'avoir appelé à la » direction de vos travaux. Les marques de sympathie que » vous n'avez cessé de m'accorder pendant la triennalité de ma » vice-présidence m'ont entraîné à accepter l'honneur de vous » présider en 1890.

» Ce témoignage de ma reconnaissance, je l'adresse à tous » les Membres présents ou absents de notre Société et je forme » les vœux les plus ardents pour sa prospérité.

» Vous me faciliterez l'accomplissement de mes devoirs en » apportant le calme nécessaire pour maintenir la dignité de » nos délibérations.

» De mon côté, chers Collègues, je ferai tous mes efforts » pour me montrer à la hauteur de mes fonctions si brillam- » ment remplies par mes honorables prédécesseurs.

» Je remercie les Membres du Bureau du zèle et du concours » éclairé qu'ils apportent dans l'accomplissement de leur » mandat et je suis assuré d'être le fidèle interprète des senti- » ments des Collègues qui me font l'honneur de m'écouter en » adressant mes sincères et amicales félicitations à notre sym- » pathique Secrétaire général pour les services signalés qu'il » rend chaque jour à notre Compagnie par ses communications » si intéressantes; on peut affirmer que le Dr Berchon est » l'âme de nos Assemblées.

» En vous présidant aujourd'hui, j'éprouve un double charme. » Je n'oublierai jamais que j'ai été appelé par vos unanimes » suffrages à inaugurer ce superbe hôtel de l'Athénée, installé » par les soins d'une municipalité toujours disposée à s'imposer » des sacrifices dans l'intérêt des sciences et des arts.

» Je suis très heureux, au nom de la Société Archéologique » de Bordeaux, d'adresser à M. le Maire, à ses adjoints et au » Conseil municipal l'expression de nos sentiments les plus » vifs de reconnaissance ».

L'Assemblée donne à ces paroles de son Président des marques réitérées d'assentiment et décide à l'unanimité que ses remerciements à la Municipalité bordelaise seront textuellement transmis à M. le Maire au nom de la Société.

M. de Mensignac montre ensuite quelques pièces faisant partie d'un lot de médailles et monnaies romaines, au nombre de 500, appartenant aux collections municipales. Ce lot, trouvé à Preignac en 1887 par le terrassier Lataste, se compose de pièces de Caracalla, Gordien, Philippe, Claude le gothique, Probus, Aurélien, etc.

M. de Mensignac est invité à fournir une note sur cette collection, note qui sera insérée dans les actes de la Société.

M. Dagrand, se trouvant au presbytère de Cadillac-sur-Dordogne, arrondissement de Libourne, et ayant remarqué abandonnée dans un coin une pierre portant une inscription en caractères gothiques, a obtenu d'avoir cette pierre qu'il offre à la Société.

M. Piganeau donne lecture de cette inscription : *Aquessa*

bouta fit far lo honorable home mestre Pey deu bosquat l'an mil CCCCXXVII (1427) a honor de diu et de la gloriosa virges M(arie) et de S. George. Amen.

Cette voûte fit faire l'honorable homme Pierre du Bosquat l'an mil quatre cent vingt-sept en l'honneur de Dieu et de la glorieuse vierge Marie et de saint George. Amen.

L'église de Cadillac est dédiée, en effet, à saint Georges. Dans son histoire de l'arrondissement de Libourne, Guinodie parle de cette pierre alors en place (1845) en disant que quelque seigneur du pays fit construire en 1427 la voûte en question. Si cet *honorable home Pey deu Bosquat*, avait été le seigneur ou baron du pays, l'inscription eût porté le mot *Mossenhor* ou *en* et non le titre de *Mestre* qui convient à un artisan ou à un légiste. Dans la première moitié du xv[e] siècle, les seigneurs de Cadillac en Fronsadais étaient les Sainte-Maure dont un membre épousa, vers 1505, une certaine Marguerite de Bosquaux, apparemment une descendante du Pey du Bosquat qui fit voûter l'église de la paroisse.

M. l'abbé Cazemajou présente ensuite un panneau en bois sculpté assez bien conservé, représentant le martyr de saint Vincent, lequel panneau du xvii[e] siècle provient de l'église de la Teste, dont saint Vincent était le Patron.

La séance est levé à 10 heures.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
E. Bonie.	E. Piganeau.

Séance du 9 mai.

Présidence de M. E. Bonie.

Après lecture d'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Secrétaire général donne communication de la correspondance qui comprend de nombreuses lettres en raison de la suppression de la séance d'avril qui n'a pu avoir lieu, parce qu'elle tombait le vendredi de la semaine de Pâques et

parce qu'il avait été impossible d'obtenir un local à l'Athénée pour les vendredis suivants. Un avis particulier a prévenu tous les Sociétaires de ces incidents.

1° Ce sont d'abord deux circulaires officielles du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et du Comité des travaux historiques et scientifiques de Paris, prescrivant d'envoyer, avant le 30 avril, une analyse succincte des communications que les délégués des sociétés savantes se proposent de lire au Congrès de la Sorbonne;

2° L'annonce du premier Congrès international des peuples latins que l'Association pyrénéenne réunira à Narbonne, le 16 mai prochain, avec excursions à Perpignan, Elne, Banyuls-sur-mer, Barcelone et Montpellier;

3° Des avis de l'ouverture, le 17 juin, à Brives (Corrèze), du Congrès archéologique de France, avec un programme des questions à traiter et des excursions projetées;

4° Une lettre de M. Léon Palustre, président de la Société archéologique de Touraine, contenant une invitation à l'exposition rétrospective qui se tiendra à Tours en mai et juin 1890, avec un programme des excursions qui se feront dans les environs de Tours du 25 au 28 juin prochain;

5° Une invitation à souscrire pour l'érection, dans la ville de Dax, d'une statue à Borda;

6° Un prospectus de l'Association pyrénéenne fondée à Toulouse et qui se propose d'étudier et de faire connaître les Pyrénées et la région comprise dans les ressorts des académies de Toulouse, Bordeaux et Montpellier. Une Revue est publiée par cette Association au prix de 15 fr. et 10 fr. pour les adhérents et parmi les noms de ses premiers collaborateurs figurent plusieurs savants bordelais : MM. Bayssellance, maire; les professeurs Gayon, Millardet, Jullian et Rayet; le docteur Hameau et le comte de Saint-Saud, de la Roche-Chalais. Le président de l'Association, le docteur Garrigou, a écrit à ce sujet une lettre, en date du 9 avril, invitant la Société archéologique de Bordeaux à coopérer à la nouvelle Revue par un compte-rendu de ses travaux;

7° Une invitation à souscrire aux *Annales* du collège Bour-

bon d'Aix en Provence, écrites par les recteurs du collège et publiées d'après le manuscrit original par M. Edouard Méchin. Six fascicules à 5 fr. l'un;

8° Même demande pour une étude sur le plateau central de la France et l'Auvergne dans les temps anciens, par M. Bielawski, 3 fr. 50;

9° Le prospectus d'une Revue très importante portant pour titre, l'*Anthropologie*, paraissant tous les deux mois, sous la direction de MM. Cartailhac, Hamy et Topinard; Paris, Masson, 27 fr. par an.

Cette Revue provient de la fusion de trois remarquables publications. La *Revue d'Ethnographie*, la *Revue d'Anthropologie* et les *Matériaux pour l'histoire de l'homme;* collections qu'il est indispensable de consulter pour toutes les questions soulevées depuis 1865 jusqu'en 1889 sur les sciences anthropologiques. Les *Matériaux* ayant formé 22 volumes in-8° avec planches et figures dans le texte; la *Revue d'Anthropologie*, fondée par Broca en 1872 et qui comprend, jusqu'en 1889, 22 volumes et la *Revue d'Ethnographie* qui, de 1882 à 1889, a publié 8 volumes.

10° La Société a reçu de plus à titre d'hommage :

1° Une brochure de M. le Dr Topinard, intitulée *la Société, l'Ecole, le laboratoire et le Musée Broca.* Mars 1890;

2° Un mémoire du professeur Terrien de la Couperie, membre honoraire de la Société. Ce mémoire a pour titre : *Une monnaie Bactro-chinoise bilingue du 1er siècle avant notre ère.* Paris 1890;

3° 3 publications du Prince Roland Bonaparte, membre honoraire de la Société, sur :

— Le *glacier de l'Aletsch, et le lac de Marjelen* en Suisse.

— Une conférence du Prince à Genève *sur ses excursions en Norwège et en Corse.*

— Un ouvrage sur le *Premier établissement des Néerlandais* à Maurice.

Cet ouvrage contient de belles et curieuses planches.

Des remerciments ont été immédiatement adressés aux donateurs.

11° Des prospectus et des catalogues de libraires ont été également reçus principalement pour l'*Histoire Universelle* de M. Marius Fontane t. VI, Athènes, et une circulaire d'un libraire d'exportation de Leipzig. Emile Walk, proposant l'envoi de catalogues complets d'ouvrages d'antiquité allemands, anglais et français.

12° En dehors de ces divers documents, la Société a reçu de son associé M. Grellet Balguerie, une demande de délégation pour le Congrès de la Sorbonne en 1890. Elle lui a été accordée par le Conseil, comme cela a eu lieu les années précédentes.

13° La lettre suivante a, enfin, été adressée à M. le Maire de Bordeaux en conséquence du vote de la séance du 22 mars :

« Monsieur le Maire,

» Monsieur le conseiller Ed. Bonie, président de la Société archéolo-
» gique de Bordeaux, qui n'avait pu assister à nos dernières séances, en
» raison d'un deuil de famille, a présidé notre réunion d'hier, 22 mars, à
» l'Athénée, véritable palais des Sociétés savantes de Bordeaux.

» Son premier soin a été de proposer à la Société un vote de remer-
» ciement à la Mairie et au Conseil municipal, et sa proposition a été
» adoptée à l'unanimité.

» J'ai l'honneur de vous en transmettre les termes insérés au procès-
» verbal de la séance :

« En vous présidant aujourd'hui, j'éprouve un double charme. Je
» n'oublierai jamais que j'ai été appelé par vos unanimes suffrages à
» inaugurer l'une des nouvelles salles de ce superbe hôtel de l'Athénée
» installé par les soins d'une Municipalité toujours disposée à s'imposer
» des sacrifices dans l'intérêt des sciences et des arts.

» Je suis heureux, au nom de la Société archéologique de Bordeaux,
» d'adresser à Monsieur le Maire, à ses Adjoints et au Conseil municipal
» l'expression de nos sentiments les plus vifs de reconnaissance ».

» Je m'empresse de vous transmettre le vote émis hier soir et je vous
» prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mon respect.

» E. BERCHON,

» *Secrétaire général de la Société archéologique* ».

M. Grellet Balguerie nous a fait connaître quels étaient les sujets d'histoire qu'il voulait traiter au Congrès et nous a fait hommage, tout récemment, d'une charmante plaquette sur la

Pucelle d'Orléans, conservée à Alby, et qu'il a rééditée avec M. Lanéry d'Arc, avocat à la Cour d'appel d'Aix. Elle est intitulée *Piuzella d'Orlienz*, tirée seulement à 200 exemplaires et la date du *Registre des Actes des Consuls de la cité d'Alby*, où elle a été copiée, 1428-29, indique avec quelle rapidité et à quel degré, le grand événement de la délivrance d'Orléans (8 mai 1429), avait intéressé toute la France.

14° Je crois devoir signaler aussi, parmi les publications de nos Sociétés correspondantes, l'avis de deux actes fort rares à notre époque puisqu'ils attestent la lutte contre le vandalisme qui s'acharne sur les vieux monuments. Ces deux actes sont d'ailleurs à l'honneur de M. le comte A. de Chasteigner, notre vice-président.

J'en ai rencontré l'indication dans le 4e trimestre 1889 du Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, p. 146.

Il s'agit d'abord d'une protestation contre le projet du curé d'Ingrande (Vienne) qui voulait bâtir sur la face extérieure de son église une salle de dépôt qui devait masquer précisément la partie la plus intéressante et la plus curieuse de ce monument qui remonte en partie à l'époque mérovingienne.

C'est sur les instances de M. de Chasteigner que la Société des Antiquaires de l'Ouest a adressé au Préfet de la Vienne une demande de sursis à toute construction en ce point et au Ministre une réclamation pressante pour le classement de l'église d'Ingrande comme monument historique.

Ces démarches sont en voie de réalisation.

Le second acte est plus important, puisqu'il consiste dans le rachat par la famille de Chasteigner du vieux donjon du château de la Roche-Pozay mis dernièrement aux enchères et qui servait de grenier à fourrages et à grains.

Ce donjon figure dans le grand ouvrage de Chastillon sur les *châteaux de France* avec une précision facilement appréciable par la comparaison de la planche qui lui est consacrée (ainsi qu'à la ville et au château) avec un dessin, très artistique, qui vient d'être fait par une des personnes de la famille des nouveaux propriétaires (1). Et son histoire a été écrite, du reste,

---

(1) Madame la comtesse A. de Chasteigner.

en 1860 par M. Blanchetière, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, avec plans du donjon et de la ville elle-même, dont les remparts anciens peuvent être encore reconnus dans la plus grande partie de leur étendue. Du château figuré en 1655 par Châtillon sur le bord de la Creuse, il ne reste plus rien que l'emplacement sur lequel est une habitation moderne qu'on continue à nommer encore le Château.

M. Léo Drouyn avait aussi étudié le vieux donjon qui se trouve situé au centre même de la ville, au milieu de jardins qui devaient constituer sa place d'armes et qui peut donner aisément la raison de l'importance de cette forteresse pendant les guerres incessantes du moyen-âge.

Ce donjon est placé dans une situation des plus pittoresques, sur les bords de la Creuse, un peu au-dessous de son confluent avec la Gartempe et précisément sur les frontières ou *marches*, qui pouvaient servir de point de refuge ou de ralliement aux défenseurs du Poitou ou de la Touraine.

Son état de conservation est encore excellent, grâce à une assez laide couverture en ardoise placée au-dessus de la plate-forme supérieure, et la famille de Chasteigner a déjà commencé des réparations qui, sans le rétablir dans son état primitif, assureront pour longtemps encore sa conservation et son intérêt archéologique.

La seigneurie de la Roche-Pozay était passée dans cette famille en 1410 par le mariage de Louise de Reuilly avec Geoffroy Chasteigner de la branche du Lindois, et c'est dans ce château que Louis Chasteigner, seigneur d'Abain et de la Roche-Pozay, gouverneur de la haute et basse marche, venait se reposer des fatigues de la guerre et de ses ambassades à Rome pour Henri III, avec ses nombreux fils, tous élevés par Scaliger et parmi lesquels se trouvait Mgr de la Roche-Pozay, évêque de Poitiers et ami de Richelieu.

Le mariage de Gabrielle Chasteigner, fille unique de Charles Chasteigner, marquis de la Roche-Pozay, la fit passer en 1662 dans la famille Isoré de Pleumartin dont les descendants la possèdent encore. Mais le donjon, distrait de la terre, avait passé en diverses mains jusqu'en octobre 1889 où il a été

racheté par les derniers Chasteigner de la branche du Lindois et de la Roche-Pozay.

Ce donjon a 23 mètres de hauteur, et 17 à 18 mètres sur chacune de ses quatre faces, renforcées elles-mêmes de 3 énormes contreforts, les murs ont 2m70, même au sommet, et ses salles intérieures 8 à 10 mètres de côté. Sa construction paraît remonter au XIIe siècle et la salle du 3e étage a toutes ses arcatures et ses fenêtres du plus beau plein cintre. Tous les escaliers sont dans l'épaisseur des murs et des contreforts, ce qui facilitait d'une manière toute particulière la défense successive de chaque étage de la forteresse.

La conservation de ce monument remarquable méritait donc d'être signalée et l'a été, en effet, non seulement par la Société des antiquaires de l'Ouest, mais encore dans l'*Ami des monuments* dont le Directeur, notre collègue M. Charles Normand, saisit toutes les occasions de louer, comme elles le méritent, les tentatives de protection des richesses archéologiques de notre pays.

M. Piganeau qui a suivi avec intérêt cette description, en examinant avec soin les plans et dessins présentés à l'appui, fait remarquer l'analogie frappante qui existe entre le donjon de la Roche-Pozay et celui de la ville de Saint-Emilion. Celui-ci, quoique plus petit, paraît affecter les mêmes, ou à peu près les mêmes dispositions intérieures, c'est-à-dire : escaliers dans l'épaisseur des murs et contreforts. Les quatre faces sont soutenues par des contreforts droits peu saillants. Les ouvertures en plein cintre annoncent aussi la même époque ou à peu près. D'ailleurs la tradition le ferait remonter au commencement du XIIIe siècle, c'est-à-dire vers 1224 selon l'expression conservée dans les Chartes du roi Louis VIII, *Fortericiam ubi nobis placuerit faciemus.*

Comme à la Roche-Pozay, le donjon de Saint-Emilion a survécu au château qui servit longtemps d'Hôtel-de-Ville et que les jurats délibéraient en 1642 de céder au siège présidial qu'il fut question un moment de transférer de Libourne à Saint-Emilion.

Le château de Saint-Emilion, tombé en ruines, abandonné

par la jurade qui se transporta en 1767 au local actuel et démoli complètement, pourrait peut-être se reconstruire par la pensée à l'aide de la gravure du château de la Roche-Pozay, par Chastillon. Ce dernier donjon, sur le point d'être acquis à la barre du tribunal et peut-être destiné à devenir la proie d'un spéculateur, est sauvé grâce au désintéressement artistique des héritiers du nom. Celui de Saint-Emilion est propriété communale; il faut espérer que de longtemps encore le vandalisme ne tentera pas d'y porter ses mains profanes.

La Société vote des félicitations et remerciements à M. de Chasteigner et à sa famille.

Un journal de notre ville annonce dans un article de chronique qu'un amateur de Bordeaux (M. Bordes) vient de faire l'acquisition, au prix de 40,000 fr., d'un livre d'heures ayant appartenu au célèbre Talbot. « Quarante mille francs pour un » paroissien trouvé dans une tombe, dit spirituellement le » chroniqueur Marius Audet, d'aucuns trouveront que c'est » un peu cher; mais c'est un des plus précieux privilèges » de la fortune que de n'avoir pas besoin de compter pour » payer comme il convient une jouissance artistique ».

L'ordre du jour appelle une notice de M. Berchon sur l'abbaye de l'Isle, en Médoc. Notre secrétaire général donne un résumé de notes qu'il a recueillies sur cette ancienne et importante maison religieuse dont il ne reste plus que le mur du chevet de l'église et les bâtiments claustraux dans lesquels se trouve une belle salle capitulaire.

M. Berchon a compris dans son étude tout ce que Baurein avait dit de cette abbaye, ce qu'en avait décrit M. Trapaud de Colombe au Congrès de Bordeaux en 1861, et il expose, d'après des notes manuscrites de Jouannet et de l'abbé Vial, plusieurs des faits de l'histoire de ce monastère.

Un chapitre particulier vise la singulière méprise dans laquelle était tombé le dernier curé au sujet de l'interprétation d'une inscription tumulaire d'un ancien abbé de l'Isle, inscription dans laquelle il avait cru découvrir la prophétie du règne de Napoléon Ier.

Et le mémoire retrace, du reste, les destinées de l'abbaye jusqu'à sa vente comme bien national en 1792.

L'impression de cette notice est votée avec les planches présentées par M. Amtmann dont les photographies donnent une idée parfaite de la fenêtre ogivale du chevet de l'ancienne église abbatiale, très belle, et des bâtiments encore conservés.

M. Berchon rappelle aussi, pour mémoire, qu'il a constaté dernièrement, en faisant une autopsie à Beychevelle, commune de Saint-Julien (Médoc), la perpétuité de l'usage de placer entre les doigts des morts une pièce de monnaie, en souvenir de l'obole à payer à Caron. Le décédé, dont les mains étaient unies par un chapelet, tenait un sou entre les deux pouces. C'était un vieillard octogénaire.

M. Piganeau ajoute que cet usage existe encore dans le Libournais.

A ce moment M. le Président invite un étranger à la Société, M. le chevalier d'Amelio Pasquale, recommandé par M. le Consul d'Italie à Bordeaux, à montrer à la Société un exemplaire d'un très bel ouvrage sur les principales peintures de Pompéi, ouvrage comprenant 20 planches de grande dimension avec texte français et italien. Il a été entrepris sous la direction de MM. Fiorelli, directeur général des fouilles de Pompéi; et de M. Julio de Petra, directeur du Musée de Naples. Il coûte 200 fr. La ville de Bordeaux a souscrit pour un exemplaire.

Le bureau se chargera de voir si les finances de la Société lui permettent de faire pareille acquisition.

M. de Chasteigner fait ensuite une proposition relative à la publication des inscriptions anciennes. M. Jullian ayant terminé son 2e volume d'Epigraphie, où il s'arrête du VIIIe au IXe siècle, ne pense pas pouvoir pousser plus loin ses recherches. M. de Chasteigner croit qu'il serait bon que la Société publiât les inscriptions qu'on pourrait recueillir pour les siècles suivants. La chose serait aisée avec tous les moyens que l'on a aujourd'hui pour faire des estampages ou des facsimile photographiques.

A cet effet, M. de Chasteigner montre quelques spécimens d'estampages et un moulage faits, il y a plusieurs années, sur une inscription sépulcrale aujourd'hui disparue de l'église Saint-Michel, et sur d'autres monuments de plusieurs musées.

Il présente des plaques achetées à un revendeur de Bordeaux, il y a une quinzaine d'années, portant les noms de Jean Chambon, chanoine de Saint-André au temps de Pey Berland et de Jean Embrun, doyen du chapitre à la même époque.

M. de Chasteigner montre ensuite comment il procède pour reproduire sur du papier d'étain des estampages de monnaies ou de médailles, et la Société lui demande de refaire cette démonstration dans une séance spéciale.

M. de Mensignac montre la photographie d'un mortier de bronze provenant du couvent de la Mercy, de Bordeaux, hauteur 28^{c}, diamètre 40^{c}, poids 62 kil. 500. Inscription : *Couvent de la Mercy, Maurice Guichard, apothicaire. 1758. Tureneau m'a fait à Bordeaux.*

M. de Mensignac qui a fait cette acquisition pour le Musée espère se procurer pour les soumettre à la Société et les publier, s'il y a lieu, quelques papiers concernant le couvent de la Mercy.

M. l'abbé Cazemajou présente un second panneau en bois sculpté représentant la mort de saint Vincent, faisant pendant à celui qu'il a montré dans la dernière séance et provenant aussi de l'église de la Teste.

M. Dagrand montre un fragment de vase de marbre, probablement de la fin du XVe siècle, trouvé dans les fouilles du Mont-de-Piété, à Bordeaux.

M. l'abbé Léglise fait savoir qu'il existe dans une maison de La Bastide une tapisserie de 1544, faite à l'application, en laine, avec armoiries et inscriptions.

Il en apportera une photographie à la prochaine réunion.

La séance, dont l'ordre du jour a été très chargé, est levée à 10 h. 1/2.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
E. BONIE.	E. PIGANEAU.

Séance du 13 juin.

Présidence de M. E. Bonie, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

En l'absence de M. le Dr Berchon, secrétaire général, excusé pour cause de maladie, M. Amtmann fait lecture de la correspondance du mois écoulé.

Elle se compose de peu de communications en dehors des ouvrages reçus des Sociétés correspondantes. Elle comprend seulement :

1° Une convocation de l'Association française pour l'avancement des sciences qui tiendra son 19me Congrès, à Limoges, du 7 au 14 août prochain ;

2° Une invitation au Congrès international des Américanistes qui s'ouvrira à Paris le 14 octobre suivant ;

3° Une lettre de remercîments de M. l'abbé Doreillac, curé-doyen de Saint-Macaire, pour sa récente élection de membre de la Société, avec promesse d'une active coopération à ses travaux.

Mais on doit signaler que notre Compagnie a été représentée au tout récent Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, 27 et 30 mai, par trois de nos membres.

M. Habasque, conseiller à la Cour de Bordeaux et correspondant du Ministère de l'Instruction publique, a communiqué à la section d'histoire et de Philologie un Mémoire sur la domination de la reine de Navarre, Marguerite de Valois, à Agen en 1585, Mémoire tellement intéressant que M. Léopold Delisle en a fait voter le renvoi au Comité des travaux historiques du Ministère.

M. Grellet-Balguerie, notre délégué, a donné lecture d'un travail sur deux traditions relatives à Eudon, duc-roi d'Aquitaine, et d'après lesquelles il faudrait attribuer à ce prince une partie des exploits dont les chroniqueurs ont fait honneur à Charles Martel.

Et la section d'Archéologie du Congrès avait aussi reçu une communication de votre secrétaire général sur la découverte et la description du véritable sceau de Pey Berland avec photographie de ce sceau encore appendu à un *vidimus* des Archives départementales des Basses-Pyrénées.

Le Bureau s'est également occupé d'une question qu'il soumet aujourd'hui à la Société en lui demandant la ratification du projet suivant.

Le Bureau de la Société Archéologique de Bordeaux réuni en séance spéciale, tous ses membres convoqués, s'est occupé, le 23 mai dernier, de l'adoption pour ses publications de 1891 (en dehors des comptes-rendus des séances), du travail d'ensemble sur l'Archéologie girondine de M. E. Feret, l'un de ses membres.

Après avoir entendu l'exposé du plan de l'auteur, examiné plusieurs des planches déjà préparées pour son ouvrage et même entendu la lecture d'un des passages du livre consacré à Bazas, ainsi que les explications fournies sur divers points relatifs au mode de publication ;

Le Conseil, M. Feret s'étant retiré, a décidé à l'unanimité des membres présents :

MM. Ed. Bonie, *président;* comte A. de Chasteigner, *vice-président ;* Berchon, *secrétaire général;* E. Piganeau, *secrétaire;* Domengine, *trésorier-honoraire;* Dagrand, *trésorier ;* Amtmann, *archiviste;* abbé Léglise, *assesseur*, et avec l'adhésion écrite de M. Dezeimeris, *vice-président*, qu'il proposerait à la Société, dans la séance du 13 juin, les résolutions suivantes :

Art. 1er. La Société accepte le travail de M. Feret sur l'Archéologie du département de la Gironde pour ses publications de 1891.

Art. 2. Elle consacre à cette publication le prix moyen de son volume annuel.

Art. 3. Le volume sera d'environ 500 pages et comprendra un minimum de 80 planches séparées ou dans le texte.

Art. 4. Le texte sera soumis, avant l'impression, à la lecture de quelques-uns des membres du Bureau, spécialement à

MM. de Chasteigner, Berchon, Piganeau, Amtmann, qui acceptent la mission.

Art. 5. Le paiement de la somme votée se fera à la remise du volume.

Après la lecture de ces stipulations, M. le Président met aux voix la proposition de convention.

Elle est acceptée à l'unanimité.

Sur une proposition contenue dans une lettre de M. Berchon, M. le Président met aux voix l'admission, comme membres honoraires, de MM. Hildebrand, antiquaire et directeur de la Société des Belles-Lettres et Archéologie suédoise à Stockholm; Oscar Montelius, savant antiquaire et archéologue à Stockholm; D[r] Gross, archéologue à Neuveville (Suisse).

Ils sont élus à l'unanimité.

Suit une proposition déjà ancienne d'excursion annuelle. M. Piganeau rappelle qu'une première excursion à Saint-Emilion avait réuni huit Sociétaires et qu'un second projet d'excursion à Saint-Macaire avait été inexécuté par une série de contretemps. Sera-t-on plus heureux cette année?

Les Sociétaires présents accueillent l'idée de reprendre le projet et l'on fixe au dimanche 29 juin la promenade archéologique de Saint-Macaire. Ceux qui voudront y prendre part n'auront qu'à se réunir à la gare à l'heure qui sera ultérieurement fixée pour le départ.

M. Augier, n'étant que pour quelques jours à Bordeaux et M. Piganeau lui cédant volontiers son tour à l'ordre du jour, fait les communications suivantes :

— A Sauveterre, un cultivateur de Saint-Romain a découvert un tombeau formé de tuiles à rebords avec empreintes faites probablement par les pattes d'un gros volatile. Parmi les ossements se trouvaient les débris d'un vase en terre noire lisse et deux pièces de monnaies qui pouvaient y être contenues. M. E. Lalanne y a reconnu un grand bronze de l'empereur Commode (180-192) et un petit bronze de Claude le Gothique (268-270).

M. Icard, notaire à Sauveterre, conserve la tuile, les débris du vase et les monnaies.

Près la porte Saubotte, à Sauveterre, était une chapelle fondée, dit-on, par Éléonore de Guienne. Elle était dédiée à N.-D. du Sendat. Elle possédait une statue sauvée, à la Révolution, par M. Judde de Larrivière. Cette statue, en bois, a $0^{m}85$ de haut; un photographe, M. Tricoche, qui l'a reproduite, fait hommage de la photographie à la Société. La Vierge est représentée debout, la tête couronnée, tenant l'enfant Jésus de la main gauche et soutenant son pied de la main droite.

Cette statue est actuellement conservée et vénérée dans l'église de Saint-Léger de Vignague, à trois kilomètres de Sauveterre.

Un habitant de Sauveterre possède une petite inscription en marbre blanc qui était autrefois placée au bas de la statue. On y lit une date effacée en partie, peut-être 1568 et

NTR DAM
JHS
DV SANDAT

— Des fouilles à l'ancienne chapelle Saint-Jacques, rue du Mirail, ont fait découvrir des sépultures, des fragments de tuiles à rebords et des fragments de poteries gallo-romaines, spécialement une sorte de lampe à suif qui ne diffère que par le pied de celle trouvée à Poitiers.

— A Sarbazan, petite localité du département des Landes, près de Roquefort, on a trouvé des débris gallo-romains, des mosaïques et autres antiquités indiquant qu'il y a dû avoir autrefois des thermes en cet endroit. M. le Curé du lieu s'occupe de ces recherches.

— M. Augier présente, en outre, à la Société la photographie du beau portail de la cathédrale de Dax que l'on est en train de démolir, pièce à pièce, pour le rétablir dans l'intérieur du monument.

Selon sa promesse faite à la dernière séance, M. de Chasteigner présente quelques types d'anciennes inscriptions. Il rappelle d'abord une lettre qu'il avait écrite à la Municipalité de Bordeaux, lors de l'incendie d'une partie de l'Hôtel-de-

Ville où ont péri une partie de nos archives municipales. M. de Chasteigner provoquait la publication de ce qui reste encore de ces archives et, grâce à son initiative et à la coopération de quelques savants paléologues, sept volumes ont pu déjà être édités, grâce à une munificence de l'Administration bordelaise.

De même que les parchemins ou les papiers, la pierre, le marbre et le bronze peuvent disparaître. Il est donc utile de conserver, par la publication, les inscriptions ou les documents que l'histoire y a consignés. Sans attendre d'avoir une certaine quantité de ces documents, il est bon de noter dores et déjà tout ce que l'on pourra recueillir.

Mettant le précepte en pratique, M. de Chasteigner présente trois inscriptions : la première, sur une plaque de cuivre jaune, porte le nom de Jean Embrun, chanoine et doyen de la cathédrale de Saint-André.

Sur la seconde a été gravé le nom d'un autre chanoine, Jean Chambon. La suite de l'inscription a disparu.

Ces inscriptions sont un chef-d'œuvre de gravure épigraphique que M. de Chasteigner a eu la bonne fortune d'acquérir d'un revendeur et de conserver comme document d'histoire et d'art de notre région.

La troisième inscription, sur cuivre aussi, est en français.

Ici est rebundu Gailhard Micholt Esquier. Dieu de sa arme eit mercie. Amen, amen.

Elle se trouvait dans la crypte de l'église Saint-Michel lors de la visite de cette église par la Société française d'Archéologie. Elle a disparu depuis.

D'après ces exemples, M. de Chasteigner conclut qu'on doit se hâter de reproduire toutes les inscriptions que l'on peut rencontrer. Ce sont autant de documents importants pour l'histoire du pays.

Sur la proposition de M. le Président, l'impression de la communication de M. de Chasteigner est votée, avec la reproduction des inscriptions présentées.

M. de Chasteigner termine la séance par la démonstration des procédés pratiques qu'il emploie pour les estampages des

inscriptions, des monnaies et, en général, de tous les objets dont le moulage ordinaire ne peut s'exécuter facilement.

Il promet la rédaction d'une note résumant toutes les précautions à prendre pour ces opérations.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Président,
E. BONIE.

Le Secrétaire,
E. PIGANEAU.

PROCÉDÉS PRATIQUES

POUR REPRODUIRE PAR LE MOULAGE OU L'ESTAMPAGE : LES INSCRIPTIONS, BAS-RELIEFS, MONNAIES, SCEAUX, PIERRES GRAVÉES, ETC. (1).

Par M. le comte Alexis de CHASTEIGNER.

Je n'indique que pour mémoire le moulage proprement dit, avec terre glaise ou plâtre, cette opération demandant une pratique spéciale plus ou moins longue, un matériel quelquefois difficile à réunir et, surtout, à mettre en œuvre, selon le lieu et la hauteur où les objets à mouler sont placés ; mais c'est, certainement, le meilleur moyen de reproduction ; et nous le recommandons à tous ceux qui savent mouler, ou désirent apprendre à mouler, ce qui n'est pas absolument difficile mais exige assez d'attention et cette adresse de main si nécessaire dans toute opération de précision.

---

(1) A la fin de la séance tenue le 13 juin 1890, par la Société Archéologique de Bordeaux dans laquelle M. de Chasteigner avait fait une démonstration pratique de divers procédés de reproduction si utiles aux vrais archéologues, les membres présents lui demandèrent de consigner sur le papier, afin d'en mieux garder le souvenir, les moyens qu'il avait employés devant eux.

C'est pour répondre à ce désir qu'ont été écrites ces simples notes, purement techniques.

I

MOULAGE A L'AIDE DU PAPIER MOUILLÉ

Ce mode de reproduction est infiniment plus pratique. Il est applicable presque à tout et accessible à tout le monde.

L'outillage est des plus simples, il comprend : une éponge, plus ou moins grosse, selon l'objet à reproduire; une brosse, relativement souple, à poils demi-longs et d'une longueur moyenne (10 à 12 cent.), légèrement courbe, un peu renversée dans le sens de sa longueur et, autant que possible, munie d'un manche un peu long.

C'est cette brosse qui, agissant à la façon d'un marteau léger, est avec l'eau, l'instrument principal de la reproduction.

La matière première est, tout simplement, du papier sans colle, gris ou blanc, d'épaisseur et de dimensions différentes selon la nature des objets à reproduire.

Étant donnée une inscription, commencer par la nettoyer avec une brosse sèche. Éviter, autant que possible, de mouiller la pierre. L'empreinte que l'on veut obtenir en papier n'en sèchera que plus vite, la pierre absorbant l'humidité. C'est dire, déjà, que la deuxième empreinte sèchera moins vite que la première, la pierre ayant déjà bu de l'eau, et que, sur le marbre l'épreuve sera plus longue, encore, à sécher, puisque le liquide devra s'évaporer sous l'action de la température ou du soleil.

L'inscription étant ainsi préparée, on applique dessus une feuille de papier, de manière à ce qu'elle la recouvre entièrement, s'il est possible.

Avec l'éponge, humectée légèrement, on tamponne très doucement cette feuille, en tâchant d'en faire pénétrer une partie dans le creux des caractères à reproduire. Il se forme ainsi un premier moulage superficiel et une légère adhérence. On recommence alors par le haut et, généralement, de gauche à droite, en humectant *un peu plus* le papier; c'est alors qu'avec l'extrémité supérieure de la brosse, on frappe, très légèrement d'abord, plus fort ensuite, pour faire pénétrer le

papier, qui se ramollit à l'état de pâte, dans toutes les cavités, volontairement produites ou accidentelles, de la pierre.

Cette opération doit se faire, surtout au début, avec de grandes précautions; car, si les lettres ont de la profondeur et le papier peu d'épaisseur, ce dernier peut se rompre dans le creux des lettres et donner, alors, une mauvaise reproduction.

On doit donc frapper par petits coups longuement répétés, sans force, sans pression, *et le poignet restant tres souple.*

On produit ainsi le même effet que le chaudronnier obtient par son marteau en chassant à droite et à gauche les mollécules du cuivre sur lequel il agit pour former un chaudron.

Si, avant la fin de l'opération, le papier sèche trop vite, on l'humecte légèrement et à mesure des besoins.

Lorsque la reproduction paraît complète on s'arrête *et on laisse sécher sur place*, d'autant plus facilement qu'on a maintenu le papier avec deux épingles lorsque la pierre n'est pas trop dure.

Pour obtenir un bon résultat il faut, autant que possible, que le papier soit absolument sec avant de le séparer de l'inscription, sans quoi il y aurait des défauts partiels qui rendraient mal l'original et en empêcheraient la reproduction exacte.

Quand le papier est bien sec, il suffit de la moindre pression pour le détacher. Il tombe en quelque sorte de lui-même.

Si la feuille de papier n'est pas assez grande pour couvrir la surface entière de l'inscription, on en ajoute une, ou plusieurs, à côté de la première et l'on agit comme ci-dessus.

Si, dans le cours de l'opération, on a quelque accident un peu grave ou si la feuille de papier n'a pas une épaisseur suffisante, on peut en appliquer une seconde par dessus avec les précautions déjà indiquées.

Avec un peu d'exercice, et si l'on a vu faire une fois un bon estampage, on arrive bien vite *au tour de main*, en tout si nécessaire.

Les plaques ainsi obtenues sont numérotées, ou marquées à l'angle, pour indiquer leur origine.

Leur conservation est indéfinie malgré le peu d'épaisseur de

la feuille qui se trouve transformée en une sorte de carton gardant l'empreinte voulue. Elle résiste même à une certaine pression; car j'ai souvent rapporté une notable quantité de ces feuilles superposées et placées au fond d'une malle avec des vêtements dessus.

Avec une empreinte de ce genre on peut, non seulement lire l'inscription comme sur l'original, mais avoir la silhouette de la pierre, ou du cippe sur lequel elle était gravée. On peut la photographier presque comme sur l'original; et, surtout, obtenir une épreuve négative qui est d'un grand effet à cause du relief des lettres. On n'a qu'à retourner l'empreinte qui reproduit les lettres à l'envers. Il arrive même qu'on lit mieux ainsi, que directement, les inscriptions difficiles.

Ce procédé si simple est, on le voit, bien supérieur au meilleur dessin; car il reproduit non seulement et nettement le trait apparent, mais même les traces du burin et les retouches du graveur.

C'est ainsi qu'un de mes bons amis, M. Jules de Laurière, m'a rapporté de Saint-Louis-des-Français, à Rome, l'estampage d'une inscription qu'il savait devoir m'intéresser, et où l'on voit, *à l'envers*, des retouches causées par une modification dans la gravure de l'inscription, retouches qui ne sont pas visibles à la partie supérieure de la feuille.

Ce procédé, avec quelques modifications, permet non seulement de dessiner mais même de mouler les objets. Il peut s'appliquer aux inscriptions et à tous les ornements d'un relief peu saillant.

Pour mouler sur cet estampage, on superpose plusieurs feuilles l'une sur l'autre, on ajoute, au besoin, un peu de colle de pâte faite avec de l'eau fortement alunée, qui donne une solidité plus grande au papier. Et, lorsque tout est bien sec, on n'a plus qu'à utiliser l'estampage, *à moule perdu*, en y versant du plâtre, très fin, *gâché au point voulu*. On commence par y appliquer une couche assez mince pour que son poids ne déforme pas le moule de papier, et, dès que cette couche est suffisamment durcie pour conserver l'empreinte et ne pas craindre de la casser, on augmente progressivement

l'épaisseur du plâtre jusqu'au point qui lui donne la solidité nécessaire pour être facilement maniée.

Les procédés que j'indique ici ne sont nullement de mon invention. J'ai tout au plus apporté, dans la pratique, de légères modifications à des manipulations connues.

M. le D[r] Ernest Godard a rapporté d'Egypte et légué à la ville de Bordeaux, avec le reste de ses collections, des séries d'estampages de monuments égyptiens qui sont conservés au Musée des Antiques et sont trop peu connus par les archéologues.

Il y a longtemps déjà, que M. Lottin de Laval a écrit une petite brochure sur un procédé analogue auquel, si je ne me trompe, il avait donné le nom de *Lottinoplastie* avec l'aide duquel il avait pu rapporter d'Orient des reproductions fidèles de bas-reliefs et même de statues.

Le grand avantage de ce procédé est de pouvoir être employé dans un grand nombre de cas où le moulage serait presque impossible ; par exemple pour prendre, au sommet d'un clocher, l'estampage des inscriptions qui se trouvent sur des cloches ou celui des ornements qui y sont figurés.

Dans plus d'un cas, lorsque une inscription est très élevée, on ne peut la reproduire même avec la photographie, par la difficulté de placer l'appareil à une hauteur convenable. On peut, au contraire, avec une échelle, faire toujours un bon estampage et le reproduire ensuite au point voulu, même dans son cabinet.

On peut, également, reproduire ainsi des sceaux, des fers à hosties, etc.

Mais il faut employer, alors, du papier buvard beaucoup plus épais, parce qu'on peut le soumettre à une pression beaucoup plus forte qu'avec la brosse.

Pour l'humecter, il est bon de tremper ce papier dans l'eau chaude ; et, s'il est trop imprégné d'eau, on le ramène au point voulu en le séchant entre deux linges.

II

ESTAMPAGE A SEC

Dans beaucoup de cas on ne peut estamper avec le papier mouillé de peur de gâter les objets que l'on veut reproduire, si l'on veut prendre, par exemple, le dessin de plaques frappées sur le plat des livres, des cuirs gaufrés appelés *cuirs de Cordoue*, des cartonnages anciens, des nielles, des armes ou des reliefs sur métaux oxydables.

Dans ces cas là, je me sers tout simplement de papier ordinaire, mince, presque transparent et, cependant, suffisamment solide pour résister à une pression et à un frottement assez forts.

Lorsque le papier est bien tendu sur l'objet, je frotte avec un petit pain de la cire noire dont les cordonniers se servent pour brunir les talons des chaussures. Il suffit de commencer avec précaution pour bien tracer les silhouettes et on augmente à mesure que l'on voit le dessin se former nettement.

De cette façon toutes les saillies sont marquées en noir et les creux en blanc.

Si l'on manque de cette cire, dont on doit toujours avoir une petite provision, on peut employer de la plombagine très fine dont on noircit le bout de son doigt. Un morceau de cuir noirci peut, à la rigueur, remplir le même office.

J'ai, également, appliqué ce procédé pour reproduire, à terre, de grandes inscriptions funéraires ou pour prendre des esquisses de mosaïques.

III

ESTAMPAGES PAR LE PAPIER D'ÉTAIN, DIT : PAPIER DE PLOMB

On a souvent à envoyer, pour les représenter très exactement par le dessin, des estampages de monnaies ou de sceaux.

Ces empreintes, ordinairement obtenues avec du papier d'étain, — dont on enveloppe le chocolat, — sont extrêmement

difficiles à manier. Le moindre contact les déforme et il est tout aussi malaisé de les faire voyager à distance, même emballées entre des couches d'ouate.

Frappé de ces inconvénients, j'ai pensé à renforcer cette mince pellicule métallique par du plâtre extrêmement fin.

Voici le procédé, très simple, que j'emploie. J'enveloppe la pièce à reproduire avec un morceau de la feuille d'étain et la pression répétée du pouce suffit, généralement, pour obtenir une empreinte parfaite. Si elle ne suffit pas, on peut employer l'extrémité, appointée, d'un de ces tampons en caoutchouc entourés de bois dont on se sert pour effacer les traits de crayon. Cette pointe, très souple, pénètre parfaitement, sans déchirer le papier de plomb, dans les creux délicats que la simple pression des doigts ne pourrait rendre.

Lorsque l'empreinte est parfaite, on coupe soigneusement, avec un canif, l'étain autour de la pièce, et, en pressant fortement entre le pouce et l'index, — le pouce en dessus, — on ouvre le doigt et l'empreinte reste attachée au pouce. On la renverse, alors, le creux en dessus, sur une plaque de verre afin qu'elle soit bien à plat; puis, on gâche du plâtre très fin et on commence par en répandre une couche très peu épaisse sur la feuille d'étain, *assez peu* pour que le poids du plâtre ne modifie pas la délicatesse de l'empreinte. Dès que cette couche a pris assez de consistance pour résister, par elle-même, à un plus grand poids, on met une deuxième, une troisième couche et plus, de plâtre liquide. Lorsqu'il est pris, sans détacher tout cela de dessus le verre, on peut regarder par dessous dans quel état se trouve la reproduction.

Si tout est bien, on fait glisser la lentille jusqu'au bout du morceau de verre et, tant que le plâtre est frais, on le taille en laissant, autour de la pièce, une petite marge blanche. On dégage avec l'ongle tout le bord de l'objet reproduit, dans le cas où un peu de plâtre se serait répandu dessus. Le bout du doigt, humecté d'eau ou de salive, suffit à nettoyer complètement cette feuille de plomb.

On aplatit, alors, la face opposée sur laquelle on peut, plus tard, noter au crayon la nature du métal, le lieu de la décou-

verte ou le nom de la collection à laquelle appartient l'objet reproduit.

Seulement, comme, au bout de quelque temps, cette mince couche d'étain est attaquée par l'effet du plâtre *(sulfate de chaux)* et qu'elle devient toute noire et grumeleuse, on peut l'enlever avec précaution et l'on a, dessous, la reproduction parfaite, sur plâtre, de la monnaie qu'on a voulu reproduire.

On peut alors, pour la rendre plus visible, appliquer sur cette empreinte une très faible couche de plombagine, de la poudre d'argent ou d'or pur.

Ainsi préparées, ces empreintes peuvent être conservées dans les collections comme pièces d'étude ; ou facilement envoyées à distance à des correspondants ou à des dessinateurs.

Avant moi, on avait fait des estampages avec le papier de plomb.

Mais l'idée que je revendique, comme m'appartenant, est d'avoir consolidé cette feuille d'étain par l'emploi du plâtre qui fait de l'empreinte un véritable moulage.

J'ai fait part, du reste, de mon procédé au Congrès tenu à Bordeaux en 1842 par la Société française d'Archéologie et je fis même, alors, sur la demande de cette Société, des démonstrations pratiques et publiques (1).

Ce n'est pas seulement à la reproduction des médailles ou des monnaies que peut servir mon procédé. Il peut s'appliquer à des pierres gravées, à des nielles, à des médaillons, enfin à tout objet dont le relief n'est pas trop développé.

Mais une de ses applications les plus utiles est, certainement, *la reproduction des empreintes des sceaux sur papier.*

Beaucoup de documents anciens ne sont pas, en effet, scellés à la cire mais avec du pain azyme mis entre deux feuilles de papier puis soumis à une forte pression du sceau matrice.

---

(1) Voir : Séances générales tenues à Bordeaux en 1842 *par la Société française pour la conservation des monuments historiques.* Caen : Hardel 1842, p. 95 et 107, séances des 16 et 17 juin.

M. Demay, mouleur aux Archives nationales, chargé par l'État de former une collection des empreintes de tous les cachets connus, n'avait pas d'autre méthode que le procédé ordinaire, qu'il employait pour les sceaux en cire, c'est-à-dire le moulage au plâtre.

Pour obtenir ce moulage il lui fallait huiler le papier qui restait, ensuite, plus ou moins taché malgré *la terre de Sommières* qu'il employait en abondance pour le dégraissement.

Frappé de cet inconvénient, à la suite d'une visite aux Archives nationales, j'eus l'idée d'employer mon procédé au papier d'étain pour remplacer son moulage au plâtre. La réussite fut complète. Je lui fis part de ma découverte. Je ne sais s'il en a usé d'une manière générale. Mais pour moi, depuis lors, je n'ai compté que des succès.

Il ne s'agit plus, après cela, que de faire une contre-épreuve en creux de l'empreinte en relief qu'on a tirée du moule en plomb ; et on n'a plus besoin de passer à l'huile les empreintes originales qui restent, ainsi, *parfaitement intactes.*

Enfin, un dernier moyen de reproduction des sceaux matrices, des pierres gravées, des cachets et autres objets de cette nature, est d'en faire de bonnes empreintes en plâtre ou en cire à cacheter, de rendre ces épreuves *conductrices* par de la plombagine très fine et de les placer dans un appareil de galvanoplastie qui donne, ainsi, des reproductions parfaites et absolument semblables aux originaux.

Ai-je besoin de redire, en terminant, qu'il faut, pour tous ces procédés, s'exercer à acquérir, par l'expérience et la pratique, *le tour de main* qui est si utile pour toute œuvre d'art ? Non, car c'est la condition indispensable du succès.

Bordeaux, juillet 1890.

Cte Alexis de CHASTEIGNER.



EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. FERET et FILS, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

14,763

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XV — 2e FASCICULE
(2e trimestre)



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1890

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.



Comptes-rendus des Séances du 2e Semestre 1890.

Excursion annuelle.

L'excursion archéologique qui avait été fixée au 29 juin, avec Saint-Macaire pour principal objectif, a été très intéressante à divers titres et favorisée par un temps superbe.

Un compte-rendu spécial en sera donné dans les actes de la Société.

Séance du 11 juillet.

Présidence de M. le conseiller Ed. Bonie, président.

M. Berchon, malade, et M. de Chasteigner, étant en traitement à Dax, sont excusés.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance comprend :

Une lettre de remerciements du docteur Gross, à Neuveville, canton de Berne (Suisse), pour sa nomination de membre honoraire ;

L'envoi, par M. Legendre, du catalogue no 8 du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure ;*

Divers catalogues parmi lesquels celui de M. Clouzot, de Niort, éditeur et libraire, qui signale à l'attention des archéologues sa riche collection de livres concernant les provinces de l'Ouest de la France ;

Le *Bulletin de la Revue de Saintonge et d'Aunis*, livraison du 1er juillet 1890, renferme aussi deux travaux importants : l'un sur le chevalier Malvin de Montazet, oncle du marquis qui fit bâtir par Louis le château de Plassac, près Saint-Genis

(Charente-Inférieure), mémoire lu par notre honoré collègue M. le marquis de Dampierre dans la séance publique de la Société des Archives historiques de Saintes, le 23 avril 1890.

L'autre communication est due à la plume exercée de Mgr Barbier de Montault qui a rédigé, sur les instances de M. Augier, une note très remarquable sur les fers à hosties de la Saintonge, fers à hosties que notre collègue nous a signalés aussi et dont il a donné des estampages pour nos collections.

Cette étude est très intéressante et peut servir de guide parce qu'elle a été écrite par le savant le plus compétent en pareille matière.

M. Berchon, excusé, fait lire, par M. Amtmann, un travail sur une église du Médoc, Saint-Jean-de-Sagondignac, construite au XIIe siècle, ruinée plusieurs fois et qui a été recouverte de terres formant un réel tumulus. Il analyse et critique quelques études antérieures faites sur cet édifice par MM. Pepin d'Escurac et des Moulins, et produit une série de documents inédits établissant la parfaite conservation de la chapelle de 1636 à 1732.

Plusieurs dessins accompagnent cette étude d'autant plus intéressante que l'église et le tumulus ont été absolument détruits et le sol même nivelé, dans ces dernières années.

Sous la rubrique : *Un point encore inconnu de notre Histoire locale*, M. E. Piganeau donne lecture d'une notice par laquelle citant, à l'appui de son dire, certaines pièces tirées des vieilles archives de la ville de Saint-Emilion, il prouve que bien longtemps après leur défaite à Castillon, qui eut lieu le 17 juillet 1453, les Anglais cherchaient, à main armée, à reprendre possession de la Guienne. Ces pièces, heureusement retrouvées par M. Piganeau dans une foule de documents considérés à peu près comme perdus, consistent en des Ordonnances du roi Charles VIII et du gouverneur de Guienne, Charles d'Angoulême, en juin 1492, pour *ravitailler*, *réparer* et *remparer* toutes les places fortes et passages de la province, puis d'y mettre en garnison les troupes du maréchal de Gié, en prévision d'une prochaine descente des *Anglois* et autres *adversaires* et *ennemys* du *royaume et de leurs entreprinses qui s'efforcent d'un jour à*

autre faire venir par mer que par terre en diverses manières et *mesmement au gouvernement de Guienne et au hâvre de Gironde devant la ville de Bourdeaux, et au long la coste de la mer en la senéchaucée de Guienne*, etc.

Tout cela se rattache aux événements de la guerre de Bretagne, qui eut pour suite le mariage du jeune roi Charles VIII avec l'héritière de ce Duché, mariage qui contraria singulièrement les vues politiques d'Henri Tudor, roi d'Angleterre, lequel mettant à profit la profonde et double mortification dont Maximilien d'Autriche venait d'être l'objet, à savoir le délaissement de sa propre fille, fiancée à Charles VIII, et la rupture de son mariage déjà signé, mais non consommé, avec Anne de Bretagne, se disposait à venger le désastre de Castillon par une nouvelle expédition en Normandie et en Guienne, tandis que le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, devait, de son côté, franchir les Pyrénées. La France était menacée de toutes parts. L'habile politique d'Anne de Beaujeu, fille de Louis XI et régente du Royaume, sauva la situation et le différend avec l'Angleterre se termina par le traité d'Etaples.

La Société entend les communications de MM Berchon et Piganeau avec intérêt et en vote l'impression dans ses Actes.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président,
Ed. BONIE.

Le Secrétaire,
E. PIGANEAU.

La séance du 22 août n'a pu avoir lieu faute de disponibilité du local ordinairement affecté à la réunion.

Séance du 14 novembre.

Présidence de M. le conseiller E. BONIE, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général communique la correspondance reçue pendant les vacances. Elle comprend :

1° Une circulaire ministérielle du 30 juillet 1890 relative à deux sujets d'études nouvelles proposés par la section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique.

Ces études nouvelles visent *l'Etude de la propriété bâtie en France* et les *changements survenus depuis 50 ans dans le salaire des ouvriers et dans les conditions matérielles de leur existence*.

Des questionnaires sont joints à cette circulaire.

2° Les discours prononcés par M. Maunoir et M. Léon Bourgeois, Ministre de l'Instruction publique, à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne le 31 mai 1890.

3° L'annonce du Congrès historique et archéologique qui a eu lieu le 3 août à Liège, 6e session de la fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie, tenue sous le haut patronage de S. M. le Roi des Belges.

4° Les annonces de plusieurs ouvrages :

La Flore de la France, par MM. Rouy et Foucaud.

Les Chroniques de Souligné-sous-Vallon et Flacé (Sarthe) par M. A. Pommier, 30 francs.

An account of the Crustacea of Norway, bel ouvrage en anglais, avec planches.

Plusieurs catalogues des libraires Dorbon, Lechevallier, de Paris, et de M. Clouzot, de Niort, où l'on rencontre des indications utiles pour la bibliographie de la Gironde.

Les fables et contes en vers du Dr Délétant, in-8° cavalier, 30 dessins, 10 francs.

La Comète, pronostic du temps.

— Deux décisions importantes ont été prises en outre, pendant les vacances, en faveur de la Société.

La première c'est l'allocation qui lui a été accordée par le Conseil général de la Gironde.

La Commission de ce Conseil ne portait que 200 francs. Mais le dossier, renvoyé à cette Commission par M. le président Duvigneau, a été l'objet d'un second examen et le crédit élevé à 400 francs par l'intervention active et directe de MM. Dezeimeris et de Brezets.

M. le Secrétaire général pense que la Société devrait adresser officiellement des remercîments à M. le Président du Conseil général ainsi qu'aux autres Membres que la Société compte dans le sein de ce Conseil, MM. Duvigneau, Léon Clouzet, Lanoire qui ont assuré par leur vote une décision d'ailleurs justifiée par l'importance croissante des publications de la Société, par leur distribution gratuite récemment accordée aux Archives départementales et à la Bibliothèque de la ville.

Les journaux ont du reste rendu compte très favorablement de cette décision (1).

Les remerciments sont votés.

— En même temps l'Association française pour l'avancement des sciences voulait bien accorder à notre Bibliothèque, sur la demande de M. le Secrétaire général, un lot important de livres, à savoir :

Cotteau. Echinides du sud-ouest de la France.

Foureau. Carte d'une partie du Sahara septentrional.

Inventaire des monuments mégalithique de France.

Salmon. Les races humaines préhistoriques ;

Notice sur le muséum La Faille, de la Rochelle.

Notice sur la Société des sciences naturelles et le muséum Fleuriau, de la Rochelle.

Papier. Lettres sur Hippone.

Et enfin les comptes-rendus des Congrès de 1876 à 1887.

---

(1) Société archéologique de Bordeaux. — Le rapporteur explique que le dossier a été retourné à la Commission pour l'examen de la proposition d'augmentation de 200 francs en faveur de la Société archéologique. La Commission persiste dans ses premières conclusions.

M. de Brezetz fait valoir les raisons qui, suivant lui, militent en faveur de l'augmentation demandée.

M. Dezeimeris rappelle qu'autrefois la Société archéologique recevait 400 francs, dont 200 francs affectés à des abonnements à un certain nombre d'exemplaires de sa publication annuelle. Il demande le rétablissement de cette situation et propose nn amendement qui élèverait de 200 francs la subvention accordée à la Société archéologique.

M. de Brezetz appuie chaleureusement l'amendement de son collègue et enlève le vote du Conseil général.

Des remercîments pour cette généreuse donation sont votés à l'unanimité.

M. le secrétaire général rend compte également de la visite que la Société archéologique de Tarn-et-Garonne a faite les 21, 22 et 23 octobre à Bordeaux, visite dont il résume les incidents et qui, favorisée par le temps le plus splendide, a réussi dans tous ses détails.

M. le président Bonie exprime à la Société son regret de n'avoir pu prendre une part active aux réceptions et séances dont M. le Secrétaire général vient de rendre compte, et il propose l'insertion dans les Actes de la Société de tous les documents qui viennent d'être exposés et de la gratitude de la Compagnie envers tous ceux qui ont contribué à la direction des excursions, principalement à M. le Dr Berchon, que sa double qualité de Secrétaire général de la Société et de Président de l'Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts a rendu le grand organisateur d'une réception qui a laissé et laissera le meilleur souvenir à Bordeaux.

Cette proposition est mise aux voix et votée à l'unanimité.

M. le Secrétaire général fait connaître ensuite que MM.

De Quatrefages de Bréau,

Prince Roland Bonaparte,

Général Henrard, de Belgique,

Comte de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie,

Vor Duruy,

L. Leblant,

Chabouillet,

Ch. Normand,

ont adressé leurs remerciements des diplômes qui leur ont été adressés en qualité de membres honoraires.

Il propose en outre, comme membres titulaires de la Société :

M. le comte Déodat de Verthamon, propriétaire du châlet Hauterive à Saint-Germain d'Esteuil (Médoc) présenté par MM. Bonie et Berchon.

M. Gross-Droz, membre de la Société d'anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest, présenté par MM. Berchon et Piganeau.

Ces nominations, mises aux voix, sont admises à l'unanimité.

M. le Secrétaire général saisit enfin l'occasion de la rentrée pour faire connaître à la Société l'état de ses publications :

Deux fascicules vont être distribués sous trois jours, et l'auraient été depuis un mois sans l'absence parfaitement justifiée de notre archiviste zélé.

Les tomes XI 1886, XII 1887, XIII 1888, sont donc désormais terminés.

Le tome XIV 1889 a son 3e fascicule composé et broché, il sera distribué le 20 décembre ; le 4e et dernier est sous presse.

Le 1er fascicule XV, 1890, est en distribution et le 2e et le 3e sont également sous presse.

Nous allons donc être absolument à jour, à bref délai, car M. Braquehaye a promis, d'autre part, ces jours derniers, ce qui doit compléter le tome X, 1886, sur Cadillac.

La Société recevra sans doute ces communications avec la satisfaction que ne peut s'empêcher d'exprimer pour sa part son Secrétaire général.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une note que M. André Pommade, de La Réole, avait envoyée au Secrétariat pour la séance du 8 août.

Elle est ainsi conçue :

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous adresse le dessin d'un christ en cuivre rouge repoussé trouvé dans la fondation d'un mur de l'église de Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne).

Ce christ, comme on peut le remarquer dans mon dessin, a les yeux percés. Serait-ce pour y recevoir quelques pierres fines ou bien, comme sur quelques statuettes antiques, des yeux incrustés d'argent?

Il est de la grandeur exacte de l'original. Les détails du dessin sur l'antiquité du christ pourront être d'ailleurs un sujet d'études pour la Société.

A. Pommade.

M. Augier, auquel M. le Président donne la parole avec l'assentiment de l'Assemblée en intervertissant l'ordre du jour, donne lecture d'une notice sur l'église de Savignac-sur-

l'Isle, arrondissement de Libourne, où il vient d'exécuter quelques travaux de peinture.

L'impression de cette note est votée.

M. E. Piganeau donne ensuite communication d'un travail de M. A. Girault, membre de la Société, sur le lieu probable de la sépulture de Saint-Emilion.

M. E. Piganeau fait suivre cette lecture d'un mémoire concernant le culte du même Saint dans la ville de ce nom. Quelques passages de ce mémoire donnent lieu à des observations de M. Augier, mais M. le Président et plusieurs membres font remarquer que l'heure est avancée, que l'étendue du travail de M. Piganeau est trop considérable pour que sa lecture puisse être terminée dans la séance et l'Assemblée décide que cette lecture sera continuée à la prochaine réunion.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le Président, E. Bonie.

Le Secrétaire, E. Piganeau.

Séance réglementaire annuelle d'élections du 5 décembre 1890.

Présidence de M. de Mensignac, assesseur.

Il est procédé, conformément au règlement, aux élections pour l'année 1891.

M. le comte A. de Chasteigner, premier vice-président, passe de droit *président.*

M. R. Dezeimeris le remplace dans la *première vice-présidence* et

M. Francisque Habasque, conseiller à la Cour de Bordeaux, est élu *deuxième vice-président.*

MM. Berchon, *secrétaire général,*
Piganeau et Ed. Feret, *secrétaires,*
Domengine, *trésorier honoraire,*

MM. Dagrand, *trésorier*,
Amtmann, *archiviste*,
sont maintenus, par acclamation dans leurs fonctions.

M. Bonie, en quittant la présidence, devient premier assesseur et

MM. L'abbé Léglise et C. de Mensignac sont maintenus assesseurs par acclamation.

La proposition de M. Berchon de conférer le titre de correspondants aux membres de la Société archéologique de Montauban qui ont pris une part active à la séance publique du 22 octobre dernier est votée à l'unanimité.

En conséquence sont élus membres correspondants :

MM. Le chanoine F. Pottier, fondateur et président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne,
Edouard Forestié, secrétaire de la même Société,
Chanoine J. de Carsalade du Pont, secrétaire de S. G. Mgr l'archevêque d'Auch,
Emile Cartailhac, de Toulouse, membre de plusieurs Sociétés savantes,
Paul de Fontenilles, inspecteur général de la Société française d'Archéologie,
Chanoine Calhiat, aumônier du Lycée de Montauban, membre de l'Académie des Arcades, etc.,
Dumas de Rauly, archiviste du département de Tarn-et-Garonne.

Séance du 12 décembre 1890.

Présidence de M. F. Habasque, conseiller à la Cour, vice-président.

En l'absence du président, M. le comte de Chasteigner, excusé, et de M. le vice-président, Dezeimeris, indisposé, M. F. Habasque prend possession du fauteuil.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Francisque Habasque, en prenant le fauteuil, adresse à ses

collègues ses remerciments les plus sincères pour le vote par lequel, dans la dernière séance, il a été nommé vice-président. Il ne saura mieux reconnaître un honneur, auquel il est très sensible, qu'en consacrant tout son dévouement au développement et aux intérêts de la Société. Lorsque les circonstances l'appelleront à présider, il s'efforcera, avec le bienveillant concours de tous, de maintenir dans les discussions l'ordre et la bonne harmonie qui en font le charme et qui en sont la base.

M. Habasque transmet à la Société les remerciments de M. de Chasteigner récemment élu président et que des affaires personnelles retiennent momentanément en Poitou. Il présente aussi les regrets de M. le secrétaire général Berchon que des motifs de santé empêchent d'assister à la séance.

Il donne ensuite lecture de la lettre suivante adressée à M. Berchon par M. Bonie, président sortant :

Bordeaux, le 11 décembre 1890.

Bien cher Secrétaire général,

Je regrette vivement de n'avoir pas le plaisir d'écouter votre intéressante communication, mais je me suis imposé de n'assister à aucune réunion jusqu'après le lugubre anniversaire de la mort de ma chère nièce.

Mon chagrin ne m'empêche pas, en quittant le fauteuil de la présidence, de me féliciter d'avoir pour successeur l'érudit archéologue chargé de diriger nos travaux.

Veuillez, je vous prie, lui dire combien j'aurais été heureux d'assister à son installation, ainsi qu'à celle de mon ami le vice-président Habasque.

Je croirais manquer au devoir de la reconnaissance, en descendant de mon siège, sans remercier bien sincèrement et de tout cœur mes collaborateurs du concours intelligent qu'ils ont bien voulu me prêter.

Mes remerciements s'adressent d'une manière toute particulière à notre cher Secrétaire général qui contribue si puissamment à la prospérité de notre Société.

Veuillez je vous prie, agréer, mon cher Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les plus affectueusement dévoués.

Ed. Bonie.

A la suite de cette lecture, M. le Président au nom du Bureau tout entier propose à la Société de voter à M. Bonie des remer-

ciments pour la compétence, le tact et la distinction avec lesquels il a, pendant trois ans, dirigé ses travaux.

Cette proposition est votée à l'unanimité et mention de ce vote sera faite au procès-verbal.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un travail de M. Emilien Piganeau sur Saint-Emilion, travail dont la première partie a été lue dans la précédente séance.

Analysant le texte de la légende qui représente ce saint personnage venu de Bretagne après maintes tribulations, pour se fixer dans un désert où il serait mort vers l'an 767, l'auteur émet quelques doutes sur l'existence même déjà controversée de ce pieux anachorète, qui paraît, du reste, avoir été confondu avec d'autres saints du même nom. La topographie du pays, les antiquités découvertes aux alentours de la ville, la présence de nombreux silos, et la lecture des plus anciennes chartes qui donnent à la localité le nom de Semelione, font croire à M. Piganeau que, loin d'être un désert, ce lieu fut de bonne heure habité par des peuplades gauloises, qui auraient établi, sur la hauteur où se trouve aujourd'hui cette ville si renommée, un oppidum, dont le nom primitif Semelionum, Semelione, serait devenu par la suite Saint-Emilion, selon l'habitude des premiers siècles de notre ère de substituer une dénomination chrétienne aux lieux et aux objets des cultes antérieurs. M. Piganeau doute d'autant plus de l'existence de ce saint Emilion que sa légende, écrite en latin, est due à un certain évêque de Toul, André du Saussay, mort en 1675, qui a commis une grosse erreur historique à propos de saint Austremoine, évêque de Clermont, à qui il fait occuper ce siège épiscopal deux cent vingt ans. Un petit livre, imprimé en Hollande au commencement du XVIIe siècle, fait connaître un autre saint Emilion, anachorète en Auvergne, vivant aussi au VIIIe siècle et dont Grégoire de Tours aurait raconté la vie, bien que Grégoire de Tours vécût lui-même au moins deux siècles auparavant. M. Piganeau croit apocryphe l'inscription qu'on lit sur un des piliers de l'église souterraine de Saint-Emilion. D'abord, parce qu'elle paraît avoir été tronquée, et parce que, ensuite, les textes des chartes latines font voir qu'on

écrivait toujours en latin Sanctus Emilianus et non Sanctus Emilio.

Néanmoins, ce saint personnage, dont on a pu autrefois prétendre conserver des reliques, a été l'objet d'un culte spécial et d'une fête chômée le 16 novembre. Cette date était, comme les grandes fêtes de l'Eglise, une époque de transactions, de paiements, etc., et la dépense qu'occasionnait cette fête publique figurait dans le budget municipal, ainsi que le prouvent les comptes des trésoriers de la ville.

C'est vers le XVI[e] siècle, pendant les guerres de religion, que ce culte a dû être abandonné, pour n'être rétabli que sous l'épiscopat de M[gr] Donnet, par une messe dite pendant l'octave de la Toussaint. Les registres municipaux font voir que, jusqu'à la Révolution, l'église souterraine, qui était l'église paroissiale de la ville était dédiée à saint Pierre et non à saint Emilion, qui ne devait y avoir qu'un autel avec une statue devant laquelle la municipalité entretenait un luminaire (candela).

M. Piganeau, certes, ne voudrait pas heurter de front des croyances établies, mais, comme après tout les légendes, quelles qu'elles soient, ne sont pas des preuves historiques, il recherche dans les documents écrits et, dans l'ordre des choses possibles, tout ce qui peut mettre sur la voie de la vérité.

M. le Président met aux voix l'impression de ce mémoire, qui est adoptée à la majorité, la contre-épreuve ayant donné un résultat négatif.

M. l'abbé Léglise a ensuite la parole pour lire une notice sur le château de Cazes (entre La Réole et Monségur). Des photographies, dues à M. Amtmann, accompagnent ce travail.

Sur un terrain situé dans le vallon du ruisseau l'Andouille et appartenant dès le XI[e] siècle au prieuré de La Réole, le cardinal Raymond-Guillaume de Fargues, neveu du pape Clément V, fit élever un château fort et superbe pour son temps, que sa mort, en 1346, ne lui permit pas d'achever ; il ne le fut, du reste, jamais. La partie sud est ce qui reste aujourd'hui de plus intéressant de ces ruines dont l'industrie privée fit, après 1830, une carrière de pierres. Les bâtiments subsis-

tants, composés d'une grande tour ou donjon, mesurent 55 mètres de longueur sur 11^{m}60 de largeur et 18 mètres de hauteur. L'escarpement du sol servait de défense naturelle aux façades sud et ouest. Au nord, les traces de constructions indiquent qu'il a dû y avoir des ouvrages considérables. La façade de l'est est la mieux conservée et la seule intéressante; là devait être la porte d'entrée dans une tour ronde dont le sommet est démoli.

Deux fenêtres ogivales, à meneaux, décorent cette façade. A l'intérieur, deux cheminées superposées. En somme, les ruines du château de Cazes présentent quelque intérêt à l'archéologue et à l'historien, puisqu'il se rattache, lui aussi, à cette époque où, sous l'influence du célèbre Clément V, pape bordelais, notre pays vit s'élever de nombreuses demeures féodales.

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée vote la publication, avec plans et dessins, de cette notice.

M. Amtmann fait ensuite la lecture d'un important travail de M. le Dr Berchon sur une habitation antique à Cissac (Médoc) découverte sur le domaine de Lamothe, ancienne maison noble dépendant du château du Breuil.

Des fouilles successives, faites par M. d'Elbauve, ont fait reconnaître dans cette propriété, et sur un espace de 300 à 400 mètres carrés, d'abord un atelier préhistorique, qui a fourni une très belle pièce, puis un dolmen, un tumulus et une habitation gallo-romaine, entre les fondations de laquelle ont été recueillis divers objets de plusieurs âges : mortier et molette en silex, polissoirs, hache polie en trap balsatique, pierres trouées et pyramides en brique également perforées en un point, fusaïole, hache de bronze, débris de poteries, d'amphores, frondes en grand nombre; agrafe en bronze émaillé, et fond de vase en terre vernissée portant la marque LTETIΣΑΛΙΑ, que l'on sait être celle de Tetius d'Arezzo, grand fabricant de vaisselle dite de Samos.

Tous les objets recueillis sont devenus la propriété de M. Berchon et sont décrits avec le plus grand soin par lui. Il rappelle enfin qu'on a découvert aussi dans l'oubliette d'une vieille tour de la maison noble, un corps réduit en squelette, et

Bordeaux, 15 Octobre 1890.

Monsieur et très honoré Collègue,

La Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, présidée par M. le chanoine F. Pottier, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, a choisi Bordeaux pour son excursion annuelle et viendra visiter nos monuments et nos musées, ainsi que Cadillac et la Brède, les 21, 22 et 23 octobre prochains.

Elle a demandé le patronage de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts et celui de la Société Archéologique, et les deux Compagnies se sont entendues pour la réception de leurs savants confrères.

Il a été spécialement décidé que la salle des séances de l'Académie, hôtel Jean-Jacques Bel, allées de Tourny, n° 10, serait mise à la disposition des excursionnistes pendant tout leur séjour et que le premier rendez-vous, à Bordeaux, aurait lieu dans cette salle le 22 octobre, à 8 heures du matin.

Toute cette journée sera consacrée à des visites qui se termineront à partir de 4 heures et demie du soir, à bord du transatlantique « *Le Portugal* » dans les Docks de Bacalan.

Une séance générale et publique aura lieu le même soir à 8 heures, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée, 53, rue des Trois-Conils.

Vous êtes invité à prendre part à cette réception, aux visites des monuments et musées de Bordeaux, ainsi qu'à celle de Cadillac, le 21, à midi.

La présente lettre servira de carte d'entrée à la séance publique du 22 octobre, à l'Athénée, pour vous et votre famille.

Le Secrétaire général,
Dr E. Berchon.

Le Président,
E. Bonie.

Le programme imprimé et rédigé d'un commun accord avec l'Académie résume du reste mieux que tout commentaire la part d'honneur qui revient à chacun et doit être ici reproduit.

La direction de la réception avait été laissée à l'Académie, comme doyenne des Compagnies savantes de Bordeaux. En l'absence, motivée du reste, de notre président Bonie et malgré les difficultés d'une organisation de ce genre pendant les vacances, tout à parfaitement marché soit à la Réole, où nos collègues MM. Cantellauve, Tournié et Pommade s'étaient mis à la disposition des excursionnistes; soit à Cadillac, où M. Braquehaye et M. Charles Berchon s'étaient rendus avec M. l'abbé Ferrand, membre de l'Académie; soit à Bordeaux où plusieurs de nos collègues ont mis le plus grand zèle à diriger et aider nos savants confrères dans leur trop rapide inspection.

Programme de la réception de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne présidée par M. Fd Pottier, *correspondant du ministère de l'instruction publique.*

JOURNÉE DU 22 OCTOBRE, 8 HEURES DU MATIN

Rendez-vous général à la salle des séances de l'Académie, 10, allées de Tourny, où MM. Berchon, Durand et Vivie, président, vice-président et secrétaire général de l'Académie recevront les visiteurs ainsi que les membres de l'Académie et des Sociétés d'Archéologie et d'Anthropologie, qui voudront bien répondre à leur invitation.

Bienvenue et visite immédiate des Musées et des Monuments de Bordeaux, sous la direction de :

M. R. Céleste, bibliothécaire de la ville, archiviste de l'Académie :

Bibliothèque municipale, Livres et souvenirs de Montaigne, Montesquieu, J.-J. Bel, Cardoze, Beaujon, etc.

M. C. de Mensignac, assesseur de la Société Archéologique et conservateur des Musées des armes, des antiques et préhistorique :

Musée des antiques, rue J.-J. Bel et au Palais-Gallien, Musée préhistorique au Jardin-Public.

M. Ch. Durand, architecte et vice-président de l'Académie :

Notre-Dame, la nouvelle Bibliothèque, le nouveau Musée des antiques, le Palais-Gallien,

Et dans l'après-midi :

Les nouvelles Facultés, le tombeau de Montaigne et la Porte du Palais.

M. E. Piganeau, secrétaire de la Société archéologique :

Allées Damour, Vercingétorix, Saint-Seurin et Saint-Ferdinand.

Mgr Cirot de la Ville et M. Gaussens, curé de Saint-Seurin, membres de l'Académie, recevront les visiteurs vers 9 heures.

M. le Dr Souverbie, conservateur du Musée d'histoire naturelle, et son adjoint M. Cabannes, membres de la Société d'Anthropologie :

Le Musée du Jardin-Public.

M. E. Lalanne, membre de la Société d'Anthropologie, 71, rue Turenne, se mettra à la disposition des excursionnistes pour sa collection de numismatique.

Dans l'après-midi du même jour, à partir de 2 heures :

M. Louis Labbé, architecte, et M. E. Piganeau membres de la Société Archéologique :

Pey-Berland, Saint-André, la Porte Royale, etc.

M. le chanoine Raymond, curé de la Cathédrale, recevra les visiteurs vers 2 heures 1/2.

M. Vallet, conservateur du Musée de tableaux.

Musée de l'Hôtel-de-Ville.

Après la visite de la Porte du Palais, les excursionnistes se rendront, par les tramways des quais, aux Docks de Bacalan pour la visite du transatlantique des Messageries maritimes, *le Portugal*.

M. Hautreux, ancien officier de marine et membre de l'Académie, sera à bord à partir de 4 heures 1/2.

Le soir à 8 heures, séance générale publique dans le grand amphithéâtre de l'Athénée, 53, rue des Trois-Conils. Le programme détaillé sera distribué à l'entrée.

JOURNÉE DU 23 OCTOBRE, 8 HEURES DU MATIN

Visite du Grand-Théâtre, du Pont, de Saint-Michel, Sainte-Croix et de la nouvelle Faculté de Médecine.

M. l'abbé Dauby, curé de Saint-Michel, membre de la Société Archéologique, et M. Bouluguet, secrétaire du Conseil de fabrique;

M. l'abbé Cazenave, curé de Sainte-Croix, et M. Lelièvre, son vicaire, membre de la Société Archéologique,

Et M. E. Piganeau,

Seront les guides des visiteurs.

M. le professeur Bouchard, secrétaire général de la Société d'Anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest, sera à la Faculté de médecine, place d'Aquitaine, de 10 à 11 heures.

Quelques excursionnistes pourraient visiter dans le voisinage la fabrique de vitraux de M. Dagrand, membre de la Société Archéologique, 7, cours Saint-Jean.

Bordeaux, le 18 octobre 1890.

Le Secrétaire général,	*Le Président de l'Académie,*
Aurélien Vivie.	E. Berchon.

Un horaire magnifiquement illustré par un peintre et aquafortiste bordelais établi à Montauban, M. Anglade, a été, du reste, distribué dès la première réunion à l'Académie et a témoigné non-seulement des talents de l'auteur mais de l'organisation aussi scientifique qu'artistique des excursions de la Société Montalbanaise.

Tous les incidents des visites et de la séance publique du 22 octobre ont été signalés, en outre, avec le plus grand soin, par tous les journaux de Bordeaux, principalement par la *Gironde* où se lisaient les comptes-rendus suivants dus à la

plume exercée de M. Gabriel Bouturier. Ils donnent la physionomie exacte de la réception, et nous aimons mieux les donner in extenso que les analyser ou commenter.

Les Archéologues du Tarn-et-Garonne, à Bordeaux.

Ainsi que nous l'avions annoncé, les Membres de la Société archéologique du département de Tarn-et-Garonne, au nombre d'une trentaine environ, sont arrivés hier soir à Bordeaux (1) où ils viennent procéder à la visite des curiosités archéologiques de notre département.

Visite à la Réole.

Nos archéologues, venant de Montauban, s'étaient arrêtés le 21 octobre à la Réole, où trois Membres de la Société archéologique de la Gironde (2) les ont guidés dans une visite à l'hôtel de ville et aux vieux remparts, qui sont les principales curiosités de ce pittoresque chef-lieu d'arrondissement.

Un second arrêt a eu lieu ensuite, dans l'après-midi, à Cadillac.

Visite à Cadillac.

Un vif intérêt s'est attaché à la visite de cette charmante localité. L'ancien château du duc d'Epernon, aujourd'hui maison de détention, a particulièrement fait l'objet d'un examen approfondi. Le directeur, M. Hazard (3) en a fait les honneurs avec une grande courtoisie.

---

(1) C'est par une décision de la Société montalbanaise que Bordeaux avait été choisi pour son excursion de 1890 et elle avait réclamé le patronage de l'Académie et de la Société archéologique qui s'étaient entendues pour la recevoir.

(2) MM. Cantellauve, Tournié et Pommade, de la Réole.

(3) M. Ferrand, membre de l'Académie, et MM. Braquehaye, Ch. Berchon et H. Vigneau s'étaient rendus de Bordeaux, représentant la Société archéologique.

Réception à l'Académie.

Ce matin 22, à huit heures, les Archéologues de Tarn-et-Garonne et de la Gironde se sont réunis à l'Académie, rue Jean-Jacques Bel, où ils ont été reçus par les Membres du Bureau de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, MM. le D[r] Berchon, président; Charles Durand, architecte, vice-président; Aurélien Vivie, secrétaire général.

Parmi les Membres de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, nous remarquons le président, M. le chanoine Pottier, et nous nous rappelons immédiatement le joli discours qu'il nous fit entendre à Montauban, lorsque la Société reçut les cigaliers et les félibres.

M. le chanoine Pottier est accompagné, nous le répétons, d'une trentaine de Membres, parmi lesquels nous citerons MM. Emile Cartailhac, de Fontenilles, Dumas de Rauly, Henri de France, colonel Forel, Henri Calhiat, de Carsalade du Pont, Edouard Forestié, etc., etc.

M. le D[r] Berchon a souhaité la bienvenue aux Membres de la Société de Tarn-et-Garonne, se déclarant heureux de les recevoir.

Il leur a annoncé, en leur montrant le portrait de Montesquieu qui orne la salle où on se trouvait, la publication prochaine de manuscrits inédits de l'illustre écrivain. Nous en avons déjà entretenu nos lecteurs.

Cette nouvelle, comme bien on pense, a été accueillie avec le plus vif plaisir par les érudits auxquels M. le Président de l'Académie s'adressait.

Visite des Musées et des Monuments.

On a procédé ensuite à la visite de la Bibliothèque. C'est M. Céleste qui en a fait les honneurs. Il a montré à ses visiteurs des reliques précieuses, notamment l'exemplaire des *Essais* annoté par l'auteur, et où on peut saisir l'écrivain en plein travail de la pensée, au moment où il cherchait à donner à ses idées leur vêtement définitif. Le plus souvent c'est un

plume exercée de M. Gabriel Rout
nomie exacte de la réception, et nou
in extenso que les analyser ou com

Les Archéologues du Tarn-et-

Ainsi que nous l'avions annoncé
archéologique du département de T
d'une trentaine environ, sont arriv
ils viennent procéder à la visite de
notre département.

Visite à la

Nos archéologues, venant de
21 octobre à la Réole, où trois
logique de la Gironde (2) les
l'hôtel de ville et aux vieux rem
curiosités de ce pittoresque ch
Un second arrêt a eu lieu
Cadillac.

Visite à C

Un vif intérêt s'est attaché à
localité. L'ancien château du du
son de détention, a particulièrem
approfondi. Le directeur, M. Ha
avec une grande courtoisie.

---

(1) C'est par une décision de la So
avait été choisi pour son excursion de
nage de l'Académie et de la Société ar
dues pour la recevoir.

(2) MM. Cantellauve, Tournié et Pom

(3) M. Ferrand, membre de l'Académi
chon et H. Vigneau s'étaient rendus
Société archéologique.

t de nous avoir

, dont le nom en
dans le monde

, son langage est
chaque phrase.
re en parlant de
près pendant un

euses sur l'archéo-
s trouveront dans
t qui ne peut man-
toujours accueilli

and, de l'Académie
tique en l'honneur
ne. Très spirituels,
Garonne un éloge
e passage où l'abbé
re Nadaud, « chan-
ecteurs, si la place

et-Garonne, entre-
se en Aquitaine ».
echerches, et pré-
'exclut pas l'agré-

le Saint-Front de
tradiction en cela
a voulue de l'église

a émis nombre de

lus convaincu,
uments qui
dale, de

mot qu'il supprime, donnant ainsi à l'expression plus de vivacité, plus de relief.

Avant de quitter la Bibliothèque, on jette un coup d'œil sur une partie des « antiques » qui se trouvent rue Jean-Jacques Bel. On admire le tombeau du maréchal d'Ornano, ancien maire de Bordeaux. Ce monument, d'un art élevé et d'une profonde inspiration, provient de l'ancienne chapelle de la Merci.

M. Charles Durand succède à M. Céleste pour guider les excursionnistes.

Il les accompagne à la nouvelle Bibliothèque, bientôt terminée. Que de Bordelais ne savent pas qu'ils pourraient voir là les magnifiques bas-reliefs de Francin qui ornaient le piédestal de la statue de Louis XV, placée à l'endroit occupé maintenant par la fontaine des Trois Grâces !

Mais le temps presse.

De l'escalier où l'on voit les bas-reliefs on va directement à la salle où seront déposés les livres précieux. Là se trouve le beau portrait en pied de Jean-Jacques Bel, le généreux bienfaiteur qui fit don à la Ville de l'immeuble de la rue qui porte son nom.

A Saint-Seurin.

Après la nouvelle Bibliothèque, on va à Saint-Seurin. C'est d'abord le porche qui captive l'attention des archéologues.

Quelques-uns restent en extase devant le fini des sculptures, et maintes réflexions sont formulées qui nous instruisent et que nous voudrions pouvoir reproduire si le temps et la place ne nous faisaient défaut.

A l'intérieur de l'église, où M. l'abbé Gaussens reçoit les visiteurs, c'est tour à tour le beau siège épiscopal en pierre sculptée et les boiseries également sculptées qui sont montrées aux visiteurs.

Une des sculptures des boiseries est particulièrement curieuse ; elle symbolise la gourmandise : deux hommes, dont l'un a fait si bonne chère qu'il est obligé d'appuyer son ventre sur une espèce de chariot, une brouette plutôt, que traîne son camarade.

« Mais, fait M. Cartailhac qui observe de près, vous dites une brouette ; c'en est une en effet si on veut ; et vous dites en même temps que les boiseries sont du quinzième siècle !... »

Mais oui ; et voilà ce qui prouve une fois de plus que ce n'est pas Pascal qui a inventé la brouette, comme beaucoup de gens le croient encore.

On ne va pas à Saint-Seurin sans visiter la crypte. Elle contient des sarcophages en marbre blanc de toute beauté. D'autres sarcophages pareils, explique M. Charles Durand, sont encastrés dans les murs.

Et une tradition toujours vivace prétend qu'ils contiennent les corps de chevaliers français morts à Roncevaux, aux côtés du paladin Roland, et dont la plupart furent transportés ici pour y être enterrés.

M. de Mensignac, conservateur du Musée des antiques, est de la promenade, et il amène les archéologues au Palais-Gallien, où est le véritable dépôt des « antiques ».

Un coup d'œil aux ruines, puis on pénètre dans le hangar qui sert de musée. Il ne sera pas trop tôt que tous ces antiques soient transportés à la nouvelle Bibliothèque, où ils doivent aller.

Au Musée des Antiques et au Muséum.

Qu'on a raison de dire que ce sont toujours les habitants d'une ville qui ignorent les curiosités qu'elle contient ! Que de Bordelais ne connaissent pas notre Musée des Antiques ! Il y là de quoi passer des heures et des heures !

Et que de détails curieux ! Celui-ci par exemple, relevé sur un bas-relief enlevé à la façade de l'église Saint-Seurin pendant la Révolution.

Ce bas-relief représentait les douze apôtres rangés sur une seule ligne. Tous ont eu la tête enlevée, brisée, sauf un au bout de la ligne parce qu'il était coiffé du bonnet phrygien, ce qui l'a fait respecter des révolutionnaires.

Nous recommandons aux amateurs la porte qui provient de la maison occupée jadis, dans la rue des Bahutiers, par le Président d'Espaignet, qui fut en son temps grand alchimiste.

Cette porte, chargée de sculptures, représente le mystère de la Sainte-Trinité. Rien de plus curieux, de plus original.

Et les fines et élégantes statues qu'on trouve çà et là !

Le Palais Gallien et le Muséum d'histoire naturelle ont été ensuite l'objet d'un examen tout particulier, sous la direction de M. le Dr Souverbie, conservateur, et de son adjoint, M. Cabanes.

Le Déjeûner.

A midi, tous les Archéologues sont allés déjeûner au restaurant du Louvre. Repas très gai qui s'est terminé par les toasts les plus aimables.

M. le chanoine Pottier, notamment, a tenu à remercier les Bordelais de l'accueil qu'ils faisaient à leurs savants hôtes.

A l'Archevêché.

A deux heures, nos excursionnistes se sont remis en route et sont allés présenter leurs respectueux hommages à Mgr l'Archevêque de Bordeaux.

Mgr Lécot a reçu les visiteurs dans le grand salon de l'Archevêché et s'est entretenu quelques instants avec eux. Sa Grandeur a eu un mot aimable pour tous et a prononcé une délicate et spirituelle allocution.

Les excursionnistes se sont dirigés vers la Cathédrale, où M. Labbé, architecte, et M. E. Piganeau, secrétaire de la Société archéologique, leur ont servi de guides, leur montrant la belle porte royale récemment restaurée.

M. le chanoine Raymond a reçu les visiteurs et leur a montré en détail les richesses de la Basilique.

De la Cathédrale, on est passé aux Musées. M. Valette, conservateur, était averti ; il a été heureux de faire admirer ses plus belles toiles. Mais il a regretté que la visite fût aussi rapide. On n'a fait que traverser, en effet, ou à peu près les galeries. C'est qu'il fallait se rendre au Docks de Bacalan pour la visite du *Portugal*.

Le magnifique bâtiment a été, lui, privilégié. Il a été exploré dans tous ses coins et recoins, et les explications les plus inté-

ressantes et les plus instructives ont été données par M. Hautreux, ancien directeur des mouvements du port et membre de l'Académie, qui s'était mis avec empressement à la disposition des visiteurs.

La nuit était venue lorsqu'on a visité le *Portugal*. Il a fallu renoncer à la visite de la Porte du Palais, que M. Charles Durand s'était promis de montrer aux archéologues montalbanais.

Ceux-ci, en vérité, ont un programme trop chargé pour les deux jours qu'ils ont à rester à Bordeaux. Que de choses curieuses ils seront forcés de négliger !

Séance publique à l'Athénée.

A huit heures du soir, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée, a eu lieu la séance publique annoncée. Il y avait beaucoup de monde.

M. le Dr Berchon, président de l'Académie de Bordeaux, présidait cette séance. Il avait à sa droite M. Bayssellance, maire de Bordeaux, et à sa gauche M. le chanoine Pottier.

M. Charles Durand, vice-président de l'Académie, et M. Paul de Fontenilles, inspecteur général de la Société française d'Archéologie, complétaient le Bureau aux deux extrémités duquel prenaient place successivement les orateurs.

Les Membres de l'Académie, de la Société Archéologique et de la Société d'Anthropologie de Bordeaux, à la tête desquels se trouvaient M. de Loynes, président et le professeur Bouchard, secrétaire général, remplissaient l'estrade où s'étaient placés les savants venus de Montauban.

Un grand nombre de notabilités de la ville étaient présentes ou s'étaient fait excuser, particulièrement M. le Préfet de la Gironde, M. le Général commandant le 18e Corps d'armée et Mgr Lécot, archevêque de Bordeaux.

Après avoir ouvert la séance, M. le Dr Berchon a fait un éloge senti de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, et il s'est vivement félicité de la visite dont cette Société a bien voulu honorer Bordeaux.

nos jours, a dit M. de Fontenilles, et cela au désespoir des vrais archéologues.

En terminant, M. de Fontenilles, parlant des peintures murales, datant du quatorzième siècle, qui ornent les coupoles de la cathédrale de Cahors, exprime la crainte de voir disparaître ces peintures à la suite des réparations auxquelles on procède dans ce moment.

Et il demande alors à l'assistance d'adopter le vœu suivant :

« L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, » la Société archéologique de Bordeaux et la Société archéologique de Tarn-et-Garonne réunies à Bordeaux en séance » publique, dans la grande salle de l'Athénée, le 22 octobre » 1890, émettent le vœu, sur la proposition de M. de Fontenilles, inspecteur général de la Société française d'archéologie, que les peintures découvertes dans les coupoles de la » cathédrale de Cahors soient relevées et conservées ».

Une nouvelle poésie est lue par M. Henri Calhiat, de la Société de Montauban. C'est un éloge aimable des Bordelais et de leurs vins. On pense quels applaudissements l'ont accueilli.

La séance a été levée à dix heures et demie. Elle avait paru trop courte au gré de chacun.

Visites du 23 octobre.

De bonne heure, tous nos archéologues étaient sur pied, et la déambulation par les rues de Bordeaux a recommencé.

C'est par le Grand-Théâtre que la visite a commencé. Tous les excursionnistes connaissaient, bien entendu, le monument de réputation. Mais la plupart, notamment les six ou sept ecclésiastiques qui font partie du cortège, ne l'avaient jamais vu. On juge si leur curiosité a été surexcitée.

Du Grand-Théâtre, on a fait une station à la Porte du Palais, puis on s'est rendu au Pont. Le temps manquait pour visiter l'intérieur; mais, en revanche, on a admiré comme il le mérite le magnifique panorama de la ville se développant en façade de six kilomètres.

On était tout près de Saint-Michel. Là, M. Bouluguet, secré-

taire de la Fabrique, attendait les excursionnistes. Il a été pour eux un guide, aussi compétent qu'empressé.

Que de belles choses, nous le répétons, comme nous le disions hier, les Bordelais ont près d'eux et qu'ils ignorent! Combien sont-ils ceux qui n'ont jamais vu la *Descente de Croix*, qu'un sculpteur de la Renaissance a empreinte d'une foi si religieuse et si profonde! Quelle poésie ineffable dans le visage de la Vierge penchée sur le corps du divin Crucifié! On est ému jusqu'au fond de l'âme.

Et le magnifique rétable, tout fouillé, tout ciselé par un artiste aussi ingénieux que savant! C'est encore une pure merveille.

On n'a pas quitté Saint-Michel sans monter à la tour, sans visiter le caveau. Et quand on est arrivé à Sainte-Croix, on n'avait plus que quelques minutes devant soi. C'est pourtant là le monument qui, à proprement parler, pouvait le plus intéresser les vrais archéologues.

Ils l'ont examiné rapidement et néanmoins avec attention; puis ils sont allés admirer, deux pas plus loin, la belle fontaine Renaissance qui forme une dépendance de l'École des beaux-arts.

Voilà une matinée bien employée. Elle a été vraiment instructive pour tous ceux qui ont pris part à cette promenade, où chacun apportait une abondante moisson d'idées et de faits, en même temps que quelques privilégiés visitaient trop rapidement la nouvelle Faculté de Médecine et l'Institut anatomique du professeur Bouchard.

Dans l'après-midi, la réception au château de La Brède a dignement terminé la visite des savants de Montauban.

A La Brède.

A une heure et quart les excursionnistes ont pris le train à la gare du Midi pour se rendre à Beautiran, où des omnibus les attendaient à la gare pour les conduire au château de La Brède. Ils sont arrivés à l'ancienne demeure de l'auteur de l'*Esprit des Lois* vers deux heures et demie.

M. le baron de Montesquieu les a reçus sur le seuil du château, et, se déclarant heureux de leur visite, les a invités à entrer.

Tous les invités ont alors salué Mme la baronne de Montesquieu, qui a fait les honneurs de ses salons avec la plus exquise courtoisie.

On juge de l'intérêt qu'ont pris les excursionnistes à la visite de ces lieux tout pleins encore de la pensée de l'illustre écrivain! La chambre à coucher, telle qu'elle était quand le président l'habitait; la bibliothèque, où sont rangés les ouvrages d'érudition que le génie de Montesquieu sut pénétrer avec tant de profondeur, ont été notamment l'objet de la plus religieuse attention.

M. le baron de Montesquieu a donné à ses hôtes une foule d'indications aussi intéressantes que sûres.

Puis, par les bons soins de Mme la baronne de Montesquieu, un lunch a été servi aux visiteurs.

Et M. le chanoine Pottier, en qualité de président de la Société excursionniste, a pris la parole pour remercier Mme la baronne et M. le baron de Montesquieu de leur aimable et bienveillant accueil.

M. le baron de Montesquieu a répondu qu'il était toujours à la disposition des personnes qu'une intelligente curiosité poussait à visiter la demeure de son illustre aïeul.

M. l'abbé Ferrand a ensuite lu la pièce de vers qu'il avait fait entendre à la séance publique d'hier, et il a obtenu de nouveau le plus vif succès.

M. de Carsalade du Pont a tenu à rappeler qu'un des plus éminents visiteurs, M. Emile Cartailhac, avait obtenu jadis, en quittant les bancs du collège, un prix de 1,500 francs décerné par l'Académie de Tarn-et-Garonne, pour un éloge de l'auteur de l'*Esprit des Lois*.

Ce souvenir a paru très agréable à M. le baron de Montesquieu, qui a remercié M. E. Cartailhac.

Les excursionnistes, après avoir été photographiés en groupe, dans la prairie, par M. Cartailhac, ont pris congé de la châtelaine et du châtelain de La Brède à cinq heures.

Ils sont allés rejoindre, à Beautiran, le train venant de Bordeaux pour regagner Montauban.

Ils emportent, croyons-nous, de leur séjour parmi nous un agréable souvenir. Nous, nous nous rappellerons les heures agréables passées avec eux, pendant lesquelles l'enjouement de leur esprit, les agréments de leur érudition, l'étendue de leur savoir nous ont charmés et instruits.

N'oublions pas d'ajouter que l'Académie de Bordeaux avait envoyé à La Brède, pour la représenter, M. Céleste, dont les lumières, depuis deux jours, étaient d'un si grand secours pour les excursionnistes.

Ainsi s'est terminée la campagne d'automne de la Société archéologique de Montauban dont les Membres se sont empressés d'adresser à l'Académie, et à la Société Archéologique de Bordeaux, l'expression de leur complète gratitude pour l'accueil qui leur avait été fait et dont le souvenir sera conservé précieusement dans les Actes de leur Compagnie.

L'Académie de Bordeaux a, de son côté, voté, dans sa séance du 27 novembre, que des remercîments seraient adressés en son nom et pour la Société Archéologique, à tous ceux qui, étrangers aux deux Sociétés, avaient bien voulu apporter leur concours empressé à la visite de nos collections scientifiques, de nos monuments et de nos églises, et nous devons à sa bonne confraternité la communication de tous les discours, poésies ou notices qui ont été lus ou prononcés par leurs auteurs dans la séance publique du 22 octobre.

Leur reproduction intégrale dans nos Actes sera le témoignage le plus assuré de l'intérêt que nous y avons attaché.

Séance du 22 octobre 1890.

Discours de M. le Dr Berchon, *président de l'Académie et Secrétaire général de la Société Archéologique.*

Mesdames, Messieurs,

Je ne veux point ouvrir la séance par un long discours, car la parole doit être aujourd'hui à nos hôtes, MM. les Membres de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

Mais je ne puis me dispenser de remercier l'assemblée qui a répondu avec tant d'empressement à notre invitation, en un temps de vacances académiques et à une époque de l'année où tant de considérations retiennent à la campagne ceux dont on envie bien souvent le titre de *princes des vignes*, sans songer qu'ils doivent attendre presque toujours plus que la fin de l'année de leurs récoltes pour savoir s'ils seront récompensés de leurs dépenses et de leurs travaux incessants.

Je dois remercier aussi la Société montalbanaise et son éminent président, M. le chanoine Pottier, d'avoir réclamé le patronage de l'Académie et de la Société archéologique de Bordeaux, et j'exprime de suite le regret que m'a chargé de lui transmettre le président de cette dernière Société, M. le conseiller Edouard Bonie, retenu, à son grand regret, loin de nous, ce soir.

Notre Compagnie a été reconnaissante à bien des titres de l'acte de déférence de nos savants collègues et des égards qu'elle rattache surtout à sa qualité de doyenne des Sociétés et Académies de province. Ces égards flattent toujours les vieilles personnes, et nous devons bien faire un aveu, qu'on ne fait pas souvent en pareil cas, c'est que nous n'attendons pas prochainement notre fin de siècle, mais bien notre second centenaire, puisque notre fondation date de 1712.

L'attention dont nous avons été l'objet est d'autant plus

flatteuse que nous connaissons depuis plus de vingt ans déjà le nombre, la variété et la valeur des recherches historiques, archéologiques et artistiques de notre correspondante, et deux motifs de plus nous ont toujours fait attacher une importance toute spéciale à nos relations avec elle.

Le premier est sa préoccupation constante, souvent rappelée et résumée dans cette proposition qu'il faut non seulement veiller à la conservation de nos richesses nationales ou régionales et lutter sans relâche contre le vandalisme destructeur qui nous a privés de tant de monuments utiles pour l'étude de notre histoire, mais encore combattre énergiquement le vandalisme réparateur qui, sous prétexte de restauration scientifique absolue de certains édifices, a poussé le zèle, d'autres ont dit la folie, jusqu'à détruire de fond en comble ces monuments pour les réédifier de nouveau, sans souci des irrégularités de restaurations partielles et souvent artistiques qui étaient autant de témoins précieux rappelant une des phases de l'histoire de l'architecture et fixant par cela même une date.

Ce programme a été celui que l'Académie a préconisé dès longtemps, et je pourrais rappeler les noms du baron de Caila, de Jouanet, de Lacour, de Sansas et de des Moulins parmi ceux de nos plus anciens tenants de ce combat; des Moulins, surtout qui a publié son beau mémoire sur l'*Ecole du Respect*, dont M. le chanoine Pottier a repris la thèse dans de récentes publications.

Mais la Société que nous recevons a un autre mérite tout spécial. Elle a suivi et développé les traditions dont notre grand archéologue M. de Caumont fut véritablement le créateur. Elle a joint aux grands congrès annuels de la Société française d'archéologie des excursions régionales, et elle a déjà visité presque toutes les provinces du Midi et du Sud-Ouest de la France, qui offrent un si vaste champ d'études.

Elle a même dépassé ce programme, et déjà pour elle il n'y a plus d'Alpes. Elle a franchi ces montagnes plus facilement qu'Annibal et sans recourir aux procédés que lui attribue la légende, et ce qui donne à nos confrères une supériorité réelle sur le grand général carthaginois, c'est qu'ils sont

revenus d'Italie riches d'observations, de faits et de collections, sans s'être laissé entraîner ou retarder dans les délices de Naples ou de Capoue.

Ils voulaient, cette année même, imiter le grand roi et prouver que pour eux aussi il n'y avait plus de Pyrénées, quand le choléra et les formalités sanitaires de la frontière les ont détournés de cette excursion.

Et c'est vers Bordeaux qu'ils ont dirigé ce qu'ils nomment avec esprit leurs manœuvres d'automne, se souvenant sans doute de cette belle pensée de Manuce que c'est une véritable honte, quand on voyage dans sa patrie, d'être aussi étranger qu'un hôte de passage des choses de cette patrie elle-même :

Turpe est in patria perigrinari et de his rebus quæ ad patriam pertinent hospitem esse.

Soyez donc les bienvenus, Messieurs, l'Académie a trouvé pour vous aider dans vos visites le concours le plus spontané et le plus empressé. J'en remercie hautement tous ceux qui ont été vos guides. Et si nous n'avons pu entièrement satisfaire vos désirs, c'est que vous nous êtes arrivés dans une période de notre existence qu'on nommait, autrefois, climatérique, c'est-à-dire difficile à traverser.

Vous avez vu nos armes antiques prêtes à être transportées dans de nouveaux édifices, nos beaux livres entassés en vue d'un prochain déménagement et vous aurez été des derniers à siéger dans ces vieilles salles de l'hôtel que Jean-Jacques Bel nous avait donné pour nos séances et nos collections.

Comme le poète d'Ande ou de Crémone, nous devrons dire bientôt :

Nos Patriæ fines et dulcia linquimus arva,
Nos patriam fugimus.

Mais en quittant notre résidence, nous rencontrerons moins de périls et de peine qu'Enée fuyant Ilion. Nous avons déjà, pour transporter nos pénates, nos archives et les bustes et portraits de nos illustres devanciers, le véritable palais où la municipalité de Bordeaux a réuni toutes les sociétés savantes

de la ville. Et je la remercie de nouveau dans la personne de M. le Maire Bayssellance de la large part qui nous a été faite.

Et je n'ai plus, Messieurs, qu'à donner la parole à nos savants confrères. Ils vous parleront de leurs impressions de voyage. Leurs poètes répondront aux nôtres. D'autres vous diront les liens historiques et archéologiques qui unissent Montauban à Bordeaux. Et M. Cartailhac, qui a écrit de si beaux livres sur l'archéologie la plus reculée du Portugal, de l'Espagne, des Baléares et de plusieurs régions de France, vous fera connaître les résultats de la mission que le Ministre de l'instruction publique lui avait récemment confiée en Russie.

Tout ce qui vient de ce pays est sûr d'éveiller l'attention et la sympathie parmi nous. Tout ce qui peut rapprocher les deux nations est un devoir, et ce n'est pas d'aujourd'hui, du reste, que les sentiments d'estime et de solidarité existent entre les deux peuples.

On l'a bien vu quand un homme d'Etat, que son généreux abandon d'une dotation nationale a fait Bordelais, le duc de Richelieu, put obtenir d'Alexandre I[er], qui l'appréciait, une libération anticipée du territoire, et même l'intégrité ancienne de la patrie française pour la première fois envahie;

Et, plus tard, quand après de nouvelles luttes dont les incidents rappellent les exploits les plus chevaleresques de notre histoire, les deux adversaires réconciliés n'eurent plus qu'une pensée, de se serrer la main, comme à la fin d'un loyal combat où l'honneur était sauf.

De tels souvenirs sont une promesse qui assure la paix, si précieuse à l'Europe. Ils seraient sûrement un gage si de nouveaux orages se formaient contre nous, et ce n'est pas de notre côté qu'en naîtront les causes.

Discours de M. le chanoine Pottier, *président de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, en réponse à M. le président* Berchon.

Monsieur le Président et très honoré Collègue,

Vous l'avez dit un jour, c'est, je crois, à l'Académie de Bordeaux : Il est bon pour les Sociétés savantes qu'elles fassent parler d'elles. A l'encontre des jeunes filles, autour desquelles le silence doit se faire, elles gagnent à ce bruit de la renommée.

Pour nous, l'expérience est faite; et notre Compagnie se trouve grandement honorée de ce que l'on a bien voulu parler et s'occuper d'elle à Bordeaux, de ce que, maintenant, vous avez daigné dire vous-même, dans des termes aussi flatteurs que bienveillants.

Mais si son tempérament supporte volontiers de semblables assauts, dût sa modestie en souffrir, si, par là, la Société archéologique de Tarn-et-Garonne espère quelque peu se faire une bonne réputation, il est moins aisé de parler à son tour et, pour ma part, je me sentirais défaillant dans une pareille réunion, si, montant du cœur aux lèvres, un seul mot ne me semblait suffire.

Ce mot, c'est un merci!

Il vous est d'abord adressé, éminent Collègue, à vous qui représentez avec tant d'autorité les deux corps savants sous le patronage desquels nous avons placé notre visite dans votre beau département : à vous, Président de l'illustre Académie de Bordeaux, secrétaire général de la laborieuse Société archéologique de la Gironde.

A vous, entre tous, nous devons le succès de notre expédition : douceurs de l'hospitalité, jouissances de l'esprit et charme du cœur.

En vous et par vous, je puis remercier cette phalange d'hommes d'étude et de science, vos pairs et vos amis, grou-

pés pour nous accueillir et se faire nos guides aimables et distingués.

C'est à votre appel que la Presse bordelaise, pour parler de nous elle aussi, a gracieusement ouvert ses colonnes et, pour nous suivre, député ses reporters.

Si une assemblée d'élite nous écoute ce soir, nombreuse et empressée, pour nous mieux fêter, n'est-ce point parce que vous l'avez conviée?

En vérité, sous bien des formes et pour bien des motifs, notre reconnaissance devait s'exprimer, un merci vous était dû.

Mesdames,
Messieurs,

Ce matin la visite, hélas trop rapide, des monuments de votre ville, nous conduisait du Palais-Gallien au Musée des Antiques, si riche des débris des vieux édifices de la cité romaine. Au milieu des sculptures conservées longtemps dans les murs d'enceinte de *Burdigala*, reconstruite, j'ai cherché l'autel célèbre qui, lui du moins, resta toujours en honneur auprès de vos ancêtres; je voulais relire ces mots :

AUGUSTO.SACRUM
ET.GENIO.CIVITATIS
BIT.(urigum) VIV.(iscorum)

Consacré à Auguste et au Génie de la cité des
Bituriges Vivisques.

Etait-ce pour saluer Auguste? Non! Depuis César, il y en a eu tant et de si divers!..... Bordeaux pourtant fut une capitale, l'histoire ne permet point de l'oublier; les princes et les rois vinrent pour travailler à ses grandeurs, et après eux, continuant leur œuvre, les Jurats de la Renaissance et les Intendants en firent, à coup sûr, une des plus belles villes de France, la seconde peut-être. Nobles et généreux exemples laissés par les d'Ornano et les de Tourny; exemples véritablement féconds!

Votre présence ici, Monsieur le Maire, en est une preuve, dans cet Athénée, palais superbe, bâti par une municipalité

intelligente pour abriter les Lettres, les Sciences et les Arts et encore, nous ne saurons l'oublier, pour recevoir vos hôtes d'un jour qui se font vos admirateurs.

Cela dit, Messieurs, je ne cherche pas davantage Auguste, qui n'est plus, mais bien, pour le saluer, le Génie toujours vivant de votre Cité.

Quel était-il dans la pensée du lapicide qui a gravé l'inscription, dans celle des décurions qui érigèrent l'autel? Peu m'importe pour l'heure. Etre en cela trop archéologue pourrait m'imposer une gêne dont je ne veux point.

Egalement le Génie de l'empire a péri dans l'effondrement avec Julien; où serait alors celui des Bituriges Vivisques si, pour le saluer ce soir, je ne pouvais le retrouver multiple dans le passé et dans le présent?

C'est le Génie d'un peuple toujours debout, actif, éclairé.

Un jour, il fut baptisé par saint Martial, évangélisé par saint Seurin et chanté par Ausone. Depuis, par quels poèmes de pierre n'a-t-il pas célébré, lui-même, ce Dieu, désormais adoré, sous des pontifes justement célèbres : Clément de Goth, Pey Berland, Sourdis, pour n'en nommer que trois parmi les anciens?

Ils sont radieux encore ces monuments revêtus des beautés de tous les styles, tribut de l'art et hommage de la foi apporté par chaque époque, de la crypte de Saint-Fort à l'église néo-grecque de Saint-Dominique, des premiers siècles au XVIII[e]. Quels restes importants de la période romane dans la façade de Sainte-Croix! quelle première floraison de l'art ogival à Saint-Seurin ou à Saint-André! quel complet épanouissement à Saint-Michel et à la tour de Pey-Berland!

Le Génie bordelais aimait aussi les grands édifices profanes lorsqu'il rappelait les antiques arènes en élevant, sous Louis XVI, le théâtre de Louis, resté un si excellent modèle. Et, à n'en pas douter, il laissait bien loin les œuvres des édiles romains lorsqu'il traçait magistralement les voies magnifiques que bordent vos hôtels et vos palais, lorsqu'il reliait les deux rives de la Garonne par l'admirable pont dont vous êtes justement fiers.

Il est vrai que dans l'antiquité, déjà, notre fleuve gascon avait prêté ses flots au Génie commercial de votre race : port intérieur et port de la Lune, abritant des galères comme vos Docks reçoivent des paquebots.

Génie de la navigation et des affaires, qui a toujours su, de lointaines contrées, rapporter la fortune en échange de la civilisation et de l'industrie, mais qui, chez lui, n'a jamais rien ignoré des choses de l'esprit.

Oh ! certes, il est bien vivant ce Génie de la science qui, par vous, Messieurs, nous accueillait ce matin dans l'hôtel de Jean-Jacques Bel, sous la figure austère du président de Montesquieu, non loin du tombeau de Montaigne, tenant en main les écrits de saint Paulin, de Marcellus, de Lopès, de Berquin, de Jouanet, de Baurein, de Sansas ou de Charles des Moulins.

Et quelles pages n'a point tracées son pinceau sur la toile, quels arbres n'a point animé son ciseau quand, Génie de la peinture ou de la sculpture, il s'est appelé Pierre Lacour, Horace Vernet, Alaux, Brascassat, Rosa Bonheur, Pageot ou Lapierre?

Messieurs, j'omets un nom honoré, celui d'un vrai savant et d'un grand artiste. Je me suis imposé de ne point vous parler des vivants, la tâche eût été attrayante mais longue. Puis-je cependant, il est absent et il aura tort, puis-je ne point saluer avec respect Léo Drouyn? Sa célébrité sera, je crois, bientôt séculaire.

Et, ce pas étant fait, me permettrez-vous de vous dire quel est celui de nos confrères, dessinateur émérite, dont le crayon a finement illustré le programme de notre excursion? Montalbanais et des nôtres par adoption, Jean-Paul Anglade vous appartient par le talent et la naissance.

Je dois me taire, Messieurs, d'autres ont à parler. Je n'ai point montré pourtant le Génie de l'éloquence dans Duvigneau, de Sèze, Lainé, ou Ravez, et, m'écartant à dessein du sentier de la politique, j'ai vu de trop loin pour les mentionner les Girondins, de Martignac ou le comte de Peyronnet, ces grands ministres presque de notre temps.

Pacifique par état et par goût, je n'ai point cherché les

hommes de guerre avant d'acclamer Dunois, le Français eût souffert d'avoir à s'incliner devant le prince Noir.

Ah! Messieurs, conservez-le avec piété ce vieil autel dédié au Génie de vos pères, qui est toujours si bien le vôtre. Vous lui donnerez la place d'honneur dans le temple élevé par vous aux gloires de la cité bordelaise :

SACRUM
... GENIO. CIVITATIS
BIT. VIV.

UN FAMILIER DE CADILLAC

Jean de MONTFERRAND, Vicomte de FONCAUDE

Mesdames, Messieurs,

La passion de voir et de savoir, cette passion dominante des archéologues, me conduisit, un jour du mois de janvier 1890, dans un vieux château de Gascogne, abandonné par ses maîtres depuis plus d'un siècle, demeure illustre autrefois, aujourd'hui profanée, déshonorée, tombée en ruines, vrai château de la Misère, où Théophile Gauthier aurait pu faire naître son baron de Sigognac. Je suppose, Mesdames, que vous avez lu *le Capitaine Fracasse*.

A Puységur — c'est mon vieux château (1) — comme à Sigognac, ni portes ni fenêtres, des plafonds et des planchers crevés, des pans de murs écroulés, des ronces, des herbes envahissantes, tout un peuple d'oiseaux de proie, chasseurs de jour et chas-

(1) Canton de Fleurance (Gers).

seurs de nuit, en un mot le spectacle d'une maison qui est en train de crouler et à laquelle le temps n'a pas encore donné le charme et le pittoresque d'une ruine achevée. Mais sur ce triste château planaient de grands souvenirs, et dans ces salles délabrées avaient vécu d'illustres personnages, de vaillants capitaines, de nobles dames, des familiers de mes études, dont les noms m'étaient connus et dont le souvenir m'attirait. J'entrais avec eux dans ces ruines et ce qu'ils me disaient, ces chers disparus, m'absorbait tellement que je n'entendais point gémir sous mes pas les escaliers rompus et les poutres branlantes. Que m'importait le danger, je voulais voir et savoir. J'allais et venais des souterrains aux combles, cherchant, avec ce qu'un ancien a appelé *oculus eruditus*, si dans cet abandon général il ne restait point quelques traces du glorieux passé que j'évoquais.

Quelle heureuse surprise! Dans une chambre moins misérable que les autres, ouverte cependant à tous les vents, je découvris, dans un coin, un amoncellement de vieux papiers; toutes les archives de Puységur! Il avait plu la veille; il avait plu l'automne, l'été et le printemps passé et depuis des années il pleuvait sur cette vénérable montagne de parchemins et de papiers. Vous devinez dans quel piteux état se trouvaient ces pauvres archives. Hélas! il n'y avait pas que les vieux murs qui s'en allaient en ruine.

Je ne vous raconterai pas comment je les sauvai; ce qu'il me fallut de travail et de patience pour les faire sécher, les dépouiller et les classer : j'arrive au fait.

Les châtelains de Puységur ont joué un rôle considérable dans notre histoire du Sud-Ouest. Jacques de Chastenet, seigneur de Puységur, colonel du régiment de Piémont, un gentilhomme pétri d'honneur, comme l'appelle Saint-Simon, est l'auteur de ces charmants Mémoires sur les guerres du règne de Louis XIII, réédités avec tant d'élégance et enrichis de notes si sûres, si précises, par mon très savant ami Philippe Tamizey de Larroque. — Je suis heureux de nommer cet ami et de saluer en lui, devant cette imposante assemblée, le travailleur infatigable, le grand érudit, l'aimable et spirituel écrivain. Je lui

envoie nos bien vifs regrets de ne le point voir au milieu de nous et surtout de ne le point entendre dans cette belle fête de la science et de l'esprit, comme il nous l'avait fait espérer. — Le maréchal de Puységur, un des hommes de guerre les plus expérimentés de son siècle, ne vous est pas moins connu. Il est résulté de la part prise par les seigneurs de Puységur aux choses publiques qu'ils n'ont pas été seulement en relation avec les personnages politiques qui administraient la Gascogne, mais encore avec ceux qui gouvernaient la France. J'ai retrouvé dans leurs archives un nombre considérable de lettres du plus haut intérêt pour l'histoire provinciale et générale, et parmi toutes j'ai choisi pour vous celles d'un personnage appartenant à une des plus anciennes et des plus illustres familles de votre belle Guyenne.

Mesdames, le gentilhomme que j'ai l'honneur de vous présenter s'appelle Jean de Montferrand, vicomte de Foncaude, deuxième fils de haut et puissant seigneur François de Montferrand, premier baron de Guyenne, vicomte de Foncaude, baron de Montferrand, Cancon, Casseneuil et Frespech, seigneur de Gontaud et autres places. C'était un familier du château de Cadillac, un ami du duc d'Épernon, ami des jours heureux et des jours d'infortune. Ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont lu la vie du Gouverneur de Guyenne savent que le vicomte de Foncaude n'épargna pour le servir ni son temps ni sa peine. Est-il besoin de vous rappeler avec quel désintéressement, quel peu de souci de son avancement, il s'exposa librement aux rigueurs de la Cour pour seconder le duc d'Épernon dans sa chevaleresque prise d'armes de 1619, en faveur de Marie de Médicis.

Foncaude avait connu à la cour de Cadillac Jean de Chastenet, seigneur de Puységur, vice-sénéchal de Guyenne. Les mêmes sympathies, les mêmes goûts avaient rapproché les deux gentilshommes, diverses expéditions faites ensemble et surtout un égal dévouement au duc d'Épernon nouèrent entre eux une amitié étroite, ils se lièrent et ce fut pour la vie. J'ai trouvé dans le chartrier de Puységur de nombreuses lettres

adressées par Foncaude à son ami, dans lesquelles cette forte amitié se peint en des phrases charmantes, pleines d'un sentiment délicat et profond, et d'une chaleur toute méridionale.

Ces lettres écrites de Bordeaux, de Cadillac, de Casseneuil, d'Agen, de Condom, de Paris, etc., de tous les lieux que visitait le duc d'Épernon, sont également pleines de faits curieux, intéressants, inédits. Naturellement le duc d'Épernon et sa famille y tiennent une grande place. Foncaude note les allées et venues de son maître, fait part au vice-sénéchal des événements domestiques. Il écrit le 14 avril 1627 : « Je vous dirai » que madame de La Valette s'est accouchée d'un fils. Je ne » sais qui en est le plus réjoui du père ou du grand-père ».

Hélas! la joie de l'aïeul fut courte ; quelques jours après, la duchesse de La Valette mourait, emportée par une de ces maladies qui défient la science du médecin. Foncaude mande cette triste nouvelle à son ami : « Nous sommes dans la plus » grande douleur ; madame la duchesse de La Valette est morte » le vingt et unième jour après avoir été accouchée. Son » fils se porte bien. Jugez en quelle affliction se trouvent » monsieur d'Épernon et monsieur de La Valette ».

Cette jeune femme qui mourait à la fleur de l'âge était Gabrielle de France, fille d'Henri IV et de la marquise de Verneuil. Sa radieuse beauté, chantée par les poètes, avait fait les délices des cours de Paris et de Cadillac, mais

Elle était de ce monde où les plus belles choses
Ont le pire destin.

L'enfant qu'elle laissait orphelin fut le dernier duc d'Épernon.

Pour distraire son chagrin, le gouverneur de Guyenne entreprend un voyage. Il visite les villes de son vaste gouvernement. Son train est magnifique ; plus de cent gentilshommes l'accompagnent à cheval, son régiment des gardes et la foule de ses serviteurs lui font un cortège presque royal. Il va, dans ce pompeux équipage, à Marmande, à Agen, à Nérac, à Condom, etc. Les municipalités s'empressent à sa rencontre, la noblesse accourt de tous côtés pour le complimenter, le peuple, attiré par le spectacle extraordinaire de cette marche triomphale, encombre

les routes, curieux et ravi; ce ne sont partout qu'arcs de triomphe, que rues pavoisées, que réjouissances publiques.

Le duc d'Épernon s'arrêta quelques jours à Condom (1). Le vicomte de Foncaude écrit à son ami, le 13 décembre 1631 : « Monsieur, vous êtes bien cruel de n'être qu'à trois lieues de » Condom, là où il y a une Cour très grosse, si vous n'y venez » pas rendre votre hommage. On ne parle que de jeux, courre» ments de bague, bals, banquets et festins. Si vous le voulez » savoir en détail, venez y vous-même ». Et le 7 janvier suivant : « Je vous supplie d'arriver assez tôt pour voir le » festin que Monseigneur d'Épernon fera aux dames, dimanche, » à souper ».

Croiriez-vous, Mesdames, qu'une invitation si pressante et l'annonce de tant de plaisirs laissèrent M. de Puységur insensible! Vous auriez été moins inhumaines, et je le comprends : on courait la bague et on dansait à Condom! Et encore, si vous saviez en quel lieu se donnait le bal? J'en demande pardon à mes vénérés confrères, Messieurs les Ecclésiastiques ici présents, le bal se donnait dans les salons de l'évêché et, *proh pudor!* en présence de Monseigneur l'Évêque. Il est vrai qu'Antoine de Cous, évêque de Condom, avait grandi à la cour de Marguerite de Valois, qu'il aimait les arts, qu'il était un favori des muses; il est vrai aussi que c'était au temps où saint François de Sales allait au bal; ce qui fait évidemment l'éloge des bals..... de ce temps là.

A côté du maître, la famille tient une large place dans les lettres de l'ami de Puységur. Foncaude était un cadet de Guyenne, possédant deux ou trois mille livres de rente, maigre portion que la constitution de la famille sous l'ancien régime lui avait attribuée, tandis que son frère aîné, François, marquis de Montferrand, était entré en possession de la presque totalité des biens paternels. Cette inégalité, qui aurait dû, ce semble, séparer les deux frères en laissant quelque

---

(1) Les registres consulaires de Condom renferment de nombreux et intéressants détails sur le séjour du duc d'Épernon dans cette ville.

amertume jalouse dans le cœur du cadet, les unit au contraire et créa entre eux une affection fraternelle très particulière et très touchante, toute faite de protection et de tendre sollicitude de la part de l'aîné, et de respect, de dévouement et de générosité de la part du cadet.

Cette tendresse commencée dès leur enfance, ce respect, ce dévouement, trouvaient leur explication dans un sentiment rare qui n'est guère plus de notre temps : l'esprit de famille. Le marquis était l'aîné, le chef de la race ; sur lui reposaient les gloires du passé et les espérances de l'avenir, et Foncaude qui aime sa race n'a qu'une préoccupation, c'est de la perpétuer en favorisant, même à ses dépens, l'établissement confortable de son frère. Il s'y emploie avec un détachement personnel dont l'expression touchante revient fréquemment dans ses lettres ; et lorsque enfin ce mariage est décidé et que le marquis va épouser Jacquette de Beauxoncles, veuve du baron de Montaut (1), il se hâte d'écrire l'heureuse nouvelle à son ami : « Je sais que » vous trouverez étrange qu'après avoir demeuré trois ans à un » lieu pour une malheureuse affaire, que j'en parte lorsqu'on » parle de fondre la cloche et mêmement en la saison où nous » sommes (2), puisqu'il s'en faut retourner bien vite ; ajoutez à » toutes ces considérations mon indisposition qui n'est pas » véritablement fort grande, mais elle l'était assez pour m'empêcher de prendre la poste, si je n'étais appelé dans le pays » pour un sujet qui ne me permet pas de faire plus de séjour. » Car, puisqu'il s'agit que mon aîné s'est résolu de se marier, » je suis si satisfait de cette résolution que je ne saurais vivre » content si je ne lui allais témoigner moi-même comme quoi » je m'en réjouis. Vous assurant que je l'estime trop heureux » de ce que Madame Montaut lui a permis qu'il la recherchât » en mariage ; et si mes désirs sont accomplis ils seront bientôt mariés, pour le moins il ne tiendra pas à mes prières et

---

(1) Fille de François de Beauxoncles, seigneur de Bourguerin, et de Jeanne de Montmorency-Fosseux, et veuve de François de Voisins, seigneur, baron de Montaut et de Gramont, premier baron d'Armagnac.

(2) La lettre est datée de Paris, le 1[er] novembre 1626.

» à mon conseil. Vous assurant qu'il n'y a que le seul mariage » de mon frère qui me fit partir de Paris à la saison où nous » sommes ».

Quels admirables sentiments, Messieurs! C'est l'esprit de famille à sa plus haute puissance. C'est le droit d'aînesse accepté non pas avec résignation, mais avec une abnégation et un dévouement qui ne se retrouvent plus aujourd'hui.

Cet homme, qui mettait tant de force et de générosité dans ses dévouements, qui prodiguait son affection avec une tendresse et une douceur presque féminines, apportait dans ses antipathies, par un contraste naturel, une violence et une impétuosité extraordinaires. Ce côté du caractère du vicomte de Foncaude n'est pas le moins curieux à étudier; il nous fait voir notre héros dans son allure vraie, méridionale, bien gasconne, avec son esprit caustique et sa verve endiablée.

Foncaude avait un ennemi, et cet ennemi, Mesdames, j'ai regret à vous le dire, était une femme. Il détestait la maréchale de Roquelaure (1). Il avait avec elle un procès dans lequel il s'agissait de la moitié de son bien et un peu de son honneur. La Maréchale poursuivait l'affaire avec une âpreté normande. Elle traînait Foncaude devant toutes les juridictions, du sénéchal d'Armagnac au grand Conseil du roi. Il est vrai que celui-ci lui rendait avec usure ses bons procédés, car non content de la mettre aux prises avec les gens de justice et de l'embrouiller dans les ruses et les détours de la chicane, il la lardait de brocards, de traits mordants et lui jouait cent mauvais tours. Ecoutez plutôt.

Il écrivait de Paris à M. de Puységur, le 27 juillet 1626 : « Je vous rends mille grâces de la peine que vous avez prise de » me mander des nouvelles de la cour de Bordeaux et parti- » culièrement de la gentillesse de Madame la Maréchale. J'es- » père que je la ferai rendre cet hiver à Paris pour donner un » démenti au peintre qui a fait son portrait, qu'on a envoyé » ici ». Et quelques jours après, le 26 août : « Il la faut brûler

(1) Susanne de Bassabat de Pordéac.

» comme sorcière, puisqu'elle a deviné que j'entreprendrai de » servir M. de Sessas pour le prieuré de Layrac ».

La Maréchale se rend à Paris à la fin de cette année 1626 et se montre à la Cour. Foncaude n'en dort pas, il épie les allées et venues de son ennemie, écoute aux portes et écrit le 26 décembre à Puységur : « La Mounarde — c'est la maré- » chale — est consolée de feu M. de Roquelaure, elle se porte » fort bien. On tient que M. le comte de Schombert lui en » veut dire deux mots à l'oreille, les autres parlent de M. de » Saint-Luc, et tout est d'accord qu'elle se mariera dans ces » quartiers avec l'un ou avec l'autre ; mais je tiens qu'ils en » auront les cornes, car le diable l'a épousée ».

Foncaude avait plus d'une fois fait ces épousailles en donnant la Maréchale à tous les diables, mais elle n'en resta pas moins pour cela veuve honnête et vertueuse et continua à désespérer les galants (1). Il n'est pas jusqu'au général des galères, le pieux Emmanuel de Gondi, duc de Retz, père du fameux cardinal, qui n'y brûla ses ailes, du moins le vicomte l'assure.

« Le général des galères, écrit-il, se renferma mercredi der- » nier, qui était le 7 de ce mois (avril 1627), dans les prêtres » de l'Oratoire. On a mandé de Paris qu'il le fit par désespoir » de ce que Madame la maréchale de Roquelaure lui avait ôté » l'espérance qu'il avait de l'épouser, lui ayant fait connaître » qu'elle ne volait que pour maréchal de France ». Voilà certes une piquante révélation. Les historiens de l'Oratoire n'ont pas connu ce motif de l'héroïque résolution du duc de Retz, et Tallemant des Réaux, l'indiscret conteur, ne l'a pas notée dans ses *Historiettes*.

Foncaude ne traite pas mieux les amis de la Maréchale et surtout les gens de justice qui plaident pour elle. Voici de quelle belle façon il habille maître Barciet, procureur au séné-

---

(1) Elle était d'ailleurs fort belle personne. L'occasion de son mariage avec le Maréchal est plaisante. En allant pour accommoder deux gentilshommes qui prétendaient à sa main, le Maréchal les mit d'accord en la prenant pour lui. (Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 100).

chal d'Armagnac : « Vous me mandez que Barciet est un des
» quatre évangélistes de notre chère amie; pardonnez-moi si
» je vous soutiens qu'il passe plutôt pour un des treize apôtres,
» car aussi bien, si je ne me trompe, celui qui trahit notre
» Seigneur était de son poil ou pour le moins de son humeur ».

Je termine, Messieurs, par ce bon tour de gascon qui dut faire enrager Madame de Roquelaure. Elle faisait confectionner à Paris, chez un tailleur de renom, un costume de veuve pour porter le deuil du Maréchal. Foncaude l'apprit et voici ce qu'il imagina : « Lamothe, Nort et moi avons eu la curiosité de faire
» essayer son deuil à une très honnête et chaste dame, que
» Porchères a amenée d'Angleterre, pour être la plus grande...
» de Londres, qui a pourvu une partie des plus hupés de la
» Cour d'une très bonne marchandise, M. de Bassompierre en
» est du nombre. Et je vous assure que la robe de deuil lui va
» le mieux du monde, si bien que la Maréchale passe dans Paris
» pour être de la taille de l'Anglaise. Honni soit qui mal y
» pense! J'espère, avec le temps, la contraindre à se jeter par
» désespoir dans un cloître ».

Cet espoir du vicomte de Foncaude ne se réalisa pas. Il eut même la douleur d'assister au triomphe de son ennemie, car il perdit son procès. Il ne survécut pas longtemps à sa défaite, la mort le prit à cinquante et un ans, le 9 octobre 1634. Son corps fut enseveli à Cancon et son cœur déposé dans l'église de Casseneuil. Qu'il repose en paix.

J. de Carsalade du Pont.

UN FAIENCIER BORDELAIS

ET

Un IMPRIMEUR de LA RÉOLE, Professeur à Montauban.

Par M. Ed. FORESTIÉ

Dans la gerbe historique, archéologique et littéraire que notre Société est heureuse de vous offrir comme témoignage de gratitude pour l'aimable et cordial accueil que vous nous avez fait, ma part sera plus que modeste.

Je me bornerai à plaider très sommairement la cause de réhabilitation de deux *oubliés*. Non point qu'aucun d'eux mérite une de ces statues qu'on prodigue aujourd'hui; mais ce sont de modestes travailleurs de la pensée ou du pinceau, qui tiennent à la fois par leur origine ou leurs œuvres à nos deux provinces. A ce titre j'ai cru pouvoir vous les présenter.

* * *

Dans son histoire de l'Imprimerie en Guyenne, votre éminent confrère, M. Jules Delpit, disait que le plus ancien imprimeur établi dans cette province paraît avoir été Jean Maurus, originaire de Constance en Allemagne, qui avait été appelé à La Réole par le cardinal Amanieu d'Albret.

La Bibliothèque de Bordeaux renferme les deux rarissimes ouvrages imprimés à La Réole par Jean Maurus en 1517.

Il est regrettable que M. Delpit, avec sa sagacité ordinaire n'ait point recherché ce qu'était devenu Jean Maurus; car il serait possible que l'atelier fort important pour l'époque, de ce typographe, ait été transporté à Bordeaux et acquis par Jean Guyart, qui imprima en 1520 le premier livre sorti des presses bordelaises.

Ceci est une supposition, mais les travaux demi-séculaires auxquels s'est livré mon père sur la bibliographie méridionale

lui ont permis de rassembler quelques notes sur le premier imprimeur Réolais, et je me suis chargé de vous les transmettre.

Jean Maurus qui se qualifie lui-même *Constantianus*, était probablement originaire de Coutances et non de Constance, comme le croit M. Delpit. Latiniste et helléniste distingué, si l'on en juge par ses divers ouvrages, Maurus, en quittant La Réole, laisse le composteur pour prendre la férule du magister, et nous le retrouvons à Lectoure où, d'après un compte municipal de 1518, il reçoit cinquante livres tournoises comme « *domine de las escolas,* » et un sixain pompeux d'un de ses collègues lui attribue la prospérité de cet établissement.

Lui-même, dans une dédicace, parle des innombrables élèves auxquels il enseigne les belles-lettres depuis dix ans en Aquitaine. Il était venu à Montauban, où il figure comme maître ès-arts ou philosophe en 1525-26 et comme orateur ou poète professant la rhétorique en 1528-29; enfin il devint en 1529-30 principal de nos écoles, qui étaient alors tellement fréquentées qu'on dut plusieurs fois agrandir les locaux. Elles comptaient alors plus de 1,500 élèves.

Pendant son séjour dans notre ville, il édita plusieurs ouvrages : un commentaire des adages d'Erasme et une seconde édition de son vocabulaire des dérivés de la langue latine; ces deux livres, datés de 1526, sont rarissimes.

Quelques années après, nous retrouvons Maurus maître d'école à Toulouse, où il était l'objet de mordantes épigrammes décochées par le célèbre Etienne Dolet, qu'il avait probablement irrité par ses idées rétrogrades; peut-être aussi par le dépit d'avoir été son rival heureux aux jeux floraux.

Maurus publia encore vers 1530 divers ouvrages à Toulouse où il s'était marié déjà vieux; mais à partir de ce moment on ne retrouve plus sa trace dans les archives.

* * *

Au moment où commençait la vogue des collections de faïences, il y a trente ans, on attribuait tout à Rouen, Nevers et Moustiers, à l'Italie ou à la Hollande. Aujourd'hui le cadre

s'est considérablement élargi; de nombreux ateliers ont été signalés de toutes parts en province et l'on s'est trouvé en présence d'une véritable efflorescence de l'art céramique en France, caractérisée par la célèbre phrase de Saint-Simon :

« Tout le monde se mit à la faïence. »

Bordeaux n'échappa point à cet engouement, et votre éminent confrère le docteur Azam a raconté dans un magistral mémoire les débuts et les vicissitudes des faïenceries bordelaises.

M. Azam, après avoir signalé le nom d'un faïencier nommé *Molinier*, qui faisait concurrence à Hustin, regrette de ne point connaître de pièce portant la marque de ce céramiste.

J'ai le plaisir de pouvoir combler le desideratum du docteur Azam, en lui signalant une œuvre signée de Molinier, dont l'heureux possesseur est un de nos compatriotes.

Molinier a été occupé pendant plusieurs années comme peintre dans la fabrique de faïences d'Ardus, près Montauban, fondée vers 1730, et c'est à lui que nous devons les principales pièces qui furent faites en 1739 pour obtenir les lettres patentes du roi érigeant la faïencerie en manufacture royale.

Cette fabrique appartenait alors à M. Duval de La Mothe, président de la Cour des Aides de Montauban, et elle a produit pendant tout le XVIIIe siècle des céramiques intéressantes.

Denis Molinier était originaire des environs de Montauban; fils d'un potier, il avait dû faire son tour de France et rapporter chez lui les secrets de Moustiers, dont ses œuvres portent le cachet avec une note toute personnelle.

Le plat que j'ai l'honneur de vous signaler est signé *Molinier fecit* au-dessous d'un cartouche où sont les armes parlantes du peintre, un moulin à vent.

Cette céramique est-elle sortie des fours d'Ardus ou de ceux de Molinier à Bordeaux? Je ne saurais aujourd'hui me prononcer absolument. Mais ce qui est indiscutable, c'est la communauté d'origine — au point de vue du décor — qui existe entre certaines faïences de Bordeaux, première époque et celles d'Ardus de 1739. C'est le même peintre qui les a exécutées.

Molinier ne dut pas faire de brillantes affaires à Bordeaux,

puisque, dans un testament, sa mère dit en 1763, qu'il est marié aux îles « françaises ».

Quoi qu'il en soit, je crois avoir réussi à identifier le Molinier d'Ardus avec celui de Bordeaux, et fait connaître le caractère des œuvres de ce céramiste.

Quelques recherches dans cette voie, aux archives de l'état civil, ou à la Chambre de commerce de votre ville permettraient de compléter la biographie de ce peintre, qui n'était pas sans mérite.

A NOS HOTES DISTINGUÉS

MM. les Membres de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne

---

L'Académie — humble personne —
Vous voit, fière plus qu'Artaban,
Dans la vieille cité d'Ausone,
O doctes fils de Montauban.

Dans la fine langue d'Horace,
Si notre Ausone eût été là,
Ah ! qu'il vous eût fait avec grâce
Les honneurs de *Burdigala !*

Autant de vers, autant de perles...
Par malheur, le dicton fait loi :
« A défaut de grives, des merles... » —
A défaut d'Ausone, hélas !... moi !

Et pourtant, il est une chose
Que l'exquis poète latin
Oubliait un peu trop : Je n'ose
Relever son oubli hautain,

Mais il a chanté la Moselle
Qui, là-bas, loin, roule ses eaux;
Or, on sait que ce n'est pas elle
Qui fait la gloire de Bordeaux :

Sa gloire?... mais c'est la Garonne!
Et, quand le Créateur a mis
A ses pieds pareille couronne,
Bordeaux la montre à ses amis.

Vous la présenter telle quelle
C'est la louer comme l'on doit;
Mais bah! laissez-moi parler d'elle,
Je le sais sur le bout du doigt.

Devant vous, je pourrais me taire,
Car, mieux que dans mes pâles vers,
De Verdon à la Magistère
Vous voyez luire ses flots verts,

Et vous l'admirez; et la preuve,
C'est que Montauban — en secret —
Gémit d'être loin du grand fleuve...
Et que je comprends son regret!

Et bien! depuis longues années,
Cette Garonne de mon cœur,
En des strophes — trop bien tournées —
Prêtait au sourire moqueur :

J'ai voulu la venger de l'homme
Qui la raillait; et, le moyen
Etant vif, encor que chrétien,
Je l'ai vengée!... Et voici comme :

LA VRAIE GARONNE PAR UN GASCON

Réponse à M. GUSTAVE NADAUD, *Chansonnier et Flamand.*

Monsieur, vous vivez à Paris. —
Paris, séjour des beaux esprits,
Soleil aux splendeurs sans égales :
Oui, vous chantez dans ce Paris
Qui fait vibrer tant de cigales.

Même, j'en conviens hardiment,
Nul n'y vibre plus gentiment
Que vous ; et que d'*Œuvres complètes*
J'oserais vendre hardiment
Pour une de vos odelettes !...

Mais vous naquîtes... à Roubaix ;
Et si, moi Gascon, je daubais
Certain railleur venu de Flandre,
Peut-être serait-ce à Roubaix,
Son berceau, qu'il faudrait s'en prendre.

Roubaix et son canal, corbleu !
On doit lever la tête un peu
Quand on a pareille couronne ;
Roubaix et son canal, corbleu !
C'est... Bordeaux — presque — et la Garonne ;

Mais ce n'est pas une raison,
Fît-on encor mieux la chanson,
Pour nous chansonner sans vergogne :
Non, ce n'est pas une raison,
Pour se moquer de la Gascogne.

Les fils de Gascogne, après tout,
Ont dans leur jeu plus d'un atout :
Leur vieille cité bordelaise,
Leur vieille Garonne, après tout,
Ça vaut... Roubaix, ne vous déplaise !

*
* *

Roubaix, en Flandre, chacun sait
Quelle bruyante ruche c'est :
Unie à Tourcoing, sa voisine,
Roubaix en Flandre, chacun sait
Qu'elle est la reine de l'*Usine*.

Roubaix est riche ; seulement,
Point d'œuvres d'art, nul monument :
Ces belles choses raffinées,
Les soupçonne-t-on seulement
Quand on a tant de cheminées ?

A l'entour, jusqu'à l'horizon,
Verts, jaunes, suivant la saison,
Des blés couvrent les plaines mornes ;
Par les prés jusqu'à l'horizon,
Des troupeaux de bêtes à cornes.

La Flandre est grasse : seulement,
Mon œil y cherche éperdument
Un mont à crête dentelée :
A Roubaix, sait-on seulement
Ce qu'est un pic, une vallée ?

Sait-on d'où jaillit le bon vin ?
La vigne !... Ce terme divin
Est-il dans leur vocabulaire ?
Loin d'avoir la vigne et le vin,
Roubaix n'a pas même d'eau claire !

A quelque distance, la Lys,
Honteuse de ses flots salis
Par d'innommables épluchures,
Elle rougit, la noble Lys,
Rasant vos noires filatures...

On croit d'ailleurs — et pourquoi pas ? —
Qu'en Flandre et dans les Pays-Bas,
Bien avant l'ère des Gribouilles,
On barbotait — et pourquoi pas? —
Côte à côte avec les grenouilles.

Reclus assure qu'un beau jour,
Les eaux revenant à leur tour,
Roubaix, la riche filandière,
Doit se réveiller, un beau jour,
Couchée en pleine crapaudière...

*
* *

Et voilà pourquoi, méchamment,
Un homme d'esprit, né Flamand,
Chanta la Garonne : pour rire!
Et voici comme, innocemment,
Au railleur flamand j'ose écrire :

*
* *

« Si la Garonne avait voulu,
Semblez-vous dire, « lanturlu,
» On ne verrait au monde qu'elle... » —
Si la Garonne avait voulu?
Mais elle serait... telle quelle!

Monsieur, apprenez, s'il vous plaît,
Qu'il suffit d'être ce qu'elle est :
Ce grand fleuve que l'on chansonne
N'a — remarquez-le, s'il vous plaît —
Besoin de rien ni de personne!

Oui, quoi qu'en pensent les Nadauds,
Avec Toulouse, Agen, Bordeaux,
Notre Garonne a son histoire,
Et, quoi qu'en disent les Nadauds,
Sa modestie est méritoire :

La jeune Garonne, en courant,
Polit du marbre au Val d'Aran ;
Plus bas, déjà belle à miracle,
La Garonne adulte, en courant,
Tourne les meules du Bazacle ;

Plus bas, couverte de bateaux,
Caressant plaines et coteaux,
Elle enrichit coteaux et plaines,
Et par flux, reflux, les bateaux
La sillonnent à voiles pleines ;

Plus bas encor, monstres géants
Connus des lointains Océans,
Dans leurs allures fantastiques,
Plus bas encor, voguent géants,
Nos paquebots transatlantiques !

Il est vrai que ces fleuves-rois,
Buveurs zigzaguant par endroits,
Lampent de formidables verres,
Et que la soif des fleuves-rois
Veut des rasades de rivières :

Notre Garonne pour sa part,
Reine dès son point de départ,
Tous les étés, tous les automnes,
L'hiver, au printemps, pour sa part,
Boit l'eau par milliards de tonnes :

Quarante fleuves, à pleins bords,
Versent à boire à ses grands ports ;

Et de la Pique à la Dordogne,
Quarante fleuves à pleins bords,
Coulent pour elle — qui qu'en grogne.

Aussi, demandez-lui son nom :
Est-ce encor la *Garonne?* Non,
Car, bacchante à la panse ronde,
Si vous lui demandez son nom,
Elle vous répondra : *Gironde.*

Mais la *Gironde,* c'est toujours
Le fleuve objet de nos amours;
Et, quelle qu'en soit la Patronne,
Oui, la *Gironde,* c'est toujours
Notre incomparable Garonne!

Voyez : d'Ambès à Cordouan,
Calme d'abord, en se jouant,
Elle élargit son estuaire
Plein d'îles; puis, vers Cordouan,
Hâte un galop tumultuaire.

Est-ce le fleuve, est-ce la mer
Qui soulève le flot amer?
Est-ce la mer, est-ce le fleuve?
Tous les deux, le fleuve et la mer
Tentent la colossale épreuve :

Pendant six heures, chaque jour,
Remonte le flux; à son tour,
Après une épique mêlée,
Pendant six heures, chaque jour,
Le reflux pousse l'eau salée,

Et le reflux l'emporte!... Enfin,
Lassé d'une lutte sans fin,
Avant que le flux recommence,
Le fleuve va se perdre enfin,
Là-bas, dans l'Océan immense!...

*
* *

Eh bien! Monsieur de Lanturlu,
Si la Garonne avait voulu
Faire autre chose, pouvait-elle,
Dites, Monsieur de Lanturlu,
Faire... une Garonne plus belle?

Ce que la Garonne eût voulu,
Ce qu'à sa gloire il eût fallu,
Pour être à jamais sans pareille :
Ce que la Garonne eût voulu?
Nadaud (Gustave), tends l'oreille :

Au lieu de naître au pays plat,
Dans cette Flandre sans éclat
Qui nous jalouse sans vergogne :
Au lieu de naître au pays plat,
Nadaud eût dû naître... en Gascogne!

Mais puisque Dieu n'a pas voulu
Qu'il en fût ainsi, lanturlu,
O ma Garonne, sois modeste;
Et puisque Nadaud a voulu
Naître à Roubaix, bah!... qu'il y reste!

A. Ferrand.

L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE EN AQUITAINE

Par M. Paul de FONTENILLES

M. de Fontenilles prend pour sujet de son entretien l'architecture propre à la province d'Aquitaine, style intermédiaire entre l'architecture latine et l'architecture ogivale. L'architecture à coupole, dont les modèles sont fréquents dans nos pays n'est pas fille de l'architecture syrienne; elle ne se rapporte ni

à Saint-Marc de Venise, ni à Sainte-Sophie de Constantinople. Certaine architecture spéciale à nos provinces méridionales, dont le style est vraiment aquitanique, puisqu'il a pris naissance dans nos contrées. M. de Fontenilles émet sur l'art roman et l'art ogival de savantes et originales considérations. Il demande que l'on redouble d'efforts pour conserver des monuments échappés à l'empire des temps. Il parle en terminant des peintures murales du XIV[e] siècle qui ornent la coupole de la cathédrale de Cahors menacées d'une disparition prochaine à la suite des réparations auxquelles on procède dans ce monument. Sur sa proposition, l'assistance émet le vœu que ces peintures soient conservées.

DEUX MOTS AUX BORDELAIS

Messieurs les Bordelais, j'ai deux mots à vous dire,
Et ce soir, c'est pour vous que j'ai monté ma lyre!

Nous sommes chevaliers, aèdes, troubadours.....
Nous allons devant nous, et nous aimons toujours,
A trouver sur nos pas des merveilles nouvelles!
Bordeaux nous attirait!... La vapeur, sur ses ailes,
Nous prit hier matin, et nous voici chez vous...
Or, vivre dans vos murs est vraiment doux pour nous.
Vous êtes les *enfants gâtés* de notre France!...
En ce jour Montauban vous fait sa révérence!
Ici, le Ciel a su sourire mieux qu'ailleurs...
Vous fûtes des vaillants, vous êtes travailleurs;
Il veut récompenser votre vertu sans doute!

Quand on court l'Italie, on apprend sur la route,
Que ses grandes cités — instinct assez brutal
Epousèrent chacune un péché capital!

Gênes a pris l'*orgueil*, et Naples la *paresse*
Venise s'est donné la *luxure* et l'ivresse…
Je m'arrête, Messieurs, aux villes ports de mer,
Et vous fais remarquer par un contraste amer
Pour une nation sœur — mais tant pis pour elle!
Que jadis Burgdikal, votre ville modèle,
Dans un noble hyménée, épousa… le *travail!!*

N'est-ce pas lui qu'on voit assis au gouvernail
De vos brillants vaisseaux qui font le tour du monde
Pour y porter partout l'honneur de la Gironde ?
Mais un hymen toujours suppose des cadeaux…
Or, il n'en manqua pas à la dot de Bordeaux!
Le Ciel vous a donné les Muses et les Grâces!!
Nous avons admiré sur l'une de vos places,
Les trois sœurs s'embrassant dans un groupe charmant!
Les Muses! elles ont aussi leur monument!
Vous leur fîtes, un jour, un riche sanctuaire!
Vous leur avez construit ce temple littéraire
Où chacune à son tour fait entendre sa voix,
Et lorsque je parcours vos annales, je vois
Que nulle part, jamais la muse de l'histoire
N'entonna comme ici, des hymnes de victoire!

Les héros que la France… aime d'un grand amour,
Ont foulé votre sol, sont venus tour à tour,
En de rudes combats chantés par l'épopée,
Promener leur panache et montrer leur épée,
Dans les champs fécondés du sang de vos aïeux!!
Vous avez vu passer la phalange des preux
Qui sut, le mieux, chez nous, guerroyer et combattre :
« Charles Martel, Roland, Charlemagne, Henri quatre! »

Peut-il être étonnant que naisse sous vos pas,
Cette fleur que l'on dit propre à d'autres climats ?
Non, Non, et c'est, Messieurs, une sotte hérésie
De croire qu'à Bordeaux se meurt la poésie,
Sous prétexte qu'un port n'est pas le Mont sacré!

La Garonne — son nom, chez nous, est vénéré —
Est pour vous une coupe, une grande fontaine!
Mais vous avez aussi la source d'Hippocrène!
Ausone et Saint-Paulin ont eu des héritiers;
Leur verve n'est pas morte, et, l'un de vos métiers,
Sur l'enclume de l'art, est de forger des rimes
Et d'enchâsser des vers dans des pensers sublimes!

D'ailleurs, n'auriez-vous pas le langage des Dieux,
Sachez que vous avez quelque chose de mieux
Qui vient de vos autels et de vos cathédrales!
Je veux parler des Trois Vertus Théologales!
La *Foi* vous a donné des souvenirs pieux,
Des églises, des tours, des tombeaux merveilleux...
Vous lui devez aussi le *style aquitanique*
Auréolé, nimbé par la coupole antique;...
Des évêques fameux, l'honneur de la cité,
Pey Berland, Cheverus... — nous vous l'avons prêté,
Celui-là; c'est le grand cardinal, c'est l'apôtre
Venu de Montauban; mais n'importe, il est vôtre!

L'*Espérance* vous donne — et vous en êtes fiers —
L'embouchure d'un fleuve et l'empire des mers!
L'Océan est à vous et Bordeaux s'y promène
De l'un à l'autre bord, comme dans son domaine!
Dès l'âge le plus tendre, on dit à vos enfants :
« Allez » et les voilà qui partent triomphants
Affrontant les périls et rêvant les conquêtes!!

Enfin, la *Charité* c'est vous-mêmes qui l'êtes!!
Vous nous faites, ce soir, un si charmant accueil
Que nous serons tentés d'en avoir de l'orgueil!
Malte-Brun nous apprend que vous êtes affables
Polis et bienveillants... Or, vous êtes aimables!!
Il n'a donc pas tout dit, le savant chroniqueur :
Votre département a la forme d'un cœur!!!
La charité, chez vous, est en tout lieu, chez elle :
Vous êtes bons; c'est là votre marque immortelle!!!

Henry Calhiat.

LETTRES SUR LA FRONDE

Mesdames,
Messieurs,

Il y a quelques jours notre président préparait nos manœuvres d'automne (le mot heureux d'un de nos confrères est déjà consacré chez nous par cinq ou six campagnes automnales). Il avait la bonne, l'excellente inspiration de nous diriger vers la capitale de l'Aquitaine.

L'accueil flatteur que nous y recevons témoigne que notre général .... en soutane, avait su choisir son terrain stratégique, cela ne saurait vous étonner, Messieurs, vous qui jadis avez eu un archevêque, général des armées du Roi, qui eut de véritables succès militaires (1).

En me demandant de chercher en mes notes quelques mentions des guerres anglaises qui pussent se rattacher au Bordelais, notre cher président me prenait un peu à l'improviste. Sans doute j'aurais pu trouver dans le fonds si riche de notre célèbre abbaye de Moissac des mentions des faits et gestes, en nos contrées, de Chandos et du Prince-Noir, mais leur rapport avec Bordeaux me paraissait un peu lointain et il m'a semblé que quelques lettres datées de Cadilllac et de divers lieux de votre pays, traitant de la guerre de la Fronde, auraient peut-être un intérêt plus grand.

Nous sortons de Cadillac. Malgré sa transformation de maison de gloire et de plaisir en triste demeure d'expiation, ce palais princier nous est apparu gardant encore les traces visibles de ses splendeurs passées.

L'exquise amabilité de celui qui nous en faisait les honneurs nous a permis d'en suivre tous les détails, et, l'esprit tout rempli

---

(1) Henri d'Escoubleau de Sourdis, deuxième archevêque de ce nom à Bordeaux, général au siège de la Rochelle.

des souvenirs qu'évoquent ces murailles, j'ose vous parler de ses anciens maîtres.

C'est en présence des lieux habités par eux que s'évoquent le mieux les personnages historiques. J'ai vu Blois en 1870. Il n'était nul besoin des narrations lamentables du gardien pour y voir apparaître les sombres figures d'Henri III et de Catherine. L'oratoire de la Reine mère, la salle des gardes, la chambre des filles, comme l'on disait alors de l'appartement des dames d'honneur, montraient à notre pensée tournée vers le passé les drames sanglants des Guise expiant dans le sang une insatiable ambition et les scènes galantes d'une cour à la fois religieuse et lascive dont Brantôme nous a dit les secrets.

A Cadillac, je viens de retrouver les deux gouverneurs de Guyenne. J'ai revu aussi auprès de Bernard de La Valette cette fidèle amie qu'il se donna après son second mariage, lorsque rompant des nœuds formés par la politique seule il abandonna Mademoiselle de Coislin.

Il a été beaucoup écrit sur les d'Epernon, le père et le fils, quelque peu aussi sur Mademoiselle de Maurès, d'Agen.

On a représenté Jean-Louis de La Valette en quelque sorte comme un parvenu. Certainement cet habile Gascon, prêt à des faiblesses répréhensibles comme aux actes héroïques, fidèle à son Roi, corrompu et peut-être traître à notre grand Henri, ne semblait pas destiné dès son berceau à son étonnante fortune; mais les Nogaret étaient cependant depuis longtemps sur le chemin de la notoriété et il ne fit qu'augmenter le lustre de sa race.

On a été très sévère pour Mademoiselle d'Artigues. Je ne voudrais assurément pas, surtout devant vous, Mesdames, chercher à diminuer l'impression fâcheuse que nous donne cette existence de 26 années d'un attachement réprouvé par la morale, mais ses faiblesses admises en fait, ne faut-il pas reconnaître que ce qui nous a été rapporté à son sujet provient de véritables pamphlétaires et doit être bien exagéré?

Elle fut reçue à la Cour avec distinction, dit l'avocat général Lenet, le cardinal Mazarin lui faisait fête, la Reine l'accueillait.

Que les cadets de Gascogne pour lesquels elle fut le canal des bienfaits de la Cour et du duc d'Epernon aient fait taire leur mépris devant leur intérêt, cela se conçoit, mais pourquoi la Reine recevait-elle cette petite bourgeoise, comme l'appelle Lenet, puisqu'elle était sotte et laide d'après lui?

Il y a là assurément un triple mensonge; le médaillon que le duc d'Epernon fit frapper d'elle a été retrouvé depuis peu. Il nous la montre déjà âgée mais sous ce masque empâté par le temps, on peut reconnaître une femme qui fut belle, et d'ailleurs comprendrait-on la longue affection du duc pour une femme laide et sotte, lui qui avait été marié à une des plus belles princesses de son temps?

On ne peut affirmer qu'elle eut de l'esprit, mais elle eut du cœur; les lettres sympathiques écrites à sa sœur pendant une maladie qu'elle fit, après la mort du duc, témoignent qu'elle avait des amies même dans la famille du duc; ses legs aux églises, aux couvents, disent aussi qu'elle fut bonne et pieuse et qu'elle avait droit à quelque pitié pour les faiblesses de sa vie.

Quant à la traiter de petite bourgeoise c'est se montrer bien exigeant en fait de noblesse. Si les allégations précédentes doivent être jugées d'après cette dernière, il est facile de montrer ce qu'elles valent.

Son père, maître des requêtes de la reine de Navarre, son frère, 1er consul d'Agen et par suite reconnu comme gentilhomme; ses aïeux, seigneurs d'Artigues, notables à Agen depuis trois siècles, inhumés dans la cathédrale, est-ce là petite bourgeoisie?

Sa sœur épousa Amanieu de Malartic qui mourut avec son beau-frère sur les marches de l'hôtel de ville d'Agen pendant une insurrection populaire.

Ces dévouements au service de l'Etat firent sortir rapidement hors de pair la maison de Malartic. Quand vint la Fronde, M. de Malartic, président en l'élection d'Agen, s'employa avec la plus vigoureuse énergie au service du roi. C'était un premier pas dans cette voie de dévouement et de loyaux services que devaient signaler particulièrement la conquête de la Catalogne par le maréchal de la Mothe-Houdancourt, fidèlement et heureu-

sement servi par le brigadier des armées du Roi, Jean-Vincent de Malartic, gouverneur de Perpignan, et longtemps après, la défense de l'Isle de France (aujourd'hui Maurice) qui ne tomba au pouvoir des Anglais que lorsque Hippolyte de Malartic, son dernier gouverneur français, eut rendu à Dieu son âme énergique. Sa mémoire est encore assez vénérée en cette île pour qu'on puisse parler de lui dans une ville d'où partent tous les ans des navires qui vont toucher au morne qui là-bas garde sa cendre et porte son nom (1).

Mon aïeule était sœur de ce vaillant soldat, compagnon de d'Assas à Clostercamp et de ses trois autres frères morts aussi généraux.

J'ai retrouvé bien des documents dispersés et parmi eux une liasse de seize lettres sur la Fronde.

Si ce nombre est restreint pour un travail d'ensemble, il y aurait encore trop de pages si j'osais entreprendre de vous en demander l'audition entière. Je n'en détacherai que ce qui peut intéresser.

Ces lettres portent toutes pour suscription : à Monsieur de Malartic, président en l'Election d'Agen.

La première de 1644 est datée de Luzignan ; le gouverneur le remercie de l'envoi de quelques soldats et le prie d'envoyer divers paquets d'armement à Cadillac. Je n'en parle que pour mémoire.

Une lettre du 30 janvier 1650, écrite par M. Bertrandi de Toulouse porte ceci : « Nous avons des lettres de Paris pour » M. le général de Lavalette. Je crois Monsieur, que vous aurez » appris aussi bien que nous le mauvais estat de nos affaires à » Paris, la paix avantageuse qu'on a fait avec les Bordelais et » la nécessité des affaires de l'Estat a arraché de la bonté de » leurs Majestés et de S. A. R. (2). Je ne sais si ces nouvelles

(1) Son cœur fut porté à Moutricoux canton de Nègrepelisse (Tarn-et-Garonne) dont la famille avait la seigneurie.

(2) Le duc d'Epernon était qualifié d'Altesse Royale par suite de son mariage avec Gabrielle de Bourbon, fille d'Henri IV et de Henriette de Balzac, marquise de Verneuil.

» sont véritables, mais nos frondeurs en mènent grand bruit et » reprennent leurs esprits abbastus par les victoires fresquentes » de S. A. Je salue avec tout respect MM[lles] de Maurès et de » Malartic ».

Le 5 janvier 1650, le même Bertrandi écrit encore : « Je » vous rends mille grâces des nouvelles que vous m'avez don- » nées des victoires des armées du Roy sur celles des rebelles. » Elles vindrent très à propos pour dissiper celles que les » frondeurs faisaient courrir du contraire. Nous avons reçu la » nouvelle assurée de la paix; mais on nous assure que les » Bourdelais ont reffusé de l'accepter ».

Le 20 juin, M. Simony, secrétaire du duc d'Epernon, écrit à Malartic : « Comme Monseigneur passe à Médoc, nous n'avons » plus à avoir correspondance avec vous que par la droite » route d'Agen. Les ennemys ont passé au Médoc et nous les » allons suyvre et les combattre. Ils auront bien de la peyne à » nous esviter, si ce n'est qu'ils ne se renferment dans Bor- » deaux, car s'ils passent la rivière, nous estimons que M. le » maréchal de la Meilleraie leur fera un mauvais party; nous » croyons estre après demain en Médoc ».

Le 22 juin, lettre du même seigneur, datée du camp de Castres. Il rend à M. de Malartic un million de grâces pour ses services et bons soins. « Il faudra, ajoute-t-il, adresser vos » dépêches droit à Cadillac, à M. de la Motte-Vedel qui nous » les fera tenir. Vous savez la bonne nouvelle que Bejard a » apporté du voyage du Roy en cette province. M. le maré- » chal de la Meilleraye se rend demain dans l'Entre-deux- » Mers; nous avons aujourd'hui forcé l'isle Saint-Georges et » nous approchons demain de M. de Bouillon. On est estonné » à Bordeaux ».

Malartic ne cessait de fournir aux besoins de l'armée. Du château de Nérac, le seigneur de la Scale lui accuse réception d'outils. Certains furent perdus par le régiment de la Reine qui y tenait garnison.

A la date du 27 juin, Monseigneur, c'est-à-dire d'Epernon, écrit lui-même à Malartic; une lettre de Bertrandy, du même jour, le lui annonce et lui dit que Monseigneur lui explique ce qui s'est passé dans ses quartiers.

Le 30 juin, l'abbé de Verteuil écrit de Cadillac : « Vous » recevrez une relation du combat donné le 25 de ce mois à » Blanquefort contre les troupes du Roy commandées par » Monseigneur et celles de MM. de Bouillon et de La Roche- » foucault. M. Simoni m'a escrit de la part de Monseigneur » que je vous l'envoyasse pour la faire imprimer au plus tôt » par Fumadère. Marembat partit mardy dernier de ce pays, » d'ordre de Monseigneur, pour aller porter des nouvelles de » ce combat. M. de Saint-Simon marche de bon pied dans le » service du Roy ».

Ce même courrier portait une lettre de l'abbé de Verteuil à Mme de Malartic, et des marques de souvenir de son très obéissant serviteur.

Les succès de d'Epernon ne lui conciliaient point cependant les esprits, et M. Bertrandy écrit de Toulouse le 26 juin, à Malartic, ces lignes pressantes : « La résolution que le Par- » lement a dessein de prendre de s'unir à celui de Bordeaux » pour prier le Roy d'oster le gouvernement à Son Altesse, » m'oblige à vous envoyer cet exprès et l'envoyer en toute dili- » gence à Son Altesse, quand vous devriez l'envoyer en poste à » Cadillac à M. de la Motte-Vedel et ailleurs . . . .

. . . .

» Nous tascherons ici d'esloigner l'assemblée des Chambres. » Vous voyes combien ceste union et ceste députation seroit » prejudiciable à Monseigneur, etc., etc. »

Le 30 juin un autre courrier de l'abbé de Verteuil partait de Cadillac et portait cette dépêche. « J'ai reçu votre paquet le » 28 de ce mois et celui de Paris du 18 et trouvé la même com- » modité de l'envoyer à Monseigneur. Des cavaliers qui partirent » avant hier soir de Macau où il estoit alors nous dirent hier qu'il » allait ce même jour là attaquer sa maison de Castelnau. Il ne » croyait pas que les Bouillons ou Bordelais osent les aller » attaquer et disent que les nôtres voudraient bien pouvoir les » y attirer. Le combat qui se donna sabmedy dernier à Blan- » quefort a esloigné les ennemis du Roy et donné du courage » aux nostres et sans la faute que nous avons faite de laisser » garnison dans l'Isle Saint-Georges et de la laisser surprendre » M. de Bouillon perdait son crédit entre les ennemis.

» Les lettres de Paris du 18 portent qu'on continue de parler » du voyage du Roy en ce pays. M. de la Meilleraye allait encore » nous le confirmer avant que de passer la Dordogne sur le » bord de laquelle y a Saint-André.

» Monseigneur a un escadron de 80 ou 100 gentilhommes » près de luy. M. le comte de Ribérac luy en mène 60, il en » vient 200 avec le marquis de la Douze et ses amis ; le marquis » de Canillac offre de luy mener 1,000 fuziliers et 500 chevaux. » Vous saurez aussi que M. Darpajon luy a écrit qu'il luy » méneroit tous ses amis.

Le 5 juillet l'abbé de Verteuil montre sa colère contre Bordeaux : « S'il plaît à M. de la Meilleraye serrer son jeu vous » apprendrez bientost que Bordeaux se rendra plus sage par la » crainte des armes du Roy. Monseigneur a plus fait cognoistre » qu'auparavant combien il est aysé de ramener cette ville au » debvoir. Je crois qu'il sera ce soir à Castres ».

Malartic semble être pour l'armée royale l'agent des renseignements. Il reçoit des lettres des consuls de Cahors, de Nérac, de Sainte-Marie et les détails reçus parviennent rapidement au camp du duc d'Epernon. Le 8 juillet les consuls de Cahors demandent des nouvelles de « du cousté de Bordeaux » ils annoncent à leur tour que l'archiduc Léopold a levé le siège de devant Guise.

A la date du 2 juillet, M. de Verteuil écrit de Cadillac : « Monseigneur partit mercredi dernier de Cahors, disna à Langon, » où j'eus l'honneur de le voir et alla le mesme jour coucher à » Capsieux. Il devait poursuivre son voyage en Dacs, avec sa » compaignie des gardes et de la noblesse volontaire qui le » suivait. Du depuis, nous n'en avons point de nouvelles ici » d'où M. le général partit vendredy pour arriver le mesme » jour à Barboson. Le chevalier de Mun et Marembat partirent » de Paris, il y a aujourd'hui huit jours, arrivèrent ici jeudy » dernier et le lendemain partirent pour aller trouver Mon- » seigneur, nous disant que le Roy devait partir de Paris le » mesme jour qu'ils en partirent, et jeudy dernier de Fontaine- » bleau pour venir en Guyenne.

» Au reste, toutes les belles paroles du monde, tout le miel

» du Médoc ou des Landes, tout le sucre de Madère ou
» d'ailleurs pour Monseigneur, de la part de la Reyne et de
» Son Excellence.

» Ceux qui viennent de Bourdeaux, disent qu'il y a deux
» frégates d'Espagne qui ont porté de l'argent; que les
» Bouillons ou Bordelais équiperont des galiotes, des cha-
» loupes ou des galères, où fréteront des vaisseaux, se prépa-
» rant fort à la guerre et ne cessant de menacer Cadillac et les
» autres terres de Monseigneur. M. le maréchal de la Meilleraye a
» fait un pont de bâteaux à Saint-Brens, sur la Dordogne, etc. ».

Notre dossier de lettres concernant la Fronde s'arrète ici. La paix fut signée à Bourg-sur-Gironde, le 29 septembre de cette année et le roi entra dans Bordeaux le 5 octobre.

En cette frivole guerre de la Fronde le courtisan servit l'Etat avec une grande énergie, Malartic s'y employa avec le plus absolu dévouement.

En visitant Cadillac, où germèrent toutes ces pensées échangées entre ces fidèles serviteurs du duc d'Epernon, j'ai cru devoir les faire sortir un instant de l'oubli.

Si ces détails pouvaient avoir pour les Bordelais le moindre intérêt, j'en serais heureux, et je reste en tout état de cause, reconnaissant envers ceux d'entre eux qui ont bien voulu en supporter le trop long récit (1).

Charles Dumas de Rauly,
Archiviste du département, du Conseil d'administration de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne.

---

(1) Ce document porté à l'ordre de la séance publique n'a pu être lu, l'auteur n'ayant pu assister à la réunion.

L'ARCHÉOLOGIE EN RUSSIE

Par M. Émile CARTAILHAC.

M. Emile Cartailhac, directeur des *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, chargé par le Ministère de l'Instruction publique de le représenter au VIII[e] Congrès archéologique russe, rend compte de son voyage et résume ses observations.

Le Congrès est, comme la Société impériale de Moscou, l'œuvre de feu le comte Ouwarof, fils de l'illustre historien. La Société existe depuis 1864. Elle a publié de nombreux volumes peu connus malheureusement en Europe. Elle a contribué, dans une large mesure, à faire aimer et respecter les monuments légués par les âges passés. Elle joue avec une plus grande autorité le rôle de notre Commission ministérielle des monuments historiques. Depuis la mort du comte, c'est M[me] la comtesse Ouwarof qui a continué à diriger les institutions créées par son mari. Le respect et l'admiration qu'elle inspire à tous, non moins que la sympathie que lui témoignent l'Empereur et sa famille, lui ont permis de faire une excellente besogne, en dépit de toutes les difficultés.

M. Cartailhac a, depuis plus de vingt ans, pris part à des congrès scientifiques, il n'en a vu aucun plus pénétré de ses devoirs que celui de Moscou. Les séances ont, en effet, duré près de deux semaines et quatre cent cinquante savants russes, accourus des divers points de l'empire, assistaient aux deux ou trois séances journalières. L'un des frères de l'empereur, le grand duc Serge, avait présidé les premières réunions et donné l'exemple de l'assiduité. De nombreuses dames écoutaient les lectures — un peu étendues — et suivaient les discussions jusqu'au milieu de la nuit. La langue russe, sauf dans deux séances, fut seule en usage. La langue française est d'ailleurs moins répandue que nous ne le pensons généralement

ici. Contrairement aux usages des congrès occidentaux, les orateurs gardaient fort longtemps la parole.

Le congrès était divisé en huit sections et s'occupait de tous les domaines de l'archéologie. De nombreux sujets indiqués au programme ont été à peine effleurés ou même pas du tout comme il arrive toujours. Mais les discussions qui ont suivi les lectures ont été fréquentes et soigneusement notées. La publication des procès-verbaux illustrés montrera les progrès sérieux de l'archéologie russe.

Ils étaient surtout évidents à l'Exposition organisée, elle aussi, par la Société et sa présidente. De nombreuses salles, une quinzaine, étaient garnies de toutes sortes d'antiquités, des tissus, des broderies, des habits mondains et sacrés, des bijoux de tous les siècles passés, des objets religieux, des icons dont le classement chronologique désespère les plus habiles spécialistes; puis le produit des fouilles exécutées récemment dans tout l'empire, et notamment au Caucase, dont les nécropoles d'une richesse inouïe attendent encore la découverte de leur âge, et tout en éclairant un peu le passé préhistorique de l'Europe et de la Grèce, viennent singulièrement compliquer toutes les questions.

L'exploration du Caucase est l'objet des sollicitudes de M[me] Ouwaroff. Elle y a conduit des explorateurs et les a dirigés. Maintenant, l'impulsion étant donnée, les recherches sont continuées avec ardeur. Les membres de la famille impériale ont accordé dans ce but de généreuses subventions.

Les galeries occupées par l'exposition étaient une partie des locaux du nouveau musée historique de Russie. C'est un vaste bâtiment d'une architecture originale, suivant le style du seizième siècle, et qui a coûté déjà près de 15,000,000 francs. Il est destiné à représenter toute l'histoire de la Russie et déjà les galeries attribuées aux diverses époques jusqu'au dizième siècle se montrent avec une ornementation particulière en rapport avec leur contenu. Les peintures qui reconstituent sur les murs et les plafonds des scènes ethnographiques et historiques sont dues à d'éminents artistes. Quant aux antiquités proprement dites, elles sont déjà éblouissantes. Les travailleurs

y sont reçus parfaitement et leur besogne y est facilitée autant qu'il est possible.

Moscou renferme d'autres musées importants que M. Cartailhac signale. Notre collègue insiste sur le musée polytechnique, superbe création impériale de la Société des amis des sciences et de son président le professeur Anatole Bogdanow.

Cependant, c'est à Pétersbourg qu'il faut aller pour admirer les trésors classiques des colonies grecques de la mer Noire. L'Ermitage impérial, avec ses diverses sections consacrées à l'art, à l'histoire, à l'archéologie éblouit le visiteur et l'enchante. La salle dite aux vingt colonnes, dont toutes les vitrines ne renferment que des bijoux grecs en or, merveilleux d'élégance et de travail; la salle scythique, où l'or est également à profusion, exigeraient des années d'études. Beaucoup d'objets sont encore inédits. Les gardiens veillent et personne ne peut prendre même le numéro des vitrines. Il est juste d'ajouter aussitôt que les conservateurs sont très accessibles et complaisants. Ils ne craignent pas de briser les cachets qui scellent les vitrines, de mettre les objets entre vos mains; ils vous autorisent même quelquefois à dessiner; ils vous procurent enfin des photographies, mais d'un prix inabordable, comme à Moscou d'ailleurs.

C'est aussi en France que l'on trouve encore des directeurs de musée qui conservent pour eux. A Berlin et à Londres, on s'aperçoit mieux que tout musée *public* appartient d'abord, y compris ses fonctionnaires, au public.

M. Cartailhac passe en revue les collections principales de Pétersbourg, et fait un grand éloge de la libérale organisation de la bibliothèque impériale, où il a entrevu les précieux manuscrits français sauvés par la Russie pendant la période révolutionnaire. Il parle ensuite du nouveau musée ethnographique, qui fait honneur à la direction de M. Théodore Karlowitsch Russow.

En résumé, beaucoup à apprendre, à étudier, à imiter en Russie, car nos musées les mieux organisés, ceux du Trocadéro et de Saint-Germain, ont encore bien des desiderata à combler.

Cette communication est écoutée avec la plus grande attention et M. Cartailhac la termine en engageant les archéologues de France à prendre part à l'exposition française prochaine à Moscou.

Tels sont les incidents de la réception de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne par l'Académie et la Société archéologique de Bordeaux.

Cette visite laissera de longs souvenirs dans la mémoire de ceux qui s'y sont rencontrés et nous donnons, en terminant, la liste de tous nos hôtes de Montauban pour consacrer le fait de leur campagne scientifique à Bordeaux.

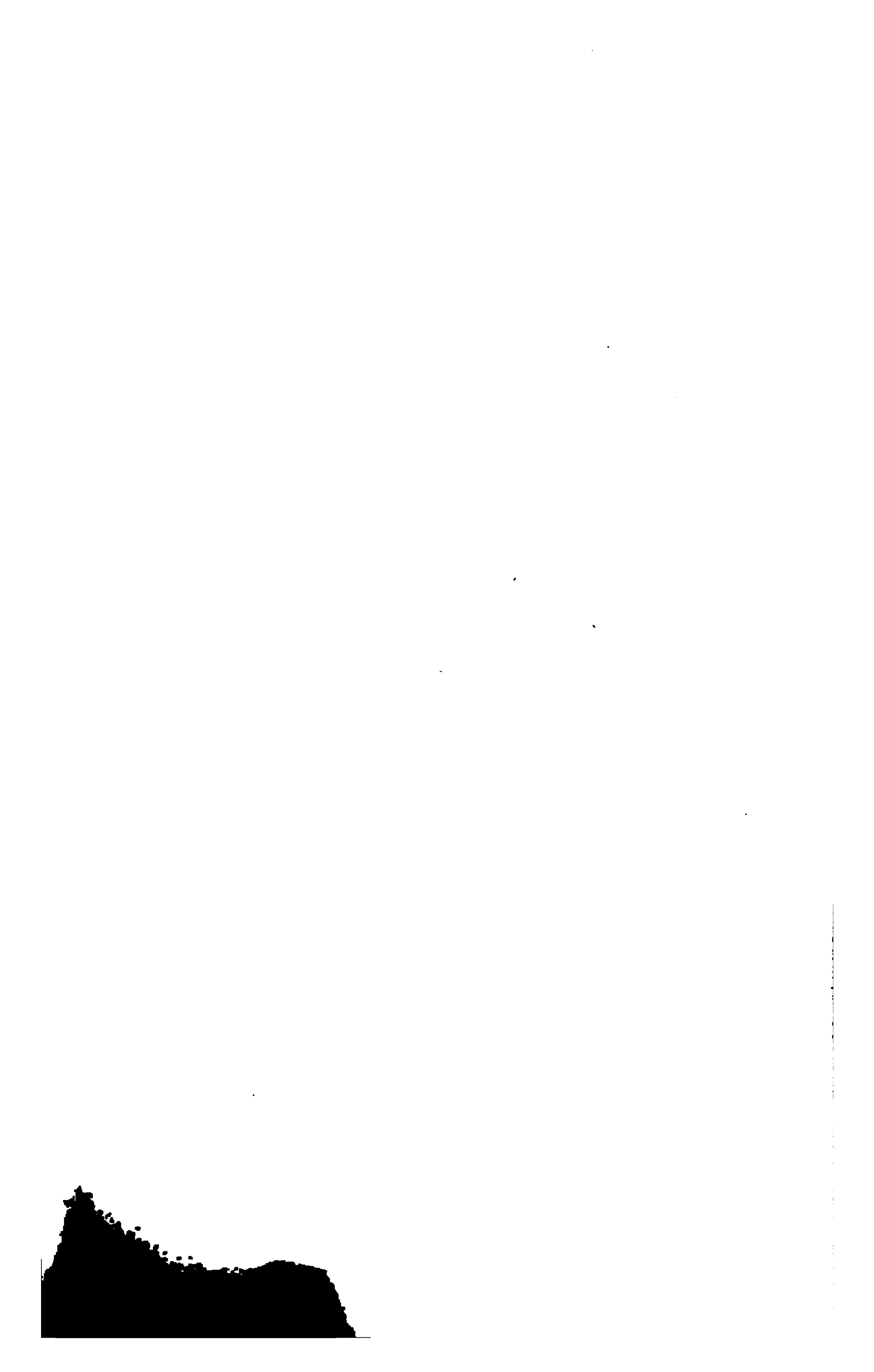
Ce sont, en dehors de M. F. Pottier, leur éminent président et fondateur de leur Société, et de MM. de Carsalade du Pont, Paul de Fontenilles, Forestié, abbé Calhiat, E. Cartailhac et Dumas de Rauly, déjà cités, MM. :

Henri de FRANCE, archiviste de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Commandant MARINIER, chef du génie à Montauban.
Colonel FOREL.
Jean-Paul ANGLADE, peintre et aquafortiste.
De COUSTON-COYSEVOX, ancien sous-préfet.
Paul FORTANDI, avocat.
Arthur de COSTE.
GALABERT, curé d'Aucamville.
Chanoine FOURMENT.
Henri SOUBIES.
Jules MOMMÉJA.
A. DUCLOS.
Joseph de SAINT-FÉLIX.
Capitaine POUSSY.
Armand REBOULET.
Commandant DARIO.
CARRÈRE DE MAYNARD.

BAUDON DE MONY.
Stéphane STROWSKI.
OULÈS, curé de Saint-Martin.
DELPEY, avocat.
PEYRARD, peintre d'histoire.
GARRE, maire d'Aucamville.
Bertrand de SAINT-GERMAIN.
BOUYSSOU, curé de Dunes.

Le Secrétaire général de la Societé Archéologique,
E. BERCHON.





UE

X

P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. Feret et Fils, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

15,299

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XV — 3e FASCICULE
(3e trimestre)



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1890

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

L'ABBAYE DE L'ISLE EN MÉDOC

Par le Dr Ernest BERCHON

Secrétaire général de la Société Archéologique,
Président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

I

Baurein, dont les *Variétés bordeloises* nous ont conservé tant de données précieuses pour l'histoire générale ou particulière des diverses localités de la Gironde, a consacré l'un des chapitres de son ouvrage à l'abbaye dont les ruines existent encore dans la commune d'Ordonnac, arrondissement de Lesparre, avec quelques bâtiments qui faisaient partie des anciennes constructions de ce monastère.

Voici ce qu'il en dit dans l'article XXIII du 2e volume de l'édition de 1784, p. 105, sous le titre de : *Abbaye de Saint-Pierre-de-l'Isle.*

Il déclare d'abord qu'on ignore l'époque de la fondation de cette abbaye, mais qu'elle doit être postérieure aux ravages des Normands, car on était plus occupé, pendant le IXe siècle, à se mettre à l'abri des incursions de ces barbares qu'à penser à de nouveaux établissements.

Il rapporte que Delurbe, dans sa *Chronique,* dit qu'en 1037 Geoffroy de Loriole, abbé de l'Isle, fut élu archevêque de Bordeaux, ce qu'il conteste en démontrant que Delurbe

avait fait confusion entre deux prélats : Gauffridus II, archevêque en 1027 et Gauffridus III, de Loriole, élu vers 1135, et il écarte même cet abbé de sa liste en reconnaissant que Fouchard ou Fulcardus doit être considéré comme le premier titulaire connu.

Il ajoute que l'abbaye elle-même était de l'ordre de saint Augustin, que la régularité y avait cessé depuis longtemps par la destruction de l'église et des lieux claustraux (sans qu'on connût la date de ces ravages), mais que toutes choses avaient été rétablies vers le commencement du XVIe siècle, puisque frère Bernard Johannis (de Jean), chanoine régulier de l'abbaye et curé de Podensac, était énoncé présent dans un acte du 20 janvier 1517.

Il pense que les dévastations qui viennent d'être rappelées plus haut avaient eu lieu pendant les guerres de religion. Il ajoute que cette église, qui était très belle, avait cinquante grands pas de longueur et qu'il n'existait, en 1784, qu'une chapelle assez propre, mais qui n'avait été construite qu'après coup.

Il rappelle aussi que le noble homme Jean de Podensac, chevalier, seigneur de la Bernède, avait voulu, par son testament du 30 octobre 1400, retenu par Philippe de Monbeton, notaire, que son corps fût inhumé dans une ancienne chapelle de l'église abbatiale et qu'il y avait fondé une chapellenie qu'il dota de certains douaires et de diverses rentes.

Et il dit enfin que la dénomination de l'abbaye vient de sa situation d'île formée non par les eaux de la Gironde qui en est distante d'une grande lieue, mais par les eaux des Landes qui environnent le local dans lequel elle a été construite; île ayant la contenance de 1,000 journaux et située à 12 lieues de Bordeaux (p. 112).

Baurein faisait suivre cette description d'une critique raisonnée des opinions de l'auteur du *Dictionnaire universel de la France* qui plaçait l'abbaye « sur la gauche » de la Garonne qui la ferme d'un côté et l'Océan de

» l'autre », assertion peut-être empruntée au *Gallia Christiana* où se lit :

« *Insula, ordinis s*ti *Augustini, in medulco pago, quem* » *claudunt oceanus et flumen Garumnæ, Abbatia sub titulo* » *Petri extabat jam, anno* 1079 ».

Mais, il est évident, à moins d'erreur typographique, que c'est le Médoc qui est compris entre la Gironde et l'Océan, et non l'Abbaye.

Il relevait aussi l'erreur de l'abbé Expilly relativement à la distance qu'il assignait entre l'édifice et Talmont d'un côté, le fort Médoc de l'autre, et donnait pour évaluation des revenus de l'abbaye (d'après l'abbé du Tems) 4,000 livres. Expilly avait écrit qu'elle était taxée 400 florins en cour de Rome, du Tems seulement 160 livres, ce qui pouvait correspondre : le premier chiffre à son état ancien, le second à sa situation délabrée de 1784 (p. 113).

Ce qui est certain, c'est que le monticule sur lequel existent encore les anciens bâtiments et le chevet, resté seul debout, de l'ancienne église est actuellement à deux kilomètres de la Gironde, à huit kilomètres de Lesparre et à soixante kilomètres, environ, de Bordeaux.

Il est probable que Baurein n'avait reçu aucune réponse au questionnaire qu'il avait adressé dans toutes les communes avant la rédaction de son ouvrage et que les renseignements qui précèdent étaient le fruit de ses recherches personnelles, et pourtant le curé de la paroisse voisine de Saint-Romain-d'Ordonnac ou Ordenac (1) était certainement plus apte que personne à résumer l'histoire de l'abbaye de l'Isle. Nous en avons trouvé la preuve dans un manuscrit de l'archéologue Jouannet conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux.

On y lit que ce curé, qui se nommait Vial, avait écrit des

---

(1) Le pouillé des bénéfices de l'archevêché de Bordeaux donné par Lopès, édition 1868 de l'*Histoire de Saint-André*, p. 271, dit : Saint-Martin-d'Ordonnac.

notes sur ce monastère, notes citées dans le manuscrit que nous venons d'indiquer et dont voici des extraits :

« Dans Ordonnac est un ci-devant monastère connu » sous le nom d'abbaye de Lille. Le dernier évêque de » Bazas en était commendataire. Ce saint prélat me chargea » du soin des archives de cette abbaye. Il en avait emporté » à Bazas les papiers les plus intéressants que la Révolu- » tion a fait disparaître en 1790 (1). Le district vint me » demander, au nom de la loi, tous les titres en ma pos- » session. Je remis 25 liasses dont ces magistrats me » donnèrent un récépissé (2).

» J'avais eu le tems de méditer les révolutions monasti- » ques de ce couvent qui fut d'abord un simple hermitage » et je n'ai pu savoir en quel tems il fut fondé. Mais ceux » qui, à l'avenir, voudront connaître l'histoire du Médoc » seront peut-être bien aises de savoir qu'un titre, illisible » pour moi, portait sur la couverture, en caractères plus » modernes, *Visite* de l'abbaye de Lille par Benoit, abbé » d'Aniane, en 816.

» L'hermitage devint fort riche et si riche que son opu- » lence faillit coûter sa ruine et voici comment :

» Un vaisseau anglais ayant relâché près du couvent, » l'équipage forma le complot de le piller pendant la nuit. » Le garçon apothicaire, instruit d'un tel projet, le rap- » porta à son maître qui, sans doute, était plutôt fait pour » être capitaine qu'apothicaire d'une abbaye.

» Les moines, épouvantés, prirent la fuite de côté et » d'autre. L'apothicaire, loin d'imiter leur exemple, après » avoir exhorté son garçon et s'être décidé, l'un et l'autre, » à présenter une vigoureuse résistance, ils se mirent en » défense.

» Le moment arrivé, les brigands, à la faveur de la nuit,

---

(1) Jouannet dit à ce propos qu'il n'avait pu retrouver ces papiers soit à Bazas, soit à Bordeaux.

(2) Je n'ai rien découvert à Lesparre ou même aux Archives départementales qui n'ont pas de dossier pour l'abbaye de l'Isle.



» se présentent à l'abbaye. Or voici l'expédient que les » deux assiégés employèrent : Il y avait dans la cour un » grand pailler. Le garçon prend du feu et furtivement il » allume ce pailler aux quatre coins. L'apothicaire était » déjà au clocher : il sonne le tocsin ; le peuple accourt en » foule; les Anglais effrayés larguent au plus vite et le » couvent fut sauvé. Mais les moines ne voulurent plus y » revenir. Chacun prit ses meubles, son pécule, et tous » ensemble se rejoignirent à Verteuil et fondèrent l'abbaye » dont on voit encore les restes. »

Jouannet a joint à cette citation les réflexions suivantes :

« Ce simple récit fait par un homme grave, par un » prêtre détenteur des Archives de l'abbaye, me paraît » mériter toute confiance. Ce qu'il dit de la visite de cette » maison par Benoit d'Aniane, en 816, n'a rien qui ne » s'accorde avec les documents historiques.

» On sait, en effet, qu'en 814 Louis le Débonnaire fit » venir à sa cour ce religieux et le nomma général de tous » les monastères de France, le chargeant de les visiter et » d'y rétablir l'antique discipline. D'un autre côté, l'anec- » dote du pillage prémédité par un équipage anglais n'est » qu'un exemple ordinaire des brigandages auxquels nos » rivages étaient en proie. Enfin l'effroi et la fuite des » moines à Verteuil fut toute naturelle ; la cure était à leur » nomination et desservie par un des leurs ; ils se réfugiè- » rent pour ainsi dire chez eux. S'ils voulurent y rester, » s'ils s'y réunirent en communauté, c'est qu'ils devaient » s'y croire plus en sûreté, moins exposés aux insultes des » pirates et pouvaient au besoin être protégés par les » châteaux de Verteuil et d'Eyrans qui étaient à deux pas. » J'ajouterai que l'endroit leur offrait d'ailleurs la grande » église de la cure. On peut donc admettre la fondation de » l'abbaye de Verteuil par les fugitifs de Lille. Je dis de » l'abbaye, mais non de l'église ; elle existait déjà. »

Quoi qu'il en soit, Jouannet ajoutait que les ruines mêmes de l'abbaye, de l'église et des édifices qui en dépen-

dent lui avaient présenté, dans leurs débris, beaucoup de tuiles parementées, de ciments et de marbres du moyen-âge; qu'on en avait retiré, plusieurs fois, des monnaies de la même époque et entr'autres une pièce d'or de Louis le Débonnaire.

Le manuscrit de l'abbé Vial portait, en effet, ces mots :

« J'achetai, dans son tems, une trentaine de médailles » trouvées dans les décombres de l'abbaye. Il y en avait » une d'or du règne de Louis le Débonnaire. Je fis présent » de ces médailles à M. de Gallard de Terraube, jeune » chevalier de Malte qui en avait fait une belle collection. »

Il est donc probable que l'abbaye de l'Isle, fort ancienne, peut remonter aux temps carolingiens et sa position sur un point très rapproché de la Gironde et assez éloigné de tout centre important d'habitation l'exposait certainement plus que tout autre aux déprédations des pirates remontant facilement le fleuve jusqu'en face de la colline où l'on voit se dresser encore le chevet de l'église abbatiale et sa belle fenêtre ogivale.

Mais cette fenêtre elle-même prouve aussi que la dernière église connue est bien postérieure aux invasions normandes qui frappaient de terreur les populations riveraines de la France dès la fin du règne de Charlemagne et avaient provoqué l'usage d'ajouter, dans la litanie des saints : *A furore Normanorum libera nos* (1). Il est établi

---

(1) M. Léopold Delisle déclare n'avoir point remarqué ces mots dans les litanies de l'époque carlovingienne qu'il a eu occasion d'examiner, mais qu'un antiphonaire de la fin du xie siècle, peut-être du commencement du xe, contenait une prière qui en est l'équivalent et qui est ainsi conçue :

« Summa pia grata nostra conservando corpora et custodita, de gente fera » Normanica nos libera, quæ nostra vastat, Deus, Regna, senum jugulat et » juvenum ac Virginum puerorum quoque catervam. Repelle, precamus cuncta » a nobis mala ».

Cette pièce accompagnée d'une notation neumatique a été ajoutée sur le fol. 24 du manuscrit latin 17,436 de la Bibliothèque nationale et signalée par l'éminent président de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, dans sa publication intitulée : *Littérature latine et histoire*

du reste que l'abbaye eut un abbé dès 1079, Fulcardus ou Fouchard, auquel le pape Grégoire VII recommandait, dans une de ses lettres, un chanoine Lambert qui avait été maltraité par les religieux de l'abbaye de l'Isle, en Médoc (1).

D'après Jouannet, cet abbé Fouchard serait le seul des premiers titulaires dont le nom soit venu jusqu'à nous et pour retrouver la série de ses successeurs il faudrait descendre jusqu'au XVIe siècle. Il avait dû se renseigner ainsi dans le grand ouvrage *Gallia Christiana* qui ne cite, en effet, aucun abbé entre Fulcardus (1079) et N. de Noailles en 1573-80 (2).

Mais telle n'était pas l'opinion de Baurein qui donne au contraire une assez longue liste d'abbés qu'il disait avoir dressée en empruntant celle de l'abbé du Tems dans son ouvrage : *Le clergé de France*, p. 256, t. II, et en ajoutant à cette liste « un supplément des abbés dont » il était fait mention dans des titres anciens *qu'il avait » eu occasion de voir et dont il avait eu soin de marquer » les dates* » (3).

La liste du *Gallia christiana* ne comprenait que sept noms :

1. Fulcardus ou Fouchard, en 1079;
2. N. de Noaillis ou Noailles, 1573 et 1580;
3. Ægidius de Noailles;
4. Louis 1er de Nogaret de la Valette, 1655, mort le 10 septembre 1679 (4);

---

du moyen-âge (Instructions adressées aux correspondants du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, 1890, p. 17.

(1) « Quo anno Gregorius VII ad Fulcardum Insulanæ Congregationis præpositum, aliosque ejus congregationis canonicos tum maiores quam minores scripsit » ut Lambertum concanonicum suum quem propter ipsius mandatum male tractaverent, susciperent eique ablata restituerent ». (*Loc. cit.*, t. II, col. 485.)

(2) Jouannet renvoie à ce sujet au *Gallia Christiana*, édition 1720, t. II, page citée.

(3) *Loc. cit.*, t. II, p. 108 : Avant la liste des Abbés.

(4) Du Tems dit qu'il s'était démis et qu'il eut pour successeur Charles de Boiffay, dès l'an 1667.

5. N. de Cazemajou, nommé en 1684;

6. Louis II d'Anglure de Bourlemont;

7. Jean de Clermont, fils de Gabriel Baron de Courceilles, seigneur de Maupertuis et de Gabrielle de Rune, abbé de Saint-Pierre en Médoc en 1697. Il était vivant au moment de l'impression du *Gallia christiana*.

Auxquels du Tems a ajouté :

8. Barthélemi Basterot, nommé en 1718, mort en 1759;

9. Jean-Baptiste-Amédée de Grégoire de Saint-Sauveur, évêque de Bazas.

La nomenclature de Baurein compte 12 noms de plus, soit 21 :

1. Fulcard ou Fouchard, 1079;

2. M. l'abbé de l'Isle énoncé dans un titre de 1225 sous la lettre initiale de son nom;

3. Pierre, d'après deux titres du 4 janvier 1254 et du 25 juin 1265;

4. Arnaud Eyquem qui passa un accord avec Amanieu de Borc (Bourg) sur le partage de l'île de Brion, en date du 13 juillet 1286, et figure sur un titre du 25 novembre 1309.

5. Ayquem de Courtas, d'après un titre du 4 février 1312;

6. Jean de Villeneuve, titres des 29 décembre 1317 et 6 novembre 1324;

7. Jean de Tastar, énoncé dans un acte du 3 décembre 1386;

8. Pierre d'Artus (Artusii), titre du 7 mai 1422;

9. Guillaume Descouts présent à la prise de possession de la seigneurie de Lesparre, par Arnaud Amanieu d'Albret, en date du 21 février 1453. Vieux style;

10. Guillaume de Lur, d'après un bail à fief du 26 septembre 1480;

11. Gilles de Latour, qualifié abbé commendataire dans une reconnaissance du 6 février 1502;

12. Jean de la Porte, également qualifié, dans une reconnaissance du 1er juin 1527;

13. Gilles de Nouailles, d'après un titre du 8 juillet 1568 (1);

14. Jean du Noyer, dont il est fait mention dans un titre du 1er février 1638;

15. Didier Benoist, qualifié abbé de l'Isle dans un titre du 18 octobre 1643 (2);

16. Louis de Nogaret de la Valette, en 1655, d'après l'abbé du Tems;

17. N. de Cazemajou, en 1684, suivant le même auteur;

18. Louis d'Anglure de Bourlemont qui, d'après du Tems, mourut archevêque de Bordeaux, le 9 novembre 1697.

19. Jean de Clermont, en l'année 1697;

---

(1) Il est nommé N. de Noaillis par l'abbé du Tems et qualifié doyen de Saint-Seurin de Bordeaux en 1573 et 1580. Baurein pense que c'était un conseiller au Parlement de Bordeaux en 1556, devenu ambassadeur à Venise l'année suivante. Il ne cite pas Ægidius de Noailles.

Le *Gallia Christiana* contient au sujet de cet Abbé, l'annotation suivante : « N. de Noaillis erat Abbas insulæ et decanus S[i] Severini Burdigalensis » annis 1573-1580, die 5. Februarii quo renovavit sacramentum fidelitatis in mani- » bus cancellarii pro dignitate comitis consistoriani. Ex chartis authenticis regiæ » bibliothecæ. Cum eo fortasse contendit Pontius de Salignac pro hac abbatie· » Legimus enim, in archivis ecclesiæ sarlatensis, Pontium ejusdem ecclesiæ » canonicum et archidiaconum nec non abbatem insulæ interfectum sub finem » febr. anno 1574, una cum fratre suo Petro de Salignac canonico et cantore » ejusdem ecclesiæ a quodam milite dicto La Bertrandie et hic quidem miles ob » scelera Burdegalæ postea decollatus est ». *Loc. cit.*, p. 885.

(2) Jean Dunoyer et messire Didier Benoist sont nommés dans une transaction survenue entre le duc d'Epernon et le dernier abbé, qualifié conseiller, aumosnier du Roy, au sujet de la propriété des marais de Saint-Pierre de l'Isle en Médoc.

Cette transaction est du 18 octobre 1643. Elle en rappelle une précédente du 1er février 1638, et a été publiée dans le t. VI des Archives historiques, page 411, n° CXC. Elle avait été communiquée par M. Emile Lalanne, comme provenant des Archives de M. le marquis de Verthamon. Expédition sur parchemin.

Elle fut signée par Bernard de Foix de la Valette, 2e duc d'Epernon, en son château de Puipaulin à Bordeaux et Didier Benoist estant aussi en ladite ville de Bordeaux logé rue des Eyres, paroisse de Sainte-Eulalie.

Le notaire royal Dugadoneys avait extrait et grossoyé ledit contrat des registres de feu son père Jean Dugadoneys aussi notaire royal.

Il s'agissait d'une revendication de 750 journaux de marais que le duc réclamait comme dépendant de la sirie de Lesparre.

20. Barthelemi de Basterot nommé en 1718;

21. Jean-Baptiste-Amédée de Grégoire de Saint-Sauveur, nommé en 1759, évêque de Bazas depuis 1746, et qui fut le dernier titulaire de l'Abbaye. Il mourut le 16 janvier 1792.

Il est singulier que Baurein n'ait pas eu connaissance d'un manuscrit actuellement conservé aux Archives départementales de la Gironde et qui permet d'établir, sinon la date de la fondation de l'abbaye de l'Isle, du moins l'existence d'un autre abbé que ceux dont je viens d'indiquer les noms.

M. Th. Malvezin, dont les recherches sur l'histoire du Médoc et de la Gironde sont si précieuses à consulter, m'a fait savoir, en effet, qu'il en est parlé dans la table des titres de la sirie de Lesparre, à l'article *Fondations,* sous la date de 1130.

Il s'agit d'une copie, collationnée, de permission d'Arnaud, archevêque de Bordeaux, à Geoffre de Loriole, pour bastir une église, sous le titre de Saint-Pierre, au lieu appelé l'Isle, en Médoc, paroisse Saint-Romain d'Ordonac, laquelle permission fait mention que ledit lieu a été baillé par Eyquem Guilhem, seigneur de Lesparre, pour cet effet, à l'honneur de Dieu et à la mémoire de la Vierge.

Il faudrait donc intercaler le nom de Geoffre ou Geoffroy de Loriole entre ceux de Fulcardus (1079) et de l'abbé de 1225, sans admettre pour cela que ce Geoffroy (que le *Gallia christiana* nomme de Lauréole dont on a fait Loroux) (1) fut fondateur de l'abbaye.

Il est incontestable, en effet, que ce personnage a succédé à Arnaud, 2e du nom, xxive archevêque de Bordeaux, d'après Lopès (1102-1135), et qu'il était, avant son élection, chanoine de l'église métropolitaine de Bordeaux, ce qui serait en plein accord avec la date de 1130. Une autre particularité, dont je trouve l'énoncé dans Lopès, viendrait à

(1) Réédition de Lopès, par M. le chanoine Callen, t. II, p. 201, Gauffridus III.

l'appui du même fait, c'est que Geoffroy avait une telle préférence pour l'ordre de Saint-Augustin (auquel appartenait l'abbaye de l'Isle), qu'il voulut, en 1140, introduire cette règle dans le chapitre de l'Eglise de Bordeaux, ce qui lui créa des difficultés qui durèrent plusieurs années malgré l'appui du Pape et du Roi de France « qui ordon-
» naient et taschaient d'introduire le même règlement dans
» les autres chapitres du Royaume, croyant que, *par ce*
» *moyen, Dieu serait mieux servi et plus honoré* » (1).

Mais il y aurait encore des abbés plus anciens que Geoffroy et Fulcard lui-même, et c'est à leur sujet que peut se placer la singulière histoire que nous avons sommairement signalée dans un autre travail (2) et qui mérite un article particulier ici.

II

L'abbé Vial, dont nous avons parlé plus haut et qui était un prêtre fort distingué et zélé pour l'instruction (ce qu'établit une pièce découverte par nous aux Archives Départementales de la Gironde) (3), avait fait, en 1784, une trouvaille dans les ruines de l'abbaye de l'Isle. C'était une inscription gravée sur une plaque de marbre blanc de 36 centimètres de longueur sur 26 de hauteur et 35 millimètres d'épaisseur (4), et il l'avait fait placer et encadrer

---

(1) Ouvrage cité de Lopès, t. II, p. 202 (édition Callen). Il est à remarquer aussi que Eyquem Guilhem, seigneur de Lesparre, était témoin à la charte de donation du dernier duc d'Aquitaine, Guillame IX, au monastère de la Ste Croix, en 1136. Bernadau, Antiquités Bordeaux, 1747, p. 339, dit même que cet état de choses dura de 1145 jusqu'à la sécularisation faite en 1305 par Clément V.

(2) *Note sur les monnaies, un plomb de fronde et un bout de flèche provenant de Palestine et de Syrie*, Actes de la Société Archéologique, t. XI, p. 113.

(3) Nous la donnons à la fin de cette étude.

(4) Dans sa *Statistique du Département de la Gironde*, 1837, Jouannet donne d'autres dimensions : 27c de haut, 34c de large et 2c d'épaisseur, t. II, 2e partie, p. 377. Nous avons vérifié l'exactitude de cette dernière mensuration, 272mm 340mm.

dans le mur du sanctuaire de l'Eglise d'Ordonnac dont il était curé.

Cette inscription comptait six lignes et il était assez facile de la lire malgré la bizarrerie des ligatures. Elle comprenait les vers suivants :

Hic jacet Arnaldus, noster sanctissimus abbas.
Voverat hoc altare Petro et prope jussit humari.
Veste senectutis cum despoliatus abiret,
Languida membra mea hic mihi reddidit illico sana.
Tunc ego Vespanus, Prior, hunc regale sepulchrum,
Nunc Abbas, Titulum feci semperque rogabo.

Et leur traduction était facile :

Ici gît Arnaud, notre très saint abbé.
Il avait dédié cet autel à Pierre et ordonné de l'inhumer tout près.
Lorsque, dépouillé du vêtement de la vieillesse, il quitterait ce monde.
Il rendit, immédiatement, sains mes membres malades.
Alors, moi Vespan, Prieur, lui ai élevé ce royal tombeau.
Et, maintenant abbé, j'ai fait son épitaphe et je prierai toujours.

Mais au-dessous de ces vers se trouvaient six I et six T disposés comme suit :

I I I   T T T   T T T   I I I

Et comme cette disposition devait être, sûrement, intentionnelle, j'ai voulu en vérifier l'exactitude sur la plaque de marbre elle-même, parce que j'en avais rencontré trois variantes dans les ouvrages qui ont parlé de l'Epitaphe.

La forme qui précède et qui se retrouve sur la planche que j'ai consacrée à l'inscription entière est bien celle du manuscrit cité de Jouannet et celle que M. Jullian a donnée

à la page 5 du tome II de ses *Inscriptions bordelaises* (1), mais, ce qui est surprenant, c'est qu'on voit les douze lettres en question placées sans aucune séparation de groupes dans le texte de la statistique de Jouannet, soit :

I I I T T T T T T I I I

tandis qu'elles forment, au contraire, trois groupes (2) sur la planche n° III du même ouvrage où l'on renvoie pourtant à la description de la page 377 de la première partie du tome II.

Cette nouvelle disposition :

I I I T T T T T T I I I

a été décrite dans le rapport que fit M. Bourges sur le mémoire de Jouannet où se lit : « qu'on voyait dans l'ins- » cription *six T gravés de suite, entre deux groupes com-* » *posés chacun de trois I* ».

Il fallait donc préciser et s'il est possible que les trois dispositions différentes qui existent dans les œuvres mêmes d'un seul auteur, Jouannet, soient dues au peu de souci des typographes pour les règles absolues de l'Epigraphie, il était utile, cependant, de les signaler autant pour obéir à la règle qu'au point de vue des indices qu'elles peuvent fournir pour arriver à résoudre l'énigme de cette singulière suite de lettres majuscules.

Or l'interprétation de ces lettres avait singulièrement éveillé l'attention du prêtre qui avait découvert la pierre tumulaire.

Comme le dit Jouannet, dans son manuscrit, « l'abbé » Vial, généralement estimé, ne manquait ni de savoir, » ni d'esprit. Il possédait ce qui vaut encore mieux, toutes

---

(1) L'inscription reproduite dans cet ouvrage ne donne pas toutes les ligatures. L'auteur l'indique lui-même.

(2) Au lieu de quatre.

» delà du XIe siècle. Nous croyons donc pouvoir dater du » X^e l'épitaphe d'Arnaud.

» A l'appui de mon opinion, je pourrais citer le texte » même de l'inscription : *Voverat hoc altare Petro :* ces » termes me paraissent indiquer le rétablissement d'un » autel que les Normands avaient détruit. Comment croire » en effet, que le saint sous l'invocation duquel se trouvait » l'église, avant l'invasion normande, n'aurait pas eu déjà » un autel dans la communauté à laquelle il avait donné » son nom? ou comment imaginer que le rétablissement » de cet autel n'ait pas été un des premiers soins de ceux » qui relevèrent l'abbaye? et c'est du Xe siècle que date la » restauration de plusieurs monastères de l'Aquitaine (1).

» La chose serait hors de doute si dans la malheureuse » ligne prophétique qui termine l'inscription on voyait » tout bonnement, une simple date. T était aussi une lettre » numérale des Romains. Elle valait 160 (2). Ainsi les six T » donneraient le millésime 960. Ces deux groupes de trois » I, autre lettre numérale, étant placés, l'un avant » et l'autre après les six T, s'annihileraient, d'après la » manière dont les anciens indiquaient les nombres.

» Ainsi Vespan aurait fait l'épitaphe d'Arnaud en 960, » date qui s'accorde avec la lettre de l'inscription, avec » ses termes et qui ne nous paraît point, d'ailleurs, » imfirmée par aucun document historique ».

Telle est l'une des explications proposées par Jouannet et nous pouvons faire remarquer que nous avons donné des exemples de pareilles interprétations à propos d'un plomb de fronde provenant de Saïda et d'une prophétie de l'apocalypse qu'on avait également rapportée à l'empereur Napoléon. (*Actes de la Société archéologique*. T. XI, p. 129).

(1) La restauration de l'abbaye de la Réole, celle de l'église Saint-Seurin, celle de Sainte-Croix de Bordeaux, etc. Ce siècle fut un siècle de restauration et de fondations et on peut en dire autant du XIe.

(2) Témoin ce vers :

T. *Quoque centenos et sexaginta tenebit.*

Néanmoins le même savant archéologue croyait devoir ajouter dans la note manuscrite que nous avons citée presque *in extenso,* vu son importance :

« Cependant la mésaventure du curé Vial m'avertit de
» ne pas insister. La réserve est d'autant mieux ici à sa
» place qu'on pourrait résoudre autrement l'énigme. Peut-
» être, après le *Rogabo* du dernier vers, doit-on lire :

» Inf InItam TriniTaTem TriniTaTem Inf InItam.

» Ce genre de répétition et le soin d'arranger ainsi une
» ligne de manière à ce qu'elle peut se lire dans les deux
» sens opposés, en conservant toujours la même significa-
» tion, voilà des bizarreries qui furent en crédit dès le
» v[e] siècle. Cette autre interprétation n'a donc rien qui
» répugne aux caractères d'antiquité que j'ai cru recon-
» naître dans l'épitaphe d'Arnaud (1).

» Du reste, ce marbre nous apprend peu de chose, et
» j'avouerai, si l'on veut, que deux noms d'abbés de plus
» dans nos souvenirs n'ont en eux-mêmes rien de bien im-
» portant, mais du moins on voudra bien regarder cette
» inscription comme une pierre d'attente; elle trouvera
» peut-être un jour son emploi. Si Bordeaux eût recueilli
» toutes celles que le hasard lui a fournies, il ne se plain-
» drait pas aujourd'hui de n'avoir pu trouver encore un
» bon historien ».

Rien n'est venu réaliser l'espoir de Jouannet, mais sa dernière remarque est au moins en pleine voie d'exécution par la réunion prochaine de toutes les antiquités provenant du sol girondin dans un seul Musée et aussi par le remar-

(1) Dans sa *Statistique,* Jouannet donne une autre traduction : « J'aimerais mieux voir, dit-il p. 378, dans les douze lettres un de ces jeux de mots si communs au moyen-âge : *semperque rogabo :*

InscrIptI TiTulaTor TiTulaTum In InscrIpto.

et en note, au bas de la page : « Lues de droite à gauche ces initiales sont susceptibles de la même interprétation ».

quable ouvrage de M. Jullian, l'un de nos anciens présidents, sur les *Inscriptions de Bordeaux* (1). Les historiens auront désormais un guide précieux pour leurs études.

Nous allons nous occuper maintenant des ruines de l'église abbatiale de l'Isle et des bâtiments claustraux que nous avons visités plusieurs fois, tout spécialement en mai 1889, en compagnie de M. l'abbé Bert, curé d'Ordonnac, dont nous avons déjà signalé l'obligeance, de M. Georges Gasqueton, maire de Saint-Estèphe, et de notre collègue, M. Amtmann, dont les photographies, très réussies, donnent à notre mémoire un intérêt tout particulier.

III

Ces ruines ont un grand aspect quand on les découvre en remontant la Gironde vers Bordeaux et qu'ayant dépassé le monticule du château de Loudenne on aperçoit la grande étendue de prairies et de marais qui sépare les terres de ce château du promontoire élevé sur lequel se trouve le château de Coufran et dont la base, près du fleuve, est occupée par le village de la Maréchale.

On voit, surtout, se dresser, sur le sommet d'une colline de douze mètres, le haut chevet de l'ancienne église, percé de sa large ouverture ogivale, qui domine tout le pays environnant, de Saint-Izans à Verteuil, et cette ruine frappe encore plus le regard quand on suit la grande route qui conduit de la Maréchale à la première localité.

On n'y parvient pas, cependant, par ce côté, mais en contournant le coteau lui-même et par une porte située à l'ouest, porte en plein cintre surbaissé, précédée d'un pont de pierre, à une seule arche, bâti sur un fossé qui

(1) Deux volumes in-4° avec planches publiés par la municipalité de Bordeaux, 1887-1890.

sert à l'écoulement des eaux provenant des terres voisines Ce fossé conduit ces eaux à des canaux aujourd'hui rétrécis, mais qui devaient constituer, autrefois, tout un système de défense et avaient servi à dénommer l'abbaye elle-même.

Cette porte est flanquée, à l'intérieur, et de chaque côté, de deux réduits, actuellement en ruines, mais qui montrent encore des meurtrières pour armes à feu.

On monte, en pente douce, de ce point, vers le sommet du coteau où se trouvent, à gauche du chemin, au nord et à l'est, l'emplacement nivelé de l'ancienne église et, tout près et à droite, ce qui reste des anciens bâtiments du monastère qui ont été bien décrits par M. Trapaud de Colombe, dans un mémoire sur les abbayes de Verteuil et de Lille, lu au Congrès scientifique de Bordeaux en 1861 et publié dans les Actes de ce Congrès, t. IV, 1863, p. 637. Je mettrai donc à profit cette description et je dois dire que ce travail contient aussi deux notes qu'il importe de citer parce que l'auteur avait largement utilisé, comme Jouannet, le manuscrit de l'abbé Vial.

M. Trapaud de Colombe donne même le renseignement particulier que ce manuscrit était une lettre adressée, en 1805, au propriétaire de l'abbaye de Verteuil et il cite, textuellement, un passage négligé par Jouannet et relatif à une deuxième attaque de l'abbaye par les Anglais attirés par les richesses des moines. Le voici : (1).

« Tant de raretés attiraient de toutes parts les savants, » les oisifs, les curieux et les malades. En fallait-il davan- » tage pour procurer à ce monastère des richesses im- » menses. Aussi était-il bien riche et si riche que le » Prince de Galles voulut, en 1355, au mois de novembre, » s'enrichir aux dépens de ce couvent. Après avoir fait un

(1) Nous regrettons de n'avoir pu retrouver cette lettre malgré d'actives demandes et recherches, soit à l'abbaye de Verteuil, soit à Bordeaux.

» grand pillage et foison de prisonniers à Bordeaux (1), il » envoya en Médoc un détachement de son armée. Les » religieux de l'abbaye, étant avertis, se hâtèrent de » cacher ce qu'ils avaient de plus précieux et s'enfuirent » à Peyrussan, paroisse d'Ordonnac, mais les uns furent » tués, les autres blessés, ces derniers moururent de leurs » blessures ou de mort naturelle, et tout ce qu'on trouva » dans le couvent fut enlevé, après en avoir abattu tous » les édifices et surtout l'église qu'ils avaient trouvée » fermée. Enfin le couvent fut rebâti ainsi que l'église » dont les restes qui sont encore sur pied prouvent son » ancienne magnificence » (2).

Aux dévastations des pirates venus par mer se joignait ainsi le pillage de troupes arrivant de Bordeaux et l'on ne saurait croire combien le Médoc, tout entier, a subi de pareils désastres dans le cours des siècles.

Je lis encore, dans le même mémoire, que l'église de Saint-Pierre-de-l'Isle, depuis peu rebâtie à la fin du XVIe siècle, avait cinquante grands pas de long et fut de nouveau détruite pendant les guerres de religion, passage emprunté à Baurein (3) et il ne reste de tous ces édifices religieux, successivement abattus et reconstruits, que l'énorme pan de murs qui fermait l'église à l'est et se dresse encore à une hauteur de près de 20 mètres, dominant toute la contrée, ainsi que je l'ai dit.

« Ce pan de mur rectangulaire est percé, au milieu, » d'une large baie ogivale dont les meneaux ont disparu » et dont les pieds droits sont ornés de moulures prismatiques en pénétration. Au-dessous se voit une petite niche » ou armoire en cintre déprimé. Les angles du chevet

(1) La date citée correspond exactement à celle du retour du Prince Noir à Bordeaux traînant après lui mille charriots chargés de toutes les richesses du pays et cinq mille prisonniers (*Guienne historique et monumentale*, 1842, t. Ier, 1re partie, p. 126.

(2) Congrès et tome cités, p. 650.

(3) *Loc. cit.*, p. 111.

» sont empatés par de larges contreforts à deux retraits en » larmiers. Le sanctuaire était voûté car la naissance des » arcs ogives et formerets existe encore » (1).

La planche tirée de la photographie de M. Amtmann est en parfait accord avec cette description et conservera le souvenir d'une ruine que les intempéries des saisons et son isolement feront sûrement disparaître, avant longtemps, si le besoin de nouvelles constructions rurales n'en provoque pas la démolition méthodique.

Nous aurions voulu mesurer exactement les dimensions de cette ruine, mais l'escalade était impossible. Nous n'avions aucun instrument spécial pour calculer sa hauteur; mais nous avons soumis la photographie de notre compagnon de voyage à un habile architecte, M. Charles Durand, et il a pu établir, avec autant de précision qu'on peut l'attendre des données fournies par le nombre d'assises du mur et par les règles ordinaires de ce genre d'édifices, que la nef de l'église devait avoir de 14 à 15 mètres d'élévation au-dessus du carrelage (2); que la fenêtre ogivale avait de 5^{m}20 à 5^{m}70 de hauteur, de l'appui sous la clef du cintre, sur 2^{m}60 à 2^{m}80 de large; que l'espace entre les murs de la nef était de 8 mètres, ces murs eux-mêmes mesurant de 1^{m}20 à 1^{m}40 d'épaisseur.

Ce sont des proportions assez rares à rencontrer dans des églises de campagne, surtout si l'on tient compte de la longueur de l'édifice qui peut être appréciée en mesurant la distance du chevet à deux piliers qui existaient au-dessus du sol du côté nord. Le plus éloigné à l'ouest est maintenant rasé. Il se trouvait distant de 7^{m}25 d'un second, encore apparent et éloigné lui-même de 31^{m}65 du mur du chevet, soit une longueur certaine et minima

(1) L'armarium ou crédence, n'existe qu'à droite, au-dessous de la fenêtre ogivale La photographie de M. Amtmann indique très bien sa forme, sa situation et ses dimensions.

(2) Cette appréciation a été vérifiée depuis et reconnue très exacte.

de 38ᵐ96, dimension qui peut donner une idée du développement de l'église abbatiale de l'Isle.

Les anciens bâtiments conventuels ne sont pas dans un état de conservation qui puisse les protéger davantage contre une désagrégation que favorisent le défaut d'entretien et leur situation elle-même sur un sol peu résistant.

Ils ne présentent actuellement rien de bien remarquable, si ce n'est l'aspect général des deux façades que l'on voit en arrivant sur le tertre et près des ruines de la chapelle. M. Amtmann les a parfaitement saisies aussi.

L'une d'elles a été bien décrite dans le Mémoire de M. Trapaud de Colombe, où se lit :

« Un bâtiment, élevé d'un étage, vient s'appuyer à » angle droit sur celui dans lequel est la salle capitulaire. » Cette construction, en moyen appareil, est percée au » rez-de-chaussée, d'une petite porte en cintre surbaissé » et, au premier étage, d'une fenêtre (1) rectangulaire » dans laquelle est inscrite une arcade ogivale géminée » dont le tympan est quadrilobé. Cette fenêtre, en partie » détruite, offre les caractères du XIVᵉ siècle. Une rangée » de corbeaux, surmontés, çà et là, d'un filet solin existe » tant sur ce bâtiment que sur celui de la salle capitulaire » et sépare le rez-de-chaussée du premier étage. Il est pro- » bable que sur ces corbeaux venait s'appuyer la charpente, » en appentis, d'un cloître ».

Tous ces détails peuvent être vérifiés sur la planche qui illustre notre travail.

C'est dans l'aile unie à angle droit avec ce bâtiment que se trouve la seule salle curieuse, encore conservée, de l'abbaye.

« On y entrait par une porte formée par deux archi- » voltes en retraite, en ogive de transition, dont la plus » grande est surmontée d'un couvre-joint orné d'étoiles

---

(1) Il y en a même deux, mais celle de l'angle est sans caractère archéologique.

» saillantes à cinq pointes. Les pieds-droits de la porte » sont accostés de colonnettes à fûts tournés, d'une » hauteur de 60 centimètres environ, couronnés d'un » chapiteau cylindrique et se terminant à la base par un » gros tore aplati. Sur le pied droit, au sud de la porte, » on remarque, gravée profondément au trait, une croix » au-dessus de laquelle est un écu croisé de traits formant » des losanges nombreux.

» La salle capitulaire est restée intacte. Elle est orientée » et sur plan carré ayant 7 mètres 20 centimètres de côté, » couverte par une voûte ogivale, style de transition, » dont les arcs viennent retomber, aux angles, sur » des pilastres peu saillants ornés de chapiteaux simple- » ment épannelés. Les arcs, d'une saillie d'environ » 30 centimètres, ont leurs angles évidés en tores et leur » intrados est sculpté d'étoiles en relief à huit pointes. » Sous le badigeon qui recouvre ces tores on aperçoit des » traces de peinture consistant en un ruban rouge bordé » de jaune les enveloppant en spirale. Les arcs ogives » sont soutenus à leur croisement par un fort pilier de » construction toute moderne qui cache la clef de la » voûte.

» Cette salle est éclairée à l'est par deux petites fenêtres » romanes en plein cintre sans aucune ornementation. » Au milieu de son mur faisant face à l'ouest ouvre la porte » que nous avons décrite et qui est dépourvue, à l'inté- » rieur, de toute décoration. De chaque côté se trouvait » une fenêtre de même forme aujourd'hui murée.

» Sur la face septentrionale et à chaque extrémité de » ce bâtiment on remarque des portions de murs en » arrachements qui pouvaient dépendre d'une construc- » tion se rattachant à l'église.

» Au nord comme au sud de la salle capitulaire existe » un long couloir de la même époque voûté en plein » cintre et dont les dimensions, différentes pour chacun » d'eux, sont : pour le premier, d'une longueur de 9 mètres

» et d'une largeur de 1^m 40; pour le second, de 8^m 50 de long
» sur 1^m 72 de large. Ces couloirs, dont la destination est
» difficile à déterminer, n'ont pas de communication avec
» la salle capitulaire et sont éclairés, chacun, par une
» petite baie étroite et allongée comme une meurtrière.
» On y pénètre par deux portes rectangulaires dont une
» seule, au nord, surmontée d'un arc bombé, paraît être
» de la même époque.

» Les autres bâtiments conventuels sont en partie
» détruits ou du moins ont été tellement remaniés à
» diverses époques qu'ils n'offrent aucun intérêt ».

C'est avec cette description sous les yeux que nous avons visité ce qui reste debout de l'ancienne abbaye de l'Isle et nous avons préféré reproduire le texte de M. Trapaud de Colombe que de le paraphraser.

Je ne sais pourquoi personne n'a été tenté jusqu'à nous de publier des dessins sur ces ruines certainement destinées à disparaître, vu leur état de délabrement et l'abandon dans lequel elles ont été laissées; faute, il faut bien le dire aussi, d'une utilisation possible et pratique de ce qui existe de nos jours.

Des constructions toutes nouvelles s'imposeraient s'il s'agissait d'une restauration quelconque pour l'exploitation des terres où l'on a fait depuis peu des plantations de vignes appelées à un plein succès.

Notre travail a donc eu pour but principal de conserver par le dessin le souvenir de l'ancienne abbaye en même temps que nous croyons avoir sauvé de l'oubli les notes manuscrites de Jouannet. Et nous serions presque tenté d'ajouter que nous avons rendu le même service à l'archéologie girondine en mettant en relief l'excellent travail de M. Trapaud de Colombe enfoui dans les cinq volumes du Congrès de 1861.

On ne vérifie que trop souvent cette méconnaissance de mémoires néanmoins très sérieux et les recherches qui précèdent pourraient en fournir une preuve, car l'article,

si bien fait, de ce dernier archéologue, ne dit pas un mot de la note que Jouannet avait présentée à l'Académie en 1833 (1) et ne fait même aucune allusion à la fameuse inscription et à son interprétation par l'abbé Vial.

Nous y avons noté par contre, et comme provenant de la lettre du même curé, que depuis la dernière dévastation du XVI[e] siècle les bâtiments conventuels n'étaient plus habités que par les abbés commendataires et leurs domestiques.

Peut-être avait-on utilisé la salle capitulaire pour en faire une chapelle, car c'est ainsi qu'est encore désignée cette salle par les anciens du pays; mais, au moment de la Révolution, des fermiers résidaient seuls à l'abbaye, ce qui est l'histoire des monastères d'un grand nombre de provinces de France à la fin du XVIII[e] siècle. De nombreuses publications récentes en font foi.

IV

En résumé, l'abbaye de l'Isle, qui peut remonter au IX[e] siècle, mais sûrement au XI[e] ou XII[e], a subi plusieurs dévastations soit par les Normands, soit par les troupes du Prince Noir en 1355, soit pendant les guerres de religion, et, depuis ce temps, ne paraît plus avoir été qu'une ferme pour des abbés commendataires.

Mais elle a toujours été indépendante de celle de Verteuil quoique relevant du même ordre, celui de Saint-Augustin, et si les moines chassés un moment de l'Isle ont fondé une deuxième abbaye, il est incontestable que la régularité, comme on disait autrefois, c'est-à-dire les exercices religieux de la règle du fondateur ont coexisté

(1) L'Académie ne publiait pas alors ses *Actes*. Les comptes-rendus de la séance annuelle en faisaient seuls mention.

dans les deux monastères dont les droits et les revenus ont toujours été distincts.

Il suffirait pour s'en convaincre de spécifier quels étaient ces droits et Baurein les a énumérés dans les chapitres de son ouvrage consacrés aux paroisses relevant de Verteuil ou de l'Isle.

Cette dernière abbaye avait à sa nomination :

1° La cure de Saint-Pierre de Cyvrac qui, par un arrêté du Parlement de l'année 1769, devint cure séculière à la collation de l'archevêque de Bordeaux;

2° Peut-être celle de Saint-Médard d'Escurac que l'on a considérée comme dépendante de Cyvrac mais qui en était réellement distincte en 1420 et 1546, d'après les documents de l'archevêché;

3° Celle de Saint-Martin de Podensac dont la cure était régulière;

4° Celle de Saint-Martin de Prignac dans laquelle l'abbé de l'Isle avait des fiefs bien que la cure fût régulière et à la collation du curé de Rochefort en qualité de Prieur du Prieuré de Saint-Vivien de Saintes, qui avait été uni à la cure de Rochefort;

5° Celle de Saint-Hilaire de Boyentran;

6° Celle de Saint-Romain d'Ordonnac, à laquelle Baurein a consacré un très court article. Le xxe de son Ier volume;

7° L'église de l'hôpital et Prieuré de Saint-Léonard, près Lesparre, par concession d'un archevêque de Bordeaux;

8° L'église de Saint-Sauveur, de Médoc, en partie.

Et je dois ajouter que l'abbaye de Verteuil n'avait aucun droit dans toutes ces paroisses, ce qui aurait sûrement existé si les moines avaient apporté, dans leur fuite, et leur pécule et leurs revenus, comme l'a avancé Jouannet d'après les notes du curé Vial.

Quoi qu'il en soit, la Révolution de 1789 fut l'occasion de la dernière transformation de l'abbaye de l'Isle. Elle fut saisie, mise en vente comme bien national et adjugée

définitivement, après deux enchères, le 12 septembre 1791 pour la somme de 101,000 francs à M. Cabarrus fils, négociant de Bordeaux.

J'ai retrouvé aux Archives départementales l'acte de cette adjudication faite en présence de MM. Gaillard, président, Lambert, Boussier et Constant formant le Directoire du district de Lesparre. Le procureur-syndic Damas assistait à la vente ainsi que Jean Denon, fondé de pouvoir de l'administration du département, et Marcoulet, maire d'Ordonnac, comme délégué de la municipalité de cette commune.

La mise à prix avait été de 81,000 francs. Trois concurrents s'étaient présentés au premier feu, un sieur Lagarde pour 82,000 francs, un sieur Boné pour 90,000 francs et un sieur Arnaud Andron pour 95,000 francs.

Au second feu la lutte s'était circonscrite entre Lagarde 96,000 francs et Boué 100,000 francs et enfin le premier fut déclaré adjudicataire à 101,000 francs; le troisième feu n'ayant donné lieu à aucune surenchère.

Tel est le dernier incident de l'histoire de l'abbaye de l'Isle, au sujet duquel je cite plus loin, comme pièce justificative, la lettre fort curieuse qu'avait écrite M. Cabarrus à son fondé de pouvoir Lagarde. Elle renferme des détails intéressants sur la contenance et la valeur des terres qui passèrent, plus tard, dans les mains de M. Gaspard de Lacoste de Maniban, seigneur d'Estournel, dont la famille possédait déjà les biens de Pomys et de Cos, en Saint-Estèphe du Médoc, puis, en 1852, dans celles de M. Martyns et sont devenues plus récemment la propriété de la famille Errazu.

Je n'ai rien découvert quant à l'aliénation du mobilier pouvant exister dans les bâtiments claustraux, mais cela ne peut surprendre. L'abbaye n'avait plus d'église depuis longtemps et n'était occupée que par des fermiers, au moins depuis la nomination du dernier abbé commendataire.

Il n'est pas plus question d'objets d'église dans un très curieux état de vente de tous les ornements sacerdotaux, chasubles, chappes, étoles, aubes, rideaux, etc., etc., qui avaient été réquisitionnés par le district et concentrés dans les magasins de Lesparre.

Leur adjudication par commune ou paroisse se trouve pourtant très détaillée dans le document conservé aux Archives départementales de la Gironde et qui, par sa publication intégrale, fournirait un document précieux de l'histoire de la Révolution en Gironde. Ce qui nous engage à en signaler l'existence.

Le mobilier de Saint-Romain d'Ordonnac n'y figure pas davantage.

Et nous terminerons notre étude par la publication d'une déclaration du curé Vial dont nous avons si souvent parlé et qui donnait aux membres du district de Lesparre un résumé curieux des ressources de sa paroisse, de ses relations avec l'abbé de l'Isle et des occupations auxquelles il se livrait. C'est une peinture tout à fait réaliste de la vie d'un curé de campagne à la fin du XVIII[e] siècle, et ce document établit aussi quelles étaient les rapports du curé d'Ordonnac avec l'abbaye de l'Isle, en 1790.

V

Déclaration de M. le curé d'Ordonnac à MM. les Membres composant le Directoire du district de Lesparre.

« Messieurs,

» Après vous avoir rendu mes très humbles actions de
» grâce pour les ordres que vous avez daigné donner au
» sieur Andron, fermier de l'abbaye de l'Isle, affin qu'il
» me payat le dernier quartier de ma pension, je viens
» encore vous faire mes remerciements pour les avertis-
» sements que vous avez eu la bonté de me donner affin

» que mon traitement puisse être fixé pour l'avenir. J'ay » lu avec une attention scrupuleuse tous les articles que » vous avez eu la bonté de me désigner pour m'y con- » former et j'ay vu avec satisfaction que je suis en » règle quand à la déclaration que je dois faire de mon » revenu.

» Je puis dire que je n'ay jamais compté que sur » 700 livres, j'avoue que le fermier de l'abbaye était obligé » par son contrat de faire porter chez moi deux barriques » de vin de dixme, six boisseaux blé froment et 4 charre- » tées de paille, mais le vin était ordinairement d'une si » médiocre qualité que je le distribuais aux pauvres qui » n'avaient point de breuvages et une fois j'ai vendu une » barrique pour six livres dont je ne suis pas encore payé. » Quant au blé je le distribue aux pauvres. Le vin de » cette année est plus potable que celui que je recevais » les années précédentes.

» Vous serez sans doute surpris, Messieurs, qu'avec un » bénéfice de 700 livres j'aye pu vivre et me procurer les » meubles dont j'avais besoin dans ma maison, mais vous » seriez bien plus surpris encore si je pouvais vous faire le » détail des dépences que j'ai faites depuis 7 ans que je » suis curé d'Ordonnac. J'ay élevé un de mes domestiques » qui est actuellement chirurgien dans un hôpital. J'ay » contribué à l'instruction d'un sourd et muet de la » paroisse. J'ay aidé à faire ses études en médecine un » jeune homme d'une famille honnète. J'entretiens depuis » trois ans, à Bordeaux, un étudiant en théologie. Je l'avais » élevé dans ma maison et le mis à philosophie. J'en ay » gardé un autre pendant un an chez moi, après six mois » de maladie, il a été mourir dans le sein de sa famille » où je l'avais fait porter pour y prendre l'air natal. J'ay » enterré Jean-Marie Pellet, esclave racheté; il était » malade lorsqu'il me demanda l'hospitalité. Cet homme, » dont je ne connais pas la naissance, mais qui avait reçu » une bien belle éducation philosophique et politique,

» était marain de profession et semblait n'avoir voyagé » que pour s'instruire.

» Pour me donner la satisfaction d'être utile à ceux qui » étaient dans le besoin, je vivois avec beaucoup d'écono- » mie et aidé par des modiques pensions que je recevais » pour l'éducation de quelques petits enfants de mon voi- » sinage, je me procurais les moyens abondants pour » secourir ceux qui étaient dans le besoin.

» Je recevois encore tous les ans des présents considé- » rables de la part de M. l'évêque de Bazas, mon patron, » en qualité d'abbé de l'Isle. Ce saint pôtife me faisoit tou- » jours espérer que dans peu je percevrois la dixme de ma » paroisse, ainci que la percevoient tous les curés à la » nomination de l'abbé de l'Isle. Il se proposoit même » d'unir à mon bénéfice le prieuré de l'Isle qu'il avait » donné à M. Bonhore en le nommant à la cure d'Ordon- » nac. Cette expectative mérite quelque considération, si » on lit avec attention l'article 6 du décret du 3 août der- » nier. Si mon patron, qui est homme juste, avoit prévu » le décret concernant le traitement des membres de la » Religion et l'impossibilité où il serait à l'avenir pour » pourvoir à mon entretien, il m'auroit fait décimateur de » ma paroisse et j'aurois déjà commencé à exécuter le » projet que j'ay formé depuis longtems. J'aurois établi un » collège dans ma parroisse. Le gout décidé que j'ay pour » l'éducation de la jeunesse, les moyens que je prends » pour me concilier l'affection des jeunes gens pourvus » d'un revenu honnête, j'aurois fait le bonheur de plu- » sieurs individus que l'extrême misère force à enfouir » leurs talents. Tel était mon projet. Je vous en fais part, » Messieurs, affin de vous donner des preuves de mon » patriotisme et du très profond respect avec lequel j'ay » l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble et très » obéissant serviteur.

» Signé : VIAL, curé d'Ordonnac. »

4 octobre 1790.

Ce document était suivi de la déclaration suivante :

Département de la Gironde, District de Lesparre, canton de Civrac

« Délibération de la municipalité d'Ordonnac.

» Nous, maire et officiers municipaux de la parroisse » d'Ordonnac certiffions que M. Vial notre curé à prêté » serment le 21 novembre dernier certiffions en outre » que son revenu dont il a donné cy-joint un état con- » forme à la vérité est si médiocre que notre commune » avait délibéré il y a quelques années, de députer, vers » M. l'Evêque de Bazas, le sindic de la parroisse pour le » prier d'augmenter la congrue de notre curé ou de luy cé- » der la dixme de la parroisse. Mais M. Vial notre curé s'est » toujours opposé que nous lui rendissions ce service » quoy qu'il en eut grand besoin attendu qu'il ne recevoit » qu'à titre d'aumône une subsistance qu'il avait droit » d'exiger à raison de ses services. C'est pourquoy nous » confiant en votre justice, Messieurs, nous espérons que » vous ferés un revenu hônete pour M. notre Curé affin » qu'il veille avec soin et sans inquiétude à nos intérêts » spirituels et temporels et que nous aimant toujours » comme il nous a aimés et comme nous l'aimons, il » puisse vivre heureux et nous en rendre en soutenant » de tout son pouvoir une constitution équitable et à son » avantage et au nôtre.

» Délibéré à Ordonnac, le 8 décembre 1790.

» Signé : MARCOULET, maire ; CARTAU, officier municipal et LANAU, secrétaire ».

En marge du registre où sont inscrites ces pièces honorables se trouve l'indication suivante :

« Nous administrateurs du Directoire du département » de la Gironde, ayant lu la déclaration de M. Vial, curé

» d'Ordonnac, certiffiée par la municipalité, ensemble
» l'avis du District de Lesparre, avons fixé le traitement
» dudit curé, comme titulaire actuel, et conformément à
» l'article IV du décret du 24 juillet, à 1,200 livres. Fait à
» Bordeaux 1er janvier 1791.

» JOURNU, président, CHOLET, BARENNES, DESBARATS,
» LAFFON, BUHAN, secrétaire-général. »

Et puisque nous avons eu si souvent recours dans ce travail aux notes du curé Vial et aux documents le concernant, nous nous croyons autorisé à compléter sa biographie d'après des renseignements qu'a bien voulu rassembler, sur notre demande, M. l'abbé Bert, curé actuel d'Ordonnac, et dont nous avons déjà rappelé la complaisance pour nos recherches.

M. Vial avait réellement prêté serment à la Constitution nouvelle le 21 novembre 1790, ainsi que le déclarait la municipalité, mais dans les termes suivants :

« Je jure comme citoyen d'obéir à la nation, à la loy et
» au Roy, et de maintenir de tout mon pouvoir la consti-
» tution du Royaume. Je jure comme Pasteur de veiller
» fidèlement sur le troupeau qui m'est confié, et je jure
» comme catholique de ne reconnaître en matière spiri-
» tuelle d'autre autorité que celle de l'Eglise. »

Et une note de la Municipalité d'Ordonnac donnait acte de ce serment en ces termes :

« Aujourd'hui 21 novembre 1790, jour de dimanche,
» M. Vial, notre curé, a prêté serment civique pendant la
» messe de la Paroisse en présence de tout le peuple et
» de la municipalité qui a signé sur le registre de la
» commune et dans le présent registre avec nous.

» Ont signé : VIAL, curé; MARCOULET, maire;
» LAFOURGUE, officier municipal; GUILHON,
» officier municipal; VIGNAUD fils, procureur
» de la commune. »

M. l'abbé Vial a inscrit, toutefois, à la page suivante du registre où sont tracées ces lignes :

« Si le serment écrit en l'autre part, p. 129, est ortho-
» doxe, je le confirme, si non je fais la rétractation sui-
» vante que j'ay adressée au district et que je remets à la
» municipalité :

« Le 23 may 1791.

» *A Messieurs les Administrateurs du District de Lesparre.*

» Messieurs,

» La Religion dont je suis le Ministre, ma conscience et mon
» honneur me nécessitent de faire la rétractation suivante : Citoyen
» paisible et fonctionnaire public, il me fut ordonné, au mois de
» novembre dernier, de jurer et promettre fidélité et obéissance à
» la loy, à la nation et au Roy et de maintenir de tout mon
» pouvoir la nouvelle constitution. Je me fis un devoir d'obéir au
» décret le jour même qu'il me fut notifié. J'aime ma patrie, je
» respecte l'autorité temporelle. Mais le Chef de l'Eglise a décidé
» que la constitution civile du clergé porte atteinte à la religion
» catholique, apostolique et romaine. Ministre de cette religion
» sainte je ne sçaurais être sourd à la voix du Premier Pasteur
» qui m'ordonne de me rétracter dans quarante jours à compter
» du 13 avril 1791. Je viens de lire ce bref. Il n'y a pas à tempo-
» riser. Egalement soumis à mes supérieurs spirituels et temporels
» je me hâte de me mettre en règle en déclarant que je veux
» vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et
» romaine.

» Signé : VIAL, curé d'Ordonnac. »

Chose extraordinaire ! cette rétractation n'eut aucune suite fâcheuse pour celui qui l'avait écrite.

Il ne quitta pas sa paroisse pendant toute la Révolution, exerçant son ministère dans plusieurs paroisses voisines dont les prêtres avaient été chassés ou déportés.

Mais le 21 juin 1794, on enleva tous les vases sacrés de son Église par ordre du Comité de salut public. On avait exigé le 6 septembre suivant sa démission de sa cure et la

remise de ses lettres de prêtrise et, dès le 21 juin 1794, il avait discontinué de dire la messe parce qu'on l'avait menacé de mort s'il persistait à la célébrer.

Il n'abandonna pas, néanmoins, sa résidence et se livra à la distillation du vin pour faire de l'eau-de-vie. *Je l'ai vu se rendre mante cops per jourt à sa bruleyre* disait un vieillard du pays et les notes auxquelles j'emprunte ces détails portent encore que l'abbé Vial put reprendre son ministère dans l'église d'Ordonnac, le 21 juin 1795, un an seulement, jour pour jour, après la cessation de tout service religieux. Il n'y avait alors que deux prêtres en Médoc : à l'Hôpital et à Ordonnac.

Une telle fidélité, une constance si remarquable, devaient avoir, d'ailleurs, leur récompense, et Mgr d'Aviau renomma M. Vial curé d'Ordonnac et de Saint-Yzans, réunis, après le Concordat, le 14 floréal an XI, 4 mai 1803.

J'ai retracé, déjà, les mérites de ce vénérable prêtre, à d'autres points de vue et je suis heureux d'avoir pu rassembler sur lui, qui connut mieux que tout autre l'histoire de l'abbaye de l'Isle, les détails résumés plus haut.

J'ai même recueilli, tout récemment, quelques renseignements qui avaient, jusqu'à présent, échappé à mes recherches.

C'est d'abord une note conservée dans un registre, sans titre, des Archives de l'Archevêché (D. 14) et relevée par le savant abbé Bertrand (A. de Lantenay).

« Saint-Romain d'Ordonnac, archiprêtré de Lesparre,
» 1re congrégation, cure régulière. Patron et collateur,
» M. l'Abbé de l'Isle. Curé, Jean Vial, trinitaire, nommé
» en 1784 ».

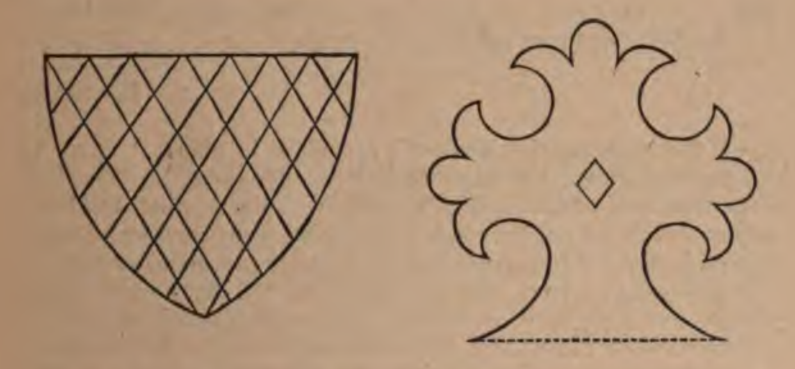
Je puis préciser aussi la date de la mort de ce curé. Le registre de l'état civil de Saint-Yzans, année 1818, porte, en effet, qu'il est décédé le 24 octobre 1818, à 4 heures du matin, âgé de 71 ans (1). Il demeurait alors à Saint-Yzans, paroisse réunie à celle d'Ordonnac.

---

(1) J'avais dit p. , 72 ans.

A ce détail, que je dois encore à M. l'abbé Bert, je puis joindre le relevé très exact de l'Ecu et de la croix mutilée que j'ai dit exister sur le pied droit sud de la porte de la salle capitulaire de l'Abbaye de l'Isle (voir p. 23).

J'en donne à la fin de ce mémoire, la réduction au tiers d'après le dessin de mon fils Charles, membre de la Société d'Archéologie, regrettant que l'état de la pierre ne me permette pas de mieux préciser, sous le rapport héraldique, l'écusson qui devait, vraisemblablement, rappeler les armes de l'Abbaye ou de l'Abbé de l'Isle.



Nous donnons enfin, comme pièce justificative, la lettre d'ordre d'achat de M. Cabarrus à son fondé de pouvoir Lagarde.

« Bordeaux, 7 juin 1791.

» Vous sçavés, Monsieur, que j'avais le projet d'acheter l'abbaye » de l'Isle, en conséquence j'y ay fait souscrire icy pour moy, le » sieur Génestal. Cette souscription m'engage jusqu'à présent pour » 84,000 francs. L'adjudication définitive se fera jeudi 9 du courant, » à Lesparre. Je vous prie donc de vouloir bien vous y rendre » pour me représenter et mettre aux enchères en vous guidant » d'après les renseignements que je vais vous donner.

» 1° Il ne faut pas que vous cherchiez à faire des calculs sur le » prix de la ferme, je scay, à cet égard, tout ce que je dois sçavoir » et ce n'est pas ce qui doit me guider absolument.

» 2° Vous devez vous attacher à ce seul calcul, d'après le plan

» que j'ay des possessions de l'abbaye et que je vous envoie, il » y a :

35	journaux	de prés que j'estime à 800 fr. . . .	28,000 fr.
114	—	de terres labourables que j'estime à 500 fr.	57,000 fr.
18	—	de vignes, comme terres labourables, que j'estime à 500 fr.	9,000 fr.
7	—	en friche, auprès des bâtiments, que j'estime à 500 fr.	3,500 fr.
14	journaux	dans la paroisse d'Ordonnac, en bois taillis, que j'estime à 400 fr . . .	5,600 fr.
188		soit. . .	103,100 fr.
		Le fiefs, rentes et agrières sont évalués. . .	24,000 fr.
			127,100 fr.

» Il faut vous attacher d'abord à sçavoir si le plan est exact et » s'il y a exactement la quantité de terres désignées. Le district en » donnera vraisemblablement les détails. Ensuite vous déciderez » vous même, ou par les connaissances que vous pourrez prendre » dans le pays, si le journal de prés vaut plus ou moins de 800 fr. » et le journal de terre plus ou moins de 500 fr. Lorsque vous » serez fixé à cet égard vous ferez votre compte exact du total et » vous déduirez 15,000 fr. à raison du préjudice qui doit résulter, » pour l'acquéreur, du bail à ferme qui a lieu encore pour 7 ans. » Si donc l'autorisation juste et modérée des fonds de terre va, » d'après vos calculs, à 125,000 fr., vous ne mettrez aux enchères » que jusqu'à 111,000 fr. Il ne faudra jamais mettre qu'au moment » ou la bougie sera prête à s'éteindre et seulement de la valeur » prescrite pour avoir la préférence. J'espère que vous mettrez » tout le ménagement possible; si l'adjudication vous reste, vous » signerez pour moy et je payerai icy.

» Je vous salue très sincèrement, votre serviteur,

» CABARRUS fils ».

Dr E. BERCHON.



TROIS INSCRIPTIONS BORDELAISES

ÉTUDE

Par M. le comte A. de CHASTEIGNER

Vice-Président de la Société Archéologique de Bordeaux.

Après la douloureuse nuit du vendredi 13 juin 1862, pendant laquelle le feu détruisit une grande partie de nos riches Archives Municipales entassées dans les combles de l'Hôtel de Ville de Bordeaux, j'adressais, le 6 mai 1864, à M. Adrien Sourget, adjoint du maire, la lettre qui fut le point de départ de la publication, par la Ville elle-même, de ce qui avait été sauvé des Archives Municipales (1).

Je disais que : à côté des Archives de papier et de parchemin, il en est d'autres plus embarrassantes, plus difficiles à loger, celles de la pierre, les inscriptions, jusqu'alors trop négligées.

Mon appel a été généreusement entendu. La Ville de Bordeaux a publié six volumes de ses Archives.

De son côté la *Société des Archives Historiques*, continuant son œuvre commencée en 1859, est au 27me volume de ses publications des documents écrits relatifs à la Gironde et aux pays voisins.

---

(1) Voir : la *Guienne*, la *Gironde* et le *Courrier* à cette date.

Archives Municipales de Bordeaux : tome I. *Livre des Bouillons*; introduction, page XXIX.

Les inscriptions de toute nature, celles, surtout, antérieures au xe siècle, trop longtemps délaissées, vont, non seulement être réunies dans un local unique, mais viennent d'être, grâce toujours aux munificences de la cité, reproduites et décrites par notre savant collègue M. Camille Jullian, dans les deux beaux volumes que nous connaissons tous (1).

Tout est-il donc fait ou organisé pour conserver, à l'avenir, les documents historiques que le passé nous a légués, inscrits sur la pierre, le marbre, le bronze, le parchemin ou le papier ?

Nous ne le pensons pas.

Car, si tout est en bonne voie pour la publication des documents historiques proprement dits, si M. Jullian a été un savant interprète de très nombreuses inscriptions, il s'est arrêté à la fin de l'époque Mérovingienne et, pour le moment, il n'est pas question de réunir, dans une publication spéciale, les inscriptions d'une époque plus récente.

Cependant, bien que plus durables que le papier ou le parchemin, la pierre, le marbre et le bronze ont, aussi, bien des causes de destruction. Et, si nous ne conservions, avec soin, tout ce qui est encore à notre disposition ou se découvre chaque jour, nos successeurs risqueraient fort d'ignorer, absolument, la teneur et même l'existence d'inscriptions que nous avons aujourd'hui.

C'est pour cela que, dans notre dernière séance, j'ai émis le vœu, — unanimement adopté par la Société Archéologique, — que : sans attendre d'en avoir réuni un nombre assez considérable pour en faire une publication spéciale, chacun des membres de notre Compagnie publiât, avec de bons dessins, mieux encore avec des photographies ou des estampages, les inscriptions qu'il possèderait ou

---

(1) *Archives Municipales : Inscriptions romaines*, par M. Camille Jullian, 2 vol in-4°.

connaîtrait, en les accompagnant de descriptions et de notices.

Le tout, publié et gravé dans nos Mémoires, conserverait, au moins, le souvenir d'objets appelés, peut-être, à disparaître par le marteau du maçon ou le creuset du fondeur.

Cette proposition répond, du reste, à une espérance exprimée par M. Jullian dans le courant de son second volume, disant : *que le soin de cette conservation appartient désormais à la Société Archéologique de Bordeaux.*

I

Notre Compagnie a accueilli ma demande avec trop de bienveillante sympathie pour que je ne me considère pas comme un peu tenu de lui offrir trois inscriptions gravées, sur bronze, des XIVe et XVe siècles. Ce sont des inscriptions funéraires.

Deux m'appartiennent. Je n'ai pu, encore, retrouver la trace de la troisième, dont, heureusement, j'avais fait, en plâtre, un moulage très exact.

Je devrais, en suivant l'ordre des dates, commencer par celle-ci. Mais, pour des raisons que j'exposerai tout à l'heure, je crois devoir étudier, d'abord, celle qui a le plus d'importance et rappelle un personnage considérable.

Mes deux inscriptions gravées, sur cuivre jaune (ou laiton), sont formées de trois pièces.

Deux se rapportent au même personnage : *Jean Embrun*, chanoine et doyen de l'église métropolitaine de Saint-André de Bordeaux; l'autre à *Jehan Chambon* chanoine au même chapitre.

Grâce à ce petit monument, je dis : *Embrun* avec assurance, car il a été, quelquefois, aussi, appelé *Embrin*. Baurein (1) le nomme : *Jean Embrin*, ou *Embrini*?

---

(1) Baurein, *Variétés bordelaises*, tome IV, page 91.

M. Jules Lépicier qui, dans le xx° volume de la Société des Archives historiques, a fait, avec autant d'ordre que de soin, la table des XIX premiers volumes, en fait deux personnages auxquels il donne des renvois différents, sous les noms de *Jean Embrini* et de *Jean Embrun* (1).

Son épitaphe se compose de deux parties.

Un ruban, sur lequel est gravé : **Johẽs Embrun,** (pl. V) et une plaque carrée, (pl. VI) sur laquelle nous lisons :

Hic prope altare a medio
Ejus versus chorum est sepultus
Venerabilis vir dominus Johanes
Embrun quondam decanus hujus
Ecclesie licentiatus in decretis qui obiit
Die XIII februarii A° Domini M°
CCCC° XXIII° cujus anime propicietur deus
Amen

Je possédais ces inscriptions depuis pas mal d'années déjà.

Je les avais achetées à une de nos foires de mars ou d'octobre, à un revendeur nommé *Bergès,* surnommé le *Merle blanc,* bien connu des chercheurs bordelais.

Sales, les creux remplis de poussière desséchée, les trois réunies par un vieux galon passé dans les trous qui avaient servi à fixer les vis, elles traînaient au milieu d'objets de toute nature dans l'étalage de sa baraque, aux Quinconces.

Il ne voulut — ou ne put — me dire leur provenance.

J'étais, donc, embarrassé pour savoir d'où était *ce chanoine* désigné seulement comme « *decanus hujus eccle-*

---

(1) *Archives historiques du département de la Gironde*, tome XX, page 506.

sie ». Cela pouvait aussi bien s'appliquer à Saint-Seurin, à Uzeste, à Villandraut..... qu'à tout autre chapitre d'un département voisin.

Je cherchai, inutilement, pendant quelque temps, puis j'oubliai un peu ces plaques, lorsque le hasard d'une conversation avec notre excellent secrétaire général, le Docteur Berchon, me mit sur la voie.

Et bientôt, grâce à l'obligeance bien connue de MM. les Administrateurs des Archives départementales, les indications et les documents abondèrent entre mes mains.

De quelle contrée Embrun était-il originaire? qu'était-il avant d'être chanoine? nos recherches ne nous ont, jusqu'ici, rien appris.

Il nous apparaît, *tout venu*, Doyen du Chapitre de Saint-André, au temps ou Pey Berland y était chanoine.

La plus ancienne mention que nous ayons de lui, nous est fournie par Baurein, qui dit l'avoir trouvé : « énoncé dans des titres des 12 juin 1399 et 3 décembre 1411 » (1).

Mais nous le retrouvons plusieurs fois mentionné dans le plus ancien des Registres des actes capitulaires du Chapitre métropolitain de Saint-André de Bordeaux, appartenant aux Archives départementales de la Gironde. — Registre G 284; *Actes capitulaires* 1419-1451, latin; papier; in-4° de 29 feuillets.

Ces feuillets ont un intérêt tout particulier, car ils auraient été, en grande partie, écrits de la main de Pey Berland lui-même.

En effet, dès le premier, nous voyons : *Par délibération du Chapitre métropolitain de Saint-André en* 1419, *la nomination de Pey Berland aux fonctions de secrétaire du Chapitre,* avec la permission, pour lui, de desservir l'église de Bouliac, les jours de fêtes, *sans encourir de retenue pour ses absences.*

---

(1) *Variétés bordelaises*, t. IV, p. 91.

En outre de l'original, que l'on peut consulter aux Archives départementales, une analyse très complète en a été faite par M. Ducaunnès-Duval, dans l'inventaire sommaire des Archives, pages 164 et suivantes; il a été publié avec *fac-simile* d'écriture, par feu notre collègue E. Brives-Caze, dans le tome VII des *Archives historiques* (1) et rappelé par M. l'abbé Corbin dans son *Histoire de Pey Berland.*

Au folio 1er de ce registre, au mardi 4 juillet de l'année 1419, Embrun figure en tête de la liste des chanoines : — « *Jean Embrun,* doyen; Jean d'Anglades, archidiacre de » Blaye; Pierre de Castro, chantre; Guillaume Etienne, » écolatre; Pierre Maynard, sous-chantre; Jean de Lisan; » *Jean Chambon;* Raymond de Cussac; Pierre de Fontpiton; » Pierre de Lacour; Bertrand de Bruchaud; Pierre Forthon; » Jean Forthon; Philippe Fournier; Pierre Berland ».

Nous pouvons suivre, dès lors, une partie des actes de sa charge.

Le 21 novembre de la même année, nous voyons Jean Embrun recevoir le serment de *Jean Gausselin* comme prébendier de l'église de Bordeaux; position vacante par la mort de *Jean de Grave* (2).

Le mardi 8 juillet 1421 il préside au Chapitre où s'agite la question des Prébendes du Prieur de Saint-Julien (3).

Nous le voyons encore, le lundi 20 avril 1422, poursuivre, en Chapitre, des réclamations contre des agissements de Gaston de Foix, Captal de Buch, et autres, au sujet de la baronnie de Lège, en Médoc (4).

J'aurais été heureux de reproduire sa signature qui est avec celles des autres chanoines ayant signé cette délibération, mais il ne l'a signée que par son titre : « *decanus propria manu* ».

---

(1) *Archives historiques,* t. VII, p. 412 et suiv.
(2) *Archives historiques,* t. VII, p. 415.
(3) *Archives historiques,* t. VII, p. 422.
(4) *Archives Historiques,* t. VII, p. 425.

Le registre en question n'a pas dû être tenu d'une manière très régulière, et au jour le jour. Le secrétaire devait le rédiger sur les notes prises pendant les séances du Chapitre, — réunions dans lesquelles on s'occupait de détails quelquefois très terre-à-terre, d'intérêts absolument séculiers, et qui paraissent s'être tenues ordinairement, les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

Il a, évidemment, mêlé les brouillons pris sur feuilles volantes; car, tous les articles ne sont pas placés dans un ordre chronologique exact.

Ainsi, du 8 au 17 février 1423, il n'est fait nulle mention de la mort d'Embrun.

Seulement, à la date du 17, le Chapitre, réuni, décide qu'il s'occupera, *prochainement*, de l'élection du Doyen à la place de Jean Embrun décédé, et de la collation des bénéfices dont il jouissait (1).

Son successeur, nommé un peu plus tard, fut THIBAULT D'AGÈS, d'une importante et ancienne famille du Bordelais (2).

Mais, un peu plus loin, entre deux séances du 4 au 16 avril 1424, nous trouvons inscrite cette simple mention : « DIE XIII MENSIS FEBRUARII, ANNO CCCC. XXIII. — *Obitus decani.* — Obiit dominus Johanes Embrini, decanus hujus ecclesie » (3).

Cela explique comme quoi Brives-Caze, qui a très justement remarqué que le *Gallia Christiana* ne mentionne pas l'existence de ce Doyen, a pu penser, le voyant entre deux séances de 1424, qu'il était mort en février de cette année et que l'indication de 1423 était une erreur de copiste (4).

Mais notre plaque vient confirmer que le secrétaire du Chapitre avait raison.

---

(1) *Arch. Départementales*, Registre G 284, f° 8, recto.
(2) Baurein, *Var. Bord.*, t. IV, p. 85, article sur la maison noble de Thouars.
(3) *Arch. Hist.*, t. VII, p. 433.
(4) *Arch. Hist.*, t. VII, p. 425, aux notes.

Embrun fut généreux pour ses confrères. Par un testament, dont la teneur ne nous est pas connue, en outre de legs particuliers, il légua des valeurs importantes en or, argent, vaisselle d'argent, etc., « *aurum, argentum et baysellam de argento* », aux Chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin.

Elles leur furent remises par ses exécuteurs testamentaires, auxquels les délégués des dits Chapitres en donnèrent quittance le 23 juin 1425 en présence de *Pierre de Landa*, notaire (1).

Huit jours auparavant, Pierre Berland avait, avec la valeur d'une partie de cette succession, racheté du chapitre de Saint-Seurin, au profit de celui de Saint-André, la dîme de Listrac (2) qu'il paya « *contrat en mains* 100 *nobles d'or du nouveau coin* » (3).

II

Le second personnage dont nous avons à nous occuper est *Jean* Chambon, aussi chanoine de l'église métropolitaine de Bordeaux, en même temps qu'*Embrun* et que nous voyons figurer comme tel, en 1419, dans la liste générale de ces chanoines que nous avons donnée plus haut.

Nous ne possédons pas la plaque portant son épitaphe entière, mais seulement un ruban de bronze, (pl. V) semblable à celui de Jean Embrun et qui devait aussi surmonter ou accompagner l'épitaphe qui a probablement disparu dans le creuset d'un fondeur.

Il porte simplement : Johēs Chābonis.

Si son épitaphe nous échappe, nous sommes riches en renseignements sur ce personnage qui paraît avoir joué

(1) *Arch. Hist.*, t. VII, p. 441.

(2) Listrac, en Médoc, canton de Castelnau, arrondissement de Lesparre.

(3) *Arch. hist.*, t, VII, p. 440.

un rôle assez important pendant un long canonicat, et qui, probablement, était Bordelais.

L'acte le plus ancien où nous le voyions figurer, — le 13 octobre 1396, — est le testament du chanoine *Jean Martin*, sous-chantre de Saint-André de Bordeaux, qu'il signe comme témoin, avec six autres personnages, et scelle de son cachet, lequel porte *une tête d'homme* (1).

Par un acte du 2 avril 1411 (*Man. Cap. St-And. Burd.— Arch. Dép.*), il concourt, avec les autres chanoines,— *Canonges de la Gleysa de Sent Andriu de Bordeu,* — à délivrer en fief à Bernard Cabiron, bourgeois de Bordeaux, une certaine quantité de vignes situées dans les Graves de Bordeaux « *en las Grauas de Bordeu* », près de l'hôpital Saint-Julien, sur le chemin de Langon (2).

Grâce encore à Léo Drouyn, nous connaissons sa demeure — ou du moins une maison lui appartenant — dans la *rue du Marché,* laquelle donnait dans la *rue Neuve-du-Poisson-Salé,* depuis appelée *rue des Herbes* et en partie détruite lors du percement du *cours d'Alsace-et-Lorraine*.

« Dans un titre de 1418 (Inv. St-And.), on lit : Reconnaissance faite à Mᵉ Jehan Chambon, *canonge de Sainct Andrieu,* comme personne privée, d'une maison en la paroisse de *Saincte Colombe,* dans la rue appelée rue *du Mercat*. Plus loin, en 1425, dans une reconnaissance semblable, il est qualifié : « chanoine de Saint-André et de Saint-Seurin » (3).

Nous le voyons, en outre de la liste générale donnée plus haut, mentionné avec Jean Embrun, Pey Berland et autres, comme figurant dans toutes les réunions importantes du Chapitre ; le 8 janvier 1421, pour les Prébendes du Prieur de Saint-Julien ; chargé, le 17 février, de s'occuper

---

(1) *Arch. hist.*, t. VI, pp. 229, 236, 237.
(2) Léo Drouyn, *Arch. Munic., Bordeaux vers 1450,* p. 325.
(3) Léo Drouyn, *Bordeaux vers 1450,* p. 250.

des affaires des Chapelains; le 20 avril 1422 signant, avec les 17 autres chanoines, la protestation contre les agissements du Captal de Buch, au sujet de la Baronnie de Lège.....

Et, plus heureux que pour Jean Embrun, nous pouvons donner un fac-simile de sa signature apposée, « *manu propria* », à la suite de cette délibération (1).

Nous le retrouvons encore figurant au Chapitre le mardi 2 octobre 1431 (2).

Mais le samedi 20 juin 1433, nous lisons : « *dominus Johannes Chambonis, canonicus hujus ecclesie, migravit ab hoc seculo* » (3).

Il avait, aussi, fait des libéralités en faveur du Chapitre, mais elles ne s'exécutèrent pas sans quelques difficultés (4).

J'ai dit, en commençant cette note sur Jehan Chambon, que je pensais qu'il était d'origine bordelaise.

En effet, à l'inverse de Jean Embrun, dont nos divers dépôts d'archives ne parlent que comme Doyen du Chapitre, elles mentionnent plusieurs *Chambon* qui pourraient être de la même famille.

Un Elie Chambon, (*Hélias Chambonis*) paroissien de Saint-Loup (*Saint-Loubès*), figure, en 1338, dans les comptes de l'Archevêché de Bordeaux comme payant un cens (5).

Dans le « *rolle alphabétique des cens deubs l'année* 1400 *à l'Archevêché de Bordeaux* », nous trouvons une

(1) Cf. *Arch. Hist.*, t. VII, p. 412 et suiv.

(2) *Arch. Hist.*, t. XIII, p. 4.

(3) *Arch. Dép.*, Registre G 284 et *Arch. Hist.*, t. XIII, p. 8, *copie du dit registre par le Mis de Puifferrat.*

(4) Voir au 7 août 1436, *ut supra*.

(5) Cf. *Arch. Hist.*, t. XXI, p. 47, Léo Drouyn, *Comptes de l'archevêché.*

Bria Chambonis, épouse de Raymond de Saint-Avit, de la paroisse de Saint-Pierre de Bordeaux, payant 2 sous de cens, pour l'emplacement d'une maison, avec jardin, dans *la rue Saint-Maixent* (aujourd'hui *rue du Parlement-Sainte-Catherine*) (1).

Dans la séance du 8 mars 1421, *Johanicot Chambon,* boulanger (*pancossey*), prête le serment professionnel devant les Jurats de Bordeaux (2).

Dans un bail à fief nouveau du moulin du Ciron, le 12 juin 1477 à *André Cavaud,* figure avec : « *Estienne Makanam, eschanson du Roy comptable de Bordeaulx* » et plusieurs autres : « *honorable home et saige, Maistre, Jehan Chambon, licencié en loys advocat du Roy* » (3).

Enfin, en décembre 1615, *Martial Chambon, Enseigne des Compagnies bourgeoises de la ville de Bordeaux,* est, avec d'autres officiers du même corps, exempté, par le roy à la demande des maires et jurats, en raison de leurs bons services et des sacrifices faits par eux : *de toutes tutelles, curatelles et autres charges, ordinaires et extraordinaires* (4).

III

En étudiant ces inscriptions, au point de vue de la Paléographie, ce sont de vrais chefs-d'œuvre de l'art du graveur; pouvant être données comme type des caractères dits gothiques de la plus belle époque.

L'épaisseur des plaques est, en moyenne, de 3mm.

Les rubans ou phylactères, enroulés aux deux bouts, qui portent les noms de Jean Embrun et de Jehan Chambon ont 25 et 35c de longueur sur 45 et 50mm de hauteur.

---

(1) Léo Drouyn, *Comptes de l'Archevêché,* t. XXII, p. 563.
(2) *Arch. Munic. de la Ville,* Reg. de la Jurade, 1420 à 1422, p. 493 et 494.
(3) *Arch. Hist.,* t. XVIII, p. 328.
(4) *Arch. Munic. de Bordeaux.* Livre des *Privilèges,* p. 335.

La plaque de l'épitaphe a 27^c de côté. Les lettres ordinaires : 21, 24, 28^mm de haut.

Les capitales : de 23 à 30^mm.

Le trait du graveur a attaqué le bronze d'une profondeur de 2^mm environ.

Cette cavité a été remplie d'émail ou mastic noir pour les lettres ordinaires, rouge pour les majuscules et les ornements.

Cet émail manque sur les deux rubans; mais il est à peu près complet sur la grande plaque.

Ces deux nuances s'harmonisent, admirablement, avec la teinte du métal.

Chaque ligne est terminée par un ornement différent.

Chacun des i a un point relevé, comme serait une virgule retournée en l'air de gauche à droite.

Et, comme il n'y a pas de point semblable au-dessus du mot : *Embrun* répété deux fois, il n'y a pas de doute; on doit lire : EMBRUN et non *Embrini.*

Les deux inscriptions d'*Embrun* et de *Chambon* sont tellement semblables qu'on les dirait faites par la même main.

La netteté des lignes, la pureté du trait, dont nous retrouvons, sur pierre, toutes les qualités dans les inscriptions contemporaines qui existent encore à Saint-Seurin et à Saint-Michel de Bordeaux, indiquent, pour l'écriture, l'apogée de l'art gothique et rappellent les plus riches manuscrits de cette époque.

La beauté du dessin, la vigueur du burin qui a creusé nos plaques, prouvent de vrais artistes et en font un des plus élégants spécimens de cet art en Bordelais.

Il devait, du reste, y avoir, à cette époque, de grands ateliers, de véritables Ecoles, pour la gravure monumentale sur cuivre.

Car il était, alors, d'un usage fréquent de recouvrir, dans les églises, les sépultures honorables, de ces grandes plaques de bronze sur lesquelles les personnages religieux

ou militaires étaient figurés de grandeur, au moins naturelle, revêtus de leurs vêtements sacerdotaux ou guerriers sous de riches dais gothiques et portant tout au tour de longues inscriptions rappelant leurs noms, leurs fonctions, leurs vertus ou leurs titres.

Malheureusement ces monuments, fréquents alors, sont devenus bien rares. Fondus qu'ils ont été soit au temps des révolutions, soit lors de restaurations malheureuses.

Quelques rares plaques existant encore et les nombreux dessins qui en ont été conservés nous donnent une haute idée de ces plaques funéraires qui devaient être d'un très grand effet décoratif, dans les monuments religieux du moyen-âge.

IV

Le 21 juin 1842, les membres du Congrès tenu à Bordeaux sous la direction de M. de Caumont, par la Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques (1) visitèrent, sous la présidence de M. Charles Desmoulins, l'église de Saint-Michel.

Le sacristain offrit de montrer la crypte qui se trouvait dans le chœur, à laquelle on arrivait par un petit escalier en colimaçon situé derrière le maître-autel.

Je ne fus pas un des derniers à y descendre. Au fond, sous l'abside, dans ce qui fait aujourd'hui, aux sacristies nouvelles, le salon de Monsieur le Curé, se trouvait une tombe ou sarcophage appuyée au mur du chevet, formée d'une caisse droite recouverte d'une grande dalle en pierre débordante ; le tout ressemblant plutôt à un autel roman qu'à un tombeau.

Aux quatre angles, sur cette dalle, étaient incrustés, la

(1) *Séances générales* tenues à Bordeaux : Caen, *Hardel*, in-8° p. 167 et suiv.

pointe vers le centre, quatre écussons en bronze (pl. VIII) (trois seulement existaient alors), de 150^{mm} de hauteur sur 115^{mm} de large; et au milieu, sur un ruban de bronze de 47^{c} de long et environ 10 de hauteur, était en très bon gothique l'inscription : (pl. VII).

« **Icy est rebundu Gaillard Michölt esquier dieux de sa arme eit mercie amen amen** ».

Les écussons portaient un écu de?.... au lion rampant de?.... chargé d'un bâton de?.... pery en bande, du dessin le plus large et de la gravure la plus vigoureuse.

Les émaux n'étaient pas indiqués; mais il est probable que les creux de la gravure, pour les écussons, comme pour l'inscription, étaient, comme sur l'épitaphe d'Embrun, remplis d'émail coloré dont, cependant, il ne restait aucune trace.

M. de Caumont, ayant appris que cette inscription n'avait pas été publiée, me demanda d'en faire un moulage, ce que je fis quelques jours après.

Je tirai des moules — égarés ou, peut-être, perdus depuis — deux épreuves : l'une pour moi, égarée aussi dans quelque déménagement; l'autre que j'offris à M. Jouannet pour le Musée de la ville.

Peu après, je quittais Bordeaux pour mes études et ma carrière; et, lorsque je revis Saint-Michel, la crypte avait disparu, remplacée, en 1853, par les sacristies nouvelles.

On m'a assuré qu'il avait, alors, été convenu entre la fabrique et M. Burguet, architecte chargé des travaux, que cette tombe, qui eût parfaitement pu rester à sa place, et tout ce qu'on trouverait d'ancien dans ces réparations serait déposé au Musée de la ville.

Malheureusement, comme il arrive trop souvent en circonstance semblable, cette convention fut oubliée.

J'ignore ce qu'est devenue l'inscription, qui ne vint point au Musée!

Et M. E. Bouluguet, secrétaire actuel de la fabrique de Saint-Michel, qui, avec une entière obligeance, a bien voulu, à mon intention, dans ces derniers temps, rechercher sa trace, ne paraît pas avoir été plus heureux que moi.

Seulement, j'avais retrouvé chez M. Charles Durand, architecte, un des trois écussons qui étaient sur la dalle funèbre.

Il ne se souvenait pas comment il avait pu venir chez lui ; mais, avec sa parfaite obligeance ordinaire, il me l'a confié pour le montrer à la Société et au besoin le reproduire.

Je songeai, alors, aux moulages que j'avais, en 1842, donnés à M. Jouannet et priai notre confrère, M. Camille de Mensignac conservateur actuel du Musée, de voir s'il ne les retrouverait pas.

Avec un empressement dont je le remercie, il les retrouva dans une vitrine et voulut bien me les confier.

Ce sont ceux que j'ai montrés à la Société et que nous reproduisons ici.

Ces plâtres, bien fragiles, sont donc les seuls témoignages qui nous restent de ce monument.

Ce récit, un peu minutieux peut-être, justifie la proposition que j'ai faite et la résolution adoptée par la Société, en montrant combien les objets qui semblent fixés de la manière la plus stable peuvent disparaître sans laisser de traces, et, surtout, combien il est utile de ne jamais, lorsqu'on le peut, manquer une occasion de décrire, dessiner, photographier, ou mouler tout ce qui peut l'être, surtout pour les inscriptions; d'en faire de bons estampages qui les reproduisent d'une manière parfaite, complète et avec tous leurs accidents. Ces procédés sont d'un grand secours pour les vrais archéologues et devraient être dans les doigts de tous.

Dans son étude sur *Saint-Michel de Bordeaux*, faite à la demande de la Fabrique, M. l'abbé Corbin indique

cette plaque. Il en dit seulement ceci, en parlant de la crypte :

« On y voyait en 1853 le tombeau d'un écuyer nommé » Gaillard Micholt, avec un écusson en cuivre aux quatre » angles de la pierre formant couvercle. Il a été compris » dans le déblaiement des maçonneries qui obstruaient » cette crypte, dont on a fait le salon de M. le Curé » (1).

C'est la seule mention bibliographique que nous connaissions de cette inscription.

Cependant, à divers points de vue, elle a un intérêt particulier.

Et d'abord, au lieu d'être en latin elle est *en langue vulgaire,* parlée alors en Guienne : moitié français, moitié gascon.

Car on ne sait peut-être pas assez que si on ne consultait que nos Archives pendant la durée de l'occupation anglaise en Aquitaine, on pourrait croire que la langue anglaise n'était pas, alors, parlée par les Anglais. *Nous n'y voyons employer que le latin, le français ou le gascon.*

Puis elle nous donne un mot que nous lisons pour la première fois, et que tous les savants que j'ai consultés m'ont déclaré n'avoir jamais rencontré, non plus ; c'est le mot : « *Rebundu* », comme synonyme de : *enseveli, déposé.*

Aucun des glossaires que nous avons consultés ne le donne.

Le glossaire de Carpentier, faisant suite à celui de Ducange, tome IV, colonne 534, dit : « REBOT, qui est *secret, caché;* voyez *Repositus* »; et, à ce mot (2), nous trouvons : « REPOST, *caché, secret,* dont : ENREPOST, *secrètement, en cachette* ».

Le glossaire gascon (3) dit : « ARREBOST (ou rebost), *enseveli* ».

---

(1) Abbé Corbin : *Saint-Michel de Bordeaux*, p. 129.

(2) *Supplément*, p. 548.

(3) *Archives historiques*, t. XI, p. 11.

Cette forme : Rebundu, ayant évidemment la même racine originelle et la même signification, *rencontrée pour la première fois*, est, donc, pour nos études de linguistique, un fait intéressant à noter.

Le mot « *arma* », pour *âme*, sans être d'un usage absolument général, était souvent employé dans le français du moyen-âge. J'en pourrais donner de nombreux exemples. Je n'en citerai qu'un seul, mais tout local.

Après une courte introduction, le testament, 13 octobre 1396, de Jean Martin, chanoine de Saint-André de Bordeaux dit : « ..... *Premeyrament que recomandi la mya arma à diu lo pay et à tota la sancta Trinitat.....* » (1).

Cette forme paraît même s'être conservée dans certaines provinces où le vieux français est resté mêlé à d'autres idiomes pour former le patois, notamment en Angoûmois.

Une domestique, originaire du canton de la Rochefoucauld, longtemps au service de mon père, avait continuellement à la bouche comme exclamation ou juron favori : « *per moun arma!* »

V

Qu'était Gaillard Micholt?

Un long rouleau de parchemin, de deux mètres de longueur, nous ayant conservé les comptes du connétable de Bordeaux, Thomas Felton, en 1373-1375, appartenant à M. Jules Delpit, transcrit par M. le M[is] de Puyfferat et publié par les *Archives historiques* (2) nous donne les noms de personnages qui furent chargés, à cette époque, de distribuer dans les diverses places du pays, des arcs, leurs cordes et des gerbes ou paquets de flèches.

A un article spécial (3), Gaillard Micholt est chargé, le

(1) *Archives historiques*, t. VI, p. 229.
(2) *Archives historiques*, t. XII, p. 328 et suiv.
(3) *Archives historiques*, t. XII, p. 339.

18 août 1374, de ravitailler le château de Landiras et remet à la garnison : *six arcs, six paquets de flèches et douze cordes.*

« Johanni de Stratton, scutifero, domino de Landyrano, » per manus Gaillardi Micholi, super garnisturam castri » de Landiras (1), per mandatum dictorum locatenentium » et breve superius allegatum et per acquietanciam ipsius » Gaillardi. Datum XVIII die augusti anno LXXIIII° : VI » arcus, VI garbas sagittarum, XII cordas » (2).

Dans ce texte *Micholt* est nommé *Micholi*. Est-ce pour en faire un génitif ? Ou parce que M. de Puyfferrat aura fait un i d'un t mal fait ou trop petit?

La table générale des *Archives Historiques* (3) l'appelle : *Gaîlhard Michol*. Malgré cela nous persistons à penser que l'orthographe : *Micholt*, de l'épitaphe, est la bonne.

Il est probable qu'à cette date, août 1374, *Micholt* n'était pas encore écuyer. Car, dans le texte que nous venons de citer, Jean de Stratton est qualifié d'écuyer, « *scutifero* » tandis que Gaillard Micholt ne porte aucun titre.

Quand eut-il cet honneur ? Pour quelle cause eut-il celui d'être enterré en semblable place à Saint-Michel? Ce sont autant de questions que nous laissons à d'autres le soin de chercher, et, s'il se peut, de résoudre.

Sa laconique épitaphe ne nous donne même pas la date de sa mort !

Mais la forme pure des lettres, le dessin net et vigoureux des armoiries rappellent toutes les qualités des inscriptions précédemment étudiées. Et si la sienne ne sort pas du même atelier, en les précédant un peu, peut-être, elle appartient, certainement, à la même école Bordelaise des XIVe et XVe siècles.

---

(1) Landiras, canton de Podensac, arrondissement de Bordeaux. Voir sur le château de Landiras : Léo Drouyn, *Guyenne militaire*, t. II, p. 181.

(2) *Archives historiques*, t. XII, p. 339.

(3) *Arch. Hist.*, t. XX, p. 694.

VI

Malgré l'étendue de cette notice je crois, cependant, devoir donner, en terminant, une indication que j'ai rencontrée en lisant un acte intéressant : le testament du chanoine Jean Martin, 13 octobre 1396.

Sept témoins affirment ce testament. Trois chanoines de Bordeaux, deux prêtres, et deux témoins, simples clercs.

Les trois chanoines et les deux prêtres, non seulement signent, mais marquent de leurs cachets, décrits dans l'acte, le testament original.

Les deux autres témoins n'ayant ni cachets, ni autres marques personnelles, se servent du scel de deux des chanoines.

Le premier témoin : « *Pey Embaud* », chanoine, a sur son scel : un arbre de la famille des pins et deux étoiles ; «*.... loquau saget a en meyloc ung aubre cum piz et doas estellas* »,

Le second : *Johan Chambo* (1), a sur son cachet une tête d'homme ; «*.... loquau saget a ung cap de forma d'ome* ».

Le troisième chanoine : *Miqueu de Cambouc,* porte un écu avec trois barres «*.... loquau saget a en meyloc un escut am tres baras.*

Le quatrième témoin : *Bertran de Brossacauda,* n'ayant pas de cachet à lui : « *no ey seget propry, ny autra marca* ». scelle avec le cachet de « *Peyre Embaut* ».

Le cinquième : *Bernard de Labrossacauda,* se trouvant dans le même cas, signe avec le scel de « Michel de Cambouc ».

Le sixième : *Guilhem Bicey,* prêtre, signe avec un scel portant un?... un raisin et un épervier : «*... loquau saget a au meyloc un vitz et un rasin et un esparbey* ».

J'ai hésité pour traduire le mot gascon : *vitz ;* j'ignore sa signification vraie.

Aucun de mes amis, *gasconnisants,* consultés n'a pu me

(1) Notre Jehan Chambon.

la donner, pas plus que les ouvriers de la campagne auxquels je l'ai demandée.

Les Glossaires sont muets à son égard. Seulement, notre Glossaire gascon (1) muet au mot VITZ, donne le mot : BITZ et pour traduction : PIEU.

Par extension, de *pieu* on peut faire *piquet, pal* (2), terme héraldique, que la ville de Pau porte dans ses armes.

Et nous pourrions, alors, traduire ainsi : *un pal, un raisin, un épervier*.

Cependant, si un pal est quelque chose comme pièce d'un écu *l'occupant tout entier*, il devient bien petit *comme troisième pièce*, à moins qu'il n'ait été placé au milieu, debout, avec un raisin d'un côté et un épervier de l'autre?

Cette interprétation ne me satisfait que médiocrement, cependant je la propose comme possible en attendant la véritable signification du mot *vitz*.

Le septième témoin, *Helyes Budeu*, prêtre, porte sur son écu deux couleuvres : «... *loquau saget a au meyloc un escut an dus arnibre* ».

Ces mentions de sceaux, avec descriptions si complètes, sont très rares dans les actes anciens.

Elles m'ont paru, comme telles, utiles à signaler. Car, à ces époques, les *tailles* pour indiquer les métaux et les émaux n'étaient pas encore employées; et il est très difficile de déterminer à qui attribuer un écusson, très souvent muet, qu'on peut rencontrer sur un tombeau, sur une clef de voûte, sur un sceau matrice, etc.

Pour cette raison toute description *authentique* est donc importante à signaler.

Cette importance me fera, je l'espère, pardonner cette digression qui se rattache, cependant, par certains côtés, à cette Etude de nos *trois inscriptions bordelaises*.

Bordeaux, juin 1890.

Comte Alexis de CHASTEIGNER.

---

(1) *Archives historiques*, t. XI.
(2) En gascon : *Pau*, prononcez : Paou.



Phot. Th. Amtmann. Imprimé d'après plaques souples Balagny.

ABBAYE DE L'ISLE

CHEVET DE L'ANCIENNE ÉGLISE



Phot. Th. Amtmann. Imprimé d'après plaques souples Balagny.

ABBAYE DE L'ISLE

BATIMENTS CONVENTUELS





Phot. Th. Amtmann. Imprimé d'après plaques souples Balagny.

ABBAYE DE L'ISLE

ENTRÉE DE LA SALLE CAPITULAIRE



HIC IACET ARNALD· NOSTER· SANCTISSIM· ABBAS~
VOVERAT·HOC ATARE·PETRO·ET·PROPE·IVS SIT·HMRI
VESE·SENECTVTIS·C̃·DSPOLIATV·ABIRET·~·
LANGIDA·MEBRA·MEA·HIC·MIHI·REDIDIT·LIT·CO·SANA
TV CECO·WESPANVS·PRIOR·HIC·REGLE·SEPVLCHRV
NVC·ABBAS·TITVLV·FECI·SEPERA·ROGABO

III TTT TTT III

INSCRIPTION TUMULAIRE DE L'ABBAYE DE LISLE

actuellement au Musée de Bordeaux



Phot. Th. Amtmann. Imprimé d'après plaques souples Balagny.

N° 1. — Inscription de Jean EMBRUN, Doyen du chapitre de la cathédrale de Bordeaux.

N° 2. — Inscription de Jean CHAMBON, Chanoine du même chapitre.

Bronzes du XVe siècle. *(Collection de Chasteigner).*



Phot. Th. Amtmann. Imprimé d'après plaques souples Balagny.

Épitaphe de Jean EMBRUN, Doyen du chapitre de la cathédrale de Bordeaux
Bronze du XVe siècle. *(Collection de Chasteigner)*.

Phot. Th. Amtmann.

Imprimé d'après plaques souples Balagny.

Épitaphe de Gaillard MICHOLT, jadis dans la crypte de Saint-Michel, XVe siècle.

Moulage du bronze disparu. *(Musée de Bordeaux).*



Phot. Th. Amtmann. Imprimé d'après plaques souples Balagny.

L'un des 4 écussons en bronze de la tombe de Gaillard MICHOLT
Jadis dans la crypte de Saint-Michel, XVe siècle.
(Collection Ch. Durand).

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. FERET et FILS, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

15,364

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XV — 4e FASCICULE
(4e trimestre)



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-EDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 7

1890

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

DESCRIPTION

D'UN

LOT DE MONNAIES ROMAINES

DÉCOUVERT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

par Camille de MENSIGNAC.

Le lot de monnaies romaines que nous décrivons ci-dessous et qui fait partie du médaillier municipal de la ville de Bordeaux a été découvert, en 1887, par M. Lataste, terrassier, en faisant des fouilles dans la commune de Preignac (Gironde). Ces pièces, au nombre de 500 environ, étaient enfermées dans un vase en terre cuite, qui a été complètement brisé par la pioche des ouvriers. Elles se rapportent aux règnes de Caracalla, Gordien le Pieux, Philippe père, Otacilie, femme de Philippe père, Philippe fils, Trajan Dèce, Trébonien Galle, Valérien père, Gallien, Salonine, femme de Gallien, Salonin, Valérien jeune, Posthume, Victorin père, Tétricus père, Tétricus fils, Claude II le Gothique, Quintille et Aurélien.

Le chiffre placé devant chaque pièce indique le numéro d'inventaire du Musée des Antiques sous lequel la pièce est inscrite.

Les lettres AR et PB qui suivent la description de chaque type indiquent : AR, argent et PB petit bronze.

Les monnaies portant la mention « cotée par Cohen, tel prix » sont relativement assez rares, car cet auteur n'a indiqué le prix d'aucune pièce commune.

Voici la description de ce lot :

CARACALLA (198-217).

(BASSIANUS) [1]

5862. — ANTONINVS AVGVSTVS. Son buste jeune lauré et drapé à droite.

℞. PART. MAX. PONT. TR. P. III. COS. Trophée entre deux captifs assis dans l'attitude de la tristesse (954; de J.-C. 201)..................... AR.

GORDIEN LE PIEUX (236-244).

(MARCUS ANTONINUS GORDIANUS)

5852. — IMP. GORDIANVS PIVS FEL. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. CONCORDIA MILIT. La Concorde assise à gauche, tenant une patère et une double corne d'abondance.... AR. Cotée par Cohen 2 francs.

5853. — Même pièce que la précédente.

5854. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. FELICIT. TEMP. La Félicité debout à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance.....AR.

5855. — Même pièce que la précédente.

5844.— Même buste et même légende que la précédente.

---

(1) D'après René Cagnat (*Cours d'épigraphie latine*, deuxième édition) : *Septimius Bassianus* appelé par son père, en 196, *M. Aurelius Antoninus (Caracalla* ou *Caracallus* est un sobriquet). Sur les monuments il est nommé : IMP. CAESAR M. AVRELIVS ANTONINVS, quelquefois SEVERVS ANTONINVS AVG.

℟. FORT. REDVX. La Fortune assise à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance; sous le siège une roue......... AR.

5845. — Même pièce que la précédente.

5846.— Même buste et même légende que la précédente.

℟. FORTVNA REDVX. La Fortune assise à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance; sous le siège une roue..................... AR.

5848. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. LAETITIA AVG. N. La Joie debout à gauche, tenant une couronne et une ancre...AR. Cotée par Cohen 3 francs.

5849. — Même pièce que la précédente.

5857. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. P. M. TR. P. III. COS. II. P. P. (1) Apollon à demi nu assis à gauche, tenant une branche de laurier et accoudé sur une lyre......AR.

5858. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. P. M. TR. P. IIII. COS. II. PP. Gordien en habit militaire debout à droite, tenant une haste transversale et un globe......AR.

5851. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. ROMAE AETERNAE. Rome assise à gauche sur un bouclier tenant une victoire et un sceptre......AR.

5850. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. SECVRIT. PERP. La Sécurité debout à gauche, les jambes croisées, tenant un sceptre et s'appuyant sur une colonne......AR.

5841.— Même buste et même légende que la précédente.

---

(1) P[ontifex] M[aximus] TR[ibunitia] P[otestate] IIII [quatre] COS [consul] II [deux] P[ater] P[atriae].

℞. VIRTVTI AVGVSTI. Hercule nu debout à droite, posant le revers de sa main droite sur sa hanche et appuyé sur sa massue qui repose sur un rocher......... AR.

5842, 5843. — Mêmes pièces que la précédente.

5847. — IMP. CAES. GORDIANVS PIVS AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. CONCORDIA AVG. La Concorde assise à gauche, tenant une patère et une double corne d'abondance......AR.

5859. — IMP. CAES. M. ANT. GORDIANVS AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. P. M. TR. P. II. COS. P. P. Mars ou soldat casqué debout à gauche, appuyé sur un bouclier et tenant une haste......AR.

5856. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. VICTORIA AVG. Victoire marchant à gauche tenant une couronne et une palme......AR.

PHILIPPE Père ou l'Aîné (1) (244-249).

(Marcus Julius Philippus)

5370. — IMP. M. IVL. PHILIPPVS. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. AEQVITAS. AVGG. L'Equité debout à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance.... AR.

5371. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. ANNONA. AVGG. L'Abondance debout à gauche, tenant des épis et une corne d'abondance; à ses pieds, une proue de vaisseau......AR.

5372. — Même buste et même légende que la précédente.

---

(1) D'après René Cagnat (cours d'épigraphie latine, deuxième édition).

℟. PAX. AETERN. La Paix marchant à pas précipités à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre...AR.

5377. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. ROMAE AETERNAE. Rome assise à gauche, tenant une victoire et une haste : à côté d'elle un bouclier.....AR.

5378. — Même pièce que la précédente.

5379. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. SECVRIT. ORBIS. La Sécurité assise à gauche, tenant un sceptre et soutenant sa tête avec sa main gauche......AR.

5380. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. VICTORIA AVGG. Victoire debout à gauche, tenant une couronne et une palme......AR.

5381. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. VIRTVS AVG. Pallas debout à gauche, le pied sur un casque, tenant une branche d'olivier et une haste baissée.... AR. Cotée par Cohen 3 francs.

5373. — IMP. PHILIPPVS. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℟. P. M. TR. P. IIII. COS. II. P. P. La Paix ou la Félicité debout à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance.... AR.

5374. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. ROMAE AETERNAE. Rome assise à gauche, auprès d'un autel, tenant une victoire et un sceptre, à côté d'elle un bouclier.... AR.

5375. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. SAECVLARES AVGG. Lion marchant à gauche; à l'exergue, I (1001 ; de J.-C. 248).... AR. Cotée par Cohen 2 francs.

5376. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. SAECVLARES AVGG. Cerf marchant à droite ; à l'exergue U......AR. Cotée par Cohen 2 francs.

OTACILIE, Femme de Philippe père.

(Marcia Otacilia Severa)

5835. — M. OTACIL. SEVERA AVG. Son buste diadémé à droite avec le croissant.

℞. CONCORDIA AVGG. La Concorde assise à gauche, tenant une patère et une double corne d'abondance....AR.

5836. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. Même type et même description de revers mais la corne d'abondance simple......AR.

5837. — MARCIA OCTACIL. SEVERA AVG. Son buste diadémé avec le croissant.

℞. PVDICITIA AVG. La Pudeur assise à gauche, se couvrant le visage de son voile et tenant un sceptre....AR. Cotée par Cohen 3 francs.

5838. — Même pièce que la précédente.

PHILIPPE Fils ou le Jeune [1] (244-249).

(Marcus Julius Severus Philippus)

5382. — IMP. M. IVL. PHILIPPVS AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. AETERNIT. IMPER. Le Soleil radié marchant à gauche, levant la main et tenant un fouet.... AR. Cotée par Cohen 2 francs.

5383. — IMP. PHILIPPVS AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. LIBERALITAS AVGG. III. Philippe père et son fils assis à gauche sur une chaise curule; Philippe père qui

---

(1) D'après René Cagnat (cours d'épigraphie latine, deuxième édition).

est sur le premier plan tient un sceptre court (1001; de J. C., 248).......... AR. Cotée par Cohen 5 francs.

5384. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. SAECVLARES AVGG. Chèvre marchant à gauche; à l'exergue III (1001; de J.-C. 248).... AR. Cotée par Cohen 2 francs.

5385. — M. IVL. PHILIPPVS CAES. Son buste radié et drapé à droite.

℞. PRINCIPI IVVENT. Philippe en habit militaire debout à gauche, tenant un globe et une haste renversée......... AR. Cotée par Cohen 2 francs.

TRAJAN DÈCE (249-251).

(Caius Messius Quintus Trajanus Decius)

5839. — IMP. C. M. Q. TRAIANVS DECIVS AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. DACIA. La Dacie debout à gauche, tenant un bâton surmonté d'une tête d'âne....... AR. Cotée par Cohen 2 fr.

5840. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. VBERITAS AVG. La Fertilité debout à gauche, tenant une bourse et une corne d'abondance.........AR. Cotée par Cohen 2 francs.

TRÉBONIEN GALLE (251-253).

(Caius Vibius Trebonianus [1] Gallus)

5386. — IMP. C. C. VIB. TREB. GALLVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. ADVENTVS AVG. Trébonien Galle à cheval à gauche, en habit militaire, levant la main droite et tenant un

(1) Ou TREBONIVS sur les inscriptions.

sceptre (1005; de J.-C. 252)......... AR. Cotée par Cohen 5 francs.

5387. — IMP. CAE. C. VIB. TREB. GALLVS. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. FELICITAS PUBLICA. La Félicité debout à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance... AR.

5389. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. LIBERTAS AVGG. La liberté debout à gauche, les jambes croisées, tenant un bonnet et un sceptre transversal et appuyée sur une colonne......... AR.

5390. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. VICTORIA AVGG. Victoire debout à gauche, tenant une couronne et une palme......... AR.

5391. — Même pièce que la précédente.

5388. — IMP. C. C. VIB. TREB. GALLVS. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. IVNO MARTIALIS. Junon assise à gauche, tenant deux épis et un sceptre transversal......... AR.

VALÉRIEN père (253-259).

(Caius Publius Licinius Valerianus)

5392. — IMP. C. P. LIC. VALERIANVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. APOLINI CONSERVA. Apollon nu debout à gauche, tenant une branche de laurier et appuyé sur une lyre posée sur un rocher...... PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5393, 5394, 5395, 5396, 5397. — Mêmes pièces que la précédente.

5575. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. FELICITAS AVGG. La Félicité debout à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance......... PB.

5576, 5577, 5578, 5579. — Mêmes pièces que la précédente.

5582. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. IOVI CONSERVAT. Jupiter nu debout à gauche, avec le manteau sur l'épaule gauche, tenant un foudre et un sceptre; dans le champ, Q......... PB.

5583. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. LIBERALITAS AVGG. III. La Libéralité debout à gauche, tenant une tessère et une corne d'abondance...... PB. Cotée par Cohen 1 franc.

5584. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. ORIENS AVG. Le Soleil radié debout de face, regardant à gauche, levant la main droite et tenant un globe.... PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5585. — Même pièce que la précédente.

5600. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. P. M. TR. P. V. COS. IIII. P. P. — Valérien assis à gauche sur une chaise curule, tenant un globe et un sceptre......PB. Cotée par Cohen 1 franc.

5597, 5598, 5599. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. RESTITVTOR ORBIS. Valérien en habit militaire debout à gauche, tenant une haste et relevant une femme tourelée à genoux......PB. Cotée par Cohen 4 francs.

5589, 5590, 5591. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. VICTORIA AVGG. Victoire debout à gauche, appuyée sur un bouclier et tenant une palme......PB.

5574. — IMP. C. P. LIC. VALERIANVS AVG. Son buste radié à droite.

℞. AETERNITATI AVGG. Saturne voilé debout à droite, tenant une faux......PB. Cotée par Cohen 10 francs.

5580. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. FIDES MILITVM. La Foi debout à gauche, tenant deux enseignes militaires......PB.

5581. — Même pièce que la précédente.

5601. — Même pièce que la précédente.

5602. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. PROVIDENTIA AVGG. La Providence debout à gauche tenant une baguette et une corne d'abondance; à ses pieds un globe......PB.

5587, 5588. — Mêmes bustés et mêmes légendes que la précédente.

℟. SALVS AVGG. La Santé debout à gauche, nourrissant un serpent qui s'élance d'un autel, et tenant un sceptre...... PB.

5592, 5593, 5594, 5595, 5596. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℟. VICTORIA AVGG. Victoire debout à gauche, tenant une couronne et une palme......PB.

5586. — IMP. VALERIANVS AVG. Son buste radié à droite.

℟. ORIENS AVG. Le soleil radié debout de face, regardant à gauche, levant la main droite et tenant un globe.... PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5603. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. P. M. TR. P. V. COS. IIII. P. P. Valérien et Gallien debout en face l'un de l'autre appuyés sur leurs boucliers; dans le champ, deux hastes......PB. Cotée par Cohen 4 francs.

5604. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. SECVRIT. PERPET. La Sécurité debout à gauche, les jambes croisées, tenant un sceptre et appuyée sur une colonne......PB.

GALLIEN (253-268)

(Publius Licinius Egnatius Gallienus) (1)

5490-91. — GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

℟. ABVNDANTIA AVG. L'Abondance debout à droite, vidant sa corne; dans le champ, B......PB.

5456, 5457. — Mêmes têtes et mêmes légendes que la précédente.

℟. AEQVITAS AVG. L'Équité debout, à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance......PB.

5458. — Même pièce que la précédente seulement dans le champ du revers, VI.

5459. — Même pièce que la précédente avec son buste radié et cuirassé à droite.

5480, 5481, 5482, 5483. — GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

℟. AETERNITAS AVG. Le Soleil radié à demi-nu, debout à gauche, levant la main droite et tenant un globe; dans le champ, r......PB.

5466. — GALLIENVS AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

℟. ANNONA AVG. L'Abondance debout à gauche auprès du modius, tenant des épis et une ancre; à l'exergue, Q......PB.

5489. — GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

℟. APOLLO CONSER. Apollon nu debout, de face, tenant une branche de laurier et portant le manteau sur le bras gauche......PB.

---

(1) Sur les inscriptions d'après René Cagnat : IMP. CAESAR P. LICINIVS VALERIANVS EGNATIVS GALLIENVS AVG. Le cognomen, *Valerianus* ne figure que sur les monnaies alexandrines de ce prince et sur de rares inscriptions; encore l'empereur n'a-t-il ce surnom que pendant qu'il est associé à son père.

5468. — Même tête et même légende que la précédente.

℞. COHH. PRAET. VI. P. VI. F. (Cohortium praetoriarum sextum piarum sextum fidelium). Lion radié marchant à droite......PB. Cotée par Cohen 3 francs.

5469. — Même tête et même légende que la précédente.

℞. DIANAE CONS. AVG. Antilope marchant à gauche; à l'exergue, г......PB.

5467. — Même tête et même légende que la précédente.

℞. DIANA FELIX. Diane debout à droite, tenant une javeline avec la pointe baissée et un arc tendu; un levrier court devant elle......PB. Cotée par Cohen 3 francs.

5473. — Même tête et même légende que la précédente.

℞. FELICIT. AVG. La Félicité debout à gauche, tenant un caducée et un sceptre; dans le champ, P......PB.

5474. — Même tête et même légende que la précédente.

℞. FELICIT. AVG. La Félicité debout à droite, tenant un caducée et un globe; dans le champ, T......PB.

5475. — Même pièce que la précédente, seulement son buste radié et cuirassé à droite.

5476. — GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

℞. FELICIT. PVBL. La Félicité assise à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance......PB.

5492. — Même légende. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. GENIVS AVG. Génie coiffé du modius debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance; à droite une enseigne; dans le champ, Q......PB.

5484. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. INDVLGENT. AVG. L'Indulgence assise à gauche, tenant un rameau et un sceptre; à l'exergue, P......PB.

5485, 5486. — Mêmes pièces que la précédente avec son buste radié et cuirassé à droite.

5414. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. IOVI STATORI. Jupiter nu debout de face regardant

à droite, tenant un sceptre et un foudre ; dans le champ, une étoile......PB.

5415. — GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

℞ IOVIS STATOR. Même type de revers que la précédente ; dans le champ, S......PB. Cotée par Cohen 1 franc.

5411. — Même légende. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. IOVI. VLTORI. Jupiter nu debout de face, regardant à droite, portant le manteau sur le bras gauche et tenant un foudre ; dans le champ, S......PB.

5412, 5413 — Mêmes pièces que la précédente.

5422. — GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

℞ . LAETIT. FVNDAT. La Joie debout à gauche tenant une couronne et une ancre......PB. Cotée par Cohen 5 francs. Variété du n° 442 de Cohen.

5416. 5417, 5418, 5419, 5420, 5421. — Mêmes têtes et mêmes légendes que la précédente.

℞. LAETITIA AVG. La Joie debout à gauche tenant une couronne et une ancre......PB.

5399. — GALLIENVS AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. LEG. II. ADI. VI. P. VI. F. Pégase volant à droite... ...PB. Cotée par Cohen 3 francs.

5470. Même buste et même légende que la précédente.

℞. LEG. III. ITAL. VI. P. VI. F. Cigogne marchant à droite........ PB. Cotée par Cohen 4 francs.

5423. — GALLIENVS AVG. Son buste radié drapé et cuirassé à gauche, vu par derrière armé d'une haste et d'un bouclier.

℞. LEG. XXII. VI. P. VI. P. Capricorne courant à droite. ......PB. Cotée par Cohen 3 francs.

5426. —Même légende. Sa tête radiée à droite.

℞. LIBERO. P. CONS. AVG. Panthère marchant à gauche ; à l'exergue, B......PB. Cotée par Cohen 3 francs.

5424, 5425. — Mêmes légendes. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. LIBERAL. AVG. La Libéralité debout à gauche, tenant une tessère et une corne d'abondance; dans le champ, S...... PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5427. — Même légende que la précédente. Sa tête radiée à droite.

℞. MARTI PACIFERO. Mars debout à gauche tenant une branche d'olivier et appuyé sur un bouclier; sa haste repose sur son bras gauche; dans le champ, A......PB.

5471. — Même tête et même légende que la précédente.

℞. NEPTVNO CONS. AVG. Hippocampe (cheval marin) à droite; à l'exergue, N......PB. Cotée par Cohen 3 francs.

5405. — Même tête et même légende que la précédente.

℞. ORIENS AVG. Le Soleil à demi nu, radié, debout à gauche, levant la main droite et tenant un fouet, à l'exergue, P......PB.

5406. — Même type que la précédente, mais à l'exergue, S.

5408, 5409, 5410. — GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

℞. ORIENS AVG. Le Soleil à demi nu, radié, debout à gauche, levant la main droite et tenant un globe de la main gauche......PB.

5429, 5430, 5431. — Même légende. Sa tête radiée à droite.

℞. PAX. AVG. La Paix debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal......PB.

5432. — Même pièce que la précédente; dans le champ du revers, SI......PB.

5433. — Même pièce que la précédente; dans le champ du revers, Δ......PB.

5434. — Même tête et même légende.

℞. Même légende. La Paix marchant à gauche tenant une branche d'olivier et un sceptre......PB. Cotée par Cohen 3 francs.

5435. — Même pièce que la précédente; dans le champ, S......PB.

5436. — Même légende. Son buste radié et cuirassé à droite.

℟. Même revers que le n° 5429; dans le champ, V......PB.

5472. — Même légende. Son buste radié et drapé à droite.

℟. PAX FVNDATA. Thophée au pied duquel sont deux Parthes assis dans l'attitude de la tristesse; à l'exergue, une palme......PB. Cotée par Cohen 3 francs.

5428. — Même légende. Sa tête radiée à droite.

℟. PAX PVBLICA. La Paix assise à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre......PB. Cotée par Cohen 3 francs.

5477. — Même légende. Son buste radié et cuirassé à droite.

℟. PIETAS AVG. Gallien voilé debout à gauche, sacrifiant sur un trépied allumé et tenant un sceptre transversal; à l'exergue, VIIC (1019-1021; de J. C., 266-268)......PB.

5454, 5455, 5478. — Mêmes légendes. Sa tête radiée à droite.

℟. PIETAS AVG. La Piété debout à gauche auprès d'un autel allumé, levant les deux mains; dans le champ, S..... PB.

5479. — Même pièce que la précédente; à l'exergue, P.

5488. — GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à gauche.

℟. P. M. TR. P. XIII. C. VI. P. P. Lion marchant à gauche et tenant entre ses griffes une tête de bœuf; dessous une branche d'arbre......PB. Cotée par Cohen 3 francs.

5493. — Même légende. Sa tête radiée à droite.

℟. PROVID. AVG. La Providence debout à gauche, tenant un globe et un sceptre transversal; à l'exergue, MP......PB.

5460. — Même légende. Sa tête radiée à gauche.

℟. PROVIDENTIA AVG. La Providence debout à gauche indiquant avec une baguette un globe qui est à terre et tenant une corne d'abondance; dans le champ, S......PB.

5487. — Même légende. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. SALVS AVG. La Santé debout à droite nourrissant un serpent qu'elle tient dans ses bras......PB.

5461. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. SECVRIT. ORBIS. La Sécurité assise à gauche, tenant un sceptre et soutenant sa tête avec sa main gauche; à l'exergue, VI......PB.

5462. — Même légende. Sa tête radiée à droite.

℞. SECVRIT. ORBIS. La Sécurité assise à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance; à l'exergue, T ......PB.

5463. — Même tête et même légende que la précédente.

℞. SECVRIT. PERPET. La Sécurité les jambes croisées, tenant un sceptre et s'appuyant sur une colonne; dans le champ, II......PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5464. — Même médaille que la précédente. Son buste radié et cuirassé à droite. Cotée par Cohen 2 francs.

5465. — Même légende. Sa tête radiée à droite.

℞. SECVRIT. PVBL. La Sécurité assise à gauche, tenant un sceptre et soutenant sa tête avec sa main gauche; à l'exergue, VI......PB. Variété du n° 974 de Cohen.

5404. — Même légende. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. VICTORIA AET. Victoire à gauche tenant une couronne et une palme; dans le champ, SP......PB.

5401. — Même légende que la précédente. Sa tête radiée à droite.

℞. VICTORIA AET. Victoire debout à gauche, tenant une couronne et une palme; dans le champ, SD......PB.

5402, 5403. — Mêmes pièces que la précédente; dans le champ, N.

5400. — Même légende. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. VICTORIA AVG. Victoire marchant à gauche, tenant une couronne et une palme; dans le champ, une étoile ......PB.

5437. — Même légende que la précédente. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. VIRTVS AVG. La Valeur casquée debout à gauche appuyée sur un bouclier et tenant une haste renversée ......PB.

5438. — Même pièce que la précédente; dans le champ du revers VI..... PB.

5439. — Même pièce que la précédente; dans le champ du revers une étoile... PB.

5440, 5441. — Mêmes pièces que la précédente. Sa tête radiée à droite.

5442. — Même pièce que la précédente ; à l'exergue S..... PB.

5443. — Même tête et même légende que la précédente.

℞. VIRTVS AVG. Hercule nu, debout à droite, appuyé sur sa massue et tenant un arc et la peau de lion de la main gauche.... PB.

5445. — Même tête et même légende que la précédente.

℞. VIRTVS AVG. Mars debout à gauche, tenant un globe et un sceptre; dans le champ P.....PB.

5446, 5447, 5448, 5449, 5450. — Mêmes pièces que la précédente avec son buste radié et cuirassé à droite.

5451. — Même légende que la précédente. Sa tête radiée à gauche.

℞ VIRTVS AVG. Gallien debout à droite, tenant une haste transversale de la main droite et un globe de la main gauche..... PB.

5444. — GALLIENVS AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. VIRTVS AVGVSTI. Hercule nu debout à droite, posant la main droite sur sa hanche et appuyé sur sa massue posée sur un rocher et entourée de la peau de lion; dans le champ une étoile.... PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5452. — Même légende que la précédente. Sa tête radiée à droite.

℞. VIRTVS AVGVSTI. Mars debout à gauche, posant le pied sur un casque et tenant un rameau et un sceptre...PB.

5453. — Même pièce que la précédente; dans le champ du revers, X..... PB.

5494. — Même tête et même légende que la précédente.

℞. IO. CANTAB. (Jovi Cantabrorum) (1). Jupiter en habit militaire debout à gauche, tenant un foudre et un sceptre. Cotée par Cohen 25 francs.

5530. — GALLIENVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. GERMANICVS MAX. V (Maximus quintus). Trophée au bas duquel sont assis deux Germains les mains liées derrière le dos..... PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5407. — Même légende que la précédente. Sa tête radiée à droite.

℞. ORIENS AVG. Le soleil à demi nu, radié, debout à gauche, levant la main droite et tenant un fouet; à l'exergue, S..... PB.

5517. — Même légende que la précédente. Son buste radié et drapé à droite.

℞. VIRTVS AVGG. Gallien en habit militaire debout à droite, tenant une haste et une enseigne.... PB.

5509. — IMP. GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

℞. APOLLINI CONS. AVG. Griffon marchant à gauche; à l'exergue Δ...... PB.

5508. — Même légende que la précédente. Son buste radié, drapé et cuirassé à droite.

℞. DIANA FELIX. Diane marchant à droite, tirant une flèche de son carquois et tenant un arc; elle est accompagnée d'un levrier qui court à droite...... PB. Cotée par Cohen 3 fr.

5514. — Même buste et même légende que la précédente.

---

(1) Cette médaille et la suivante (nos 339 et 340 de la 2me édition de Cohen) sont les deux seules connues qui aient été frappées en l'honneur de Jupiter des Cantabres en Espagne (Cohen, 2me édition).

℞. FIDES MILITVM. Aigle debout sur un globe entre deux enseignes militaires regardant à droite et tenant dans son bec une couronne...... PB.

5511. — Même légende que la précédente. Sa tête radiée à droite.

℞. FORT. REDVX. La Fortune assise à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance ; à l'exergue MS...... PB.

5512. — Même tête et même légende que la précédente.

℞. FORTVNA REDVX. Même description de revers que la précédente ; à l'exergue SM..... PB.

5510. — Même tête et même légende que la précédente.

℞. SALVS AVG. Esculape debout à gauche, tenant un bâton autour duquel est enroulé un serpent ; à l'exergue P...... PB.

5506. — Même légende que la précédente. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. VICTORIA GERMAN. Victoire debout à droite, tenant une palme de la main gauche et présentant une couronne à Gallien debout en habit militaire qui tient un globe et une haste. Cotée par Cohen 4 fr.

5507. — IMP. GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

℞. VIRTVS AVG. La valeur casquée debout à gauche appuyée sur un bouclier et tenant une haste renversée. ..... PB.

5522. — IMP. GALLIENVS P. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. SALVS AVGG. Là Santé debout à gauche, tenant un sceptre et nourrissant un serpent qui s'élance d'un autel..... PB.

5523, 5524. — IMP. GALLIENVS P. F. AVG. Sa tête radiée à droite.

℞. P. M. TR. P. VII COS. Gallien debout à gauche, sacrifiant sur un trépied allumé et tenant un sceptre court ; à l'exergue MP...... PB.

5525. — Même tête et même légende que la précédente.

℞. P.M. TR. P. VII. COS. Gallien voilé assis à gauche sur une chaise curule, tenant un globe et un sceptre; à l'exergue M S...... PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5526. — Même tête et même légende que la précédente.

℞. VICTORIA AVG. La victoire marchant à gauche, tenant une couronne et une palme...... PB.

5501. — IMP. GALLIENVS P. F. AVG. GERM. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. FELICITAS AVGG. La Félicité debout à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance..... PB.

5529. — IMP. GALLIENVS P. F. AVG. GERM. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. PROVIDENTIA AVGG. La Providence debout à gauche, indiquant avec une baguette un globe qui est à terre et tenant une corne d'abondance.... PB.

5527. — IMP. GALLIENVS P. F. AVG. GERM. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. VICTORIA GERM. Victoire debout à gauche tenant une couronne et une palme; à ses pieds un Germain assis, les mains liées derrière le dos...... PB.

5528. — IMP. GALLIENVS P. F. AVG. GM. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. PAX AVGG. La Paix marchant à gauche tenant une couronne et une palme...... PB.

5518. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. VIRTVS AVGG. Mars marchant à droite, portant une haste et un trophée...... PB.

5515, 5516. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. VIRTVS AVG. Mars debout à droite, tenant une haste et appuyé sur un bouclier...... PB.

5863. — IMP. CAES. GALLIENVS AVG. Sa tête radiée à droite.

℞. PAX AVG. La Paix debout à gauche, tenant une

branche d'olivier et un sceptre transversal ; dans le champ Δ......PB. Variété du n° 730 de Cohen (1).

5504. — IMP. C. P. LIC. GALLIENVS AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. CONCORDIA EXERCIT. La Concorde debout à gauche, tenant une patère et une double corne d'abondance.....PB.

5505. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. FORTVNA REDVX. Mercure nu debout à gauche, tenant une bourse et un caducée et portant son manteau sur le bras gauche......PB. Cotée par Cohen 10 francs.

5502. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu debout à gauche, le manteau sur l'épaule gauche, tenant un foudre et un sceptre......PB.

5503. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. VIRTVS AVGG. La Valeur casquée debout à gauche appuyée sur un bouclier et tenant une haste renversée... ... PB.

5496. — IMP. C. P. LIC GALLIENVS P. F. AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. LIBERALITAS AVGG. La Libéralité debout à gauche tenant une tessère et une corne d'abondance....... PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5499, 5500. — Même légende ; son buste radié et cuirassé à droite.

℞. FELICITAS AVGG. La Félicité debout à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance......PB.

5495. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. ROMAE AETERNAE. Rome assise à gauche sur un bouclier tenant une victoire et une haste ; debout devant

(1) Les pièces signalées comme variétés dans le présent mémoire, sont des monnaies qui ne figurent pas dans la deuxième édition de Cohen, continuée par Feuardent.

elle, Gallien ? radié; en haut une couronne.... par Cohen 3 francs.

5519, 5520, 5521. — Mêmes bustes et mêm que la précédente.

℞. PROVIDENTIA AVGG. La Providence deb indiquant avec une baguette un globe qui es tenant une corne d'abondance...... PB.

5498. — Même buste et même légende qu dente.

℞. VIRTVS AVG. Gallien debout à droite, haste et recevant une victoire des mains de R qui est appuyée sur un bouclier et à une has son bras gauche...... PB. Cotée par Cohen 4 fr

SALONINE, femme de GALLIEN

(CORNELIA, SALONINA)

5562. — SALONINA AVG. Son buste diadé avec le croissant.

℞. AVG. IN. PACE. Salonine assise à gauche, branche d'olivier et un sceptre (frappée après

5531, 5532. — SALONINA AVG. Son buste droite avec le croissant.

℞. FECVNDITAS AVG. La Fécondité debo tendant la main à un enfant et tenant une co dance; dans le champ Δ...... PB.

5556. — Même buste et même légende q dente.

℞. FELICIT. PVBL. La Félicité debout à ga un caducée et appuyée sur une colonne...... I

5533 à 5544. — Mêmes bustes et mêmes lég précédente.

℞. IVNO REGINA. Junon debout à gauch patère et un sceptre droit...... PB.

5545, 5546. — Mêmes bustes et mêmes lé précédente.

℞. IVNO VICTRIX. Junon debout à gauche tenant une patère et un sceptre......PB.

5547, 5548. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. PIETAS AVGG. La Piété (Salonine) assise à gauche, tendant la main à deux enfants et tenant un sceptre; à côté de son siège, un troisième enfant debout...... PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5561. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. PVDICITIA. La Pudeur debout à gauche tenant son voile et un sceptre; dans le champ Q......PB.

5549, 5550, 5551. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. PVDICITIA. La Pudeur assise à gauche, relevant son voile et tenant un sceptre; à l'exergue VI...... PB.

5560. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. ROMAE AETERNAE. Gallien debout à gauche, recevant une victoire des mains de Rome casquée assise à gauche tenant une haste; derrière elle un bouclier...... PB. Cotée par Cohen 1 franc.

5555. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. VENVS FELIX. Vénus assise à gauche tendant la main à un enfant et tenant un sceptre...... PB.

5552. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. VENVS VICT. Vénus debout à gauche, tenant un casque et un sceptre; à ses pieds, Cupidon debout; à l'exergue P......PB.

5554. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. VENVS VICTRIX. Vénus debout à gauche, tenant un casque et un sceptre; à ses pieds un bouclier......PB.

5553. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. VENVS VICTRIX. — Vénus debout à gauche, tenant une pomme et une palme et appuyée sur un bouclier...... PB.

5557, 5558, 5559. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. VESTA. Vesta assise à gauche tenant une patère et un sceptre transversal ; à l'exergue Q......PB.

SALONIN

(Pubius Licinius Cornelius Valerianus Saloninus)

5563, 5564. — DIVO VALERIANO CAES. Son buste radié et drapé à droite.

℞. CONSACRATIO. Aigle volant à droite et enlevant au ciel Salonin qui tient un sceptre......PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5569, 5570. — DIVO CAES. VALERIANO. Son buste radié et drapé à droite.

℞. CONSECRATIO. Autel allumé, orné de deux palmettes ......PB. Cotée par Cohen 4 francs.

5565. — P. C. L. VALERIANVS NOB. CAES. Son buste radié et drapé à droite.

℞. IOVI CRESCENTI. Jupiter enfant assis de face sur la chèvre Amalthée qui marche à droite ; il lève le bras droit, regarde à gauche et tient la chèvre par les cornes...... PB. Cotée par Cohen 4 francs.

5566, 5567, 5568. — P. LIC. VALERIANVS CAES. Son buste radié et drapé à droite.

℞. IOVI CRESCENTI. Même type de revers que la précédente.

5571. — LIC. COR. SAL. VALERIANVS N. CAES. Son buste radié et drapé à droite.

℞. PIETAS AVGG. Bâton d'augure, couteau de sacrificateur, patère, vase tourné à gauche et aspersoir......PB.

5572, 5573. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. PRINC. IVVENT. Salonin en habit militaire debout à gauche, tenant un globe et une haste; à ses pieds un captif assis; dans le champ P......PB. Cotée par Cohen 3 francs.

VALÉRIEN jeune.

5605 à 5607. — VALERIANVS P. F. AVG. Son buste radié à droite.

℞. ORIENS AVGG. Le Soleil radié nu marchant à gauche, avec le manteau flottant, levant la main droite et tenant un fouet......PB. Cotée par Cohen 3 francs.

5608. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. DEO VOLKANO. Vulcain debout à gauche, dans un temple à quatre colonnes, tenant un marteau et des tenailles......PB. Cotée par Cohen 3 francs.

POSTUME (258-267)

(Marcus Cassianius Latinus Postumus)

5609. — IMP. POSTVMVS AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. CONCORD. EQVIT. La Fortune debout à gauche, posant le pied droit sur une proue et tenant une patère et un gouvernail......PB. Cotée par Cohen 6 francs.

5610, 5611, 5612, 5613. — IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. FELICITAS AVG. La Félicité debout à gauche tenant un caducée et une corne d'abondance......PB.

5614, 5615, 5616. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. FIDES MILITVM. La Foi debout à gauche, tenant deux enseignes militaires......PB.

5617, 5518, 5619. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. HERC. DEVSONIENSI. Hercule nu debout à droite, appuyé sur sa massue et tenant un arc; la peau de lion repose sur son bras gauche......PB.

5620 à 5626. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. HERC. PACIFERO. Hercule nu debout à gauche, tenant une branche d'olivier et une massue avec la peau de lion......PB. Cotée par Cohen 1 francs.

5627. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. IOVI STATORI. Jupiter nu, debout de face, regardant à droite, tenant un sceptre et un foudre..... PB.

5628, 5629. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. IOVI VICTORI. Jupiter nu marchant à gauche et se retournant, tenant un foudre et une haste..... PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5630. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. MINER. FAVTR. (Minervae fautrici). Minerve courant à gauche, tenant une branche d'olivier de la main droite, et de la gauche un bouclier et un sceptre..... PB. Cotée par Cohen 1 franc.

5631 à 5640. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. MONETA AVG. La Monnaie debout à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance..... PB.

5641, 5642, 5643. — IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. ORIENS AVG. Le Soleil radié marchant à gauche, levant la main droite et tenant un fouet; dans le champ P...... PB.

5648, 5649, 5650.— Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. NEPTVNO REDVCI. Neptune nu debout à gauche, le manteau derrière lui, tenant un dauphin et un trident; à gauche un vaisseau vu à moitié...... PB.

5644, 5645, 5646, 5647.— Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. PAX AVG. La Paix debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal...... PB.

5651, 5652, 5653, 5654.— Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. P.M.TR.P.COS.II.P.P. Postume casqué et en habit militaire debout à gauche, tenant un globe et une haste..... ...PB.

5655. — IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. P.M.TR.P.IIII.COS. III P. P. Mars nu avec le manteau flottant, marchant à droite et portant une haste et un trophée...... PB. Cotée par Cohen 3 fr.

5656 à 5661. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. PROVIDENTIA AVG. La Providence debout à gauche, tenant un globe et un sceptre transversal...... PB.

5662, 5663, 5664, 5665, 5666, 5667, 5678, 5860, 5861. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. SAECVLI FELICITAS. Postume en habit militaire debout à droite, tenant une haste et un globe...... PB. Cotée par Cohen 1 fr.

5668. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. SAECVLO FRVGIFERO. Caducée ailé...... PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5669. — IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. SPEI PERPETVAE. L'Espérance marchant à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe..... PB. Cotée par Cohen 10 francs.

5670. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. VBERTAS AVG. La Fertilité debout à gauche, tenant

une bourse et une corne d'abondance..... PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5671 à 5676. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. VICTORIA AVG. La Victoire marchant à pas précipités à gauche, tenant une couronne et une palme ; devant elle un captif assis à terre, les mains liées derrière le dos..... PB. Cotée par Cohen 4 francs.

5677. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. VIRTVS AVG. Mars debout à droite, tenant une haste et appuyé sur un bouclier..... PB.

VICTORIN père (265-267)

Piauvonius Victorinus (1)

5750. — IMP. C. M. PIAVVONIVS VICTORINVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. FIDES MILITVM. La Foi debout à gauche tenant deux enseignes militaires..... PB. Cotée par Cohen 3 francs.

5751. — IMP. C. PI. VICTORINVS AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. AEQVITAS AVG. L'Équité debout à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance..... PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5752, 5753. — IMP. C. VICTORINVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. Mêmes revers que la précédente..... PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5737 à 5749. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

---

(1) Sur les inscriptions, d'après René Cagnat (cours d'épigraphie latine) : IMP. CAESAR M PIVS AVONIVS (cf. Allmer, *Rev. épigraphique*, 1888, p. 372) VICTORINVS AVG.

℞. INVICTVS. Soleil à demi-nu marchant à gauche, levant la main droite et tenant un fouet..... PB. Cotée par Cohen 3 francs.

5768 à 5777. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. PAX AVG. La Paix debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal; dans le champ V et une étoile..... PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5778, 5779. — IMP. C. PIAV. VICTORINVS. P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. Mêmes légendes et mêmes sujets de revers que la précédente; dans le champ V et une étoile..... PB. Cotée par Cohen 3 francs.

5780 à 5785. — IMP. C. VICTORINVS P. F. AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. PIETAS AVG. La Piété debout à gauche auprès d'un autel allumé, y mettant un grain d'encens et tenant une boîte à parfums..... PB.

5786, 5787. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. PROVIDENTIA AVG. La Providence debout à gauche, indiquant avec une baguette un globe qui est à ses pieds et tenant une corne d'abondance..... PB.

5754 à 5767 et 5788, 5789. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. SALVS AVG. La Santé debout à droite, nourrissant un serpent qu'elle tient dans ses bras..... PB. Cotée par Cohen 1 franc.

TETRICUS père (268-273)

(Caius Pius Esuvius Tetricus)

5790. — IMP. TETRICVS P.F.AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. COMES AVG. Victoire debout à gauche, tenant une

couronne et une palme..... PB. Cotée par Cohen 3 francs.

5791. — IMP. C. TETRICVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. COMES AVG. Victoire debout à gauche, tenant une couronne et une palme...... PB. Cotée par Cohen 3 francs.

5803. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. SALVS AVG. La Santé debout à gauche, nourrissant un serpent enlacé autour d'un autel et tenant un sceptre..... PB.

5794. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. SPES PVBLICA. L'Espérance marchant à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe..... PB.

5792, 5793. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. VIRTVS AVG. Mars à gauche tenant une haste et appuyé sur un bouclier...... PB. Cotée par Cohen 3 fr.

TETRICUS fils (269-273)

(CAIUS PIUS ESUVIUS TETRICUS)

5795. — C. PIV. ESV. TETRICVS CAES. Son buste radié et drapé à droite.

℞. SPES AVGG. L'Espérance marchant à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe..... PB. Cotée par Cohen 3 francs.

CLAUDE II, surnommé Le GOTHIQUE (1)

(MARCUS AURELIUS VALERIUS CLAUDIUS)

5687. — DIVO CLAVDIO. Sa tête radiée à droite.

℞. CONSECRATIO. Aigle de face, regardant à droite...... ... PB.

(1) Claude II fut surnommé le Gothique en récompense des brillantes victoires qu'il remporta sur les divers peuples connus sous le nom de Goths.

5688, 5689. — Mêmes têtes et mêmes légendes que la précédente.

℞. CONSECRATIO. Autel allumé avec des palmettes..... PB.

5680. — IMP. C. CLAVDIVS AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. AEQVITAS AVG. L'Équité debout à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance...... PB.

5683, 5684, 5685. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. ANNONA AVG. L'Abondance debout à gauche, tenant des épis et une corne d'abondance et posant le pied droit sur une proue de vaisseau...... PB.

5691, 5692, 5693. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. FELICITAS AVG. La Félicité debout à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance...... PB.

5694. — Même pièce que la précédente. Sa tête radiée à droite.

5695. — Même pièce que la précédente. Son buste radié et drapé à droite.

5696, 5697. — IMP. C. CLAVDIVS AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. FIDES EXERCI. La Foi militaire debout à droite, tenant deux enseignes, dont l'une est transversale...... PB.

5699. — IMP. C. CLAVDIVS AVG. Son buste radié à droite.

℞. GENIVS AVG. Génie coiffé du modius debout à gauche auprès d'un autel, tenant une patère et une corne d'abondance; dans le champ *r*.....PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5700 à 5705. — Mêmes légendes. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. GENIVS EXERCI. Mêmes types de revers que la précédente, mais sans autel..... PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5706. — Même légende que la précédente. Sa tête radiée à droite.

℞. Même type de revers que la précédente ; dans le champ Z... PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5708 à 5710. — Mêmes légendes. Son buste radié et drapé à droite.

℞. IOVI VICTORI. Jupiter nu debout à gauche avec son manteau déployé derrière lui, tenant un foudre et un sceptre..... PB.

5717, 5718. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. PROVIDENT. AVG. La Providence debout à gauche, les jambes croisées, indiquant avec une baguette un globe qui est à terre, tenant une corne d'abondance et appuyée sur une colonne..... PB.

5719, 5720. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. SALVS AVG. La Santé debout à gauche nourrissant un serpent qui s'élance d'un autel et tenant un sceptre... ..... PB.

5721. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. SPES PVBLICA. L'Espérance marchant à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe..... PB.

5722. — Même pièce que la précédente. Son buste radié et cuirassé à droite.

5723. — IMP. C. CAVDIVS (*sic*) AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. SPES PVBLICA. L'Espérance marchant à gauche tenant une fleur et relevant sa robe..... PB. Variété du numéro 281 de Cohen, comme légende de la face.

5681. — IMP. CLAVDIVS AVG. Sa tête radiée à droite.

℞. AETERNIT. AVG. Le Soleil debout à gauche, levant la main droite et tenant un globe; dans le champ P..... PB.

5682. — Même pièce que la précédente; à l'exergue IV ..... PB.

5686. — Même légende. Son buste cuirassé à droite.

℞. APOLLINI CONS. Apollon nu debout à gauche, tenant une branche de laurier et appuyé sur une lyre posée sur

un rocher; dans le champ H.....PB. Variété comme légende du revers du n° 24 de Cohen.

5598. — Même légende. Sa tête radiée à droite.

℟. FIDES EXERCI. La Foi militaire debout à gauche, tenant deux enseignes, dont l'une est transversale; dans le champ XI..... PB.

5706, 5707. — Mêmes têtes et mêmes légendes que la précédente.

℟. GENIVS EXERCI. Génie coiffé du modius debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance; dans le champ Z..... PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5712, 5713, 5714. — Mêmes têtes et mêmes légendes que la précédente.

℟. LAETITIA AVG. La Joie debout à gauche tenant une couronne et une ancre; dans le champ XII..... PB.

5711. — Même légende. Son buste radié et drapé à droite.

℟. LAETITIA AVG. La Joie debout à gauche, tenant une couronne et une corne d'abondance; dans le champ I..... ... PB.

5715. — Même légende. Sa tête radiée à droite.

℟. MARTI PACIF. Mars marchant à gauche, tenant un rameau de la main droite, et de la main gauche une haste et un bouclier; à l'exergue X..... PB.

5736. — Même légende que la précédente. Sa tête radiée à droite.

℟. P. M. TR. P. II. COS. P. P. Claude marchant à droite, tenant un sceptre transversal et un globe; dans le champ Δ..... PB. Cotée par Cohen 2 francs.

5728. — Même légende que la précédente. Sa tête radiée à droite.

℟. SECVRIT. AVG. La Sécurité debout à gauche, les jambes croisées, tenant un caducée et appuyée sur une colonne; dans le champ XI..... PB.

5727. — Même légende. Son buste radié et drapé à droite.

℞. SPES AVG. L'Espérance debout à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe; dans le champ II..... PB.

5732. — Même tête et même légende que la précédente.

℞. VIRTVS AVG. Soldat casqué debout à gauche, appuyé sur un bouclier et tenant une haste; dans le champ B..... ...PB.

5733. — Même pièce que la précédente. Son buste radié et cuirassé à droite.

5679. — IMP. CLAVDIVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

℞. AEQVITAS AVG. L'Équité debout à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance..... PB.

5699, 5734, 5735. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. FELIC. TENPO (*sic*). La Félicité debout à gauche, tenant un caducée et un sceptre; à l'exergue T..... PB.

5716. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. PAX AVG. La Paix marchant à pas précipités à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal; à l'exergue T..... PB.

5724, 5725, 5726. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. SPES PVBLICA. L'Espérance marchant à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe; à l'exergue P..... PB.

5729, 5730, 5731. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. VICTORIA AVG. Victoire courant à droite, tenant une couronne et une palme; à l'exergue S..... PB.

QUINTILLE (270) (1)

(Marcus Aurelius Claudius Quintillus)

5796, 5797. — IMP. C. M. AVR. CL. QVINTILLVS AVG. Son buste radié et drapé à droite.

(1) Quintille, frère de Claude II, a régné à peine un mois.

℞. FIDES MILITVM. La Foi militaire debout à gauche, tenant une enseigne et une haste droite; dans le champ ϵ..... PB. Cotée par Cohen 3 francs.

5798. — Même buste et même légende que la précédente.

℞. LAETITIA AVG. La Joie debout à gauche, tenant une couronne et une ancre posée sur un globe; dans le champ XII..... PB.

5799. — Même pièce que la précédente; à l'exergue XII. ..... PB.

5800. — Même légende que la précédente. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. PAX AVGVSTI. La Paix debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal; dans le champ A..... PB.

5801, 5802. — Mêmes légendes que la précédente. Son buste radié et drapé à droite.

℞. VIRTVS AVG. Soldat casqué à gauche, appuyé sur un bouclier et tenant une haste; dans le champ B..... PB.

AURÉLIEN (270-275)

(Lucius Domitius Aurelianus)

5815. — IMP. AVRELIANVS AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

℞. CONCORDI LEGI. La Concorde debout à gauche entre quatre enseignes militaires; à l'exergue T...... PB.

5821, 5822. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℞. CONCORDIA MILITVM. Aurélien debout regardant à droite et donnant la main à une femme debout (Séverine); à l'exergue S...... PB.

5830. — Même légende que la précédente. Son buste radié, drapé et cuirassé à droite.

℞. FIDES MILIT. La Foi debout à gauche, tenant deux enseignes militaires; à l'exergue S...... PB.

5804, 5805, 5806. — Mêmes légendes que la précédente. Son buste radié et cuirassé à droite.

℟. FORTVNA REDVX. La Fortune assise à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance; à côté du siège une roue; à l'exergue Q...... PB.

5513, 5807, 5808. — Mêmes pièces que la précédente; à l'exergue S.

5809. — Même pièce que la précédente; à l'exergue une étoile et S.

5810. — Même pièce que la précédente; à l'exergue une étoile et P.

5811. — Même pièce que la précédente; à l'exergue P.

5812, 5813, 5814. — Mêmes pièces que la précédente, mais rien à l'exergue.

5832, 5833. — Mêmes légendes que la précédente. Son buste radié, drapé et cuirassé à droite.

℟. GENIVS ILLY. Génie coiffé du modius, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance; derrière une enseigne militaire; à l'exergue D ou P...... PB.

5826, 5827. — Mêmes légendes que la précédente. Son buste radié et cuirassé à droite.

℟. IOVI CONSER. Aurélien debout regardant à droite en habit militaire, tenant un sceptre et se disposant à recevoir un globe que lui présente Jupiter nu, debout à gauche, avec son manteau déployé derrière lui, tenant un sceptre; à l'exergue Q...... PB. Cotée par Cohen 1 fr.

5828. — Même légende que la précédente. Son buste radié et drapé à droite.

℟. IOVI CONSERVATORI. Jupiter debout regardant à gauche, appuyé sur un sceptre, présentant un globe à Aurélien debout en habit militaire, qui tient un sceptre de la main gauche; dans le champ T. Cotée par Cohen 1 franc.

5834. — Même légende que la précédente. Son buste radié et cuirassé à droite.

℟. ORIENS AVG. Le Soleil radié à demi-nu, levant la main droite et tenant un globe, marchant à gauche entre

deux captifs assis les mains liées derrière le dos; à l'exergue VI...... PB.

5816. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. PIETAS AVG. Aurélien debout regardant à droite, tenant un sceptre et sacrifiant sur un autel allumé; en face de lui un soldat debout, tenant une patère et un parazonium; à l'exergue S...... PB. Cotée par Cohen 10 fr.

5817, 5818. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℟. PIETAS AVG. Aurélien debout regardant à droite, tenant un sceptre et sacrifiant sur un autel allumé; en face de lui, Séverine debout, tenant une patère et un sceptre; à l'exergue S...... PB. Cotée par Cohen 10 fr.

5829. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. RESTITVT. ORIENTIS. Femme debout regardant à droite, présentant une couronne à Aurélien, en habit militaire et tenant une haste...... PB.

5819, 5820. — Mêmes bustes et mêmes légendes que la précédente.

℟. ROMAE AETERNAE. Aurélien debout regardant à droite, en présence de Rome-Nicéphore assise à gauche sur un bouclier..... PB.

5831. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. VICTORIA AVG. La Victoire marchant à gauche, tenant une couronne et une palme; dans le champ, S et une étoile...... PB.

5497. — Même buste et même légende que la précédente.

℟. VIRTVS AVG. Aurélien debout regardant à droite en habit militaire tenant une haste et un globe; un soldat debout lui présente une victoire et tient une haste transversale..... PB.

5823. — Même buste et même légende que la précédente

et examinées. J'habitais depuis peu de temps le Médoc. Je n'avais pu consulter les documents qui pouvaient me guider dans mes recherches. Les propriétaires du sol ne m'avaient fourni aucun renseignement et ne paraissaient se préoccuper du reste (comme il arrive si souvent) que des conséquences de leurs réponses à mes questions. Ils y voyaient déjà la restriction de leur droit de disposer des terres qu'ils avaient destinées à amender et fertiliser leurs vignes. Mon premier soin fut de prendre des dessins et des mesures de ce qui se trouvait devant mes yeux, sauf à étudier plus à fond la question, une fois bien établies les constatations qu'il était très important de faire avant la reprise prochaine des travaux de nivellement en train d'exécution.

Cela réglé, je m'empressai de consulter le livre auquel on est obligé d'avoir recours constamment en Gironde, pour toute investigation locale, c'est-à-dire les *Variétés Bordelaises* de l'abbé Baurein et j'y trouvai ce qui suit au chapitre XXXIII de son premier volume (édition de 1784) intitulé *Saint-Jean de Sagondignac*.

C'était une ancienne église paroissiale, dans le district de l'archiprêtré de Lesparre, dont l'abbé de Vertheuil était curé primitif, ainsi qu'il est énoncé dans les anciens Pouillés du Diocèse (1).

Ses ruines existaient au moment où écrivait Baurein, qui déclarait les avoir vues ; l'édifice paraissait avoir été très considérable et très ancien. Puis on avait construit, au même lieu, une chapelle qui faisait partie de la paroisse de Saint-Germain d'Esteuil.

Aucune donnée certaine sur l'époque de la ruine de l'église primitive. Fallait-il attribuer cette destruction aux ravages des Normands? Cela ne paraissait pas dépourvu de vraisemblance, puisqu'en l'an 848 les Barbares avaient

(1) *Abbas monasterii de Vertulio (sive de Verteuilh) Rector que sancti Joannis de Sagondignac* d'après un ancien pouillé manuscrit cité par Baurein.

porté leurs dévastations dans le Médoc après avoir saccagé la ville de Bordeaux (1).

Fallait-il, au contraire, attribuer la ruine de l'église aux guerres qui suivirent la descente du général Talbot (2)? On n'en pouvait rien dire avec preuves.

L'église elle-même était-elle celle qui avait été donnée au monastère des Religieuses de la Trinité de Poitiers par un de nos rois *(in pago medulensi)* et qui était dédiée à Saint-Pierre, ce qui reporterait la date de l'édifice primitif à la première race de notre histoire (3)? Autant de points d'interrogation sans solution précise, ce qui ne pouvait m'aider beaucoup dans mes recherches.

Rien de particulier sur Sagondignac dans l'article XVIII consacré à Saint-Germain-d'Esteuil, mais, au contraire, dans l'article XXXII du Livre IIe : *Abbaye de Verteuil,* un essai de preuve de l'existence fort ancienne de la vieille église citée dans l'article XXXIII du Ier Livre. Celle-ci aurait précédé l'abbaye elle-même que l'on a dit avoir été fondée par Charlemagne mais qui existait sûrement en 1106, et ce qui semblerait attester ce fait c'est que l'abbé de Verteuil prenait possession de Sagondignac avant d'aller faire le même acte dans son abbaye.

Je dois ajouter que Baurein disait aussi que « Si cette » formalité, constamment observée, n'était pas une » preuve, au moins était-ce une espèce d'adminicule en » faveur de cette prétention ».

Et il corrigeait aussi, dans ce nouvel article, son affirmation de l'existence des murs de l'église en faisant connaître qu'il avait appris qu'ils avaient été démolis et que la pierre en avait été vendue.

---

(1) *Northmanni Burdegalam Aquitaniae, judæis prodentibus, captam depopulatamque incendunt, deinde metullium vicum populantes incendio trahunt.* (Chronique de Normandie.)

(2) Ce nom est encore cité par les Médocains pour tous les faits de guerre de leur pays.

(3) Besly. *Histoire des comtes de Poitou,* p. 260. Altera vero cors vocatur *secundiuiaca* cum capella in honorem sancti Petri in pago medulensi.

Muni de ces renseignements, je fis une première communication à la Société archéologique dans sa séance du 9 juin 1876 (1) pendant laquelle M. Léo Drouyn rappella que la chapelle de Sagondignac avait été déjà l'objet d'un travail de M. Charles des Moulins, au congrès scientifique qui avait eu lieu à Bordeaux en 1861, travail qui avait échappé à mes lectures et que je possédais cependant dans ma bibliothèque, mais enfoui, comme beaucoup de ses pareils, dans ces gros volumes de Congrès que je comparerais volontiers à des mines très riches dans lesquelles on ne sait comment se diriger faute de guides bibliographiques détaillés, généraux et régionaux qui rendraient tant de services aux chercheurs (2).

Aucun dessin, aucun plan, ne m'étaient, du reste, signalés. Mes observations particulières, recueillies et vérifiées sur le terrain, conservaient naturellement toute leur valeur. Je me remis donc à l'étude et voici le résultat de mon travail sur l'histoire de Sagondignac écrite avant mes découvertes personnelles.

II

S'il fallait s'en tenir aux dates précises, c'est à M. Pepin d'Escurac, avocat distingué et publiciste de la Gironde, qu'il faudrait attribuer la première mention moderne de Sagondignac, car l'article qu'il a consacré à cette chapelle est du 15 juin 1859 et a paru dans le journal *la Guienne*.

Mais cet article avait suivi de près une visite faite le 12 juin (3 jours auparavant) aux mêmes ruines par plusieurs archéologues renommés, parmi lesquels se trouvaient

---

(1) *Société archéologique de Bordeaux*, t. III. p. VII.

(2) Le savant *Répertoire de Bibliographie des travaux historiques et archéologiques* publiés par les Sociétés savantes de la France, rédigé par MM. R. de Lasteyrie et E. Lefèvre-Pontalis répond à ce besoin, depuis 1887. Paris, imprimerie nationale.

MM. Charles des Moulins, Léo Drouyn et marquis de Castelnau d'Essenault ; ce qui rend cette première note moins importante que le mémoire soumis au congrès scientifique de 1861 et dans lequel M. Ch. des Moulins exposa ses idées sur le monument qu'il avait exploré avec ses collègues auxquels s'étaient joints, après une matinée passée sous les beaux ombrages du château du Castera, appartenant à M. le marquis de Verthamon, MM. Déodat et Odon de Verthamon, M. Armand d'Armailhacq, M. l'abbé Carriol, curé de Saint-Germain d'Esteuil, M. Mondet, substitut du tribunal de Lesparre, et M. Pepin d'Escurac lui-même.

M. Léo Drouyn a dramatiquement décrit dans les notes inédites précieuses de ses excursions archéologiques en Gironde le *scenario* de la visite faite à Sagondignac. La chaleur était extrême, étouffante, le chemin parcouru assez long, et si je note cette circonstance c'est comme preuve du mérite, souvent méconnu, de ces courses à travers champs et landes en plein été.

Quoi qu'il en soit, M. Pepin d'Escurac avait intitulé son article de *la Guienne : Découverte d'une église gallo-romaine en Médoc* et avait surtout paraphrasé le passage de Baurein en adoptant presque toutes les assertions qui s'y trouvaient émises.

Partant, spécialement, de la citation de Besly sur l'attribution à Sagondignac *(pago medulensi)* d'une donation faite par un roi de la race mérovingienne, il avait même dépassé l'auteur des *Variétés Bordelaises* et précisé la date de la fondation de cette église au règne de Caribert Ier qui régna de 561 à 565 et mourut à Blaye le 7 mai de cette dernière année.

« Cette église, dit-il, devait ainsi remonter à l'époque » connue, en architecture, sous le nom d'époque latine » et dont les monuments, aujourd'hui très rares, ont par » ce seul fait, une grande valeur ».

L'imagination aidant, il avait cru voir dans les ruines

un fragment de chapiteau provenant, *autant qu'on pouvait le supposer*, d'un édifice païen.

Il tirait un autre argument à l'appui de sa thèse, « de l'aspect et du volume des ossements exhumés des » fouilles et indiquant une race très fortement développée » et bien supérieure, sous le rapport physique, à nos » générations modernes. Des os maxillaires d'une dimen- » sion surprenante et encore garnis de leurs dents confir- » maient la même hypothèse ». Et comme M. Pepin d'Escurac adoptait pleinement l'idée de Baurein de la destruction de Sagondignac par les Normands, il pensait que ces ossements pouvaient, peut-être, avoir appartenu à ces Barbares.

Quant à l'accumulation des terres au-dessus des restes de l'église, il croyait qu'elle pouvait avoir été l'œuvre de ces envahisseurs qui auraient pu soutenir, en ce point, une sorte de siège contre les habitants du pays.

Il faisait ainsi une large part aux conjectures et, tout en tenant compte du vague qui doit résulter de l'absence de preuves, il aurait dû, certainement, se défier davantage de l'impatience à conclure en pareille matière.

Nous verrons, en effet, bientôt, ce qu'il faut penser de toutes ces suppositions, qu'acceptent souvent les meilleurs esprits, mais nous devons ajouter que le travail que nous analysons renfermait des données plus sérieuses résultant de l'observation directe des ruines et qu'il est important de noter.

M. Pepin d'Escurac était le premier explorateur de Sagondignac dont l'abside venait de sortir de dessous terre (lors de sa première visite), en même temps que l'extrémité opposée du même monument.

Au couchant, se remarquait un mur d'une hauteur de 4 mètres, à contreforts de forme carrée, et si bien conservé que M. Pepin d'Escurac pensait y trouver la preuve qu'il n'avait pas été exposé à l'action du temps pendant des siècles.

Pour lui, une catastrophe était survenue, avait détruit l'église. La partie supérieure en avait été rasée et le feu même avait laissé sur le sol, et sur les pierres provenant des démolitions, des traces indélébiles de son passage. Des cendres, des charbons, des pierres calcinées démontraient, incontestablement, ce fait.

Et il trouvait, d'autre part, dans le style assez grossier des parties de l'édifice mises à découvert, ainsi que dans l'aspect des sépultures accumulées autour de lui, des preuves que le monument devait remonter aux premiers âges de la monarchie française. D'où le titre même de son article.

En résumé Sagondignac était donc une église remontant au VI[e] siècle de notre ère. « Elle avait été détruite au IX[e] » par les Normands et constituait, ainsi, *au point de » vue de l'archéologie,* un trésor plus précieux que celui » que la tradition populaire plaçait sous le tertre lui- » même.

» Cette destruction n'avait pu se faire, d'ailleurs, au » moyen-âge, car on aurait trouvé des traces de l'exis- » tence de l'église dans les cartulaires et les pouillés du » diocèse demeurés muets à son sujet ».

M. Charles des Moulins devait montrer le peu de fondement des assertions de Baurein et de son commentateur trop enthousiaste, et voici le résumé de sa notice lue en 1861, au congrès de Bordeaux, deux ans après l'article de *la Guienne.*

Ce savant, si complet, confirmait, d'abord, la destruction non seulement de l'ancienne église mais encore de la chapelle qu'on disait avoir succédé au premier édifice.

« Au moment de sa visite, l'éminence se présentait sous » forme de tombelle d'environ 10 mètres de haut sur 15 » mètres de large et 40 mètres de long couverte de quelques » broussailles et surmontée des restes presque mécon- » naissables d'une très petite construction de maçonnerie (p. 3).

» Cette petite bâtisse, dont les ruines avaient, pour ainsi » dire, disparu, *etiam periere ruinæ,* c'était la chapelle où » quelques vieillards, octogénaires en 1858-1859, se rappe-» laient avoir souvent entendu la messe avant la première » Révolution à laquelle était due la destruction de ce monu-» ment plus que modeste (p. 4).

» Et la tradition locale affirmait que la vieille église de » Sagondignac gisait enfouie mais encore debout sous les » terres amoncelées dont se composait l'éminence » (p. 4).

Or ces prévisions s'étaient réalisées quand, en 1858, le propriétaire du sol, voulant accroître la profondeur du guéret dans le fossé qui entourait la tombelle, ou possédé par le désir de découvrir le trésor qu'on y soupçonnait aussi, mit à nu non l'église entière dont la voûte n'existait plus, mais les basses-œuvres de ses murs ne s'élevant guère au-dessus de 3 mètres.

Les faits alors constatés avaient été également notés par M. Pepin d'Escurac; des plans, dressés par M. le substitut Mondet, furent même adressés à Mgr le cardinal Donnet par M. Cariol, curé de St-Germain, et ces documents furent la raison déterminante de la visite des archéologues éminents que j'ai nommés plus haut, ainsi que du travail de M. des Moulins, qui avait été chargé du rapport à l'Archevêché.

Ce rapport et le mémoire qui en fut le développement établirent :

1° Que l'édifice rendu au jour était évidemment, et tout entier, du XIIe siècle.

2° Qu'il avait dû être détruit, 400 ans après, pendant les guerres de religion qui avaient exercé leurs ravages en Médoc, spécialement dans les années 1592, 1615 et 1622 (1).

---

(1) 1592 : Prise de Castillon de Médoc sur les protestants par le capitaine Marc de Gourgues. — 1615 : Démolition des fortifications du même lieu par les Huguenots.— 1622 : Débarquement de Favas en Médoc avec 5000 fantassins et 500 chevaux. Prise de Soulac mais défaite à Saint-Vivien par La Salle et d'Ornano. (Documents recueillis par M. Léo Drouyn, *loc. cit.*, p. 9).

3° Que l'idée de le recouvrir des terres environnantes avait pu venir aux combattants pour faire une redoute du tertre ainsi formé, le haut des murs le l'église constituant une sorte de rempart; qu'on avait, plus tard, bâti une modeste chapelle au même lieu et qu'enfin cette chapelle avait été rasée elle-même et le terrain envahi par les broussailles.

M. des Moulins ajoutait avoir trouvé le mot de l'énigme dans une *Histoire architecturale d'Orléans* publiée, en 1849, par M. Charles Buzonnière (t. I, introduction, p. 147) et reproduisait le texte d'un passage de cet ouvrage dans lequel il est dit qu'en 1598, Balsac, qui tenait pour Henri IV, avait transformé l'église Saint-Paterne en forteresse en enlevant la couverture, terrassant l'intérieur des nefs, crénelant les murs et en plaçant du canon sur ces terres accumulées.

L'éminent archéologue citait d'autres exemples à l'appui de son opinion, et analysait, ensuite, l'article presque entier de Baurein pour critiquer l'opinion du vieil abbé sur la destruction de Sagondignac par les Normands.

Les murs du temple retrouvés étant du XII° siècle, *comment l'eussent-ils fait quand ils n'étaient pas nés,* et il terminait, enfin son mémoire par une deuxième critique sur l'erreur d'attribution à Sagondignac du passage rapporté par Besly au sujet d'une donation d'un roi de la première race à une localité désignée sous le nom : *in pago metulensi* et qui était, plutôt, *Segondigné* près de Melle en Poitou.

Mais Baurein avait déjà fait cette remarque lui-même, dans un article qui avait échappé à M. des Moulins et dans lequel le savant annaliste a dit que Jean Sirmond, dans ses *Notes sur les capitulaires,* Adrien de Valois, dans sa *Notice des Gaules* et Leblanc, dans son *Traité historique des monnaies de France,* avaient signalé que Melle en Poitou portait aussi le nom de *Metullum* (1).

(1) Article XXXIII, L. II. Ancien lieu appelé *Metull*...



Ainsi (terminait M. des Moulins) voilà donc la discussion débarrassée, à la fois, des Normands et de l'an 848, des guerres anglaises et du XVe siècle et de la donation faite à la Trinité de Poitiers d'une chapelle dédiée à Saint-Pierre tandis que Sagondignac était à Saint-Jean.

J'ai tenu à bien exposer tous les incidents de cette histoire parceque c'est, à mon avis, le seul moyen d'étudier avec fruit les questions historiques ou archéologiques et parcequ'il me paraît aussi juste qu'équitable de mettre sous les yeux des lecteurs toutes les pièces d'un procès, surtout quand ces pièces ont été contrôlées par des maîtres reconnus d'une science, comme l'était le vénérable et savant girondin qui voulut bien m'accorder son extrême bienveillance pendant plusieurs de ses dernières années.

Le résultat de mes recherches est, du reste, en partie conforme à celui que j'ai résumé fidèlement plus haut et s'il diffère, en certains points, c'est en raison de la découverte de documents tout particuliers sur Sagondignac et ses ruines.

Ces documents ne m'étaient pas parvenus lors de ma première communication, sur ce sujet, à la Société archéologique (t. III, p. VII, séance du 9 juin 1876) ni même lors de la publication d'une note que j'avais lue au *Congrès scientifique de France* tenu à Périgueux, du 27 mai au 3 juin de la même année (1).

J'annonçais du reste, dans cette dernière lecture, que je me proposais de revenir plus amplement sur la question que j'envisageais surtout, alors, au point de vue de cette singulière disposition des terres formant tumulus au-dessus d'une église. Et je dois ajouter que cette disposition attira fortement l'attention des membres de la section d'archéologie du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne dans sa séance du 6 avril 1877 (2).

(1) Séance du 3 juin. *Un tumulus chrétien*, avec dessin du *tumulus*, Congrès de Périgueux, publié en 1878, t. I, p. 338.
(2) *Journal officiel*, 7 avril 1877, p. 2708.

M. de Longpérier déclare même qu'il n'en existait peut-être pas d'autre exemple (1) et, terminant ici mon historique, je reprends mon rôle particulier par la description exacte de ce tumulus lors de mes premières visites.

III

J'ai dit que le tertre qui avait attiré mon regard faisait une saillie très sensible au-dessus du terrain environnant. Il était entouré de grands arbres à la distance de 40 à 50 mètres et recouvert, lui-même, de buissons ligneux paraissant avoir été souvent coupés. Son aspect me rappelait absolument les tumulus si remarquables que je venais précisément de voir peu de temps auparavant en suivant les excursions du Congrès de l'*Association française pour l'avancement des sciences* à Nantes, en 1875.

Aussi mon étonnement fut-il extrême quand je reconnus que ce tumulus était vide au centre et qu'en ce lieu se trouvaient les restes incontestables des murailles d'une église.

Cette église ou chapelle, assez étroite, n'avait que 3m20 de largeur entre les bases des quatre piliers de sa nef unique. Orientée est-ouest, son abside restant à l'est, elle mesurait 5m60, en longueur, dans cette dernière partie ; 5 mètres entre les piliers que j'ai indiqués et 7 mètres dans la portion située plus à l'ouest soit, au total, 17m 60 dans toute sa longueur.

Ses murs étaient inégalement épais. Ils n'avaient que 60 centimètres dans le pourtour de l'abside, 1m40 dans la partie intermédiaire aux piliers, 85 centimètres dans la partie occidentale. Leurs contreforts étaient peu saillants et plats. La voûte n'existait plus et il était évident

---

(1) « M. Adrien de Longpérier fait observer que l'exemple d'une église » entièrement enterrée par un cimetière, cité par M. Berchon, est peut-être » unique en France » (*loc. cit., Journal officiel.*)

que la chapelle tout entière devait être considérée comme ayant servi de carrière de pierres employées pour la construction de l'habitation voisine ou de ses dépendances. J'en donnerai la preuve plus loin.

Il restait, heureusement, à l'intérieur du monument, quatre gros piliers arrondis, adossés aux murs au-dedans desquels leur circonférence faisait saillie, piliers dont la base se continuait avec des banquettes de pierre régnant le long des parois et qui supportaient des colonnes réduites à leurs assises inférieures jusqu'à la hauteur de deux mètres.

Ces piliers et colonnes étaient assez bien conservés, au nord, pour permettre de préciser la date de leur construction et de la rapporter, d'une manière certaine, au XII[e] siècle.

Les dessins très exacts qui accompagnent mon étude ne peuvent laisser aucun doute à ce sujet.

Je dois noter aussi qu'un des piliers du côté sud avait été complètement remanié assez grossièrement et présentait une lourde base à deux étages très marqués, surmontée d'une plateforme plus soignée sur laquelle reposait un chapiteau de colonne renversée paraissant devoir supporter une colonne plus déliée.

Point de traces de porte monumentale, assez rares dans les églises de campagne, point de fenêtres, à la hauteur, du moins, de ce qui restait des murs de la chapelle; point d'ouvertures, à une exception, pourtant, que je noterai plus loin.

Aucune trace de dallage. Les pierres qui avaient dû le former avaient, sans aucun doute, tenté les premiers démolisseurs et une partie du mur ouest paraissait avoir été abattue de bonne heure dans le but de faciliter l'enlèvement des matériaux et des terres de l'intérieur. On remarquait, en effet, dans la moitié sud de cette portion de la muraille, une large tranchée allant jusqu'au sol. La moitié nord formait, au contraire, un massif de maçonnerie assez important.

C'est autour de ces murailles que se trouvaient amoncelées des terres qui faisaient croire, de loin, à un tumulus et qui présentaient, en 1876, un monticule mesurant de 11 à 14 mètres environ le long des murs sud et nord de la chapelle; 11 mètres seulement dans la perpendiculaire au mur nord et 14 mètres dans la même direction relativement au mur sud. Il offrait, ainsi, dans son ensemble, et y compris la chapelle elle-même, un diamètre d'environ 30 mètres dans sa plus grande étendue est-ouest, ce qui indiquait une réduction de 10 mètres depuis la visite archéologique de 1859.

Quant à sa hauteur, elle n'atteignait plus que 5 mètres environ au-dessus du sol dans sa partie la plus élevée et son sommet étaient occupé, des deux côtés de l'église, par des tiges d'ormeaux et de chênes peu élevés ayant subi plusieurs tailles.

Il était évident pour tout observateur que ces terres avaient été empruntées au terrain environnant qui se trouvait, précisément creusé circulairement dans une étendue de plus de 10 mètres et l'attention était, en même temps, éveillée par la présence, dans le sol et dans les couches superposées de la terre, d'une quantité assez considérable d'ossements humains. On en remarquait surtout des amas près des murs de la chapelle et il paraît qu'on en avait recueilli en très grand nombre qui avaient été d'abord transportés dans les cimetières des villages environnants, spécialement à Saint-Germain-d'Esteuil.

J'en ai retiré, moi-même, en assez grande quantité, surtout des crânes et il était facile de reconnaître, à simple inspection, que les corps se trouvaient (mais en certains endroits seulement) juxtaposés horizontalement; séparés, les uns des autres, par des couches de terre contenant aussi des fragments d'os. Ces sépultures régulières étaient surtout disposées au niveau du sol ambiant, formées de maçonneries grossières, à petit appareil, avec la disposition si nettement accusée des sépultures monolithes de certains

cimetières girondins, c'est-à-dire avec un encadrement rétréci pour la tête du mort.

Ces cases juxtaposées se voyaient plus pressées au sud-ouest des massifs de maçonnerie et il y avait beaucoup moins d'ordre dans les couches supérieures de la terre, ce qui me permet d'affirmer que la régularité de 3 ou 4 couches superposées ne m'a pas paru aussi évidente qu'à MM. Pepin d'Escurac et des Moulins, bien que j'aie pris un soin tout particulier pour vérifier leurs assertions sur ce point.

Le nombre et la disposition des restes humains dans tous les étages des terres du tumulus variaient d'ailleurs des deux côtés de la chapelle. Très nombreux le long du mur nord, ils manquaient presque absolument dans les couches superficielles composées exclusivement de la terre argilo-calcaire du sol ambiant.

Du côté sud, les os étaient disséminés un peu partout au-dessus d'une ou de deux couches plus régulières, et c'est de ce côté que le propriétaire du terrain avait rencontré une tombe très singulière formée de quatre grandes dalles dont l'une, encore conservée, mesurait 2 mètres de long sur $0^{m}60$ de large. Le corps avait été placé perpendiculairement entre ces dalles, ses pieds reposant sur une pierre carrée qui supportait ainsi les quatre pierres volumineuses qui enserraient le mort; une sixième pierre, de moindres dimensions, recouvrait la tête. Il n'y avait aucun assemblage, aucune liaison de mortier entre toutes les dalles simplement juxtaposées de cette sépulture découverte assez récemment, en 1876, dans les couches supérieures du tumulus.

Telle est la description générale du tertre que j'ai visité et fouillé en compagnie de MM. d'Elbauve, propriétaire du château Lamotte, à Cissac; Charles Skawinski, de Pontet-Canet, et Grenié, dessinateur de talent, et je n'ai plus qu'à dire quelques mots : 1° d'un massif de maçonnerie fermant la moitié du mur ouest de la chapelle, du côté nord; 2° d'une baie murée mais facile à reconnaître dans le coin

du mur nord le plus rapproché de ce massif; 3° de l'inscription que j'ai découverte dans une écurie de la ferme.

L'appréciation des faits exposés complètera ma communication.

Les murs du massif indiqué avaient le même caractère que ceux de la chapelle elle-même, aujourd'hui dégagée en plusieurs points, spécialement au nord. Ils présentaient une épaisseur uniforme. Leur construction était soignée, leurs revêtements parfaitement assemblés et taillés et l'on observait, à leur centre, une ouverture rectangulaire assez spacieuse, semblant se terminer en bas par un escalier dont les marches avaient été enlevées. Cette ouverture était encombrée de débris de tout genre et l'état de délabrement que je viens de décrire ne permettait point d'établir la destination du massif qui vient de nous occuper. C'était, peut-être, la base d'un clocher, mais il nous est impossible de l'affirmer (1).

Tout à côté, dans le mur nord de la chapelle, se voyait une porte, en apparence très simple et dont la baie était absolument murée, mais assez grossièrement. C'était l'entrée de l'église et son seuil se trouvait au-dessus du niveau ancien du sol de la chapelle indiqué par la base des piliers de la nef et des banquettes qui les unissaient.

Je n'ai point retrouvé, dans les murs de l'habitation voisine, le petit chapiteau de colonnette romane que M. des Moulins a signalé et que le propriétaire conservait, dit-il, dans sa maison, comme provenant de la vieille église, d'après la tradition locale (*loc. cit.*, p. 6).

Je n'ai pas vu davantage le chapiteau que M. Pepin d'Escurac croyait provenir d'un édifice païen, mais j'ai été assez heureux pour remarquer, encastré dans le mur ouest de la ferme, une pierre certainement extraite de la

---

(1) Nous y avons trouvé cependant un petit fragment de bronze coudé qui aurait pu provenir des supports ou ornements d'une cloche.

chapelle et qui portait, en lettres majuscules très nettes, l'épitaphe suivante :

PRIEZ POVR M
LASSERRE BOV
RGEOIS DE BOV
RDEAVX GREFFIE
DV CASTERA ET
// ARIE ROLLIN
S HOIRS ET SVC.

J'en ai relevé le dessin et les dimensions exactes et je montrerai, bientôt, de quelle importance a été pour mes recherches la découverte de cette pierre.

Tels sont les renseignements et constatations que je m'étais empressé de recueillir et de vérifier à plusieurs reprises, en prévision des travaux qui devaient à bref délai faire disparaître entièrement et le vieil édifice ruiné et les terres amoncelées autour de lui.

Comme je l'avais dit au congrès de Périgueux : les constatations et la représentation exacte des lieux que visite un archéologue sont les deux parties les plus importantes de sa tâche. La persévérance dans les recherches est sa seconde vertu, et si ses louables efforts ne lui font pas terminer l'œuvre entreprise, au moins a-t-il frayé la route, posé des jalons et facilité le travail que d'autres pourront ou sauront achever.

IV

J'arrive ainsi aux documents complètement inédits qui peuvent aider à préciser quelques-uns, au moins, des incidents de l'histoire de Saint-Jean de Sagondignac.

C'est, d'abord, un document du 9 avril 1636 établissant les termes d'un marché passé entre Monseigneur l'abbé de Verteuil et un sieur Lasserre que nous verrons, bientôt, être précisément le personnage dont j'avais retrouvé la pierre tumulaire.

J'en donne le texte *in-extenso* parce qu'il est très curieux pour certains détails de prix des matériaux au commencement du XVIIe siècle et parce qu'il constate la date de l'une des réparations de la chapelle.

I

« **Compte pour la chapelle de Sagondignac. De la pierre de la chapelle de Sagoidignac.**

» L'an mil six cent trente six et le neufviësme jour du mois
» d'April, je soubsigné ay demeuré d'acort avec Monseigneur
» l'abbé de Verteuil, estant dans son logis sur les fossés de la
» maison de ville de Bourdeaux pour raison de certaine pierre
» qui estoit dans l'enceinte de la teneur de la chapelle de Saint-
» Jean de Segoignac, paroisse de Saint-Germain d'Esteuil en
» Médoc et promis payer par brasse trois sols et demy de laquelle
» j'ay prins le nombre de trente-six brasses laquelle j'ay faite
» pourter au lieu de la Mirande comme sen suit. Premier, mon
» métayer Miraudeau en a chargé le 17 juin au dit an trois brasses,
» Anthoine Gillet autres trois brasses, plus le 19 du dit mois
» Gouguet en a chargé quatre brasses, mon dit métayer quatre
» brasses, les Fauchey quatre brasses, le valet du sieur de Boyen-
» tran quatre brasses et Jean Micqueau autant quatre brasses. Plus
» du vingt-quatrième du dit mois Jean Bollingié en a charroyé
» trois brasses, Anthoine Gillet trois brasses, Bernard Bollingié
» autres deux brasses, revenant le tout susdit trente-six brasses
» de la dite pierre que monte à la raison de 3 sols 6 deniers par
» brasse à la somme de six livres dix sols en payement de quoy
» j'ay baillé huit tables de flandres et deux tables de sapin de six
» pieds de long chacune d'icelles de sapin pour faire la porte
» de la dite chapelle et autres réparations en icelle le tout reçu
» par M. le curé de Saint-Germain d'Esteville faisant pour mond
» seigneur abbé de Verteuil, en foy de quoy me suis signé à
» Saint-Gaux led. jour vingt-quatrième juin 1636.

» Signé : LASERRE.

» J'ay réceu les susd. tables comme il est dixt ci-dessus en foy
» de quoy me suis signé.

» Signé : DE MONTEILU.

» Les tables de flandres 15 sols pour être rendues sur le lieu, » les autres deux tables de sapin cinq sols montent 6 livres 10 » sols ».

La seconde pièce porte la date du 18 décembre 1640. C'est une concession de droit de sépulture dans la même chapelle par Lancelot de Mullet abbé de Verteuil. Elle est fort importante pour l'histoire que nous essayons d'écrire.

II

« **Titre pour la chapelle de Segoidinac.**

» Nous Lancelot de Mullet, conseiller du Roy en ses conseils » d'Estat seigneur abbé de Verteuilh désirant de répparer et » restablir en son entienne splendeur la chapelle de Saint-Jean » de Sigondoignac en Médoc, desmolie et ruynée par les guerres, » vieillesse et injures du temps ayant employé a cest effaict tous » nos soings et fraiz qui nous ont esté possibles, estant en payne » de trouver les moyens et personnes qui sceussent faire le pavé » de la dicte chapelle, s'est présenté M. Bernard Sartre Lascrre, » Greffier du Castera et Lilhan, habitant de la ville de Bourdeaux » lequel en présence de M. Dominique de Monteuilh presbstre » vicquaire perpétuel de la paroisse Saint-Germain d'Esteville, » mambre uni à la table de lad. abbaye dans lestendue de laquelle » est construite lad chapelle le dict sieur de Monteils nous a » représenté que lad. chapelle à cause des ruynes et ayant demeuré » longtemps sans etre fréquentée descouverte et toute despavée » il serait engendré dans icelle par la corruption de l'air, humidité » de la terre, quantité de crapaux, serpens et autres reptiles » venimeux qui l'infectent et empeschent ceux qui y viennent y » faire leur dévotion, de la fréquenter craignant d'estre mordus. A » cause de quoy pour obvier aux inconvéniens qui en pourraient » arriver le dict Laserre aurait dévotion de la faire paver des » pierres qui sont aux environs de lad. chapelle à ses despens, » moyennant qu'il nous plaise lui assigner place en Icelle. Surquoy » ayant considéré murement le profict utilité et embellissement » qui en reviendra à lad. chapelle le pavé estant faict et quelle » pourrait estre fréquentée sans danger d'accidents desdits serpens » et bestes venimeuses désirant recognaitre le zèle et dévotion du

» dict Laserre, avons jugé sa demande juste et très équitable, en » conséquence de ce accepté l'offre par Icelluy Laserre faicte, » moyennant lesquels et le pavé qu'il fera faire à la dicte chapelle, » à ses propres couts et despens, de la pierre qui se trouve ès » environs d'Icelle ou aux environs avons donné et concédé, » donnons et concédons par ces présentes au dict Lasrre sept » pieds de terre en long six en large en la dicte chapelle à la » distance de douze pieds du grand autel du costé de l'Evangille » pour servir de sépulture au-dict Laserre, sa femme enfants et » autres qui descenderont d'eux ou d'eux auront droict et aussi » avec pouvoir d'y mettre une grande pierre et tumbe suscripte » de son nom et famille moyennant qu'elle ne soit relepvée et » rehaussée par dessus led pavé ains seulement au niveau d'Iceluy » et y faire mettre un accoudoir à tenir trois personnes lequel » servira tant au dict Laserre que pour ceux qui descenderont de » luy. En foy de quoy avons signé et sellé a ces présentes pour » servir de titre perpétuel au dict Lasserre et aux siens.

» Fait et donné à Bourdeaux le dix-huitième jour du mois » de Décembre mil six cent quarante.

» Signé : DE MULLET. DE MONTHEIL ».

Le troisième document n'est qu'une confirmation du même droit par Léger Boirie, curé de Saint-Germain d'Esteuil, signalant le don particulier d'un tableau à l'église de Sagondignac.

III

« Nous Léger Boirie, docteur en théologie, prebstre, curé de la » paroisse de Saint-Germain d'Estevil en Médoc, certifions à tous » comme Monsieur Bernard Sartre Laserre, bourgeois de Bourdaux » et greffier du Castera au dict Médoc, a fait paver et carreler le » dedans de la chapelle de Saint-Jean de Sigondoignac dans l'en- » ceinte de nostre dicte paroisse à ses propres frais et despens, » suivant qu'il avait promis par le titre de sépulture cy dessus » escript, concédé et donné tant à luy qu'à Marie Rollin sa femme, » ses hoirs et successeurs à l'advenir par feu messire Lancelot de » Mullet, seigneur abbé de Verteuil et consenti par M. Dominique » de Monteil, lors curé de la dicte paroisse, en date du dix-hui-

» tième décembre mil six cent-quarante, avec pouvoir d'y mettre
» une pierre suscripte de son nom et famille et un banc et accou-
» doir pour servir au dict Laserre et aux siens.

» De quoy le dict Laserre nous a requis nostre certificat que
» nous lui avons octroyé pour estre le dict pavé faict et en bon
» estat comme dict est et oultre ce la dicte Rolin a fait peindre à
» l'uille un tableau représentant saint Jean-Baptiste preschant au
» dézert. A cause de quoy ayant esgard au zèle des dicts Laserre
» et Roulin conjoints en tant qu'il nous concourt en qualité de
» curé susd., nous approuvons le dict privilège et droit de sépul-
» ture, et partout que besoin est ou serait le confirmons.

» En foy de quoy nous avons signé de notre sain accoustumé le
» présent certificat et approbation du titre et du contenu en iceluy.

» Fait dans la dicte chapelle le dixième d'avril mil six cent-cin-
» quante-et-un.

» Signé : Boyrie, curé, approuvant ci-dessus ».

Il est probable que le greffier Laserre, très expert en sa profession, avait préparé cette rédaction pour bien établir son droit et au dos des deux pièces précédentes était écrit ce qui suit :

IV

« Le 3 de septembre mil six cent-quarante-sept, ensepveli dans
» la chapelle et en la plasse assignée par le présent titre un enfant
» du dict Laserre lequel mourut à Saingaux le vingt-huitième juillet
» dernier, qu'on avait jugé estre mort d'un charbon et ensepveli
» le dict jour 28 juillet jusqu'à aujourd'hui 3 septembre le corps
» du dict enfant demeure enseveli dehors la dict chapelle, et la
» quarantaine finie du père et mère au dict enfant sans y avoir
» aucun mal (1), il fut désenterré et pourté dans la dicte chapelle
» et fait les honneurs funèbres par six prebstres, Monsieur Mon-
» teilh étant curé de la paroisse de Saint-Germain d'Esteuil en
» Médoc, dans l'estendue de laquelle paroisse est bastie la dicte
» chapelle de Saint-Jean de Sigodoignac ».

(1) Ce détail est intéressant en ce qu'il montre quelles étaient les prescriptions usitées dès le XVIIe siècle, dans le cas de maladies supposées contagieuses.

D'autres confirmations étaient inscrites au même endroit du principal document :

V

« Nous Claude Jalot de Beaumont, seigneur abbé de Verteuil,
» avons confirmé et confirmons le privilège de banc et de sépulture
» accordé dans nostre chapelle de Segondignat à Maistre Bernard
» Sartre Laserre, par notre prédécesseur Lancellot de Mullet, en
» date du 18 décembre mil six cent-quarante et l'estendons à
» M. Jean Colombe, son gendre, et à Marguerite Laserre, sa fille,
» et à leurs enfants et successeurs.

» Donné en nostre abbaye de Verteuil, le vintième novembre
» mil six cent-soixante-et-dix-neuf.

» Signé : De Beaumont, abbé de Verteuil ».

VI

« Nous Jean de Clermont de Thoury, seigneur abbé de Verteuil,
» avons confirmé et confirmons le privilège de banc et de sépul-
» ture accordé dans notre chapelle de Segongniat à Maistre Jean
» Colomb par notre prédécesseur Lancellot de Mullet, en date du
» 18 décembre 1640 et confirmé par notre prédécesseur Jalot de
» Beaumont, avons confirmé au dict sieur Colomb et les siens le
» dict privilège pour ses bons et agréables services qu'il a rendus
» à nostre d^{e} chapelle.

» Donné en nostre abbaye de Verteuil, le 27 septembre mil sept-
» cent-vingt-trois.

» Signé : De Clermont, abbé de Verteuil ».

VII

« Nous Estienne René de Courtarvel, abbé de Verteuil, confir-
» mons le privilège ci-dessus énoncé aux mêmes conditions que
» l'ont accordé nos prédécesseurs.

Ce 8 de May 1732.

» Signé : De Courtarvel, abbé de Verteuil » (1).

---

(1) Baurein, qui cite l'abbé du Tems, ne donne pas exactement les mêmes noms dans la liste des abbés de Verteuil (p. 190 du 2e volume de ses *Variétés*

Tous ces documents sont intéressants à plus d'un titre, car ils établissent les faits suivants :

1° Qu'en 1636 avaient eu lieu, certainement, le déblaiement de pierres existant dans l'enceinte même de la chapelle de Sagondignac et leur enlèvement en échange des bois nécessaires pour faire la porte de la dite chapelle et autres réparations en icelle ;

2° Que ces réparations avaient été entreprises et poursuivies par Lancelot de Mullet, abbé de Verteuil, *désirans repparer et restablir dans son entienne splendeur la chapelle desmolie et ruynée par les guerres, vieillesse et injures du temps;*

3° Que la dite chapelle était demeurée *longtems* sans être fréquentée, *descouverte et despavée* et était devenue l'asile de bêtes venimeuses diverses;

4° Que le greffier Bernard Sartre Laserre avait offert de réparer complètement cette même chapelle sous condition de droit de sépulture et de banc, droit confirmé successivement en 1651, 1679, 1723 et 1732, par les abbés de Verteuil et étendu aux époux Colombe ou Colomb, successeurs de Laserre;

5° Et qu'enfin la chapelle de Sagondignac avait été l'objet de soins tout particuliers pendant presque un siècle, de 1636 à 1732, d'après des actes irrécusables et par les soins de Laserre, de sa femme Marie Rollin et de leurs

---

Bordeloises. Et il peut se faire que l'erreur provienne d'une mauvaise orthographe des titres cités plus haut.

Voici celle de Baurein :

1. Lancelot de Mulet de Volusan est indiqué comme abbé en 1606;
2. Michel Girard lui succède en 1650.

Puis viennent :

3. Claude Jaillot de Beaumont en 1680.
4. Pierre Sabatier, abbé en 1686, mais qui se démit la même année et fut nommé évêque d'Amiens en 1706.
5. Jean de Clermont-Toury, en 1686.
6. René de Courtarvel, vicaire général de Blois, nommé en 1732.

La pièce signée de Jaillot de Beaumont porte cependant la date de 1679.

hoirs et successeurs, à savoir, précisément par ceux dénommés sur la pierre tumulaire que nous avions découverte dans les murs de la ferme du dernier descendant des Colombe.

Comme c'est à l'aide des noms gravés sur cette pierre que nous avions prié M. le comte Déodat de Verthamon de vouloir bien nous communiquer les pièces qu'il avait eues de la famille Colombe, nous ne saurions trop insister sur l'utilité des inspections les plus minutieuses non seulement des monuments ou ruines que l'on visite, mais encore des habitations modernes voisines pour lesquelles sont utilisés, presqu'invariablement, certains matériaux de démolitions (1).

Pour en finir avec l'exposition des pièces que nous avons recueillies sur Saint-Jean de Sagondignac, je dois ajouter que M. le chanoine Allain, l'érudit archiviste du diocèse de Bordeaux, nous a fait également connaître qu'une Bulle d'Alexandre III, de 1179, donnant l'énumération des possessions de l'abbaye de Verteuil, porte spécialement :

Ecclesiam sancti Germani d'Estolio et Capellam sancti Joannis de Pedegoniaco, qui doit se lire, sans aucun doute, *Sedegoniaco*.

D'où la preuve de l'existence de cette église dès le XIIe siècle, ce qui est absolument conforme au caractère de son architecture, et, aussi, sa qualité de chapelle, ce qui doit faire admettre qu'elle ne formait point une paroisse distincte, dès cette époque, comme depuis, ainsi que l'attestent tous les actes que nous avons reproduits.

---

(1) Les documents précédents avaient été traduits, déchiffrés et certifiés conformes par M. Louis Paris, directeur du cabinet historique à Paris, et nous ne saurions trop remercier M. le comte Déodat de Verthamon de l'obligeance avec laquelle il nous les a communiqués — avec diverses notes et renseignements recueillis dans le pays.

V

Que conclure de tout ce qui précède?

C'est, incontestablement :

1° Qu'il n'existe aucune donnée sur la chapelle de Saint-Jean de Sagondignac avant le XIIe siècle, mais que cette date est attestée par le mode de construction du monument lui-même et par la Bulle d'Alexandre III de l'an 1179;

2° Que, dès cette époque, ce n'était pas une paroisse mais une simple chapelle dépendant de l'abbaye de Verteuil;

3° Que cette chapelle était, en 1640, *desmolie et ruynée par les guerres, vieillesse et injures du tems*, non fréquentée, *depuis longtems découverte* et toute *despavée*. Un acte l'établit avec détails;

4° Que de 1636 à 1732, pendant presqu'un siècle, elle a été restaurée et entretenue, grâce aux libéralités de tout genre de la famille Laserre et de ses héritiers et successeurs, les Colombe, qui sont encore propriétaires du sol;

5° Que cette chapelle a été de nouveau détruite, sûrement incendiée, alors qu'il n'était question, en 1640, que du délabrement attribué à diverses causes;

6° Qu'elle a été recouverte de terre formant au-dessus de ses ruines un véritable tumulus.

D'où s'imposent deux questions à résoudre :

Quelle est la date de cette destruction ?

A quelle époque et pour quelle raison a eu lieu la formation de la tombelle ?

J'ai écarté à dessein toute étude de l'existence d'une très ancienne église dans ce lieu, malgré les réflexions de Baurein au sujet de l'habitude des abbés de Verteuil de prendre possession de Saint-Jean de Sagondignac avant de faire le même acte dans leur abbaye. D'autres renseignements contredisent le fait. Le curé de Verteuil, en 1785, dit même, textuellement : « Les abbés, en prennent possession, mais » indifféremment avant ou après celle du chef-lieu, à

» cause, sans doute, des revenus qu'on dit avoir été an- » nexés définitivement à cette chapelle » (4e édition de Baurein, 1876, t. II, p. 431). Je n'ai pas tenu compte d'une autre opinion de Baurein relativement à l'ancienne ville d'Artrac qui était dans les mêmes parages et avait été, disait-on, un centre considérable de population, dont il n'existe actuellement aucune trace.

On irait loin, comme l'a fait M. Pepin d'Escurac, en admettant de pareilles hypothèses, et je pourrais tout aussi bien dire que la chapelle de Sagondignac remontait sûrement à l'époque romaine, parceque j'ai recueilli moi-même dans les terres qui avaient été employées pour la recouvrir, des fragments de briques à rebords, des morceaux de poteries anciennes, des meules à broyer le blé qui prouvent que la localité avait eu des habitants dès les temps les plus reculés de notre ère. Tous ces débris sont abondants dans les environs. Ils sont très communs en Médoc et n'ont aucun caractère particulier au sujet de notre étude; ils faisaient certainement partie des terres ayant servi à la confection du tumulus.

Je dois rejeter, pour les mêmes raisons, toute destruction du temple par les Normands. M. des Moulins avait déjà critiqué cette assertion soutenue principalement par M. Pepin d'Escurac, et je dois ajouter que les réflexions de cet écrivain au sujet des dimensions extraordinaires des os trouvés dans le tumulus sont aussi tout-à-fait exagérées. J'ai mesuré, anatomiquement, un grand nombre de ces os, et spécialement des crânes, des os des membres, fémurs, tibias, humérus, et ils n'offrent aucune différence avec les mesures ordinaires, soit du squelette adulte, soit de celui des enfants et des vieillards. Ce n'était point là l'ossuaire de *quelques Barbares de haute et forte stature*, mais bien un cimetière ordinaire où tous les âges et les deux sexes comptaient des représentants.

Faut-il reconnaître que la première destruction réelle, historique, démontrée par les actes que nous avons pro-

duits, remonte au temps des guerres de Talbot (1453) dont le souvenir est encore vivant dans tout le Médoc? Je ne le pense guère, parceque ce général ne fit que traverser, sans lutte, le pays dont plusieurs des seigneurs l'avaient, du reste, appelé en France, et je n'admets pas davantage les dévastations incontestables qui suivirent la défaite et la mort de ce guerrier à Castillon ainsi que la punition de ses adhérents médocains.

Deux cents ans séparent la date de ces désastres de l'époque où la chapelle de Sagondignac se trouvait encore réparable, quoique abandonnée, et un aussi long délaissement aurait amené, presque sûrement, une démolition plus complète que celle dont la description est donnée dans la concession de l'abbé Lancelot de Mullet à Bernard Sartre Laserre.

Nous serions certainement plus disposé à attribuer l'état de ruine que nous avons signalé aux guerres de religion, qui furent très dévastatrices en Médoc, ainsi que MM. Léo Drouyn et des Moulins l'ont rappelé.

Mais il faut bien tenir compte aussi de la décadence réelle et de la négligence extrême dont on a tant de preuves du côté du clergé, dans les années qui suivirent la réforme.

Il suffirait, pour s'en convaincre, de lire la requête, du 10 mars 1532, des habitants de Soulac au Parlement de Bordeaux contre leur Prieur, de Bar, laissant son église *ruynée, ses voultes rouptes et effondrées* (1) exactement comme à Sagondignac.

D'autres églises de la Gironde étaient dans un aussi triste état, à l'époque même de la restauration entreprise par les Lasserre.

En 1655, les commissaires de l'Archevêque de Bordeaux, visitant la chapelle paroissiale de Saint-Maurice d'Aubiac, la trouvaient *dépavée en partie, les fenêtres sans vitres,*

---

(1) Archives départementales.

le restant du corps de l'église en très mauvais état (1)

Et l'une des excuses présentées était « le *peu de revenu* » *de l'église paroissiale et le lieu même ou elle est size et* » *située, à une extrémité de la paroisse, sans aucune maison* » *ez environs d'icelle et dans un lieu où l'accès est grande-* » *ment difficile en hiver* ».

Or c'étaient bien là les conditions de notre chapelle médoquine.

Il ne faut pas oublier, enfin, le texte de la concession de Lancelot de Mulet, déclarant que l'état de délabrement auquel on voulait remédier était dû *aux guerres, vieillesse et injures du temps.*

Il est d'ailleurs irrécusable qu'il faut reporter beaucoup plus loin la destruction réelle de l'église, puisque cette chapelle a été réparée, *restablie dans son entienne splendeur* et même embellie d'un tableau, au moins pendant les quatre-vingt-six années qui s'écoulent de 1646 à 1732, d'après les actes authentiques dont nous avons donné les textes.

Et nous pensons qu'il faut reconnaître trois faits importants dans l'histoire de Saint-Jean de Sagondignac depuis la dernière date.

L'église a été détruite par un incendie.

On l'a remplacée par une chapelle très modeste.

On l'a totalement abandonnée et absolument ensevelie sous un amas de terres empruntées au terrain qui l'environnait.

La première dévastation est incontestable, et l'incendie avait laissé des traces si profondes que tous les observateurs qui ont visité le monument, après le déblaiement de 1858, ont remarqué que les pierres de la plus grande partie de l'intérieur de l'église, spécialement près de l'abside et de l'autel, étaient absolument calcinées.

---

(1) Communication de M. Dupré au Comité des travaux historiques et scientifiques. *Bulletin*, 1890, p. 40.

Cet incendie a dû être accidentel car on ne peut invoquer aucun fait de guerre en Médoc pendant le XVIIIe siècle jusqu'à la révolution de 1793.

Il est tout aussi certain qu'une chapelle modeste fut élevée sur les ruines nouvelles, car les opinions émises par Baurein, MM. Drouyn et des Moulins sont en plein accord, sur ce point, avec la tradition locale, recueillie par M. Déodat de Verthamon. On a conservé encore, en effet, dans le pays, le souvenir qu'on avait couvert les débris carbonisés (retrouvés plus tard) d'une couche d'environ deux mètres de terre et mes constatations matérielles viennent confirmer ces données de la manière la plus expresse : par le fait de la grossière restauration d'un pilier (probablement détruit par le feu) à une hauteur correspondante au sol du nouvel édifice; par la fermeture, au même niveau, de l'ancienne porte de l'église et, enfin, par l'existence manifeste d'une rainure propre à recevoir les carreaux d'un nouveau dallage, tout le long du mur nord de la chapelle, immédiatement au-dessus de la base des anciens piliers du XIIe siècle, bien conservés de ce côté et réduits à la même hauteur d'environ deux mètres.

J'ai découvert, d'ailleurs, sur cette question, un document qui avait échappé complètement, jusqu'à présent, à l'attention de tous les archéologues, même aux recherches de M. des Moulins, et qui est d'autant plus important qu'il émane du chanoine régulier, curé de Vertheuil, qui avait Sagondignac dans les dépendances de son abbaye.

Je l'ai rencontré fortuitement dans le t. II de l'édition nouvelle de Baurein, p. 429, sous un titre qui ne paraissait avoir aucun rapport avec le sujet de mon étude, mais qui contient, au contraire, une critique assez acerbe de l'article que le savant abbé avait consacré à l'église dont nous avons pris à tâche d'écrire l'histoire.

Baurein avait dit que les restes de cette église paraissaient avoir une *haute antiquité,* mais qu'il avait appris, ensuite, que ses murs avaient été démolis, ses pierres ven-

dues, ses tombeaux dévastés, et il flétrissait ces actes d'irréligion (1).

Mais le curé de Verteuil contredisait tous ces détails en disant :

« Au lieu de cet édifice imaginaire, le plus ancien et » le plus respectable du pays bordelais, nos vieillards de » bonne foi n'y ont vu, depuis 80 ans, qu'une chapelle de » 18 pieds de haut et de large sur le triple de longueur, de » la structure la plus simple et la plus commune, sans » vestiges de bâtiments adjacents, presque à demi-enfouie » dans une espèce de terrasse, vraisemblablement élevée » durant les guerres civiles. — Les murs en ont été si peu » démolis jusques dans leurs fondements qu'on n'a jamais » cessé d'y célébrer l'office divin sept à huit fois l'année » selon l'usage et que la chapelle est en son entier dans » un état solide et décent. La fouille des tombeaux et leur » métamorphose n'est qu'un rêve digne du précédent ».

L'attaque était vive mais elle fut promptement repoussée et, sans m'occuper des passages relatifs à l'abbaye de Verteuil elle-même, je dois noter que Baurein fit remarquer que les détails fournis par son contradicteur confirmaient son opinion sur l'existence de deux églises à Sagondignac, l'une, ancienne (dont il avait eu le tort de reporter la date à l'époque mérovingienne), l'autre plus modeste; qui n'était point un *oratoire*, une *simple chapelle* ou même un *hospice pour les pèlerins se rendant à Saint-Jacques de Compostelle* (2), mais bien l'église d'une paroisse d'après le texte même d'un Pouillé des Bénéfices de France, publié en 1648, et portant ces mots : *Abbas de Verbulio, sive de Verteuil, Rector que sancti Johannis de Secondignac et de Verteuil* (3).

Pour Baurein l'édifice de *structure si simple et si com-*

---

(1) *Loc. cit.*, article Segondignac.

(2) Lettre citée de M. Ley....., chanoine régulier, curé de Verteuil et insérée dans le journal *la Guienne*, feuille du dimanche 11 août 1785, n° 355.

(3) Réponse à la lettre de M. Ley..., ouvrage cité, t. II, édit. 1876, p. 432.

mune avait été pratiqué dans l'intérieur des ruines de l'ancienne église de Saint-Jean de Sagondignac; *la terrasse évidemment formée de terres rapportées* ne pouvait avoir pris de consistance que *parceque ses matériaux étaient adossés à un mur assez fort pour leur servir de soutien*, — soit aux anciennes constructions, et ces allégations se sont, en effet, complètement vérifiées, lors des déblaiements de 1858, quand on a retrouvé les murailles et les piliers du XIIe siècle.

Néanmoins la critique du curé de Verteuil renferme des données précieuses et nouvelles, en ce sens qu'elle établit que l'église ne fut pas abandonnée de 1732 à 1785, tout au moins, puisqu'on y faisait pendant ce temps un service religieux régulier; et si l'on compare les mensurations données dans la lettre citée avec les constatations que j'ai faites moi-même, on peut remarquer une assez grande concordance, sauf pour la largeur de la chapelle qui est estimée de 18 pieds, tandis que je n'ai trouvé que 3^m20 entre les piliers, et 1^m40 d'épaisseur de mur, soit 4^m60 ou 13 pieds 9 pouces, différence qui pourrait s'expliquer parce que la construction de l'église nouvelle était faite en maçonnerie très légère reposant sur les murs anciens ramenés assez uniformément à deux mètres environ du sol et au-dessus des terres accumulées au-dedans de la nef.

Ce qui est fort curieux, c'est l'assertion que la chapelle était, dès lors, *presque demi-enfoncée dans une espèce de terrasse* dont la création fut peut-être la première idée de la mise à exécution postérieure du tumulus complet mais dont la raison d'être ne nous paraît pas extraordinaire.

Cette élévation factice du sol environnant devait avoir eu pour but de faciliter l'accès de la nouvelle chapelle intentionnellement et partiellement remplie de terre, jusqu'au-dessus de l'ancienne porte, ainsi que nous l'avons dit.

Elle pouvait reconnaître, pour cause accessoire, l'accumulation des débris résultant de l'incendie et des travaux

de restauration, et l'on ne peut oublier aussi ce qu'on observe pour un très grand nombre d'églises de campagne, c'est qu'on est obligé de descendre plusieurs marches pour arriver au sol de leur nef, parce que les tombes et tombeaux ont rehaussé peu à peu, avec les siècles écoulés, tout leur pourtour.

Un autre fait pourrait expliquer cette disposition autour de l'église. C'est que, depuis 1668 tout au moins, les enterrements des villages voisins de Sagondignac ne se faisaient plus dans le cimetière de cette chapelle, tandis que quelques personnes privilégiées étaient inhumées dans l'intérieur de l'édifice lui-même.

Je dois encore la connaissance de cette particularité à M. le comte Déodat de Verthamon qui a bien voulu m'écrire ce qui suit après des recherches que je l'avais prié de faire à Saint-Germain-d'Esteuil.

« Il résulte pour moi, de la vérification des registres de » l'état civil de Saint-Germain-d'Esteuil, qui existent, au » complet, depuis l'année 1668, que, depuis cette date, on » n'a pas enterré dans le cimetière autour de l'église de » Segondignac, mais seulement dans l'église même, pour » quelques personnes dont la sépulture fut autorisée. A » cette date, et depuis, j'ai trouvé en effet que les morts de » Lagune, Saint-Gaux, Liard, villages environnant l'église » de Segondignac, étaient enterrés dans le cimetière de » Saint-Germain ou dans celui de Saint-Trélody » (1).

---

(1) Voici la liste de ceux qui furent enterrés à Segondignac :

1675. — 31 décembre. — Fut ensevelie dans la chapelle de Saint-Jean-de-Segondignac, demoiselle Thérèse Colombes, âgée de douze ans, fille de Monsieur Jean Colombes, bourgeois et marchand de la ville de Bordeaux, et de demoiselle Marguerite Laserre, sa femme, ses père et mère.

Signé : Fricotté, curé de Saint-Germain, Colombes.

1678. — 20 septembre. — A été inhumé dans la chapelle de Segondignac, paroisse de Saint-Germain-d'Esteuil, Moyse Colombes, âgé de deux ans au plus, fils légitime de Jean Colombes, bourgeois de Bordeaux et de Marguerite Laserre.

Signé : Merlin, chanoine régulier de l'abbaye de Vertheuil, curé de Saint-Germain.

Le nivellement de la terrasse correspondrait à la cessation des inhumations dans le cimetière entourant l'église. Nous croyons donc pouvoir admettre que la destruction définitive et l'abandon du modeste édifice qui avait remplacé la chapelle aux piliers gracieux dont nous avons donné le dessin doit être fixée vers la fin du XVIIIe siècle. Mais nous n'avons pu, cependant, parvenir à découvrir les preuves certaines de cette opinion, malgré des recherches nombreuses et persévérantes que nous n'abandonnerons point.

1679. — 7 janvier. — A été inhumé dans la chapelle de Saint-Jean-de-Segondignac, Pierre Mauriac, fils légitime de sieur Jacques Mauriac, bourgeois de Bourdeaux et de demoiselle Françoise Minvielle, il naquit à Lagune, le 6 du même mois et il fut baptisé par demoiselle Bernardine de Marceron.
Signé : MERLIN, curé de Saint-Germain.

1679. — 4 novembre. — A été inhumé dans la chapelle de *Secondiniat*, Antoine Mauriac, fils légitime du sieur de Mauriac, bourgeois de Bourdeaux et de demoiselle Minvielle, il était âgé de 22 mois, et décéda le 5 du même mois au village de Lagune. Signé : MERLIN, curé de Saint-Germain.

1679. — 8 novembre. — A été inhumé dans la chapelle de Segondigniat, Gabriel Mauriac, âgé de 5 ans. Signé : MERLIN, curé de Saint-Germain.

1681. — 8 avril. — Inhumation dans la chapelle de Segondignac de Jeanne Plasse, veuve de M. Helies de Mauriac, advocat à la cour ; elle décéda dans sa maison de Lagune. Signé : MERLIN, curé de Saint-Germain.

1681. — 16 avril. — Inhumation dans la chapelle de Segondignat, de Jacques de Mauriac, âgé de 35 ans environ.
Signé : MERLIN, curé de Saint-Germain.

1681. — 27 mai. — A été baptisé dans la chapelle Saint-Jean-de-Segondignat, Anne-Marie de Pregert, fille du sieur de Pregert, bourgeois de Bordeaux, et de demoiselle Marguerite Durand. Signé : MERLIN, curé de Saint-Germain.

1681. — 1er décembre. — Inhumation dans la chapelle de Segondignat, d'Antoine Planté, fils de M. Planté, procureur au parlement de Guienne, il décéda dans la maison de La Tour, âgé de 7 ans.
Signé : MERLIN, curé de Saint-Germain.

1695. — 25 décembre. — Décéda Monsieur Claude Plantadis, religieux de l'abbaye de Vertheuil, ancien curé de Saint-Germain, fut enseveli le lendemain dans la chapelle de Segondignac, la cérémonie fut faite par M. Coze, vicaire.

1699. — 29 août. — Fut inhumé dans la chapelle de Segondignac, Timothée Mauriac, âgé de 53 ans, mort la veille.
Signé : SARADE, curé de Saint-Germain-d'Esteuil.

M. des Moulins l'avait dit avant nous, en rappelant que des vieillards plus qu'octogénaires avaient entendu la messe dans le dernier édifice avant la première révolution *à laquelle était due la destruction de ce monument plus que modeste* (1).

Mais nous voudrions des preuves plus certaines et nous restons dans la même incertitude relativement à la création du tumulus qui a complètement enseveli les ruines abandonnées sous une masse considérable de graviers empruntés au sol environnant.

Or, cette disposition du sol était encore conservée quand les Colombe ont voulu agrandir leur vignoble et surtout le rendre plus fertile en répandant sur le sol les terres que rendaient plus précieuses la présence de nombreux ossements.

J'ai reçu, sous ce rapport, l'affirmation d'un propriétaire du village de Liard, M. Dupuy, qui avait *vu*, vers 1850, le tumulus *complet, parfaitement arrondi,* couvert d'arbustes et dont la superficie servait de vaine pâture aux bestiaux de la propriété.

Le même témoin avait assisté aux premières entreprises de nivellement, et spécialement au déblaiement de l'intérieur de la chapelle par un entrepreneur de Lesparre, nommé Diris.

Il avait même vérifié qu'il existait sur le sol un dallage à petits carreaux dans les parties que le feu avait épargnées et les traces d'incendie étaient manifestes.

Le fait de la construction du tumulus ne peut donc soulever aucun doute et j'ai dit, déjà, que cet ensevelissement total d'une église avait été considéré comme un fait unique ou presque unique par M. de Longpérier, sans avoir soulevé la moindre opposition de la part des autres membres du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1877.

---

(1) Brochure citée, pl. 4.

Or, si l'on songe un moment au travail considérable qui a été nécessaire pour creuser le sol, tout autour de la chapelle, dans une étendue qui devait dépasser, de beaucoup, 10 mètres, sur une profondeur de 3 ou 4 mètres environ, pour porter ces terres dans l'intérieur du monument et pour recouvrir entièrement ces ruines de manière à former une tombelle de 40 mètres de diamètre, on doit être frappé de l'importance et de la longueur d'une pareille entreprise qui rappelle absolument les travaux de l'époque préhistorique et des tumulus qui la caractérisent.

La hauteur de la motte ainsi constituée était encore de 5 mètres, au point culminant de l'éminence, au moment de notre première visite, en 1876, quand les travaux de nivellement avait déjà singulièrement attaqué l'amoncellement des terres. Elle était de 10 mètres en 1858, presque 20 ans auparavant, lors de l'examen de MM. Léo Drouyn, des Moulins et Pepin d'Escurac, et il faut songer que l'affaissement de matériaux assez meubles et transportés à l'aide des moyens les plus primitifs avait dû être très considérable peu après l'achèvement des premiers terrassements.

On avait dû remuer bien des milliers de mètres cubes avant d'avoir terminé le travail qui nous laisse tout aussi perplexe quand nous essayons de rechercher quel fut le but de cette immense tâche ; quel fut le mobile qui conduisit à l'aborder.

Je rejette, bien entendu, toute idée de création d'une redoute, énoncée par M. Pepin d'Escurac, réadmise par M. des Moulins, et qui ne peut résister à l'étude que nous avons poursuivie jusqu'ici.

Il n'y a pas à songer à des faits de guerre plus récents que la fin du XVIIIe siècle, bien que nous ayons recueilli l'indication que le tumulus avait été élevé en 1814, en vue de résistance aux débarquements des Anglais en Gironde vers la fin du premier Empire, et j'avoue que la faible étendue du tertre, sa forme, son isolement dans les bois, son éloignement du fleuve, les difficultés de s'y maintenir ne

se prêtent pas à l'idée, si souvent émise, d'une redoute qui eût été bien plus facile à établir, au contraire, en se servant de l'ancienne terrasse comme rempart, et en déblayant le sol de l'ancienne église dont les vieux murs auraient abrité la résistance aux envahisseurs.

En cas de défaite, la dispersion dans les bois voisins qui s'étendent jusqu'aux étangs d'Hourtin et de Carcans et jusqu'à l'Océan eût été de beaucoup plus avantageuse et plus facile.

En tout état de cause, la création du tumulus ne peut point être reportée au XVI[e] siècle comme l'avait admis M. des Moulins. — Tout ce qui précède le démontre, et, après avoir étudié longtemps cette singulière création, je suis arrivé à croire que l'intention pieuse de recouvrir et de conserver à tout jamais les tombes qui entouraient la vieille église qu'on était forcé d'abandonner, a guidé ceux qui renonçaient à la pensée de reconstruire encore une fois la chapelle dans laquelle avaient prié leurs ancêtres.

L'ancienne terrasse ne laissait plus qu'à compléter l'œuvre, et elle a été entreprise et menée à son terme par les propriétaires du sol, aidés sans aucun doute par les habitants des paroisses environnantes.

Je sais bien que mon opinion peut être combattue, puisque je n'ai aucune preuve directe à présenter à son appui, et qu'elle attribue nécessairement une résolution bien ferme à des populations qui ont généralement moins de ressort, et aussi moins d'entente dans l'exécution d'actes qu'elles sont appelées à faire en commun, sans le stimulant d'un intérêt direct.

Mais je n'ai pas trouvé d'autre raison satisfaisante du fait singulier dont personne n'a pu me donner une explication plus plausible. Et nous avons énoncé celle qui précède, en songeant que nous voyons tous les jours, transformer en squares ou en places publiques les cimetières dont les couches superposées de tombes avaient peu à peu formé des terrasses autour de la base des murailles des églises.

Renonçant à l'espoir de reconstruire une chapelle à Sagondignac après les désastres religieux amenés par la révolution et par la diminution considérable des centres réservés à l'exercice du culte après le concordat, les habitants de ce coin reculé des Landes du Médoc ont voulu conserver au moins d'une manière durable le souvenir de leurs morts, et ils ont enseveli les tombes de leurs ancêtres avec les ruines de la chapelle qui les avait vus prier pendant de longs siècles.

Le respect des morts est très grand encore dans la Gironde, on y retrouve même des superstitions funéraires très anciennes (1). Cette pensée a pu inspirer les habitants voisins de la chapelle et j'ai, du reste, la conviction qu'on pourrait retrouver quelques indices relatifs à la construction du tumulus en faisant des recherches dans les archives locales ou particulières, spécialement dans les papiers de la famille Colombe, dont les descendants ont nivelé les terres amoncelées par leurs aïeux, puisque la possession du terrain est restée dans la même famille depuis plus de 250 ans au moins.

Je n'ai pu malheureusement me livrer à ces investigations que je reprendrai, peut-être, un jour prochain, mais je signale l'intérêt et la solution d'une question aussi rare qui a de quoi tenter un véritable chercheur. Il est impossible qu'un travail de ce genre n'ait pas laissé de traces dans quelque livre de comptes, dans quelque registre de paroisse, dans quelqu'acte notarié, puisqu'il ne peut remonter à plus d'un siècle.

Je termine ainsi l'histoire que j'avais entreprise sur une localité qui présente encore cette particularité d'être désignée sur un grand nombre de cartes anciennes, spécialement sur celle de Cassini et sur celle du département de

---

(1) C'est ainsi que j'ai constaté en mai 1889, à Beychevelle, commune de Saint-Julien en Médoc, l'usage de placer entre les pouces du mort, un sou, en souvenir de l'obole due à Caron.

la Gironde, créé le 6 février 1790 par l'Assemblée nationale, en caractères affectés aux plus grands centres de population du Médoc alors qu'elle ne formait pas même un hameau.

Il paraîtrait même qu'on aurait fait une commune de la même localité, au moment de la division républicaine du département du Bec-d'Ambès, car Bernadau désigne, comme composant, en 1797, le canton de Lesparre, les communes de Castillon, Escurac, Gaillan, Lesparre, Lhopital, Naujac, Potensac, Queyrac, *Ségondiac*, Saint-Trélody et Uch, tandis que le canton de Saint-Estèphe renferme les communes de Boyentran, Cadourne, Cissac, Saint-Estèphe, Saint-Germain et Verteuil.

Telle est l'histoire, aussi complète que possible, d'une église girondine dont il ne reste plus aucune trace aujourd'hui et dont le souvenir ne sera conservé désormais que par les documents qui précèdent et par les dessins qui accompagnent mon étude.

Tout est nivelé maintenant et l'on peut dire, avec plus de vérité que Baurein,

Etiam periere ruinæ.

E. BERCHON.



TABLES

DES

COMPTES-RENDUS, NOTICES, RAPPORTS, MÉMOIRES

ET PLANCHES

du XVe volume des Actes de la Société Archéologique de Bordeaux.

I. Table analytique.

Comptes-rendus des séances.

II. Table des mémoires.

III. Table des planches.

2. Bâtiments conventuels.
3. Entrée de la salle capitulaire.
4. Inscription tumulaire (actuellement au Musée de Bordeaux).

B. Inscriptions girondines, par M. le comte A. de CHASTEIGNER.

5. Inscriptions de Jean Embrun et de Jean Chambon.
6. Epitaphe de Jean Embrun.
7. Epitaphe de Gaillard Micholt.
8. Un des quatre écussons en bronze de la tombe de Gaillard Micholt.

C. Saint-Jean de Sagondignac, par le docteur E. BERCHON.

9. Sagondignac. Ensemble du tumulus en 1872 (côté ouest).
10. Ensemble, côté de l'abside.
11. Pilier de la nef; XIIe siècle.
12. Inscription tumulaire trouvée dans les murs de la ferme. — Pilier de la nef grossièrement restauré.

INDEX ALPHABÉTIQUE

15,734. — Bordeaux, Ve Cadoret, impr., rue Montméjan, 17.



SAGONDIGNAC

Ensemble du tumulus en 1872 (coté ouest)



SAGONDIGNAC

Ensemble coté de l'abside



SAGONDIGNAC

Pilier de la nef XIIe siècle



SAGONDIGNAC

Inscription tumulaire trouvée dans les murs de la ferme

SAGONDIGNAC

Pilier de la nef grossièrement restauré

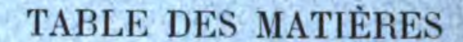
EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES



Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. Feret et Fils, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

15,734


BORDEAUX

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. [illegible]. La Société s'interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

ART. [illegible]. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans les publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XVI — 1er FASCICULE
(1er trimestre)



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1891

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

✱ Décoration de la Légion d'honneur. — ✠ Ordre étranger. —
I. ✪ Officier de l'Instruction publique. — A. ✪ Officier d'Académie.
✠ M. A. Mérite agricole.

Bienfaiteurs et Donateurs.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.
LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE.
LA MUNICIPALITÉ DE BORDEAUX.
LA VILLE DE PARIS ET M. LE PRÉFET DE LA SEINE.

Membres du Bureau depuis la fondation de la Société, projetée en 1867, créée le 2 mai 1873 et autorisée le 26 août de la même année.

Président honoraire et fondateur.

M. SANSAS, Avocat, Député de la Gironde, mort à Versailles le 3 janvier 1877.

Bureau provisoire, 2 mai 1873.

Président : M. LÉO DROUYN, ✱.
Secrétaire général : M. GAULLIEUR, A. ✪.

Bureaux définitifs, 14 novembre 1873.

	Présidents :	*Secrétaires généraux :*
1874	MM. Delpit.	MM. Dr Baudrimont, A. ✿. puis Delfortrie, 6 février 1874.
1875	Farine, A ✿.	Delfortrie.
1876	Dezeimeris, ✱, A. ✿.	id.
1877	Marquis de Puifferrat.	Ch. Braquehaye, A. ✿.
1878	Delfortrie.	Gaullieur, A. ✿.
1879	Sourget, ✱, A. ✿.	de Mensignac.
1880	Ch. Braquehaye, A. ✿.	id.
1881	L. Lussaud.	id.
1882	Dr Azam, ✱, A. ✿.	id.
1883	Dezeimeris, ✱, A. ✿.	id.
1884	Sourget, ✱, A. ✿.	id.
1885	Dr Berchon, ✱, ✠, A. ✿.	id.
1886	E. Piganeau, A. ✿.	Dr Berchon, ✱, ✠, A. ✿.
1887	Dezeimeris, ✱, A. ✿.	id.
1888	Sourget, ✱, A. ✿.	id.
1889	Jullian, I. ✿.	id.
1890	Bonie, O. ✱, ✠, A. ✿.	id.
1891	de Chasteigner.	id.

	Vice-présidents :	*Assesseurs.*
1874	MM. Farine, Dezeimeris.	MM. Lussaud, G. Labat.
1875	Dezeimeris, Léo Drouyn.	Delpit, Lussaud, G. Labat.
1876	Léo Drouyn, de Puifferrat.	id.
1877	Delfortrie, Sourget.	Lussaud, Dezeimeris.
1878	Sourget, Braquehaye.	Lussaud, Dezeimeris, de Puifferrat.
1879	Braquehaye, Lussaud.	Dezeimeris, Collignon, Delfortrie.
1880	Lussaud, Azam.	Dezeimeris, Collignon, Sourget.
1881	Azam, Collignon.	Dezeimeris, Sourget, Braquehaye.
1882	Collignon, Dezeimeris.	Braquehaye, Sourget, Lussaud.
1883	Sourget, Lussaud.	Braquehaye, Azam, Berchon.
1884	Lussaud, Berchon.	Dezeimeris, Piganeau, Braquehaye.
1885	Piganeau, Dezeimeris.	Sourget, Braquehaye, Combes.

1886	MM. Dezeimeris, Sourget.	MM. Braquehaye, Combes.
1887	Sourget, Bonie.	Combes, Braquehaye.
1888	Bonie, Jullian.	Dezeimeris, Combes, Braquehaye.
1889	Bonie, de Chasteigner.	Sourget, Combes, Dezeimeris.
1890	de Chasteigner, Dezeimeris.	Jullian, abbé Léglise, de Mensignac.
1891	Dezeimeris, Habasque.	Bonie, abbé Léglise, de Mensignac.

Trésoriers :		*Trésorier adjoint :*
1874 à 1876	MM. Lalanne.	1880 à 1888 M Dagrand.
1877 à 1888	Domengine (1).	
1889	Dagrand.	
1890	id.	
1891	id.	

	Secrétaires-adjoints :		*Archivistes :*
1874	MM. E. Piganeau,	Maufras.	MM. Marquis de Puifferrat.
1875	id.	Braquehaye.	id.
1876	id.	id.	Farine (Charles).
1877	id.	Marmet.	id.
1878	id.	de Mensignac.	id.
1879	id.	Feret.	id.
1880	id.	id.	Amtmann (Théodore).
1881	id.	id.	id.
1882	id.	id.	id.
1883	id.	id.	id.
1884	de Faucon,	Feret.	id.
1885	Feret,	abbé Corbin.	id.
1886	id.	id.	id.
1887	E. Piganeau,	Feret.	id.
1888	id.	id.	id.
1889	id.	id.	id.
1890	id.	id.	id.
1891	id.	id.	id.

(1) A la suite d'un vote spécial, M. Domengine a été nommé, à l'unanimité, trésorier honoraire en raison des services qu'il a rendus à la Société

Membres honoraires.

LAVIGERIE (S. E. le cardinal), O. ✻, I. ✪, archevêque de Carthage et d'Alger.

LECOT (S. G. Monseigneur), archevêque de Bordeaux.

DELISLE (Léopold), C. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, président du Comité des travaux historiques et scientifiques des Sociétés savantes, administrateur général, directeur de la Bibliothèque nationale, 8, rue Neuve-des-Petits-Champs, Paris.

DURUY (Victor), G. O. ✻, I. ✪, de l'Académie française, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques des Sociétés savantes, 5, rue de Médicis.

Le BLANT (Edmond), O. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, président de la section d'Archéologie du comité, 7, rue Leroux.

De QUATREFAGES de BRÉAU, C. ✻, I. ✪, membre de l'Institut, professeur administrateur au Muséum d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy Saint-Hilaire.

BERTRAND (Alexandre), ✻, I. ✪, membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain en Laye.

HÉRON de VILLEFOSSE (Antoine), ✻, I. ✪, membre de l'Institut, conservateur de la Sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, directeur-adjoint à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, 80, rue de Grenelle.

GUILLAUME (Eugène), membre de l'Institut, 238, boulevard St-Germain.

MAURY (Alfred), C. ✻, membre de l'Institut, ancien directeur général des Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, 60.

LONGNON (Aug.), ✻, A. ✪, membre de l'Institut, archiviste aux Archives nationales, membre titulaire du Comité, boulevard des Invalides, 34.

PERROT (Georges), ✻, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, prof. d'Archéologie à la Faculté des Lettres, 45, rue d'Ulm, Paris.

BONAPARTE (Prince Roland), 22, cours de la Reine, Paris.

CHABOUILLET (Anatole), O. ✻, I. ✪, vice-président du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, rue Colbert, 12.

BARTHÉLEMY (Anatole de), ✻, I. ✪, membre de l'Institut, membre du Comité, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

LASTEYRIE (Comte Robert de), ✻, I. ✪, professeur à l'Ecole des Chartes, secrétaire du Comité, rue des Saints-Pères, 13.

DARCEL (Alfred), ✻, I. ✪, directeur du Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny.

COURAJOD, A. ✪, conservateur adjoint au Musée du Louvre, membre du Comité de la Commission des Monuments historiques, à Passy.

MUNTZ (Eugène), ✻, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de l'Ecole des Beaux-Arts, rue de Condé, 14.

CHARMES (Xavier), ✻, I. ✿, directeur du Secrétariat du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Bonaparte, 12.

BABELON (Ernest), Bibliothécaire au cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale, rue du Regard, 9.

PALUSTRE (Léon), A. ✿, ancien directeur de la Société française d'Archéologie à Tours.

MARSY (Comte de), ✻, A. ✿, directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne (Oise).

GONSE (Louis), directeur de la Gazette des Beaux-Arts, rue Favart, 8, à Paris.

NORMAND (Ch.), directeur de l'*Ami des monuments*, 51, rue des Martyrs.

MOREAU (Frédéric), ✻, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, à Fère en Tardenois et rue de la Victoire, 98, à Paris.

ALLMER, ✻, correspondant de l'Institut, à Lyon, quai Claude-Bernard, 47.

Membres honoraires étrangers.

SILVA (Le Chevalier J. P. N. da), O. ✻, I. ✿, architecte de S. M. le Roi de Portugal, membre de l'Institut de France, à Lisbonne.

HENRARD (Paul), général d'artillerie, secrétaire général de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers, membre de la section des Lettres de l'Académie royale de Belgique, etc.

LYUBIC' (professeur), président de la Société d'Archéologie de Croatie, directeur du Musée, à Agram (Zagreb).

TERRIEN DE LA COUPERIE, professeur de Philologie indo-chinoise, University College, à Londres.

SCHMIDT (Waldemar), professeur à l'Université de Copenhague, directeur du Musée royal.

HILDEBRAND, premier conservateur du Musée royal d'Archéologie de Stockholm.

MONTELIUS (Oscar), deuxième conservateur du Musée royal d'Archéologie de Stockholm.

Dr GROSS, membre de plusieurs Sociétés savantes à Neuveville (Suisse).

Membres correspondants.

POTTIER (Le chanoine F.), A. ✿, fondateur et président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

FORESTIÉ (Édouard), A. ✿, secrétaire de la même société, à Montauban.

De CARSALADE du PONT (Le chanoine J.), A. ✪, secrétaire de S. G. l'Archevêque d'Auch.

CARTAILHAC (Émile), ✱, ✠, I. ✪, à Toulouse.

De FONTENILLES (Paul), ✠, A. ✪, Inspecteur général de la Société française d'archéologie, à Montauban.

CALHIAT (Le chanoine), aumônier au Lycée de Montauban.

DUMAS de RAULY, A. ✪, archiviste du département de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Membres titulaires (1).

1873 DANEY (Alfred), O. ✱, I. ✪, ancien maire de Bordeaux, rue de la Rousselle, 36.

— LARRONDE (E.), négociant, rue Vauban, 9.

— BARCKHAUSEN (H.), ✱, A. ✪, professeur à la Faculté de Droit, ancien adjoint au maire, correspondant à l'Institut de France, cours d'Aquitaine, 80.

— SECRESTAT, rue Notre-Dame, 28.

— PUIFFERRAT (Marquis de), au château du Breuil, à Talence (Gironde).

— TRABUC-CUSSAC, architecte, rue Combes, 6.

— GOUNOUILHOU, ✱, imprimeur, rue de Cheverus, 8.

— DEZEIMERIS (Reinhold), ✱, A. ✪, correspondant de l'Institut de France, conseiller général de la Gironde, rue Vital-Carles, 11.

— BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, hôtel Jean-Jacques-Bel.

— THIBAUDEAU, cours de Tourny.

— LANEFRANQUE (de), imprimeur, rue Permentade, 23-25.

— PIGANEAU (Emilien), A. ✪, professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, cours d'Albret, 17.

— GEORGEON, rue Sabathé, 29.

— BAUDRIMONT (E.), A. ✪, docteur en médecine, rue Saint-Rémy, 43.

— SOURIAUX, ✱, conducteur principal des Ponts et Chaussées, rue de la Croix-Blanche, 62.

— COURAU (Albert), architecte, cours Victor-Hugo, 18, à Agen (Lot-et-Garonne).

— TERPEREAU (A.), I. ✪, photographe, cours de l'Intendance, 29.

— BRAQUEHAYE (Ch.), A. ✪, professeur à l'École municipale des Beaux-Arts, rue Desfourniel, 13.

— GIRAULD (A.), A. ✪, artiste-peintre, rue Mazarin, 101.

— FERET (Edouard), libraire-éditeur, cours de l'Intendance, 15.

---

(1) Tous ceux de l'année de 1873 sont Fondateurs de la Société.

1873 CHASTEIGNER (Comte Alexis de), archéologue et numismate, rue de Grassi, 5.
— BAUDIN, architecte, rue Plantey, 18.
— CHAPON (Jules), publiciste, rue de Cheverus, 8.
— DELPUGET (Consul de Monaco), rue des Treuils, 73.
1874 COUNORD (E.), ingénieur civil, conseiller général de la Gironde, cours du Médoc, 148.
— VAUCLAIRE fils, architecte, cours d'Albret, 49.
— NÉGRIÉ, ✻, agrégé de la Faculté de médecine, rue Ferrère, 54.
— SOURGET (Adrien), ✻, A. ✪, ancien adjoint au maire de Bordeaux, cours de Gourgues, 8.
— VERDALLE (H.), docteur en médecine, rue Guillaume-Brochon, 5.
— DALEAU (François), archéologue, à Bourg (Gironde).
— DOMENGINE (Victor), chef de bureau des chemins de fer du Midi, en retraite, rue Tanesse, 14.
— CLOUZET, conseiller général de la Gironde, cours Victor-Hugo, 88, 90, 95.
— BONIE (F.), ✻, ✠, A. ✪, ancien conseiller à la Cour, cours d'Albret, 30.
— MONTESQUIEU (Baron Ch. de), au château de la Brède (Gironde).
— BERCHON, ✻, ✠, A. ✪, ancien médecin principal de 1re classe de la marine, cours du Jardin-Public, 96.
— AZAM (Eug.), ✻, A. ✪, professeur de la Faculté de médecine et de pharmacie, correspondant de l'Institut de France, rue Vital-Carles, 14.
— SCHRODER (M.), cours du XXX-Juillet, 20.
— BROWN (F.), allées de Chartres, 9.
— RICARD, architecte, rue Peyronnet, 20.
— MINVIELLE (Paul), architecte, rue Tanesse, 33.
— AUGIER, peintre-décorateur, rue du Mirail, 58.
— GERVAIS, architecte, place Gambetta, 29.
— MOULINIER, avocat, rue des Remparts, 21.
— HALPHEN (Const.), propriétaire, au château de Batailley, à Pauillac (Gironde), et Paris, rue de Tilsitt, 11.
1875 MILLET, peintre-décorateur, rue du Mirail, 58.
— BROCHON (H.), avocat, rue Vital-Carles, 22.
— PANAJOU (H.), photographe, allées de Tourny, 8.
— DURAT (Raymond), à la Roque de Cadillac (Gironde).
— TAMIZEY de LAROQUE, ✻, A. ✪, historien, correspondant de l'Institut de France, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
— MIOCQUE, imprimeur, rue d'Albret, 26.
— LAFUGE (J.-C.), rue Notre-Dame, 134.
— DAGRAND (G.-P.), ✠, peintre-verrier, cours Saint-Jean, 7.
— RIBADIEU (F.), archéologue, rue Hugueric, 48.

1875 POUVERREAU, agent-voyer d'arrondissement, à Lesparre (Gironde).
— THOLIN, I. ✪, archiviste du département du Lot-et-Garonne, à Agen.
— MENSIGNAC (CAMILLE DE), conservateur des Musées préhistorique, des Armes et des Antiques, cours d'Alsace-et-Lorraine, 12.
1876 FORRESTER (OFFLEY), 66, Mark-Lane, à Londres (Angleterre).
1877 AMTMANN (TH.), négociant, rue Doidy, 26.
— DUVIGNEAU, conseiller général de la Gironde, à Audenge.
— COMBES (A.), peintre-décorateur, cours Gambetta, 75, à Talence (Gironde).
— DUMEYNIOU (LOUIS), architecte, quai Bourgeois, 4.
— GADEN (CHARLES), conseiller municipal, rue de la Course, 109.
1878 DURAND (PIERRE), architecte, rue François de Sourdis, 155.
— PEPIN (G.), rue Notre-Dame, 110.
— GRENIER (PONSIAN), rue Sainte-Catherine, 156.
1879 GARRES, route de Bayonne, 120.
1880 GINTRAC, peintre, rue Judaïque, 278.
— POCHET (ABEL), notaire, rue Saint-Rémy, 64.
— MANDEVILLE, ✠, A. ✪, rue Rodrigues-Péreire, 2.
— TRAMASSET (GUSTAVE), rue du Couvent, 14.
— PARRAIN (P.), commis-architecte, rue Terre-Nègre, 22.
— SAUNIER (FERNAND), professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, rue de Pessac, 8.
— CHAPELLE (PAUL DE), docteur en médecine, Pont-de-la-Maye, à Bègles (Gironde).
— GRELLET-BALGUERIE (CH.), A. ✪, ancien magistrat, 11, Hargrave-Road, Upper-Halloway, N. Londres.
1881 FAUCON (DE), ✠, archéologue, place Rohan, 4.
— WETTERWALD, quai Louis XVIII, 15.
— CANTELLAUVE, percepteur à La Réole (Gironde).
1882 LABBÉ (LOUIS), architecte, rue du Temple, 17.
— MARCHAND (EMMANUEL), cours Gambetta, 31, à Talence (Gironde).
1883 COSTES (A.), à Issigeac, (Dordogne).
— MUSÉE PRÉHISTORIQUE, hôtel Bardineau, au Jardin-Public.
1884 JULLIAN (CAMILLE), I. ✪, maître de conférences à la Faculté des Lettres, correspondant du ministère de l'Instruction publique, et des Beaux-Arts, cours Tournon, 1.
— MIMOSO, cours de l'Intendance, 57.
— GAULNE (ALFRED DE), allées de Tourny, 56.
1885 GAUTIER (EMILE), rue Poirier, 1.
— LORY (HENRI DE), cours d'Albret, 17.
— ARNÉ (GEORGES), rue Judaïque, 121.
— MUSÉE DES ARMES, à la Bibliothèque de la Ville.
1886 DAUBY (L'ABBÉ), curé de Saint-Michel de Bordeaux, au Presbytère.

1886 TOURNIÉ (CAMILLE), négociant, à La Réole (Gironde).
— POMMADE, à la Réole (Gironde).
— MERMAN (JULES), négociant, pavé des Chartrons, 33.
1887 DOLL (CHARLES), ✻, ✠, ✠, inspecteur du travail des enfants employés dans l'Industrie, rue du Colisée, 19.
— LÉGLISE (L'ABBÉ), vicaire à Sainte-Marie-La-Bastide, avenue Thiers, 72.
— MAILLE, facteur d'orgues, rue Brian, 16-18, et rue Leberthon, 91.
— FAVRAUD, typographe, rue Porte-Dijeaux, 43, Bordeaux.
— HANAPPIER (CHARLES), négociant, rue du Jardin-Public, 55.
— RAFAILLAC (S.), docteur en médecine, président du Syndicat médical du Médoc, à Margaux (Gironde).
— LAWTON (EDOUARD), propriétaire, quai des Chartrons, 94.
— LANOIRE (CAMILLE), A. ✪, ✠, M. A., conseiller général de la Gironde, rue Lafayette, 8.
— VALETTE (L'ABBÉ), curé de Saint-Mariens (Gironde).
— BARDIÉ (A.), cours de Tourny.
1888 DAMPIERRE (MARQUIS DE), président de la Société des Agriculteurs de France, au Château de Plassac, près Saint-Genis (Charente-Inférieure.
— SANTA-COLOMA (JOSEPH DE), cours de Gourgues, 8.
1889 BONIFAS (PAUL), négociant, rue Tourat, 38.
— DULAU, éditeur, à Londres.
— HABASQUE (F.), conseiller à la Cour, rue Saint-Fort, 33, Bordeaux.
— CAZEMAJOU (L'ABBÉ), vicaire à Saint-Louis, à Bordeaux.
— LELIÈVRE (L'ABBÉ), vicaire de Sainte-Croix, à Bordeaux.
— DOREILLAC (L'ABBÉ), curé doyen de La Teste (Gironde).
— ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA GIRONDE.
— MALLET (ALBERT), chemin des Cossus, Bouscat-Bordeaux.
1890 BERCHON (CHARLES), rue Foy, 10.
— DÉODAT DE VERTHAMON (COMTE), châlet Hauterive, Saint-Germain d'Esteuil (Médoc).
— GROSS-DROZ, négociant, rue du Réservoir, 10.
1891 HAMM (GEORGES), sculpteur sur bois et professeur de dessin, rue d'Albret, 17.
— CARBONNEL (A.), rue des Remparts, 30.
— FLOS (LÉOPOLD), rue Arnaud-Miqueu, 30.
— LAGLER-PARQUET, épigraphiste, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Boudet, 4.

Sociétés correspondantes en France.

Alais	Société Scientifique et Littéraire.
Amiens	— des Antiquaires de Picardie.
Angoulême	— Archéol. et Historique de la Charente.
Autun	— Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
Avesnes	— Archéologique.
Beauvais	— Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.
Besançon	— d'Emulation du Doubs.
Béziers	— Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Bone (Algérie)	Académie d'Hippone.
Bourges	Société des Antiquaires du Centre.
Brives	— Scientifique, Historique et Littéraire de la Corrèze.
Caen	— des Antiquaires de Normandie.
Cahors	— des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Carcassonne	— des Arts et Sciences.
Castres	Commission des Antiquités de Castres et du département du Tarn.
Châlons-sur-Marne	Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Châlons-sur-Saône	— d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry	— Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Châteaudun	— Dunoise.
Château-Thierry	— Historique et Archéologique.
Compiègne	— Française d'Archéologie pour la conservation des Monuments.
Constantine (Algérie)	— Archéologique.
Dax	— de Borda.
Digne	— Littér. et Scientifique des Basses-Alpes.
Dijon	Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Draguignan	Société d'études Scientifiques et Archéologiques.
Guéret	Société des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.
Langres	— Historique et Archéologique.
La Rochelle	Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts.
Le Havre	Société Nationale Havraise d'Etudes diverses.
Le Mans	— Historique et Archéologique du Maine.
Le Puy	— d'Agric., Sciences, Arts et Commerce.
Lille	Commission Historique du département du Nord.
Limoges	Société Archéologique et Historique du Limousin.

Lyon........................	Société Littéraire, Historique et Archéologique.
Melun........................	— Archéologique, Sciences et Arts de Seine-et-Marne.
Montauban..............	— Archéologique du Tarn-et-Garonne (1).
Montpellier..............	— Archéologique.
Nancy.....................	— d'Archéologie Lorraine.
Nantes....................	— Archéologique.
Narbonne................	Commission Archéologique et Littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Nice......	Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
Orléans..................	— Archéologique et Historique.
Paris.....................	— Française d'Archéologie et Numismatique
»	— Nationale des Antiquaires de France.
»	Commission de la Topographie des Gaules.
»	Publications Scientifiques et Archéologiques du Comité des Travaux Historiques au Ministère.
»	Société d'Anthropologie.
»	Musée Guimet, Annales.
»	— — Revue de l'histoire des religions.
»	Revue des Etudes grecques.
»	Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
»	Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.
»	Journal des Savants.
»	Revue de la Société des Etudes historiques.
»	L'Ami des monuments.
»	Bulletin de la Société Académique Indo-Chinoise de France.
Pau........................	Bibliothèque des Sciences, Lettres et Arts.
Périgueux................	Société Historique et Archéologique.
Poitiers..............	— des Antiquaires de l'Ouest.
Quimper..................	— Archéologique du Finistère.
Rambouillet............	— Archéologique.
Rennes....................	— Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rodez......................	— des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
Rouen.....................	Commission des Antiquaires de la Seine-Inf.
»	Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Brieuc	— Archéologique, Historique des Côtes-du-Nord.

(1) Nommée *Associée* à la suite de la réception d'un grand nombre de ses membres, à Bordeaux, les 21, 22 et 23 octobre 1890.

Saint-Dié	Société Philomathique Vosgienne.
Saint-Germain.........	Musée National.
Saint-Omer.............	Société des Antiquaires de la Morinie.
Saintes..................	— des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Sens......................	— Archéologique.
Soissons	— Archéologique, Historique, Scientifique.
Toulouse................	— Archéologique du Midi.
Tours....................	— Archéologique de Touraine.
Troyes...................	— Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Vannes..................	— Polymathique du Morbihan.

Sociétés étrangères.

Bruxelles................	Commission royale d'Arts et d'Archéologie.
»	Analecta Bollandiana.
Liège......................	Institut Archéologique Liégeois.
Namur....................	Société Archéologique.
Anvers....................	Académie d'Archéologie de Belgique.
Huy..	Cercle hutois, Sciences et Arts.
La Haye.........	Institut Royal, pour les Lettres, la Géographie et l'Ethnographie des Indes néerlandaises.
Londres.................	— Royal Archéologique de la Grande-Bretagne et d'Irlande.
Taunton (Angleterre)..	Archeological and natural history society.
Copenhague.....	Société royale des Antiquaires du Nord.
Stockholm...............	Académie royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités de la Suède.
Agram (Croatie).......	Société Archéologique Croate.
Madrid..................	Académie Royale d'Histoire.
Lisbonne................	Société Royale des Architectes et Archéologues Portugais.
Washington (Etats-Unis)...........	Institut Smithsonien.
»	Bureau of Ethnology.
New-York	Anthropological society.
Boston et New-York...	American folk lore society.
San-José (Costa-Rica).	Anales del Museo nacional.
Mexico..................	Museo nacional.
Rio Janeiro (Brésil)...	Archives du Musée national.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

Membres du Bureau pour l'année 1891.

Président :	M. le Comte A. DE CHASTEIGNER, Archéologue et Numismate.
Vice-Présidents :	M. DEZEIMERIS (R.), ✻, A. 🌢, Membre correspondant de l'Institut. M. HABASQUE (F.), conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.
Secrétaire-général :	M. le D[r] BERCHON, ✻, ✠, A. 🌢, ancien Médecin principal de 1[re] classe de la Marine.
Secrétaires :	M. PIGANEAU (E[on]), A. 🌢, Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux. M. FERET (Edouard), Éditeur-libraire.
Trésorier-honoraire :	M. DOMENGINE (V[or]), ancien Chef de Bureau de la Compagnie des Chemins de fer du Midi.
Trésorier :	M. DAGRAND (G.-P.), ✠, Peintre-verrier.
Archiviste :	M. AMTMANN (Th.), Négociant.
Assesseurs :	M. BONIE (Ed.), O. ✻, ✠, A. 🌢, ancien Conseiller à la Cour de Bordeaux. M. l'abbé LÉGLISE, Vicaire de la Bastide, Bordeaux. M. DE MENSIGNAC (C.), Conservateur des Musées d'Antiques, d'Armes et Préhistorique.

rencontrer des notices intéressantes, bibliographiques ou autres mettant sur la voie des recherches importantes, M. Augier cite un article de la *Revue catholique*, qui mentionne une notice sur un certain abbé Fournets, écrivain agricole, curé de Puymiclan (Lot-et-Garonne), en 1762, puis de Roquebrune (Gironde), qui figura, en 1792, à l'Assemblée constituante. Il était né en 1725. Il composa, en 1759, l'Almanach des Laboureurs, opuscule devenu très rare et dont M. Augier possède un exemplaire.

M. Augier présente encore un volume, publié en 1749, intitulé : Almanach des Lieux historiques puis le sceau du chapitre de Bazas, matrice en argent, retrouvé par M. l'archiprêtre de Bazas. Ce sceau représente la tête du précurseur dans un plat, légende *Sigillum Capituli Vazatensis;* on sait que les armoiries de ce chapitre étaient d'azur, à une tête (ou un chef) de saint Jean, d'argent coupé et ensanglanté de gueules dans un plat d'or. La ville de Saint-Jean-d'Angély avait aussi dans ses armes la tête de saint Jean-Baptiste.

Autre rareté bibliographique présentée par le même, M. Augier. C'est un volume de la vie de Françoise Frémiot de Chantal, écrite par le R.-P. Fichet. Ce volume a appartenu à l'ordre de la Visitation de Sainte-Marie de Bordeaux. Le titre est ainsi conçu : Reliques de Lérothée en la saincte vie de la mère Jeanne Françoise de Frémiot, barronne de Chantal, première supérieure et fondatrice de l'ordre de la Visitation Sainte-Marie, excellent original de Sainctété et vray pourtrait de l'épouse de Jésus, de la main du R.-P. Alexandre Fichet, théologien, de la Compagnie de Jésus, 1642.

En dedans de la couverture est écrite à la main la phrase suivante : « Ce livre est du monastère de la Visitation du Sacré-Cœur. Cette vie de notre digne mère, écrite par le R.-P. Fichet qui vivait de son temps est très précieuse à cause des particularités qui y sont et que c'est presque le seul exemplaire qui soit dans l'Institut, et ce n'a été qu'après de grandes recherches qu'on en a trouvé un pour l'envoyer à Rome, afin de servir de preuve authentique à l'Eminente Sainteté et des miracles de cette grande servante de Dieu et pour toutes ces raisons

nos chères S^{rs} sont priées très instament de ne jamais prêter cette vie au dehors. Dieu soit bény. NIEL, curé ».

M. Feret donne ensuite lecture d'un compte-rendu d'excursion à Saint-Macaire et à Langon, qu'il a faite le dimanche 29 juin, en compagnie de MM. Habasque, Pommade, Berchon fils, Amtmann et Cantellauve. Après la description des rares monuments de Langon, l'église paroissiale, l'ancienne chapelle des Carmes et la maison Birot (rue Maubec), l'auteur passe en revue ceux plus nombreux de Saint-Macaire, les portes de l'Hôtel-de-Ville, Dumas, et du Turon, les fortifications du côté de la rivière, l'église paroissiale encore décorée d'anciennes peintures murales (dénaturées, fait remarquer M. Augier), diverses maisons, Messidan, Lanau, etc., et la place centrale, ornée d'arcades, etc., etc.

L'Assemblée vote l'impression de la notice de M. Feret avec dessins.

M. Piganeau présente un des registres de jurade de Saint-Emilion. Ce registre, du 26 juin 1458 au 17 décembre 1459, relié par ses soins et augmenté par lui d'un sommaire chronologique avec index des noms de lieux et d'individus, est écrit en langue gasconne et donne un curieux tableau des mœurs de l'époque, entre autres : réunion du conseil de ville au son des cloches, cours de justice, élections de magistrats municipaux, réception du prévôt, procès d'une sorcière (Vidale-Guaucem), ordonnance municipale concernant les bestiaux, etc., etc. Avec ce registre, M. Piganeau soumet un projet de restitution de la ville, plan panoramique à vol d'oiseau de Saint-Emilion aux XVIe et XVIIe siècles. M. de Mensignac propose de publier dans nos fascicules, en temps et lieu, le sommaire du registre et le plan panoramique.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
C. DE MENSIGNAC.	E. PIGANEAU.

Séance du vendredi 13 février 1891.

Présidence de M. R. Dezeimeris, vice-président.

Après lecture des procès-verbaux des deux séances du 12 décembre 1890 et 9 janvier 1891, lesquels procès-verbaux sont adoptés, M. le Président donne la parole à M. le Trésorier pour faire connaître l'état des finances de la Société.

Selon l'habitude, une Commission est nommée pour vérifier lesdits comptes, elle sera composée de MM. Hanappier, abbé Cazemajou et Saunier qui prendront date pour leurs opérations.

Sur la présentation de MM. Bardié et Piganeau, est admis comme sociétaire M. Georges Hamm, sculpteur sur bois.

M. Feret donne communication des premières feuilles imprimées de la statistique historique et archéologique du département qu'il va publier sous les auspices de la Société; les premières feuilles comprennent une partie de l'arrondissement de Bazas. M. Feret distribue aux sociétaires présents quelques feuilles, en demandant que chacun les examine, afin de lui présenter les observations ou rectifications qui pourront être jugées utiles à son travail.

M. le Président communique plusieurs lettres : 1° de M. de Verthamon remerciant la Société de son admission; 2° de M. de Chasteigner, absent de Bordeaux, s'excusant de ne pouvoir prendre part à la séance; 3° de M. Grellet-Balguerie sur une inscription du XIe siècle à l'église abbatiale de Guîtres.

Faisant suite à son étude historique sur la ville de Monségur, M. l'abbé Léglise lit une notice sur les Capucins de Monségur. Il résulte des recherches de l'auteur que les Capucins furent établis à Monségur en 1683 à la suite d'une mission, ou plutôt commencèrent alors des démarches pour leur établissement. D'abord, il fut question de choisir entre les Cordeliers et les Capucins. Une députation fut envoyée à l'évêque de Bazas, Mgr de Gourgues, qui, le 12 mars 1700, adressait à la municipalité une lettre favorable aux Capucins. Un testament de M. de Basterot, léguant 5,500 livres à ce dernier ordre, en 1728,

amena la conclusion et, dès l'année suivante, fut posée la première pierre de la maison conventuelle qui reçut sa consécration et bénédiction le 17 juin 1738 et à laquelle fut affectée, pour le service divin, l'ancienne chapelle Saint-Michel.

Le 8 avril 1791, la municipalité offrit le couvent abandonné par les religieux, à l'Assemblée nationale pour en faire un collège.

L'Assemblée vote l'impression de l'intéressante notice qu'elle vient d'entendre.

Une lettre de M. M. Turgan, employé à la poudrerie de Saint-Médard, en date du 28 janvier, ayant annoncé la découverte de sépultures, d'armes et d'objets divers dans les travaux de nivellement d'une motte ou tumulus sur les bords de la Jalle, à Cayac, et une autre lettre complémentaire mentionnant de nouvelles sépultures, débris d'armes et pièces de monnaie du XIII[e] siècle ou autres, en outre M. de Mensignac ayant aussi demandé des renseignements à ce sujet à M. le D[r] Eyquem, de Saint-Médard, il est décidé que M. de Mensignac et M. Piganeau se rendront sur les lieux pour examiner la valeur de ces découvertes.

M. Piganeau communique ensuite une pièce tirée des archives de Saint-Emilion, un registre consulaire de l'an 1493-95 entièrement écrit en langue gasconne. Le document en question est un inventaire, après décès, des biens meubles et immeubles d'un riche habitant de Saint-Emilion et bourgeois de cette ville, Jean Grimaud.

Cet acte, rédigé en gascon, est intéressant en ce qu'il donne une liste des ustensiles divers en usage à cette époque, soit pour le mobilier du ménage, soit pour les travaux agricoles, soit pour la tonnellerie, le défunt, paraît-il, faisant lui-même ses vaisseaux vinaires.

M. Piganeau, qui doit aller prochainement à Saint-Emilion, se renseignera auprès des gens du pays sur les expressions locales dont la plupart doivent s'être perpétuées.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président,
DEZEIMERIS.

Le Secrétaire,
E. PIGANEAU.

Séance du vendredi 13 mars 1891.

Présidence de M. le comte A. DE CHASTEIGNER, président.

En ouvrant la séance, M. de Chasteigner remercie la Société de l'avoir élevé à la présidence et, malgré son éloignement forcé de Bordeaux et, par suite, des séances où il était cependant par la pensée, de lui avoir prouvé ainsi que les absents n'ont pas toujours tort. Sensible à cette marque de sympathie, il promet à ses collègues son concours dévoué autant que les circonstances le permettront. Il compte sur cette sympathie constante et remercie en outre MM. les Vice-présidents et Membres du bureau qui l'ont suppléé.

M. Piganeau lit le procès-verbal de la séance du 13 février. Adopté.

Correspondance. — Lettres de remerciements de M. Dumas de Rauly et de M. Forestier, de la Société de Tarn-et-Garonne, admis membres correspondants de la Société;

Circulaire ministérielle au sujet de la réunion, le mardi 18 mai, à la Sorbonne, du Congrès des Sociétés savantes. Un sursis jusqu'au 1er avril est accordé pour les envois des mémoires qui pourraient être adressés au Comité. Selon l'habitude, des cartes seront adressées aux Sociétaires qui auraient l'intention de se rendre à Paris pour représenter la Société. Elles seront valables du 19 au 22 mai.

M. Dagrand s'offre (mais toutefois conditionnellement) à aller au Congrès.

Présentations. — M. de Chasteigner et M. Berchon, secrétaire général, émettent la proposition de nommer membre honoraire, en lui envoyant notre diplôme illustré, Monseigneur Lecot, archevêque de Bordeaux, personnage distingué dans la science archéologique et membre de la Société française d'archéologie, puis M. Charbonnel, négociant et bibliophile, présenté par MM. de Faucon et Feret. La Société, heureuse de voir figurer parmi ses membres le chef du diocèse, accueille à l'unanimité ces deux présentations.

M. Amtmann donne lecture d'une petite communication de M. le Dr Berchon, dont la Société apprend avec plaisir de la bouche de M. Berchon fils, une grande amélioration dans l'état de santé. Cette communication est ainsi conçue : Les travaux des appontements de Pauillac ont mis à jour une étendue considérable de sépultures gallo-romaines au même endroit avec briques à rebords en quantité. C'est principalement au voisinage de l'ancienne chapelle de Trompeloup, dont il reste encore quelques pans de muraille et un réduit servant de poste de douanes, que les vestiges ont été relevés. On surveille les travaux et on doit me signaler ce qu'on trouvera. En attendant, je dois rappeler que c'est précisément au même point que le baron de Caila signala la trouvaille des 17 premières haches de bronze dont il a fait l'histoire (voir ma publication à ce sujet). En 1866, je trouvai 10 haches semblables dans un pot à peu de distance du même lieu, puis mes 29, puis les 21 qui appartiennent à MM. de Laporterie et de Lestrange.

M. Grellet-Balguerie a adressé à M. le Dr Berchon la lettre suivante :

Londres, 10 mars 1891,
11, Hargrave Road Upper Halloway.

« J'ai envoyé plusieurs fois à la Société... des empreintes de l'épitaphe « du jeune Arnaud, enfant d'un bon naturel, fils du maître de l'œuvre (ou architecte) » qui, au milieu du XIe siècle, continuait la construction de l'église abbatiale de Guîtres, *Aquistris*, Guistris d'où Guistres. Cette église, dont l'abside avait été construite à la fin du Xe siècle et au commencement du XIe fut consacrée au Sauveur et à Sainte Marie-Madeleine (patronne de tant d'églises de la contrée), par le moine Seguin, archevêque de Bordeaux, de 1012 à 1021. L'abbaye de Guîtres avait eu déjà trois abbés avant 1090. La ville de Guitres existait dès le VIIIe siècle ; au milieu du IXe, elle fut détruite par les Normands. Les trésors, c'est-à-dire les richesses et les reliques saintes de son antique primitive église furent transportés, ainsi que les trésors des églises de l'Entre-deux-Mers, dans le château de Fronsac, alors attaqué en vain par les Normands qui le détruisirent au

x[e] siècle avec la villa de Cassinogilum, palais de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, duquel palais les ruines donnèrent naissance à la ville de Caudrot. Après la restauration des x[e] et xi[e] siècles de l'église de Guîtres, elle reçut une nouvelle consécration au xii[e] siècle, cette fois, en l'honneur de la Sainte-Vierge ou Notre-Dame. Mais Sainte-Marie-Madeleine resta la fête patronale. C'était la veille de sa fête qu'on élisait les jurats et le maire de Libourne, installés le jour de la fête même.

» Après ces détails utiles, je reviens à l'inscription du xi[e] siècle ou épitaphe du jeune Arnaud. J'en avais envoyé une bonne empreinte et une copie que j'avais tracée sommairement, uniquement pour permettre de bien interpréter la lecture de l'épitaphe du jeune Arnaud, 19 juin an 1050? On me répondit que ma copie qui n'était pas un fac-simile n'offrait pas les mêmes caractères que l'empreinte. Je le disais, ma copie n'était pas un *fac-simile*, mais l'empreinte était fidèle.

» Ayant eu occasion de passer à Guîtres, j'avais pris une autre excellente empreinte de l'inscription, par malheur sur papier peu fort. Je vous ai envoyé cette empreinte très exacte, recommandée à la poste.

» Comme on ne saurait trop rechercher les origines antiques des localités, de la Gironde notamment, je citerai ce qu'on lit dans la vie de saint Hermeland, abbé fondateur du monastère d'Aindre ou d'Ains?

» Ce même personnage visitant vers l'an 675 les domaines ruraux et les prieurés ou petites églises, les chapelles ou *celles* dépendant de son abbaye n'oublia pas les deux paroisses celles ou existant déjà en Aquitaine en 675, Créon et Colon. L'une et l'autre église ou chapelle (Cellœ) étaient desservies par un certain pieux prêtre et moine duquel, au jour de sa mort, à saint Hermeland vit l'âme transportée dans le Ciel. J'ai cru ce renseignement assez curieux et intéressant la Gironde pour le communiquer à la Société archéologique de Bordeaux par votre gracieux intermédiaire. Si plus de détails sont désirés, je vous les enverrai avec texte.

» Tout à vous cordialement,

» Charles Grellet-Balguerie. »

En marge. J'avais fait une longue et intéressante étude sur Eudon, duc et roi d'Aquitaine, et et en avais lu l'analyse à la dernière minute de la dernière séance de deux jours de la Section historique du Congrès des savants, en 1890. Ma note a été tronquée.

A cette lettre était joint l'estampage recommandé de l'épitaphe du fils de l'architecte de la basilique de Guîtres, ainsi conçue en caractères du XIe siècle :

IIIIX : K : IVLII : OBIIT : ARNAL
DVS : PVER : BONE : INDOLI (*S*) :
IL(IV)*S* : MAG(I*S*TRI : H(VIV)*S* : OP(ER)I*S* :

Prenant acte de la bonne volonté et du zèle de M. Grellet-Balguerie, la Société, tout en le remerciant (ou priant M. le Secrétaire général de le remercier en son nom de sa communication), demande que M. Grellet veuille bien la compléter par la note en question.

M. le Président soumet quelques échantillons d'épreuves photographiques exécutées par un artiste français demeurant à Alger. Ces épreuves, d'un fini de détails remarquable, peuvent se tirer jusqu'à 2,000 exemplaires à un prix réduit. M. le Président attend d'autres spécimens, reproduction de monuments archéologiques, avec les prix-courants en regard.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission de vérification des comptes du trésorier pendant l'exercice de 1890. M. Saunier, rapporteur, fait savoir que la commission, réunie le 18 février, a examiné minutieusement les registres et pièces à l'appui, etc.

Vu l'exactitude scrupuleuse des comptes, la commission demande un vote de félicitations à M. Dagrand, ce qui est accueilli à l'unanimité.

Découvertes de Saint-Médard en Jalle. — MM. de Mensignac et Piganeau, délégués par la Société, se sont transportés dans cette localité, le samedi 21 février, où ils ont été reçus par MM. Turgan employé de la poudrerie et Eyquem Docteur-médecin, avisés par M. de Mensignac de cette visite. Aussitôt accompagnés de quelques autres personnes, et notamment d'un

jeune officier du détachement de garde à la poudrerie, nous nous sommes rendus au lieu des découvertes, où nous ont rejoints M. le curé de Saint-Médard, M. l'abbé Caudéran et un jeune vicaire. Ce lieu est indiqué dans le n° XI des comptes-rendus de la Commission des monuments historiques de la Gironde, p. 5, comme une motte féodale du caractère de celles déjà connues et ayant supporté des châteaux antérieurs au XII[e] siècle, et un camp romain le premier signalé dans le département.

L'une de ces mottes se nomme encore Puyau de la Capère. Au pied de cette chapelle, aujourd'hui disparue, ont eu lieu, à une époque indéterminée, des inhumations. Des ouvriers terrassiers y ont en effet découvert quelques sépultures, et sous nos yeux mêmes ont été exhumés quelques ossements, entre autres ceux de deux jeunes enfants. Les crânes se trouvaient engagés dans des pierrailles, mais aucun indice, aucun objet ne nous a paru pouvoir fixer une date à ces inhumations d'une époque relativement peu reculée (0^{m}40, 0^{m}50 et 0^{m}60 de profondeur).

Sur la motte qui est au centre même de l'élévation, semblent apparaître des vestiges d'une construction, la tour ou donjon féodal peut-être, les deux mottes entourées de fossés apparents, rappelent assez le Castera d'Ornon à Gradignan.

Dans les environs ont été trouvés plusieurs objets : des clefs du XIV[e] siècle probablement, des pointes de dards ou de lances, une petite bêche, une espèce de lame de couteau très rouillée par le séjour dans la terre, deux agrafes, d'ornement de cheval sans doute, deux garnitures de gaîne et de poignard, la supérieure en cuivre ou laiton doré représentant un poisson dans un entourage de palmettes, l'inférieur représentant un animal assez indéfinissable, lièvre peut-être, puis un étrier, des dents d'animaux et des dents humaines, quelques autres débris sans caractères, et enfin plusieurs pièces de monnaies; ajoutez à cela quelques débris de tuiles à rebords, des pierres de petit appareil, des restes d'auges tumulaires, etc. (1).

---

(1) Une feuille de dessins intercalée dans le registre des procès-verbaux représente ces objets dont les principaux seront reproduits pour la Société.

En somme, découvertes peu importantes. La plus intéressante des monnaies rencontrées, après celle d'un Richard d'Aquitaine, est une monnaie de la principauté d'Orange. M. de Mensignac qui l'a étudiée en donne la note suivante :

Parmi les monnaies qui ont été trouvées dans les fouilles de Saint-Médard-en-Jalles, figure un denier en billon noir, de Raymond III ou Raymond IV de Baux, prince d'Orange, (Raymond III a été prince d'Orange de 1335 à 1440, et Raymond IV de 1340 à 1393). Voici la description de cette pièce : RAMOD D. BAUT. Croix ayant quatre cornets chaque canton revers R PRINCEPS AVRASIE, croix cantonnée à la lettre P, au 2me.

L'ouvrage de Faustin Poey d'Avant sur les monnaies féodales de France donne, au n° 4497, la description d'une pièce presque semblable à celle que je fais passer sous vos yeux. La différence qui existe entre ces deux monnaies d'un même prince consiste dans la légende du mot Raimond qui est écrit sur la nôtre RAMOD, tandis que sur celle signalée par Poey d'Avant le même mot est transcrit RAMVND. La nôtre est aussi en meilleur état de conservation que celle dont il donne un dessin au n° 13 de la planche 97.

La chronologie des seigneurs d'Orange se divise en deux périodes, la première comprend ceux qui n'avaient que le titre de comte, et finit avec la maison d'Adhémar ; la seconde commence alors que le comté fut érigé en principauté et se subdivise en trois familles, celle des Baux, de 1173 à 1393, celle de Châlon, de 1393 à 1531, et enfin celle de Nassau, qui régna jusqu'au commencement du xviiie siècle. A cette époque, la principauté vint en la possession de la maison de Conti, puis en celle de Bourbon, et ne fut définitivement réunie à la couronne qu'en 1731.

Après cette notice, M. de Mensignac en lit une autre sur la découverte de deux sarcophages en marbre dans la commune de Tresses (Gironde).

M. Pérès, propriétaire dans la commune de Tresses (Gironde), au lieu dit de Mélac, en faisant défoncer au mois de novembre

dernier une pièce de terre pour y planter de la vigne, a mis à découvert, à 0m60 de profondeur, deux sarcophages en marbre blanc des Pyrénées, garnis encore de leurs couvercles et le tout en parfait état de conservation. Ces cuves de marbre, de différentes grandeurs, renfermaient chacune un squelette lorsqu'on les a mises à jour. Malheureusement les ossements, avant qu'on ait pu les examiner, ont été transportés au cimetière de la commune et enfouis.

Le grand cercueil mesure extérieurement 2m45 de long sur 1m04 de large. Il a une largeur intérieure de 0m80, une longueur de 2m27 et une profondeur de 0m55. L'épaisseur des parois est de 0m09 et 0m12. Le couvercle, formant dos d'âne, a 0m55 de hauteur et est creux intérieurement. La hauteur totale de ce sarcophage avec son couvercle est de 1m22.

Le petit sarcophage mesure extérieurement 2m18 de long sur 1m04 de large. Il a une largeur intérieure de 0m80, une longueur de 2 mètres et une profondeur de 0m55. Les parois ont la même épaisseur que le précédent. Le couvercle, de même forme que le premier, n'a qu'une hauteur de 0m40. La hauteur totale avec le couvercle est de 1m07.

Lors de la découverte de ces deux cercueils, on a constaté que le couvercle du petit était scellé à la cuve au moyen de crampons de fer. Le grand portait bien les trous de scellement, mais les crampons avaient disparu, ce qui prouve qu'il avait dû être ouvert et violé antérieurement à sa découverte. Ces sarcophages qui ne portent ni inscriptions ni moulures, comme tous ceux qui étaient destinés à être mis en terre, nous rappellent par leurs formes les cercueils en pierre du VIIe ou VIIIe siècle. A l'endroit où ils ont été découverts et qui porte le nom de Mélac, il existait d'après Baurein (Abbé Baurein, *Variétés bordelaises*, nouvelle édition, t. I, article 17, Seigneurs de Lesparre, p. 142) la chapelle de Saint-Simon de Mélac, qui avait été église paroissiale, il y a 7 ou 800 ans (Baurein, nouvelle édition, t. I, p. 163 note 9). Cela ressort d'une charte de Gombaud de Lesparre qui donnait en franc alleu et à perpétuité à l'église matrice de Saint-André de Bordeaux, certaines possessions qui lui appartenaient et qui étaient situées dans

les paroisses de Saint-Pierre de Tresses et de Saint-Simon de Mélac, au pays d'Entre-deux-Mers.

M. Piganeau a ensuite la parole pour une note sur une excursion faite le 8 mars, par le club alpin, à Pauillac, au château Lafite et à Vertheuil (Médoc) et présente les quelques croquis pris dans la tournée.

Pauillac, bourgade connue déjà du temps d'Ausone, ne présente plus aujourd'hui de vestiges de son passé romain ni même du moyen-âge, alors que ce bourg exerçait une certaine suzeraineté maritime en ce que tous les navires entrant en Gironde étaient tenus de prendre un pilote et quatre matelots de Pauillac.

Le château Lafite, dont les possesseurs étaient les seigneurs de la contrée déjà depuis le XIVe siècle, n'a guère plus conservé de son passé que deux ou trois tours rondes et polygonales, notamment la tour dite de l'horloge, dont l'ornementation accuse le XVIIe siècle. L'intérieur, richement meublé, n'attirera l'artiste que par quelques bons tableaux et le collectionneur, par la table style Louis XIII, sur laquelle a été signée, au château de Ferrières (Seine-et-Oise) la paix de la dernière guerre franco-allemande de 1870-1871. De Lafite, les excursionnistes se sont rendus à Vertheuil, mais, le temps pris à examiner les splendides caves et celliers du premier vignoble du Médoc ne leur a permis de parcourir les 8 ou 10 kilomètres de Pauillac à Vertheuil, que juste pour reprendre le train à cette dernière station.

Néanmoins M. Piganeau, ayant eu jadis l'occasion de visiter l'abbaye et le château de Vertheuil, consacre quelques lignes à ses souvenirs. L'église de Vertheuil est romane et son portail ouest, malheureusement trop mutilé, est assez riche d'ornementation intérieure.

Chapitaux ornés, consoles, chaire pratiquée dans un pilier, et surtout curieuses stalles où se trouve reproduit plusieurs fois le lai d'Aristote, c'est-à-dire une femme à cheval sur un homme qu'elle conduit par la bride et enfin deux clochers dont l'un roman à trois étages (le dernier octogone), l'église de Vertheuil est une des plus curieuses du Médoc et à ce titre mérite grandement la visite de l'antiquaire.

Dans l'abbaye reconstruite au XVIIIe siècle, ruinée après les guerres de religion, on retrouvera trois arcades de l'ancienne construction.

L'abbaye était de l'ordre des Augustins, congrégation de Chancelade.

A peu de distance est une grande construction remaniée à la moderne qui fut le château, construction derrière laquelle se dresse une tour carrée en ruines, le donjon féodal.

Une croix ancienne avec épitaphe mutilée se trouve sur la place devant l'église.

Au nord du bourg se trouvent les marais de Vertheuil ou de Reysson, où l'archéologue peut distinguer les vestiges d'une ancienne ville gallo-romaine disparue, la ville de Brion; en somme, par son château, son abbaye et ses environs, la commune de Vertheuil est une de celles qui méritent la visite consciencieuse des archéologues.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
A. DE CHASTEIGNER.	E. PIGANEAU.

Séance du vendredi 10 avril 1891.

Présidence de M. A. DE CHASTEIGNER, président.

Après la lecture par le Secrétaire du procès-verbal de la dernière séance, et son adoption, M. le Président dépouille la correspondance :

1° Circulaire ministérielle relative aux Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne et recommandant l'envoi au bureau du Congrès des mémoires ou tout au moins l'analyse des mémoires destinés à être entendus dans ce Congrès, puis la désignation des membres délégués par la Société, lesquels pourront jouir du tarif à prix réduit pour le voyage. (La Société désigne MM. Grellet-Balguerie, Dagrand et de Faucon);

2° Lettre du Président de la Société des amis de l'Université de Bordeaux demandant l'adhésion des Sociétés savantes. Avant de répondre à cette question, M. le Président désire connaître l'avis de la Société archéologique sur l'opportunité d'une adhésion, le but même qui préside à la formation de la nouvelle compagnie et les conditions qui pourraient lui assurer une certaine vitalité. La question de cotisation n'étant pas dans les habitudes de notre Société, reste celle des échanges des travaux.

Après une discussion à laquelle prennent part M. le Président, MM. Habasque et Abbé Léglise, la Société décide qu'il sera répondu que la question est mise à l'étude;

3° Réception du tome XXIII de l'Histoire des religions, musée Guimet;

4° Réception du bulletin de l'Histoire de la Société archéologique de Nantes;

5° D'un mémoire de M. Emile Taillebois, vestiges gallo-romains dans le département des Landes et crypte de Saint-Girons d'Hagetmau (Landes).

M. le Président fait savoir que, le 8 décembre dernier, M. Habasque a présenté au Comice des travaux historiques et scientifiques, un mémoire vivement apprécié par les savants qui l'ont entendu, puis, qu'il a remis à Mgr Lecot, archevêque de Bordeaux, le diplôme illustré de la Société.

M. Piganeau donne ensuite lecture d'une notice sur un tombeau du XVe siècle, à Saint-Seurin de Bordeaux. Ce tombeau, dont M. Piganeau fait une courte description, est celui de Foulques, Foulquier, Fulcherius Lacombe, d'abord chanoine de Saint-Emilion, puis de Saint-Seurin et de Saint-André, qui trépassa le 7 février 1388, selon ce que dit l'inscription gothique placée à droite de l'enfeu tumulaire, *hic jacet dominus Folquerius Lacomba canonicus hujus ecclesie et sancti Andree burdigale que obiit septima die mensis februarii anno domini IIICCCLXXX VIII cujus anima requiescat in pace, amen.*

M. Piganeau cite plusieurs passages des archives historiques, comptes de l'archevêché et obituaires de Saint-André, où il est fait mention de ce Foulques-Lacombe.

L'assemblée vote l'impression de cette notice avec dessins du tombeau et de l'inscription.

M. le Président donne communication du programme de l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts* de Bordeaux, pour les questions mises au concours pour les années 1891 et suivantes.

Entre autres figure la *fondation du Prix Lagrange*, sur le legs laissé à l'Académie par testament du 14 août 1871 de cet honorable et distingué académicien :

1° *Langue gasconne.* — L'Académie recommande spécialement le sujet suivant pour 1891 ou 1892 : Etude grammaticale de la langue gasconne d'après les documents imprimés, soit dans la collection des Archives municipales de Bordeaux, soit dans celles des Archives historiques de la Gironde, etc., etc. Un prix de 400 fr. sera décerné au meilleur livre ou mémoire sur ce sujet.

2° *Numismatique.* — L'Académie décernera un prix de 400 fr. au meilleur livre ou mémoire sur la numismatique des provinces méridionales.

3° *Archéologie locale.* — L'Académie s'inspirant de la pensée du fondateur décernera un prix de 400 francs au meilleur livre ou mémoire d'archéologie locale. Elle accueillera de préférence : 1° des monographies d'un des anciens monuments de la Guyenne : églises, monastères, châteaux, etc.; 2° des monographies, au point de vue archéologique, des villes ou communes de l'ancienne province de Guyenne.

Fondation Brive-Cazes. — Ce savant regretté a laissé, par testament du 14 janvier 1877 et codicille du 31 octobre 1882, le capital d'une rente destinée à fonder un prix bisannuel de 500 francs accordé au meilleur travail présenté à l'Académie sur un sujet relatif à l'histoire de la région du Sud-Ouest (ancienne Aquitaine). Ce prix sera décerné en 1894. *Prix de l'Académie :* 1° histoire, notices biographiques sur les hommes remarquables qui ont appartenu à cette province (la Guyenne); 2° étude sur les serfs questaux dans la province de Guyenne; 3° établir, par des documents authentiques, à quelle époque remonte la première idée de l'ensemencement des dunes et quel

est celui qui l'a le premier conçue; 4° faire l'histoire de l'administration de l'intendant Dupré de Saint-Maur en Guyenne; 5° étudier la question de savoir si Molière est venu à Bordeaux et indiquer ce qu'on sait de positif au sujet du séjour du grand comique dans cette ville; 6° histoire de l'amirauté de Guyenne. En outre de ces prix sur diverses branches de la science, le règlement de l'Académie porte, article 48, qu'indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel et aux personnes qui leur font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

M. le Président, en rappelant la perte récente faite par le monde savant bordelais en la personne de M. Charles Durand, architecte, fait savoir les démarches qu'il a pu faire auprès de Mademoiselle la sœur du défunt et sa légataire universelle pour en obtenir quelques objets non compris dans la vente publique prochaine, afin d'en faire hommage à la ville.

Parmi ces objets se trouvent ce que feu M. Ch. Durand appelait les reliques, terme consacré d'ailleurs par l'étiquette qui recouvre les objets dont voici l'énumération, et que M. le Président montre à la Société : 1° Fragment du suaire de Jean-Louis de Nogaret de la Valette, premier duc d'Epernon; 2° Touffe de cheveux de Gabrielle-Angélique de France, fille naturelle d'Henri IV et de la marquise de Verneuil, Henriette d'Entraygues et première femme de Bernard de Nogaret de la Valette et de Foix, deuxième duc d'Epernon; 3° Cœur de haute et puissante dame, Madame Marguerite de Foix, comtesse de Candale et d'Astorac, épouse de Jean-Louis de Nogaret de la Valette, premier duc d'Epernon. Tous ces objets sauvés de la profanation sont renfermés dans de petits sachets de papier sur lesquels se trouve l'étiquette écrite de la main de M. J. Durand, père du défunt, qui les avait recueillis en 1793, à Cadillac.

On sait qu'à la Révolution fut détruit le beau mausolée qui se trouvait dans la chapelle funéraire, érigée en 1612 et joignant la nef de l'église de Saint-Blaise de Cadillac. Au-dessous de cette chapelle on voit encore le caveau où, sur des dalles de

pierre, reposaient les cercueils de huit membres de cette puissante famille. Les révolutionnaires ayant jeté bas le mausolée dont quelque dessin authentique doit assurément exister quelque part ne respectèrent pas les restes de ceux auxquels la ville de Cadillac devait sa gloire. On ouvrit les cercueils, le plomb fut enlevé pour faire des balles et les ossements dispersés pêle-mêle. Le squelette du premier duc d'Epernon, enveloppé dans un sac de cuir, resta quelque temps debout contre le pilier sur lequel on l'avait appuyé. Sauf un, tous les crânes avaient été sciés, sans doute pour l'embaumement. Longtemps les ossements épars restèrent dans l'abandon. Plus tard des personnes pieuses recueillirent les restes, on les ajusta du mieux que l'on put les reconnaître et on les renferma dans des bières à couvercle mobile pour les montrer aux visiteurs amenés par la curiosité historique dans ce funèbre séjour confié à la garde des F. F. de la doctrine chrétienne.

Au sujet de la chevelure paraissant d'un blond rouge trouvée avec les restes de Gabrielle de France, s'engagent quelques observations scientifiques. La coloration native de ses ancêtres étant d'un blond vénitien, la couleur noire n'est qu'un pigment donné par l'air et le milieu dans lequel on vit, pigment qui dans la tombe se décolore et revient à son état primitif.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
De Chasteigner.	E. Piganeau.

Séance du vendredi 8 mai 1891.

Présidence de M. le comte A. de Chasteigner, Président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Réception du bulletin tomes II, III et IV, trimestre 1890 de la Société archéologique de Touraine. Prospectus du prochain congrès à Bordeaux de l'Association

pyrénéenne, avec lettre de M. Azam faisant appel aux Sociétés savantes au sujet de ce Congrès.

Statuts et règlements de ladite Association pyrénéenne. Lettre tardive du 17 janvier annonçant la mort de M. Henry du Boucher, président de la Société de Borda.

M. le Président exprime le regret que les journaux bordelais ne puissent, comme cela se fait à Poitiers, donner *in-extenso* le compte-rendu des séances de notre Société. L'assemblée est d'avis de donner, dans le résumé d'un prochain procès-verbal communiqué aux journaux, un extrait du programme de l'Académie relatif au concours sur les questions historiques et archéologiques.

M. Feret fait connaître où il en est du répertoire archéologique de la Gironde. La mise en pages de l'arrondissement de Bazas est terminée et prête à donner à l'imprimeur. Il est encore temps de lui communiquer les corrections s'il y a lieu.

M. Jules Lagler-Parquet, rue Boudet, ancien chef d'escadron d'artillerie, auteur de plusieurs ouvrages scientifiques, est reçu sociétaire sur la présentation de MM. de Chasteigner et Berchon. M. le Président soumet quelques exemplaires de la *Revue africaine* et demande à la Société s'il y a lieu de faire des échanges avec cette publication.

M. Piganeau, qui se propose de faire une monographie complète de la commune de Daignac-Entre-deux-Mers, qu'il a visitée dernièrement, se contente de présenter aujourd'hui à la Société un album de dessins ou croquis pris dans cette commune ou les environs : 1° Eglise et château de Dardenac, et croix de cimetière; 2° château de Pressac, autrefois à la famille de Lachassaigne (vues sous plusieurs faces); 3° église de Daignac et croix de cimetière; 4° le moulin neuf de Daignac, un des plus anciens ou le plus ancien du département (selon M. L. Drouyn); 5° souterrain refuge, encore inexploré, sur la propriété J. Piganeau, aussi propriétaire du moulin; 6° château de Curton, avec sa tour du XIIIe siècle (vues sous plus aspects); enfin, 7° notes relevées sur le vieux baptistère de la commune, remontant à l'an 1595.

M. le Président rappelle qu'il existe, dans une des chapelles

de l'église Saint-Seurin, un vase en bronze du XVII[e] siècle, assez curieux de forme et orné d'une inscription dont il serait désirable de reproduire un estampage avec l'ornementation du vase, lequel donné à l'église Saint-Seurin en 1648, selon l'inscription, par un certain François Raillard et sa femme, fut, à la Révolution, envoyé au district de Rochefort pour être converti en canons de guerre. Echappé à la destruction, il fut plus tard restitué à Saint-Seurin.

M. le Président montre encore quelques spécimens de photogravures donnée dans les numéros de la publication intitulée : *Algérie artistique et pittoresque*. M. le Président s'informera du prix de revient de ces planches qui, pouvant se tirer à 2,000 exemplaires sur le même cliché, paraissent d'un prix relativement minime et pouvaient être un élément précieux pour nos publications.

En outre, M. le Président fait savoir que le journal la *Revue catholique* a publié une note sur les fouilles de Saint-Médard-en-Jalle, auxquelles paraitrait être donné plus d'importance qu'elles n'ent ont réellement. Le journal la *Gironde* a aussi inseré une note sur la découverte de tombeaux gaulois au village de Ladonne, près de Pessac, note sans doute empreinte d'exagération, car M. Léo Drouyn fils, propriétaire voisin du lieu des découvertes, n'a rien signalé d'extraordinaire et M. Léo Drouyn père a dit quelque part qu'il y avait à Ladonne 5 ou 6 puyaux, dans l'un desquels, fouillé jadis, on avait trouvé quelques silex.

M. le Président montre ensuite une vieille estampe gravée au trait et à l'eau forte, assez semblable à des spécimens de calligraphie et représentant Notre-Dame de Verdelais (Notre-Dame de Berdelet), selon l'orthographe du temps. Au bas, se trouve la mention : se vend à Bordeaux, chez Maurice (apparemment, ce Maurice était un marchand d'objets de piété). On y lit encore cette invocation à Notre-Dame : « O mère de mi» séricorde, bien heureuse vierge de délivrance, souffrez que » nous nous prosternions tous devant votre hôtel *(sic)* pour » vous supplier d'intercéder auprès de votre cher fils, notre » Sauveur, qu'il veuille bien oublier nos fautes, pardonner nos

» péchés et nous préserver de tous feux du ciel et sur nos vies
» et nous procurer d'avoir part à la gloire éternelle, Amen. »

Par les Almanachs du temps, on pourrait savoir quand vivait ce Maurice et par là préciser l'âge de la gravure. M. Piganeau se rappelle avoir vu un petit bouquin publié au commencement du XVIIIe siècle, par un religieux célestin, le Père Proust, auteur d'une volumineuse Vie des Saints, 1724, et intitulé Guide du Pélerin à Notre-Dame de Verdelais, ouvrage qui relate les nombreuses guérisons miraculeuses produites par la visite à la Sainte-Chapelle (de Berdelet).

Un exemplaire du même ouvrage, appartenant à la bibliothèque de Bordeaux, a été prêté à M. le Président par M. Céleste. La gravure, en plus petite dimension, qui précède le texte, offre assez de rapport avec l'estampe en question, dont la Société vote la reproduction.

M. Bardié demande si la Société se propose de faire bientôt une excursion archéologique. La proposition a été déjà soumise au bureau et l'excursion, projetée pour la visite de la ville de la Réole, est fixée au dimanche 24 mai, sauf cas imprévu.

M. Bardié demande en outre que les lettres de convocation mentionnent l'ordre du jour de la séance, M. Amtmann répond que le bureau s'est déjà préoccupé de cette question, qu'on a aussi, mais en vain, essoyé de la mettre en pratique vu la difficulté de connaître d'avance le titre des communications qui peuvent se produire. Le bureau s'occupera de nouveau des moyens d'obtenir à ce sujet quelque meilleur résultat.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président,
DE CHASTEIGNER.

Le Secrétaire,
E. PIGANEAU.

Séance du vendredi 12 juin 1891.

Présidence de M. le comte A. de Chasteigner, président.

Ordre du jour : 1° Correspondance ; 2° Excursion à La Réole (M. Feret) ; 3° Excursion à Saint-Emilion par le Congrès de l'Association pyrénéenne (M. Piganeau). Communications diverses.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Lettre de la Société royale d'archéologie de Grande-Bretagne, relative à un congrès archéologique à Edimbourg, le 18 août.

Lettre d'invitation pour la fête du 25e anniversaire de la Société d'archéologique de Tarn-et-Garonne 23 et 24 juin et programme des deux journées. M. l'abbé Léglise est désigné pour représenter la Société de Bordeaux.

Circulaire à la Société française d'archéologie, congrès à Besançon du 16 au 26 juillet.

Circulaire pour le Congrès qui sera tenu à Marseille du 17 au 24 septembre par l'Association pour l'avancement des sciences.

Souscription pour un monument à élever à M. Doudart de la Grée, le premier voyageur qui ait exploré le cours du Mékong.

Ouvrages reçus. Revue épigraphique du midi de la France, mars, avril, mai, juin 1891 brochure. La vérité sur la date de la basilique Saint-Front à Périgueux (juin 1883). Un journal de notre ville ayant inséré une note sur la découverte de sépultures antiques au village de Ladonne, commune de Pessac, des renseignements ont été demandés à M. Léo Drouyn, renseignements d'après lesquels la découverte n'a pour l'archéologie aucune importance.

M. Feret a la parole pour lire un compte-rendu de l'excursion archéologique du 24 mai à la Réole, à laquelle ont pris part MM. de Chasteigner, Amtmann, Feret et Chicard reçus dans cette ville par MM. Cantellauve, Tournié et Pommade.

La journée a commencé par la visite de l'hôtel-de-ville, monument du XII[e] siècle, puis on a admiré avec intérêt la collection d'armes de M. Cantellauve, celle de M. Tournié (faïences) et le vieux logis où M. Pommade a réuni un véritable musée d'objets d'art, peintures, faïences et bahuts. Après le déjeûner au Grand-Hôtel, MM. les Excursionnistes ont continué par la visite de la maison Seguin, l'église de Saint-Pierre où ils ont entre autres choses remarqué un tableau de l'Albane (sujet mythologique) puis le château dit des Quate Sos (des 4 sœurs), les restes de la triple enceinte, le logis du Parlement, l'abbaye des Bénédictins et enfin le Sault de Piis. Le départ a eu lieu à 4 h. 45 et les voyageurs sont rentrés satisfaits d'une journée rendue délicieuse par l'affabilité et la courtoisie de nos confrères réolais. L'assemblée remercie M. Feret de sa communication dont elle vote l'impression dans nos annales avec dessins à l'appui.

A son tour M. Piganeau fait oralement une communication du même genre sur la visite à la ville de Saint-Emilion, par plusieurs membres du Congrès de l'Association pyrénéenne, le vendredi 29 mai.

L'excursion a commencé par le tour de la ville, ce que ne font pas d'ordinaire les étrangers non archéologues qui, après une journée de prétendue visite aux monuments de cette curieuse ville, en repartent sans avoir vu la moitié des curiosités.

Après le déjeûner obligatoire, on est allé à l'Hôtel-de-Ville dont M. le Secrétaire et M. le Percepteur ont fait les honneurs, et l'on a regardé avec intérêt les vieilles archives de la cité, l'église souterraine, l'église paroissiale, ses combles et son cloître, le cloître des Cordeliers, l'Ermitage dit de Saint-Emilion, la crypte ou charnier qui se trouve à côté, le château du Roi, donjon carré des XI et XII[e] siècles, le clocher actuellement en réparation, où le temps n'a pas permis de monter, tel est en résumé le programme accompli dont les visiteurs ont dû garder un bon souvenir.

M. le Président soumet ensuite quelques échantillons de la publication intitulée la *Revue Algérienne*, remarquable surtout par la netteté de ses gravures.

M. Flos présente quelques poteries reconnues pour être un petit barricot et un poids de tisserand.

M. Amtmann présente un fragment de croix de carrefour, trouvé enfoui dans un puits, à Haux près Créon. Sur une face est une inscription renversée S H I *Jesus hominum Salvator*, avec un nom illisible; sur l'autre est gravé grossièrement un ostensoir.

La séance est levé à 10 heures.

Le Président, Comte DE CHASTEIGNER.

Le Secrétaire, E. PIGANEAU.

Comptes-rendus des Séances du 2e semestre 1891.

Séance du 10 juillet 1891.

Présidence de M. de MENSIGNAC.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Feret donne un aperçu de sa statistique monumentale et historique de la Gironde ; article Saint-Seurin de Bordeaux. A ce sujet, il pense qu'il serait à propos d'émettre un vœu auprès de la municipalité, afin que celle-ci voulût bien ou pût consacrer une certaine somme pour la restauration des bâtiments communaux; par exemple, à l'église Saint-Seurin, ne pourrait-on pas rétablir les colonnettes et les arcades mutilées qui s'appuient contre le flanc sud de l'église? Les quelques consoles délicatement fouillées qui subsistent encore, font assez voir quelle devait être autrefois cette ornementation dégradée par des glacis sans effet, que l'on pourrait remplacer par une grille protectrice. L'assemblée s'associe à l'idée de M. Feret qui, dans sa statistique, décrit sommairement les curiosités de la vieille

basilique, cryptes, clocher, portail ouest et son porche, puis à l'intérieur, les chapelles, les stalles, les tableaux, les vitraux, etc.

M. de Mensignac présente la photographie d'un fragment de mur romain récemment découvert rue du Temple, consistant surtout en débris de colonnes. En 1812 et 1848, on avait déjà trouvé, à peu près au même endroit, rue du Temple et rue de Grassi, des débris auxquels ceux d'aujourd'hui paraissent se rattacher. Ce mur romain a 4 mètres d'épaisseur et une profondeur de 2 mètres 50. On y a trouvé un fragment de bas-relief, qui a dû appartenir à un arc de triomphe. Dans les fouilles récentes, rue du Château-d'Eau, on a rencontré cinq sarcophages du XIVe siècle, en pierre, encore munis d'ossements que l'on a transportés au Cimetière. On sait qu'à peu près sur l'emplacement du Château d'eau, était autrefois la chapelle du prieuré Saint-Martin, que les découvertes présentes indiquent avoir été pourvue d'un cimetière.

Il est présenté aussi à l'assemblée une clef en fer provenant de la collection Durand, laquelle offre pour mérite de porter le nom gravé de M. de Tourny, à qui elle a dû appartenir.

M. l'abbé Léglise, délégué de la Société de Bordeaux aux fêtes de la Société archéologique de Montauban, a la parole pour donner un rapport résumé de cette fête scientifique.

Entrés dans la ville de Montauban par la porte dite des Consuls, les excursionnistes ont visité les divers monuments de la ville. A la cathédrale, Mgr l'évêque de Montauban a prononcé un discours de circonstance, et l'on a pu admirer à la sacristie le beau tableau *Le vœu de Louis XIII* peint par Ingres, l'illustre artiste montalbanais. Puis on a visité le château de Montauriol, propriété de M. Fabre de Cahuzac. Au dîner, ou plusieurs toasts ont été portés, on a entendu des poésies de M. l'abbé Ferrand, académicien bordelais. A 4 heures, réception à l'Hôtel-de-Ville, où étaient réunis les divers éléments d'une curieuse exposition d'objets archéologiques recueillis dans la région, puis visite au palais épiscopal, monument du XVIIe siècle. Le soir, à 8 heures, séance publique présidée par M. de Lasteyrie, de l'Institut, et où M. l'abbé Pottier, le sym-

pathique président de la Société archéologique de Montauban, reçoit les palmes académiques. Enfin, audition de chants et de vieux noëls dans l'idiome du pays.

Le lendemain mercredi, visite à la curieuse église de Moissac (porche et cloître), puis à la ville elle-même que M. l'abbé Léglise appelle le *Saint-Emilion* du Tarn-et-Garonne. Après avoir traversé la Garonne à Saint-Nicolas, les excursionnistes vont visiter le château dit de Richard Cœur-de-Lion et l'église du lieu, remontant au XII[e] siècle. A midi et demi, ils sont courtoisement reçus par M. de Montbrison et sa famille dans leur château qui renferme une remarquable galerie de portraits historiques des XVI[e] et XVII[e] siècles, et, entre autres, un magnifique portrait de Louis XIV, donné par ce monarque à la comtesse de Marlborough.

L'heure trop avancée n'a pas permis de visiter en détail la ville de Castelsarrasin, et les excursionnistes ont pris le train de retour, enchantés à la fois, de la visite des monuments qu'ils ont pu admirer, et de l'urbanité et de l'accueil cordial de nos confrères du Tarn-et-Garonne.

La notice de M. l'abbé Léglise sera imprimée dans nos Actes.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, l'assemblée se sépare jusqu'au deuxième vendredi de novembre, après les vacances accoutumées.

Le Président,
C. DE MENSIGNAC.

Le Secrétaire,
E. PIGANEAU.

Séance du 13 novembre 1891.

Présidence de M. HABASQUE, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture de la note suivante envoyée par M. Berchon, secrétaire général, au sujet de la correspondance reçue pendant les vacances.

Le secrétariat général avait reçu de la Société archéologique

de Montauban l'invitation de prendre part à l'excursion qu'elle a faite, en octobre, en Espagne.

M. le baron de Baye, membre du comité d'organisation du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, a fait également connaître que le gouvernement espagnol prépare diverses fêtes et solennités à cette occasion. Deux expositions seront ouvertes à Madrid le 12 septembre 1892.

La première aura pour but de représenter de la manière la plus complète l'état dans lequel se trouvaient les différentes contrées du nouveau continent avant l'arrivée des Européens et à partir de la conquête jusqu'à la première moitié du XVIIe siècle.

La seconde sera également rétrospective. Elle comprendra les objets d'art pouvant donner une idée du degré de civilisation qu'avaient atteint les nations colonisatrices à l'époque de la conquête. Ces objets d'art devront appartenir à la période comprise entre le commencement du XVe et la moitié du XVIIe siècle.

Deux congrès internationaux tiendront leurs sessions en octobre : l'un, *Congrès des Américanistes*, à Huelva; l'autre, *Congrès des Orientalistes*, à Séville.

Désireux que la France prenne part à la réunion et aux expositions, le gouvernement espagnol a institué, près de son ambassadeur à Paris, un Comité qui sollicite le concours précieux de la Société archéologique de Bordeaux.

Il a été répondu à M. de Baye que bonne note avait été prise de sa communication, et M. Joaquim de Pereyra a constitué, depuis, un comité bordelais qui comprend plusieurs membres de la Société d'archéologie, et dont les décisions seront portées à la connaissance de la Société.

M. Sourget, l'un de nos anciens présidents, a été nommé président du comité bordelais; M. Azam, vice-président; MM. de Chasteigner, Berchon, de Mensignac, Bonie sont membres honoraires ou actifs.

M. le Secrétaire général fait connaître ensuite que deux membres de la Société ont pris part au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. Grellet-Balguerie, dans la séance du 23 mai (section d'histoire et de philosophie), a communiqué au Congrès plusieurs documents inédits d'histoire de la Guyenne et de la Gascogne, aux XIII[e] et XIV[e] siècles, notamment du Périgord, du Limousin et du Quercy.

Une enquête faite en 1310 par le juge anglais du Périgord, énumère les artifices à l'aide desquels Philippe le Bel s'empara, sans combats, en vingt ans, de la plus grande partie de la province, de ses principales villes et forteresses, en violation de quatre traités de paix conclus avec l'Angleterre, l'un, celui de 1286, signé par Philippe lui-même.

M. Grellet-Balguerie a aussi retrouvé à Londres le manuscrit original ou unique des seize premiers livres inédits de la grande chronique d'Hélinand, poète, chanteur favori du roi Philippe-Auguste et qui se fit moine à Froidmont. M. Grellet-Balguerie a, du reste, adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour le comité des travaux historiques, un rapport sur le manuscrit du XIII[e] siècle, dont l'existence n'avait pas été vérifiée, comme le regrettait et demandait M. B. Hameau.

M. Grellet-Balguerie a aussi discuté diverses dates dionysiennes, données par Bède le Vénérable et qui intéressent l'histoire religieuse, politique et artistique de l'Angleterre, aussi bien que celle de la France au VII[e] siècle (1).

M. Habasque, vice-président de la Société, avait lu, dans la séance du 25 mai, des recherches très curieuses sur le *Théâtre et les comédiens de province depuis la Renaissance* et spécialement sur le Théâtre en Agenais aux trois derniers siècles.

De la fin du XVI[e] siècle au milieu du XVIII[e], des troupes nomades exploitaient cette petite province, assez mal vues des municipalités, protégées par les grands seigneurs et les gouverneurs de Guyenne. Le duc d'Epernon donna, particulièrement, son appui à la troupe de Molière, qui joua au jeu de paume à Agen, en février 1650.

---

(1) Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1891, n[os] 2 et 3, p. 161.

Les gens de qualité montaient, entr'eux, à l'instar de la cour, des ballets, rehaussés de poésies et de chants.

Dans la deuxième moitié du XVII[e] siècle, sous le gouvernement du duc de Richelieu, le théâtre eut des directeurs privilégiés.

M. Habasque a rappelé divers démêlés entre le public, les acteurs et les villes. Etat de choses qui dura jusqu'à la Révolution (1).

Il y a lieu de signaler que plusieurs publications ont parlé avec éloges des fascicules de la Société et des mémoires qu'ils contiennent. Le *Bulletin de la Société de Saintonge et d'Aunis;* celui de la *Société historique et archéologique du Périgord;* celui de la *Société archéologique de Tarn-et-Garonne* se sont fait remarquer sous ce rapport, ainsi que la *Revue catholique de Bordeaux*.

Le Secrétaire général est enfin heureux de pouvoir annoncer que tout l'arriéré des publications peut être considéré comme réglé. Le tome XV (1890) a été complètement distribué. Le tome XIV, retardé par une planche, est entièrement composé. Le tome XVI (1891) a son 1[er] fascicule, comprenant les comptes-rendus des séances, presque achevé et l'impression des trois autres suivra de près, le secrétariat ayant en mains tous les manuscrits nécessaires.

On peut compter certainement sur le tome XVII consacré à l'ouvrage de M. Feret. La Société a donc tous les documents utiles jusqu'en 1893 (compris) et M. Braquehaye vient de déposer les éléments qui doivent servir à l'achèvement du tome X, 1885.

La Société a perdu, depuis la dernière séance, l'un de ses plus éminents membres honoraires, Albert Lenoir, qui avait su continuer toutes les traditions de son père, Alexandre, et rendre des services immenses à l'archéologie et aux beaux-arts. Un juste tribut d'hommages a été rendu le jour de ses obsèques le 20 février 1891, par MM. Ch. Yriarte, comte de la Borde, Ch. Garnier, Paul Dubois et Charles Normand qui a inséré les

---

(1) *Loc. cit.*, p. 164.

discours prononcés dans un des derniers fascicules de l'*Ami des monuments*.

Indépendamment des périodiques ordinaires, le secrétariat a reçu, par l'intermédiaire de M. le Maire de Bordeaux, de nombreux mémoires et plusieurs notes de M. Grellet-Balguerie. Il sera rendu compte de cet envoi.

La Société a également reçu de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux arts le programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1892. Les parties de ce programme qui n'ont pas été déjà signalées dans nos publications seront indiquées dans le plus prochain fascicule.

Une nouvelle archéologique très importante pour la région est la découverte récente à Biron, près de Pons (Charente-Inférieure), d'un cimetière présentant de grandes analogies de disposition des tombes, de richesse des ornements, de beauté des armes, avec le cimetière déjà fouillé d'Herpe, près Cognac (Charente). M. Delamain qui a si bien dirigé les premières fouilles s'est rendu acquéreur du terrain.

M. le Secrétaire général termine ses notes en appelant, de nouveau, l'attention de la Société sur les publications de M. Charles Normand, l'ardent défenseur de la conservation des traditions archéologiques et qui dirige le journal l'*Ami des monuments* avec un soin tout à fait artistique.

M. Berchon ajoute que la Société a reçu, de M. le comte de Malartie, un volume in-8° de 370 p. avec gravures, intitulé :

Journal des Campagnes au Canada de 1755 à 1760, par le comte de Maurès de Malartie, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur des Iles de France et de Bourbon, 1730-1800, publié par son arrière petit-neveu, le comte Gabriel de Maurès de Malartie et par Paul Gaffarel, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon. Dijon, Damidot, 1890.

Cet ouvrage est d'autant plus intéressant qu'il s'agit de contrées longtemps françaises, où l'élément français est prépondérant et dont le gouvernement local fait les plus louables efforts pour renouer les liens qui l'unissaient à la mère-patrie au point de vue de l'administration et du commerce.

Des remerciements ont été adressés à l'auteur.

M. de Mensignac annonce la mort d'un de nos anciens collègues, M. Théodore Vauclaire, architecte.

La Société s'associe aux regrets de la famille.

M. de Mensignac lit ensuite une notice sur des fouilles récentes à Sainte-Croix de Bordeaux. Elles ont mis à jour un ancien carrelage. Ces fouilles, exécutées le mois dernier, avaient pour but de remplacer par un parquet une partie du dallage de l'église. On a mis à découvert, à $0^{m}30$ cent. environ de profondeur, à l'intérieur du transept, le soubassement d'un tombeau de la fin du XIV[e] siècle qui se trouve adossé au mur droit de ce transept, ainsi qu'un certain nombre de carreaux émaillés de même époque, épars çà et là le long du mur. Ces carreaux, ornés de personnages, blasons, fleurs, rosaces, etc., ont été disposés en frise au-devant du tombeau qu'une grille de fer doit défendre du choc des chaises et des atteintes du public.

Il est vraiment regrettable qu'on ait dégradé le bas du tombeau, et qu'une frise de carreaux modernes entoure le pavage émaillé. On doit aussi regretter que des fouilles n'aient pas été pratiquées, à l'intérieur du transept méridional, afin de s'assurer si cette partie de l'édifice *qui sonnait creux* et dans laquelle on enfonce une barre de fer de plus de deux mètres, sans atteindre le fond, ne renfermerait pas une crypte.

Dans l'une des annexes de la sacristie adossée au mur extérieur de l'absidiole méridionale, sous cette même absidiole, en un point de rencontre, vers le nord, avec le mur du transept, existe un très ancien cercueil de pierre enfoui sous l'égoût de la toiture et dans lequel se trouvent quelques ossements. Comme ce genre d'inhumation est assez rare, car il n'a été en usage qu'à l'époque des premiers Carlovingiens, jusques au milieu du XII[e] siècle, je tenais à le signaler.

Enfin, à l'extérieur de l'église, dans un mur du bas-côté sud qui abrite une des galeries de l'ancien cloître, existent deux tombeaux arqués, fort dégradés, dont il ne reste plus qu'une partie de l'archivolte en plein cintre, bandée en dessus de l'auge du cercueil et effleurant le parement de la muraille. L'une de ces archivoltes présente, sculptée en relief, deux rangs de festons

opposés que sépare une moulure en onglet ; l'autre donne une ornementation composée, dans chaque claveau, d'une sorte de croix de Saint-André et d'un petit losange en creux. Les deux tombeaux portent sur eux des traces de peinture.

M. de Mensignac regrette la façon inintelligente dont les anciens carreaux ont été rajustés et garnis d'une bande de carrelage moderne. Il est fâcheux qu'on n'ait pas poussé plus loin les investigations dont il a parlé.

M. Braquehaye reconnaissant que c'est une faute que d'arranger d'une manière fantaisiste les monuments anciens, fait cependant remarquer qu'il serait peut-être imprudent de lancer au clergé un blâme, bien que mérité, parcequ'alors le clergé, peu soucieux de s'attirer de l'ennui, se hâterait de faire disparaître, sans prévenir personne, les trouvailles intéressantes qui pourraient se produire dans les églises.

Sur le désir exprimé par M. le Président, M. Piganeau se charge de relever le dessin du carrelage ancien et de la face inférieure du tombeau. Puis il présente le dessin des deux tombeaux arqués dont a parlé M. de Mensignac.

A ce propos M. Piganeau rappelle qu'il y a environ 3 ans, (voir séance du 18 mai 1888), tandis qu'on reconstruisait le pavillon occidental affecté, aujourd'hui, à diverses salles d'études à l'Ecole des beaux-arts, on ouvrit une tranchée perpendiculairement à la face sud de l'église, dans la direction de la galerie et du cloître actuellement détruits. Alors apparurent, à une certaine profondeur au-dessous du sol, des restes de peintures murales du XVe siècle. C'était un fragment d'une grande scène du crucifiement. La partie la plus apparente représentait les deux soldats jouant aux dés la robe du Christ. L'imagier, peu expert dans les règles de la perspective, avait reproduit la table de jeu en damier par une circonférence de 50 cent. de diamètre. Le costume indiquait la deuxième moitié du XVe siècle. Un peu plus loin on distinguait les pieds du Christ crucifié et le bas de la jambe d'un des bourreaux. De l'autre côté du motif central (scène du jeu) on voyait encore l'extrémité inférieure d'un personnage semblant faire le sujet de l'Ascension. Ces peintures relevées par M. Piganeau ne sont restées

visibles que quelques jours et ont disparu à jamais dans les remblais de fondation. Une tranchée parallèle au bâtiment de l'Ecole, entre celle-ci et l'abside de Sainte-Croix, mettait au jour quelques sépultures, entr'autres une auge carrée bien conservée remplie de ses ossements.

M. Piganeau montre les dessins calqués qu'il a relevés de ces peintures.

M. Braquehaye donne ensuite lecture de quelques notes biographiques sur deux graveurs ou orfèvres limousins. Les frères Mabareau ou Mabreau dont la famille paraît avoir longtemps exercé cette industrie, puisqu'on a cité une médaille exécutée en 1559 par un Mabareau et que le nom des deux frères est à la date de 1625. A l'entrée d'Henri IV à Paris ils frappèrent une médaille regardée comme un chef-d'œuvre. Les Jurats de Bordeaux leur donnèrent une médaille d'or. Ils en exécutèrent une ou plusieurs *grandes comme des assiettes* disent les mémoires du temps. Un Mabreau figure comme témoin dans une minute de notaire conservée à Cadillac.

M. Feret présente un exemplaire des premières feuilles imprimées de sa *Statistique historique et monumentale de la Gironde*, c'est à dire de l'arrondissement de Bazas. Bientôt paraîtront les deux arrondissements de Blaye et de Bordeaux.

M. Piganeau fait part de son étude *(Carte historique géographique de l'ancienne juridiction de Saint-Emilion)* laquelle comprenait neuf paroisses : 1° *Saint-Emilion* ville, en idiome gascon *Sent-Milion ;* 2° *Saint-Martin-de-Mazerat*, dans le territoire de laquelle était englobée la ville comme le département de la Seine est englobé dans celui de Seine-et-Oise ; 3° *Saint-Sulpice-de-Faleyrens*, en gascon *Sent-Supplice de Fallerens;* 4° *Saint-Laurent-de-Combes*, en gascon, *Sent-Laurens* (autrefois de Villeneuve) ; 5° *Saint-Christophe-de-Bardes*, en gascon *Sent-Cartofle*; 6° *Saint-Hippolyte*, en gascon *Sent-Poli* ou *Polit* ; 7° *Saint-Pierre-d'Armens*, en gascon *Sent-Pey-d'Ermenex* ; 8° *Saint-Etienne-de-Lisse*, en gascon *Saint-Esteffe* ; 9° *Vignonnet*, en gascon, *Saint-Bris-de-Vinhonet ;*

L'ancienne juridiction, limitée déjà vers la fin du XIIIe siècle, 1287, par une charte d'Edouard Ier, comprenait le territoire

borné au sud et à l'ouest par la Dordogne; à l'ouest, par le ruisseau du Taillas ou de Carré, autrefois Talayat; au nord, par le cours du ruisseau la Barbane, lequel prend sa source au-dessous de la commune de Sainte-Colombe et va se jeter dans la rivière de l'Isle, près de la commune de Billaux. Enfin, à l'est, une ligne partant du moulin dit de Farquet, autrefois de Curiis, se dirigeant au-dessous de la hauteur de Puy-Blanquet, *Podium Blanqueti* et non *Pey-Blanquet*, selon les cartes modernes, contenait la partie orientale de la commune de Saint-Etienne-de-Lisse, jusqu'à l'endroit encore appelé *la Justice* et, de là, rejoignait le ruisseau de Lacarès, lequel va obliquement, de l'est au sud-ouest, se jeter dans la Dordogne, au port de Micouleau banlieue et juridiction limitée et confrontée, puis la dite ville vers Castillon, jusqu'au lieu appelé le pré de Neyron et du dit pré de Neyron jusqu'au pont de la Pierre et du dit pont jusqu'au milieu de la rivière de Brane et de la dite rivière jusqu'au ruisseau de Tilya, descendant jusqu'à l'yme-Mer, et du dit lieu jusqu'à la croix de Montaigne, près l'Hospital de Pomeyrols, et de la dite croix jusqu'au ruisseau de Leyrac, tout le long du ruisseau de la Barbanne, iceluy comprins, et du dit lieu jusqu'au moulin appelé de Farguet, près Parsac, et du dit lieu jusqu'à un hormeau, qui était lors sur la carrière ou chemin appelé de Puy-Blanquet, et du dit lieu jusqu'au pré de Neyron (*acte de 1603 rappelant* les anciennes chartes octroyées par les rois de France et les rois d'Angleterre).

L'étude des anciennes archives de la ville de Saint-Emilion a permis à M. Piganeau de reconstituer bon nombre de noms de *lieux dits* complètement défigurés par le cadastre moderne et n'offrant, par suite, plus de signification. Exemples : la *couspaude* ou *couspote*, autrefois *croux paüta*, croix érigée sur la rencontre de plusieurs chemins; *Fomplegade*, autrefois *Font, peguada*, fontaine tarie; *Pindefleur, Pey de Floribus*, Pey de Fleurs, nom du propriétaire, Pierre de Fleurs; *Patarabet*, prat arabet, etc., etc.

L'examen approfondi de la topographie semble confirmer, en outre, ce que pense M. Piganeau, à savoir que le plateau sur lequel s'élève la ville actuelle a dû être primitivement oc-

cupé par un oppidum gaulois se reliant par des voies antiques; 1° à *Burdigala*, par le chemin actuel dit des Grandes versannes, conduisant, près de la pierre ou menhir de Pierrefitte, à la Dordogne, que l'on devait traverser en face de ce village pour aboutir à un ancien chemin encore visible, dit du Roi, se dirigeant sur Génissac, Camarsac, etc., etc.; 2° à Saintes, nord-ouest, par une voie se dirigeant vers l'Hospital, hospitale, hôtellerie des pèlerins, de Pommerol, au-delà duquel on devait traverser l'Isle; 3° dans la direction du nord-est, à Vésone, Périgueux; 4° par le sud-est, à Bergerac, Brageyracum en passant à ou près Castillon.

A remarquer que le ruisseau la Barbanne, déjà cité, forme non seulement une limite territoriale, mais encore une délimitation bien tranchée dans le langage local. En effet, sur la rive gauche, on parle le gascon ou patois et, sur la rive droite, le français corrompu ou saintongeois.

Enfin, la juridiction de Saint-Emilion était enserrée, à l'est, par la juridiction de Castillon; au nord, par celle de Puy-Normand; à l'ouest, par la sénéchaussée de Libourne; au sud, au-delà de la Dordogne, par la juridiction de Blaignac, comprise dans l'ancien diocèse de Bazas.

M. Braquehaye termine la séance par une note fort intéressante extraite d'un acte du 21 octobre 1647, mentionnant le prix des vins du Bordelais à cette époque :

	1re qualité	2e qualité
Vins de Médoc et de Grave	25 écus	20 écus
» d'Entre-deux-Mers	28	24
» de Côtes.	28	24
» de Palu	35	30
» de Libourne, Fronsadais . . .	22	18
» Guîtres, Coutras	22	18
» de Bourg	26	22
» de Blaye.	24	18
» de Saint Macaire	30	24
» de Langon, Sauternes, Bommes	35	28
» de Barsac, Preignac, Pujols, Fargues.	100 livres	28

Vins de Saint-Emilion	26 écus	22 écus
» de Castillon	22	20
» de Rion, Cadillac	28	24
» de Sainte-Croix-du-Mont . . .	30	24
» de Benauge	20	18
» de Cérons, Podensac	30	24
» de Castres, Portets	25	20

M. Piganeau fait remarquer qu'on peut trouver à la Chambre de Commerce et dans les statistiques commerciales, les prix des vins, année par année, depuis des siècles.

M. Malvezin a aussi fait un travail très complet sur le même point.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le Président,
HABASQUE.

Le Secrétaire,
E. PIGANEAU.

Séance du 11 décembre 1891.

Présidence de M. HABASQUE, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Dans la correspondance, très restreinte, figure une demande d'adhésion aux fêtes du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique.

M. Sourget, président de la commission bordelaise, explique qu'il a été convenu qu'un membre de cette commission se rendrait à Paris pour conférer avec l'Ambassadeur d'Espagne pour préparer les éléments des travaux de ladite commission. On attend le retour de ce personnage pour agir.

M. le Président remercie M. Sourget et l'assure que la Société s'associera de tout son pouvoir à l'éclat de la solennité préparée.

L'ordre du jour appelle l'élection de nouveaux membres :

MM. Gustave Mieudan, commis architecte, rue des Rosiers, n° 9; Bonetti, entrepreneur de peinture, 229, rue Sainte-Catherine, présentés par MM. Amtmann et Bardié; puis M. Paul de Manthé, place du Pont, La Bastide, présenté par MM. Habasque et Piganeau.

La Société vote les nominations.

M. Piganeau qui s'était chargé de relever le carrelage émaillé découvert récemment à l'église Sainte-Croix, de Bordeaux, montre les dessins qu'il en a faits : ensemble du carrelage, détail de plusieurs carreaux (grandeur naturelle), et le tombeau avec la frise inférieure que les récentes fouilles ont mis à jour.

M. Piganeau présente, en outre, son album de voyage dans le département du Tarn, où les pittoresques bords du Tarn et du Dadou lui ont fourni de curieux paysages; certaines vues de la vieille cité albigeoise et surtout de la magnifique basilique Sainte-Cécile, cathédrale d'Albi, ornent cet album qui renferme plus de 80 dessins exécutés dans l'espace d'une huitaine de jours.

M. Daleau présente, à son tour quelques photographies de la ville de Bourg-sur-Dordogne, et soumet à l'examen de la Société une bague antique à propos de laquelle il lit la note suivante :

La bague que j'ai l'honneur de présenter a été recueillie, dans un défrichement, au lieu dit Séguinot, près les Grands-Champs, commune de Tauriac (Gironde). On a rencontré des débris de constructions et des fragments de tuiles à rebords sur le point où elle a été trouvée.

Ce bijou est en or pâle et or fin, il pèse six grammes sans la pierre. A la partie supérieure se trouve une plaque enchâssée, probablement en verre, moiré à la base de bleu clair par dessus, sur laquelle on voit, gravée en creux, une victoire posant un globe crucigère sur une colonne.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, HABASQUE.

Le Secrétaire, E. PIGANEAU.

Excursion archéologique à La Réole.

Par M. Ed. FERET

Secrétaire de la Société Archéologique.

L'excursion fixée au dimanche 24 mai 1891 a eu lieu par un temps couvert, mais assez beau pour que nous ayons pu voir tout ce que La Réole renferme de curieux pour les archéologues.

M. le comte Alexis de Chasteigner, président de la Société, MM. Amtmann, Edouard Feret, auxquels s'était joint M. Chicard, arrivent à La Réole à 9 heures, où MM. Tournié, Cantellauve et Pomade, nos collègues, les attendaient à la gare.

Notre première visite est pour l'*ancien Hôtel-de-Ville*, construit au XIIe siècle, sur la ligne de la première enceinte de La Réole et au nord-est. Ce monument mesure 29 mètres sur 11 mètres. Son rez-de-chaussée est divisé en deux nefs séparées par des arcades soutenues par des colonnes de 1 mètre 70 de circonférence.

Les colonnes intérieures offrent des chapiteaux romans intéressants; celles de la façade ont été refaites il y a peu de temps et n'offrent aucune sculpture.

Les murs du bâtiment ont 1 mètre 28 d'épaisseur. Les ouvertures primitives, dont une existe encore au deuxième étage, étaient à plein cintre et divisées par une colonnette centrale; on voit encore à cet étage des arcs bouchés et des débris de sculpture de la fin du XIIe siècle. Vers le XIVe ou le XVe siècle, une toiture à tiers point fut substituée à une autre moins élevée et l'on pratiqua des fenêtres trilobées, puis de grandes fenêtres divisées par des croix en pierre. L'une de ces fenêtres donne accès à un balcon ou galerie supportée par des arcades

à plein cintre. Une jolie rampe en pierre découpée du xv[e] siècle règne sur cette galerie.

Cet édifice fut, dit-on, construit par Richard Cœur-de-Lion qui y résida souvent ainsi que le Prince Noir.

Après avoir servi longtemps de prison, il est maintenant utilisé comme halle et magasin et se trouve rue Brumade.

De là, nous avons visité la belle collection d'armes et d'antiquités de M. Cantellauve où le préhistorique est représenté par de magnifiques armes et outils en silex ou en bronze. Quelques vieux meubles ont aussi attiré notre attention. La collection de M. Tournié a été ensuite examinée avec le plus grand intérêt. Les faïences y dominent; toutes les marques et toutes les époques y sont représentées par des spécimens magnifiques choisis avec un goût parfait. Nous devons signaler une cheminée en vieux Rouen polychrome qui est, croyons-nous, unique en France. Le musée de M. Tournié contient, en outre, plusieurs grandes colonnes torses en bois sculpté fort belles et plusieurs vitrines remplies de nombreux objets en silex, en bronze, en fer, en or, etc., très bien choisis et classés.

Les richesses de M. Tournié se trouvent dans une des constructions les plus anciennes de La Réole connue sous le nom de *La Grande Ecole* (Mon. hist. de 2[e] cl.). Elle est bâtie sur les bords de la deuxième enceinte de La Réole et sur la rive droite du Pimpin. Sa façade de ce côté témoigne sans conteste qu'elle remonte au xii[e] siècle.

Une vaste salle située au niveau de la rue Sainte-Colombe, au premier étage, contenait des rangées de niches en pierre dont il reste encore des traces. Chaque niche (1) cintrée par un arc très surbaissé, était construite entre deux pieds droits d'environ 30 centimètres et accompagnée de pilastres prismatiques d'une hauteur égale à l'ouverture de la niche. Ces pilastres reposaient sur une plate-bande de 14 centimètres soutenue par des modillons. La forme de ces niches et le nom d'*Ecurie du Roi* longtemps porté par cet édifice, ont fait croire à

(1) V. Lapouyade, p. 49.

raissent encore, la quatrième, la plus rapprochée de la ville a complètement disparu. Ces tours ont 12 mètres 50 de diamètre. Dans les murs on voit encore les meurtrières et près de la rivière une porte basse portant les traces de fortifications. C'est que le *château des 4 sos* a joué un rôle militaire important.

Après avoir suivi les traces de la deuxième et de la troisième enceinte au nord-ouest et au nord de la ville, nous avons visité la maison connue sous le nom de *Logis du Parlement;* c'est une jolie construction civile du xve siècle, que nous reproduirons, d'après une eau forte, dans notre *Statistique archéologique*, sous presse.

De là, nous avons été visiter le *monastère des Bénédictins*, transformé en mairie, palais de justice, sous-préfecture, etc.

Son plan, l'église Saint-Pierre comprise, occupe une surface de 99 mètres de long (façade sud), sur 68 mètres de large. Le tout forme un immense corps de logis flanqué de deux pavillons et d'un aspect monumental. Un corridor à voûtes d'arrête d'environ 3 mètres de large règne dans tout l'intérieur du bâtiment, où un bel escalier est orné d'une magnifique rampe en fer, œuvre de Charlut. Un autre escalier a une voûte en bois avec des peintures du XVIIIe siècle assez intéressantes.

La première pierre de cet édifice a été posée en 1704. Il remplace des bâtiments plus anciens qui remontent au commencement du XIe siècle.

Nous avons ensuite traversé la belle promenade de La Réole, à côté de laquelle se trouve le nouveau collège communal, et nous avons terminé notre promenade par les antiques escaliers conduisant au port et appelés le Sault de Piis.

Nous quittons à la gare nos excellents collègues réolais à 4 heures 45, ayant trouvé la journée trop courte.



EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. Feret et Fils, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

16,079

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XVI — 2e FASCICULE
(2e trimestre)



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1891

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

PIERRE-VICTOR DOMENGINE

Ancien chef de bureau de la Compagnie des Chemins de fer du Midi
Trésorier honoraire de la Société Archéologique de Bordeaux.

Par M. E. PIGANEAU

Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux.

Par un de ces étranges contrastes des choses d'ici-bas, alors qu'aux carrefours de notre cité s'exhalaient les bruyants retentissements d'une fête populaire, une suite nombreuse et recueillie accompagnait à sa dernière demeure un ami, un de ces hommes d'élite dont toute la vie se résume en ces deux mots : *C'était un homme de bien.* Oui, un de ces hommes dont la fin, quoique prévue, frappe néanmoins comme un coup de foudre qui paralyse et devant lequel la profonde douleur parfois reste muette.

Or, Domengine était de ceux-là ; il était pour nous un confrère, un collègue dévoué, mieux encore un ami loyal et sincère.

Pierre-Victor Domengine, né en 1828 à Saint-Sever, département des Landes, était fils d'un ancien militaire dont le nom est inscrit dans les listes glorieuses de la Légion d'honneur. Les études universitaires de Victor Domengine, dans les collèges et lycées de Saint-Sever, de Mont-de-Marsan et de Pau, lui avaient fait décerner le diplôme de bachelier lorsqu'il fut admis à l'Ecole préparatoire de Lorient en Bretagne, sa famille rêvant peut-être pour un fils chéri un avenir brillant dans la carrière des armes ou dans la marine.

Le caractère si doux, si pacifique que nous lui avons tous connu, l'entraîna au contraire dans une voie moins agitée et moins aventureuse. Jeune encore, il entrait dans les bureaux

Que de fois, luttant contre la nature, alors que se trahissait malgré lui la souffrance physique, nous l'avons vu se traînant, pour ainsi dire, jusqu'au lieu de nos réunions qu'il présidait parfois. Il dut céder devant les progrès de la maladie et à son tour demander un successeur. Mais le Bureau ne pouvait se séparer ainsi d'un collègue aimé de tous, et tout en fixant en troisième lieu son choix sur M. Dagrand, digne de ses devanciers, la Société décernait à Domengine le titre de trésorier honoraire, en souvenir mérité de ses services passés, titre qui laissait son nom sur la liste des administrateurs de la Société archéologique.

La dernière séance qu'il honora de sa présence fut celle du 9 mai 1890. Depuis lors, des amis portaient à nos assemblées des nouvelles de notre collègue, accueillies toujours avec les plus vifs sentiments d'une étroite confraternité.

Enfin, il y a quelques jours de cela, le 29 février dernier, comme par un courant électrique, nous apprenions et nous nous répétions l'un à l'autre le fatal dénouement. Domengine touchait à son heure dernière. La force morale agissait encore, son regard fixe se portait avidement sur les figures amies, et le soir même... il avait vécu.

C'est avec une émotion réelle que ma plume écrit ces lignes. Je pouvais me flatter d'être son ami, que dis-je, nous étions tous ses amis; aussi devons-nous remplir un devoir en donnant ici, au nom de tous ceux, passés ou présents, que notre association a comptés et compte dans son sein, en donnant un pieux souvenir, un hommage de respect et de regrets à l'homme désintéressé, probe, vertueux, qui vient de s'éteindre, au collaborateur dévoué dont le nom restera impérissable dans les annales de la Société archéologique de Bordeaux (1).

(1) La Société archéologique de Bordeaux a voté, dans sa séance du 11 mars 1892, l'impression de cette notice dans le plus prochain fascicule de ses publications.



FÊTE

DE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TARN-ET-GARONNE

A l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation.

Rapport de M. l'Abbé S. LÉGLISE
Assesseur de la Société Archéologique de Bordeaux.

MESSIEURS,

Vous nous avez fait l'honneur de nous déléguer aux fêtes données à Montauban par la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

Depuis son excursion à Bordeaux, au mois d'octobre dernier, la Société Archéologique de Tarn-et Garonne n'est plus pour nous une inconnue, mais une amie, aussi notre mandat fut-il des plus faciles et des plus agréables à remplir.

Les fêtes s'ouvraient le mardi 23 juin et continuaient sous forme d'exposition jusqu'au 5 juillet. L'éminent président de la Société, M. le chanoine Pottier, avait tout prévu pour recevoir et loger les délégués des diverses Sociétés savantes du Midi. Lui-même, avec cette urbanité qui lui est propre, nous reçut à la gare et nous conduisit à notre domicile.

Je voyais Montauban pour la première fois. Du pont des Consuls, par où nous arrivions, le panorama est superbe. Devant nous la ville sous cet aspect antique mais élégant des

cités italiennes, avec ses rues alignées, ses quais élevés, son palais de l'Hôtel-de-Ville qui domine le Tarn. A notre droite et à notre gauche l'immense perspective des plaines du Tarn et de la Garonne. L'ensemble du paysage, surtout vu de Montauriol, présente un de ces tableaux de la nature que l'œil ne se lasse jamais de contempler.

Là première pensée des organisateurs avait été pour les morts.

A dix heures nous étions réunis à la cathédrale. Une messe de *requiem* allait être célébrée par Mgr l'Évêque de Montauban à l'intention des membres défunts de la Société.

Au premier rang avaient pris place M. de Lasteyrie, membre de l'Institut, délégué par M. le Ministre de l'Instruction publique. Parmi les autres délégués, nous remarquons : M. l'abbé Léonce Couture, mainteneur des Jeux Floraux, l'éminent professeur de langue romane à la Faculté libre de Toulouse; M. de Carsalade du Pont, secrétaire général de la Société des Archives de la Gascogne; M. Greil, délégué de la Société des Etudes du Lot; Bordeaux est représenté par M. l'abbé Ferrand et M. Hautreux, de l'Académie des Sciences Belles-lettres et Arts; MM. Hanappier, Amtmann, Charles Berchon et l'abbé Léglise, de la Société Archéologique.

Avant de commencer la messe, Monseigneur prit la parole, et dans une allocution familière complimenta la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne de sa prospérité, souhaita la bienvenue aux délégués et donna à tous de chaleureux encouragements, se plaisant à constater les beaux résultats pratiques obtenus par les Sociétés Archéologiques pour la sauvegarde des anciens monuments et la reconstitution de l'histoire de notre pays.

Durant le saint Sacrifice, la maîtrise, sous la direction de M. l'abbé Contensou, maître de chapelle et membre de la Société Archéologique, exécuta divers motets du XIIIe, du XVe et du XVIIe siècles.

La messe terminée, nous passons à la Sacristie voir *le Vœu de Louis XIII*, d'Ingres, puis nous visitons la ville, et notamment la belle place des Arcades.

A midi chacun se dirige vers le château de Montauriol, que M. Fabre de Cahuzac avait mis fort obligeamment à la disposition des Archéologues. Le coteau de Montauriol est le berceau de Montauban. C'est là qu'en 825, Pépin fonda l'abbaye de Saint-Martin. Le déjeûner devait être servi sous les ombrages du parc, mais le mauvais temps obligea de dresser les tables dans les vastes dépendances du château.

Au banquet, présidé par M. de Lasteyrie, assistaient Monseigneur l'Évêque et M. le Préfet.

Avant de nous laisser asseoir, la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, par l'organe de son vice-président, M. le baron de Rivière, complimenta son fondateur et président M. le chanoine Pottier, et lui offrit un bronze représentant Jeanne d'Arc.

Je ne dis rien du menu qui fut parfait, ni de la franche gaîté qui l'assaisonna.

Au champagne, les langues se délièrent et nous entendîmes une série de toasts tous fort applaudis où éclataient les plus vives sympathies pour la Société.

Qu'il nous suffise de nommer les orateurs : M. le chanoine Pottier, M. le Préfet, M. Wallon, le hardi sculpteur des Pyrénées, dont la verve souleva des tempêtes d'applaudissements, M. Paul Fontanié, M. Cartailhac et M. de Saint-Félix. Mais nous pouvons dire sans vanité que le grand succès du jour fut la spirituelle poésie dite par M. l'abbé Ferrand au nom de l'Académie de Bordeaux (1). M. le chanoine Pottier s'empressa de la réclamer pour la séance publique du soir. Quant à moi, Messieurs, je pris la parole en votre nom, pour dire quelles sympathies la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne avait laissées à Bordeaux ; pour exprimer les regrets de notre Président, de notre Vice-Président, de notre Secrétaire Général et de nos autres confrères que la maladie ou les affaires retenaient loin de Montauban. En terminant, je remerciai Monsei-

(1) Nous reproduisons plus loin les spirituels compliments qui complètent si bien les souhaits de bienvenue du même poète, lors de la visite de la Société montalbanaise à Bordeaux, en octobre 1890 (t. XV, p. CII).

gneur des conseils et des encouragements que Sa Grandeur nous avait donnés le matin et lui promis, Messieurs, de vous les porter.

A quatre heures la Société et ses invités se rendaient à l'Hôtel-de-Ville pour l'ouverture de l'exposition. M. le chanoine Pottier en fit les honneurs.

L'Hôtel-de-Ville, ancien palais épiscopal bâti au XVIIe siècle, se compose de deux ailes parallèles, réunies à leur extrémité sud par un pavillon en façade sur la rivière. Ce pavillon tout entier avait été consacré à l'exposition. La grande salle contient les portraits historiques ou ceux des personnages du pays; deux salons sont consacrés aux œuvres des artistes vivants, peintres et sculpteurs; au musée de peinture est installée l'exposition de photographie; au deuxième étage, M. Wallon a dressé le plan en relief des Pyrénées et se plaît à en donner la description. Nous descendons dans les salles inférieures et voûtées et nous y trouvons l'exposition archéologique des faïences locales et d'objets d'art antiques de toutes sortes. Enfin la vaste salle du *Prince Noir*, au niveau des berges du Tarn, contient le musée lapidaire.

Le soir, à huit heures, l'élite de la Société Montalbanaise se pressait dans la grande salle pour la séance publique.

M. de Lasteyrie, délégué du ministre, présidait. A l'ouverture de la séance, il fit l'éloge de la Société et termina en décernant à son éminent président, M. le chanoine Pottier, les palmes académiques.

M. le chanoine Pottier répondit en faisant l'historique de sa Société. La poésie ne pouvait manquer à la fête : elle chanta, par l'organe de l'abbé Cailhat, les fastes de l'illustre Société, et jeta, sous la fine diction de l'abbé Ferrand, une hilarité folle dans toute la salle.

Entre chaque discours, audition de musique ancienne, dont je ne veux citer qu'un Noël patois du recueil de M. Solleville, *Nadal tindaïre*, chanté par M. Carroul.

La séance se termina par une conférence de M. de Fontenille sur les antiques monuments du pays, avec projections.

Le lendemain mercredi, excursion à Moissac et au château de Saint-Roch avec retour par Castelsarrasin.

Moissac est le Saint-Emilion du Tarn-et-Garonne; nous y débarquions sur les huit heures du matin.

Après une courte visite à la petite église Saint-Martin où l'on trouve des vestiges d'une haute antiquité, nous nous rendîmes à l'église Saint-Pierre.

Saint-Pierre et son cloître, c'est tout un monde de merveilles. Le portail roman, peuplé de sculptures de marbre gris et blanc, nous retient des heures. Il faut pourtant visiter la tour fortifiée du vieux clocher, le porche, la nef de l'église où l'on trouve un sarcophage mérovingien, et surtout le cloître fameux, un des plus remarquables de France, dont chaque pilier, chaque chapiteau exigerait une longue description. Nous ne pouvons que renvoyer les curieux à la *monographie de l'église et du cloître de Saint-Pierre de Moissac*, par l'abbé Bouchard.

Le R. P. Daniel, carme, enfant de Moissac, où il s'est retiré, nous servait de cicérone. Sa maison, voisine de l'église, faisait autrefois partie de l'abbaye. On voit notamment la chapelle intérieure de l'abbé dont les murs sont encore décorés de peintures fort anciennes.

Mais les heures s'écoulent rapides; en voiture et en route pour Saint-Roch! Le ciel est couvert, la température douce, le voyage délicieux. Nous longeons quelque temps le canal latéral pour aller passer la Garonne sur le beau pont suspendu de Saint-Nicolas.

A mesure que nous approchons de cette charmante petite ville, nous distinguons la silhouette fantastique des quatre tours carrées qui flanquent aux quatre angles le château de Richard Cœur-de-Lion. Midi sonne lorsque nous arrivons sur la place. Un arrêt de dix minutes nous permet de visiter l'église du XIIIe siècle et de faire le tour du *Château*.

Ce curieux édifice, très bien conservé, abrite tous les services publics : Écoles, Hôtel-de-Ville, Gendarmerie, etc. Primitivement il avait cinq tours, car l'une des quatre qui restent debout, plus grosse que les autres, ne se trouve pas à un angle, et l'on voit encore une partie de la cinquième. Ces tours, comme les ailes du château, sont bâties en briques, et s'élèvent jusqu'à leur faîte sans aucun retrait.

gneur des conseils et des encouragements que Sa Grandeur nous avait donnés le matin et lui promis, Messieurs, de vous les porter.

A quatre heures la Société et ses invités se rendaient à l'Hôtel-de-Ville pour l'ouverture de l'exposition. M. le chanoine Pottier en fit les honneurs.

L'Hôtel-de-Ville, ancien palais épiscopal bâti au XVII[e] siècle, se compose de deux ailes parallèles, réunies à leur extrémité sud par un pavillon en façade sur la rivière. Ce pavillon tout entier avait été consacré à l'exposition. La grande salle contient les portraits historiques ou ceux des personnages du pays; deux salons sont consacrés aux œuvres des artistes vivants, peintres et sculpteurs; au musée de peinture est installée l'exposition de photographie; au deuxième étage, M. Wallon a dressé le plan en relief des Pyrénées et se plaît à en donner la description. Nous descendons dans les salles inférieures et voûtées et nous y trouvons l'exposition archéologique des faïences locales et d'objets d'art antiques de toutes sortes. Enfin la vaste salle du *Prince Noir*, au niveau des berges du Tarn, contient le musée lapidaire.

Le soir, à huit heures, l'élite de la Société Montalbanaise se pressait dans la grande salle pour la séance publique.

M. de Lasteyrie, délégué du ministre, présidait. A l'ouverture de la séance, il fit l'éloge de la Société et termina en décernant à son éminent président, M. le chanoine Pottier, les palmes académiques.

M. le chanoine Pottier répondit en faisant l'historique de sa Société. La poésie ne pouvait manquer à la fête : elle chanta, par l'organe de l'abbé Cailhat, les fastes de l'illustre Société, et jeta, sous la fine diction de l'abbé Ferrand, une hilarité folle dans toute la salle.

Entre chaque discours, audition de musique ancienne, dont je ne veux citer qu'un Noël patois du recueil de M. Solleville, *Nadal tindaïre*, chanté par M. Carroul.

La séance se termina par une conférence de M. de Fontenille sur les antiques monuments du pays, avec projections.

Le lendemain mercredi, excursion à Moissac et au château de Saint-Roch avec retour par Castelsarrasin.

Moissac est le Saint-Emilion du Tarn-et-Garonne; nous y débarquions sur les huit heures du matin.

Après une courte visite à la petite église Saint-Martin où l'on trouve des vestiges d'une haute antiquité, nous nous rendîmes à l'église Saint-Pierre.

Saint-Pierre et son cloître, c'est tout un monde de merveilles. Le portail roman, peuplé de sculptures de marbre gris et blanc, nous retient des heures. Il faut pourtant visiter la tour fortifiée du vieux clocher, le porche, la nef de l'église où l'on trouve un sarcophage mérovingien, et surtout le cloître fameux, un des plus remarquables de France, dont chaque pilier, chaque chapiteau exigerait une longue description. Nous ne pouvons que renvoyer les curieux à la *monographie de l'église et du cloître de Saint-Pierre de Moissac*, par l'abbé Bouchard.

Le R. P. Daniel, carme, enfant de Moissac, où il s'est retiré, nous servait de cicérone. Sa maison, voisine de l'église, faisait autrefois partie de l'abbaye. On voit notamment la chapelle intérieure de l'abbé dont les murs sont encore décorés de peintures fort anciennes.

Mais les heures s'écoulent rapides; en voiture et en route pour Saint-Roch! Le ciel est couvert, la température douce, le voyage délicieux. Nous longeons quelque temps le canal latéral pour aller passer la Garonne sur le beau pont suspendu de Saint-Nicolas.

A mesure que nous approchons de cette charmante petite ville, nous distinguons la silhouette fantastique des quatre tours carrées qui flanquent aux quatre angles le château de Richard Cœur-de-Lion. Midi sonne lorsque nous arrivons sur la place. Un arrêt de dix minutes nous permet de visiter l'église du XIIIe siècle et de faire le tour du *Château*.

Ce curieux édifice, très bien conservé, abrite tous les services publics : Écoles, Hôtel-de-Ville, Gendarmerie, etc. Primitivement il avait cinq tours, car l'une des quatre qui restent debout, plus grosse que les autres, ne se trouve pas à un angle, et l'on voit encore une partie de la cinquième. Ces tours, comme les ailes du château, sont bâties en briques, et s'élèvent jusqu'à leur faîte sans aucun retrait.

gneur des conseils et des encouragements que Sa Grandeur nous avait donnés le matin et lui promis, Messieurs, de vous les porter.

A quatre heures la Société et ses invités se rendaient à l'Hôtel-de-Ville pour l'ouverture de l'exposition. M. le chanoine Pottier en fit les honneurs.

L'Hôtel-de-Ville, ancien palais épiscopal bâti au XVIIe siècle, se compose de deux ailes parallèles, réunies à leur extrémité sud par un pavillon en façade sur la rivière. Ce pavillon tout entier avait été consacré à l'exposition. La grande salle contient les portraits historiques ou ceux des personnages du pays; deux salons sont consacrés aux œuvres des artistes vivants, peintres et sculpteurs; au musée de peinture est installée l'exposition de photographie; au deuxième étage, M. Wallon a dressé le plan en relief des Pyrénées et se plaît à en donner la description. Nous descendons dans les salles inférieures et voûtées et nous y trouvons l'exposition archéologique des faïences locales et d'objets d'art antiques de toutes sortes. Enfin la vaste salle du *Prince Noir*, au niveau des berges du Tarn, contient le musée lapidaire.

Le soir, à huit heures, l'élite de la Société Montalbanaise se pressait dans la grande salle pour la séance publique.

M. de Lasteyrie, délégué du ministre, présidait. A l'ouverture de la séance, il fit l'éloge de la Société et termina en décernant à son éminent président, M. le chanoine Pottier, les palmes académiques.

M. le chanoine Pottier répondit en faisant l'historique de sa Société. La poésie ne pouvait manquer à la fête : elle chanta, par l'organe de l'abbé Cailhat, les fastes de l'illustre Société, et jeta, sous la fine diction de l'abbé Ferrand, une hilarité folle dans toute la salle.

Entre chaque discours, audition de musique ancienne, dont je ne veux citer qu'un Noël patois du recueil de M. Solleville, *Nadal tindaïre*, chanté par M. Carroul.

La séance se termina par une conférence de M. de Fontenille sur les antiques monuments du pays, avec projections.

Le lendemain mercredi, excursion à Moissac et au château de Saint-Roch avec retour par Castelsarrasin.

Moissac est le Saint-Emilion du Tarn-et-Garonne; nous y débarquions sur les huit heures du matin.

Après une courte visite à la petite église Saint-Martin où l'on trouve des vestiges d'une haute antiquité, nous nous rendîmes à l'église Saint-Pierre.

Saint-Pierre et son cloître, c'est tout un monde de merveilles. Le portail roman, peuplé de sculptures de marbre gris et blanc, nous retient des heures. Il faut pourtant visiter la tour fortifiée du vieux clocher, le porche, la nef de l'église où l'on trouve un sarcophage mérovingien, et surtout le cloître fameux, un des plus remarquables de France, dont chaque pilier, chaque chapiteau exigerait une longue description. Nous ne pouvons que renvoyer les curieux à la *monographie de l'église et du cloître de Saint-Pierre de Moissac*, par l'abbé Bouchard.

Le R. P. Daniel, carme, enfant de Moissac, où il s'est retiré, nous servait de cicérone. Sa maison, voisine de l'église, faisait autrefois partie de l'abbaye. On voit notamment la chapelle intérieure de l'abbé dont les murs sont encore décorés de peintures fort anciennes.

Mais les heures s'écoulent rapides; en voiture et en route pour Saint-Roch! Le ciel est couvert, la température douce, le voyage délicieux. Nous longeons quelque temps le canal latéral pour aller passer la Garonne sur le beau pont suspendu de Saint-Nicolas.

A mesure que nous approchons de cette charmante petite ville, nous distinguons la silhouette fantastique des quatre tours carrées qui flanquent aux quatre angles le château de Richard Cœur-de-Lion. Midi sonne lorsque nous arrivons sur la place. Un arrêt de dix minutes nous permet de visiter l'église du XIIIe siècle et de faire le tour du *Château*.

Ce curieux édifice, très bien conservé, abrite tous les services publics : Écoles, Hôtel-de-Ville, Gendarmerie, etc. Primitivement il avait cinq tours, car l'une des quatre qui restent debout, plus grosse que les autres, ne se trouve pas à un angle, et l'on voit encore une partie de la cinquième. Ces tours, comme les ailes du château, sont bâties en briques, et s'élèvent jusqu'à leur faîte sans aucun retrait.

gneur des conseils et des encouragements que Sa Grandeur nous avait donnés le matin et lui promis, Messieurs, de vous les porter.

A quatre heures la Société et ses invités se rendaient à l'Hôtel-de-Ville pour l'ouverture de l'exposition. M. le chanoine Pottier en fit les honneurs.

L'Hôtel-de-Ville, ancien palais épiscopal bâti au XVIIe siècle, se compose de deux ailes parallèles, réunies à leur extrémité sud par un pavillon en façade sur la rivière. Ce pavillon tout entier avait été consacré à l'exposition. La grande salle contient les portraits historiques ou ceux des personnages du pays; deux salons sont consacrés aux œuvres des artistes vivants, peintres et sculpteurs; au musée de peinture est installée l'exposition de photographie; au deuxième étage, M. Wallon a dressé le plan en relief des Pyrénées et se plaît à en donner la description. Nous descendons dans les salles inférieures et voûtées et nous y trouvons l'exposition archéologique des faïences locales et d'objets d'art antiques de toutes sortes. Enfin la vaste salle du *Prince Noir*, au niveau des berges du Tarn, contient le musée lapidaire.

Le soir, à huit heures, l'élite de la Société Montalbanaise se pressait dans la grande salle pour la séance publique.

M. de Lasteyrie, délégué du ministre, présidait. A l'ouverture de la séance, il fit l'éloge de la Société et termina en décernant à son éminent président, M. le chanoine Pottier, les palmes académiques.

M. le chanoine Pottier répondit en faisant l'historique de sa Société. La poésie ne pouvait manquer à la fète : elle chanta, par l'organe de l'abbé Cailhat, les fastes de l'illustre Société, et jeta, sous la fine diction de l'abbé Ferrand, une hilarité folle dans toute la salle.

Entre chaque discours, audition de musique ancienne, dont je ne veux citer qu'un Noël patois du recueil de M. Solleville, *Nadal tindaïre*, chanté par M. Carroul.

La séance se termina par une conférence de M. de Fontenille sur les antiques monuments du pays, avec projections.

Le lendemain mercredi, excursion à Moissac et au château de Saint-Roch avec retour par Castelsarrasin.

Moissac est le Saint-Emilion du Tarn-et-Garonne; nous y débarquions sur les huit heures du matin.

Après une courte visite à la petite église Saint-Martin où l'on trouve des vestiges d'une haute antiquité, nous nous rendîmes à l'église Saint-Pierre.

Saint-Pierre et son cloître, c'est tout un monde de merveilles. Le portail roman, peuplé de sculptures de marbre gris et blanc, nous retient des heures. Il faut pourtant visiter la tour fortifiée du vieux clocher, le porche, la nef de l'église où l'on trouve un sarcophage mérovingien, et surtout le cloître fameux, un des plus remarquables de France, dont chaque pilier, chaque chapiteau exigerait une longue description. Nous ne pouvons que renvoyer les curieux à la *monographie de l'église et du cloître de Saint-Pierre de Moissac*, par l'abbé Bouchard.

Le R. P. Daniel, carme, enfant de Moissac, où il s'est retiré, nous servait de cicérone. Sa maison, voisine de l'église, faisait autrefois partie de l'abbaye. On voit notamment la chapelle intérieure de l'abbé dont les murs sont encore décorés de peintures fort anciennes.

Mais les heures s'écoulent rapides; en voiture et en route pour Saint-Roch! Le ciel est couvert, la température douce, le voyage délicieux. Nous longeons quelque temps le canal latéral pour aller passer la Garonne sur le beau pont suspendu de Saint-Nicolas.

A mesure que nous approchons de cette charmante petite ville, nous distinguons la silhouette fantastique des quatre tours carrées qui flanquent aux quatre angles le château de Richard Cœur-de-Lion. Midi sonne lorsque nous arrivons sur la place. Un arrêt de dix minutes nous permet de visiter l'église du XIIIe siècle et de faire le tour du *Château*.

Ce curieux édifice, très bien conservé, abrite tous les services publics : Écoles, Hôtel-de-Ville, Gendarmerie, etc. Primitivement il avait cinq tours, car l'une des quatre qui restent debout, plus grosse que les autres, ne se trouve pas à un angle, et l'on voit encore une partie de la cinquième. Ces tours, comme les ailes du château, sont bâties en briques, et s'élèvent jusqu'à leur faîte sans aucun retrait.

La population de Saint-Nicolas, d'un naturel affable et très accueillant, est tout entière sur la place à notre départ.

A peine sortis de Saint-Nicolas, nous apercevons dans le lointain, émergeant des arbres du parc, les tourelles du château de Saint-Roch. Nous traversons une campagne très bien cultivée, le long de la route les cerisiers étendent sur nos têtes leurs branches feuillues chargées de fruits.

Vers midi et demi nos chevaux s'arrêtent au pied du coteau et nous montons à pied au château.

M., M[me] et M[lle] de Montbrison nous reçoivent sur le perron d'honneur. Le château de Saint-Roch, de style Tudor, est par lui-même un vrai bijou d'architecture enchâssé dans un ravissant paysage.

M. Georges de Montbrison a fait de ce château un musée incomparable en y réunissant une collection unique de portraits historiques du XVI[e] et du XVII[e] siècles.

Mais avant de parcourir ces intéressantes galeries, notre hôte nous invite à déjeûner. La table est dressée dans une vaste salle ronde voûtée qui supporte une terrasse et sert d'orangerie.

« C'est Lucullus qui dîne chez Mécène », dit à la fin du repas, dans une spirituelle saillie, l'un des convives; on ne pouvait plus finement caractériser le menu à la fois simple et princier qui nous était servi.

Au dessert, M. l'abbé Couture porta la santé de nos hôtes en un toast fort applaudi; M. l'abbé Cailhat dit un spirituel « Post-Scriptum » à sa poésie de la veille; M. l'abbé Ferrand, sollicité, redit sa poésie toujours écoutée avec un nouveau plaisir, enfin M. de Lasteyrie termina par quelques mots charmants.

Après déjeûner, M. et M[me] de Montbrison nous firent les honneurs de leurs salons. M. de Montbrison nous conduisit dans les diverses pièces, nous faisant l'historique des portraits qui les décorent. Je ne veux rappeler que le portrait en pied de Louis XIV, donné par le grand Roi lui-même à la duchesse de Marlborough et que M. de Montbrison réussit à ramener de Londres à Saint-Roch. La chambre où il est conservé n'est pas autrement nommée que « la chambre du Roi ».

Mais le soir vient, et, malgré l'extrême amabilité de nos hôtes, il faut songer au retour. Nous ne partirons pas cependant sans pousser une pointe sous les grands ombrages du parc qui couvre la colline au midi du château.

Enfin les grelots des chevaux nous rappellent; un dernier adieu au noble seigneur de ces lieux charmants, un adieu qui signifie au revoir, et nous partons pour Castelsarrasin.

L'heure avancée ne nous permet pas de visiter les curiosités archéologiques de cette dernière ville. A la nuit tombante, nous remontons en wagon. Bientôt s'allument et brillent au loin sur les collines les feux de la Saint-Jean. C'était la fin de nos fêtes.

S. Léglise.



A MADEMOISELLE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TARN-ET-GARONNE

à l'occasion de ses vingt-cinq ans.

COMPLIMENTS D'UNE VIEILLE DOUAIRIÈRE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX

Par M. l'Abbé FERRAND

Délégué de l'Académie de Bordeaux.

Le titre est long, Mademoiselle,
D'aucuns diront prétentieux ;
Mais à mon sens, il est fidèle,
Et je ne saurais trouver mieux.

Car, après tout, jeune, vous l'êtes,
Ma charmante amie : à vingt ans

Les jours glissent sur des roulettes,
Les hivers valent des printemps.

Or, on voit, à vos lèvres roses,
Où le frais sourire fleurit,
Que votre esprit est plein de roses,
Que votre cœur est plein d'esprit.

Vingt ans!... Comme je vous jalouse,
Quand je constate avec effroi
Que, née en l'an *mil sept cent douze*,
Je date de feu le *Grand Roi!*

On a beau dire au Temps : Arrête! —
Le Temps passe... — Où sont-ils, bon Dieu,
Les jours où me contait fleurette
Le Président de Montesquieu?

Sainte-Vierge! est-elle lointaine
L'heure où, tombant à mes genoux,
Les troubadours de l'Aquitaine
Osaient me faire les yeux doux!

En vain je regarde en arrière :
Les galants ne me suivent pas...
Et lorsque, vieille douairière,
J'arrive en poste de là-bas;

En voyant vos Muses jeunettes,
Je songe — excusez mon émoi : —
Plus de cheveux et des lunettes!
Ne va-t-on pas rire de moi?

Non, mon vieux visage de cire
Du reflet pâli des beaux jours
A gardé le divin sourire,
Et cela, c'est jeune toujours!

L'an dernier, ma joyeuse amie,
Vous vîntes dans *Burdigala*
Me voir, moi, vieille Académie,
Et ce fut aimable, cela.

Aujourd'hui, bonne et douce fée,
Dans Montauban, ce Paradis
Rose, où vous naquîtes coiffée,
Je suis venue et je vous dis :

« Soyez jeune toujours !... Oh ! certes,
Le teint jaunit avec le temps,
Mais les âmes demeurent vertes
Où l'amour fixa le printemps.

Quand une rosière modèle
Tient à l'hermine de son nom,
Elle tremble qu'on parle d'elle :
Soit. — Devez-vous l'imiter ? — Non !

Une Académie est en faute
Qui ne fait jaser les jaloux,
Et je vous le crie à voix haute :
Ayez nombre d'amoureux fous !

Doctes curés, moines apôtres,
Qu'ils aient votre cœur tout entier :
Ils vous aiment autant que d'autres,
N'est-ce pas, dom Fernand Pottier ?

Allez à ceux que l'art enivre,
Musiciens, peintres, sculpteurs ;
Avec eux, il est doux de vivre
Sur ces idéales hauteurs.

Cajolez les épigraphistes,
S'il vous en tombe sous la main.
Croyez-m'en : tous les archivistes
N'ont pas des cœurs de parchemin.

Agacez — honte à qui s'étonne !
Et colonels et généraux. —
Car, dans vos « manœuvres d'automne »,
Comme ailleurs, ce sont des héros.

Vos plus chères faveurs sont dues
Aux beaux parleurs : en plus d'un cas,

Grâce à leurs langues bien pendues,
Ils sont charmants, les avocats.

Fussiez-vous sacrée immortelle,
Choyez les médecins, ma foi.
Mieux vaut grossir leur clientèle,
Que de les avoir contre soi.

Quant aux poètes, on assure
Qu'ils chantent des bêtises : mais
S'ils ont la rime et la mesure,
Ne les désespérez jamais.

Aimant à droite, aimant à gauche,
Que vos jours, au gré des hasards,
Soient comme une sainte débauche
Et de Science et de Beaux-Arts.

Pour moi, loin de vous, mais fidèle,
J'irai criant par les chemins :
Tudieu ! qu'elle fait parler d'elle !
Et j'applaudirai des deux mains.

Et, dans vingt ans, en Aquitaine,
Quand Bordeaux solennisera
Ma fête — la double centaine, —
Vous y serez et l'on verra

Sur mon vieux visage de cire,
Au souvenir de ces beaux jours,
Rayonner le divin sourire :
Car nous serons jeunes — toujours » !



LA

CRYPTE SÉPULCRALE DE SAINT-ÉMILION

ou quelques observations sur le lieu probable de la sépulture de Saint-Émilion

Par M. GIRAULT

Membre de la Société Archéologique de Bordeaux.

Les origines légendaires des villes méritent de fixer l'attention, alors surtout qu'un nom d'homme leur a été donné, et que des monuments peuvent encore aujourd'hui attester un fond de vérité historique.

Telle serait l'origine de la ville de Saint-Emilion, dont quelques monuments nous paraîtraient dignes d'un examen plus approfondi.

Il existe à Saint-Emilion une sorte de sanctuaire initial, auquel se rattacherait directement la légende du pieux ermite qui donna son nom à la ville. Nous voulons parler : non seulement de l'ermitage proprement dit, mais surtout de ce que l'on nomme actuellement le Charnier ou la Rotonde.

Cet endroit de la ville serait le lieu même du tombeau de saint Emilion, sa sépulture, ou sa crypte funéraire primitive. Nous y rattacherions directement tout un ensemble appelé les catacombes, ainsi que les galeries sépulcrales conduisant à l'église monolithe.

Pour nous, respectueux des antiques traditions religieuses chrétiennes, parce qu'elles ont été un honneur du passé et une

cause de l'avenir, nous croyons donc qu'il serait bien de reprendre à nouveau l'étude archéologique de ces traditions et d'en préciser l'histoire monumentale.

On a douté de l'existence même de l'homme nommé Emilian ou Emilion, fondateur, au VIII[e] siècle, d'un ermitage, ayant réuni quelques religieux, évangélisé et groupé, à nouveau, les populations environnantes, mérité le titre de saint par ses vertus, et, finalement, dont le nom a été donné par la reconnaissance populaire à la ville qu'il avait pour ainsi dire créée une deuxième fois. Rien, dans ces faits, si simples et si naturels à ces anciennes époques, ne peut être contredit par les témoignages archéologiques existant encore comme pour affirmer en quelque sorte la réalité de la vie du pieux cénobite.

En effet, les monuments de ces anciennes époques légendaires de Saint-Emilion semblent parler d'eux-mêmes d'une manière conforme aux traditions. Nous voyons un site remarquable, des rochers élevés et abrupts ; dans leurs flancs une source, des excavations naturelles ou faites de main d'homme; là était l'ermitage; sans doute presque inaccessible à son origine, endroit convenable à la retraite du pieux ermite et des quelques religieux qui bientôt l'accompagnèrent. Ici donc point de doute : tout existe encore; quant à l'oratoire du saint, son primitif emplacement serait encore marqué par la chapelle de la Trinité.

Tout cela est connu, décrit par les divers historiens de Saint-Emilion, tout paraît donc ici affirmer la réalité de l'existence du saint personnage et du lieu où il passa une partie de sa vie, mais, d'autre part, sans préciser aussi positivement le lieu de sa sépulture dont la tradition semble aujourd'hui perdue.

Cela nous amène à poser la question archéologique suivante : Quel fut le lieu de la sépulture de saint Emilion ? Cette question peu abordée mériterait cependant d'être archéologiquement éclaircie.

Un seul endroit nous paraît correspondre à cette question et devoir lui donner une solution convenable, tout en permettant une chronologie suivie des premiers monuments religieux de

Saint-Emilion, depuis l'ermitage jusqu'à l'église collégiale de cette ville.

Tout à côté de l'ermitage se trouve un lieu désigné, par les historiens et les habitants de Saint-Emilion, sous les noms de rotonde, oubliettes, charnier. Là, serait le lieu du tombeau de saint Emilion, la crypte ou chapelle sépulcrale qui le renfermait. Ce lieu est en rapports directs avec l'ermitage proprement dit, et d'autre part avec ce que l'on nomme les catacombes, c'est-à-dire, avec un groupement de sépultures et de galeries tendant à se rapprocher de cette rotonde comme d'un point initial ou d'un centre vénéré.

Nous savons aussi combien les actes religieux tenaient à ces époques reculées une grande place dans la vie, comment on cherchait ardemment à rapprocher les sépultures le plus possible près d'un sanctuaire, du lieu où reposait le corps d'un saint. A Saint-Emilion, ce qui existe encore affirme ces usages antiques.

Quel autre personnage, si ce n'est le corps de saint Emilion lui-même, aurait pu grouper ainsi les nombreuses sépultures et les vastes galeries rayonnantes de cette crypte? Nous pouvons la considérer comme la tête ou le cœur de ce vaste ensemble souterrain.

Pourquoi encore les bourgeois de Saint-Emilion se faisaient-ils ensevelir dans ces catacombes à des époques postérieures, comme le rapportent les historiens, si ce n'est par les mêmes motifs traditionnels? Nous pouvons donc considérer ces données morales, religieuses et historiques comme preuves assez affirmatives.

A ces preuves morales, nous pouvons joindre des preuves ou des présomptions archéologiques plus matérielles, données par l'état architectural de la crypte et de ses adjonctions.

La crypte nous présente les mêmes caractères d'antiquité que l'Ermitage proprement dit; ces caractères, désignés habituellement par les archéologues modernes sous le nom d'architecture rupestre. Caractères tout primitifs où l'homme taille en plein dans le roc des formes presque rudimentaires, ou, si l'on veut, qui seraient, par rapport à des monuments plus

anciens que ceux de l'époque qui nous occupe, des ébauches de souvenirs. Que voyons-nous en effet : des piliers-colonnes soutenant comme décor ce que l'on nomme la coupole : cela fait penser aux cryptes et cubiculum des catacombes de Rome ; c'est d'une rudesse toute primitive : des emplacements de tombeaux et d'autel s'y retrouvent. La coupole elle-même est bien plutôt une forme conique n'ayant probablement rien à voir avec les coupoles romanes : elle est comme un évasement du puits central supérieur ou cheminée de la crypte, ce serait pour nous le *lucernaire* de la chapelle sépulcrale de Saint-Emilion.

Les sculptures d'aspect primitif décorant cette soi-disant coupole pourraient même avoir été faite après coup, qu'elles ne seraient point une objection sérieuse à l'antiquité de la crypte, mais bien plus encore une preuve de la vénération en laquelle on tenait cette chapelle sépulcrale.

De cet ensemble donc, avec cette décoration voulue, comment croire que cette crypte peut être rabaissée à une vulgaire destination de charnier dans l'acception ordinaire du mot, ou bien à des oubliettes que rien ne fait supposer, dans un endroit pour lequel tout nous paraît prouver qu'il avait une importance capitale et qu'il était comme sacré ?

La crypte sépulcrale de Saint-Emilion devait être accessible soit directement par l'ermitage, aujourd'hui en partie détruit, soit indirectement de la partie supérieure ou plateau des rochers de Saint-Emilion, par le curieux escalier tournant autour du lucernaire ou puits de la crypte. Cet escalier devait venir en communication directe avec l'ermitage et probablement aussi avec l'oratoire ; l'accès par le sud devait alors être difficile.

D'autre part le rocher s'avançant extérieurement en éperon vigoureux et élevé surmontait cette crypte, donnant un caractère majestueux à cette partie de l'ermitage de Saint-Emilion. Ne fut-il pas même couronné, dans la suite des temps, par un édifice où se trouvait le lucernaire, l'entrée supérieure de la crypte et son escalier, annonçant ainsi au loin le tombeau du saint, le centre religieux de la ville, édifice remplacé plus tard

et un peu plus écarté par le clocher isolé actuel de Saint-Emilion?

Cette supposition aurait une analogie remarquable avec le clocher isolé de Saint-Front à Périgueux, surmontant lui aussi le tombeau primitif du saint, comme les archéologues l'ont fait remarquer; l'époque serait probablement la même, vers le xe siècle, alors que des temps plus calmes avaient succédé aux époques d'invasions armées si fréquentes avant cette date, ce qui avait aussi sans doute motivé primitivement le lieu caché de la crypte sépulcrale de Saint-Emilion et des difficultés d'accès ; là encore, nous trouverions une preuve d'antiquité certaine.

Si nous revenons maintenant aux autres excavations accompagnant la crypte initiale de Saint-Emilion, nous les voyons s'y lier directement par leurs communications, elles sont comme un rayonnement de cette crypte, on leur donne le nom de catacombes; les décorations que l'on y rencontre témoignent de leur importance et seraient à étudier.

Les tombeaux creusés dans les parois de ces galeries souterraines sont surmontés d'arcs analogues aux *arcosolium* des catacombes de Rome, aux tombeaux arqués des ve et vie siècles: dispositions des plus anciennes, se trouvant ainsi rappelées à Saint-Emilion.

Nous y remarquons encore des disques en relief situés aux centres des enfoncements des arcs; ils seraient pour nous un indice d'antiquité, si l'on admettait qu'ils ont été peints, ce qui est supposable d'après leur surface lisse, presque polie; ils seraient ainsi une des dernières représentations monumentales de l'emploi du monogramme du Christ, analogue à celui si fréquent sur les sarcophages sculptés des ve et vie siècles, ou bien encore représentaient-ils la main bénissante dans un disque cruciféré des époques postérieures; nous ne voyons point autrement d'explication archéologique raisonnable de ces disques funéraires.

En résumé, et sans vouloir imposer des opinions aussi vraisemblables, nous disons, après examen, que nous croyons possible que la rotonde ou le charnier dut être la chapelle

sépulcrale primitive ayant renfermé le tombeau et le corps de saint Emilion; que ce point initial situé à côté de l'ermitage devint bientôt un centre religieux, ayant par la suite motivé l'adjonction des galeries ou catacombes renfermant de nombreux tombeaux tendant le plus possible à être rapprochés de ce lieu vénérable et sacré.

Ces sanctuaires, autour desquels les populations avaient trouvé l'apaisement moral, devinrent, par leur renommée, comme le lieu d'une nouvelle fondation des villes; par reconnaissance, celles-ci prirent les noms de ces apôtres qui, sous le titre d'ermites ou de cénobites, venaient en véritables missions religieuses évangéliser et grouper des hommes plus ou moins dispersés et privés de sécurité par les guerres ou les invasions de ces temps si troublés; saint Emilion fut un de ces apôtres fondateurs indirects de villes, caractère tout occidental de l'érémitisme qui se retrouve en bien d'autres lieux en France.

Pour la ville de Saint-Emilion, cette renommée grandissante attira une population nombreuse et, dès lors, motiva le creusement de l'église monolithe et sa liaison avec le sanctuaire primitif par des galeries souterraines; les matériaux enlevés à ces immenses excavations servirent très probablement à combler les inégalités du sol de la ville, particulièrement autour de l'ermitage pour en faciliter l'accès.

Ces transformations s'effectuèrent probablement entre les IXe et XIe siècles, une première translation des reliques de saint Emilion dut avoir lieu dans cette nouvelle et merveilleuse église monolithe, peut-être encore l'inscription dite de Saint-Emilion et l'emplacement du clocher actuel indiquent-ils le lieu où elles furent déposées ou exposées aux prières des dévots à Saint-Emilion.

Enfin, des siècles de prospérité étant arrivés, l'église collégiale et le clocher actuel furent élevés, une seconde translation des reliques vénérées du saint patron de la ville vint consacrer le triomphe et la grandeur religieuse du saint apôtre Emilion par extension de ce titre d'apôtre.

Le souvenir du sanctuaire primitif ne fut point perdu pour

cela, il continua d'attirer, même à l'époque ogivale, les sépultures des pieux admirateurs du saint ermite.

Ainsi donc pourrait être rétabli l'accord monumental, archéologique et historique, par cette suite logique de faits, ayant pour origine la réalité de l'existence de saint Emilion et la situation de son tombeau proche de son ermitage, lieu aujourd'hui nommé la Rotonde et qui devrait se nommer Crypte de saint Emilion.

En présentant ces observations à la Société archéologique de Bordeaux, notre but a été une interprétation possible de choses et de faits pouvant provoquer un examen archéologique. Notre désir serait de voir cet examen plus complet pour d'aussi anciens et vénérables monuments de notre pays.

14 février 1890.



SAINT ÉMILION ET SON CULTE

Par M. E. PIGANEAU

Secrétaire de la Société Archéologique.

Une très grande quantité de villes, dont il est d'ailleurs difficile de préciser l'âge, prétendent tirer leur origine de quelque établissement militaire ou religieux, château fort ou monastère, autour duquel se seraient successivement groupées des habitations devenues assez nombreuses pour que les seigneurs du lieu, laïques ou réguliers, les rois même, aient accordé certains privilèges et franchises, lesquelles, du *Vicus*, ou bourgade primitive, auraient fini par constituer une cité avec organisation municipale. Cette cité prend souvent pour patron un saint quelconque que, de traditions en traditions, on s'habitue généralement à regarder comme son fondateur.

C'est ainsi que deux petites villes fortes, autrefois, de notre département, ont conservé le nom d'un personnage sanctifié, Saint-Macaire et Saint-Emilion. Je n'ai pas à m'occuper ici de la première.

Les auteurs qui ont traité de l'histoire de la ville de Saint-Emilion, *Souffrain* en 1806, *J. Guadet* en 1844 *(Histoire de la ville de Saint-Emilion)* ouvrage couronné par l'Institut, *Guinodie* en 1845 *(Histoire de Libourne et de son arrondissement)*, et autres, lui donnent pour origine un monastère de Bénédictins établi auprès d'une grotte ou ermitage dans lequel aurait vécu, au milieu du VIII[e] siècle, un pieux anachorète qui, avec la tradition de ses vertus et de ses miracles, aurait laissé son nom au pays choisi pour sa retraite.

Ce saint Emilion, peu connu, je crois, dans notre région, au moins comme personnage, bien qu'un auteur, M. Rainguet *(Biographie saintongeoise)*, le dise *si célèbre dans l'Aquitaine*, n'est pas même mentionné dans les anciens rituels bordelais, notamment dans celui de 1702 imprimé sous les auspices de M[gr] de Bezons; et, cependant, ce n'était pas un saint vulgaire, il était honoré sur terre et avait le privilège d'une fête à lui toute spéciale, comme nous allons le voir.

Mais d'abord, quel était ce saint Emilion, appelé en latin *sanctus Emilianus*.

§ I. Saint-Emilion.

Le nom de la ville de Saint-Emilion est écrit dans les chartes latines des rois d'Angleterre aux XIII[e] et XIV[e] siècles, *Sanctus Emilianus*, *villa de Sancti Emiliani*, *villa de Sancto Emiliano*, *apud Sanctum Emilianum*, quelquefois, mais très rarement dans les rôles gascons *Sanctum Milionem*.

Les titres en langue gasconne disent *Sent Milion* et *Sent Melyon* et en français au XVI[e] siècle *Sainct Milion*.

D'après les textes latins, Saint-Emilion et Saint-Emilien, *Sanctus Emilianus*, paraissent être regardés comme le même personnage.

Or, il y a plusieurs saints du nom d'Emilien.

1° D'abord un évêque de Nantes appelé aussi *Similien*. Cet évêque, vers l'an 725, conduisit ses vassaux dans une expédition contre les Sarrasins envahisseurs de la Bourgogne. Après quelques combats heureux, il périt dans une rencontre avec les Barbares en 725. Il est honoré à Autun dans une chapelle de *Saint-Emilien* ou *Saint-Emiland*. Notons ces variantes *Emilien*, *Similien* et *Emiland*. Une église de Nantes a pour vocable *Saint-Similien*. Ce fut, d'après la tradition, la première élevée dans cette ville. Elle fut reconstruite vers l'an 959. (Voir la notice de M. de Villemarqué, de l'Institut, sur la légende d'Emilien, *Æmilianus* évêque de Nantes; Congrès archéologique de France, LIII[e] session tenue à Nantes en 1886, par la Société française d'Archéologie, page 42 et s.).

2° Un saint Emilien honoré le 18 juillet, martyr à Dorostore, Mysie, du temps de Julien l'Apostat, fut jeté dans une fournaise sous le président Capitolin.

3° *Saint Emilien*, honoré le 29 avril, soldat martyrisé à Cythe en Numidie. Agapé, Secondin, *Emilien* soldat, Tertulle et Antoinette vierges, une femme avec ses deux enfants jumeaux, souffrirent le martyre durant la persécution de Vespasien.

4° *Saint Emilien évêque et confesseur* (8 août), à Cysique, dans l'Hellespont, maltraité par l'empereur Léon, à cause du culte des saintes images, finit sa vie dans l'exil.

5° *Saint Emilien évêque* (11 septembre), à Verceil.

6° *Saint Emilien confesseur* (11 octobre), dans le territoire de Rennes.

7° *Saint Emilien* ou *Saint Milhan de la Cogolle* (12 septembre) à Tarazona (Espagne). Sa vie a été écrite par Saint Braulin évêque de Saragosse.

8° *Saint Emilien martyr*, honoré le 6 décembre. En Afrique, les saintes femmes Denise, Dative et Léonce avec Terse, homme pieux, *Emilien* médecin, Boniface et trois autres souffrirent des tourments cruels durant la persécution des Vandales, sous Huneric, roi arien. (Voir *Vie des Saints* d'Alban Busler et de Godescard avec le martyrologe romain, édition entièrement revue par M. le Glay, correspondant de l'Institut, des Académies de Belgique, de Turin, etc. 6° vol. Lille, Lefort, 1856).

9° Un autre saint Emilien, fêté le 10 mars, fut abbé à Lagny-sur-Marne et disciple de saint Fourcy.

10° La ville de Milhau (Aveyron) a pour patron un saint Emilien ; les vieilles chartes appellent cette ville *villa Sancti Emiliani*.

L'histoire fait venir ce nom du *Castrum Œmilianum* qu'un chef romain *Œmilianus* fit construire sur les bords du Tarn pour contenir les Ruthènes.

11° Le nom de la ville de Meilhan (Lot-et-Garonne) *de Meilhano*, paraît avoir quelque rapport avec un *Emilianus* quelconque, sacré ou profane, ainsi que celui des villes de Mont-Mélian en Savoie, de Mont-Meillant (Ardennes), de Meilhan (Landes), de Meillant (Cher), etc.

12° Enfin le nôtre, que le révérend père Proust, auteur d'une vie des Saints, édition de 1723, met au 17 novembre et que, selon son expression, *on dit* avoir été disciple de saint Martin.

Ce saint Martin est évidemment un autre que le grand saint Martin de Tours, mort en l'an 402. D'ailleurs, d'après la légende latine écrite au XVIIIe siècle, 1637, par André Saussay évêque de Toul, saint Emilion s'arrêta au *Cœnobium Saliginense... apud Santones* où il fut reçu par les moines et surtout par saint Martin, alors abbé de ce monastère, *benignissime susceptus est a fratribus, precipue vero a beato Martino monasterii illius abbate...*

Mais, au fait, écoutons la légende, imprimée tout au long dans l'ouvrage de Guadet (pièces justificatives), et dont je me contenterai de donner ici une sommaire analyse.

M. Guadet raconte dans son livre comment, après bien des recherches infructueuses sur la vie de ce saint personnage, il eut d'un ancien curé de la ville, M. Sauldubois, communication d'un exemplaire très rare d'un petit livre de prières intitulé : *Officium sancti Emiliani confessoris quod dicitur die 16 novembris in ecclesia propria per totam octavam*. Office de saint Emilien (Emilion), confesseur, qui se dit le 16 novembre dans (son) église propre pendant toute l'octave (1).

---

(1) *In Burdigalensi diœcesi sancti Æmiliani confessoris et abattis... acta insignia in antiquo divinorum præconiorum libro stylo nitido descripta*

Comme presque toutes les légendes des saints racontées si naïvement par Grégoire de Tours, et, après lui, par d'autres comme le Père Proust, Célestin (Vies des Saints, 1723), le Père Giry, le Jésuite Ribadaneyra, etc., la légende de saint Emilion ne manque pas de merveilleux. En voici le résumé : Emilian, *Emilion ou Immilion*, originaire de Vannes en Bretagne, né de parents obscurs, était entré en qualité de domestique au service du comte du pays (on ne dit pas lequel). Très animé de la charité évangélique, comme il exerçait les fonctions de fournier (fornarius) ou boulanger, il profitait de son emploi pour porter aux indigents du pain pris à l'office de la maison. Le comte prévenu l'aperçut un jour portant sous son vêtement quelque chose qui lui parut suspect. Irrité, le maître lui demanda ce qu'il portait. Emilion répondit que c'était du bois, et montra en effet un monceau de bois en lequel s'étaient miraculeusement convertis les pains, et ceux-ci au moment de la distribution reprirent leurs première forme et substance. Ce miracle rappelle celui de saint Pierre Pascal, devenu évêque de Valence, puis martyr, qui, surpris par le roi du pays au moment où il portait du pain aux pauvres, fit par une prière changer son pain, non en bois, mais en roses. On cite pour sainte Germaine un miracle analogue. Lisons la Vie des Saints des Révérends Pères Proust et autres, leurs écrits nous fournissent quantité de merveilles de ce genre.

Revenons à Emilian, Emilion ou Immilion. Se voyant ainsi l'objet de suspicion, il prit le parti de déserter le manoir ; il se dirigeait vers l'Espagne, quand, épuisé de fatigue, il s'arrêta dans un monastère de Saintonge, *ad cœnobium saliginense, quod apud Santones situm est, pervenit*, où il occupa encore l'office de fournier. Ses confrères jaloux, excités par le démon, lui enlevèrent un jour les instruments de boulangerie au moment de la fournée, afin que ses pains trop cuits ou brûlés lui

---

sunt, quæ ad usum cœnobii seu capituli ejusdem invocationis ad Dordoneam fluvium dudum legebantur, quorum apographum in commentariis hujus martyrologii hac die (16 novembre) *exprometur fidelissime transumptum. (Martyr. gallic. corollarium*, p. 1216).

attirassent la réprimande du prieur. Emilion sans se déconcerter, entra lui-même dans le four, disposa ses pains et les retira sans nulle incommodité.

Cette fois encore, poursuivant son idée de vivre dans la plus profonde retraite, il quitta le pays et vint se fixer en plein désert dans la forêt de Cumbis (1) *(fuit hæc sylva non longe a Dordoneo flumine cui a Cumbis tunc temporis nomen erat).* Dans le flanc des rochers il s'aménagea un ermitage que l'on montre au-dessous de l'élégante chapelle de la Trinité. *Jam sibi vir beatus in excavata rupe oratorium extruxerat...* Il s'y fit, sur la roche dure, un lit, une armoire, une chaise ou chaire, etc., etc., et mieux encore, ayant besoin d'eau, il fit remonter, du fond du vallon, jusqu'au pied de sa dure couchette, le courant d'une eau limpide. *Ed quod magis mirere, fons qui in valle situs erat revocatis aquis et retrogrado gressu sursum versus, ad viri sancti domicilium tendere jussit...* Trahi par la renommée de ses miracles et son odeur de sainteté, il ne put longtemps rester inconnu... « *Neque potuit diu latere magni viri Dei Sanctitas...* » Attirés *quasi quodam odore pellecti...* par ses vertus, les habitants des villes et bourgades voisines vinrent en foule auprès de lui pour s'instruire des préceptes de la sagesse et recevoir « un soulagement aux différentes tribulations des choses (humaines)... *in variis difficultatibus solatium aliquod acciperent* ».

Une noble dame, affligée de cécité depuis longtemps, fut guérie par ses prières, et après une série de miracles, notre saint personnage rendit enfin son âme à Dieu, l'an 767, dit la légende. Ses disciples augmentèrent son oratoire par la crypte grandiose que nous admirons aujourd'hui sous le nom d'église monolithe, où un gros pilier de soutènement porte pour inscription ces mots rangés sur trois lignes :

VII ID DAECEB
DEDICACIO
SEMILIONIS

---

(1) Une commune voisine de Saint-Emilion porte le nom de Saint-Laurent-des-Combes.

ce qui, a-t-on écrit, d'après la forme des caractères, a fait supposer que, vers le VIIe ou le IXe siècle, l'église monolithe, ou mieux l'église souterraine, fut dédiée à ce saint patron de la ville.

Cependant, il existe au trésor des Archives municipales plusieurs registres, dont l'un, de l'année 1753, porte pour titre : « Registre de la fabrique de l'église paroissiale Saint-Pierre de Saint-Emilion » (1).

Donc, l'église souterraine fut, avant la Révolution, le Moustier Vieux et église paroissiale de la cité; l'autre église, sur le plateau, toujours citée dans les titres sous le nom de Moustier Neuf, construite vers le XIIe siècle, était la Collégiale, érigée en cette qualité par Clément V, lorsqu'en 1306, il sécularisa les chanoines et remplaça les abbés par des doyens.

Mais l'inscription citée plus haut, ou tout au moins partie de l'inscription, le mot *SEMILIONIS*, gravé en plus gros caractères, ne serait-elle pas quelque peu apocryphe, et le saint Emilion lui-même est-il bien authentique? C'est ce que nous allons examiner.

Saint Émilion ou Émilian, a-t-on vu, se rendant en Espagne pour vénérer les reliques de saint Jacques de Compostelle en Galice, s'arrêta dans un monastère des environs de Saintes dont était abbé un saint Martin ...*post multorum dierum iter fatigatus, vir Sanctus ad Cœnobium Saliginense quod*

(1) Je crois lire toutefois dans un cahier de jurade de 1534, véritable hiéroglyphe, le clerc de ville d'alors, Mennaud, n'étant pas maître passé en calligraphie, que le 16 février de cette année, la municipalité envoyait « sommer messieurs du chapytre d'avoir ung prescheur pour prescher en ceste presente année en ladicte ville, à l'*eglyse paroissiale Monseigneur Sainct-Milion* ». S'il en est ainsi, l'église souterraine aurait-elle eu dans le moyen âge le vocable de Saint-Emilianus ou Emilion, qu'elle aurait plus tard légué à la Collégiale pour prendre celui de Saint-Pierre? C'est là un fait qu'on ne peut éclaircir qu'avec le temps et de patientes recherches. Un peu plus loin, je lis encore qu'a été reçu bourgeois, le 4 avril 1545, maître Micheau Boulay, prêtre chanoine de l'église collégiale de Monseigneur Saint-Milion. Plus bas : Ont été reçus Perrin de Lafon et Thomas G..., segrestains (sacristains) des cloches de laglyse parochiane de Monseigneur Saint-Milion.

apud Santonem situm est pervenit, ubi benignissime susceptus est a fratribus præcipue vero a beato Martino, monasterii illius abbate... etc.

Cet abbé saint Martin était né, dit M. P. Damien Rainguet, dans sa *Biographie saintongeaise*, p. 390, vers le milieu du IVe siècle. Disciple du grand saint Martin, il est cité comme tel par Grégoire de Tours : « *Martinus, Santonicæ urbis abbas, Martini, ut ferunt, nostri discipulus, apud vicum urbis ipsius in monasterio quod ipse post magistri dogmata ædificavit, in pace quiescit*... » (Greg. Turon., *de Gloria confessorum*, cap. 57). Il fonda près de la ville de Saintes un monastère où il mourut et fut inhumé en l'an 400 de J.-C.

M. Lesson, de l'Institut, présume que ce monastère était dans l'île de Courcoury (*Fastes histor. archéol. de la Charente-Inférieure*, t. I, p. 61).

Voici encore ce qu'on lit dans l'ouvrage de M. A. Longnon, *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle*, p. 559, 560.

« Les auteurs de la Gallia Christiana n'ont pas parlé du » monastère de Saint-Martin en Saintonge, mais le P. le » Lecointe le mentionne sous le nom de *monasterium Saliginense*, ce qu'on doit rendre en français par le monastère de » Saujon. Saujon, petite ville située à 25 kil. O.-S.-O. de Saintes, possédait jadis plusieurs églises et l'une d'elles, l'église » du prieuré conventuel, était dédiée à saint Martin de Saintes, dont les reliques y avaient reposé » (Th. Grasilier, *Cartulaires inédits de la Saintonge*, t. I, p. 28).

A peu de distance de Saujon, il y a eu au moyen-âge une abbaye de Sablonceaux, mais qui n'existait pas au VIIIe siècle.

Il y a bien encore, dans le département de la Charente-Inférieure aussi, deux ou trois localités dont le nom répondrait en quelque sorte à *Saliginense* : Salignac, canton de Mirambeau, église romane, et Salignac de Pons; puis dans l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély, canton d'Aulnay, un bourg de Saleignes, lesquelles localités ne rappellent, que je sache, aucun souvenir historique.

M. Lesson (*Fastes historiques*, p. 48), à l'article Saintes, signale comme appartenant à l'époque celtique le mont Cerau-

nius consacré au dieu gaulois Ceraunius, plus tard à Jupiter Ceronos, d'après Chaudruc de Crazannes, dédié par les chrétiens à saint Céraune dont on fait ensuite saint Ceroine, martyr, puis saint Saloine, par cette facilité mille fois constatée de l'altération des noms de lieux et d'individus, dans le langage populaire.

Ce saint Saloine, qui avait une église avec monastère au faubourg Saint-Vivien de Saintes, vénéré sous le règne de Charlemagne, se trouvait au XIe siècle transformé en *Sanctus Serenus*.

N'aurait-il pas été à un certain moment le *Saliginense* en question ?

Un peu plus loin, le même auteur, M. Lesson, signale de l'ère gallo-romaine à Saintes *un pont Saint-Œmilion* jeté sur un bras de la Charente ouvert dans les marécages. Voilà bien des rapports avec Saintes, Saliginense et Emilion ; d'ailleurs, peu nous importe ici l'endroit précis du monastère.

Ce qu'il y a lieu de faire observer est ceci : saint Emilion désertant son pays natal, admettons qu'il était encore tout jeune homme, fut accueilli au monastère *Saliginense* par saint Martin auprès de qui il vécut dix ans. « Emilion quitta après dix ans de séjour les bords de la Charente pour ceux de la Dordogne » (D. Rainguet, *op. cit.*).

Si saint Martin mourut en l'an 400, Emilion étant resté dix années auprès de lui, cela recule au moins vers 388 ou 389 l'arrivée au monastère du jeune homme qui devait avoir au moins aussi déjà une quinzaine d'années, né par conséquent vers 373 ou 374. Or la légende du XVIIIe siècle dit positivement et en toutes lettres, *Emilianus..... sanctissime obdormivit in Domino, anno Domini septingentesimo sexagesimo septimo ;* il s'endormit dans le Seigneur, l'an sept cent soixante-sept. Ce qui lui ferait donc l'âge plus que respectable d'environ trois cent quatre-vingt-quatorze ou quinze ans. Et encore ne fut-il emporté que par une légère maladie, *cum levis morbus accessisset...*, après une existence des plus austères..., *jejuniis, vigiliis, orationibus assiduis et carnem macerabat.*

Le saint Emilien, évêque de Nantes, retrouvé à Autun par

Mabillon qui voyageait en Bourgogne en 1682 pour recueillir des documents pour ses annales, ce saint Emilien est cité dans le martyrologe d'une abbaye de Salins (Jura) aussi appelé Saliginense, d'après lequel il eut ses huit fils pour compagnons de guerre. Notre saint Emilion fuyait les Sarrasins (voir Guinodie) quand l'autre allait les combattre.

Dans ce rapprochement de noms, de dates, de pays d'origine etc., n'y aurait-il pas quelque confusion, et l'imagination exubérante d'André de Saussay, en y mêlant la fournaise ardente de l'Emilien de Mysie, n'aurait-elle pas créé un personnage emprunté à plusieurs?

Guinodie dans une note, p. 272, t. II, à propos de l'ermitage de saint Emilion, dit ceci : « *Si l'on n'avait foi dans la tradition chère aux habitants... on douterait d'être entré dans le véritable ermitage, on soupçonnerait même que ce saint Emilian, dont on ne trouve la vie dans aucune légende ancienne ni dans les martyrologes romains, n'a jamais existé, on croirait apocryphe sa vie dont on a ouï parler pour la première fois par André de Saussay en 1637, lequel a puisé très succinctement dans un commentaire manuscrit une notice sur ce saint, et cite un livre de prières où se trouvait sa légende* ».

Mais voilà bien une autre chose. Il y a un autre sanctus Emilio, celui-là d'un nom invariable. On trouve sa vie dans un petit livre que m'a obligeamment soumis notre excellent confrère M. F. Saunier, petit volume, le quatrième, d'un ouvrage intitulé : *Vies des saints Pères du désert et des saintes Solitaires d'Orient et d'Occident*, publié en Hollande, en 1714, sans doute sous les auspices des PP. Jésuites, puisque dans les vignettes du titre et des fins de chapitres, on voit la marque de cet ordre, c'est-à-dire le monogramme du Christ J.-H.-S. *Jesus hominum Salvator*, accompagné de la croix et des clous de la passion, le tout soutenu par deux anges.

Ce saint Emilion, *Œmilio*, était anachorète en Auvergne; serait-ce celui de la ville de Milhau? Sans faire remonter le courant des ruisseaux, il se contentait de se livrer aux travaux du jardinage. Un jour, un valet de chasse du nom de *Brach*, mot qui, paraît-il, l'ouvrage le dit, signifiait *Ours* en langage du

pays, forçait un sanglier; l'animal vint se réfugier aux pieds du solitaire. La meute s'arrêta sans pouvoir avancer et le saint ayant fait asseoir le chasseur près de lui, lui fit de touchantes exhortations, l'invitant à quitter le monde et à venir partager sa solitude; ce que ne tarda pas à faire ledit Brach, après avoir obtenu de la fille de son maître certaines donations pour fonder un monastère.

Ce saint Œmilion vivait au VIIIe siècle, à ce que dit le livre cité, et cependant aux premières lignes de la vie de ce personnage on lit cette phrase : « *Grégoire de Tours nous fait un récit si simple et si plein d'onction des vertus de saint Œmilion que nous nous ferions scrupule d'y rien ajouter...* » Or, Grégoire de Tours, né en 544, mourut en l'an 595; comment donc ce vénérable historien du VIe siècle a-t-il pu écrire la vie des personnages vivant au VIIIe siècle ?

Remarquons aussi ces mots : « *Nous nous ferions scrupule d'y rien ajouter* ». Cela fait supposer qu'il a pu y avoir d'autres historiens moins scrupuleux.

Saint Grégoire de Tours, soit dit en passant, a laissé de gros ouvrages, notamment le *De gestis Francorum* (1), *De gloria martyrum*, *De gloria sanctorum*, etc., etc. (je n'y ai rien vu d'un saint Emilion, mais il cite bien le saint Emilien, *Sanctus Emilianus*, anachorète en Auvergne, dans les bois *Pontivacensium* et son disciple Brachio, lesquels, par conséquent, auraient vécu avant le VIIIe siècle). On ne peut que respecter la mémoire de cet historien, mais il faut avouer aussi qu'il y aurait de l'ingénuité à accepter sans réserve et au pied de la lettre tous les récits merveilleux qu'il paraît rapporter avec tant de bonhomie, même quand il raconte l'apparition de saint Etienne, protomartyr, à la bonne vieille enfermée par mégarde une nuit dans la crypte de cette basilique Saint-Pierre de Bordeaux, du temps de l'évêque Bertramme, qu'aucuns ont

---

(1) Le *De gestis Francorum*, où le pieux écrivain ne fait guère que de l'histoire, est précieux en cela qu'il est le seul document que nous ayons sur l'époque mérovingienne.

prétendu retrouver dans l'ancienne église ogivale de Saint-Rémy, actuellement entrepôt de commerce.

Laissons de côté tous les autres Emilien ou Emilion pour nous occuper spécialement du personnage girondin.

Celui-ci avait autrefois les honneurs d'une fête chômée le 16 novembre. On avait même de lui des reliques, puisque l'historien de la ville de Saint-Emilion, M. Joseph Guadet, racontant à la page 27, comment les moines de Nanteuil-en-Vallée, diocèse de Poitiers, ayant expulsé de leur monastère de Saint-Emilion les chanoines héritiers du saint anachorète, dit : « L'archevêque de Bordeaux (Goscelin de Parthenay) *informé du fait, frappa d'anathème et les moines et le vicomte Pierre de Castillon, coupables de simonie, et fit rétablir dans leur couvent les chanoines qui s'étaient retirés à Fronsac, emportant avec eux le corps de saint Emilion* ».

Sur un pilier carré qui, tout à côté de la jolie chapelle de la Trinité, soutient l'auvent recouvrant l'escalier par lequel on descend à la grotte dite de saint Emilion, une inscription grossièrement tracée, et en partie disparue laisse encore lire ces mots :

1708
EMILIO SILET HIC
NEC SIT GRAVE DICE
RE MECVM DESV
PER
ILLE FAMEM
PVLSIT ET ISTE
SITIM
PASSANT SOVS
CE COVVERT
SI TV IETTE LES
YEVX DIS QVE
CAMBARROT
.... le reste est illisible.

Emilion repose? ici, et l'on peut dire avec moi au-dessus de (cet antre?) il chassa la faim et la soif.....

Ce latin peu cicéronien, formant un distique suivi de vers français que le peu de largeur du pilier n'a pas permis d'inscrire sur leurs lignes naturelles, et éclos sous la verve poétique de Cambarrot (j'ai trouvé un Cambarrot, trésorier de la ville en 1660), ce latin semble dire qu'on conservait alors, sinon les restes mêmes du saint, du moins son souvenir, *silet* hic, et non *jacet*, mot dont les syllabes brèves eussent pu tout aussi bien s'accommoder aux règles prosodiques. Aujourd'hui, on ne retrouve plus rien qui indique dans cette curieuse grotte, baptistère du XI[e] siècle selon M. Léo Drouyn, les traces d'une sépulture quelconque. Quant au lit, à la table et autres meubles façonnés par le solitaire, et que l'on montre aux visiteurs avec tant de complaisance (1), restaurés, dit Guinodie, en 1708, *par une main barbare* (de ce Cambarrot apparemment), M. Guadet lui-même avoue, note p. 14, ne pas regarder la tradition comme article de foi.

J'ai dit plus haut comment Grégoire de Tours, *selon le petit volume de 1714*, racontait la vie d'un personnage venu au monde plus de deux siècles après lui. Voici maintenant ce qu'on lit à propos d'André de Saussay, dans le tome XXI de la *Société française d'Archéologie*, p. 75, 76, 24[e] session tenue à Mende. L'article est de M. l'abbé Pascal, sur l'établissement du siège épiscopal du Gévaudan.

« Pour nous restreindre à notre objet spécial, il est utile de citer une contradiction que nous trouvons dans un auteur assurément très estimable, mais qui, tout en rejetant le document historique de Grégoire de Tours et en représentant saint Austremoine comme envoyé à Clermont par l'apôtre saint Pierre lui-même, se condamne par ses propres paroles. C'est le célèbre André de Saussay, évêque de Toul, dont nous avons un martyrologe gallican très estimé en deux volumes in-folio. Cet écrivain, décédé en 1675, fait mourir saint Austremoine avec les saints Antolian, Lamine, Victor, Maxime à l'époque

(1) Le boniment imperturbable de la bonne vieille gardienne de ce souterrain n'en est pas une des moindres curiosités.

où Crocus (1) s'empara de la ville de Clermont. Selon ce calcul, saint Austremoine aurait été évêque de Clermont pendant *deux cent vingt* ans ».

C'est encore peu à côté de saint Emilion.

On connaît l'épitaphe de saint Mommolin, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, décédé et inhumé à l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, qu'une mauvaise interprétation d'un signe abrégé traduit par le mot *circiter*, fait mourir à l'âge de trois cent soixante-dix ans. Voir Dom Devienne, *Hist. de l'Eglise de Bordeaux*, p. 17.

Ce passage d'un savant ecclésiastique qui signale une véritable *erreur* d'un ouvrage *très estimé*, doit assez nous mettre en garde contre les écrits de Mgr l'Evêque de Toul qui, apparemment, n'est jamais venu du fond de la Lorraine pour visiter les bords de la Dordogne, pas plus qu'il n'a dû contribuer à la confection du gros ouvrage publié en 1770 ayant pour titre : *L'art de vérifier les dates*. Et puis, il ne faut pas être plus *royaliste* que le roi ; si Mgr de Saussay, prélat orthodoxe, se permet de rejeter les documents de saint Grégoire de Tours, il me permettra bien, à moi profane, de douter un peu de la longévité de saint Austremoine ainsi que des procédés par lesquels saint Emilien, près de quatre fois centenaire, entrait impunément dans des fours ardents et faisait couler un ruisseau de bas en haut, à l'inverse des plus élémentaires lois de la physique.

Conclusion : pour croire à l'existence même, à n'importe quelle époque, du saint anachorète qui fait l'objet de ma notice, je voudrais des preuves beaucoup plus convaincantes.

§ II. L'inscription de l'église souterraine.

J'ai donné plus haut à entendre que je n'avais pas une aveugle confiance dans l'inscription ou partie de l'inscription de

(1) Crok ou Crocus, chef des Francs, envahit l'Aquitaine et poussa jusqu'à Bordeaux vers l'an 258. L'empereur Gallien, alors dans cette ville, l'obligea à battre en retraite.

l'église souterraine. Elle est gravée sur le troisième pilier à droite de la nef centrale, le spectateur étant tourné vers le fond du temple. Elle mesure environ 0m80 de longueur sur la moitié de hauteur.

« L'un des piliers, dit M. Guadet, dans une note, p. 20, » porte une inscription qui devait rappeler autrefois l'époque » où l'église fut dédiée à saint Emilion. Cette inscription a » évidemment été tronquée, mais à une époque très reculée, » puisque Mabillon (1) qui la rapporte, du reste, d'une manière » inexacte, n'en donne que ce que nous lisons encore aujour- » d'hui..... On a voulu par la configuration des lettres recon- » naître l'époque où cette inscription fut gravée. (Voir la notice » de M. Jouannet, *Statistique*). Il y aurait beaucoup à dire là- » dessus ». Guadet, p. 20, édition 1841.

D'autre part, on lit dans Guinodie, p. 277, notes : « Mabillon » fait remonter au VIIIe siècle l'église souterraine, etc..... » La tradition recule au VIe son antiquité ; elle semble autorisée » par la rencontre fortuite dans cette église de quelques tiers » de sous d'or de Pépin (2), par la forme singulière des carac- » tères de l'inscription et par le voisinage du monument » des Catacombes » (F. Jouannet, *Notice*, *Musée d'Aquitaine*, t. II, p. 31; *Statistique*, t. I, p. 259).)

« La caverne, ajoute Guinodie, dans laquelle saint Emilion » établit un oratoire, pouvait déjà être un lieu ancien de sépul- » ture abandonné avant la venue du saint, les monnaies de » Pépin le certifieraient, puis il y avait non loin de là une villa » et ensuite un monastère de Sainte-Marie de Fussiniac, mais » cette caverne n'était pas l'église, elle se trouva, dans la suite, » en faire partie avec d'autres carrières. En effet, si un plan » eût été adopté par les Bénédictins au huitième siècle pour » tailler dans le roc entier une basilique, comme c'était le goût

---

(1) Mabillon, né en 1632, mort en 1707, travaillait vers 1668, à son ouvrage sur l'orde de Saint-Benoît.

(2) La rencontre fortuite d'une monnaie ou autre objet très portatif dans un monument n'est pas, ce me semble, une preuve irrécusable de la date de ce monument, et puis Pépin vivait au VIIIe siècle et non au VIe.

» du temps, à l'imitation de celles des Romains, les piliers se-
» raient plus réguliers, leur configuration au moins semblable,
» la distance entre eux serait à peu près égale, et il en serait
» de même pour la largeur des nefs ; mais rien de tout cela; le
» travail a été subordonné aux cavernes existantes, il a été se-
» condaire et entrepris dans le XIe siècle, encore l'édifice n'a-t-il
» de commun avec ce siècle que quelques faibles traces d'échi-
» quiers sculptés à la naissance des voûtes.

» Les caractères de la dédicace paraissent avoir de l'analogie
» avec ceux de ce temps ; nous nous en sommes convaincu en
» les comparant avec l'inscription de Saint-Martin de Mazerat
» et celle de l'église de Saint-Macaire.... La première (celle
» de l'église monolithe) fut tronquée avant que Mabillon la
» consignât dans son histoire de l'ordre de saint Benoît,
» *les chanoines sont suspects d'en avoir effacé* ce qui aurait
» mis en doute la vérité des dates fournies par eux à l'histo-
» rien.... » (Guinodie, t. II, p. 277, note).

On a comparé l'inscription de l'église souterraine de Saint-Emilion avec celles, dédicatoires aussi, de Saint-Martin de Mazerat et de Saint-Sulpice de Faleyrens. Celle de Saint-Martin porte : ✠ XVIII KL (Kalendas) IANVARII DEDICACIO BEATI MARTINI, les deux lettres I de DEDICACIO renfermées dans les deux C.

On lit dans la seconde, proprement sculptée en creux à la profondeur de deux ou trois lignes environ, sur une pierre dont le grain est plus fin que celui du calcaire de Saint-Emilion :

VI : KL : DECEM
BRIS : DEDICA
TIO ; ECCLE. (ecclesie) BE
ATI : SVLPICII.

Lesquelles inscriptions auraient avec celle de Saint-Emilion beaucoup d'analogie. C'est précisément cette comparaison qui, avec ce que je trouve dans les livres de l'église paroissiale Saint-Pierre de Saint-Emilion, me fait naître des doutes sur l'antiquité sinon de l'inscription tout entière, tout au moins

du mot SEMILIONIS, que j'ai tout lieu de croire ajouté après coup; en voici les raisons :

La première ligne porte les mots VII, ID (idibus) DAECEB (decembris); la seconde est occupée par le mot DEDICACIO, à la suite duquel une longue traînée blanchâtre de la hauteur même des lettres, qui se reproduit à la troisième ligne après le mot SEMILIONIS, laisse supposer, comme l'avait remarqué Mabillon, qu'il y a eu des mots effacés et que l'inscription a été tronquée.

Admettant l'authenticité des deux premières lignes, il semble qu'après le mot DEDICACIO, devrait et a dû se trouver le mot ECCLIE, *ecclesie*, que l'on voit dans les deux inscriptions de Saint-Martin de Mazerat et de Saint-Sulpice de Faleyrens. Car, que signifierait : *dédicace de saint Emilion?* En outre, puisque les textes latins donnent toujours le nom latinisé *sanctus Emilianus* et jamais *sanctus Emilio*, pourquoi voit-on aujourd'hui accoté à des caractères du XI[e] siècle le nom *SEMILIONIS* gravé d'ailleurs en lettres plus grandes et surtout lorsque l'on réfléchit que cette église souterraine, paroissiale, a été dédiée à saint Pierre?

J'ai fait remarquer dans une autre notice que presque toujours la dédicace d'une église à saint Pierre rappelle le voisinage d'une rivière ou courant d'eau, et si la ville de Saint-Emilion se trouve distante d'une lieue environ de la rivière de Dordogne, il n'en est pas moins vrai que toute la partie sud de l'ancienne juridiction est baignée par ce fleuve, et que la commune actuelle de Saint-Emilion suivant la délimitation ancienne est riveraine au port de Pierrefite. N'oublions pas que saint Pierre était pêcheur et par suite patron des mariniers. J'ai vu autrefois appendu aux voûtes des églises de Saint-Emilion et de Saint-Martin de Mazerat, un petit navire gréé et mâté. Comme je l'ai dit aussi, jamais, sans doute, on n'eût débaptisé une église du vocable du prince des Apôtres, le premier après le Christ, pour lui substituer celui d'un *beatus* quelconque, même canonisé.

L'inscription de l'église souterraine, si vraie elle était, devrait donc, à mon sens, dire *dedicacio ecclesie beati Emi-*

liani ou *Emilionis*. « Cette inscription a évidemment été tronquée (avoue M. Guadet, page 20, note), mais à une époque très reculée puisque Mabillon, qui la rapporte du reste d'une manière inexacte, n'en donne que ce que nous lisons encore aujourd'hui » (1).

Mabillon vivait à la fin du XVII[e] siècle. A quelle époque donc cette inscription aura-t-elle été tronquée ou plutôt dénaturée ? Ce ne sont pas sans doute les huguenots qui, dévastant les églises, se seraient amusés à falsifier une inscription rappelant un de ces saints qu'ils rejettaient de leurs dogmes. La lecture des titres et chartes antérieurs au XVI[e] siècle fait voir qu'on aurait gravé SEMILIANI et non SEMILIONIS. Donc, à mon avis, ce ne peut être qu'au commencement du XVII[e] siècle que la substitution a dû avoir lieu.

Nous savons que les deux Sourdis, François et Henri, tous deux successivement archevêques de Bordeaux, ont été aussi, l'un après l'autre, doyens de l'insigne église collégiale de Saint-Emilion. Ne pourrait-on pas soupçonner le cardinal François de Sourdis, qui est venu plusieurs fois à Saint-Emilion, qui a établi une confrérie à l'ancienne chapelle Notre Dame-de-Mazerat, qui a ressuscité le pèlerinage de Verdelais, etc., etc., d'être un peu l'instigateur de cette pieuse fraude archéologique en faveur d'un saint honoré autrefois et tombé depuis dans l'oubli ?

La légende d'André de Saussay, venant là-dessus, tout cela aura servi de thème à la verve de Cambarrot.

§ III. Le culte de saint Emilion.

J'ai dit plus haut que notre saint Emilion avait laissé des reliques, du moins pensait-on en conserver en vertu même

---

(1) Jouannet aussi dans sa Statistique, quand il fait la lettre O de Emilionis bien plus petite que les autres. *Statistiq.*, t. I, p. 259.

Les traînées blanchâtres que j'ai signalées sembleraient indiquer que, les mots primitifs grattés, on aura rempli le vide par une matière calcaire permettant de graver à nouveau d'autres mots avec des caractères romains faciles à imiter.

du texte de la charte dont Guinodie nous donne la traduction, charte par laquelle l'archevêque Goscelin, en 1080, rétablit les chanoines : « Goscelin... archevêque de Bordeaux... fait savoir à tous les fidèles... que plusieurs de nos confrères... nous ont persuadé que le lieu où reposent les dépouilles mortelles de saint Emilian, envahi et possédé par des laïques, courait risque d'être réduit à rien si l'on n'y remédiait... etc. ».

Que sont devenues ces reliques? Le tombeau ou la châsse précieuse auront-ils disparu dans les temps de trouble rapportés par l'histoire pendant les guerres anglo-françaises? pendant les guerres de religion, notamment en juillet 1569 où les soldats catholiques du capitaine Deleberon, au lieu de défendre la ville contre les incursions huguenotes, « ne cessèrent de désoler le pays, dévalisèrent les caves des bourgeois, incendièrent plusieurs maisons, brisèrent les portes et les coffres, brûlèrent les papiers et les registres des notaires... pillèrent *l'église paroissiale* et le couvent des Jacobins... » (Guadet, p. 147), ou en 1565, « lorsque, dit Guinodie, t. I, p. 121, les religionnaires profanèrent les autels et brisèrent les images »?

Dans les registres de jurade, le plus ancien conservé à Saint-Emilion est de 1458, on voit que l'on faisait serment sur des reliques, mais c'étaient celles de saint Antoine. Ainsi, le 10 janvier 1458, un certain Delpuy, débiteur d'une rente envers la nobla damisela Sebila de Lopdat, prétend avoir payé et s'engage à faire serment sur l'autel de saint Antoine, garni de reliques (de saint Antoine apparemment), era prest et aparelhat de jurar sur l'autar de mossenhor sent Anthony *guarnit am las* reliquas.

Cette présence de reliques donnait plus de validité au serment et l'on sait que maintes fois, au moyen-âge, certains grands personnages, allant prêter un serment sur l'autel d'un saint en renom, avaient la précaution d'en faire retirer les reliques, afin de pouvoir au besoin, plus à l'aise et sans scrupule, se dégager de la foi jurée. Louis XI, paraît-il, usait parfois de ce stratagème.

Le 16 août 1483, un autre débiteur, Johan Letard, est aussi appelé au serment sur l'autel de saint Antoine. Le 29 août,

même année, ledit Letard, dans une affaire contre un nommé Audoyn, fait encore serment sur l'autel de saint Antoine.

Pourquoi donc ne jurait-on pas plutôt sur l'autel et les reliques de saint Emilion, comme on le faisait à Bordeaux sur la *fierte* châsse, ou tombeau de saint Fort?

Et cependant, notre saint Emilion avait bien certainement un autel privilégié, puisque le testament de Géraud de Picon, riche habitant de la contrée (document publié dans le tome XIX des *Archives historiques de la Gironde*), nous fait voir que, en testant le 6 mars 1366, ce Géraud de Picon, entr'autres legs, laissait certaines sommes aux deux couvents de la ville, aux gahets (aus gaffets lebres de la legraria de sent Melion, de là certainement le nom de Gaffelières donné à un hameau au sud de la ville), puis dix sous (d'or?) une fois payés à la *candela de monsenhor sent melion*. Cette candela était sans doute le luminaire ou cierge brûlant sur l'autel, ou devant la châsse, ou même devant la statue du saint, patron de la cité. Il est encore question de cette *candela* en 1458. Le 6 avril 1458, condempnat es estat bernard Sals Carenth apagar au manobre per nom de la *candela* sent melion XV soudz dintz VIII jorns. Le 6 avril, a été condamné Bernard Sals... à payer au trésorier pour la chandelle (le luminaire) de saint Emilion, 15 sous dans huit jours.

Voici une autre citation : une femme Noreta Lota était appelée en jugement pour rébellion contre l'autorité : « Vist lo proces sus lo feyt ensemble la justification de la deyta Lota sus lo tot agut conselh et auis aus sages, lo nom de nostre senhor prumeyrament appellat avem dit et declarat.. la deyta deffendenta auer comes et perpetrat los deytz exces de rebellion et per repparacion d'aqueras auem condampnat et condampnam la deyta deffendenta a reparar honorablement et proffeytablement... a demandar a Diu et a justicia perdon tenent en ssa man un cers (cierge) o torche de cera peysant doas liuras lun genolh (à terre) lo cap descubert, loquau auem aplicat à la *Candela* qui hart (brûle) dauant lo *cors sanct* de sent Melion ».

5 juin 1494.

Je retrouve cette chandelle en 1496, dans ce passage tiré d'un gros cahier de parchemin, qui est un procès-verbal manuscrit dressé par Bertrand de Chassaignes, conseiller au Parlement de Bordeaux, au sujet d'une procédure entre les sindics des paroisses de la juridiction et la municipalité, novembre 1496... « Icelui (Laval, le trésorier municipal) nous dist et declaira que non obstant les dites fournitures et mises qu'il avoit faites oultre celles des ponts, murailles, maison commune, portes, chemyns et *chandelle du corps de monseigneur sainct Million...* ».

Donc, à la fin du xv[e] siècle, on conservait encore les soi-disant reliques de Monseigneur saint Milion. Dans les registres suivants je n'en retrouve plus mention. Il est vrai qu'il existe dans ces archives une lacune regrettable. Des registres de jurade en langue gasconne, de 1458 et 1494, on passe aux années 1534-35, 1540, etc., registres dans lesquels les municipaux ne paraissent plus se préoccuper ni du serment de saint Antoine, ni de l'autel, ni de la chandelle ni même de la fête de saint Emilion.

Saint Emilion avait avant le xvi[e] siècle le privilège d'une fête chômée le 16 novembre comme une fête locale. Car voici ce que je lis dans le registre déjà cité, et qui fait voir que les assises tenues dans la ville même par Bertrand de Chassaignes, commencées le 26 octobre 1496 furent suspendues le seizième jour de novembre pour être reprises le lendemain... « par lesdits deffendeurs fut requis continuer et proroger la dite assignation jusques au jeudy lors ensuivant, actendu que lendemain qui estoit *feste solempne* de monsenhor de sainct Million en la dite ville..... nous, du consentement des dites parties et pour honneur de la *feste* de Sainct Million, prorogasmes la dite assignation... »

Le jour et fête *Sainct Million*, servait d'époque de paiements comme les jours de Noël (Nadau), de *Pasques*, de Totz Sants (la Toussaint), de saint Blaise et de saint Barnabé, puisqu'on lit dans le registre consulaire de 1458 : Condempnat fo Iohan Auger a pagar a Arnaut Durs dins lo *jorn de Sens Melion* xi arditz.

Condempnat fo alem Tomas a paguar a H. Moliner dins lo *jorn de sent Melion* prumeyrament benent 1 escut.

Il y avait dans notre cathédrale Saint-André, une chapelle de saint Emilien, puisqu'on lit dans l'obituaire de Saint-André (XIII° volume des Archives historiques) qu'un prêtre du nom de Raymond Barot, décédé en 1347, fut enseveli dans une chapelle *sancti Emiliani juxta claustrum;* un autre ecclésiastique, Amaubin Armand, avait sa sépulture au même lieu; *in cappella sancti Emiliani que est in claustro ecclesie burdegalensis.* Mais ce saint Emilion me paraît être un Emilianus des martyrologes plutôt que notre saint Emilion ainsi que le dit l'index du volume des Archives historiques.

Ces quelques citations prouvent surabondamment que saint Emilion a eu les honneurs d'un culte spécial, mais à ceux qui m'objecteraient que le culte plusieurs fois centenaire d'un saint personnage semble assez impliquer son existence, je répondrais ceci :

L'existence de saint Fort, dont le culte est si populaire dans notre cité le 16 mai, a été pourtant bien controversée par feu M. l'abbé Sabatier, un savant émérite et par d'autres. Pour ne citer que cet écrivain, qui le rejette, est-il bien prouvé qu'il ait existé un personnage Fortis ou Fort, enseveli dans la crypte de Saint-Seurin ?

Et quelques autres cultes, même admis jadis par l'Eglise, et que je ne veux pas rappeler ici?

Et pour les anciens dieux du paganisme? Ne sommes-nous pas d'accord à dire, avec l'Eglise chrétienne, qu'ils n'ont jamais existé, que ce sont des *faux* dieux, de pures fictions? Et qui donc nierait leur culte, non pas plusieurs fois centenaire, mais plusieurs fois millenaire?

Notre saint Emilion a donc eu, comme je viens de le démontrer, au moyen-âge, un culte particulier, une fête chômée à l'instar des grandes fêtes de l'Eglise. Ce culte a dû tomber en désuétude dans la première moitié du XVI° siècle, puisque les registres de Jurade, 1534, 1540 et suivants mentionnent des délibérations communales au 16 novembre, jour qui n'était donc plus comme grande fête et où les calendriers modernes inscrivent

les noms de saint Eucher, évêque d'Orléans, ou saint Edme ou Edmond de Cantorbery. L'almanach de Guyenne de 1769 ne porte point le nom de saint Emilion. Mais il a été donné à feu notre vénéré cardinal Donnet, qui rendait au culte, en 1837, l'église souterraine profanée, dépouillée de ses ornements à la Révolution et de son titre de paroissiale, de rétablir la fête liturgique de saint Emilion à sa date ancienne du 16 novembre, où on le revoit dans les calendriers ecclésiastiques modernes, sous le titre d'abbé, quoique sa légende ne le représente que comme *confesseur* de la foi, ayant vécu dans un désert.

A propos de cette qualification d'abbé, prêtée à notre ermite, il est à remarquer que la bibliothèque nationale donne comme sceau de la commune de Saint-Emilion, lequel serait figuré au bas d'un acte du mois d'août 1252, un abbé tenant de la main droite la crosse et de la gauche, appuyée sur la poitrine, un objet qui ressemble à un livre; contre sceau, deux léopards. Un certificat de l'an 1751, conservé aux archives de Saint-Emilion, est muni d'un cachet en cire rouge arrondi dans lequel on distingue un personnage en costume religieux, tenant un livre, mais sans mitre ni crosse. Le texte signé du clerc de ville dit bien : muni du sceau et armes de la ville.

J'ai trouvé plusieurs éléments qui me font rappeler que les armoiries de la ville, du moins les primitives, étaient bien différentes, et figuraient, comme dans la plupart des villes fortes, une porte de ville fortifiée. Je reviendrai là-dessus.

§ IV. Le nom primitif de la ville de Saint-Emilion.

Maintenant, est-il bien certain que le lieu occupé actuellement par la ville, au centre de laquelle se trouve le fameux ermitage, fut un désert avant et pendant le VIII[e] siècle?

La découverte de plusieurs silos en contrebas du couvent des Cordeliers, lorsqu'il y a quelques années on traça la grande voie appelée aujourd'hui rue Guadet, ceux que j'ai pu examiner dans quelques caves particulières, les traces bien visibles qui se trouvent dans le roc entaillé pour former les fossés de ville, tous ces silos, dépôts de grains ménagés selon la mode

[illegible] pour [illegible] une certaine population, semblent [illegible] le donne leur habitat. [illegible] par [illegible] de la position topographique [illegible] on sait que nos anciens Gaulois s'établissaient de préférence sur [illegible] et sur les bords des rivières. Cette position [illegible] aux Romains, et le [illegible] que la ville de Saint-Émilion comme ville [illegible] Bordeaux paraissent au contraire. [illegible] une [illegible] Le menhir de Pierrefitte, [illegible] assurément une corrélation avec une bourgade [illegible] auprès de laquelle s'élevèrent successivement les [illegible] dont on a découvert à la Madeleine entre autres de nombreuses traces : [illegible] mosaïques, poteries, etc. Certains savants y ont même voulu voir le Lucaniacum d'Ausone, puis le premier monastère de Fassiniac, Fussiniaco, [illegible] Lucaniacum, tandis que les habitations continuaient à se [illegible] auprès de l'antre primordial converti au IXe, Xe ou XIe siècle en sanctuaire chrétien.

Si je me rapporte aux plus anciennes chartes conservées à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Émilion, je suis frappé du rapprochement qui existe entre le nom sous lequel notre saint légendaire a été de tout temps et est encore de nos jours désigné dans le langage populaire Sent Mellon, San Millioun, et la dénomination même de la ville donnée dans les chartes des rois Jean-sans-Terre en 1199 et Henri III en 1230 : *confirmamus dilectis et fidelibus burgensibus de Semilione quod ipsi communiam habeant in villa de Semilione*. Ce n'est que plus tard que le mot *Semilione* devient *Sentmelion* traduit dans les chartes latines par *sanctus Emilianus*.

Le terme caractéristique de Semelion conservé à un cépage girondin ne serait-il pas lui-même un souvenir du nom primitif de cette bourgade gauloise, oppidum devenu par la suite des temps notre cité forte si intéressante, dénomination qui, par la suite des temps, comme le Cemenellum devenu Cimiez en Provence, le sanctus Emilianus devenu Milhau d'Aveyron, etc., et par cette tendance du christianisme à substituer ses

rites aux cultes antérieurs et enfin par une certaine consonnance, serait devenue le nom sanctifié d'un personnage dont, dit Guinodie, on ne retrouve la vie dans aucune légende ancienne, dont on croirait apocryphe la vie publiée pour la *première* fois par André de Saussay... qui a puisé très succinctement dans un commentaire manuscrit, etc.? Rappelons-nous ici le *Similien* de Nantes.

Ce commentaire, d'où André de Saussay, qui a écrit la légende dans le style ampoulé du XVIIe siècle, l'a-t-il tiré? Il ne le dit pas, et si les religieux qui lui auraient fourni tout au moins le sommaire de son récit étaient aussi forts en histoire que ces bons Pères Cordeliers de Libourne qui ont donné à Souffrain l'origine de la pierre de fuite, Pierrefite, plantée selon eux après la défaite des Anglais à Castillon, alors que des textes précis et irrécusables citent déjà *Petrafixa en Peyrafita* au moins quatre siècles avant Talbot et ses Anglais, on pourra se défier de la narration rééditée peut-être sans contrôle par l'évêque de Toul.

Et si j'osais me hasarder dans la recherche des étymologies, — on sait qu'on va loin dans ces élucubrations de l'imagination, — j'ouvrirais mon lexique grec où je trouverais le mot ἠιών, ἀιώνη, ionê signifiant fontaine, source. Voilà bien notre terminaison des textes primitifs. Quant au radical semele, Σεμέλη, nous savons tous que Semelé, dans le dictionnaire de la fable, était la mère de Bacchus : Bacchus était le dieu du vin, et le vin est ordinairement le produit de la vigne.

N'y aurait-il pas quelque lueur de logique à faire venir le mot primitif des chartes, Semilione, de Σεμέλη ἀιώνη Semelê ionê, fontaine consacrée au milieu des vignes? Et n'en déplaise au savant géographe Malte-Brun, qui n'est probablement jamais venu à Saint-Emilion, les rochers qui supportent notre cité et s'étendent au loin aux alentours, ainsi que la plaine, ont été de tout temps et sont encore admirablement disposés pour la culture de cette plante précieuse.

« Quoique le territoire de Saint-Emilion, dit Malte-Brun (*France illustrée*, Gironde), produise peu ou point de vin, il

s'y fait néanmoins un commerce considérable des produits des communes environnantes, Saint-Martin-de-Mazerat, Saint-Christophe, Saint-Laurent, Saint-Sulpice, etc. »

Cette erreur du célèbre géographe vient évidemment de ce qu'il a écrit d'après des documents antérieurs à la Révolution, publiés alors que le territoire de la paroisse de Saint-Emilion, circonscrit dans l'enceinte murée, se trouvait englobé dans celui de la paroisse de Saint-Martin, comme le département de la Seine dans celui de la Seine-et-Marne. La ville ne produisait de vin que dans ses jardins (qu'on appelait vins de casaôus, vins de jardins), quand les paroisses voisines constituaient les vignobles.

Mais depuis la Révolution, Saint-Emilion est devenu commune, englobant à son tour l'ancienne paroisse de Saint-Martin.

Malte-Brun aurait pu avoir raison, il y a un siècle, mais non plus en 1853 ou 1854, date de la publication de sa *France illustrée*, laquelle, soit dit en passant, n'est pas exempte d'erreurs, tant comme texte que comme illustrations. Le poète Ausone, dont la villa occupait les hauteurs de Saint-Emilion, avait, je crois, une tante ou parente du nom de Emilia Eonia. Il y a là aussi un rapprochement avec le nom de la ville.

Ducoùrneau, auteur de la *Guyenne monumentale*, donne au nom de Saint-Emilion une autre étymologie : Elm, Ermès, Mercure, Ilion, hauteur, montagne de Mercure ; il ajoute que l'église monolithe dut, dans le principe, être un antre consacré au Mercure gaulois Teutatès. Sans accepter absolument son hypothèse, j'admettrais assez que cet antre primitif, formé de main d'homme ou plutôt par la nature, métamorphosé par des travaux successifs, ait pu être consacré à quelque divinité tutélaire lorsque les nombreuses excavations des sous-sols de la cité actuelle auraient été elles-mêmes des cavernes préhistoriques, ce qu'il s'agirait d'éclaircir par des fouilles qui n'ont jamais été, que je sache, faites jusqu'à présent.

Auprès de cet antre était la source, la fameuse source de l'Ermitage. De tout temps les sources furent consacrées à quelque divinité bienfaisante ou quelque génie, tradition qui s'est

perpétuée dans le Christianisme par leur consécration à tel ou tel saint personnage.

M. Léo Drouyn, dans son *Guide* à Saint-Emilion, parlant des fontaines consacrées, fait une énumération des plus connues dans notre département : fontaine Saint-Gérard, à la Sauve; fontaine des Fées, à Cabanac; fontaine Saint-Clair, à Mons; autre fontaine Saint-Clair, à Saint-Léger, près Villandrault; fontaine de Peyrucat, près de la pierre levée, à Lugon; source sous le prieuré de Grézillac; font divone, à Cénac; les hountêtes (petites fontaines, à Illats; fontaine Saint-Remedy, près du château de Faurens; fontaine Saint-Jean-de-Mios, etc., etc.; ajoutons-y la fontaine Saint-Martial, près du Menhir de Pierrefite; la fontaine Saint-Martin, à Carignan; à remarquer l'observation du même M. L. Drouyn, que très souvent on trouve une fontaine consacrée à côté d'une église dédiée à Saint-Martin, comme des ruines romaines près d'une église ou chapelle de Saint-Etienne, etc.); puis, la fontaine Saint-Aignan (Saintignan, dans le pays), près Nérijean, notre fontaine Divona, de Bordeaux, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

Un mémoire publié dans le tome XVIII, de la Société française d'archéologie, session tenue à Nevers, en 1851, mentionne page 184, au mont Vouvray, Nièvre, à côté d'une pierre druidique, une source consacrée à Saint-Pierre. Remarquons que l'église souterraine de Saint-Emilion, dont est très voisin le prétendu ermitage, était aussi, comme je l'ai dit plus haut, dédiée au premier des apôtres.

Ne voilà-t-il pas un rapprochement caractéristique ?

Que devient dans tout cela notre anachorète breton? Déjà controversé par d'autres que moi, d'après tout ce que je viens d'établir, il ne peut pas paraître bien authentique malgré le culte séculaire dont il a été l'objet.

Je heurte bien en quelque sorte, il est vrai, les traditions et les croyances séculaires de mes chers administrés. Mais peuvent-ils bien m'en vouloir, si je recule de deux milliers d'années au moins cette antiquité de leur ville, antiquité dont ils sont si fiers ?

Un mot maintenant à propos de la notice de M. Girault. Notre excellent ami a visité deux, trois, quatre fois peut-être, la curieuse ville de Saint-Emilion, cela en passant, en partie de plaisir, en promenade de touriste. Assurément la vue de ces monuments qu'on s'étonne de voir encore debout a excité chez lui un enthousiasme qu'il traduit en quelques lignes pleines de sentiment, et que je comprends d'autant plus que mes premières visites à Saint-Emilion m'ont aussi inspiré à moi quelques pages, je dirais platoniques. Mais, depuis lors, j'ai vu et revu souvent Saint-Emilion en artiste et en archéologue, et mon admiration n'a cessé de s'accroître, mais depuis que la *faveur populaire* m'a fait l'honneur d'un siège municipal, j'ai à ma disposition les archives, les vieux papiers. On connaît le vieux dicton patois, *parle papey*, parle papier. Eh bien, c'est avec ces vieux papiers, — dont je puis me flatter d'avoir sauvé une grande partie, — que je lis non plus au travers d'un mirage, le passé de notre intéressante cité. Or, c'est avec les *papiers*, les documents écrits, qu'on fait de l'histoire vraie, plus qu'avec des livres composés au coin du feu dans son cabinet, puis compulsés sans contrôle. L'histoire est fille de la vérité et, comme elle, ne saurait s'accommoder des paillettes brillantes de la légende et des traditions altérées d'âge en âge par une imagination fertile. A côté de l'histoire et des traditions est la philosophie de l'histoire. La succession des faits a une logique qu'il appartient à la philosophie de démêler : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas*, a dit un poète profond.

L'histoire est sévère parfois. On doit des égards aux vivants, on ne doit aux morts que la vérité, a dit un penseur, et le devoir du chercheur est de combattre l'erreur partout où elle se trouve. Certes, je félicite notre ami d'être, comme il l'écrit lui-même, respectueux des antiques traditions religieuses; pour ma part je ne voudrais certes point qu'on pût croire que j'ai cherché à ébranler chez lui comme chez les autres des croyances respectables (1).

---

(1) Une légende plus ou moins pieuse n'a rien à voir avec les dogmes

Admettant l'existence du saint patron de la ville, dont je lui indique moi-même un culte séculaire, M. Giraud cherche où auraient pu autrefois être renfermées ses reliques, autrement dit où a dû être son tombeau. Il le *supposerait* dans ce charnier ou crypte sépulcrale que l'on visite entre l'ermitage et l'église souterraine. La forme de cette rotonde, ses enfeux, tout lui semblerait à l'appui de son idée.

Mais a-t-il bien aussi visité cette autre rotonde ou charnier, encore garni de peintures murales dénotant un lieu de sépulture, qui se trouve juste au-dessous de la chapelle du XIIIe siècle dédiée à sainte Madeleine? Si le charnier voisin de l'ermitage présente au-dessous de son orifice des sculptures grossières, (trois personnages se tenant par la main), la crypte de la Madeleine offre des peintures exécutées sur les parois du rocher, très anciennes aussi, reproduisant les scènes du jugement dernier.

A la Madeleine était le monastère primitif de Sainte-Marie de Fussiniac qui aurait succédé à des constructions gallo-romaines, et érigé après la venue du saint. Près de la Madeleine encore, on distingue des vestiges (bases de colonnes) d'une chapelle de la plus haute antiquité (1). Si ce saint Emilian a laissé des reliques, elles auraient dû, dans le principe, être déposées dans l'une ou l'autre de ces chapelles, si, comme le disent quelques auteurs, Guadet, Guinodie, Drouyn, on ne doit assigner que le IXe siècle à la consécration de l'église souterraine devenue plus tard paroissiale.

Mais tout cela est bien vague et se perd dans l'obscurité des temps. Ce qu'il y a de positif, et c'est là un point principal de ma notice, c'est le culte rendu au saint Emilion plus ou moins légendaire. Tout en respectant, autant qu'il convient, une tradition chère aux enfants de la vieille cité dont je recherche les

---

sacrés bien établis. Les croyances religieuses, quelles qu'elles soient, sont toujours respectables tant qu'elles sont accompagnées de la suprême vertu de tolérance.

(1) Sous la partie qui devait former le chœur, on voit encore des caveaux tumulaires, j'y ai même vu des ossements.

origines, je constate, d'après les papiers, que pendant plusieurs siècles, jusqu'au XVIe au moins, la fête de saint Emilion a été une fête solennisée, figurant même au budget municipal. Reste à savoir à quelle époque et comment elle a pu cesser. Ce point historique, je le retrouverai peut-être dans la suite de mon dépouillement des archives.

Feu le cardinal Donnet, dès les premiers temps de son entrée dans le diocèse, avait la pieuse pensée de rendre au culte l'église souterraine. On y dit une messe annuelle pendant l'octave de la Toussaint et j'ouvre ici une parenthèse pour dire ce que cette cérémonie, à laquelle j'ai assisté une fois, a d'imposant et de mystique, digne du plus habile pinceau, des plus belles lignes d'un Victor Hugo et des notes sublimes des Auber, des Gounod et autres maîtres de l'art. On se croirait presque transporté aux mystères des premiers chrétiens dans les catacombes. L'illusion serait complète si, au lieu de dire l'office à un autel latéral, on parait à cet effet le fond même de l'immense crypte. C'est ce que j'avais fait entendre à mon vénérable ami, M. Desclaux, curé de Saint-Emilion.

Il y a à l'église collégiale une chapelle à droite, la gauche liturgique de l'autel principal, qui était dédiée particulièrement sans doute à saint Emilion (1) puisque au-dessus de l'autel, dans une grande niche, se trouve une statue de ce saint vêtu en costume de diacre et non d'abbé, tenant un livre à la main. Cette statue peinturlurée est du XVIIe au XVIIIe siècle. La chapelle est abandonnée, et sert de débarras; il serait fort à désirer qu'elle fût restaurée et aménagée pour le service et le culte rétablis de notre saint patron de la ville.

Il existe aussi à droite du grand autel, et déposé aujourd'hui dans une jolie crédence du XVe siècle, un tronçon de statue en pierre (le bas est mutilé), d'un personnage vêtu aussi en diacre; on y distingue des traces de peintures, elle est plus ancienne que la précédente. Ce personnage me paraît être un saint Emilion, et vraisemblablement cette statue est celle devant laquelle

(1) L'église collégiale aujourd'hui paroissiale est, je crois, sous le vocable de saint Emilion.

brûlait la *candela* si généreusement dotée par Géraud de Picon et dont l'entretien figurait au XVe siècle dans les dépenses du trésorier de la ville.

Je trouverai, je l'espère du moins, dans les registres paroissiaux et municipaux, d'autres renseignements précis qui me permettront sans doute de compléter cette étude que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à mes honorables confrères, sur le *culte de saint Emilion*.

Novembre 1890.



SAVIGNAC-SUR-L'ISLE

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

Par M. AUGIER

Membre de la Société archéologique.

1° *Eglise.* — L'église de Savignac a pour patron saint Félix, prêtre de Nole.

Elle n'offre rien de remarquable sous le rapport de son architecture. Elle était cependant autrefois classée comme monument historique de deuxième classe.

Elle se compose d'une nef longue de 22 mètres sur 6 de large; l'abside se termine par un mur droit éclairé par une fenêtre romane d'une époque récente ainsi que par deux fenêtres récemment ouvertes sur les côtés latéraux du sanctuaire.

Dans le milieu de la nef, sur le côté, on remarque une fenêtre étroite, en forme de meurtrière, ce qui indiquerait que

l'église remonterait du XIe au XIIe siècle, et qu'elle devait servir de lieu de défense.

Vers la fin du XVIe siècle, elle a été agrandie par un bas-côté sud qui n'a jamais été voûté ainsi que le reste de l'église qui n'est qu'un simple lambris.

A l'extérieur on retrouve la trace de la litre seigneuriale dont on a cherché à faire disparaître la couleur et surtout les armoiries qui s'y trouvaient.

Le clocher doit remonter au XVIIIe siècle, il est formé par un mur droit percé de deux ouvertures en plein cintre pour recevoir les cloches.

L'entrée est encore précédée d'une couverture dite *ballet*, autrefois si commune dans les églises de campagne du sud-ouest de la France.

Le grand crucifix de la nef, en face de la chaire, est en bois, il doit remonter à la fin du siècle dernier, il est surtout remarquable par la finesse de la sculpture.

Un grand tableau qui devait autrefois se trouver au-dessus de l'autel, représente saint Félix de Nole, debout, en surplis; à ses pieds, une mitre et une crosse pour indiquer qu'il avait renoncé à être évêque de Nole. Il est sur le point de pénétrer dans l'excavation d'un rocher suivant la légende qui veut qu'après qu'il y fut entré il fut dérobé par une toile d'araignée à la vue de ceux qui le poursuivaient.

Ce tableau est signé : François-Eugène Bonhome fils, pinxit, 1818; il n'est pas sans mérite.

Dans la sacristie, on conserve un de ces anciens plats en dinanderie qui servaient à recevoir pendant la messe paroissiale les offrandes en nature que les fidèles portaient autrefois à l'église et qui étaient vendues à la suite de l'office au profit de la fabrique. Ce plat est orné du sujet en relief de l'Annonciation de la sainte Vierge.

Les deux cloches sont du siècle dernier, la plus petite porte l'inscription suivante :

† Romain Valet de Payraud, curé de Saint-Félix de Savignac, l'an 1735. Messire Joseph-François-Ignace de Labat, écuyer, baron de Savi-

gnac, conseiller à la Grand'Chambre du Parlement de Bordeaux. Madame Marguerite de Fénelon, demoiselle, son épouse. Michel Compin, nous a faite †.

Dans un écusson en relief sont figurées les armes de Labat : *D'argent, à la bande de gueules chargée de deux étoiles et d'un cœur d'argent. Les étoiles du champ également de gueules.*

Accolées de celles de Fénelon qui sont : *D'or, à la Foy de gueules supportant plusieurs branches d'olivier, de sinople, et soutenu d'un croissant d'azur; au chef du même chargé de trois étoiles d'or, couronne de Baron; supports, deux lions.*

La grosse cloche porte :

Au nom de Dieu et du glorieux saint Félix de Savignac : Messire Jean Constantin (1), curé. Parrain, Messire Pierre-François de Labat (2), seigneur, baron de Savignac, conseiller au Parlement de Bordeaux. Marraine, dame Marie-Barbe Lebreton de Labat, baronne de Savignac son épouse.

Poulange fecit 1778.

2° *Registres paroissiaux de l'église de Saint-Félix de Savignac.* — Le plus ancien registre date de 1703.

BRUNET curé.

24 septembre 1710, baptême de Joseph-François-Ignace Constantin, fils de Nicolas Constantin, procureur d'office de la terre de Savignac, et de Marie Fruitier, son épouse. Parrain, Monsieur Maistre Joseph-François-Ignace de Labat, conseiller du roy au Parlement de Guienne, seigneur, baron de Savignac. Marraine, Dame Marie-Marguerite-Angélique de Fénelon, épouse dudit seigneur.

BRUNET curé.

Le 17 juin 1732, environ vers les dix heures du soir, l'orage tomba sur le clocher de St-Denis, enleva la corde au sacristain qui sonnait la grosse cloche et passa entre les jambes de Coulen, autre sacristain qui sonnait la petite cloche sans lui faire aucun mal et un second tonnerre tomba à

(1) Le curé Jean Constantin est mort à Savignac, le 6 octobre 1795, après avoir été officier public et maire de Savignac.

(2) Il avait épousé Marie-Barbe Lebreton, fille de Messire Joseph Lebreton, seigneur de Farges, etc.

Beaumale (1) sur le pavillon du costé du nord et perça la cheminée près de la grande salle et passa entre Monsieur le chevalier de Rabar (2) qui tenoit une chandelle et luy brula un peu le bout de la perruque sans luy faire aucun autre mal n'y a une sœur de Ste Claire que estoit à son costé et qui tomba par terre aussi bien que..... de Mr le chevalier sans avoir les uns et les autres aucun mal; l'orage ayant mis le feu à la charpente du pavillon qu'elle quantité d'eau qu'on y jettat on ne peut l'esteindre. Madame par un esprit de sa religion et de sa piété eut recours à y faire jetter une bouteille d'eau bénite qu'elle avait en son château le feu fut esteint sur le champ. Je lay transcrit comme il m'a esté dit par Mr Me et toute la maison.

L'an 1734, le 7 septembre, Messire Romain Brunet, curé de Savignac, vicaire forain de la première congrégation de l'archiprêtré de Fronsac, âgé d'environ 67 ans, est décédé dans sa paroisse, dans la maison presbitérale, après avoir reçu avec une édification digne d'exemple les sacrements de pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction. Son corps a été enseveli dans le sanctuaire de son église le 8 dudit. A été officiant, Messire Jean-Joseph Brethous, curé d'Abzac, assisté de la majeure partie des curés du voisinage et moy Cassaigue, curé de Fronsac, témoin synodal soussigné.

1734 octobre. — Valet de Payraud, curé de Savignac.

En 1759 le 25 janvier est mort Guillaume Morin âgé de cent ans.

1765. — Saincric vicaire de Savignac.

L'an 1766, le 6 avril est décédé Messire Romain Valet de Peyraud curé de la présente paroisse, âgé de 57 ans, après avoir reçu les sacrements; son corps a été inhumé dans le sanctuaire de cette église en pré-

---

(1) Le château de Beaumale appartient aujourd'hui à la famille de Grailly, par suite de l'alliance de cette famille à celle de Rabar.

Ce petit château du XVIIIe siècle, situé sur le bord de l'Isle, existe en deux petits pavillons.

Selon Souffrain le petit château de Beaumale est plutôt une jolie maison de campagne, il se compose de deux pavillons; il n'a jamais joué aucun rôle dans le pays, sa structure peut être attribuée au XVIIIe siècle.

(2) Joseph de Rabar, chevalier, seigneur, baron de Rabar-Beaumalle, St Denis-de-Piles, avait épousé Marie des Aygues de Salles de Laubardemont.

D'azur au chevron d'or accompagné de trois besants de même, deux en chef et un en pointe. Couronne de comte. Supports, deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.

sence de Badailh, curé de St Aignan ; Verrier de Donnesac, curé de Villegouge ; Hervé curé de Perissac ; Mourlane curé de Galgon.

1766 juin Raché, curé de Savignac.
1771. . . . .
1787-1788-1790.
En 1791 1er janvier, Constantin curé.

3° *Les Labat de Savignac.* — Cette ancienne famille, qui, selon les traditions, est originaire de Bretagne, subsiste en Guienne depuis au moins la fin du xve siècle.

Messire Joseph-François-Ignace de Labat, écuyer, seigneur baron de Savignac conseiller lay du roi en la grand chambre du Parlement de Bordx, était né le 9 février 1685, mourut à Bordx le 24 mars 1757 et fut inhumé dans l'église de St Eloi sa paroisse.
Il avait épousé le 26 décembre 1705 demoiselle Marie-Marguerite-Angélique de Fénelon, fille de Messire Jean-Baptiste de Fénelon etc.

Messire Pierre-François de Labat, seigneur, baron de Savignac, conseiller du roi au Parlement de Bordx, épousa le 29 janvier 1748, demoiselle Marie Barbe Le Berthon, habitante de Bordx, fille de Messire Joseph Le Berthon, seigneur de Farges, Santoy, La Tour et autres, en Saintonge.

O'Gilvy, nobiliaire de la Guienne.

La baronnie de Savignac était une des plus petites de la Guienne, elle ne s'étendait pas au-delà de la paroisse, qui n'était guère composée que de 300 âmes (Guillon, *Chât.*).



UN TOMBEAU DE LA FIN DU XIVe SIÈCLE

A L'ÉGLISE SAINT-SEURIN DE BORDEAUX

Par M. E. PIGANEAU

Secrétaire de la Société Archéologique.

Lorsque au mois d'octobre dernier la Société d'archéologie du Tarn-et-Garonne nous fit l'honneur d'une charmante mais trop rapide visite aux monuments de Bordeaux, au moment où après avoir examiné notre curieuse basilique Saint-Seurin, nos confrères quittaient cette église pour se diriger vers les ruines du Palais-Gallien, le sacristain de Saint-Seurin me prit à part en m'offrant de me montrer quelque chose d'ignoré encore du vulgaire, et que l'on venait récemment sinon de découvrir du moins de dégager en formant une nouvelle chapelle. Il me conduisit vers l'angle nord-ouest de l'église et, tout à côté de la petite chapelle rétablie depuis quelques années sous un arc ogival, en contrebas du sol actuel et dédié à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, il m'ouvrit une grille de fer et me montra sur la même paroi du mur une autre arcature ogivale à plusieurs moulures ornées de choux frisés recouvrant un caisson en pierre aussi en contrebas du sol actuel, au niveau de l'autel de la chapelle dont je viens de parler; la face antérieure de cette table est ornée de moulures à losanges prismatiques renfermant plusieurs quatrefeuilles réunies à leurs pointes par une rose.

C'était le tombeau d'un dignitaire de Saint-Seurin et l'inscription voisine en caractères gothiques, très lisibles d'ailleurs, ne pouvait laisser aucun doute à ce sujet. Je promis au sacristain de revenir dessiner ce tombeau pour le communiquer à la

Société d'archéologie, et c'est ce que j'ai fait dernièrement. Je me plais ici à rendre hommage au sacristain, M. X..., qui, avec une intelligente autant qu'extrême obligeance, m'a ouvert une seconde fois la grille, m'a procuré une lumière, car l'endroit est très obscur, et s'est mis enfin à mon entière disposition pour les recherches que je pourrais faire encore dans l'église.

Je n'entrerai pas dans une grande et minutieuse description du tombeau; mon croquis, fait autant que pouvait le permettre la faible lueur du cierge, la profondeur du sous-sol inaccessible à cause de la grille scellée qui entoure le monument, à moins de descendre par une échelle, donnera cependant quelque idée de l'ensemble. Quelques mesures prises approximativement, quelques profils et détails compléteront ce croquis, sauf à étudier plus amplement le tout en temps et lieu.

La hauteur totale de l'œuvre, c'est-à-dire du sol primitif à la jonction de la plus haute arcature, mesure 2^{m}95; ajoutons 0^{m}48 pour la hauteur du fleuron supérieur, nous aurons donc environ 3^{m}43 de hauteur totale.

La pierre tombale mesure 1^{m}72 de longueur sur 0^{m}36 de haut. Les moulures des arcs donnant de chaque côté une épaisseur de 0^{m}35, nous aurons 2^{m}42 auxquels nous ajouterons de chaque côté un petit intervalle entre le caisson et le mur, soit environ 2^{m}50 pour la largeur totale.

De chaque côté, sur l'arcade supérieure, rampent sept choux frisés d'environ 0^{m}12 de hauteur et 0^{m}25 à 0^{m}30 de longueur, laissant entre eux un espace de 0^{m}14.

La face antérieure de la pierre tombale est ornée, comme je l'ai dit, d'une rangée de sept ou huit quatrefeuilles qui annoncent le faire du XIVe siècle. Cette pierre tombale est aujourd'hui veuve de la statue qu'elle devait évidemment supporter. Voici ce que nous lisons dans le bel ouvrage de Mgr Cirot de la Ville sur Saint-Seurin, p. 150 : « L'air et le jour venaient » encore à l'église souterraine par l'ouverture reconnaissable » au pied de la nef principale. Là, frappent vos regards plu» sieurs objets dont quelques-uns descendus de l'église supé» rieure... C'est d'abord une statue tombale de 1^{m}83 représen-

» tant un chanoine en aumusse, les mains croisées sur la poi-
» trine, les pieds appuyés sur un agneau et un serpent, emblè-
» mes de la douceur et de la prudence. Cette statue devait
» reposer autrefois sur un tombeau arqué près de la chapelle
» de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. L'inscription qui l'avoi-
» sinait (on peut dire qui l'avoisine), gravée dans le mur qui
» précède l'escalier de l'orgue, en découvre probablement le
» nom.

✝ hic jacet dn̄s folque
rius lacōba canonicus
huj' ecclie et sti andree
burdigale q̄ obiit septima
die mēsis (mensis) februarii anno
dmi M CCC LXXXVIII cujus
aīa (anima) reqiescat in pace amen.

Cette inscription, en caractères gothiques, encadrée d'un petit filet noirâtre, les lettres étant aussi repassées en noir, mesure 0m63 de long et 0m49 de hauteur.

Mgr Cirot la donne page 151, mais en caractères modernes.

Ici gît dom Folquerius (foulques) Lacombe chanoine de cette église et de Saint-André de Bordeaux qui décéda le septième jour du mois de février l'an du Seigneur mil trois cents quatre vingt huit, dont l'âme repose en paix, amen.

Ce tombeau est donc celui de Folquey ou Foulques Lacombe, à la fois chanoine de Saint-Seurin et de Saint-André et il n'est pas rare de voir des dignitaires de l'Église cumuler plusieurs titres de canonicat.

Dans la liste des chanoines de l'insigne collégiale de Saint-Seurin donnée dans le bel ouvrage de Mgr Cirot de la Ville, figure en effet Foulques Lacombe entre Denis de Soussans et Vidau Traule, p. 85.

Le nom de Foulques Lacombe se trouve encore dans la mention des cent trente chappellenies dont le nom avec celui même de leurs fondateurs nous a été conservé, dit encore Mgr Cirot

« par une ordonnance du cardinal de Sourdis et dans les actes capitulaires » (Cirot, *op. citat.*, p. 91).

Cette ordonnance de l'an 1616 est au long imprimée dans le tome VI de la publication des *Archives historiques de la Gironde*, p. 394.

Ce double titre de chanoine de l'insigne église collégiale Saint-Seurin et de l'église cathédrale de Saint-André était sans doute la récompense et le couronnement de ses longs travaux, car, à une époque antérieure, en 1364 par exemple, il n'est cité que comme chanoine de Saint-Emilion. Etait-il originaire de cette ville? J'ai trouvé des Lacombe dans les archives de Saint-Emilion, mais d'ailleurs le nom est assez répandu, surtout dans les pays montagneux; une combe est un enfoncement de terrain circonscrit en forme de fer à cheval par des hauteurs rocheuses. On s'appelait de la Combe, comme du Bois, de la Forêt, du Puy, de la Font ou fontaine, du Mont, de la Rivière, du Rieu, etc., etc.

En l'an 1364 et le 31 juillet, un certain Arnaud Itier, de Gensac, faisait hommage à l'archevêque de Bordeaux, Elies de Salignac, pour le péage de Montravel; étaient témoins de cet acte « *Testibus, domino Fulquerio Lacomba Sancti Emiliani canonico, Archambaud de Bonavilla archipresbitero diocesis auxitensis* (archiprêtre du diocèse d'Auch), *Johanne de Perulhario presbytero Guidonne de Vallebois domicello* (damoiseau), acte passé par Johan Ortici ». — Arch. hist., t. XIII, p. 219.

Déjà notre Foulques de Lacombe était attaché à l'archevêché de Bordeaux en qualité de vicaire général, car on lit dans les comptes de l'archevêché publiés par M. Léo Drouyn, dans le tome XXI des *Archives historiques*, à la page 656 :

« *Sequuntur expense et liberaciones facte tam in pecunia quam in blado, vino et rebus aliiscumque per me Johannem de Crota* (1).... *receptorem generalem* (receveur général), *archiepiscopatus burdegalensis.*

« *Est sciendum quod in domo archiepiscopale burd.... erant residentes tempore vacationis sedis burd... videlicet a dicta die*

(1) Jean de Crota ou Crotta était curé de Bassens.

mensis julii anno predicto MCCCLXI (1361) usque ad diem sequentem mensis januarii anno quo supra qua die fuit adepta possecio dicti archiepiscopatus pro dno nostro dns Helia archiepiscopo burdegalensi predicto, dnus Raynaldus Esclau officialis, magister Raymondus Guillelmi procurator sive promotor carneri sigillator Curie, et ego cum clericis... et eramus in minime XV persone, et post adeptionem possecionis predicte fuimus continue residentes in dicta domo, dnus Folquerius Lacomba et Iterius Arnaldi vicarii generalis dicti domini archiepiscopi cum duobus clericis sive servitoribus suis, etc. »

On voit par là qu'en 1361 le siège épiscopal était resté vacant quelque temps à la mort de Philippe (de Chamberlhac) (1) auquel succéda Elie de Salignac, que l'on appelle aussi de Brémond (voir Lopez), lequel Elie prit possession du siège au mois de janvier 1361; alors 15 fonctionnaires formaient le personnel de l'archevêché. Parmi eux ne figurait pas encore notre Lacombe; mais après l'installation du nouveau prélat, nous voyons *continuè residentes*, *Folquier Lacombe* et Itier Arnaud, vicaires généraux.

« *Item ultima die januarii de mandato domini Folquerii Lacumba vicarii generalis domini nostri archiepiscopi emi pro servicio domus archiepiscopalis duos tripedes de ferro unum magnum et alium competentem. Item plus duo veruta sive arestz de ferro videlicet unum magnum et aliud competentem pro quibus premissis solvi unum leopardum auri et XVIII sterlingos veteres, item unam lanternam pro quo solvi XII sterlingos veteres. Item*

---

(1) Philippe de Chamberlhac mourut le 25 juin à Saint-Thibery, venant d'Avignon. Le 11 juillet 1361, le pape nommait à l'archevêché de Bordeaux Elie de Salignac, évêque de Sarlat. — De juillet à décembre, le diocèse était régi par les vicaires capitulaires. — Le 9 janvier 1361, les vicaires généraux périgourdins arrivent à Bordeaux, le service leur est remis le lendemain. — Du mois de février au 16 avril, les vicaires généraux administrent le diocèse au nom d'Hélie de Savignac. L'année 1361 finit le 16 avril.

1362, d'avril à octobre, l'archevêque est absent, les vicaires généraux administrent le diocèse. (Note de M. Gouget dans l'édition nouvelle de Lopez, Callen, t. II, p. 275.)

et unam sartaginem de cupro et quamdam bassinam de letone sive de cupro pro quibus unum leopardum cum dimidio, etc. »

Ici, c'est par l'ordre de Foulquier Lacombe, vicaire général, que le trésorier fait l'acquisition, pour le service de la maison archiépiscopale, de deux trépieds de fer, l'un grand, l'autre moyen, de deux verrous (ou arestz) de fer, coûtant le tout un léopard d'or et 18 sterlings de vieille monnaie, plus d'une lanterne du prix de 12 sterlings, plus d'une poêle à frire (sartago) de cuivre et enfin d'une bassine de laiton ou de cuivre, ces trois derniers objets coûtant un léopard et demi.

Le document suivant fait mention d'un voyage de notre vicaire général :

« *Item die XX mensis junii dominus Folquerius Lacumba vicarius et ego (Johan de Crota) cum uno clerico et tribus equitatoris* (trois cavaliers) *ivimus ad visitandum loca de Causdroto et de Culturis* (Couthures-sur-le-Drot) *et revenimus Burdegale XXV die dicti mensis et solvi pro expensis factis eundo et redeundo* (aller et retour) *ultra expensas factas in victualibus in dictis locis de Causdroto et de Culturis quam receptores dicto rum locurum debent computare. Computato leopardo ut supra III leopardos cum dimidio auri* ».

Le léopard valait alors 23 sterlings (1) et le sterling plus de 9 livres.

---

(1) En 1367 il fut délibéré aux Etats convoqués par Edouard, roi d'Angleterre, à Angoulême, qu'on ferait frapper à Bordeaux des sterlings d'argent à 9 deniers de fin et à 5 livres 5 sols le marc et des ducats guiennaux à 61 livres le marc.

Sous les Anglais, on voyait de petites pièces d'argent à Bordeaux, qu'on appelait sterlings ou stellinos, probablement parce que sur le revers était représentée une étoile (stella). On fit des sterlings d'or qui conservèrent le même aloi et le même poids pendant 137 ans. Ils étaient très recherchés. (O' Reilly, t. I, p. 312.)

Il paraît que, du temps d'Edouard Ier, duc de Guienne, la monnaie bordelaise avait subi une altération fâcheuse. Ce prince chargea en 1282 le sénéchal de Gascogne d'y remédier, et, par une charte de 1289, il ordonna la suppression de la vieille monnaie : de proclamacione facienda apud Burdigalam quod veteres monete non currebunt ultra festum sancti Martini racione nove monete. (O' Reilly t. I, p. 312.)

Ce voyage de Lacombe et de son clerc accompagné de trois cavaliers, à Caudrot et Couthures et leur séjour dans ces deux localités revenait donc à environ 545 à 550 francs de notre monnaie, en outre des dépenses de bouche (in victualibus).

Voici un autre document curieux : « *Item de mandato domini Folquerii Lacumba vicarii generalis dicti domini archiepiscopi solvi* (c'est toujours Jean de Crota qui parle) *domino Petro de Fitta* (Pierre de Fite était chanoine et figure dans l'obituaire) *quos debebat sibi pro quodam roncino vocato La Saqua ab ipso empto pro servicio et ad opus dicti domini nostri archiepiscopi XX leopardos auri* ».

Voilà un cheval, un roussin, *roncinus*, dont le nom passera à la postérité comme le Bucéphale d'Alexandre, le cheval Bayart des quatre fils Aymon, et la célèbre monture de Don Quichotte; remarquons toutefois que Bayart est un nom tiré surtout de la robe de l'animal, on dit encore un cheval bai ; j'ai trouvé plusieurs fois le mot bayart appliqué à un roussin ou cheval de service; en second lieu la famille Fite ou Fitte aurait-elle eu dès le XIVe siècle jusqu'à nos jours le privilège de tenir des écuries achalandées, le directeur de nos élégants coupés bordelais serait flatté de compter le vendeur du XIVe siècle Pierre de Fite parmi ses ancêtres.

Le roussin La Saque, acheté pour Monseigneur l'archevêque de Bordeaux en 1361, valait donc 20 léopards d'or, c'est-à-dire un peu plus de 663 sterlings.

Vient à présent un compte (d'appointements sans doute) payé à nos deux vicaires. « *Item die mensis anno MCCCLXI liberavi dominis Folquerio Lacumba et Iterio Arnaldi vicariis generalibus domini nostri Helie archiepiscopi Burdigalensis computato leopardo pro XXXIII sterlingos VIII XXX leopardos auri IIII^or^ (quator) sterlingos cum quarto* ».

Sous Philippe-Auguste le marc valait 2 livres parisis; la livre parisis valait 28 sous parisis et pesait 4 onces; le sou parisis valait 1 franc 35.

En 1321 le marc d'argent valait 3 livres 7 sous 6 deniers.

En 1364 le prince Edouard promit aux Etats de Guienne de faire battre monnaie d'or et de porter le marc à 61 livres.

Le sterling d'or valait 9 livres 13 sous 4 deniers. (O' Reilly, t. I, p. 318.)

Soit trente léopards d'or, 4 sterlings et un quart, chaque léopard valant 33 sterlings 8 sous.

Les comptes suivants font deux fois mention de Foulques Lacombe.

« *Sequuntur omnes expense et liberaciones in blado, vino, auro et pecuniis et aliis rebus quibuscumque facte et solute per me Johanne de Crota receptore... a die XI mensis julii anno domini MCCCLXVII inclusive usque ad eamdem diem anno resoluto.*

» *Primo, die XXVI mensis julii anno domino nostro per manum domini Fulquerii Lacomba in loco de Montrevello de quibus habeo quittanciam et recognicionem ab ipso libras monete currentis Burdegale* » (*Arch. hist.*, t. XXIII, p. 178).

L'archevêque était alors à Montravel, en Périgord. On sait que la terre de Montravel appartenait à l'archevêché de Bordeaux qui l'avait acquise vers 1330 sous l'archiépiscopat de Arnaud de Canteloup.

Nous avons mentionné le cheval de Monseigneur l'archevêque, maintenant voici celui de Lacombe.

« *Item per totum annum predictum liberavi pro roncino domini Fulquerii la Cumba vicarii generalis dicti domini nostri archiepiscopi XXI boyssetos avene magne mensure burdegale sivadarie merchande, VII boyssetos avene mensure frumentarie burdegale cumulate* » (*Arch. hist.*, t. XXIII, p. 202).

21 boisseaux d'avoine grande mesure bordelaise et marchande, plus 7 boisseaux de mesure pour le froment.

Nos prélats et dignitaires ecclésiastiques du XIV[e] siècle, ne voyageant pas encore en coche, en coupé ou en chemin de fer, il fallait au moins bien nourrir leurs montures.

L'épitaphe précitée nous apprend que Foulques Lacombe décéda le 7 février 1388; de 1367 à cette date, voilà un laps de 20 à 21 ans pendant lequel nous le perdons de vue, du moins je ne connais pour le moment d'autres documents sur les faits et gestes de ce personnage, qui dut faire l'édification de ses contemporains.

Passons en revue quelques notes tirées de l'obituaire de l'église primatiale Saint-André, publié dans le volume XIII desdites Archives historiques.

droits et libertés de l'Église, prit fait et cause pour le clergé en menaçant maires et jurats d'une punition exemplaire, 1387.

Quelques années auparavant, en 1379, le chapitre de Saint-Seurin ayant été troublé par le procureur du fisc, dans l'exercice des ajuridictions, il s'en suivit un procès devant la cour du Sénéchal de Gascogne et, par arrêt contradictoire du 14 mai, le chapitre fut maintenu dans sa juridiction haute et basse par toute l'étendue de la Sauvetat et paroisse Saint-Seurin.

Le chapitre eut en 1380, rapporte Dom Devienne, une discussion avec Raymond de Roqueys qui venait d'être nommé archevêque. Ce prélat ayant voulu prendre possession du siège sans s'assujettir aux formes ordinaires, les chanoines lui firent signifier d'avoir à se conformer au cérémonial établi, c'est-à-dire de se faire introniser d'abord à l'église Saint-Seurin où, pour cet effet, *ils s'assoient dans une chaise qui est, dans cette église, destinée à cet usage.*

C'est la belle chaire que nous admirons encore.

Sans doute le pape arrangea le différend puisque (dit encore Dom Devienne) Raymond de Roqueys mourut en 1384 paisible possesseur de sa place. François II du nom, transféré du siège de Bénévent à celui de Bordeaux, succéda à Raymond en 1385 et c'est sous ce prélat, décédé lui-même en 1389, que s'éteignit dans la paix du Seigneur le vicaire général, trois fois chanoine, que nous avons nommé Folquey, Foulques et Fulcherius Lacombe.

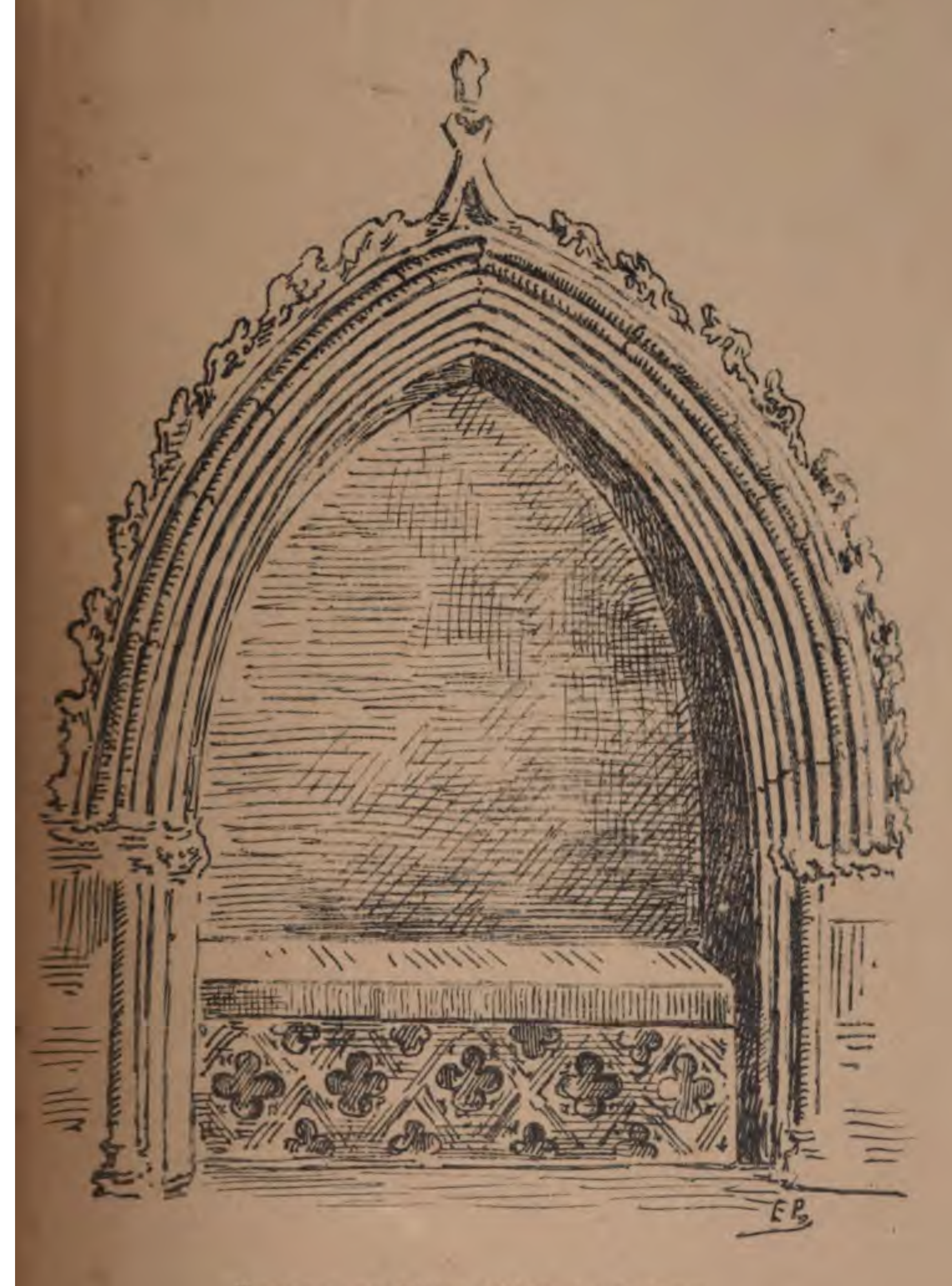






STATUES DE ST-ÉMILION

à l'Église Collégiale de St-Émilion



Tombeau de FOULQUIER LACOMBE
à l'Église St-Seurin de Bordeaux

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.



TABL… …S DE LA SOCIÉTÉ

Le prix des publicati…
est de 15 fr. par volum…
Le volume se compos…
S'adresser à MM. Fe…
15, *cours de l'Intendan…*

…iscussion personnelle, poli-
…aucune manière la solidarité
…s, lors même qu'ils seraient
…s publications, soit dans des
…indépendance et jouit de
…r toutes les appréciations
…les il n'a pas formellement

SOCIÉTÉ
RCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XVI — 3e FASCICULE
(3e trimestre)



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
— COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1891

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

NOTE

SUR

LES AMPOULES DE SAINT-MENNAS

OU MENNE

DU MUSÉE DE BORDEAUX

Par M. Camille de MENSIGNAC
Conservateur du Musée des Antiques.

L'usage de rapporter de Jérusalem, pour la sanctification de la piété des fidèles, des vases renfermant des huiles prises dans les lampes qui brûlaient nuit et jour devant le Saint Sépulcre et dans les autres lieux saints, date du IVe siècle. Saint Grégoire le Grand nous apprend (I, VIII, ép. 35 *ad Leont.),* que l'ex-consul Léontius lui avait fait don d'un vase renfermant de l'huile qui brûlait devant la vraie croix. Bientôt on en puisa aussi dans les lampes allumées à Rome, devant les tombeaux des apôtres et des martyrs. Ces huiles étaient censées douées d'une vertu miraculeuse pour la guérison des maladies. Saint Grégoire de Tours *(Hist. fr.,* VIII, 15. *De glor. conf.*, IX et *alibi)* rapporte plusieurs guérisons obtenues au moyen de l'huile prise au tombeau de saint Martin. D'autres auteurs attribuent la même efficacité aux huiles qui brûlaient devant les tombeaux des autres saints ou martyrs.

Les papes et les évêques distribuaient et envoyaient

de ces huiles saintes aux églises, aux souverains, aux personnes de distinction et aux fidèles, pour suppléer les reliques des martyrs eux-mêmes que, dans ces siècles de foi, on ne livrait qu'avec une extrême parcimonie. Elles étaient ordinairement renfermées dans de petites fioles de verre, de métal ou de terre cuite. Du Cange dans son Glossaire (*Oleum benedictum*) donne de longs détails sur la manière de bénir ces huiles, sur l'usage de les emporter, absorbées par du coton, dans de petites fioles, et de s'en faire des onctions à certains jours, et encore sur les nombreuses guérisons que Dieu opérait par ce moyen. Saint Grégoire le Grand (590-604), envoya à Théodelinde, reine des Lombards, soixante-cinq petites fioles dont le contenu avait été puisé dans les lampes des sanctuaires les plus vénérés. Frisi, dans son mémoire sur le trésor de la basilique de Monza, près Milan, donne le curieux catalogue de ces huiles. On voit encore aujourd'hui, dans cette cathédrale, plusieurs de ces petits vases; la plupart sont en verre, quelques-uns seulement sont en plomb. Ces derniers sont ornés de représentations offrant le plus haut intérêt pour l'étude de l'iconographie chrétienne à la fin du VIᵉ et au commencement du VIIᵉ siècle.

Les sept ampoules que nous décrivons et qui font partie des collections du Musée des Antiques de Bordeaux, proviennent des environs d'Alexandrie (Egypte). Elles ont été achetées en 1888 avec un lot de lampes égypto-romaines qui a été découvert au même endroit.

Ces petits vases, tous du même modèle, et qui datent du VIᵉ ou du VIIᵉ siècle, sont en terre cuite. Ils ont la forme lenticulaire, la panse aplatie et sont munis d'un goulot et de deux anses (voir pl. III et IV). Ils étaient destinés à renfermer des huiles saintes ou *eulogies*.

Le personnage représenté sur les deux faces de cette ampoule est l'illustre martyr saint Mennas ou Menne,

égyptien et soldat qui fut martyrisé (décapité et brûlé ensuite) en Égypte vers la fin du IIIe siècle, pendant la persécution de Dioclétien. Quelques chrétiens présents sur les lieux du supplice, furent assez habiles pour retirer du feu quelques ossements du généreux martyr, qu'ils transportèrent à Alexandrie, son pays natal, comme il l'avait souhaité. Plus tard, sous l'empereur Constantin, ces reliques furent placées dans une église près d'Alexandrie, basilique élevée à la mémoire de ce saint par les bourgeois de cette cité (1).

Il est représenté debout, de face, dans l'attitude de la prière, les bras et les mains levés au ciel, placé entre deux animaux qui semblent lui lécher les pieds et accosté, à droite et à gauche de la tête, d'une croix grecque (voir pl. III et IV).

On sait que les premiers chrétiens avaient la coutume de prier debout, les mains étendues, un peu élevées vers le ciel et la face tournée vers l'Orient. La preuve de cet usage se rencontre dans la plupart des monuments chrétiens primitifs : les fresques, les vieilles mosaïques qui décorent les basiliques primitives, les sarcophages, les pierres sépulcrales des catacombes romaines et les verres historiés qu'on y recueille offrent des fidèles des deux sexes, et surtout des femmes, représentés dans cette attitude. Ces figures ont reçu le nom d'*orantes* (du mot latin *orare*, prier).

M. l'abbé Martigny, dans son « Dictionnaire des Antiquités chrétiennes », à l'article « *Huiles saintes* » dit :

---

(1) Dans un manuscrit conservé à la Bibliothèque Mazarine, à Paris, et qui a pour titre « Principales reliques qui se conservoient en Auvergne avant l'année 1700 » on lit :

« Une partie des reliques de saint Menas égyptien, martyrisé sous
» Dioclétien, reposent en l'église de Gordièze en Planèze dans le terri-
» toire de laquelle paroisse n'habite aucun serpent ».

Nous devons ce renseignement à l'obligeance de notre collègue, M. Augier.

« Bien que le pieux usage qui nous occupe ait été très fréquent dans l'antiquité chrétienne, cependant les seules ampoules d'huiles saintes ou d'eulogies parvenues jusqu'à nous, en dehors de celles de Jérusalem, *sont celles de l'illustre martyr Mennas de la persécution de Dioclétien, et dont le corps conservé dans un sanctuaire non loin d'Alexandrie d'Égypte* était le but de nombreux pèlerinages. Ces ampoules, toutes du même modèle, sauf quelques variétés dans les accessoires, sont en terre cuite et ont la forme de flacons aplatis. Elles représentent, ordinairement sur les deux faces, le saint les bras étendus comme les *orantes* des catacombes, avec une croix équilatérale de chaque côté de la tête, et au-dessus des bras deux animaux difficiles à déterminer. M. de Rossi en a donné deux dans son Bulletin de 1869, p. 20 et 44.

» La première, trouvée à Arles, porte au revers cette inscription qui ne laisse aucun doute sur l'attribution du monument : ΕΥΛΟΓΙΑ ΤΟΥ ΑΓΙΥ ΜΗΝΑ (Eulogie de saint Mennas).

» Comme le culte même du saint, ses ampoules se répandirent en nombre infini dans toutes les contrées de l'Orient et même de l'Occident ; et, aujourd'hui, les Musées d'Europe, notamment celui de la Bibliothèque nationale de Paris, ceux de Londres, de Florence, de Turin en renferment un certain nombre. Quelques cabinets particuliers en possèdent ».

Le Musée royal d'antiquités de la porte de Hal, à Bruxelles, possède, lui aussi, une ampoule semblable sur la face de laquelle, autour d'une croix grecque pattée, on lit une inscription grecque qui se traduit ainsi : « Eulogie de saint Mennas » et sur le revers la représentation du personnage que nous venons de décrire.

Il est intéressant croyons-nous, de signaler que le Musée des Antiques de Bordeaux possède lui aussi sept ampoules semblables.

ÉTUDES PALÉO-ARCHÉOLOGIQUES

SUR

L'AGE DU BRONZE

SPÉCIALEMENT EN GIRONDE

Par le Dr Ernest BERCHON

Ancien Médecin principal de 1re classe de la Marine,
Secrétaire général de la Société Archéologique.

IV

EXAMEN ET RÉSUMÉ DES COLLECTIONS DE L'AGE DU BRONZE EN GIRONDE

Toute étude vraiment scientifique a pour condition nécessaire l'analyse d'un grand nombre de faits bien observés et tous les bons esprits partagent, certainement aussi, l'opinion que M. Chantre a émise en disant que les monographies locales étaient encore indispensables pour élucider les questions de la préhistoire, et spécialement celles de l'âge du bronze (1).

C'est dans ce but que je m'étais proposé de terminer l'exposé de mes recherches personnelles et de mes

(1) *Loc. cit.*, 1re Partie, Avant-Propos, p. VII.

fouilles bibliographiques sur l'âge du bronze en Gironde par l'analyse de toutes les collections pouvant exister dans la région, ou en provenant, mais je n'ai pu conduire ces recherches au plein résultat que j'avais espéré.

Ma santé, un moment très ébranlée, ne m'a pas permis, d'abord, de faire moi-même, et directement, toutes les visites nécessaires et je n'ai pas reçu réponse, d'autre part, aux demandes que j'avais adressées, à plusieurs reprises, aux collectionneurs de ma connaissance.

Néanmoins, mon travail de recensement, très considérable, ne doit laisser que très peu de choses en arrière; j'en ai l'assurance. Il pourra donc servir désormais de base certaine pour toute publication ultérieure et il faut bien reconnaître, du reste, que tout inventaire n'est bon que pour une date fixe, les trouvailles nouvelles, ou les documents publiés, pouvant le modifier chaque jour.

Ce que j'ai recueilli et contrôlé confirme d'ailleurs, de tout point, ma thèse de la richesse de la Gironde et principalement du Médoc, en objets de l'âge du bronze. Il sera facile de le constater en lisant les résumés analytiques qui suivent et qui comprennent un grand nombre de faits dont l'importance et même l'*existence* n'avaient pas été signalées jusqu'à présent.

Cette dernière remarque ne s'applique pas cependant à la collection de M. Meynieu, de Talais, prématurément enlevé à la science préhistorique et à ses nombreux amis. J'avais bien examiné très souvent et même étudié à fond cette collection avec son possesseur, mais c'est à M. Lalanne que revient la priorité de la publication, en 1882, des objets recueillis, et dont voici l'énumération sommaire complète :

1° Collection Meynieu, de Talais.

La première trouvaille de cet infatigable chercheur avait été faite, le 9 février 1880, sous la souche d'un gros arbre, au Temple, commune de Saint-Vivien, dans un vase que les terrassiers s'empressèrent de briser, mais dont j'ai pu sauver, cependant, quelques fragments.

Elle comprenait : une pointe de lance d'une remarquable conservation, 19 haches dont 4 à talon ; une à talon avec anneau latéral ; 14 à double coulisse entière et 3 bracelets.

Un peu plus tard, en 1882, M. Meynieu avait envoyé au *Journal d'histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest* (juin 1882, 1re année) la nouvelle de la découverte à Grayan, au bois de Rouman, d'un pot contenant 22 haches en bronze de types divers, à talon ou à rebords dont 2 à anneau ; avec cachette de fondeur un peu plus loin (1).

Mais les prétentions exagérées du détenteur ne permirent pas à notre collègue de les étudier. Il ne fit que les indiquer. Je n'ai pu savoir ce qu'elles sont devenues, mais il ne faudrait pas les confondre, néanmoins, avec les 22 dont nous parlerons à l'occasion de la collection Clauzet. Les types étaient différents.

Plus tard, dans une lettre écrite le 28 avril 1885 à M. Daleau, mais non publiée, Meynieu signala une autre découverte au Cassana, commune de Vensac, de 2 haches à talon ; 1 à talon et à anneau ; 13 haches à double coulisse, dans un vase en terre. Elle n'est pas comprise dans la note de M. Lalanne dont les descriptions avaient été faites sous la direction de Meynieu qui m'écrivait encore, le 11 décembre 1888 :

---

(1) Voir mes recherches III, p. 151.

« Nous avons fait ce travail dans mon bureau et le » plus consciencieusement possible. Toutes les pièces » ont été pesées et mesurées et je dois vous signaler » deux objets que vous ne connaissez pas : 1° une hache » de cuivre rouge, dont je vous adresse le dessin, plate, » martelée, alors que toutes les haches de bronze ne » l'étaient pas ; 2° un harpon, également en bronze, que » vous n'avez pas vu non plus et qui fut trouvé au Gurp, » en novembre 1885 ; 3° une pointe de flèche en fer avec » pédoncule et ailerons trouvée à Taillebois (Médoc) ».

La hache en cuivre provenait des *Arestiaux*, commune de Vensac, et avait été découverte en octobre 1885. Elle mesure 18 centimètres de long; 6 centimètres au tranchant; 36 millimètres au talon; 42 millimètres au milieu; son épaisseur, au milieu, est de 13 millimètres; son poids, de 725 grammes (1).

M. Lalanne a aussi signalé les trouvailles isolées suivantes :

1° A *Taillebois,* de 3 fibules en bronze, l'une à deux tours de spire, l'autre à six tours et la troisième dont il ne restait qu'une spire;

2° A 3 kilomètres de là, au *Gurp,* de 2 ou 3 objets de même nature, en fragments, avec une fibule en fer;

3° Au *Temple,* d'un fragment de hache, côté du tranchant, long de 8 centimètres : hache à rebords, à arête saillante, martelée;

4° A *Saint-Martin de Talais,* d'une pendeloque en bronze, en forme de médaille, portée par une tige dans laquelle est percé un trou de suspension, médaille dont une seule des faces offrait une sorte de croix latine, dans un triangle isocèle, avec des lignes pouvant être

(1) Elle est représentée, très exactement, dans la planche XIII de mes Recherches, fig. 2.

expliquées par le désir de l'ouvrier de représenter grossièrement une tête humaine;

5° A *Taillebois,* encore, de 2 bracelets en bronze : 1° l'un entier, simple tige en métal, cylindrique, épaisse de 6 millimètres, se terminant par des bouts aplatis et opposés l'un à l'autre, ornement ayant 8 centimètres dans son plus grand diamètre et 65 millimètres pour le plus petit; 2° le second portant des mamelons tantôt unis, tantôt striés transversalement et présentant deux sillons entre chaque mamelon; avec un bracelet très oxydé en fer, une flèche de même métal, barbelée, et quelques aiguilles très détériorées.

2° Collection Delhomme, de Talais.

Peu après la découverte de Saint-Vivien, avait lieu, le 9 avril 1881, dans un champ dépendant de la propriété de M. le D[r] Delhomme, au lieu dit du *Vigneau,* commune de Talais, une autre trouvaille, également renfermée dans un vase qui fut brisé par la charrue, mais que M. Meynieu parvint à reconstituer, non sans peine, et dont j'ai montré la photographie (faite par mon fils) à l'exposition de Paris en 1889.

Ce vase renfermait un anneau, un petit bracelet et 21 haches; 12 à double coulisse entière; 8 à talon; 1 en fragments, toutes ayant à peu près la même dimension, se rapprochant du type médocain inférieur et ayant manifestement servi, vu leur usure et le mauvais état de leur tranchant; leur poids est de 415 grammes en moyenne.

3° Collection Pouverreau, de Lesparre.

M. Lalanne avait également décrit les haches que M. Pouverreau avait recueillies à Mayan, commune de Vendays et qui avaient fait l'objet d'une communica-

tion, sans détails, à la Société Archéologique, dans la séance du 9 juin 1882, mais je ne sais pourquoi il a modifié le chiffre de ces haches porté par lui à 18 au lieu de 17. J'ai vérifié, depuis, que le dernier total était seul véritable et la description de ces haches a été donnée p. 149.

M. Pouverreau m'a fait part, depuis : 1° de la découverte à Uch, près Lesparre, d'une hache du grand type médocain. Cette trouvaille avait été faite dans un champ avec deux autres haches du type médocain inférieur. Toutes ces haches présentaient des bavures latérales; 2° d'une autre trouvaille, à Montalivet, datant du 15 avril 1885, et faite à 500 mètres des maisons du côté de Saint-Nicolas. La hache trouvée était du type médocain supérieur, sans bavures (1); 3° de deux autres haches provenant de Mirambeau, commune de Saint-Vivien (Médoc).

M. Pouverreau avait eu connaissance également d'une autre découverte faite à Roman, par un horloger, M. Rousseau, qui l'avait vendue, croyait-il, à M. Gassies, alors conservateur du Musée préhistorique de Bordeaux, où se voit, en effet, un lot de 10 haches avec l'indication de cette provenance.

Le même collectionneur a, de plus, acquis, tout récemment, un lot de 24 haches provenant du domaine de Méric, commune de Jau. Le pot qui les contenait a été brisé par les ouvriers. 16 de ces haches sont à double coulisse entière, 8 à talon atteignant environ le tiers de l'instrument. Leurs deux faces élargies sont garnies de stries peu profondes.

Cette constatation est encore tout à fait inédite ainsi que celle des deux haches de Mirambeau et je dois faire

(1) M. Lalanne a dit qu'elle paraissait en cuivre.

remarquer que la trouvaille d'Uch a eu lieu en un point nommé *La gravette,* près Lesparre, et non *La glacière,* comme on lit dans le travail de M. Lalanne, p. 138.

4° Collection U. Clauzet, de Lesparre.

Une autre collection du Médoc est celle de M. Ulysse Clauzet, ancien député de Lesparre, qui avait acheté d'un terrassier de la localité de Roman, près Gaillan, 22 haches que j'ai pu examiner. Elles n'ont pas été davantage signalées jusqu'à présent.

9 étaient de notre type médocain moyen;
1 du type médocain supérieur;
10 à talon, la coulisse s'arrêtant assez exactement au milieu de l'instrument;
1 du même type avec un anneau latéral;
1 — en mauvais état.

Quelques-unes présentaient une, deux ou trois saillies sur leurs pans, ce qui indiquait encore, certainement, plusieurs moules distincts.

Le même M. Ulysse Clauzet, mort récemment, avait aussi acheté une série de bracelets très curieux, dont la découverte n'a pas été publiée. Ces ornements se rattachent plus spécialement à la période de l'âge du bronze la plus voisine de l'âge du fer, je le ferai remarquer dans une autre partie de mon travail, mais j'ai déjà donné le dessin de ces bracelets, dessin que M. Clauzet avait bien voulu m'autoriser à faire exécuter par notre très artiste et très regretté collègue Moulinié (1).

---

(1) Ils ont été représentés par les figures 4 et 5 de la planche XVII de mes recherches. Une des haches se trouve dessinée pl. XIV, fig. 2.

Et je puis rappeler aussi, d'après de récentes constatations, d'autres trouvailles médoquines inédites :

1° Une hache isolée du type moyen qui me fut montrée provenant de Vertheuil ;

2° Une autre hache de même dimension, recueillie près de Bégadan ;

3° Une troisième à talon, avec anneau latéral, et portant plusieurs saillies assez artistement disposées sur ses deux faces (trouvée à Saint-Seurin de Cadourne);

4° Trois haches, grand type médocain, trouvées, sans aucun doute avec d'autres, dans la propriété du château Lagrange à Saint-Julien (Médoc);

5° Une hache à talon, provenant des fouilles partielles d'un tumulus de Saint-Germain d'Esteuil et seul spécimen de l'âge du bronze dans la collection préhistorique assez riche du collège des Frères, rue Saint-Genès à Bordeaux.

Sans omettre, mais seulement pour mémoire, que des découvertes d'autres haches, en nombre, m'ont été signalées tout dernièrement, à Saint-Laurent, mais je crois que ces objets ont été vendus à des fondeurs, ou dispersés, et je ne les fais point figurer dans mes totaux, n'ayant pu en obtenir l'examen et ne connaissant même pas exactement les détenteurs. Le fait est, toutefois, indiscutable, les haches ayant été vues au nombre de plus de 30, à Saint-Laurent même. Plusieurs ont été envoyées à Tonneins.

5° Collection Anthoune.

J'ai visité, d'autre part, à Castelnau de Médoc, une autre collection moins importante, mais qui offre cependant quelque intérêt : celle de M. Anthoune, longtemps agent-voyer, et qui avait été un des pionniers des recherches préhistoriques dans la région.

Ses trouvailles ont été malheureusement dispersées au début et il ne lui restait que peu d'objets au moment de ma visite. Je ne sais ce qu'ils sont devenus après sa mort, qui date de très peu d'années (1).

Ces objets sont : 1° Une très jolie petite hache de 125 millimètres de longueur sur 4 centimètres de large au tranchant arrondi, n'ayant, à son extrémité opposée, que 18 millimètres, à double coulisse entière, formant un canal régulier de 2 centimètres de large. Elle a été manifestement retouchée et martelée sur les côtés, et constitue un joli spécimen de ce que j'ai nommé le type inférieur médocain. Mais l'aspect de cet instrument est réellement plus gracieux que celui des petites haches qui rentrent dans cette classe. Il avait été trouvé à Castelnau même, au Castel.

2° Un bout de lance mesurant 175 millimètres, à douille libre de 8 centimètres, pourvu dans tout le reste de sa longueur de deux grandes ailes formant par leur réunion avec le centre de l'instrument une sorte d'ellipse de près d'un décimètre de long, de 5 centimètres dans la plus grande largeur et de 15 millimètres vers sa pointe très arrondie.

3° Une sorte de médaille en bronze à anneau de suspension avec des ciselures qui ne peuvent faire attribuer l'objet aux temps préhistoriques.

4° Enfin un objet hexagonal, sans utilisation évidente et qui donne lieu à la même observation.

Rien de plus. On m'avait, il est vrai, signalé et même donné le dessin d'un poignard en bronze trouvé, me disait-on, à Castelnau, par le même collectionneur, mais il n'a pu me fournir aucun renseignement sur cette trouvaille, qui a sans doute été cédée.

---

(1) J'apprends qu'ils sont conservés par son fils.

Elle avait été donnée à M. Anthoune par M. Aubry et aurait été trouvée, en 1869, près du nouveau pont de Castelnau, au Grand Jardin.

J'ai relevé cependant, chez M. Anthoune, le dessin linéaire d'un poignard de bronze ayant été trouvé par M. Duclion, portant deux tenons au talon, sa pointe était arrondie. Il mesurait 17 centimètres, 4 centimètres an talon, 3 centimètres au milieu.

Un autre poignard aurait été recueilli à Sarnac, près de Castelnau, d'après un renseignement qu'a bien voulu me donner M. Ch. Marionneau, érudit académicien de Bordeaux, qui m'a communiqué, de plus, un dessin de cette arme.

Elle est triangulaire, assez pointue, longue de 15 centimètres, large de 4 centimètres à son milieu et de 6 centimètres au talon, qui porte au moins 4 trous pour des rivets.

6° Collection Touque, de Castelnau.

J'ai pu voir également à Castelnau quelques haches de bronze faisant partie d'une collection assez considérable de divers objets curieux, appartenant à M. Touque, à savoir : des faïences, 3 haches en silex de la Gironde, 3 haches de types bretons, plus 4 haches de bronze.

Une du grand modèle médocain mesure 20 centimètres et a été martelée.

Une seconde est du même type, mais est en meilleur état que la précédente. Elle porte les bavures du moule et mesure presque 20 centimètres.

La troisième n'a que 16 centimètres, est usée et a été martelée.

La quatrième est brisée en deux et incomplète au

talon, ses rebords sont peu saillants; le tranchant a 5 centimètres.

Un fragment de hache ne mesurant que 5 centimètres, mais ayant appartenu au grand type médocain, était réuni aux précédents instruments et m'a été donné; son grain est excessivement fin, la hache devait être martelée avec soin.

Ces détails n'ont jamais été signalés.

D'autres collectionneurs, étrangers à notre département, ont aussi acheté et conservé un assez bon nombre de haches médoquines.

7° Collection H. de Lestrange.

C'est ainsi que M. Henri de Lestrange qui habite Saint-Julien, près Saint-Genis (Charente-Inférieure), m'a donné la liste suivante de ses richesses en ce genre :

1° Dix haches de 25 millimètres à 185 millimètres, trouvées au Pouyalet, commune de Pauillac et que j'ai signalées déjà en parlant de la trouvaille partagée par M. de Laporterie;

2° Deux haches à double coulisse, de 20 centimètres, provenant de Saint-Seurin de Cadourne, et quinze autres objets, du Médoc aussi, mais sans habitat connu;

3° Neuf haches semblables de 9 à 13 centimètres;

4° Quatre haches à talon de 175 à 145 millimètres;

5° Une hache à talon, très plate, de 15 centimètres;

6° Une hache à talon et anneau, de forme assez bizarre, longue de 15 centimètres et large de 3;

7° Un coin de bronze en cuivre de 17 centimètres de long sur 7 de largeur au tranchant, 4 au petit bout, ayant 12 millimètres d'épaisseur et d'une belle patine vert clair;

8° Un fragment de pointe de lance;
9° Un lingot.

8° Collection Emile Maufras.

M. Emile Maufras qui, l'un des premiers (1), s'est occupé de dresser l'inventaire des richesses des départements du sud-ouest de la France, en objets de l'âge que nous étudions, mais provenant plus spécialement de la Charente-Inférieure, n'est pas aussi riche que son collègue en spécimens girondins.

Il ne possède que 8 haches, sans origine exacte, mais provenant sûrement du Bas-Médoc. Soit :

5 à double coulisse entière.
2 à talon et anneau.
1 à talon seulement.

Et je me laisse très facilement entraîner à citer, à propos des collections transportées de la Gironde dans les Charentes, quelques haches que j'avais examinées avec le plus grand soin chez M. Amédée Couraud, ancien doyen de la Faculté de Droit de Bordeaux, et qui, depuis la mort récente de ce savant professeur, sont conservées à Cognac (Charente), chez son frère et chez M. Cor, possesseur de nombreux et remarquables spécimens des époques préhistoriques.

9° Collection Couraud.

Cette petite collection ne comprend que 4 pièces qui n'appartiennent pas, il est vrai, comme trouvailles, au sol girondin proprement dit, mais qui ont été

(1) Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences. Lille, 1874, p. 590.

recueillies sur les bords du fleuve qui donne son nom au département, précisément en face des riches gisements du Médoc. Elles appartiennent donc à notre région.

On y compte d'abord 3 haches :

L'une qu'on doit ranger parmi celles du grand type médocain, à double coulisse entière, mesurant 21 centimètres en longueur sur 45 millimètres vers la base du tranchant qui a 57 millimètres, tandis que le talon n'a que 35 millimètres. C'est l'exacte représentation de mes plus belles haches de Trompeloup, du Pouyalet, de Corconac et de Saint-Germain d'Esteuil. Elle fut trouvée à Cozes, le 19 septembre 1863.

La seconde est d'assez grandes dimensions aussi, mais d'un type différent. La coulisse n'occupe que le tiers de l'instrument dont le tranchant mesure 55 millimètres. La partie centrale, au niveau du fond de la coulisse, a 3 centimètres de largeur. Le talon a 18 millimètres; il est très effilé par conséquent. Cette hache vient aussi de Cozes (septembre 1863).

La troisième trouvée à Epargnes près Cozes, en 1866, rentre dans la classe des haches à ailerons et à anneau unilatéral. Elle est cassée vers le talon et donne, des ailerons au tranchant, 95 millimètres. Sa largeur, en ce dernier endroit, est de 35 millimètres et de 25 millimètres au talon. Les 4 ailerons, 2 sur chaque face, sont repliés presque à se toucher et le corps de la hache est manifestement aminci des deux côtés, au même niveau, de manière à laisser voir une demicavité arrondie très sensible.

Mais la pièce la plus remarquable de cette collection est un moule, en bronze, de haches à ailerons, avec anneau unilatéral trouvé à Chantier près Meschers (Charente-Inférieure), en 1867.

Il a été signalé, pour la première fois, par M. Chantre, t. I, page 34, n° 72, d'après un renseignement de M. Henri de Lestrange (1), mais n'a jamais été figuré, ce que M. Cor a bien voulu m'autoriser à faire d'après de belles photographies dont il m'a fait don avec une complaisance pour laquelle je lui exprime ici toute ma gratitude.

Ce moule mesure 185 millimètres de longueur, 14 centimètres pour la partie qui correspond spécialement à la hache, partie surmontée d'une sorte d'entonnoir pour la réception du métal en fusion. Sa largeur est presque uniformément de 5 centimètres excepté au point de l'anneau unilatéral où elle atteint 6 centimètres.

Notre planche complète parfaitement, du reste, cette description et montre, très exactement, sur l'une des valves, une rainure destinée à recevoir la saillie que porte l'autre moitié, de manière à assurer une entière adhérence que devaient favoriser des liens.

On doit remarquer aussi l'anse que porte chaque pièce du moule, en haut, anses qui pouvaient servir à suspendre l'instrument et, en bas, deux saillies sur lesquelles des ligatures trouvaient aisément un point d'appui.

Cette pièce est d'autant plus intéressante qu'elle est unique pour le bassin de la Gironde où l'on n'a encore recueilli aucun moule d'argile, de calcaire, de granit, de grès mollasse, ou de micaschiste, etc., trouvés en d'autres régions de la France et la rareté de ces instruments en bronze du matériel des fondeurs est si grand, que M. Chantre n'en a compté que 14, entiers ou en

---

(1) Une erreur de typographie se trouve à la page indiquée. On a mis à la colonne : *Provenance*, un point d'interrogation et le renseignement *Meschers* en face d'un autre moule semblable appartenant à M. Costa de Beauregard.

fragments, sur 75 découvertes de même genre en France et seulement 15 sur 118 trouvailles dans notre pays et la Suisse méridionale (1). Encore s'est-il glissé quelques inexactitudes dans cette énumération qui n'est pas, du reste, complète, ainsi qu'on va le voir.

Le tableau de M. Chantre comprend (2) :

I. N° 3, p. 30 : Moule en bronze pour hache à talon, provenant, en 1827, de la forêt de Bricquebec, arrondissement de Valognes (Manche), au Musée de Cherbourg (renseignement de M. Victor Cappe, conservateur de ce Musée) (3).

Ces renseignements sont inexacts, ainsi que je le prouve plus loin.

II. N° 26, p. 31 : Une valve de moule en bronze pour hache à talon, trouvée avec des haches de cette forme à Chevenon-Jaugenay (Nièvre), en 1835, conservée au Musée de Nevers.

III. N° 50, p. 32 : Moule en bronze pour hache à talon, trouvée à Saint-Dolay (Morbihan), conservée au Musée de Vannes.

IV. N° 51, p. 32 : Une valve de moule en bronze pour hache à talon, trouvée à la côte des Quesnaux Gonfreville-l'Orcher, canton de Montivilliers, arrondissement du Havre (Seine-Inférieure), en 1859, d'un travail élégant et orné. Collection de M. Toutain-Mazeville.

V. N° 54, p. 33 : Une valve de moule en bronze pour hache à ailerons, trouvée isolément dans le lit de la Saône, conservée au Musée de Lyon.

VI. N° 55, p. 33 : Une valve de moule en bronze pour hache à douille, trouvée à Saint-Marc-le-Blanc, canton

(1) Ouvrage cité p. 30, 1re partie, 1875-1876.
(2) Voir le tableau p. 30 et suivantes.
(3) Ouvrage cité 1re partie, p. 30.

de Saint-Brieuc, arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine) et conservée dans la collection Danjou, à Fougères.

VII. N° 57, p. 33 : Une valve de moule en bronze pour hache à ailerons, trouvée en 1843, à Notre-Dame d'Or (Vienne), conservée au Musée de Poitiers.

VIII. N° 58, p. 33 : Un moule en bronze de haches à ailerons, trouvé à Saint-Philbert de Grand-Lieu (Loire-Inférieure), conservé au Musée de Nantes (1).

IX et X. N°s 64-65, p. 33 : Deux moules en bronze (fragments), trouvés à Questembert (Morbihan), Musée de Vannes.

XI. N° 70 : Un moule en bronze à deux valves pour hache à ailerons, provenant de Sarrelouis, conservé au Musée de Saint-Germain en Laye (2).

XII. N° 72, p. 34 : Moule en bronze pour haches à ailerons et anneau, trouvé à Meschers, collection Couraud, à Bordeaux.

XIII, N° 73, p. 35 : Deux valves pour haches à ailerons, *sans détails*, collection Costa de Beauregard.

XIV. N° 75, p. 34 : Moule en bronze pour hache, sans aucun autre détail, Musée du Havre, trouvé isolément d'après M. Bayard, conservateur.

XV. N° 118, p. 34 : Moule de hache à ailerons, provenant de Morges, lac Léman, collection du docteur Forel.

Malheureusement, pour des circonstances qui ne peuvent être mises sur le compte de M. Chantre, ce recensement est inexact en plusieurs points.

La première erreur est relative au moule du Musée

(1) Parenteau. *Bulletin Soc. arch. de Nantes*, 1868, t. VIII, pl. I, fig. 19.

(2) Hameau de Vaudrevanges. Voir Simon, Mémoires de l'Académie nationale de Metz, 32e année, 1852.

de Cherbourg, n° 1, p. 30. Le renseignement donné m'avait inspiré des doutes par le rapprochement que j'avais dû faire de cette indication avec celle que j'avais recueillie dans les Archives de l'*Académie de Bordeaux*, et dont j'ai parlé dans la première partie de mes recherches (1). Et j'ai eu la bonne fortune de trouver au Musée de Cherbourg, un ancien compagnon de voyage en Océanie, M. Henri Jouan, capitaine de vaisseau en retraite, qui a bien voulu me faire connaître : qu'on n'avait jamais possédé qu'un moule de hache dans les collections confiées à ses soins ; que ce moule est pour hache à *douille* et non pour hache à *ailerons;* qu'il avait été trouvé non à Bricquebec, mais à Théville, commune rurale à 14 kilomètres est de Cherbourg; qu'il avait été vendu dans cette dernière ville par un chaudronnier de Valognes et qu'enfin c'était le seul dont on eût parlé soit dans le 4e volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* soit dans une brochure parue le 27 mars 1880, intitulée : *Inventaire des découvertes préhistoriques et gallo-romaines faites dans les environs de Cherbourg,* où l'on cite le docteur Duchevreuil comme premier acheteur du fameux moule, en juin 1827 (2), date identique à celle du tableau de M. Chantre.

Or cette pièce est remarquable à plus d'un titre, entière et admirablement conservée. Elle est, elle aussi, unique en France, puisqu'il n'existe qu'*une valve de moule* de même catégorie chez M. Danjou, de Fougères (3). Elle offre, de plus, une disposition ajourée,

---

(1) Soc. arch., 1889, p. 77.

(2) Cet inventaire est de M. le Dr Renault, adjoint au maire de Cherbourg, et tout Musée devrait en avoir au moins un semblable.

(3) N° VI, p. 33, de l'énumération de M. Chantre.

sur chaque valve, de la partie qui correspond au goulot de fusion et que je n'ai retrouvée nulle part. Le dos de ses deux moitiés est également orné de saillies dont on ne connaît guère qu'un autre exemple dont je parlerai plus loin et que M. John Evans a ensuite signalées aussi, en disant : un superbe moule de *celt à douille* a été découvert dans le Cotentin en 1827. Il porte à l'extérieur de chacune des faces de larges boucles avec 3 saillies du haut en bas du moule (1).

Les saillies sont au-dessus et au-dessous de chaque anse ou boucle.

Une deuxième inexactitude se trouve dans l'affirmation de l'existence au Musée du Havre d'un moule de bronze, *sans indication plus précise* (2). Il résulte des informations que j'ai prises auprès de M. Bailliard (et non Bayard, comme on le lit dans l'ouvrage cité), que l'on ne possède au Havre *aucun moule de hache* et qu'il y a eu certainement confusion avec le moule qui figure dans les collections de M. Toutain-Mazeville à Gonfreville-l'Orcher (3) ; c'est M. Bailliard, lui-même, qui a rédigé le mémoire concernant les trouvailles de ce dernier archéologue et qui m'a donné, de plus, les dessins de ces objets d'après sa publication en 1870-1871, dans les Bulletins de la *Société Havraise d'études diverses* (4).

Mais ce n'est pas tout.

Le moule III, n° 50, p. 32, porté comme provenant de Saint-Dolay, n'a jamais existé dans le Musée de Vannes, d'après M. Le Méné, conservateur de ce

---

(1) *Loc. cit.*, p. 489.

(2) Voir XIV, n° 75, p. 34, *op. cit.*

(3) N° IV, n° 51, p. 32.

(4) 1870-1871, page 448.

musée, où l'on voit, par contre, deux exemplaires probablement uniques, ou très rares, de haches en plomb recueillies dans la même localité.

Aucun moule métallique n'est du reste signalé sur le catalogue très bien fait du Musée de Vannes (1), pas même les deux fragments de moules en bronze portés sous les numéros 64 et 65, p. 33 (voir IX et X), comme trouvés à Questembert.

Il s'agit d'objets cités sous le titre : *Débris de moules en terre rouge* (2), débris percés de trous ronds, de la grosseur du petit doigt, qu'on serait tenté de prendre pour des fragments de clayonnage d'après M. Le Méné, qui ajoute que c'était l'opinion de M. de Cussé, son prédécesseur.

Ces rectifications diminuent nécessairement de quatre le nombre des moules indiqués par M. Chantre et le réduisent à onze. Mais je dois ajouter que M. John Evans a noté deux autres moules métalliques trouvés dans notre pays.

XII. L'un de haches à anneau ou boucle, venant des environs de Mâcon et appartenant au général A. Pitt Rivers.

XIII. L'autre, semblable, de la collection Charles Seidler à Nantes (3).

Sans parler, ici, de plusieurs autres spécimens figurant dans les Musées d'Angleterre et d'Europe, au sujet desquels on peut consulter son bel ouvrage (4).

XIV. Je sais également, grâce à M. Salomon Reinach, si connu des savants qui visitent le Musée de Saint-

---

(1) Société polymathique du Morbihan. Vannes, 1881, 1 fr., p. 43, Saint-Dolay.

(2) Cat. cité, p. 41, et lettre de M. Le Méné, août 1892.

(3) Ouvrage cité, p. 481.

(4) Même ouvrage, p. 478 et suivantes.

Germain-en-Laye, qu'il s'y trouve dans la salle V, vitrine 8, le moulage du moule en bronze d'une hache à ailerons trouvé en 1841, pendant les travaux des fortifications de Paris, à la Villette, au pont de Flandres, à 3 mètres de profondeur. L'original est au Musée de Rouen.

XV. On conserve aussi à Saint-Germain, dans la même vitrine, un autre moulage de moule de hache à ailerons dont l'original, en bronze, faisant partie du Musée de Troyes, a été communiqué le 29 juillet 1879, par M. Viardin de la même ville.

Quant aux moules métalliques, notre Musée national ne possède que celui découvert en 1850 à Vaudrevanges, près Sarrelouis (vitrine 7) XI, n° 70 du tableau Chantre.

M. le Dr Gross de Neuveville, canton de Neufchâtel (Suisse), a signalé, de son côté, dans sa remarquable publication intitulée les *Protohelvètes* (1), qu'il avait récemment découvert 3 moules en bronze, dans les stations des lacs de Bienne et de Neufchâtel, alors qu'on ne connaissait encore, en Suisse, que celui du docteur Forel cité plus haut (2).

De ces moules :

XVI. L'un est pour hache à *double aileron* et à tranchant transversal dite *herminette,* trouvé à Corcelettes.

XVII. Le second, à *ailerons,* recueilli à Auvernier.

XVIII. Le troisième, semblable, à Estavayer, avec cette particularité que ce dernier est orné, sur deux valves, de cordons pleins, disposés en éventails vers

---

(1) *Ou les premiers colons sur les bords des lacs de Bienne et Neufchâtel*, Paris, 1883, Joseph Beer, avec 33 planches en phototypie, figurant 950 objets trouvés dans les lacs indiqués plus haut.

(2) N° XV.

le tranchant, comme sur le moule de Cherbourg. Les deux valves s'emboîtent aussi, comme celles de ce dernier, à l'aide de saillies rentrant dans les rainures (1).

J'ai lu depuis, qu'on avait trouvé dans les Landes, à Bergouey, près Saint-Sever, un autre moule en bronze, recueilli par M. R. Pottier, et signalé par M. du Boucher, dans une nomenclature intitulée : *Matériaux pour Catalogue des stations préhistoriques landaises* (2).

XIX. Malheureusement, il résulte d'informations prises par M. de Laporterie et par M. Duverger, conservateur du Musée de Dax, que ce moule n'existe point dans cette dernière collection. On ne sait ce qu'il est devenu et on ne l'a même jamais vu à Dax. Je ne le note donc que pour mémoire.

Soit en définitive 18 ou 19 moules ou fragments de moules métalliques en France.

Comme on le voit par les détails qui précèdent, notre moule de Meschers est donc incontestablement l'un des plus curieux de ceux découverts jusqu'à présent. Il offre bien quelque analogie avec celui du D[r] Forel, dont M. Chantre a reproduit les divers aspects dans la planche I de son *album,* mais son aspect général est plus artistique par la présence des deux anses que j'ai décrites. Son poids est assez considérable puisqu'il atteint 1448 grammes, mais n'a rien cependant d'extraordinaire, car le moule d'Estavayer de M. Gross pèse 2 kilos 200 grammes, tandis que celui de Corcelettes ne donnait que 485 grammes.

Je ne puis, du reste, m'occuper davantage de ces détails généraux, et je passe à une autre collection

---

(1) Planche XXVII, fig. 11, 12.
(2) *Matériaux*, 1879, p. 261.

commencée partiellement en Gironde, mais qui ne s'y trouve plus aujourd'hui, celle du vicomte Alexis de Gourgues, savant archéologue, né et mort à Bordeaux (1802-1885), mais qui habitait plus souvent le château de Lanquais en Dordogne pendant les dernières années de sa vie.

19° Collection de Gourgues.

J'ai signalé déjà, dans la première partie de mes recherches (1), que M. de Gourgues avait été appelé à s'occuper des instruments de l'âge de bronze à l'occasion d'une note de M. Labet, alors conservateur du Musée d'armes de Bordeaux, note adressée à l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts* de cette ville, le 18 janvier 1859 (2).

M. Labet avait annoncé la découverte à *Singleyrac*, canton d'Eymet, près Bergerac, à peu de distance du territoire girondin, d'un collier de fils d'or en spirales; d'une baguette du même métal, vendue 800 francs à Bordeaux (on ne savait à qui); d'une *hachette et d'un glaive en bronze,* avec un fragment de poterie cuite au soleil; le tout près d'une sépulture.

En l'absence de détails plus précis, l'Académie chargea M. de Gourgues, son correspondant, de faire des recherches et celui-ci répondit, dès le 1er avril, à la lettre qui lui avait été envoyée le 27 janvier précédent, qu'il n'avait pu recueillir aucun indice particulier sur la découverte, mais qu'il possédait aussi :

1° 3 haches de bronze qui, par une coïncidence singulière, avaient été trouvées dans les environs de

---

(1) *Société archéologique*, t. XIV, 1889, p. 93.

(2) *Découverte d'une sépulture gauloise aux environs de Bergerac. Archives de l'Académie*, 1859, p. 81.

Singleyrac, à *Saint-Capraise de Razac* (1), il y avait une dizaine d'années.

2° Une autre hache plus petite, du Périgord aussi et sans provenance déterminée.

3° 3 autres haches entièrement semblables trouvées aux environs de Blaye, plusieurs années auparavant.

Cette énumération nous permet déjà de rectifier quelques chiffres de la statistique de M. Chantre qui porte : 1° à l'article *Blaye*, 15 haches dont 12 disparues; 2° à l'article *Saint-Capraise de Razac*, 3 haches et à l'article *Bordeaux, Classification par Musées*, 6 haches avec l'indication à *Blaye et Saint-Capraise de Razac*. Tous renseignements donnés par M. de Gourgues.

Il est évident que la dernière mention s'applique aux deux découvertes principales, ce qui fait un double emploi dans l'addition générale. A moins qu'il n'y ait eu deux trouvailles distinctes, à Blaye, de 15 et de 3 haches, ce qui n'est pas probable.

Ce qui est plus intéressant, c'est que M. de Gourgues a donné dans sa réponse (2) une très bonne description des haches de sa collection avec des dessins qui ont une valeur toute particulière, non seulement par leur exactitude, mais encore parce que sa publication, celle de M. Labet et celle que Jouannet avait fait paraître en 1824, dans le *Musée d'Aquitaine*, sont les seuls documents iconographiques anciens de l'âge du bronze en Gironde (3).

---

(1) Une faute typographique a fait dire Saint-Capraise de Bazas, dans la première partie de mes recherches.

(2) *Loc. cit.*, p. 88.

(3) La planche très bien faite de Jouannet, t. III, p. 208, 1824, donne deux dessins de haches girondines. L'une des haches dont M. de Caila s'était occupé figure sous le n° 112, une de celles trouvées en 1822, dans

[illegible] des [illegible] les nombreux [illegible]

M. de G[illegible] [illegible] travail: [illegible] n° 1 à [illegible] de l'album de M. [illegible]. Les fig. 1 et 2 représentent [illegible] planche de [illegible]; [illegible] n° 4 à 5 [illegible] haches de S[illegible], sous le n° 6, une autre hachette de [illegible], sous le n° 7, une des haches de B[illegible] et sous le n° 8, une hache du Jutland danoise d'une forme bien différente et d'un travail très orné.

Celles de S[illegible] (2 grandes et une plus petite) sont évidemment des haches des premiers essais.

« Les deux grandes sont remarquables, dit M. de » Gourgues, par leur largeur qui est presque la même » depuis le haut jusqu'à la naissance du tranchant. » Aussi leur apparence est-elle très massive en compa- » raison des haches ordinaires qui sont généralement » de forme très élégante.

» Les surfaces du dessus et du dessous offrent peu » de bombement et sont presque planes ; la ligne des » bords est légèrement concave. A ces exceptions près, » cet instrument a la simplicité de forme de ceux en » silex.

» L'analogie avec ceux-ci est plus sensible encore » dans la petite hache. Le rétrécissement, qui produit

---

la propriété Barton, sous le n° 113. L'une est à double coulisse entière, l'autre à talon.

La planche de M. Labet reproduit quelques spirales du collier d'or, le glaive de bronze long de 40 centimètres, un fragment de poterie et la hache en bronze qui était, *probablement*, en cuivre, d'après le dessin et sa forme conforme à celle des haches connues de ce métal.

(1) *Cours d'antiquités monumentales*, 1re partie, Ere Celtique.

» une pointe mousse du côté opposé au tranchant, y » est formé par une ligne presque droite et toutes les » proportions de la hachette seraient ici réalisées s'il » y avait plus de bombement dans le milieu de l'ins- » trument ».

Cette dernière condition est remplie dans la petite hachette (fig. 6) trouvée aussi en Dordogne. Mais on ne retrouve plus les mêmes caractères dans les 3 haches de Blaye.

« Ce n'est plus, selon M. de Gourgues, la forte hache » en métal plein. Ici le bronze est sans persistance. Il » n'y en a qu'une feuille très mince et presque sans » épaisseur. Le dessous est lisse et le dessus porte » l'empreinte du moule dans lequel l'instrument a été » coulé. C'est une rainure qui marque la naissance des » facettes latérales. Du reste, ces instruments n'ont » jamais servi, car un des côtés conserve encore la » bavure de la fonte ».

Cette hache mesurait 16 centimètres de long; 55 millimètres au tranchant; 2 centimètres à l'autre extrémité; 3 centimètres dans sa partie moyenne. Elle pesait 108 grammes.

Quant aux haches de Singleyrac, elles donnaient les chiffres suivants :

Le n° 4 : longueur, 13 centimètres; largeur au tranchant arrondi et curviligne, 8 centimètres; au point opposé, 55 millimètres; à sa partie moyenne, 65 millimètres. Elle pesait 636 grammes.

Le n° 5 : longueur, 75 millimètres; largeur au tranchant également arrondi, 4 centimètres; à l'autre extrémité, 2 centimètres seulement; à sa partie moyenne, 35 millimètres avec un poids de 128 grammes.

Le n° 6 : une longueur de 7 centimètres; un tranchant curviligne de 5 centimètres; une pointe obtuse,

mais très marquée ; 4 centimètres de largeur vers son milieu et un poids de 222 grammes.

Ce sont des types très différents de ceux de nos fortes haches médoquines dont les dimensions sont aussi généralement plus considérables.

En dehors de ces collections transportées en totalité ou en partie hors de la Gironde, je ne connais que celles du Musée de Nérac et de M. de Laporterie de Saint-Sever (Landes).

11° Collection du Musée de Nérac.

Elle comprend des haches et des culots qui ont été signalés à l'article *Créon* de la *Statistique* de M. Chantre et par M. John Evans, comme seule trouvaille girondine, à *Langoiran* (1).

Ces deux localités étant très voisines et rapprochées de Bordeaux, la ville de Nérac se trouvant, elle-même, peu éloignée, des recherches précises me parurent faciles sur ces trouvailles et j'appris assez vite, en effet, grâce à l'obligeance de M. Amtmann, l'archiviste zélé de la Société, que le premier possesseur de tous ces objets n'était autre que M. le Dr Cazaux, médecin à Langoiran.

Ce confrère distingué nous fit d'abord connaître que les haches en question avaient été trouvées, en réalité, près de Créon, sur le bord d'un fossé, à 60 centimètres de profondeur du sol, à côté d'un tas de pierres ; qu'elles n'étaient pas placées dans un pot, ou vase, et qu'elles étaient accompagnées de deux culots de bronze pesant l'un, 10 kilogrammes, l'autre 15 kilogrammes.

M. Cazaux avait donné le tout à M. Faugère-Du-

---

(1) *Loc. cit.*, p. 104 et 544.

bourg, alors maire de Nérac, fondateur du Musée de cette ville et mort, assez récemment à Paris, bibliothécaire du Ministère de l'Intérieur, grâce à l'influence de son compatriote M. Fallières.

J'obtins, même, plus tard, un dessin linéaire de ces objets, puis de gracieuses illustrations dues au pinceau tout à fait artistique de M. le magistrat Passet, actuellement chargé du Musée et que je ne saurais trop remercier de sa complaisance.

Mais je constatai, entre temps, dans les renseignements recueillis, quelques différences qu'il est utile de noter. C'est, d'abord, la disparition des deux culots, qui n'ont pas été retrouvés jusqu'à présent, puis des indications contradictoires du total des haches et de leurs caractères distinctifs.

C'est ainsi que M. Chantre, renseigné par M. Faugère-Dubourg, a porté 4 haches pour Créon, renseignement conforme au premier dessin transmis de Nérac, tandis que M. Passet en a figuré 5 existant sous l'étiquette : *Haches provenant de Créon. — Don du Dr Cazaux, de Langoiran.*

Cette différence serait de peu d'importance si le *Compte-rendu de l'Exposition d'anthropologie de Paris*, en 1878, n'avait signalé, de son côté, la présence de 3 haches *dites à 2 ailerons* (1) dans le Musée de Nérac et provenant d'une cachette de Langoiran (Gironde).

On se rappelle, d'autre part, que M. John Evans n'avait parlé que d'une seule hache à double anneau

(1) Cette expression *ailerons* pourrait induire en erreur si l'auteur de l'article n'avait figuré une hache semblable à celle de Nérac et portant non deux ailerons mais deux anneaux ou boucles placés sur les rebords de la hache. Il n'y a donc pas confusion de type, mais inexactitude de nombre (voir *Matériaux*, 1878, p. 357), inexactitude qui se retrouve dans la même collection 1879, p. 191-192.

trouvée à Langoiran. Et, en réalité, il n'a jamais existé à Nérac qu'un instrument de cette singulière catégorie, avec 4 autres dont je vais donner la description inédite — sans parler longuement de quelques autres spécimens de haches de bronze reproduisant presque tous les types principaux de ces objets, à l'exception pourtant de celui que j'ai plusieurs fois qualifié de médocain.

Je ne puis cependant m'empêcher d'ajouter que le petit musée de Nérac renferme, par une coïncidence heureuse, 12 haches curieuses signalées par M. Chantre dans sa *Statistique* et dont M. Passet m'a donné les dessins.

1° Une provenant de *Sos* (Lot-et-Garonne). Elle est à douille, à anneau unilatéral et à double encochure sur les côtés, par conséquent assez rare;

2° Une de *Condom* (Gers). Elle est à aileron double partant exactement du talon, spécimen peu commun aussi;

3° Une de *Cayron* (Tarn-et-Garonne), plate, le tranchant large, sans coulisse bien accentuée, rappelant assez bien celles qu'on a nommées des premiers essais et surtout celle que j'ai recueillie à Saint-Sauveur du Médoc. (Voir : fig. 1, planche XIII de mes Recherches);

4° 5 petites haches de Bretagne, à douille, avec anneau latéral; et, enfin :

5° Les haches purement girondines qui nous intéressent davantage naturellement.

De celles-ci :

Une est à talon simple mais de grandes dimensions. Elle a 21 centimètres de long sur 6 de large au tranchant, et pèse 1,000 grammes, poids très exceptionnel.

Une deuxième est aussi à talon, mais avec un anneau placé au niveau des deux parties de la hache. La lon-

gueur n'est que de 15 centimètres, son tranchant, ébréché, mesure 3 centimètres. Elle ne pèse que 450 grammes.

Une troisième n'a que 3 centimètres de largeur au tranchant. Elle est à double aileron large, placé près du talon très étroit avec un anneau latéral très petit tout près de la portion subitement rétrécie, de façon à ne plus mesurer qu'un centimètre. Son poids est de 850 grammes.

Une quatrième est à double coulisse entière, avec 5 centimètres de largeur au tranchant et ne pèse que 350 gr.

Quant à la cinquième, elle est très grande, sa longueur atteint 21 centimètres, et l'on remarque sur ses bords latéraux deux anneaux ou boucles dont la partie libre est brisée à la circonférence et dont la partie adhérente au corps de la hache se remarque juste au niveau de l'union du talon de l'instrument à son autre partie, mais absolument sur les parois du talon.

C'est sans aucun doute celle citée par M. Evans, et comme cet auteur a rappelé, en même temps, qu'il en existait une semblable au Musée de Toulouse, provenant de l'Ariège (1), et une autre de Tarbes, il me paraît probable que le rédacteur de la note des *Matériaux* a confondu ces trois indications en une seule en les rattachant à Langoiran.

S'il fallait d'ailleurs un exemple de plus du danger de trop rapidement conclure d'après un petit nombre de faits, je pourrais faire observer qu'une remarque puisée dans la même note était certainement prématurée. Son auteur disait, en effet, qu'il n'était pas

(1) *Loc. cit.*, p. 104. C'est celle de la collection Noulet. Voir *Matériaux*, 1879, p. 192.

extraordinaire de n'avoir rencontré ce genre de haches que dans le sud-ouest de la France, parce que c'est un type assez répandu dans la péninsule ibérique (1). Or, s'il est certain qu'on a trouvé un bon nombre de ces instruments en Espagne et en Portugal (2), comme l'ont prouvé les envois à l'exposition de Paris, en 1878, il est tout aussi incontestable que ce type a été rencontré dans les Iles Britanniques.

M. John Evans a signalé, plus tard, dans son ouvrage, huit haches de même genre en divers points du Royaume-Uni (3) et figuré quelques spécimens de ces haches en les rapprochant de celles trouvées en Andalousie, en Nouvelle-Castille et dans les Asturies.

J'ai vu, moi-même, de beaux échantillons de cette catégorie à Madrid, dans le beau Musée d'Anthropologie du regretté D[r] Velasco, le collaborateur zélé de Paul Broca dans ses recherches sur les crânes basques.

Cette forme n'en est pas moins rare encore, particulièrement en France, et MM. Chantre et D[r] Gross n'en ont point parlé pour la vallée du Rhône et pour la Suisse.

Dans notre région sud-ouest de la France je n'en connais que trois : 1° celle de Langoiran, Nérac; 2° celle trouvée dans l'Ariège et qui figure dans le Musée

---

(1) Même citation que dessus.

(2) M. le chevalier da Silva a parlé de 19 de ces haches au congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, à Montpellier, 1879, en ajoutant que c'était la première fois que ce type, assez répandu en Espagne, se rencontrait en Portugal. Et le même savant a envoyé aux *Matériaux* de 1881, p. 485, la nouvelle d'une autre découverte de 10 haches à double anneau, à *Beira Béixa*, ayant, à leur partie supérieure, un talon plein qui n'était autre chose qu'un culot de fonte.

(3) *Loc. cit.*, p. 103 et 104.

de Toulouse, sous l'étiquette, *hache, forme espagnole,* Haut-Ariège, *collection Noulet,* août 1874 (1).

3° Celle présentée par M. Frossard comme venant des sables de l'Adour (2), et qui n'est autre que celle que M. l'ingénieur Harlé possède dans ses collections et qu'il a recueillie en faisant construire un pont sur l'Adour, à Tarbes. Un moulage de cette hache est au musée de Lyon (3).

12° Collection de Laporterie.

M. de Laporterie, qui a habité Bordeaux, conserve dans sa nouvelle résidence à Saint-Sever (Landes), quelques haches girondines, spécialement la moitié du lot important trouvé au Pouyalet, près Pauillac et dont nous avons déjà parlé (4).

Ce lot a de grandes analogies avec le nôtre de

---

(1) Elle a 207 millimètres de longueur, 51 millimètres au tranchant, 26 millimètres au talon, 24 millimètres entre les deux anneaux dont le développement complet donne 56 millimètres. Cette hache est en très bon état et les deux anneaux sont parfaitement conservés (Renseignements de M. Harlé, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Toulouse).

(2) *Matériaux,* 1878, p. 357, Compte-rendu de l'Exposition, par M. Chantre.

(3) Cette hache a 230 millimètres de long., 122 millimètres du tranchant à la naissance des anneaux, 140 millimètres du tranchant au talon. Les anneaux ont 28 millimètres à la base, 12 millimètres de saillie et 10 millimètres de diamètre pour le vide demi-circulaire intérieur. La largeur du tranchant est de 55 millimètres. La moindre largeur de la pièce est de 22 millimètres, avec les anneaux de 55 millimètres. La largeur, au talon, est de 33 millimètres, à la base de 23 millimètres. L'épaisseur au talon est de 35 millimètres. Elle diminue vers le tranchant qui est émoussé. Elle est élégante et svelte. Les deux anneaux précèdent un peu le remplacement du talon (Renseignements de Frossard qui a aussi un moule de cette hache).

(4) 21 haches, dont 10 cédées à M. Henri de Lestrange et une au docteur Baudrimont, de Bordeaux.

29 haches recueillies au même endroit et se compose de spécimens purement médocains, c'est-à-dire à double coulisse entière, dont plusieurs portent encore les bavures du moule, tandis que 4 ou 5 haches ont été martelées avec le plus grand soin, surtout vers le tranchant, particulièrement celle qui fut rencontrée brisée en deux fragments.

Leur poids est en moyenne de 755 grammes, et leur longueur les classe dans le grand type du Médoc, 20 centimètres environ.

M. de Laporterie a acquis aussi une hache à douille mais dont il ne connaît pas la provenance exacte. Il est beaucoup plus riche en specimens landais de l'âge de la pierre et en faïences fabriquées dans le sud-ouest de la France, principalement à Samadet.

En dehors de ces collections devenues étrangères au département, nous avons encore à parler de celles de Bordeaux et de quelques autres conservées dans les arrondissements de la Gironde.

Parmi ces dernières sont, seulement, celles de M. Daleau, de Bourg et de MM. Cantellauve et Pommade, de La Réole, aucune autre n'ayant été signalée dans les circonscriptions de Bazas, Libourne, La Réole ou Blaye.

M. Nazereau avait bien recueilli quelques haches dans les environs de cette ville, mais elles ne se sont pas retrouvées dans la vente qu'il a faite d'autres curiosités à M. Daleau qui en avait eu, pourtant, connaissance au début de ses recherches dans la même région et le Bourgeais.

13° Collection François Daleau.

Elle n'est pas très considérable comme nombre, mais elle offre des pièces très rares, jusqu'à présent, en Gironde, et la réunion complète d'une remarquable cachette de fondeur, celle du moulin de Prade à Cézac, dont la description a été donnée par son heureux possesseur, avec une planche. Son mémoire est inséré dans le t. VII des *Actes de la Société archéologique de Bordeaux,* 1880, p. 5.

La hache à douille, portant le n° 2 de cette planche, est certainement unique pour notre région et de forme assez peu commune partout, car M. John Evans, qui a figuré un très grand nombre de haches à douille (1), n'a pas donné un seul spécimen exactement semblable, tout en rappelant les dessins de quatre de ces instruments.

Elle est longue de 124 millimètres et son tranchant a 4 centimètres; elle pèse 200 grammes et présente, à 65 millimètres du tranchant, une saillie correspondant à la douille qui offre un seul bourrelet arrondi, près de l'ouverture circulaire, ayant 3 centimètres de diamètre. Sur l'un des côtés de cette douille, qui offre, en dedans, 4 saillies peu élevées du métal, se trouve un petit anneau correspondant à l'une des parties latérales de l'instrument et deux aplatissements elliptiques de 35 millimètres dans leur grand diamètre, 25 millimètres dans le petit, le bord supérieur étant à 2 centimètres de l'ouverture de la douille et les bords inférieurs venant se confondre avec les bords latéraux de la hache pour se réunir au niveau du tranchant.

La hache n° 14 de la planche XIII des *Protohelvètes*

(1) Ouvrage cité p. 144, figures 155, 156, 157, 158.

du docteur Gross est, au contraire, du même type, ainsi que celle figurée par M. Chantre, 1re partie.

M. Daleau possède, de plus :

1° Une hache à double coulisse entière provenant du Pouyalet (Pauillac). Ses extrémités sont brisées.

2° Une autre hache semblable de Saint-Estèphe (Médoc), longue de 185 millimètres, le tranchant a 51 millimètres;

3° Une hache à talon, avec anneau, trouvée au *Nid de la Tourte*, commune de Donnezac (Gironde) : elle est incomplète et mesure 117 millimètres de long;

4° Une hache à talon et anneau, de Blaye;

5° Une petite hache à douille recueillie à Blaye et qu'on doit rapprocher de celle de Cézac comme type et comme rareté dans le département. Elle ne pèse que 50 grammes et n'a que 72 millimètres de long sur 25 millimètres au tranchant. Elle présente aussi les deux ellipses latérales mais très petites. Elle porte encore sur les côtés les bavures du moule et l'ouverture de la douille est partiellement brisée.

6° Un bracelet martelé de Béliet, qui faisait partie de plusieurs objets trouvés dans une sépulture du premier âge du fer;

7° Une pointe de flèche avec soie d'emmanchement provenant de *Laula*, commune de Saint-Savin;

8° Il vient aussi de me signaler la découverte de deux lingots de bronze pesant 2 kilos 750 grammes trouvés à Prignac et Cazelles, canton de Bourg.

11° Collection Cantellauve de La Réole.

Un autre collectionneur heureux est M. Cantellauve qui habite actuellement La Réole et a su réunir, spécialement dans le Blayais, des spécimens peu nombreux,

aussi, mais très choisis. Ils n'ont été que très incomplètement signalés jusqu'à présent. Mais leur possesseur a bien voulu me les décrire, avec une obligeance extrême et m'en a même donné les dessins exacts dus au crayon habile de M. Pommade, membre de la Société archéologique.

Cette collection ne comprend que neuf pièces :

1° Une hache plate des premiers essais de moulage, longue de 133 millimètres et du poids de 358 grammes, trouvée dans le Blayais aux environs de Mazion.

2° Une hache du type inférieur du Médoc, 118 millimètres de long, poids 257 grammes, trouvée au cap d'Arias, commune de Donnezac (Blayais), avec un bloc en bronze qui pouvait être un reste de fonte.

3° Une autre hache à tranchant très large (6 centimètres) portant des traces manifestes d'affutage, pesant 394 grammes et rencontrée isolée au Grand Touzier, entre les communes de Donnezac et de Bussac (Charente-Inférieure).

4° Une petite hache à talon et à anneau latéral, n'ayant que 11 centimètres de long, ne pesant que 121 grammes, d'une grande finesse de métal, recueillie dans la boîte de ferraille d'un menuisier de Saint-Savin.

5° Une autre hache récoltée dans les mêmes conditions, n'ayant que 12 centimètres de long, un tranchant de 62 millimètres avec anneau latéral. Elle pèse 157 grammes.

6° Une hache très curieuse d'un type encore inconnu en Gironde, mesurant 19 centimètres de long, 46 millimètres au tranchant et pourvue, des deux côtés de ses faces élargies, de deux ailerons recourbés sur chaque face, mais, cependant, séparés de 15 milimètres dans la partie la plus accentuée de leur courbure. Elle pèse 659 grammes, et fut trouvée, seule, au lieu des Cazeaux

à 400 mètres du village des Erits, commune de Saint-Girons dans la propriété de M. Effier, près Blaye. Point de traces d'anneau latéral.

7° Une autre hache pesant 300 grammes, à double coulisse du type médocain inférieur, ne mesurant que 12 centimètres de longueur, 65 millimètres au tranchant arrondi, légèrement ébréché et portant des traces irrécusables d'affutage. Les rebords des coulisses sont curvilignes et séparés de 15 millimètres au centre, de 2 centimètres vers le talon qui est creusé en rond. Ces rebords se prolongent insensiblement jusqu'au talon et vers le point où le tranchant a été affuté. Cette hache portait l'étiquette *Pauillac* 1802 ou 1822. Elle faisait très probablement partie, par conséquent, de celles signalées par Jouannet.

8° Le même collectionneur a enfin enrichi son musée d'une huitième hache à talon, à anneau unilatéral, longue de 175 millimètres dont 9 centimètres pour la partie du tranchant qui n'a pas 4 centimètres de largeur. Elle a été trouvée à Saint-Denis de Piles.

9° Une belle pointe de lance recueillie au Grand-Touzier près Donnezac (Blayais).

Cette collection est donc remarquable par la variété des types et par conséquent des moules des haches; nous aurons à le faire remarquer.

15° Collection de M. Pommade de La Réole.

A La Réole se trouvent aussi deux spécimens de l'âge du bronze figurant dans les collections archéologiques et artistiques de M. Pommade. Ce sont des haches dites des premiers essais.

La plus grande a 11 centimètres de longueur, 38 millimètres dans sa plus grande largeur, près du

tranchant qui est arrondi, 31 millimètres vers son milieu et 18 millimètres au talon également arrondi. Son épaisseur est de 8 millimètres, son poids de 226 grammes. Cette hache fut trouvée dans des décombres aux environs de Sauveterre.

La seconde ne pèse que 154 grammes. Elle aussi a été trouvée près de Sauveterre. Elle mesure 8 centimètres de longueur; 2 centimètres près du talon, arrondi; 45 millimètres au tranchant. Son épaisseur est de 1 centimètre et sa surface un peu mamelonnée. On remarque, sur les bords des faces élargies, la saillie des coulisses ordinaires ce qui la rapproche sous ce rapport de ma hache de Saint-Sauveur.

Quant aux collections conservées à Bordeaux, ce sont celles de MM. de Chasteigner, du Dr Baudrimont, de M. Henry Brochon et des Musées municipaux.

Nous allons les décrire, en faisant remarquer encore que les renseignements recueillis sont entièrement inédits, excepté ce qui concerne les musées.

16° Collection de M. le comte A. de Chasteigner.

Elle est des plus intéressantes, la plus curieuse même de celles de Bordeaux et ne dépare pas l'ensemble des richesses de toute nature : manuscrits, monnaies, antiquités, armes, pièces d'ethnographie qui sont entassés dans les salons et les vieux meubles de cet archéologue, numismate et collectionneur de premier ordre.

L'âge du bronze y est représenté par des spécimens variés des premiers temps de l'usage de ce métal et des époques où l'art avait fait des progrès dans la fabrication ou l'ornementation des objets. On y trouve même des restes de l'industrie où le cuivre seul était employé.

Parmi ces derniers fragments :

1° Une hache en cuivre rouge recueillie à Bayon (Blayais) vers 1846. Elle est longue de 12 centimètres, large de 5 centimètres au tranchant et de 2 centimètres à l'autre extrémité. Elle pèse 350 grammes et est couverte de rugosités provenant du moule qui reproduit clairement la hache polie de même dimension.

M. de Chasteigner possède même une hache de cette dernière catégorie trouvée à Rauzan (Gironde) en 1875 (1), et qui prouve bien la ressemblance indiquée —*la parité*— comme le disaient déjà Jouannet en 1824 et 1827 (2), puis M. de Caumont, 1830 (d'après Jouannet), M. de Gourgues en 1859 et, depuis, bien d'autres observateurs.

2° Sont également en cuivre rouge, des haches dites des premiers essais venant de Saint-Jean d'Illac, au nombre de deux, mais ayant fait partie d'un lot de huit au moins et dont l'analogie avec celles de la même localité existant au Musée préhistorique de Bordeaux est parfaite (3).

L'une pèse 700 grammes, est longue de 165 millimètres, large de 665 millimètres au tranchant et épaisse de 2 centimètres.

L'autre a 13 centimètres de longueur, 6 centimètres de largeur au tranchant, 1 centimètre d'épaisseur. Elle pèse 350 grammes.

Il est évident que ce sont des ébauches sortant de la

---

(1) Cette dernière hache, soumise à l'examen de Thore, est un pétro-silex-schisteux avec lamelles de mica blanc, feldspath grossier *(note de M. de Chasteigner)*.

(2) *Musée d'Aquitaine* et mémoire à l'Académie de Bordeaux.

(3) Je reviendrai du reste sur ces haches dont le nombre, le caractère et la composition ont été très diversement appréciés.

fonte. Elles n'ont jamais pu servir telles qu'elles sont, leur tranchant est même aplati.

3° Une petite hache, très martelée et repolie, provient des environs de Libourne. Elle ne pèse que 35 grammes. Elle n'a que 55 millimètres de long sur 30 millimètres de large au tranchant. Elle est pointue à l'autre extrémité. C'est un très gracieux spécimen de hache votive; sa partie noire est très belle.

4° Une hache à douille non terminée, à bourrelet supérieur saillant et arrondi trouvée en 1868 à Castelnau-de-Médoc, longue de 14 centimètres, large de 55 millimètres au tranchant, ayant 3 centimètres à l'intérieur de son ouverture et 4 centimètres en comprenant les parois dans la mensuration (1).

5° A côté de ces spécimens de l'âge du cuivre, rares en Gironde, doivent être placées des haches qui proviennent des environs de Blaye et qui offrent une telle identité d'aspect avec celles décrites et figurées par M. de Gourgues, en 1859, qu'il s'agit, évidemment de la même trouvaille.

M. de Chasteigner les avait achetées à un sieur Lehman, marchand d'antiquités de Bordeaux, vers 1845, date qui correspond aussi à la découverte de 15 haches près Blaye dont 12 disparues d'après M. de Gourgues (2).

Comme l'a fait remarquer ce dernier, ces spécimens n'ont rien de massif. Ils sont réduits, pour ainsi dire, à une feuille de métal, plates d'un côté, portant, de l'autre, les traces d'un moule qu'on pouvait rapprocher

---

(1) M. de Chasteigner possède une autre hache à douille fort belle et presque de mêmes dimensions que celle qui vient d'être décrite. Elle porte de plus des ornements près du bourrelet supérieur. Sa provenance est ignorée.

(2) Et M. Chantre, *loc. cit.*

de ceux des haches à double coulisse du Médoc, traces tout à fait superficielles quoique sensibles. Mais M. de Gourgues ne paraît pas avoir bien apprécié cette dernière particularité, en disant que la surface plane correspondait au moule. M. de Chasteigner croit, au contraire, être certain que la disposition du métal était absolument opposée, ce que prouverait d'ailleurs la forme festonnée et presque tranchante des bords de ces haches.

Elles ne pèsent que 115 grammes, leurs dimensions sont de 15 centimètres de long, de 65 centimètres au tranchant, de 2 centimètres à l'extrémité opposée.

Un échantillon de la même trouvaille se trouve au Musée de Bordeaux sous une vieille étiquette n° 107.

Quant aux véritables haches de bronze, M. de Chasteigner possède :

6° Des spécimens de 16 de ces instruments trouvés à peu de profondeur du sol des collines qui bordent la Gironde entre Pauillac et le Lazaret.

Ils sont tous du grand type médocain à double coulisse entière et mesurent au moins 20 centimètres de long.

Les uns sont martelés avec soin, d'autres, au contraire, portent les traces de bavures du moule, exactement comme les 10 que j'ai trouvés près de Trompeloup, les 29 de mon lot du Pouyalet et les 21 de MM. de Laporterie et de Lestrange, recueillis près de Padarnac.

Ces haches avaient été trouvées, en 1864, entassées dans une poterie noire dont un seul fragment a été conservé.

7° En 1880, la même collection s'enrichit d'autres haches en bronze dont les formes et les dimensions étaient variées. Elles venaient de Saint-Laurent. Sur

les 11 recueillies, quelques-unes avaient de 16 à 17 centimètres de long (type médocain moyen). D'autres étaient un peu plus petites; 2 ou 3 étaient à talon et l'une de celles-ci, très forte, d'un métal plus fin, longue de 20 centimètres, dont 8 pour le talon, avec 4 centimètres au tranchant, est un des plus beaux spécimens du genre. Elle pèse 700 grammes.

8° Vers 1842, M. de Chasteigner avait reçu de M. Jouannet une autre hache à double coulisse entière, martelée vers le tranchant et sur les bords, longue de 15 centimètres. Elle faisait probablement partie des trouvailles que Jouannet avait signalées à Pauillac et Saint-Julien en 1822 et 1825.

9° *Castelnau* et ses environs ont fourni de plus :

a). Une hache du type médocain moyen longue de 17 centimètres.

b). Une autre hache du type inférieur médocain n'ayant que 16 centimètres, moins finement martelée et dont le tranchant a 5 centimètres. Elle avait été trouvée en 1872 dans une gravière.

c). Une hache à talon, longue seulement de 145 millimètres, dont 55 millimètres pour le talon, à tranchant de 5 centimètres très arrondi, ce qui constitue un type tout particulier.

d). Une autre hache à talon dont la coulisse est très étroite, car elle n'a pas 15 millimètres quoique son tranchant ait aussi 5 centimètres.

10° De *Rauzan* proviennent :

a). Une hache de type médocain mais de 14 centimètres de long, pesant 300 grammes.

b). Une autre de même type, mais plus fruste, de 14 centimètres aussi et ne pesant que 250 grammes.

Ce sont là, probablement, des déchets de fabrication, mais d'une patine très jolie.

c). La partie supérieure d'une hache à douille, avec anneau, mais *pleine*. Ce fragment a 6 centimètres de long et pèse 200 grammes.

d). Un autre fragment, côté du tranchant, d'une hache à douille aussi et *pleine*, long de 8 centimètres, pesant 300 grammes.

e). Plus 2 lingots triangulaires, l'un de 2 centimètres pesant 400 grammes, l'autre de 7 centimètres pesant 200 grammes.

f). Et enfin, d'une autre trouvaille particulière, 5 haches dont 4 à talon et 1 à talon et anneau latéral très aplati. Elles portent des bavures du moule et l'une d'elles a, sur l'une de ses faces, un ornement en saillie légère, rectiligne, partant du talon et se dirigeant vers le tranchant qu'il n'atteint pas.

L'une de ces haches a 17 centimètres de long, dont 7 pour le talon et 5 au tranchant.

Une autre a 16 centimètres.

Une troisième 155 millimètres.

M. de Chasteigner pense que cette trouvaille a dû être cachée aussitôt après la fabrication, aucune pièce ne portant de traces de retouches.

g). Il possède aussi presque tous les objets reçueillis dans une cachette de fondeur du château des quatre fils Aymon à Saint-André de Cubzac. Il se réserve de faire une description particulière de cette cachette.

h). Une dernière pièce, enfin, appartient au plus bel âge du bronze. C'est un bout de lance provenant de Grayan (Médoc) : il mesure 14 centimètres de long; sa douille est assez large (25 millimètres), son corps est étroit, bordé d'ailettes peu saillantes; le métal est fin et la patine, très belle, d'un vert clair.

Comme le prouve l'énumération qui précède, la collection de M. de Chasteigner est remarquable par la

variété comme par le nombre des types de haches en cuivre et en bronze.

Elle comprend aussi, du reste, des spécimens de haches à douille venant de Bretagne, d'autres haches à talon du Poitou et, en outre, un fort bel échantillon de hache à quatre oreillettes et anneau, ayant fait partie de la trouvaille de Notre-Dame-d'Or en Poitou (1).

On y voit aussi une hache très rare de même type, beaucoup plus accentué, provenant de Bédeilhac (Ariège). Elle a été trouvée, en mars 1878, au pied de la montagne de Soudour et a malheureusement été rasée au niveau même du bord supérieur des ailerons. Elle n'a plus que 12 centimètres de long, 45 millimètres au tranchant, 6 centimètres de largeur au point du plus grand développement des oreillettes. Les haches complètes de ce genre sont au Musée de Foix.

Je dois noter encore une hache du type médocain supérieur, l'un des neuf exemplaires trouvés dans une fontaine à Igos, et signalés à M. de Chasteigner par le propriétaire de cette fontaine.

Je dois ajouter, à ce propos, que M. Chantre donne des chiffres différents. « Igos, Saint-Saturnin, canton » d'Arjuzanx, arrondissement de Mont-de-Marsan » (Landes).

» En curant une fontaine, 2 haches, collection Pottier » Dax, 5 disparues ».

M. du Boucher donne aussi le chiffre 7 dont 3 recueil-

(1) Cette trouvaille a été décrite par M. B. Fillon dans le tome XI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1845, p. 465, avec planche n° IX et son travail, entrepris avec M. de Chasteigner, porte le titre : *Rapport sur une découverte d'objets gaulois à Notre-Dame-d'Or* (Vienne).

M. de Chasteigner s'était réservé 3 pièces de cette cachette qui en contenait 104 : une hache, un bout de lance, un bracelet.

lies au Musée de Saint-Germain-en-Laye. *Muséum* 1879, p. 261.

M. de Laporterie dit que celles de M. Pottier sont à Saint-Germain et que M. Camiade de Dax en a une aussi (hache à rebords).

17° Collection du Dr A. Baudrimont.

Très riche en objets d'ethnographie, elle comprend aussi quelques haches girondines.

1° Une du type médocain, mesurant 16 centimètres de longueur et provenant de Saint-Laurent (Médoc).

2° Une du grand type médocain, ayant fait partie de la découverte près de Pauillac en 1872, des 21 haches, dont 10 sont dans la collection de Laporterie, 10 dans celle de M. H. de Lestrange.

3° Une hache à talon et anneau ayant seulement 12 centimètres de long, trouvée aux environs de Pauillac.

4° Une hache à talon et anneau, provenant de Listrac, ayant 14 centimètres de long.

5° Une hache à 2 ailerons, très martelée sur toutes ses faces, longue de 9 centimètres, et portant au niveau de la naissance du talon des sillons marqués. Provenance girondine non précisée.

Sans faire entrer dans les totaux du département :

a). Une hache à talon du Finistère, longue de 15 centimètres.

b). Une autre à douille, venant de Suisse, 125 millimètres, en cuivre rouge.

c). Une autre à talon, cassée dans sa partie supérieure et venant également de Suisse.

18° Collection Henry Brochon.

Elle est plus considérable que la précédente et renferme d'excellentes pièces.

1° 2 haches à double coulisse entière du grand type médocain;

2° 4 haches du type moyen, revêtues d'une belle patine verte, ayant été martelées sur leurs deux faces latérales et deux d'entr'elles retouchées particulièrement au tranchant;

3° 2 haches plus petites encore mais à talon, sans anneau latéral et de dimensions inégales;

4° Une autre hache massive, très martelée et se rapprochant de celles dites des premiers essais, mais plus renforcée dans son corps;

5° 3 faucilles ou couteaux de trois types différents, en très bon état de conservation;

6° Un très beau bout de lance;

7° Un instrument fort singulier recourbé vers son extrémité la plus déliée, probablement une faucille.

Cette collection, provenant de trouvailles faites dans les environs de Bordeaux, n'a jamais été signalée et méritait sûrement de l'être.

19° Collection Emile Lalanne.

Très riche en numismatique et en objets de l'âge de la pierre, en Gironde. Elle ne contient que quelques spécimens de l'âge du bronze. Soit :

1 hache à rebords, du Médoc;

2 bracelets, dont un trouvé à Bordeaux;

2 aiguilles, 2 anneaux, 1 flèche, de provenances indéterminées, avec 2 haches à douille venant de Bretagne.

2° Collection Dulignon-Desgranges.

Elle n'est pas beaucoup plus considérable mais comprend :

1° 3 fragments de fibules recueillis au *Gurp* (Bas-Médoc) :

2° 1 hache en bronze, à ailerons, en très bon état, longueur 16 centimètres ; largeur, au talon, 25 centimètres ; au tranchant 45 centimètres, provenant de *Saint-Germain d'Esteuil* (1).

3° 1 autre hache semblable, avec bavures sur le côté ; longueur 21 centimètres ; largeur, au talon, 3 centimètres ; au tranchant, 5 centimètres, trouvée à *Artigues*, près Pauillac, au lieu dit *Dupeyron-Laborde*.

Seulement, je dois à M. Dulignon-Desgranges l'indication qu'on avait découvert, il y a 18 ans environ (1874), près de *Talais*, dans un champ, deux torques dans un bel état de conservation. Ils furent montrés, alors, à M. Meynieu qui eut le tort de trop s'extasier sur l'importance de la trouvaille et le possesseur ne voulut se dessaisir à aucun prix de ce qu'il croyait un trésor.

Ces torques avaient de 50 à 55 centimètres de diamètre, et 5 millimètres d'épaisseur. On les aurait dits formés par un fil de métal contourné ou tordu simplement. Ils se terminaient, à chaque extrémité, par une espèce de bouton plat. Ils paraissaient en bronze, peut-être doré.

Chose assez extraordinaire ! ce trésor resta dans les mêmes mains pendant près de 17 ans, d'après de nou-

---

(1) C'est celle que M. Duleau a donnée comme venant de Lesparre.

veaux renseignements qu'a bien voulu me donner M. Hector Gaillard, propriétaire à Talais.

Le point exact de la trouvaille était le lieu dit *Le Perey,* commune de Talais, à 2 kilomètres du bourg. Des deux colliers, l'un était un peu plus grand que l'autre et tous deux faisaient aisément le tour de la taille d'une jeune femme. Ils étaient comme ciselés et la matière de l'un paraissait être d'or jaune. Celle de l'autre se rapprochait de la nuance de l'or rouge.

Le découvreur, un simple paysan, se lassa cependant un jour, de jeûner à côté de pareilles richesses, et un colporteur lui offrit d'abord une *savonnette,* en échange. C'était trop déchanter et le refus fut formel. L'acheteur revint, peu après, à la charge, présentant, cette fois, une *boîte de mercerie.* Même insuccès, mais il fut plus heureux une troisième fois. Il était muni d'un liquide pour essayer le métal et paya le tout 35 francs.

Je n'ai pu savoir ce que sont devenus ces objets, les seuls de même genre qu'on ait signalés, à ma connaissance, en Gironde, ce qui donne un véritable intérêt à la constatation de la découverte en elle-même.

21° et 22° Collections municipales de Bordeaux.

Elles se trouvent réparties en deux Musées distincts :

Le *Musée des armes,* actuellement en dépôt dans l'ancienne Ecole de sculpture de la ville, sur la terrasse du Jardin public et le *Musée préhistorique* trop à l'étroit, depuis longtemps, au rez-de-chaussée du *Muséum d'histoire naturelle* qui occupe les divers étages de l'hôtel de Lisleferme au Jardin public.

Elles figurent pour 162 objets dans la statistique que M. Chantre a publiée en 1875-1876, d'après le *Diction-*

naire des Gaules et les renseignements fournis par l'ancien conservateur, M. Gassies, et ces objets sont distingués ainsi, dans la *classification par Musées :*

1° 1 pince, 2 fibules et 1 bouton, cotés comme provenant d'Agen..	4
2° 1 boucle, trouvée à Bordeaux..................	1
3° 3 faucilles, 1 bracelet, 3 lances, 1 pointe de flèche et deux objets indéterminés portés comme venant de France (?).......................................	9
4° 1 épée, trouvée à Castillon sur Dordogne.....	1
5° 115 haches, en bronze, girondines : 45 de Saint-Jean-d'Illac, 3 du Las, 2 de Gironde (?) 13 de Margaux, 44 du Médoc (*sic*), 8 de Vertheuil.......	115
6° 27 haches provenant : 23 de France (?) 1 de Bégaar (Landes), 3 de Tournon........................	27
7° 2 épées et 3 lances d'Izon........................	5
Ce qui donne le chiffre de...	162

auquel M. Chantre ajoutait, dans sa *classification par localités :*

8° 6 haches, 3 de Blaye et 3 de Saint-Caprais de Razac...	6
9° Le moule de M. Couraud........................	1
D'où le total général de...	169

Malheureusement, ces chiffres ne concordent pas avec l'inventaire actuel des deux Musées bordelais et leur examen attentif fait assez vite reconnaître qu'ils renferment quelques erreurs, des omissions, des doubles emplois et les points d'interrogation sont vraiment trop multipliés pour une étude bien sérieuse.

En restant sur le terrain purement girondin, nous ne devons d'abord compter ici que :

1° 1 épée, provenant de *Castillon*..................	1
2° Les objets trouvés à *Izon*.........................	5
3° Les 3 haches de *Blaye*...........................	3
4° Les 115 haches du département...............	115
Ce qui réduit le total des objets à...	124

chiffre auquel on pourrait cependant ajouter quelques autres spécimens de l'industrie du bronze indiqués aussi par M. Chantre dans sa *classification par localités,* mais placés dans des Musées étrangers à la Gironde, soit :

5° 4 haches de *Créon*, au Musée de Nérac.......	4
6° 2 haches, trouvées à *Bordeaux,* mais existant au Musée de Périgueux..............................	2
7° 1 hache de *Pauillac,* au Musée de Toulouse.	1
8° 1 épée, signalée comme venant de *Guîtres* (dans l'appendice)..	1
Soit...	132

Mais nous devons faire des réserves pour certains de ces chiffres, surtout à l'endroit des 45 haches de *Saint-Jean-d'Illac* (canton de Pessac, près Bordeaux). Elles ont, en effet, donné lieu à de très singulières indications de nombre, de caractère et de composition.

M. Chantre les signale, pour la première fois, comme existant au *Musée de Bordeaux* au nombre de 45, plus une, retenue par M. de Lestrange (1).

M. Daleau n'en a cité que 4, au *Musée préhistorique* (2), et M. de Mensignac 3, ce qui est exact.

Nous avons dit que M. de Chasteigner en avait aussi

(1) *Loc. cit.,* t. III, p. 77.

(2) Congrès de Clermont et note à la Société d'archéologie.

2 dans sa collection et qu'il se souvenait parfaitement que la trouvaille ne dépassait pas 8 ou 10.

Le total paraît donc exagéré, d'autant plus que M. de Lestrange n'a aucune hache de cette provenance et n'a aucun souvenir du chiffre 45 (1).

MM. Daleau, de Chasteigner et de Mensignac sont en plein accord, d'autre part, sur la classification de ces haches parmi celles des premiers essais, et pourtant M. Chantre, en parlant de la même trouvaille, a dit textuellement :

« Le Musée de Bordeaux possède plusieurs haches *à* » *talon* de cette forme provenant de Saint-Jean-d'Illac » (Gironde). M. Henri de Lestrange a recueilli, dans sa » collection, un exemplaire de la même découverte » offrant une très grande épaisseur et pourvu d'un » anneau latéral » (2).

Il s'est donc glissé, certainement, quelque confusion dans les renseignements enregistrés par M. Chantre, ce qui diminue notablement les totaux énoncés plus haut, et de plus ces haches sont en cuivre pur (3).

On peut relever aussi que les haches de *Blaye* sont comptées deux fois : 3 à l'article *Blaye* (4) et 3 à celui de *Blaye* et *Saint-Caprais-de-Razac*.

Les objets provenant d'Izon sont, au contraire, plus nombreux que les 5 indiqués dans l'inventaire que nous analysons. Il s'agissait d'une importante cachette qui fut achetée pour 9 fr., le 18 juin 1853, pour le *Musée d'Armes,* où l'on voit, d'après une note qu'a bien voulu me donner le conservateur actuel, M. de Mensignac :

---

(1) Lettre particulière du 21 février 1892.

(2) *Loc. cit.*, t. I, p. 52.

(3) Voir collection de Chasteigner et plus loin.

(4) 15. 12 disparues. Renseignements de Gourgues.

1° Une hache en bronze.

2° 9 fragments paraissant provenir d'instruments semblables au précédent.

3° Divers fragments de bronze, fibules, etc.

4° Un bout de lance à douille ronde et profonde.

5° Deux fragments de vieilles haches.

6° Un fragment d'épée ou lance en bronze.

7° Une lance ou javelot qui, au lieu d'une douille plus ou moins profonde, pour l'introduction d'une hampe en bois, a son extrémité plate et en forme de queue de poisson, queue percée de 3 trous, la hampe devant être fendue à son extrémité pour recevoir l'armature.

8° Des fragments de bronze fondu.

9° Des fragments du vase, en terre, dans lequel tous ces objets étaient renfermés, et qui fut brisé lors de la découverte (1).

On voit aussi dans le même musée :

1° 2 haches, dites celtiques, en bronze, de forme allongée et à rebords, découvertes en février 1850, à *Saint-Médard d'Eyrans,* dans une vigne, don de M. Trouillez.

2° 4 haches en bronze, trouvées à *Pauillac.*

3° 2 haches en bronze découvertes à *Margaux* en 1860.

4° 1 hachette moulée, en cuivre rouge, provenant de *Saint-Aubin de Blanquefort* (Gironde) en 1862.

5° 1 poignard brisé découvert à *Cubzac.*

6° 3 haches venant de *Vertheuil.*

7° 1 hache provenant de *La Bégorce*, près Margaux, don de M. Fortuné Beaucourt.

---

(1) M. Delpit est resté détenteur d'un bon nombre d'objets de cette cachette, nous n'avons pu encore en obtenir l'énumération.

8° 2 pointes de lances découvertes en **1873**, à ***La Brède.***

9° 4 hachettes trouvées en 1873, à ***La Brède.***

10° 1 pommeau d'épée en bronze venant de ***La Sauve,*** don de M. Léo Drouyn, en 1856.

11° Un beau poignard en bronze, don de M. de Lambert des Granges.

12° 4 haches à douille en bronze, de provenance indéterminée.

13° 3 haches en bronze, venant de ***Bouillac.***

14° 1 ciseau à facettes et moulures (1).

15° Une lame de poignard, don de M. Marionneau, en 1868.

16° 3 haches en bronze. Don de M. Trabut-Cussac fils en 1845 ou 1856 (2).

17° 1 masse d'armes gallo-romaine en bronze (achetée) et douteuse, d'après M. de Mensignac et aussi pour M. Labet qui en portait 2 dans son Catalogue.

18° 2 doigtiers en bronze pour tirer l'arc;

19° 2 bouts de flèche en bronze (3);

20° 1 hache en bronze à deux tranchants avec manche du même métal, dite trouvée aux Sables du Luc à Bègles en 1875. Pièce certainement fausse d'après M. de Mensignac (4).

---

(1) C'est peut-être la pièce figurée par M. Chantre, sous le n° 51 de la page 61 de sa première partie, sous le nom de hache à douille courte, façonnée extérieurement en octogone et la lame assez mince occupant deux tiers de la pièce.

(2) Le Catalogue Labet donne la deuxième date et j'ai appris de M. Trabut-Cussac que ces haches avaient été données par lui à M. Jouannet.

(3) Une de ces pointes de flèche est portée dans le Catalogue Labet comme ayant été donnée, en 1854, par M. Lacène, capitaine, commandant la garde municipale.

(4) M. Chantre indique 3 haches pour cette localité.

Le Musée préhistorique renferme de son côté :

1° Une hache en bronze découverte à *Margaux*. Don de M. Fortuné Beaucourt.

2° 2 hachettes trouvées à *La Bégorce* (Margaux), en 1868.

3° 1 hache provenant du *Gât mort*, commune de *Saint-Selve*. Don de M. Henry Lacoste, 1862.

4° 6 haches découvertes à *Margaux*, en 1860.

5° 2 haches venant de *Saint-Estèphe* (Médoc) (1).

6° 10 haches provenant de *Roman*, près *Gaillan* (Médoc).

7° 3 haches des premiers essais trouvées à *Saint-Jean-d'Illac* (Gironde).

8° 1 petite hache recueillie dans un égoût à *Bordeaux* en 1888.

9° 1 hache trouvée à *Brion*, marais de *Reysson*, près Saint-Seurin-de-Cadourne.

10° 2 hachettes moulées, en cuivre rouge, venant de *Saint-Aubin de Blanquefort*.

11° 1 pointe de flèche trouvée dans la commune du *Temple*.

12° 2 faucilles de provenance indéterminée.

13° 1 pointe de lance brisée, de provenance indécise.

Et plusieurs autres haches non classées à la suite des déplacements et remaniements successifs des musées de Bordeaux, quelques-unes portées sur les inventaires comme ayant été cédées au Musée de Saint-Germain-en-Laye où elles figurent en effet.

Aussi croyons-nous que l'intérêt de ces collections gagnerait beaucoup si elles étaient réorganisées par M. le conservateur de Mensignac, actuellement chargé des deux Musées.

---

(1) Elles faisaient partie du lot de 7 dont j'ai parlé.

J'appelle de tous mes vœux la réalisation de ce desideratum, bien convaincu de l'utilité des catalogues merveilleux que M. Cartailhac, un bon observateur, a dit n'avoir rencontré qu'en Angleterre et en Allemagne, partiellement en Russie, et que j'ai personnellement admirés en Amérique dans les collections particulières ou des Sociétés savantes. Là, tout objet est invariablement accompagné des particularités détaillées de son histoire : provenance, nom du donateur, description, indication de son caractère scientifique, etc., etc.

Nous avons beaucoup à emprunter et à imiter, sous ce rapport, en France, excepté pourtant au Musée national de Saint-Germain-en-Laye, et au Musée Carnavalet qui distribue même, gratuitement, son catalogue à ses visiteurs, grâce aux bons soins de M. Cousin.

Ici se termine ma revue, et si je regrette de n'avoir pu me procurer les mêmes renseignements exacts sur quelques rares collections que je sais exister encore à Bordeaux, je suis certainement autorisé à dire qu'elles sont peu importantes ou réduites même à quelques objets isolés.

Je ne crois pas, d'ailleurs, avoir besoin d'autres preuves de ce que j'ai avancé au sujet de la richesse en objets de l'âge du bronze d'un département qui a longtemps figuré en blanc sur les cartes préhistoriques ou qui n'a été signalé que pour un petit nombre de trouvailles jusqu'à ce jour. Je ne fais donc que rappeler ici que l'ouvrage de M. John Evans (1882) ne parle que d'un seul gisement, à Langoiran; que la carte de la première partie de l'ouvrage de M. Chantre ne porte que les quatre découvertes d'épées à *Guitres, Izon, Castillon,* et *Singleyrac* et que celle de sa deuxième partie n'indique que dix stations : *Bordeaux, Saint-Jean-d'Illac,*

Pauillac, Blaye, Créon, Castillon et *Guîtres*, avec *Margaux*, *Vertheuil* et *Izon* déjà notées dans le *Dictionnaire des Gaules.*

M. Daleau n'en a désigné que 19 dans sa publication de 1876, résumant les faits à lui connus vers cette époque (1); 28, en 1878 (2) et 37, en 1881 (3); tandis qu'il résulte de mes recherches personnelles et de tout ce qui précède, qu'on a fait en Gironde plus de 150 trouvailles bien déterminées dans plus de 100 localités différentes que nous allons indiquer, par arrondissement et par commune, en énumérant les objets recueillis, ainsi que les noms de ceux qui, les premiers, les ont fait connaître.

J'espère pouvoir éviter ainsi l'écueil d'un grand nombre de statistiques qui n'ont pas tenu compte assez exactement des provenances des objets énumérés.

1° Classification par arrondissements et localités.

Le plus pauvre des arrondissements est celui de *Bazas* dans lequel on n'a signalé aucune trouvaille de bronze jusqu'à présent.

Vient ensuite l'arrondissement de la *Réole* qui ne compte que 3 localités et 5 gisements.

---

(1) Congrès de Clermont-Ferrand (voir chap. III de mes Recherches, *Soc. arch.*, t. XIV, p. 143.

(2) Note à la *Société archéologique de Bordeaux*, avec cette remarque que la station de Saint-Morillon doit être rayée de la liste parce qu'elle ne contenait aucun objet de bronze dans son tumulus. Congrès de Clermont, p. 615.

(3) Dans les *Matériaux de 1881*, p. 490. Cette dernière énumération des découvertes antérieures donnerait, d'après M. Daleau, 245 spécimens : 1 bracelet, 2 épées, 3 fibules, 3 lances et 234 haches, mais il m'a été impossible de retrouver plus de 115 de ces instruments par l'analyse minutieuse des totaux dans lesquels auront pu se glisser quelques erreurs typographiques.

1° *Hure.* 1 hache de cuivre (Jouannet, 1837) (1).

2° *Hure.* 1 magnifique épée de bronze trouvée dans la Garonne et figurée, en 1862, par M. Grellet-Balguerie dans son *Album des antiquités réolaises et bazadaises*, planche VII, fig. 4. Elle est longue de plus de 34 centimètres, assez étroite, à soie et maintenue dans son manche (absent) par 4 rivets dont on voit les trous sur la lame, 2 de chaque côté et par 3 rivets semblables placés verticalement sur la soie. Cette épée fait encore partie des collections de son premier possesseur.

3° *Monségur.* 1 hache de bronze. *Musée préhistorique* de Bordeaux. D'après Daleau, 1876 (2).

4° *Sauveterre.* 2 haches des premiers essais, d'après M. Cantellauve. Collection Pommade, de la Réole.

L'arrondissement de *Libourne* est plus riche. On y a trouvé du bronze à :

1° *Saint-Sulpice d'Izon* (Uchamp), Nombreux objets réunis en cachettes, signalés dans le *Dictionnaire des Gaules*, et par MM. Chantre, Drouyn (3) Daleau et de Mensignac (4),

2° *Nérigean.* Des fibules. Léo Drouyn.

3° *Le Caillau.* Une cuiller. »

---

(1) « Je viens de trouver à Hure, à 11 pieds de profondeur, 1 hache » dont la forme diffère des coins de Pauillac. C'est une lame triangulaire » sans bourrelets ayant un tranchant d'environ 18 lignes. L'instrument, » long d'environ 4 pouces, est en cuivre rosette (*Statistique*, t. I, p. 232, » en note au bas de la page ».

(2) Elle n'y figure plus, ou cette provenance ne s'y trouve plus indiquée.

(3) P. 138 du chapitre III de mes Recherches.

(4) Le *Dictionnaire des Gaules* et M. Chantre donnent seulement 2 épées et 3 pointes de lance pour cette trouvaille. M. Daleau 1 hache et 1 pointe de lance. M. de Mensignac a décrit exactement, au contraire, tout ce qui a été acquis par le Musée des armes de Bordeaux. Voir p. 55, la note qu'il a bien voulu me communiquer, et tenir compte des réserves de M. J. Delpit.

4° *Saint-Laurent-des-Combes*. 1 hache en bronze. Collection de M. Fayard, de Saint-Emilion. Daleau.

5° *Guîtres*, 1 épée. C. Duteil, 1838. Lesson (1), Chantre (2).

6° *Pujols*, au Barry. Fragment d'épée. Musée préhistorique, d'après Daleau, mais il n'est pas sur l'inventaire actuel.

7° *Saint-Denis-de-Piles*. 1 hache bronze à talon et anneau. Cantellauve.

8° Environs de *Libourne*. 1 hache très petite en cuivre. Collection comte de Chasteigner.

9° *Pomiers* (Vérac). 1 clef. Daleau.

---

(1) *Ere celtique*. Rochefort, 1847, p. 67. Il m'a fallu bien des recherches pour arriver à la vérification de ce fait, ou plutôt de la détermination exacte du gisement de cette épée.

Je n'ai pu retrouver, d'abord, le mémoire de M. Duteil, Et le texte de la note qu'il avait, sans doute, transmise à R.-P. Lesson, son ami, est plus qu'ambigu. Le voici :

« On a rencontré aux alentours d'Ecurat, canton de Saintes (Charente-» Inférieure), une épée en bronze à *god. ard.*, entre Guitres et Monti-» gault; M. Duteil en a déterré une semblable figurée pl. 1re du t. II de » mes *Fastes historiques* ».

Ne dirait-on pas que la trouvaille a eu lieu près d'Ecurat? Or, chose assez singulière, R.-P. Lesson avait écrit déjà, dans les *Fastes historiques*, qu'il cite et qu'il avait publiés à Rochefort 6 ans auparavant (1842, t. II, pp. 53 et 54) :

« On dit qu'une épée de bronze a été trouvée à Ecurat. Elle ressemblait » (m'a-t-on assuré) à une épée poignard, pl. I, fig. I, que M. Duteil a » exhumée, en 1838, dans un tumulus entre Guîtres et Montigault, *god.* » *ard. Dieu fort* ».

Et il faut noter que l'*Ere celtique* et les *Fastes historiques et archéologiques* de Lesson sont, actuellement, des raretés bibliographiques, que je possède, heureusement, ainsi que presque toutes les publications archéologiques de celui qui fut l'un de mes maîtres à l'Ecole de médecine de Rochefort.

(2) M. Chantre dit tenir ce renseignement de M. Maufras de la Réole, mais il est plus probable qu'il s'agit de M. Maupas, de La Réole, qui lui en avait fourni d'autres. M. Emile Maufras, également cité, est de Pons (Charente-Inférieure).

[illegible]

1. [illegible] Musée [illegible] ne porte pas cette indication de lieu.
2. Même remarque.
3. [illegible] 1889 [illegible] XIV, p. [illegible]
4. [illegible] examiner 3 de ces haches, 2 étaient du type médocain, 1 à talon.

neuse, et se boursoufflent en brûlant. Nous croyons que ce sont des grains de succin mais fortement altérés par le temps. Ils ressemblent, à l'intérieur et à l'extérieur, à une espèce de succin que l'on rencontre quelquefois dans les atterrissements des environs de l'île d'Aix mêlée à du succin plus pur et à des lignites. Du reste, rien n'indique leur date, on peut seulement, à leur altération, les juger très anciens.

E.-J. JOUANNET.

Et p. 285 :

Le même correspondant (M. de Rabard de Libourne) nous a fait passer aussi plusieurs des grains trouvés près de Gensac. Les plus gros, dont le plus grand diamètre égale celui d'une pièce de cinq francs, sont des sphéroïdes très aplatis, percés au centre comme ceux dont nous avons parlé plus haut. Nul doute maintenant que leur matière ne soit un véritable succin.

Dans sa *Statistique,* 1837, Jouannet dit que ces boules furent trouvées près du tumulus de *Roc anguille.*

Soit 13 localités et 15 trouvailles, l'une considérable, celle d'Izon.

L'arrondissement de *Blaye* est plus riche encore et comprend 16 localités et 20 gisements :

1° *Blaye.* 2 haches à talon et anneau. Tondut et Berchon.

» 1 hache type médocain. Nazereau, Daleau.

» 1 hache à talon et anneau. Daleau.

» 1 hache à douille très petite (17 centimètres). Collection Daleau.

2° *Blaye (environs).* 15 haches très minces, 1845, 12 disparues d'après M. de Gourgues en 1859. Chiffres reproduits par M. Chantre (1).

(1) Elles sont décrites au nombre de 3 dans l'article consacré aux collections de M. de Gourgues. M. le comte de Chasteigner en a également recueilli 2 et il en existe une autre au Musée préhistorique sous une vieille étiquette portant le n° 107. Elles sont d'un type très curieux dont je ne connais pas d'autre exemple.

3° *Bayon*. 1 hache en cuivre, premiers essais. Collection de Chasteigner.

4° *Anglade*. 1 hache type médocain. Nazereau, Daleau.

5° *Cars*. 1 bloc de bronze et culots. Collection Nazereau, Daleau.

6° *Mazion*. 1 hache bronze, 1ers essais, et 1 pointe de lance. Collection Cantellauve.

7° *Cap d'Arias (Donnezac)*. 1 hache type médocain inferieur ou à rebords. Collection Cantellauve.

8° *Nid de la tourte (Donnezac)*. 1 hache à talon et anneau. Collection Daleau.

9° *Le Grand Touzin* (Bussac) (1).

» 1 hache type américain à large tranchant. Collection Cantellauve.

» 1 pointe de lance. Même collection.

10° Limites du département : *Bussac-Montendre*. 1 hache à talon et anneau. Même collection.

11° *Saint-Savin*. 1 hache à talon et anneau. Même collection.

12° *Laula. Saint-Girons*. 1 pointe de flèche. Collection Daleau.

13° *Cartelègue. Les Cazeaux*. 1 hache à ailerons. Collection Cantellauve.

14° *Cézac. Saint-Savin. Moulin de Prade*. 1879. Cachette de nombreux objets. Collection Daleau (2).

15° *Marcamps*. 2 culots, 1892. Collection Daleau.

---

(1) Une erreur typographique s'est glissée à ce sujet p. 150, t. XIV, *Soc. arch*. On y lit : *Grand Touzier*, commune de *Badiac*.

(2) La description complète a été donnée dans les Actes de la Société archéologique, pages 145 et suivantes du tome XIV, chap. III de mes Recherches. La découverte avait été signalée dans les *Matériaux*, 1881, p. 491.

16° *Saint-Girons*. 1 hache incomplète. Collection Daleau.

L'arrondissement de *Bordeaux* compte 20 localités et 34 découvertes, en dehors de ses communes médoquines.

1° *Saint-Médard-d'Eyrans*. 2 haches de bronze, février 1850. Don de M. Trouillez (Musée d'armes) (1). De Mensignac.

2° *Bègles*, *Sables du Luc*. 1 hache. Labet. Gaullieur.

3° *Le Las*. 1 hache. Gassies (Chantre).

4° *Saint-Aubin-de-Blanquefort*. 2 hachettes cuivre, *Dictionnaire des Gaules*, Daleau et de Mensignac. (Musée préhistorique).

1 hachette en cuivre rouge, 1862. De Mensignac (Musée d'armes).

5° *Saint-Jean-d'Illac*. 46 haches. Chantre d'après de Lestrange (Musée de Bordeaux) (2).

---

(1) Sansas avait signalé cette station comprenant plusieurs haches et d'autres instruments en bronze, mais sans détails. Soc. d'Arch., t. III, p. 177.

(2) Voir ce que nous avons dit de cette trouvaille particulière. M. Daleau n'avait indiqué que 3 haches de cette provenance au Musée préhistorique ainsi que M. de Mensignac. Ce qui est exact, et il est incontestable que ces haches examinées avec soin par M. Cabannes, conservateur adjoint au Muséum d'histoire naturelle, sont absolument des ébauches, peut-être abandonnées en cours de fabrication. Le métal fondu a été coulé très imparfaitement dans des moules grossiers, moules de deux pièces, ce que prouvent les bavures du milieu de la tranche de chacune des trois haches qui ont été martelées pour faire disparaître les rugosités de la surface ; ce qui est apparent sur les deux côtés de deux des haches et sur une seule face de la troisième. On dirait même que l'ouvrier, voulant faire disparaître ces rugosités, a essayé d'user le métal soit sur un grès soit sur une pierre dure à l'aide du sable. En tout état de cause, ces haches sont en cuivre rouge. Leur poids est très inégal, 368, 690 et 1,190 grammes. Le métal est ductile et facilement tranché au couteau. Il n'est pas aigre et cassant comme le bronze et l'ouvrier n'a jamais tenté de faire le tranchant.

6° *Rions*. 1 épée. Gaullieur. Collection Souriaux, de Bordeaux.

7° *Sallebœuf*. Une hache des premiers essais. Collection Berchon.

8° *Créon-Langoiran*. 5 haches et 2 culots (1).

9° *Bordeaux*. Plusieurs fibules, Terre-Nègre. Jouannet.

» Plusieurs styles, Terre-Nègre. Jouannet.

» 1 fibule, rue Pellegrin, 38. Combes.

» Plusieurs fibules, 1 stylet et un instrument de potier, rue Thiac. Amtmann (2).

» 1 bracelet. Combes, Daleau.

» 1 hache, égoût, près Saint-Pierre. De Mensignac.

» 1 boucle (Musée) Chantre, d'après Gassies.

» 1 boucle, 1870, Sansas, jardin des sourdes-muettes. *Soc. arch.*, t. VII, p. 194.

» 3 aiguilles, 20 épingles, 1 anneau-bague, 2 boucles, 1 plaque, 1 chaîne, fouilles autour de Saint-Pierre. De Mensignac.

» 2 bracelets, 1878, Lycée. De Mensignac.

» 1 bracelet. Lalanne.

10° *Cubzac*. 1 poignard brisé (Musée d'armes). De Mensignac.

11° » (château des 4 fils Aymon). Une cachette de fondeur comprenant 2 fragments de haches, des

---

(1) D'après l'étiquette du musée de Nérac et les dessins de M. Passet, M. Chantre n'avait enregistré que 4 haches. Les deux culots ont disparu, Des 5 haches, l'une est à talon ; une à double coulisse, type médocain ; une à talon et anneau ; une à double aileron et la cinquième à talon et double anneau. C'est celle signalée par M. Evans.

(2) Séance de la *Société archéologique*, 9 déc. 1881.

débris d'épée, des bracelets de diverses formes, etc. Collection de Chasteigner.

12° *Saint-Laurent-d'Arce.* 1 hache, château Puy-Morin (collection de M. de Turgot). Daleau.

13° *La Brède.* 4 haches et 2 pointes de lances, 1873. Gassies, Daleau, de Mensignac (Musée des Armes).

14° *Saint-Selve, Le Gât mort.* 1 hache (Musée préhistorique). De Mensignac.

15° *Béliet.* 1 bracelet. Daleau.

16° *Saint-Loubès.* Haches (nombre indéterminé). Léal. *Soc. arch.*, 1873.

17° *Saucats.* 1 hache cuivre. Durand, 1828.

18° *Bouillac.* 3 haches (Musée d'Armes). De Mensignac.

19° *Belin.* 1 bracelet, 1 épée. De Mensignac.

20° *La Sauve.* 1 pommeau d'épée (Drouyn). De Mensignac.

Le Médoc est infiniment plus riche, car on y a constaté 86 découvertes en 59 localités.

I. *Dans les communes comprises dans l'arrondissement de Bordeaux :*

1° *Margaux.* 1 hache (Musée préhistorique). Beaucourt.

» 6 haches (Musée préhistorique, 1860). Beaucourt.

La Bégorce. 2 haches (Musée préhistorique, 1888). Beaucourt.

Margaux. 2 haches (Musée d'Armes, 1860). Beaucourt.

La Bégorce. 1 hache (Musée d'armes). Beaucourt (1).

---

(1) Renseignements de M. de Mensignac.

2° *Soussans* (Le Paveil). 1 hache (collection Guestier). Dalcau.

3° *Castelnau*. 1 hache à rebords. Anthoune, Berchon.
» 1 bout de lance. Anthoune, Berchon.
Grand-Jardin, 1 poignard. Aubry, 1869, Anthoune, Berchon.
» 1 poignard. Duclion, Anthoune, Berchon.
Sarnac. 1 poignard. Marionneau, Berchon.
Environs. 11 haches, 9 à rebords, 2 à talon et 1 hache à douille. Collection comte de Chasteigner.
» 2 objets ouvragés. Anthoune. Berchon.
» 4 haches (collection Touque). Berchon (1).
» 1 fragment. Collection Touque, collection Berchon.

4° *Listrac*. Lot de 14 haches dont 1 à talon et anneau. Baudrimont.

5° *Le Temple*. 1 flèche en bronze (de Mensignac).

Soit 9 localités au moins et 20 trouvailles.

II. *Dans l'arrondissement de Lesparre :*

1° *Pauillac*.

a. Trompeloup. 17 haches à rebords. De Caila, 1803-1806. Berchon.

b. Au Lazaret. 10 haches à rebords. Berchon, 1886, sa collection.

c. A Château-Lafite. 3 haches. Hilaret. Collection Berchon (2).

---

(1) A double coulisse entière et à rebords, ainsi que le fragment de la collection Berchon.

(2) 2 à rebords, 1 à talon.

d. A Mousset. 25 haches. Périer, Daleau.

e. Au Pouyalet. 16 haches, 1864. Collection de Chasteigner (1).

f. A Padarnac. 29 haches, 1869. Collection Berchon (2).

g. » 21 haches, 1877. Collection de Laporterie (3).

h. A Pauillac. 60 haches, 1822. Jouannet (4).
» 1 hache. Collection Baudrimont (5).

i. Artigues. 1 hache à ailerons de 21 centimètres de longueur. Dupeyron-Labarde. (Dulignon-Desgranges).

2° *Saint-Julien.* 70 haches, 1834, juillet. D. Guestier, Daleau.

Château Langoa. 25 haches, 1825. Jouannet.

Château Lagrange. 3 haches à rebords. Berchon (6).

Château Léoville. 46 haches. De Las Cases. Berchon (7).

Beychevelle. 1 hache à rebords. Dr Baudrimont, Daleau.

---

(1) A rebords ou double coulisse entière.

(2) 28 à rebords, 1 à talon et anneau, très belle pièce.

(3) A rebords.

(4) Jouannet a beaucoup varié dans l'indication du nombre de ces haches. Il en signale plus de 60 dans son mémoire de 1827, trouvées en 1822; 200 dans son rapport sur le Mémoire Bizeul, et 25 pour la date de 1825 à Saint-Julien. Et il est certain qu'on a trouvé près de Pauillac un plus grand nombre de haches que ne le portent les chiffres que nous avons admis après vérification. On en avait recueilli spécialement plus de 50 dans les travaux du vignoble de Château-Lafite. Ils avaient été vendus à des chaudronniers.

(5) A talon et anneau.

(6) Faisaient partie d'un lot plus considérable; dispersé.

(7) Je n'ai pu en examiner que 32 : 8 à rebords, 21 à talon, 2 à talon et anneau, 1 à coulant.

3° *Saint-Laurent.* 11 haches, 1880. Collection de Chasteigner (1).
1 hache à rebords. Dr Baudrimont.
Corconac. 14 haches à rebords. Hostein, Rey, Berchon.
Saussac. 3 haches à rebords. Hostein, Berchon.
Environs. 30 haches à rebords. Berchon (2).

4° *Cissac.*
Château Lamothe. *Tumulus.* 2 haches à rebords, d'Elbauve. Collection Berchon.
» *Habitation gallo-romaine.* 1 agrafe émaillée; 1 hache à rebords d'Elbauve. Collection Berchon.
Pelon. 1 épée. Collection Berchon.
» 1 poignard. Collection Berchon.

5° *Saint-Sauveur.* 1 hache, premiers essais. Collection Berchon.
» 3 haches. Trabut-Cussac, 1856 (Musée d'armes) (3).

6° *Vertheuil.* 8 haches. *Dictionnaire des Gaules.* Gassies, Chantre (Musée de Bordeaux) (4).

7° *Saint-Estèphe.* 7 haches à rebords. Berchon (5).
» 1 hache à rebords. Daleau.
Château Meyney. 200 haches. De Luëtkens, Berchon (6).

---

(1) 8 à rebords, 3 à talon.

(2) Ont été vendus en partie à Tonneins.

(3) Nos 104, 105, 106 du catalogue Labet (Musée d'armes).

(4) M. Daleau n'en porte que 3 au Musée préhistorique et M. de Mensignac 3 au Musée d'armes.

(5) Ont été dispersées. 3 au Musée préhistorique, 3 dans la Collection Berchon, 1 à MM. Phélan et Baudrimont (?).

(6) Le fait m'a été affirmé par M. de Luëtkens qui pendant longtemps a employé ces haches pour la fabrication d'ustensiles agraires ou chapeaux de roues de voiture. Plusieurs spécimens de ces haches existent encore.

» Fonpetite. 1 hache à 4 ailerons. Collection Berchon.

8° *St-Seurin de Cadourne*. 2 haches à rebords. Collection de Lestrange.

» 1 hache à talon et anneau. Berchon.

Reysson. 1 hache au Musée préhistorique. Daleau, de Mensignac.

9° *St-Germain d'Esteuil*. 30 haches et 2 hachettes, 1846. Pellet, Berchon (1).

» 1 hache à ailerons, longueur 16 centimètres. Collection Dulignon-Desgranges (2).

» 1 hache Gouillaud. Daleau.

Tumulus Péterland. 1 hache à talon. Collection des Frères, rue St-Genès, Bordeaux.

Autre Tumulus. 1 pointe de flèche. Berchon.

10° *Lesparre*. 8 bracelets. Clauzet, Berchon.

» 1 poignard. Bonore (3).

Uch. 3 haches à rebords. Pouverreau, Berchon.

11° *Gaillan*. 22 haches. Clauzet, Berchon (4).

Roman. 14 haches à talon et anneau. *Tribunal*, Berchon.

» 10 haches. Rousseau (Musée préhistorique). Pouverreau, Daleau, de Mensignac.

---

(1) Cette trouvaille paraît avoir été dispersée. Ces haches étaient à rebords, 4 se trouvaient chez M. Normandin qui m'en a donné 2. On en trouve 5 au Musée préhistorique et 3 au Musée d'Armes provenant, peut-être, de cette trouvaille.

(2) Portée par M. Daleau à Lesparre.

(3) Destination inconnue.

(4) 10 à rebords, 10 à talon, 2 à talon et anneau.

12° *Bégadan.* 1 hache à rebords. Berchon.

13° *Vensac.*

Cassana. 16 haches 1885. Meynieu, Lalanne (1).

Les Arestiaux. 1 hache cuivre. Meynieu, oct. 1885.

14° *Saint-Vivien.*

Au Temple. 19 haches (2), 3 bracelets et 1 pointe de lance. Meynieu, Lalanne.

Mirambeau. 2 haches à rebords. Pouverreau, Berchon.

15° *Talais.* Le Percy. 2 torques. Dulignon-Desgranges.

Le Vigneau. 21 haches (3), 1 bracelet, 1 anneau, 1881. Delhomme, Meynieu,

Saint-Martin. 1 Pendeloque. Lalanne.

16° *Jau.*

Méric. 24 haches. Pouverreau, Berchon (4).

17° *Grayan.*

Rouman. 22 haches. Meynieu, 1882 (5).

Environs. 1 cachette. » (6).

L'Hopital. 3 fibules. Lalanne.

» 1 pointe de lance. Collection de Chasteigner.

Gurp. 1 fibule et 1 hache. Daleau.

» 3 fragments de fibules. Dulignon-Desgranges.

» 1 harpon. Meynieu.

Les Placettes. 1 fibule et 1 fragment de hache à rebords. Collard, Berchon.

---

(1) 13 à rebords, 2 à talon, 1 à talon et anneau.

(2) 14 à rebords, 4 à talon, 1 à talon et anneau.

(3) 12 à rebords, 8 à talon, 1 fragment.

(4) 16 à rebords, 8 à talon.

(5) 20 à rebords ou à talon, 2 à anneau.

(6) Non explorée.

18° *Taillebois*. 3 fibules. Meynieu. Lalanne.
» 2 bracelets. Lalanne.

19° *Vendays*.
Mayan. 17 haches. Pouverreau. Lalanne (1).
» 1 pot en terre rouge cassé. Lalanne.

20° *Montalivet*. 1 hache à rebords, 15 août 1885. Pouverreau (Berchon).

21° *Naujac*. 1 hache, 1ers essais. Albert (Berchon).

Soit en résumé :

	Localités.	Trouvailles.
Arrondissement de Bazas	0	0
» La Réole	3	5
» Libourne	13	15
» Blaye	16	20
» Bordeaux	20	34
	52	74
Bordeaux, communes médoquines 9	59	20 — 86
Arrondissement de Lesparre 50		66
	111	160

Toutes ces découvertes se subdivisent d'ailleurs en plusieurs catégories d'objets qu'il est important de préciser :

2° Classification d'après la nature des objets.

1° *Epées entières :*
1 Guîtres, 1838. C. Delteil, Lesson, Chantre (2).
1 Hure, 1862. Collection Grellet-Balguerie.

---

(1) 8 à rebords, 8 à talon, 1 à talon et anneau.

(2) Destination inconnue. La figure des *Fastes historiques* de Lesson indique plutôt un poignard.

1 Castillon-sur-Dordogne (Musée de Bordeaux), Gassies et Chantre (1).
2 Saint-Sulpice d'Izon, *Dictionnaire des Gaules*, Chantre (2).
1 Rions. Gaullieur, collection Souriaux.
1 Cissac. Collection Berchon.
1 Belin. De Mensignac.

2° *Epées en fragments :*

1 Pujols-Barry (Musée préhistorique) Daleau (3).
3 Cubzac, château des 4 fils Aymon. Collection de Chasteigner.
2 Cézac. Daleau, sa collection.
1 Izon (Musée des Armes). Chantre, de Mensignac (4).
1 La Sauve (pommeau). Drouyn (Musée d'Armes).

3° *Poignards entiers :*

1 Lesparre. G. Bonore (5).
1 Cissac. Berchon, sa collection.
1 Cubzac (Musée d'armes). De Mensignac.
1 Castelnau. Aubry, 1869. Anthoune, Berchon
1 » Duclion, Anthoune, Berchon.
1 » Sarnac, Marionneau, Berchon.

4° *Poignards en fragments ou brisés :*

2 Cézac. Daleau, sa collection.
1 ? (Musée d'armes, n° 154). Catalogue Labet.
2 Izon (Musée d'armes, n°s 154 et 155). Catalogue Labet.

---

(1) N'y figure plus.

(2) M. de Mensignac ne note qu'un fragment, au Musée d'Armes, mais il faut rappeler que M. Delpit a conservé les meilleures pièces de la cachette d'Uchamp.

(3) Ne figure pas sur les inventaires actuels.

(4) Le catalogue du conservateur Labet porte, p. 12, n° 153, *Fragments de glaives en bronze*.

(5) Destination inconnue.

5° *Pointes de lances entières :*

1 Le Temple, 1880. Meynieu, sa collection.
1 Castelnau. Anthoune, Berchon.
1 Cézac. Daleau, sa collection.
1 Le Grand Touzin. Cantellauve, sa collection.
1 Grayan. De Chasteigner, sa collection.
1 Bordeaux (Collection Brochon). Berchon.
2 La Brède, 1873 (Musée d'armes). De Mensignac.
2 Izon (Musée d'Armes). De Mensignac (1).

6° *Pointes de lances en fragments :*

1 Médoc. Collection de Lestrange.
1 Cézac. Collection Daleau.
2 Izon (Musée d'Armes). Labet (2).

7° *Pointes de flèches :*

1 Saint-Germain-d'Esteuil. Berchon, sa collection.
1 Laula-Saint-Girons. Daleau, sa collection.
2 (Musée d'armes). Catalogue Labet (3).
1 Le Temple. De Mensignac.

8° *Faucilles :*

4 Bordeaux. Collection Brochon, Berchon.
2 (Musée de Bordeaux). Chantre, d'après Gassies (4).

9° *Bracelets :*

36 Pouyalet. Berchon, sa collection (5).
3 Le Temple. Meynieu, sa collection.
1 Le Vigneau. Meynieu, collection Delhomme.
7 Lesparre. M. Clauzet, Berchon.

---

(1) Sans doute ceux portés sur le catalogue Labet, sur les nos 145 et 146, p. 12, *Javelots en bronze.*

(2) Nos 147 et 148, p. 13.

(3) Nos 151 et 152. Cette dernière donnée en 1854 par M. Lacène, capitaine commandant la garde municipale.

(4) Sont regardées comme douteuses.

(5) Ils étaient probablement plus nombreux.

1 Béliet. Daleau, sa collection.
3 Cubzac. Chasteigner, sa collection.
2 Taillebois. Lalanne, collection Meynieu.
5 Cézac. Daleau, sa collection.
2 Bordeaux. De Mensignac.
1 » Combes, sa collection.
1 Belin. De Mensignac.
1 E. Lalanne. Sa collection.

10° *Agrafe émaillée* Cissac. Berchon, sa collection.

11° *Fibules :*
1 Grayan. Collard, collection Berchon.
1 » Daleau, sa collection.
3 » Lalanne.
3 Taillebois. Lalanne, collection Meynien.
3 Gurp. Lalanne.
1 » Daleau, sa collection.
3 » Dulignon-Desgranges.
Plusieurs. Nérigean. L. Drouyn.
» Bordeaux. Amtmann, fouilles rue Thiac (1).
» Bordeaux (Terre-Nègre). Jouannet.
1 Rue Pellegrin. Combes.

12° *Harpon.* Gurp. Meynieu, sa collection.

13° *Objets divers :*
a. Perles d'ambre, Gensac, 1824. Jouannet (200).
b. Pendeloque, Talais. Lalanne, Meynieu.
c. 3 aiguilles, Bordeaux. De Mensignac.
d. 20 épingles, Bordeaux. De Mensignac.
e. 1 anneau-bague, Bordeaux. De Mensignac.
f. 2 boucles, Bordeaux. De Mensignac.
g. 1 chaîne, Bordeaux. De Mensignac.

---

(1) Séance du 9 déc. 1881, *Soc. arch.*
(2) Fouilles de Saint-Pierre.

h. 1 plaque percée, Bordeaux. De Mensignac (2).
i. Plusieurs styles, Bordeaux. Jouannet.
j. » » » Amtmann, 1881.
k. Instrument de potier à dents, Bordeaux, Amtmann, 1881.
l. 2 objets ouvragés, Castelnau. Anthoune, Berchon.
m. 2 doigtiers en bronze (Musée d'Armes).

14° *Culots*.

2 Créon (Musée de Nérac), Cazeaux, Faugère-Dubourg, Chantre, Berchon.
1 Blaye. Daleau.
1 Médoc (lingot). de Lestrange.
3 Cars. Nazereau, Daleau.
3 Cézac. Collection Daleau.
2 Marcamps. Collection Daleau.
1 Saint-Vivien. Collection Meynieu.
2 Rauzan. Collection de Chasteigner.

15° *Cachettes*.

1 Cézac. Collection Daleau.
1 Cubzac. Collection de Chasteigner.
1 Izon. (Musée des armes), et J. Delpit.
1 Grayan. Meynieu.
1 Cassana. Meynieu.

16° *Haches*.

Quant aux haches on doit en distinguer de plusieurs catégories :

1° *Haches en cuivre*.

1 Saucats. Durand, 1828.
1 Hure. Jouannet, 1837.
3 Saint-Jean d'Illac. (Musée de Bordeaux). Daleau; de Mensignac, Cabannes.
2 Saint-Jean d'Illac. Collection de Chasteigner(1).

(1) La trouvaille en comprenait 8 ou 10 (de Chasteigner).

irrécusables, que l'étude générale ou partielle de cette partie des temps paléo-archéologiques avait été magistralement abordée, de 1803 jusqu'en 1828, à l'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, alors que l'examen de ces questions n'avait attiré l'attention de personne en Europe*, ce qui n'a pas été la moins singulière et la moins heureuse de mes découvertes.

5° Que cette étude avait été continuée, depuis 1874, par plusieurs des membres de la *Société Archéologique bordelaise*.

6° Que la question même de l'emmanchement des haches de pierre et de bronze avait préoccupé, dès 1828 aussi, un bon observateur de Bordeaux, M. G. Durand, dont nous avons reproduit les dessins. Et je dois ajouter que j'ai découvert, tout récemment, que le mode d'adaptation des haches à des manches avait été précisé par M. Duteil, de Libourne, dans sa monographie, fort rare, sur le *Dolmen de Montguyon*, 1840, Bordeaux, avec 3 planches gravées.

Je crois donc pouvoir dire, sans aucun chauvinisme local, que les archéologues et préhistoriciens girondins peuvent revendiquer ainsi une large part dans les recherches des données de l'histoire des populations qui ont foulé notre sol aux époques les plus reculées.

Puissé-je, d'ailleurs, avoir réussi, pour la Gironde, à réaliser ce que M. Chantre réclamait, en ces termes, avec toute raison :

« Pour l'étude de l'âge du bronze, plus que pour » toutes les autres, les monographies locales sont » encore indispensables et rendent plus de services » que toutes les dissertations basées principalement » sur des citations dans lesquelles l'interprétation des » textes domine trop souvent au détriment de l'étude » des données positives ».

Table des études paléo-archéologiques sur l'âge du bronze, spécialement en Gironde.

V. Table des planches.

Tome XIV, 1889.

Planche XI. — *Dessins du Mémoire manuscrit du baron de Caila*, 1806.
Fig. D, hache en bronze, trouvée à Pauillac en 1803. grand type médocain.

» XII. — *Systèmes d'emmanchement des haches de pierre et de bronze* proposés par M. G. Durand, en 1828.
Fig. 1 à 7.

» XIII. — *Haches en cuivre et des premiers essais.*
Fig. 1, hache de Saint-Sauveur;
Fig. 2, hache des Arestiaux (cuivre);
Fig. 3, hache de Sallebœuf, premiers essais.
Dessins de Charles Berchon.

» XIV. — *Haches de bronze, types divers du Médoc.*
Fig. 1, hache de Saint Julien;
Fig. 2, hache de Roman;
Fig. 3, hache de Fonpetite;
Fig. 4, hache de Blaye.
Dessins de Charles Berchon.

» XV. — *Haches en bronze, types rares.*
Fig. 1, hache allongée, type fin;
Fig. 2, hache de Léoville-Lascases (à coulant);
Fig. 3, hache du château Lamothe.
Dessins de Charles Berchon.

» XVI. — *Epées et poignards.*
Fig. 1, manche d'épée;
Fig. 2, épée de Cissac;
Fig. 3, poignard de Cissac.
Dessins de Charles Berchon.

» XVII. — *Bracelets.*
Fig. 1, 2 et 3, bracelets de Pouyalet;
Fig. 4 et 5, bracelets de Lesparre.
Dessins de Moulinié et de Charles Berchon.

Tome XVI, 1891.

Planche V. — *Valves d'un moule en bronze de haches à ailerons et anneau*, trouvées à Meschers. Collection Couraud et Cor, à Cognac (moule fermé).

» VI. — *Mêmes valves* (moule ouvert).

» VII. — *Haches de pierre et des premiers essais, en cuivre.*
Fig. 1 et 2, hache de pierre, de Rauzan ;
Fig. 3 et 4, hache en cuivre, de Bayon ;
Fig. 5 et 6, hache en cuivre, de Libourne ;
Collection de A. de Chasteigner ;
Dessins de Mme la comtesse A. de Chasteigner.

» VIII. — *Haches ébauchées, en bronze.*
Fig. 1 et 2, haches de Saint-Jean d'Illac ;
Fig. 3, 4 et 5, haches de Blaye (Gourgues) ;
Collection A. de Chasteigner ;
Dessins de Mme la comtesse A. de Chasteigner.

» IX. — *Haches en bronze à douille et pointes de lance.*
Fig. 1, hache de Castelnau ;
Fig. 2, hache d'origine douteuse ;
Fig. 3, pointe de lance (Grayan) ;
Collection de A. de Chasteigner ;
Dessins de Mme la comtesse A. de Chasteigner ;
Fig. 4, hache de Cézac. Collection Daleau ;
Fig. 5, hache de Blaye. Collection Daleau.

» X. — *Objets divers.*
Fig. 1, hache à double anneau latéral. Langoiran, Musée de Nérac. Dessin Passet.
Fig. 2 et 3, hache des Cazeaux. Collection Cantellauve, de La Réole. Dessin Pommade, de La Réole ;
Fig. 4, harpon de Gurp. Collection Meynieu ;
Fig. 5. poignard de Sarnac Castelnau (Médoc). Dessin Marionneau.





AMPOULES DE SAINT MENNAS

(Collections du Musée des Antiques de Bordeaux)



AMPOULES DE SAINT MENNAS
(Collections du Musée des Antiques de Bordeaux)

Moul



Phototypie Berthaud, Paris.

BRONZE EN GIRONDE

Phototypie Berthaud, Paris.

ONZE EN GIRONDE


Moul



Fig. 3.

ZE EN GIRONDE



EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. Feret et Fils, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

16,893

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XVI — 4e FASCICULE
(4e trimestre)



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1891

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

ARCHÉOLOGIE GIRONDINE

UNE STATION PRÉHISTORIQUE

ET UNE HABITATION GALLO-ROMAINE

AU CHATEAU LAMOTTE, près CISSAC (Médoc)

Par M. le Dr E. BERCHON

Ancien Médecin principal de 1re classe de la Marine.

I

Une des convictions qui s'imposent à tout historien du passé, comme à tout voyageur ou archéologue, est que l'homme s'est toujours efforcé de choisir pour sa demeure le site le plus convenable, non seulement pour son habitation personnelle, mais encore, et principalement, pour la facile satisfaction de ses besoins et de ses jouissances.

Mes longues pérégrinations sur le globe m'ont fait voir et étudier les populations les plus diverses, les plus étrangères, pour ainsi dire, aux conditions d'économie générale des sociétés modernes, et j'ai retrouvé chez les populations restées en arrière de la marche de la civilisation, telle que nous la comprenons, la même caractéristique qui n'est, en somme, que l'une des

résultantes de ce qu'on nomme, aujourd'hui, à tout propos, la lutte pour la vie, c'est-à-dire la conséquence naturelle de la libre sélection de tout ce qui peut répondre aux désirs des familles humaines lorsqu'elles ont la faculté, ou le pouvoir, de choisir leurs résidences, comme aux premiers temps de leur arrivée sur la terre.

Quelqu'opinion ou théorie qu'on se soit faite, ou qu'on ait adoptée, sur ces époques éloignées où le sol que nous foulons est devenu habitable pour notre espèce, il nous paraît certain que les premiers groupements humains ont dû rechercher avant tout : un abri quelconque contre les accidents telluriques et cosmiques qui pouvaient leur nuire ; un asile protecteur pour leurs faibles et pour eux-mêmes contre les ennemis de toute sorte du dehors et, aussi, qu'ils ont dû se placer au voisinage de régions où la nourriture de leur famille pouvait être rencontrée sans trop d'efforts, et quelquefois même emmagasinée comme réserve, quoi qu'il suffise d'avoir bien peu voyagé et observé pour constater que cette préoccupation de l'avenir ne s'est vérifiée qu'exceptionnellement dans les civilisations primitives. Les migrations de la tribu remédiaient alors à son imprévoyance.

Que fallait-il, en effet, aux habitants des Marquises, par exemple, et que leur faut-il encore depuis que leurs îles ont été rendues à leurs conditions anciennes d'isolement par la moindre fréquentation actuelle des Européens et par la cessation des visites que leur firent, d'une manière très régulière, au commencement de notre siècle, les navires baleiniers ? Tout simplement : une case plus ou moins abritée, le voisinage de la mer pour les pêches presque quotidiennes, qui jouent dans ces îles un grand rôle dans l'alimentation lorsque la récolte des fruits des arbres à pain et de celle des

végétaux comestibles ont manqué ou ont été frappées de disette, et, enfin, l'eau fraîche des ruisseaux, autant pour la recherche de la boisson la plus nécessaire à l'entretien de leur existence organique que pour les ablutions du corps qui paraissent un besoin tout aussi impérieux pour la conservation de la santé, puisque presque tous les peuples en ont adopté l'usage, et parfois même prescrit obligatoirement l'observance en en faisant un rite religieux.

Or, comme tous les peuples ont eu cette période primordiale dans leur histoire, rien n'est plus facile à l'esprit attentif que de constater la même loi sous toutes les latitudes, et sans chercher à développer ici cette thèse qui demanderait un tout autre cadre que celui de notre présent mémoire, je vais essayer d'en faire l'application à un coin de terre du Médoc où toutes les civilisations ont laissé des traces de leur passage parce qu'elles y trouvaient rassemblées les conditions premières que j'exposais plus haut et qui n'ont pas seulement séduit les premiers habitants du pays, mais tous ceux qui s'y sont installés, successivement, parce que les besoins fondamentaux de l'existence humaine ne varient guère, si l'organisation des habitations, les coutumes, et tout ce qui est pour ainsi dire extérieur à l'homme, subissent des modifications plus ou moins profondes.

Ce coin de terre, auquel la nature a concédé un charme réel, est le domaine de Lamotte, près de Cissac, canton de Pauillac, arrondissement de Lesparre (Gironde).

On y rencontre, en effet, des sources abondantes d'eau vive, intarrissables, même en été; sources qui forment bientôt un petit ruisseau dont les eaux, réunies à celles des coteaux voisins, vont se jeter, à quel-

ques kilomètres de là, dans la Gironde; qui forment même, sur le plateau d'où elles sourdent, un réservoir naturel. Conditions éminemment favorables, on le conçoit, pour les besoins humains que j'ai énumérés déjà, exceptionnelles même soit pour la recherche, soit pour la conservation du poisson, surtout aux époques où la vallée actuelle n'existait pas encore, comme prairie, et constituait un véritable estuaire girondin, ce qui rendait extrêmement faciles les pêches fluviales ou, pour ainsi dire, maritimes, en cet endroit du Médoc.

Cette localité occupe aussi la plus haute partie du plateau terrestre d'où les eaux vont se jeter, d'une part, dans la Gironde; de l'autre, dans les étangs d'eau douce qui bordent, à peu de distance, l'Océan.

Des forêts profondes existaient, de plus, sur les coteaux voisins, peuplées de gibier de toute espèce : de cerfs dont la tourbe des marais renferme encore les ramures, de sangliers et d'autres animaux bien antérieurs à ceux-ci, puisque j'ai pu montrer, pour la première fois, il y a peu de mois, que le tapir lui-même avait existé à peu de distance du point que je décris (1).

L'habitat était donc commode, bien à l'abri des inondations de la mer et des rivières. On rencontrait, au voisinage, des stations favorables à l'existence matérielle de ceux qui l'avaient choisie, ainsi que l'abri de hautes forêts. Et la disposition péninsulaire du Médoc les garantissait, en outre, dans une certaine mesure, contre les ravages qui n'ont que trop souvent été la conséquence du passage incessant des migrations ou invasions des peuples sur les coteaux qui bordent la rive droite de la Garonne et de la Gironde.

---

(1) Près de la station de Saint-Laurent sur le chemin de fer du Médoc, dans la partie ouest du talus de la voie elle-même.

Aussi n'est-il pas surprenant qu'on ait constaté l'existence dans ce lieu d'un atelier préhistorique, d'un tumulus, d'un dolmen, d'une habitation dont le terrain a reçu successivement des hôtes des époques antérieures à l'histoire, puis des Gaulois, des Romains et, plus tard, des hommes des temps féodaux et modernes, ayant tous laissé des traces irrécusables de leur séjour plus ou moins prolongé et je n'apprendrai rien à bien des chercheurs en ajoutant que le nom seul de Lamotte pouvait éveiller l'attention sur ce fait, parce qu'on a vérifié bien des fois qu'il appartient invariablement à des localités où les peuples avaient à faire leur demeure dès les temps les plus anciens.

J'ai exploré bien des fois ce domaine et je puis même dire que tout ce qui se rattache à son histoire a été, de ma part, l'objet de nombreuses recherches que rendaient faciles des relations cordiales, fréquentes et prolongées pendant plus de 25 ans avec les propriétaires du sol.

Ces derniers m'ont également donné tous les renseignements qu'ils avaient réunis pendant des fouilles faites à plusieurs reprises auxquelles j'avais assisté souvent. Ils m'ont fait, de plus, l'abandon gracieux de tout ce qui était sorti de ces fouilles avec des dessins précis, relevés géométriquement sur le terrain.

Je puis donc aborder, en toute assurance, l'exposé de ces recherches, exposé retardé longtemps par l'espoir que de nouvelles découvertes viendraient compléter celles dont nous avions conservé tous les éléments; mais qui, pour être privées définitivement de cet attrait (1), n'en conservent pas moins un intérêt réel, à plusieurs points de vue.

---

(1) Des terrassements plus récents n'ont pas répondu à notre attente. Leur résultat n'a mis à jour aucune nouvelle fondation. Celles dont existent manifestement les amorces ont probablement disparu pendant des recherches antérieures.

J'espère, du moins, que le lecteur voudra bien en juger ainsi.

II

Jusqu'à présent, en effet, je n'avais fait que signaler à plusieurs Sociétés savantes et particulièrement au Congrès de l'*Association française pour l'avancement des sciences,* dans sa séance du 26 août 1878, à Paris (1) l'existence d'une habitation gallo-romaine sur le domaine de Lamotte, avec indication des objets recueillis. Et je dois dire que la même découverte avait été communiquée par un autre observateur, soit à la Société Archéologique de Bordeaux (2) soit dans un article paru dans le journal bordelais *La Guienne* (3).

Mais je puis bien ajouter que ces notes et cet article n'étaient en réalité que l'écho des conversations que leur auteur, Pepin d'Escurac, mort depuis, avait résumées pendant les bonnes heures d'hospitalité gracieuse que nous passions ensemble chez M. d'Elbauve.

Ces communications se ressentaient un peu trop, d'autre part des habitudes hâtives du journalisme et si je me permets d'en rectifier plusieurs détails et d'en compléter beaucoup d'autres, le mérite de ces rectifications doit être reporté, sans conteste, à un examen fréquemment renouvelé de la localité et des objets qui sont venus prendre place exclusivement dans mes collections (4), ainsi qu'aux renseignements donnés

---

(1) P. 827.

(2) T. IV, p. 189. Article *Découvertes et Nouvelles*, voir dans la séance du 14 juin 1878, t. V, p. IX, la lettre lue par M. Gassies et qui a été résumée dans le t. IV, p. 189.

(3) N° du 7 mai 1878.

(4) M. Pepin d'Escurac l'avait du reste signalé dans sa note où le typographe a seulement dit Dr Brochon pour Dr Berchon (*Loc. cit.*, p. 190).

par le propriétaire du sol qui a fait, de plus, pour mes présentes recherches, des plans et des dessins d'une précision bien rare à rencontrer en pareille étude.

III

Et j'aborde ma description dans l'ordre chronologique des découvertes, c'est-à-dire par celle du Tumulus très caractérisé dont le relief frappe immédiatement le regard de tout visiteur.

1° Le Tumulus.

Il est situé à l'Est des bâtiments ruraux de la propriété, à 40 mètres et aussi à l'est du ruisselet formé par les sources propres au domaine et à égale distance, mais à l'ouest, du fossé d'écoulement des eaux du plateau sur lequel s'élèvent les maisons du village de Cissac qui ne sont qu'à 500 mètres de là.

Son diamètre est d'environ 25 mètres et sa hauteur de $4^{m}50$ à $4^{m}70$ qu'il atteint à son point culminant.

Il était autrefois entouré d'une sorte de fossé circulaire et sa base était soutenue par des murs formés de petites pierres carrées assez régulièrement taillées qui se trouvent signalées dans un vieil acte de 1676.

Resté longtemps intact au milieu de la prairie, ce tumulus, qu'ombragent de beaux arbres, placés en dehors de lui, fut abordé, pour la première fois, en 1862, par M. d'Elbauve qui, faisant creuser dans le voisinage un des bras de la rivière factice qu'il créait, rencontra, en fouillant le sol, le mur dont je viens de parler.

C'est sur ce point que fut trouvée une première hache de bronze dont M. Pepin d'Escurac n'a pas parlé et

qui était très détériorée par l'humidité de la vase dans laquelle elle gisait.

Un peu plus tard, M. d'Elbauve, voulant créer une glacière, eut l'idée de la placer sous le tumulus. Il le perça au centre de l'éminence et y découvrit deux rangs de pierres calcinées présentant un angle saillant et parmi lesquelles étaient des os tous, ou presque tous, fendus dans leur longueur.

Une belle hache de bronze (que je décrirai plus loin) fut recueillie, peu après, dans les couches de terre composant le tumulus un peu en dehors du foyer central (1), et cette trouvailleavait engagé à faire de nouvelles fouilles auxquelles j'ai collaboré personnellement une fois, mais on dut les arrêter sans aucun résultat, en crainte de voir s'affaisser le kiosque ou chalet rustique dont on avait surmonté le relief du terrain après avoir renoncé à l'installation de la glacière.

2° Le Dolmen.

C'est à 400 mètres environ du tumulus et dans la direction du sud-ouest que se trouvait un Dolmen situé à quelques mètres de distance du moulin-à-vent qui existe encore, décapité, près de la route qui va de Saint-Sauveur à Cissac (2) sur un des points les plus élevés de la propriété, 27 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Je n'ai vu qu'une des larges pierres de côté de ce dolmen, mais M. d'Elbauve l'avait l'examiné alors qu'il était encore entier et complètement enfoui dans le

---

(1) M. Pépin d'Escurac n'en a pas parlé davantage.

(2) Classée comme chemin d'intérêt commun, de Vertheuil à Saint-Laurent, sous le n° 156.

sable, d'où fut extraite d'abord, en 1862, mais avant le percement du tumulus, la pierre supérieure du monument. Elle mesurait 2^m50 de longueur sur 1 mètre de large et comme elle avait la plus grande analogie avec les blocs de calcaire compacte qui se rencontrent souvent dans le pays et particulièrement dans une partie du domaine de Lamotte dite *pièce de Madame*, on n'y fit aucune attention.

Ce n'est que dix-sept ans après que des ouvriers se heurtèrent au même endroit, en faisant des défoncements de terrain pour une plantation de vigne, contre six autres pierres volumineuses plantées trois par trois, face à face, de façon à former un rectangle qu'obturait, en dessus, le bloc indiqué plus haut.

Ces pierres reposaient sur le sol peu profond constitué par une marne très résistante. Elles étaient accotées et recouvertes, ainsi que la pierre du dessus avant son extraction, par des sables rapportés faciles à rassembler dans le voisinage.

Des fouilles opérées alors au centre du dolmen firent reconnaître la présence de deux squelettes humains dont les têtes étaient encore bien conservées en apparence, mais qui tombèrent en poussière au moindre attouchement, ainsi que les autres os, à côté desquels se trouvaient deux têtes complètes de quadrupèdes, l'une de cheval, l'autre de chien dont les incisives étaient noires jusqu'à l'os, tandis que les canines et les molaires étaient moins altérées.

Avec ces ossements furent découverts aussi deux blocs de bronze, l'un de la grosseur du poing, l'autre de volume double, fournis par la réunion d'une certaine quantité de morceaux de ce métal qui semblaient être des anneaux de 23 millimètres environ de diamètre, mais dont l'usage était fort difficile à déterminer. Ils

et que le sol n'a pas été remanié, par conséquent, dans une très grande étendue, ce qui les aurait conservés, tandis qu'on constate l'existence d'une quantité considérable de petits tumuli qui se rencontrent, quelquefois, par centaines dans certaines parties de la lande médoquine.

Le souvenir de celui de Lamotte se serait même absolument perdu si M. d'Elbauve n'avait pas fait appel à sa mémoire, sur ma sollicitation, pour me fournir les détails qui précèdent. M. Pepin d'Escurac les avait complètement omis dans son article.

Je dois faire, cependant, une réserve sur l'affirmation de l'absence absolue, actuelle, de tout dolmen en Médoc. Des fouilles que je n'ai pu poursuivre jusqu'au bout et que je me propose de reprendre, m'ont fait reconnaître, en effet, l'existence, en une autre localité, d'un nombre considérable d'ossements humains entassés dans une sorte d'allée couverte et sous une masse de terre qui peut cacher un monument de cet ordre.

4° Habitation gallo-romaine.

On peut être plus affirmatif pour l'habitation qui fut mise à jour, sous mes yeux, en mars 1878, dans une prairie située au sud du réservoir naturel des eaux du plateau de Cissac et du domaine de Lamotte. Ici les preuves abondent. Les faits sont nombreux et indiscutables.

M. d'Elbauve avait souvent remarqué que cette partie d'un pré restait, en toute saison, stérile, alors que l'herbe poussait à merveille en d'autres points voisins.

Voulant connaître la cause de cette stérilité, il fit commencer des fouilles et constata bien vite que le sol était traversé par des restes de construction autour

desquelles des recherches furent méthodiquement dirigées dès l'apparition des premiers massifs de maçonnerie, en relevant avec soin la direction, l'étendue et tous les détails des murs découverts.

Il n'en restait, naturellement, que les fondations, recouvertes d'une épaisseur de 30 centimètres environ de terres sablonneuses; mais les fondations présentaient 26^{m} 80 de longueur sur la face ouest; presque autant au sud et 14^{m} 18 à l'est; sans qu'on puisse conclure que cette dernière masse se bornait à cette étendue, car des amorces de mur indiquaient au contraire qu'elle se prolongeait au-delà vers le nord.

Et la même observation doit être faite pour ce dernier côté, où les fondations présentaient, au nord-ouest de l'habitation, deux massifs assez épais, limitant de vastes espaces et offrant surtout, à l'angle sud-est, une masse arrondie faisant une saillie assez importante.

A l'est de ces pièces se trouvait un emplacement particulier, parfaitement carré et dallé, ayant 4^{m} 40 de côté, sorte d'atrium, peut-être, autour duquel rayonnaient des appartements plus étroits et des chambres, au nombre de 8 ou 9, nettement dessinées, dispositions faciles à saisir sur le plan qui accompagne mon étude.

Les fondements de ces murs étaient de même nature partout; formés de grosses pierres brutes du pays, entremêlées de moellons de petit appareil, unis par un fort ciment et reposant directement sur le sol constitué par des couches épaisses du sable fin et résistant qui supporte très bien les bâtisses ordinaires de la contrée.

Ils ne dépassaient pas deux mètres en profondeur et avaient une épaisseur variable selon l'importance des

chambres. Ils se trouvaient entourés de nombreux débris parmi lesquels se remarquaient en quantité vraiment très considérable de larges fragments de briques à rebords qui devaient servir à paver les chambres et qui, à eux seuls, donneraient la preuve du caractère gallo-romain de l'habitation détruite.

Aucune de ces larges briques ne portait la marque d'un fabricant. Quelques-unes étaient seulement ornées de méandres assez simples sur l'une de leurs faces; mais je puis affirmer que leur grain, leur dimension, leur forme et la disposition de leurs rebords avaient une analogie frappante avec les caractères des dallages de même nature que j'ai trouvés fréquemment en Médoc. Tout spécialement dans les bois de Villambis, à peu de distance de Lamotte et près du château Montrose (commune de Saint-Estèphe) où j'ai recueilli deux de ces briques portant l'inscription : MERVLA CVBVS, en exergue d'une marque creuse ayant exactement sept centimètres de diamètre.

On sait que c'était le cachet de fabrique du Gaulois MERVLA, que d'autres découvertes ont fait reconnaître fils du gaulois TOVTISSA et qui était probablement citoyen des *Bituriges* cubes, CIVIS BITVRIX CVBUS dont Avaricum, Bourges, était la capitale (1), d'après M. Jullian qui pense que ce MERVLA était établi à proximité du territoire des Bituriges vivisques (Bordelais), et qu'il florissait au Ier siècle, vers la fin plutôt qu'au commencement.

On sait aussi que la fabrication de ces briques devait être assez importante dans le sud-ouest de la Gaule, car on en a signalé de nombreux fragments, non-seu-

(1) Voir Jullian, t. I, p. 446, 448, 451.

lement en Gironde (1), mais encore dans la Charente-Inférieure (2) et en Vendée (3).

D'autres trouvailles furent faites en poursuivant l'examen attentif du sol des divers appartements de

(1) Voir Jullian (ouvrage cité), t. I, p. 449, nos 362, 363, 364, 365 et t. II, p. 134 et 135 nos 940 et 941, où sont précisément reproduites les marques de mes fragments de Montrose, signalés par moi à la *Société Archéologique de Bordeaux*, t. X, p. VI, séance du 9 janvier 1885. Ces briques diffèrent un peu de la description donnée par Jullian dans le t. II, p 135, no 941. La rosace intérieure n'a, chez elles, que 25 millimètres de diamètre et sa superficie est nettement partagée par deux lignes entrecroisées, atteignant la rosace elle-même, au lieu de présenter une sorte de feuille à quatre lobes. L'exergue où sont les lettres a 0,025mm de largeur, la rosace 0,024mm de diamètre, les lettres 0,018mm de hauteur sur 0,003mm d'épaisseur. Leur forme est excellente et de la bonne époque, les deux mots MERVLA, CVBVS sont séparés par deux gros points arrondis de 0,005mm de diamètre. Le grain des deux briques est différent : l'un rose, friable; l'autre gris, plus compacte.

En dehors des briques portant la même inscription trouvées à Bordeaux, M. Jullian (ouvrage cité) en a signalé en Gironde, en 1817, au château de Beysac (Vertheuil) appartenant à M. de Camiran (Musée d'Aquitaine, août 1823, p. 16) et à Hure (Collection Puyfferrat), Jullian, t. II, p. 134 et 184.

(2) A Saint-Georges de Didonne (*Société Archéologique de Bordeaux*, t. IV, p. 26 et Audiat, *Epigraphie Santonne*, p. 67). On en a trouvé à Gémozac, d'après une communication de M. l'abbé Julien Laferrière au *Comité des travaux historiques et scientifiques*, séance du 14 janvier 1889. Celle-ci portait la marque MERVLA TOVTISSÆ F., au centre, une rosace à 4 lobes ouverts en forme de croix, cantonnée de 4 points. Elle appartient à M. Martineau, négociant à Saintes.

La *Revue de Saintonge et d'Aunis* a noté dans son Xme volume, p. 266, 1890, que M. Rousset avait offert au Musée de Saintes une de ces brique trouvées à Suzac, commune de Saint-Georges de Didonne et portant le cachet MERVLA CVBVS qui, d'après M. Jullian, se rencontrerait surtout en dehors de Bordeaux, tandis que le cachet de MERVLA TOVTISSÆ F. a été plus communément trouvé dans le sol de la capitale des Bituriges vivisques.

(3) A Auzay (Fillon, Art de la terre chez les Poitevins, t. I, p. 449, 1864), au Langon (Abbé Baudry, *Puits funéraires du Bernard*), Niort, pp. 23, 284.

l'habitation et M. d'Elbauve a pris le soin de préciser sur le plan qu'il a dressé, tous les points où les objets ont été recueillis, ce qui donne un mérite tout particulier à ces constatations.

C'est d'abord le long des murs Est, et en deux points, des débris assez importants de deux amphores.

Près du gros massif arrondi de l'angle nord ouest, une hache de pierre polie.

Dans la grande pièce située au sud du massif de 4m40 un très grand nombre de pierres du pays, de dimensions peu considérables, presque uniformes et prismatiques, présentant toutes un trou dans leur partie la plus déliée.

Dans un angle du même appartement se trouvait une sorte de foyer briqueté sur lequel reposait le fond d'une poterie assez large et épaisse ayant évidemment subi l'influence d'un feu prolongé et répété. Et c'est dans la même chambre, près du grand carré dallé, que fut recueillie la partie la plus intéressante d'une agrafe en bronze émaillé qui sera décrite plus loin.

Au sud de cette pièce se remarquaient deux chambres. Dans celle située à l'ouest se trouvaient entassées des pyramides tronquées, en brique, semblables à celles que l'on rencontre un peu partout dans le sol girondin et perforées à leur extrémité la plus étroite. Dans la chambre Est, au contraire, des frondes en silex, parfaitement arrondies, de dimensions variables, et en nombre tellement considérable qu'on aurait pu en remplir un demi-tombereau.

Je dois noter encore qu'une fusaïole d'assez grandes dimensions fut trouvée dans les débris du sol de la chambre ou couloir situé exactement à l'est du carré déjà signalé et qu'une hache en bronze fut découverte dans l'angle formé par le mur sud de ce

couloir avec une amorce partant du massif quadrilatère.

La situation est exactement indiquée sur notre plan ainsi que celle des autres trouvailles.

Tout à fait en dehors enfin de l'habitation, ou plutôt à l'ouest des murs de ce côté, furent trouvés, à peu de distance l'un de l'autre, un mortier en silex et sa molette et un petit polissoir prismatique.

Un autre instrument de même genre, mais arrondi, fut recueilli dans les débris ainsi qu'une de ces pierres calcaires servant à broyer le pain et que l'on rencontre si souvent dans les landes girondines.

On découvrit aussi dans la chambre ou couloir que j'ai indiqué à l'est du massif un fragment de poterie dite samienne dont l'intérêt est d'autant plus considérable qu'il portait une marque de fabrique qui sera plus loin indiquée.

Toutes les trouvailles dont je viens de donner l'énumération ont une importance sur laquelle je ne crois pas avoir besoin d'insister puisqu'elles prouvent la présence dans des enceintes parfaitement limitées et circonscrites :

1° D'ustensiles appartenant aux temps préhistoriques ;

2° D'objets évidemment gallo-romains ; par conséquent des spécimens d'âges bien différents de l'industrie de l'homme.

Nous allons en donner une description plus complète qu'il sera facile, du reste de contrôler grâce aux planches qui accompagnent mon travail et sur lesquelles tous les objets sont représentés avec l'indication de leurs dimensions respectives.

IV

ÉPOQUE PRÉHISTORIQUE

A. Age de la pierre.

Le plus grand nombre des objets recueillis se rattache à l'âge de la pierre et plus particulièrement à l'époque néolithique ou de la pierre polie.

Le petit mortier nous semble pourtant faire exception. Le poli n'existe que dans la partie sur laquelle agissait la molette, c'est-à-dire sur l'une de ses faces, où se remarque une [illegible]laire de 5 centimètres de diamètre. C'est un [illegible] très compacte, à peu près carré, de 11 centimètres de longueur sur 9 centimètres de largeur et [illegible] millimètres d'épaisseur, et qui présente, soit dans son pourtour, soit sur la face plate opposée a la cavité servant de mortier, des anfractuosités assez nombreuses généralement arrondies, rappelant en petit les cupules de certains mégalithes, d'un diamètre variant de 10 à 15 millimètres, et dont la profondeur est d'environ 15 millimètres. Il pèse 710 grammes.

La molette a une forme plus régulière, très nettement ovoïde. Sa surface est polie dans presque toute son étendue et même colorée en bleu à la pointe qui servait, peut-être, à broyer le pastel. Le silex est assez gros, ne mesure pas moins de 95 millimètres dans sa plus grande dimension. Il a 6 centimètres de diamètre dans sa partie moyenne. Il pèse 372 grammes et constitue un spécimen très rare de ce genre d'instruments primitifs, tout aussi bien, du reste, que le mortier lui-même dont le bord se trouve perforé naturellement

en un point, sans que cette perforation ait un caractère intentionnel; nous en retrouverons d'analogues et de tout aussi naturelles sur d'autres objets provenant des mêmes fouilles.

Un polissoir légèrement elliptique, en roche basaltique rouge brun, s'est aussi rencontré dans le voisinage. Il offre une surface très unie de 65 millimètres dans son plus grand diamètre, 5 centimètres pour le plus petit. Le reste de toute sa surface est absolument fruste. Il pèse 300 grammes.

Près de lui se trouvait un autre polissoir, également en roche basaltique, rouge, mais beaucoup plus petit et d'un grain plus fin, n'ayant que 4 centimètres de longueur sur 25 millimètres de largeur et autant d'épaisseur. Toutes ses surfaces étaient polies, ce qui indiquait un fréquent emploi; son poids n'était que de 100 grammes.

La hache, dont j'ai précisé le gisement près du massif arrondi des constructions situées au nord-ouest de l'habitation, est formée d'un trapp basaltique, dont les grains de quartz et d'olivine se détachent nettement, à la loupe, de la masse pétro-siliceuse. Elle est telle, par conséquent, qu'on n'en trouve qu'exceptionnellement en Gironde. Elle pèse 325 grammes, son tranchant est de 55 millimètres, sa longueur totale de 10 centimètres, son épaisseur de 3 centimètres à sa partie centrale et son taillant est remarquable, des deux côtés, par un beau poli qui prouve une réparation de ses bords.

Quant aux frondes ou boules, en silex aussi et parfaitement arrondies, leurs dimensions étaient très variables, comprises entre 4 et 6 centimètres de diamètre. Leur poids donnait de 90 à 162 et 290 grammes, et, comme je l'ai fait remarquer déjà, elles étaient

réunies en très grand nombre dans la chambre de l'angle sud-est du plan.

Je dois rapprocher de ces spécimens et, spécialement de la molette et du petit mortier, les nombreuses pierres, toutes pourvues d'un trou naturel dans leur extrémité la plus déliée et qui étaient placées dans la pièce immédiatement voisine, au nord de la chambre où se trouvaient les pyramides tronquées, en brique.

Je suis convaincu qu'elles servaient aux mêmes usages que ces dernières, qu'elles avaient probablement précédé puis accompagné dans l'outillage local et la réunion de ces deux ordres d'objets ne me paraît pas avoir été observée jusqu'à présent, d'une manière aussi nettement accusée tout au moins.

Ces pierres avaient été, certainement, choisies parce qu'elles présentaient, toutes, une perforation dans un point correspondant de manière à faciliter leur suspension. Et ce choix était facile dans le pays où se rencontrent, en grandes quantités, à la surface du sol, des spécimens de ces calcaires percés.

Ceux qui se trouvaient accumulés dans une chambre étaient relativement d'assez petites dimensions, variant de 7 à 20 centimètres de hauteur, sur une épaisseur de 5 à 10 centimètres. Ils pesaient en moyenne de 160 à 270 grammes.

Ils étaient absolument frustes et je dois ajouter qu'il existait également dans les décombres un nombre assez notable de pierres beaucoup plus volumineuses pesant de 8 à 10 kilos, perforées aussi en un point et dont l'identité avec les cailloux qui servent encore sur nos côtes comme ancres de certaines embarcations de pêche était incontestable.

Nous y reviendrons plus loin.

B. Age du bronze.

Quant aux objets de l'âge du bronze proprement dit, ils se bornent à un seul de ces instruments sur la destination desquels on a si longtemps discuté et qu'on désigne généralement aujourd'hui sous le nom de haches.

Cet instrument, dont j'ai précisé la situation relative, appartient à ce que j'ai nommé dans un autre travail (1), le type moyen des haches le plus communément rencontrées en Médoc, c'est-à-dire à double coulisse entière. Elle mesure 175 millimètres dans sa longueur, 23 millimètres d'épaisseur à sa partie centrale, son tranchant, légèrement arrondi, donne 47 millimètres, les deux rebords latéraux des coulisses des deux faces sont écartés de 15 millimètres au talon, de 2 centimètres au milieu et de 25 centimètres à la partie qui se rapproche du tranchant. Ils offrent 5 millimètres de creux, cessent à 15 millimètres du talon des deux côtés et à même distance du tranchant.

On ne remarque aucune bavure du moule dans toute son étendue. Son poids est de 600 grammes (1). M. Pépin ne paraît pas avoir connu cette trouvaille particulière.

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Les objets gallo-romains sont tout aussi intéressants. Ils comprennent :

De grandes pyramides tronquées en brique;

Une fusaïole ;

---

(1) L'*Age du bronze, spécialement en Gironde*. Actes de la *Société arch.*, t. XIII.

Plusieurs fragments de poterie grossière et des débris d'amphores ;

Une rondelle de vaisselle rouge glacée portant une inscription ;

Une fibule émaillée qui constitue la pièce la plus artistique de la trouvaille.

A. Pyramides en brique.

Les pyramides tronquées en brique n'offrent rien de remarquable que leur nombre et leur réunion dans une chambre particulière. Elles ressemblent à celles que l'on rencontre si souvent dans presque toutes les fouilles des campements, stations ou habitations de nos contrées. Elles ont un type identique variant seulement de dimensions en hauteur et largeur.

Celles que nous avons recueillies étaient de moyenne grandeur, donnant presque toutes 8 centimètres de hauteur, 4 centimètres de large à leur base, 3 centimètres à leur sommet tronqué et 3 centimètres d'épaisseur. Le trou qu'elles offraient toutes, était invariablement situé à 5 centimètres de leur extrémité supérieure. Elles ne portaient aucune des marques de fabrique ou intentionnelles qu'on a observées en d'autres localités de la Gironde, telles qu'une croix (1) ou d'autres signes dont l'explication n'a pas été appréciée de la même manière par divers observateurs.

M. Allmer a dit, en effet, qu'il s'agissait souvent de marques de fabrique et a signalé les noms de *Scottus* et *Martialis*, potiers connus à Vienne (Dauphiné). D'autres ont cru y voir des formules d'acclamation ou

(1) Jullian. Collection Combes, n° 823 et t. I, 596.

de souhait, le nom des possesseurs ou un signe l'indiquant d'une manière abréviative (1).

B. Fusaïole.

Nous n'avons rencontré qu'une fusaïole en poterie très ordinaire, arrondie, ayant 5 centimètres de diamètre, avec ouverture centrale de 12 millimètres. Elle est d'une pâte peu résistante, ce qui peut faire admettre que quelques autres de ces objets ont pu disparaître, avec le temps, par suite de la facilité avec laquelle les eaux de pluie pouvaient pénétrer dans le sol sablonneux sur lequel l'habitation était située.

C. Poteries ordinaires.

Quelques autres fragments de poterie, tels que morceaux de vases, becs de réservoirs d'eau, ustensiles de coction, etc., n'offraient aucun intérêt particulier. Ils étaient, du reste, peu nombreux, très effrités; ils avaient manifestement subi l'influence dont je parlais tout à l'heure, ainsi que les débris de deux amphores, au moins, dont la pâte était visiblement désagrégée par l'humidité.

---

(1) Voir : *Inscriptions romaines* de Bordeaux, de M. Jullian, t. I, p. 595, qui déclare que sur 200 poids et plus trouvés à Bordeaux, 2 seulement portent une marque, soit une croix et un X (collection Combes) (596). Mais notre regretté collègue Delfortrie avait eu l'occasion d'en rencontrer deux autres dans des fouilles opérées à Nujons près de Monségur. L'une portait, sur le sommet tronqué, une sorte d'X; l'autre un ornement, en forme de branche ramifiée, sans feuilles, existant sur deux des faces correspondantes de la pyramide.

Elles ont été figurées dans les comptes-rendus des travaux de la *Commission des monuments historiques de la Gironde*, 1865, p. 75, et n'ont pas été comprises dans l'ouvrage de M. Jullian.

D. Poterie dite samienne.

La rondelle de vaisselle rouge glacée avait, au contraire, parfaitement résisté à toute action destructive, grâce, sans doute, à son vernis et à son grain plus serré. Elle mesurait 6 centimètres de diamètre, avec rebords circulaires brisés sur lesquels s'élevait, sans aucun doute, le petit vase ou patère dont elle faisait partie. Et l'on voyait, au centre de sa face inférieure, une double saillie régulièrement circulaire de 25 millimètres de diamètre (hauteur 3 millimètres) entourant un petit rectangle de 13 millimètres sur 7 millimètres, où se remarquait l'inscription que M. Pepin d'Escurac a donnée comme grecque et figurée, LTETI ΣΑΛΥΑ, tandis qu'elle est purement latine et doit être lue : LTETI SAMIA, en lettres de 3 millimètres, opinion à l'appui de laquelle je puis apporter l'autorité toute spéciale de notre collègue, M. Camille Jullian, l'érudit auteur du grand ouvrage sur les *Inscriptions bordelaises* (1).

Il faut remarquer en effet, à ce sujet, que c'est une grave erreur de rapporter tous les spécimens de poterie de même genre à une fabrication exclusive dans l'île de Samos. Que cette île ait fourni, pendant longtemps, une terre renommée pour la confection de ces poteries, c'est un fait attesté par un grand nombre d'auteurs anciens, particulièrement par Pline et saint Isidore de Séville (2). Mais on sait aussi, d'après les mêmes écri-

(1) *Inscriptions romaines de Bordeaux*, 2 vol. in-4°. (*Archives municipales*, Bordeaux, Gounouilhou, t. I, 1887, t. II, 1890, p. 136, n° 942. Cissac.)

(2) Pline. *Histoire naturelle*, I, 35.

Isidore de Séville, *Originis*, 20, 4, 3. *Fictilia vasa in Samo insula prius inventa traduntur. Facta ex creta et indurata igne, unde et samia vasa.*

vains, que cette industrie s'était établie, sur une grande échelle, en Italie, en Espagne, en Sclavonie et en Asie (1), dans les villes qui exportaient leurs produits dans tout le monde romain. Et il est même très probable que cette industrie s'implanta bien vite dans toutes les localités où furent découvertes les terres propres à la fabrication de ces objets de commerce.

Quoi qu'il en soit, notre fragment de vaisselle porte la marque, retrouvée souvent ailleurs, de *Lucius Tettius* dont le mot *SAMIA* pouvait être le *Cognomen*, d'après M. Jullian (2) et indiquait le caractère de la fabrication elle-même. Or le centre de l'industrie des *Tettii* ou *Tittii*, était à Arezzo en Toscane et le savant Garrucci a même déterminé que *Lucius Tettius* (3) *Samia* existait avant la mort de César (4). Ce qui démontre l'importance toute spéciale de ces marques et inscriptions pour caractériser la date d'une station.

---

(1) Pline, *Hist. naturelle*, l. 35, C. XII. Trad^on du Pinet, t. II, p. 660. « Mésmes on fait grand cas de la vaisselle de terre de l'isle de Samos » et de celle d'Arezzo de la duché de Spoléto pour vaisselle de cuisine. » Mais, pour vaisselle de buffet, on fait cas de celle de Sorrento du » royaume de Naples et de celles d'Ast et de Pollenza de Piémont, et de » celle qui vient de Morviedro, de Catelongne et de Pergame de Natolie. » A Trallis aussi, ville de Sclavonie, et à Modena, de Lombardie, on fait » de fort belle vaisselle de terre. En quoi, on peut voir que les ouvrages » de terre anoblissent mêmes les lieux où on les fait, car cette marchan- » dise a cours et vogue partout soit par mer soit par terre ».

(2) T. I, p. 484, nº 412, surnom qu'ils ont dû prendre pour « rappeler l'industrie qui faisait leur fortune et leur notoriété ».

(3) Son nom se trouve complet sur quelques poteries.

(4) *Sylloge*, nº 2241. Mais M. Jullian, t. II, p. 561, nº 709, pense que les marques trouvées en Gironde et spécialement celles du Musée des Antiques de Bordeaux sont certainement très postérieures à cette date.

E. Agrafe.

Quant à la fibule ou mieux à l'agrafe à laquelle manque l'épingle (acus, περονη), elle est ronde, mesure 35 millimètres de diamètre et se trouve ornée de cercles concentriques d'abord disposés deux à deux à son pourtour avec un intervalle régulier de 5 millimètres puis par trois cercles également concentriques et accolés, mais distincts, l'un intérieur, finement ciselé formant une sorte de bande de 4 millimètres et qui circonscrivent un espace de 16 millimètres de diamètre au centre duquel se trouve un ornement saillant, circulaire aussi, orné de deux cercles, l'un périphérique, l'autre central, ornement qui repose sur un support délié qui est lui-même entouré à sa base d'un léger relief circulaire du même métal.

Cette agrafe porte, en outre, entre les deux cercles de son pourtour extérieur, des petits émaux de 5 millimètres sur 2, bleus, rouges et blancs, alternés, les premiers beaucoup mieux conservés que ceux des deux dernières couleurs. Et il est probable que des ornements de même genre ou analogues devaient exister aussi entre les trois cercles concentriques extérieurs et le cercle et la saillie du centre car on y retrouvait des traces de couleur rouge très manifestes en deux points figurés sur l'une de nos planches.

Cet ornement serait de l'époque de la fin de l'âge du bronze, vers le IIe siècle, d'après Desmartis (1), qui attribue l'art de l'émail aux vieux tziganes qui, jadis, importèrent la métallurgie en Occident, et je crois qu'il était également venu en Médoc par le com-

---

(1) *Origines de l'orfèvrerie.*

merce, bien que Labarte ait rapporté un passage de Philostrate, qui semblerait en faire le produit d'une fabrication indigène, à savoir :

« On dit que les Barbares du bord de l'Océan éten- » dent ces couleurs sur de l'airain ardent, qu'elles y » adhèrent, deviennent aussi dures que la pierre et que » le dessin qu'elles représentent se conserve » (1).

Labarte a soutenu également que les Romains ignoraient l'art de l'émaillerie et que les émaux étaient inconnus au moment où Pline publiait son Histoire universelle (l'an 80 de l'ère chrétienne), mais que leur arrivée en Occident avait pu se faire sous l'influence des Egyptiens, versés de bonne heure dans l'art difficile de fondre le verre et de fabriquer les émaux (2).

Mais nous n'avons pas à entrer ici dans le développement que comporte cette question très controversée. Il nous suffit d'avoir décrit avec exactitude tous les ustensiles ou objets variés énumérés plus haut et nous allons terminer notre étude par l'appréciation des conditions de leur présence et de leur réunion en ce point.

V

Les conclusions à tirer de l'énumération et de la description des objets trouvés dans l'étendue du domaine de Lamotte sont faciles et la première est que ce domaine a reçu des hôtes d'époques très différentes et bien distinctes les unes des autres.

Il est évident, en effet, que les hommes de l'âge de

---

(1) T. III, p. 501.

(2) E. Chantre, Rech. arch. sur le Caucase, t. III, période historique, 1887, p. 104.

presque de règle dans toute pêche un peu prolongée, surtout dans des ruisseaux encombrés de fragments de bois ou de cailloux, qui déchirent les filets.

Il ne faut pas oublier aussi la présence, dans la même habitation, et à son pourtour, d'un nombre très notable de pierres de grosses dimensions, uniperforées aussi, et ayant la plus grande analogie avec les ancres rustiques formées des mêmes éléments qui sont encore employées sur nos côtes par les petites embarcations de pêche et qui étaient d'un usage beaucoup plus général, il y a peu d'années.

Je crois donc qu'il faut considérer ces objets comme des pesons de filets et j'ai été fort heureux de lire dans l'ouvrage de M. Jullian que cette opinion avait été déjà énoncée par Jouannet.

Mais cet auteur était loin d'être aussi explicite que paraît le croire mon savant collègue à l'Académie. Il ne combattait en effet, et surtout, que l'hypothèse qui faisait des pyramides tronquées, dont nous nous occupons, des *poids romains;* en faisant observer qu'il n'avait pu trouver aucun rapport, même approximatif, entre ces poids, *après en avoir comparé et pesé plus de cent cinquante* et il ajoutait à la fin de son article (1) :

« Tout en reconnaissant que ces pyramides tronquées » ont dû faire l'office de corps pesant, je ne saurais y » reconnaître des poids d'une valeur constante. *Elles* » *ont pu tenir lieu des plombs que nous attachons à nos* » *filets de pêche,* ou *servir à tout autre usage.* Mais ce » ne sont pas des poids réguliers ».

M. Delfortrie, notre regretté collègue, qui avait trouvé des pyramides marquées, ainsi que je l'ai rappelé plus haut, n'était pas plus exclusif, bien qu'il eût

(1) *Actes de l'Académie*, 1836, p. 144.

accepté volontiers l'idée de l'emploi de ces poids par les tisserands, car il disait de ces pesons :

« Les ayant rencontrés près des cours d'eau, je suis » porté à croire qu'ils étaient aussi mis en usage par » les pêcheurs pour plomber leurs filets » (1).

Je sais bien et je l'ai fait remarquer déjà, bien des fois, en plusieurs Congrès, qu'il faut se garder avec grand soin d'attribuer aux outils préhistoriques ordinaires une utilisation exclusive parce que la *spécialisation d'un instrument n'est en raison directe que du perfectionnement avancé de toute industrie,* tandis que l'*outillage humain des temps primitifs a été formé de peu d'éléments.* Et s'il fallait une preuve empruntée à ce qui s'observe, sous ce rapport, dans nos campagnes, qui n'a pas constaté par exemple, pour ne pas sortir de notre sujet, que les fusaïoles, les poids de tout genre, en pierre ou en métal, servent aussi bien au tissage, à la quenouille, au métier, à la suspension d'outils ou de clefs qu'à soutenir même le manche de la poèle à frire par l'artifice d'une corde dont une extrémité est fixée au manteau de la cheminée et l'autre enroulée à la queue de la poèle elle-même ?

Mais, dans l'espèce, nous pensons que ces pesons servaient, surtout, à la pêche et nous serions tenté d'appeler chambre des pêcheurs celle où ils ont été trouvés rassemblés, comme chambre des chasseurs celle où gisaient, en nombre si considérable, les frondes de dimensions variées dont nous avons signalé la présence et le nombre si exceptionnel (2).

---

(1) *Loc. cit.*

(2) On peut conférer encore sur le même sujet le travail de Conze, *Annales de l'Institut*, 1872, p. 196 et suivantes et les Livres généraux de Marquardt, *Privatleben*, p. 505. Blüemner, *Technologie et Terminologie*, t. I, p. 139 (Jullian, p. 596).

Quoi qu'il en soit, le petit nombre des objets en bronze n'infirme, en aucune façon, l'existence d'habitants de cette époque ancienne. Elle serait attestée, du reste, par le dolmen et les anneaux qu'il renfermait, ainsi que par les haches du tumulus, celle de l'habitation gallo-romaine, et l'examen tout particulier de la hache qu'a bien voulu nous céder M. le conseiller Bonie, donne lieu à une remarque spéciale.

Elle est vraiment remarquable par sa forme et les disposition qu'elle présente.

Elle mesure 175 millimètres de longueur, de 3 à 4 centimètres dans la double coulisse entière, en allant du talon au tranchant qui est curviligne et donne 5 centimètres de large à sa base et 7 centimètres dans son plus grand développement. Le talon a 3 centimètres à son extrémité, 26 millimètres à son point d'union avec le corps de l'instrument. Elle pèse 605 grammes.

Elle est admirablement retouchée dans toutes ses parties et ses surfaces sont tout-à-fait lisses. Le grain du bronze est très fin.

Elle a manifestement servi, parce que les deux rebords des coulisses de ses deux faces aplaties ont subi un martelage et même un polissage caractéristique à partir de 5 centimètres au-dessus du tranchant qui a été, lui-même, affuté des deux côtés.

Le talon de l'instrument offre également des surfaces travaillées avec soin, polies, lisses, avec dépression régulièrement curviligne à sa partie moyenne et deux reliefs en forme de crochets, arrondis au sommet, des deux côtés de ce talon.

Tous ces détails en font même un objet très perfectionné si on le compare à la hache à double coulisse trouvée dans l'habitation gallo-romaine, ce qui prouverait la persistance de l'âge de bronze à Lamotte,

sans que j'aie même l'idée d'essayer de fixer pendant combien de temps il a régné dans ce point.

Je n'ai jamais admis, en effet, pour la détermination de la durée des âges préhistoriques, les évaluations proposées d'un nombre prodigieux de siècles se divisant presque mathématiquement en fractions s'appliquant à telle ou telle division de ces âges et atteignant, au total, des centaines de milliers d'années pour l'homme quaternaire avant la période historique.

Quand tant de bases manquent absolument pour établir et vérifier de pareils calculs, j'aime mieux me borner à l'étude de faits bien démontrés dont les lois ne pourront être connues, si nous y parvenons, qu'après de longues séries d'observations et je lisais, il y a quelque temps, une phrase qui répond si parfaitement à mes convictions sur ce point, que je la cite volontiers. Elle a été prononcée, du reste, par l'un des observateurs les plus distingués de notre temps, M. le D[r] de Closmadeuc, l'heureux propriétaire de l'île et du splendide dolmen de Gavr'innis.

« Oui, Messieurs, disait-il, en prenant pour la qua-
» trième fois la présidence de la Société polymathique
» du Morbihan, observons, analysons, collectionnons
» avec honnêteté, avec bonne foi, sans autre souci que
» la recherche de la vérité. Appelons à notre aide tous
» les moyens scientifiques que l'instruction a mis en
» nos mains. Mais ne nous hâtons pas de bâtir des sys-
» tèmes, gardons-nous des idées préconçues et des
» conclusions prématurées. Plaignons ceux qui se per-
» suadent que l'étude des antiquités mégalithiques n'a
» pour eux ni difficultés ni mystères et poussent à
» tout propos le cri qu'Archimède n'a proféré qu'une
» fois dans les rues de Syracuse » (1).

(1) Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1889.

Nous adoptons cette réserve pour notre présente étude, certainement fort singulière, et nous croyons qu'il résulte aussi de l'analyse des faits exposés que toutes les haches de pierre ou de métal trouvées à Lamotte avaient le caractère indéniable d'être des objets d'importation.

Ce fait est d'abord certain pour les instruments en bronze, car le Médoc n'a jamais fourni que du fer, sans cuivre ni étain, mais la nature géologique, trapp ou basalte, de la hache de la pierre polie et son analogie de forme, sa *parité* même, avec celles que l'on trouve dans d'autres provinces de France, en Bretagne par exemple, prouve bien aussi qu'elle n'a pas été fabriquée sur place, cette pierre n'existant pas dans le pays et qu'elle est venue par échange ou achat, c'est-à-dire en raison des relations commerciales existant, dès les premiers âges, entre le Médoc et les côtes voisines de la Gironde ou les territoires de l'intérieur du pays.

Même remarque pour le poignard Pressigny, à moins que l'on ne voie dans ce bel instrument l'éclat d'un nucléus accidentellement recueilli sur les bords de l'Océan, théorie qui a été proposée pour expliquer la fabrication des pointes de flèches dans une contrée aussi pauvre que le Médoc en roches susceptibles d'être utilisées pour les besoins des hommes préhistoriques (1).

Mais je crois davantage à des relations d'échanges parce que l'étude des migrations humaines et même de l'infiltration possible d'un très petit nombre de représentants des peuples anciens ou modernes me paraît démontrer, en bien des cas, même de nos jours, que la

---

(1) Cette théorie était basée sur l'absence absolue de la matière première dans le sol des Landes. M. l'ingénieur Linder a prouvé qu'elle n'était pas fondée.

vie nomade et l'esprit d'aventures ont fait opérer des voyages dont nous ne pouvons nous rendre compte qu'avec difficulté malgré les progrès des moyens actuels de circulation et de transport.

C'est à l'aide et sous l'influence des mêmes causes qu'aux habitants de ces âges ont succédé ceux de l'époque gallo-romaine dont la présence serait suffisamment démontrée par la seule découverte des amphores, des poteries ouvragées, du fragment de vaisselle dite samienne et, surtout, de la fibule émaillée que nous avons décrite.

Ce sont là des témoins indiscutables d'une civilisation plus avancée qui nous reporte à l'ère romaine et même aux années antérieures à César si l'on admettait l'opinion de Garucci sur la date de l'industrie des *Tetii* d'Arezzo. Ce qui paraît douteux à M. Jullian qui regarde cette fabrication comme ayant le caractère du premier siècle de notre ère.

Mais je ne chercherai point à m'engager dans cette question de date qui avait tenté M. Pepin d'Escurac se demandant si l'habitation de Lamotte avait été celle d'un *Medullus,* ou médoquin, notable du IIIe ou IVe siècle ou de l'un de ces patriciens de *Burdigala* dont Sidoine Apollinaire a vanté le luxe et qui serait venu, de temps en temps, pour se distraire, pêcher des lamproies dans le cours d'eau de la vallée, ou chasser le cerf et le sanglier dans les forêts qui couvraient alors le Médoc.

Le seul fragment de vaisselle rouge glacée ramènerait déjà à une époque bien antérieure à ces dates et nous devons noter que M. Jullian croit que le village voisin, Cissac, était aussi d'origine gallo-romaine, d'après la terminaison du mot : *Cessiacum* ou *Cissa-*

cum indiquant la ville de *Cissus* ou de *Cessus,* nom celtique (1).

Je n'essaierai pas davantage, avec M. Pepin d'Escurac, et en l'absence de tout indice, d'aborder la question de savoir si les possesseurs du sol étaient chrétiens ou païens. Les constatations que nous avons faites montrent en effet que le domaine de Lamotte avait vu s'établir et séjourner, sur son sol, des générations bien plus anciennes, puisque l'introduction du bronze dans les Gaules paraît remonter à 2,000 ans avant notre ère et les objets de l'âge de la pierre assureraient une plus haute antiquité sans qu'il soit possible de préciser la durée de la résidence ou du stationnement des populations en ce point.

Et j'écarte, d'un autre côté, toute conclusion à tirer de la présence, dans un espace aussi restreint, d'objets d'époques pourtant si distinctes. Ma première communication au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences tenu à Paris, en 1878, avait, cependant, éveillé quelque susceptibilité de la part d'un de nos collègues, M. Leguay, qui avait cru sans doute voir dans mon exposition une tendance à faire admettre la simultanéité d'emploi de tout ou d'une grande partie de l'outillage découvert.

Telle ne pouvait être ma pensée et je n'avais en vue, alors comme aujourd'hui, que la démonstration, par des faits bien observés, de la proposition du début de mon présent travail, à savoir qu'il est presque inévitable de rencontrer des témoins irrécusables du passage de l'homme dans tous les points du globe où la nature semble avoir réuni les conditions les plus favorables à

---

(1) Ouvrage cité, t. II, p. 136, n° 942

l'établissement et au séjour des populations qui les ont rencontrés et choisis (1).

C'est d'ailleurs ce qu'ont démontré les fouilles prolongées, anciennes et modernes, et les merveilleuses découvertes de M. Schliemann, à Hissarlik, en prouvant la succession de 5 ou 6 populations différentes,

Dans les champs où fut Troie,

viennent parfaitement à l'appui de ma thèse.

Je ne m'efforcerai point, d'autre part, de rechercher les causes ou la date de la destruction de l'habitation ou du campement qui nous ont donné les objets recueillis et décrits.

M. Pepin d'Escurac a rapporté le passage des Barbares, les incursions normandes. Mais ce sont là des faits historiques bien postérieurs aux temps auxquels appartenaient incontestablement les objets recueillis. La supposition est banale et sans preuves. En réalité, la place était bonne. Elle a été enviée, disputée et la dévastation a suivi de près le pillage. C'est l'histoire générale des actes de l'humanité.

Après les hommes qui échappent aux annales écrites ou traditionnelles étaient venus les Gallo-romains. A ceux-ci ont succédé les Francs et les seigneurs du moyen âge construisant des murailles plus épaisses devenues nécessaires et des tours munies de barbacanes et de meurtrières dont on voit encore quelques restes très caractérisés dans plusieurs des bâtiments actuels de Lamotte, malgré l'état de délabrement dans lequel ils

(1) Je pourrais citer de nombreux exemples à l'appui de cette opinion. J'en trouvais un, tout récemment, dans la description de la trouvaille de Notre-Dame-d'Or, en Poitou, en 1845, t. XI, *Des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, p. 465.

sont restés depuis des siècles. Des actes authentiques le prouvent, spécialement en 1676.

A ce temps se rapportent aussi les oubliettes qui se trouvaient en plusieurs points de la même maison noble, principalement au fond de l'une des tours ouest de l'habitation actuelle, où l'on fit la singulière découverte suivante :

M. d'Elbauve avait pensé pouvoir organiser en cet endroit la glacière qu'il avait renoncé à placer sous le tumulus. Il fit déblayer le fond des constructions et y rencontra le squelette d'un homme couché sur le côté droit, la tête appuyée sur l'avant bras du même côté, tenant dans ses mains une épée sur la lame de laquelle on voyait parfaitement le nom de *London*. Les jambes du squelette étaient repliées en Z et le corps avait été manifestement traversé par une autre arme de même nature à laquelle adhérait encore, du côté de la poignée, une partie du sternum et, du côté de la pointe, une des vertèbres de la colonne vertébrale. Cette épée était une véritable arme de combat mesurant 1m05 de la pointe à la garde sur 4 centimètres de largeur à la garde.

Le squelette devait être celui d'un homme de taille colossale et dans la force de l'âge, son crâne avait encore toutes ses dents, légèrement projetées en avant comme on l'observe assez souvent chez les Anglais, et l'union de ses tibias et fémurs mesurait 12 à 15 centimètres de plus que ceux de M. d'Elbauve dont la taille est pourtant de 1m86.

Autour du cou se remarquait un gorgerin d'acier auquel pendaient encore quelques anneaux, ce qui porte à admettre que le mort était pourvu, au moment de l'aggression, d'une armure légère. Il est à supposer qu'il avait été tué et précipité dans l'oubliette et qu'on

s'était empressé, pour cacher le décès, de combler cette cavité en y jetant une foule de choses et tout particulièrement une roue de charrette qui le couvrait entièrement.

Il est incontestable, d'ailleurs, que le fond de cette tour était une oubliette servant de cachot avant l'événement dont on retrouvait les preuves, car on constata l'existence d'un petit placard pratiqué dans l'épaisseur de la muraille et encore fermé par un petit volet, avec une bouteille de forme très ancienne et deux verres dont un cassé.

En dehors de ce fait singulier, la terre de Lamotte n'a pas d'autre histoire, et Baurein qui la cite, à titre de maison noble, dans le chapitre XXVII du tome I[er] de ses *Variétés bordeloises* consacré à sainte *Marie de Cissac,* ne dit rien de ses annales particulières.

Le savant abbé était cependant mieux en mesure que personne de les connaître, puisqu'il avait été vicaire de cette paroisse de 1739 à 1742; mais il est probable que l'importance de cette maison était très peu considérable et effacée par le voisinage, presque immédiat, du château-fort du Breuil dont les possesseurs, les Josset de Pommiès, étaient hauts-justiciers du pays.

Et la civilisation moderne a été également attirée vers le même site. Elle a transformé le petit lac, ou réservoir utile des anciens habitants, en pièce d'eau magnifique, avec embranchements factices, îles, ponts suspendus et tous les embellissements des jardins que les Anglais mirent les premiers en vogue en Europe en imitant les Chinois.

La culture des vignes a envahi, de son côté, certaines parties des terres et c'est elle qui a même fait disparaître l'atelier préhistorique et le dolmen dont une des pierres est devenue le seuil d'une serre.

Le tumulus, seul, est encore debout conservé comme ornement de jardin surmonté d'un châlet rustique, mais il est privé de sa ceinture de pierre qu'il eût été précieux de maintenir intacte.

Tout le reste a disparu et les maîtres du domaine qu'ils avaient embelli selon le goût de notre époque et dont ils avaient, au moins, conservé les souvenirs et les reliques ont, aussi, cessé d'y résider.

Ils ont pu dire, récemment, avec Virgile (1)

> Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva,
> Nos patriam fugimus.....

quand l'expropriation, sous forme juridique, s'est substituée, contre eux, sans modération au fond et avec aggravation morale dans la forme, aux invasions violentes qui avaient chassé les divers possesseurs du vieux temps.

Et tout ce que nous avons décrit sera presque sûrement nivelé bientôt, soit pour créer des prairies que les eaux vives sont si bien disposées à faire reverdir en toute saison, soit pour augmenter l'étendue du vignoble. Et là se fera, comme en d'autres points de France, la disparition absolue de ce qui peut rappeler le passé.

C'est l'histoire de tous les jours; et je décrivais, tout dernièrement, la destruction complète, bien plus surprenante, d'une église rurale du XII[e] siècle (2) qui avait été, pourtant, recouverte par un véritable tumulus dans le but de la pieuse conservation de ses ruines. Exemple presque sûrement unique, au moins en France, d'après

(1) Eglogue I[re], *Tityrus*, 3[e] et 4[e] vers.

(2) *Etude sur l'église de Saint-Jean-de-Sagondignac*, commune de Saint-Germain-d'Esteuil, en Médoc. *Actes de la Société archéologique de Bordeaux*, t. XV, p. 95.

l'opinion d'autorités en archéologie, spécialement de M. de Longpérier (1).

Mais le souvenir de la chapelle de Saint-Jean de Sagondignac et de tous les monuments de Lamotte : Atelier préhistorique, dolmen, tumulus, habitation gallo-romaine, tour et oubliette, ne pourra du moins se perdre désormais, grâce à l'invention merveilleuse qui, seule, peut consoler des destructions accidentelles, ou des vandalismes anciens ou modernes, puisqu'elle assure aux choses qu'elle rappelle, par l'histoire écrite et figurée, la perpétuité refusée, au détriment de la science de l'histoire de l'Archéologie, à tant de monuments disparus.

E. Berchon.

Lu dans la séance du 12 décembre 1890.

---

(1) Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, Paris 1878.



TABLE DES MATIÈRES

Les dessins de la plupart des planches et objets sont de M. d'Elbauve, 1870. Ceux des haches de bronze, de quelques pesons et de la poterie Samienne sont de Charles Berchon.

TABLES

DES

COMPTES-RENDUS, NOTICES, RAPPORTS, MÉMOIRES

ET PLANCHES

du XVI[e] volume des Actes de la Société Archéologique de Bordeaux.

I. Table analytique des comptes-rendus.

II. Rapports et Mémoires.

III. Planches.

VIII. **Hache de Saint-Jean-d'Illac (fig. 1 et 2).**
» de Blaye (fig. 3. 4, 5). (Collection de M. le comte A. de Chasteigner. dessins de Mme la comtesse A. de Chasteigner.)

IX. **Hache à douille de Castelnau (fig. 1).**
Hache à douille » (fig. 2).
Bout de lance de Grayan (fig. 3). (Collection de M. A. de Chasteigner, dessins de Mme la comtesse A. de Chasteigner.)
Hache de Cézac (fig. 4).
» de Blaye (fig. 5). (Collection Daleau.)

X. **Hache de Langoiran, musée de Nérac, dessin Passet (fig. 1, 2, 3), hache des Cazeaux, collection Cantellauve, dessin Pommade (4), harpon du Gurp (5), poignard de Castelnau, dessins de M. Ch. Berchon.**

Station préhistorique et habitation gallo-romaine au château Lamotte, **près Cissac (Médoc).**

XI. **L'ensemble du domaine.**
XII. **Plan des fondations de l'habitation gallo-romaine.**
XIII. **Les spécimens de l'âge de la pierre.**
XIV. **Les pierres perforées et pesons de filets.**
XV. **Objets de l'âge du bronze et gallo-romains.**

Errata. — Il y a lieu de remarquer que :

1° Les planches VII à X et XII à XIV portent hâches au lieu de haches;

2° La planche IX, Duleau de Bourg au lieu de Daleau;

3° La planche X, Basset au lieu de Passet;

4° La planche X, Collection Marionneau au lieu de Dessin de M. Marionneau;

5° La planche XI porte Lamothe et non Lamotte, mots souvent substitués l'un à l'autre.

INDEX ALPHABÉTIQUE

Pages

Q

R

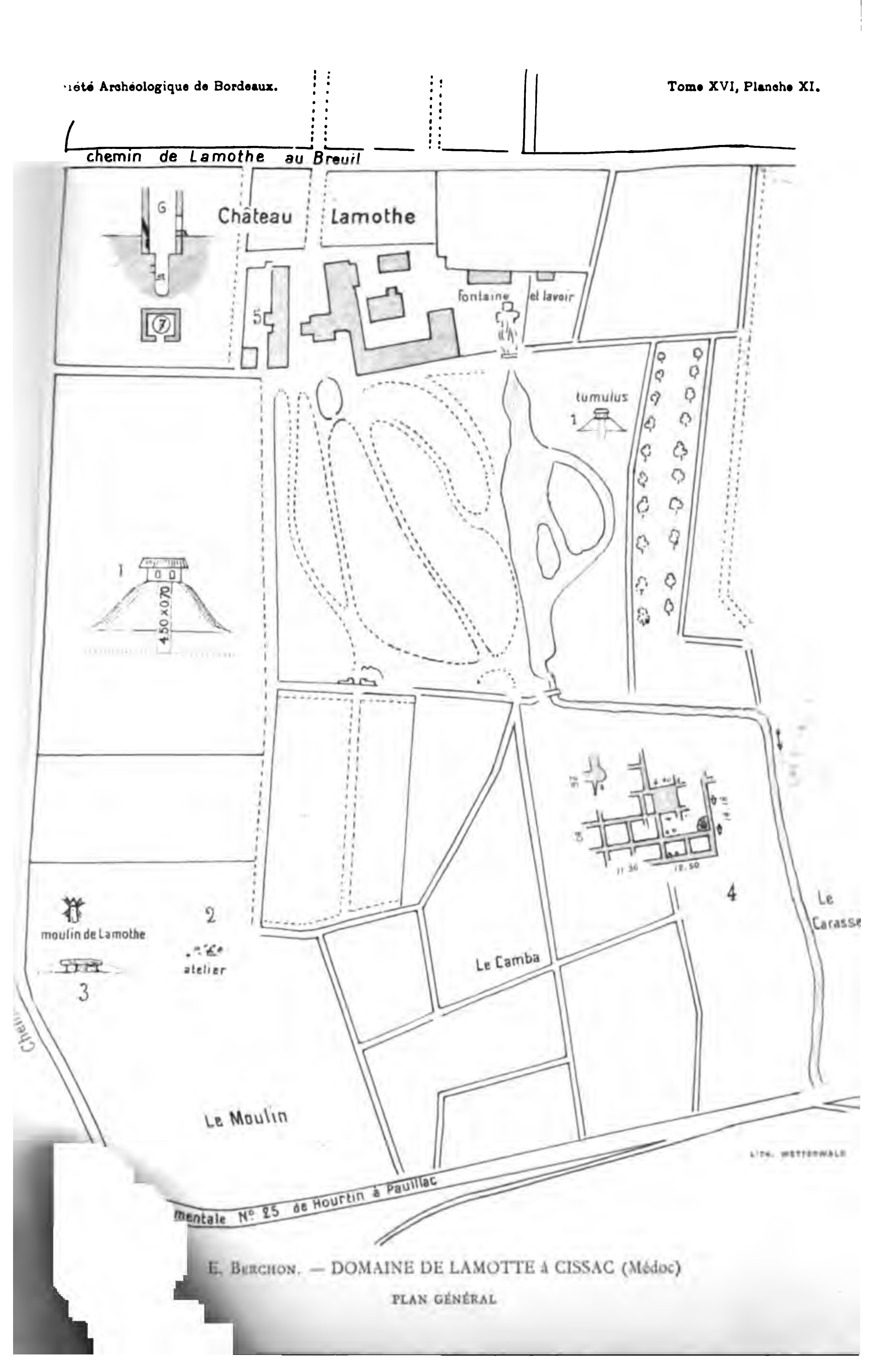
S

Saints

17,203. — Bordeaux, Ve Cadoret, impr., rue Montméjan, 17.

Tome XVI, Planche XI

N° 1. — Tumulus.
2. — Atelier préhistorique.
3. — Dolmen.
4. — Habitation gallo-romaine.
5. — Tour à oubliette.
6. — Coupe en élévation de la tour.
7. — Plan de la tour.



E. Berchon. — DOMAINE DE LAMOTTE à CISSAC (Médoc)

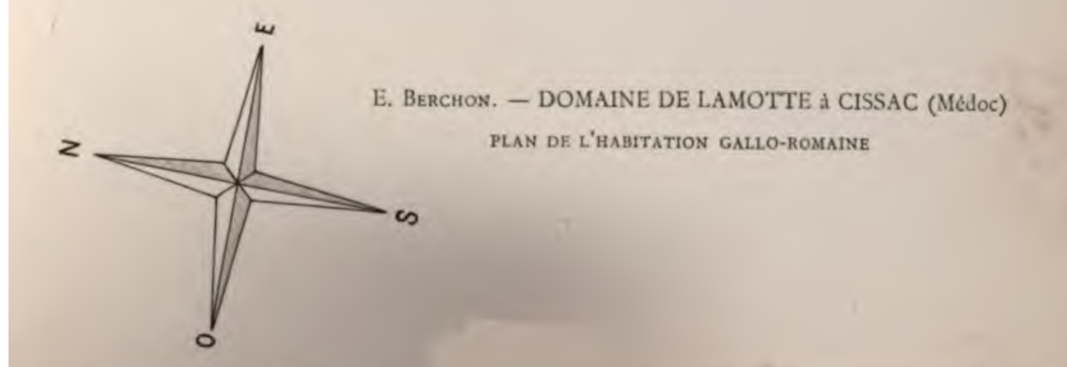
PLAN GÉNÉRAL



Tome xvi, Planche xii

N° 1. — Débris d'amphore.
2. — Hâche polie.
3. — Pesons en pierre.
4. — Foyer.
5. — Agrafe émaillée.
6. — Pesons en brique.
7. — Pierre de fronde.
8. — Fusaïole.
9. — Hâche de bronze.
10. — Mortier et molette en silex.
11 et 12. — Polissoirs.
13. — Poterie rouge dite Samienne.

LITH. WETTERWALD.



E. Berchon. — DOMAINE DE LAMOTTE à CISSAC (Médoc)

PLAN DE L'HABITATION GALLO-ROMAINE



Tome XVI, Planche XIII

N° 1. — Mortier.

2. — Molette.

3. — Polissoir prismatique.

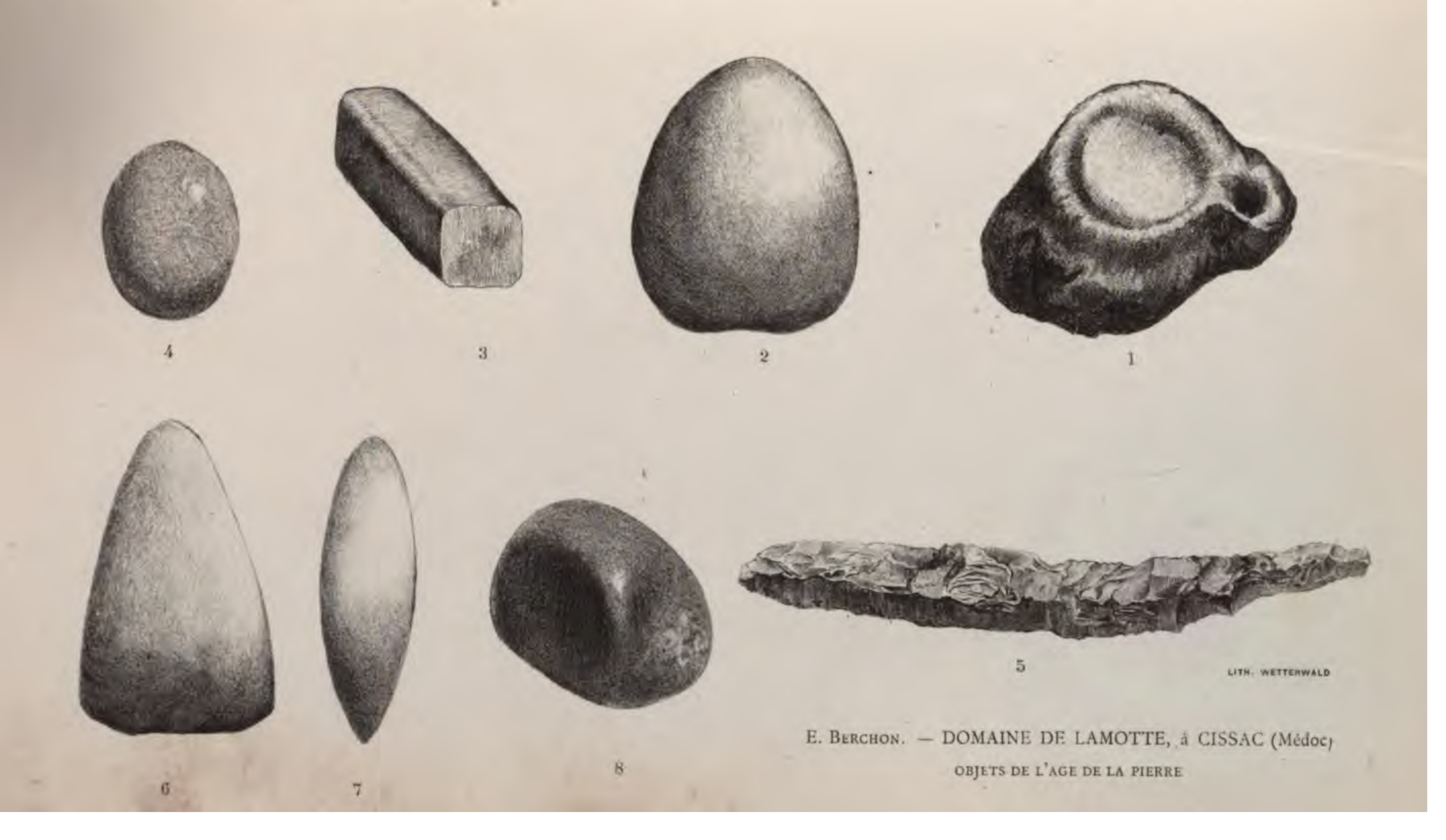
4. — Fronde.

5. — Poignard ou bout de lance (Pressigny).

6 et 7. — Hâche de pierre polie.

8. — Polissoir.

Ces objets sont représentés moitié grandeur naturelle.



E. BERCHON. — DOMAINE DE LAMOTTE, à CISSAC (Médoc)

OBJETS DE L'AGE DE LA PIERRE

TOME XVI, PLANCHE XV

N° 1. — Hâche de bronze de l'habitation gallo-romaine.

2. — » » du tumulus.

3. — Poterie glacée dite Samienne de TETIUS d'Arezzo.

4 et 5. — Agrafe émaillée.



Tome XVI, Planche XV

N° 1. — Hâche de bronze de l'habitation gallo-romaine.

2. — » » du tumulus.

3. — Poterie glacée dite Samienne de TETIUS d'Arezzo.

4 et 5. — Agrafe émaillée.

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. . Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

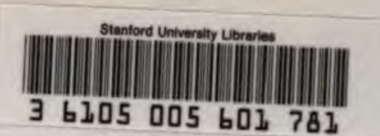
Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. Feret et Fils, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.



17,203



DATE DUE			


Stanford University Libraries
3 6105 005 601 781